To Sir John Hanbury-Williams
K.C.V.O., C.M.G.

"Lest you forget"
The Champlain Tercentenary
and your friend & fellow-worker.

J. Geo. Garneau

Quebec. Aug. 17th /08.



SAMVEL DE CHAMPLAIN

Foudateur de Quebec Capitale du Pays de Canada

1608

ŒUVRES

DE

CHAMPLAIN

PUBLIÉES

SOUS LE PATRONAGE

DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

PAR L'ABBÉ C.-H. LAVERDIÈRE, M. A.

PROFESSEUR D'HISTOIRE A LA FACULTÉ DES ARTS
ET BIBLIOTHÉCAIRE DE L'UNIVERSITÉ

SECONDE ÉDITION

TOME I

LABOR OMNIA VINCIT

QUÉBEC

Imprimé au Séminaire par GEO.-E. DESBARATS

1870

PRÉFACE

Dès le moment que l'on commença à étudier plus intimement l'histoire du Canada, on sentit de suite la nécessité de recourir aux sources, et de s'appuyer sur des documents irréprochables. Naturellement, l'historien devait tout d'abord porter ses regards sur l'un des plus anciens, comme des plus fidèles témoins de nos origines canadiennes, sur celui que tout le pays peut à bon droit revendiquer comme son père et son fondateur, sur Champlain. La part immense qu'il prit aux premières fondations tant civiles que religieuses de ce pays, sa droiture, son intégrité, l'étendue et la variété de ses connaissances, la position avantageuse qu'il occupait vis-à-vis des personnages les plus influents de la cour de France, suffiraient sans doute pour donner à sa parole la plus haute autorité. Mais ce qui ajoute encore une valeur singulière aux écrits de Champlain, c'est qu'il est pour ainsi dire le seul de nos plus anciens auteurs que l'on puisse regarder comme source historique proprement dite. Que nous apprend Lescarbot, par exemple, en dehors de ce qui

concerne l'Acadie? Presque tous les détails qu'il nous donne sur le fleuve Saint-Laurent, sur Québec et sur le reste du Canada, il les emprunte à Champlain, quand il ne cite pas Cartier. Sagard lui-même, à part les renseignements qu'il a pu recueillir de la bouche des religieux de son ordre, ne parle souvent que d'après le récit de Champlain, qu'il s'approprie sans lui en tenir compte. Sagard, d'ailleurs, ne fit que passer en Canada; par conséquent, dans bien des cas, il ne peut guères que parler sur le témoignage d'autrui; ce dont nous sommes loin, du reste, de lui faire un reproche. Tandis que Champlain est témoin oculaire de presque tout ce qu'il rapporte; et que son récit a l'immense avantage d'être comme un journal fidèle et régulier, où se trouvent consignées tour à tour les découvertes et les fondations, la narration pure et simple des événements, et l'appréciation des fautes ou des succès qui les accompagnèrent.

La seule importance des ouvrages de Champlain suffisait donc pour en motiver une nouvelle édition. Mais à cette première raison venait s'en joindre une seconde : l'excessive rareté et par suite le prix exorbitant des éditions anciennes. On ne connaît qu'un seul exemplaire du Voyage de 1603, celui de la Bibliothèque Impériale de Paris. L'édition de 1613 est si rare, qu'à peine pourrait-on en trou-

ver dix exemplaires dans tout le pays; encore n'y a-t-il que celui de la bibliothèque de l'Université Laval qui soit parfaitement complet, et qui renferme la *grande carte* de 1612, et les deux tirages de la *petite carte*. Nous avons nous-même, dans l'intérêt de la présente édition, payé cet exemplaire 500 fr. à Paris (somme que M. Desbarats a eu la générosité de nous rembourser plus tard). L'édition de 1619 est peut-être encore plus rare. Celle de 1632, que l'on trouve aussi très-difficilement, ne se vend pas moins de 200 fr., même sans la carte, et cette carte est si rare, qu'il n'y a, à notre connaissance, que l'exemplaire de la Bibliothèque Fédérale qui la renferme.

Il devenait donc absolument nécessaire de rendre plus accessible une source aussi féconde. Mais comment trouver, en Canada, les moyens de reproduire dignement un travail si considérable, illustré de tant de dessins et de cartes? Pareille entreprise était, ce semble, réservée à quelque société littéraire ou scientifique. De fait, le président de la Société Littéraire et Historique de Montréal, M. l'abbé H. Verreau, Principal de l'école normale Jacques-Cartier, ami dévoué de notre histoire, admirateur sincère de Champlain, avait formé, à peu près en même temps que nous, le projet d'une publication qui fît honneur au père de la patrie. Mais il nous semblait

que Québec devait se faire un devoir de publier les œuvres de son fondateur; et la Société Historique de Montréal non-seulement n'y mit point d'obstacle, mais voulut même contribuer en quelque sorte à encourager cette entreprise, en nous permettant d'utiliser les matériaux qu'elle avait déjà commencé à réunir.

C'était en 1858. Nous n'avions encore fait nous-même que quelques recherches préliminaires. Mais il était facile de prévoir dès lors deux difficultés, dont chacune pouvait à elle seule nous arrêter. Il fallait d'abord compter comme toujours avec les moyens pécuniaires; et, en second lieu, nous n'étions pas libre de disposer de tout le temps nécessaire à l'accomplissement d'une tâche aussi rude.

Une pensée généreuse, due à l'un de ces hommes qui savent s'élever au-dessus des préjugés du vulgaire, pour ne chercher dans l'histoire que la pure et franche vérité, vint tout à coup aplanir les obstacles, et donner une nouvelle vie à toutes nos espérances. En 1864, M. John Langton, lauréat d'Oxford, président alors de la Société Littéraire et Historique de Québec, voulut lui aussi élever un monument à la mémoire de Champlain. La faiblesse des ressources que pouvait mettre à sa disposition la Société Historique, et plus encore peut-être un sentiment de délicatesse que nous nous

serions fait un reproche de n'avoir point apprécié, furent les seules causes, croyons-nous, qui empêchèrent M. Langton de réaliser le plan qu'il avait fort à cœur. Néanmoins, cette heureuse pensée ne fut pas perdue; elle fit naître au sein de la faculté des Arts de l'Université Laval la louable ambition de réaliser quelque chose de plus grand et de plus parfait. Il fut décidé que l'Université, secondée par le Séminaire de Québec, accorderait son patronage à la publication des œuvres de Champlain telle que nous la méditions depuis plus de six ans.

M. Geo.-E. Desbarats, qui avait déjà bien accueilli M. Langton, voulut dès lors ne rien épargner pour répondre à l'encouragement de l'Université. Obligé plus tard de quitter Québec, il poussa la libéralité jusqu'à laisser à notre disposition tout un matériel bien assorti de caractères antiques, avec le personnel nécessaire pour compléter l'œuvre sous nos yeux. Enfin, la première édition était faite, les clichés transportés à Ottawa, l'impression presque terminée; lorsque un épouvantable incendie vint réduire en cendres l'atelier de M. Desbarats. Les seules épreuves tirées à Québec furent tout ce qui nous resta.

Des pertes aussi sensibles étaient bien de nature à faire échouer complètement une entreprise qui paraissait devoir être si peu rémunérative. Mais voilà

que tout à coup un redoublement de sympathie bien méritée vint ranimer le courage de M. Desbarats. Le 13 février 1869, il nous écrivait : " Cher monsieur, vos raisons et la conduite du " Séminaire à mon égard, sont trop bonnes, pour " que je ne cède pas ; Champlain se réimprimera " à Québec... Eh bien, Champlain m'aura coûté " quelques trois mille louis" (60,000 fr).

Pour nous, nous avions un tel sentiment des difficultés de notre travail, que nous n'étions pas fâché d'avoir à le refaire, ou du moins à le revoir en entier ; heureux de pouvoir encore profiter des judicieuses remarques de plusieurs amis ; heureux surtout d'avoir une occasion de réparer des inexactitudes ou des omissions qui avaient échappé à nos premiers efforts.

Nous avons maintenant à expliquer au lecteur la marche que nous avons cru devoir suivre dans cette réimpression des œuvres de Champlain.

1° Après un examen attentif des diverses éditions des voyages de l'auteur, il nous a paru nécessaire de les publier toutes en entier, parce qu'elles se complètent et s'expliquent les unes les autres. C'est pour n'avoir pas eu sous les yeux les éditions complètes de Champlain, que bien des auteurs ne l'ont pas compris.

2° Nous nous sommes fait une loi, nous pour-

rions dire un scrupule, de reproduire le texte absolument tel qu'il est dans les anciennes éditions, sans nous permettre même de supprimer les notes marginales, qui pourtant ne paraissent pas avoir toujours été faites par l'auteur; et notre fidélité sur ce point nous a porté à respecter jusqu'aux irrégularités d'orthographe et de typographie, parce que ces irrégularités mêmes jettent souvent du jour sur certaines questions qui peuvent avoir leur intérêt et leur importance.

3° Chaque fois que nous avons constaté une faute, soit erreur typographique, soit méprise de l'auteur, nous avons jeté au bas de la page les notes nécessaires ou opportunes, en laissant le texte conforme à celui de l'édition originale. C'est ici la partie de notre travail qui nous a le plus coûté de temps et de recherches. Telle faute quelquefois sera facile à corriger; mais, que l'on tourne la page, il faudra, pour reprendre l'auteur, savoir non-seulement ce qu'il a voulu dire, mais encore où en était la science à son époque, si l'on ne veut pas s'exposer à être injuste. Il est vrai que nous n'avons point borné là notre tâche; nous nous sommes efforcé d'éclaircir certains passages obscurs, ou qui le sont devenus par le changement des circonstances et des temps. Rien de plus facile que de laisser passer inaperçues les difficultés de ce genre; mais

approfondissez la question : il faut étudier les lieux, comparer les plans anciens et modernes, les concilier, les raccorder, recourir aux titres et aux documents primitifs ; et, après un travail d'un grand mois, vous n'avez à mettre au bas de la page qu'une toute petite demi-ligne. Voilà, bien souvent, quels ont été la nature et le résultat de nos recherches.

Qu'il nous soit maintenant permis d'offrir nos remerciements les plus sincères à un grand nombre d'amis qui ont bien voulu nous aider de leurs conseils, ou de leur puissant concours, en particulier à M. l'abbé Verreau, à M. J.-C. Taché, à M. l'abbé H.-R. Casgrain et à M. Ant. Gérin-Lajoie.

Nous devons encore un large tribut de reconnaissance à la mémoire de deux personnes que nous avons bien des raisons particulières de regretter : M. l'abbé Ferland, sur les lumières et l'expérience duquel nous avions appris à compter, et M. l'abbé E.-G. Plante, qui a tant contribué à cette présente édition par la générosité avec laquelle il a toujours mis complètement à notre disposition sa riche collection d'ouvrages sur le Canada et l'Amérique.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

DE

CHAMPLAIN

On peut dire que la vie de Champlain est tout entière dans ses œuvres. Il semblera donc peut-être superflu de mettre sa notice biographique en tête de ses ouvrages, surtout quand déjà tant d'écrivains de mérite lui ont consacré des pages remarquables.

Cependant, comme ces auteurs n'avaient à en parler que d'une manière plus ou moins incidente, suivant le cadre qu'ils s'étaient prescrit, nous avons cru devoir essayer de compléter leurs observations, et même de les corriger au besoin, tout en résumant ici ce qui se trouve trop épars dans nos notes, et en y ajoutant des remarques que le temps ou l'espace ne pouvaient alors nous permettre.

Champlain naquit en l'année 1567, si l'on en croit la *Biographie Saintongeoise*. Il est regrettable que cet ouvrage n'indique pas la source où cette date a été puisée ; car, jusque aujourd'hui, les chercheurs les plus infatigables n'ont encore pu

réussir à trouver son acte de naissance. Une chose digne de remarque, c'est que notre auteur, dans le cours de toutes ses œuvres, à travers le récit de tant d'événements divers, n'ait pas une seule fois trouvé l'occasion, ou jugé à propos de parler de son âge, même lorsqu'il était opportun de faire valoir ou de rappeler ses services passés. Cependant, si l'on n'a pas de preuve directe de l'exactitude de cette date donnée par la *Biographie Saintongeoise*, on peut établir d'une manière au moins approximative, qu'elle n'est pas loin de la vérité.

Champlain nous apprend lui-même (1) qu'il était maréchal des logis dans l'armée de Bretagne, sous le maréchal d'Aumont, qui mourut au mois d'août 1595. De là on peut conclure, que, peu de temps auparavant, vers 1592 peut-être, il devait avoir vingt-cinq ans ou environ ; puisqu'il occupait déjà un poste de confiance qui d'ordinaire ne se donne qu'à une personne de quelque expérience. Suivant ce calcul, sa naissance aurait donc eu lieu vers 1567.

La différence d'âge entre Pont-Gravé et Champlain, vient encore ajouter un certain degré de probabilité à la date assignée par le même ouvrage. Cette différence, quoiqu'elle ne soit nulle part donnée positivement, peut se déduire avec assez d'exactitude de plusieurs passages et entre autres de celui-ci : *Pour le sieur du Pont*, dit Champlain en 1619, *son âge me le ferait respecter comme mon père*. Cette manière de s'exprimer donne évidemment à entendre que Pont-Gravé avait au moins dix ou douze ans de plus que lui. Or, d'après Sa-

(1) Voyage aux Indes-Occidentales, p. 1.

gard, Pont-Gravé avait alors environ soixante-cinq ans. Si l'on suppose que Champlain avait douze ans de moins, on trouve qu'il était, en 1619, âgé de cinquante-deux ans environ ; ce qui reporte sa naissance à 1567.

Champlain naquit à Brouage en Saintonge. Suivant la même *Biographie Saintongeoise*, il était issu d'une famille de pêcheurs. Si cette assertion est fondée, il faut en conclure que ses parents réussirent, par leur mérite personnel ou par leur industrie, à s'élever au-dessus de leur humble profession ; car, dans le contrat de mariage de Champlain, passé en 1610, son père, Antoine de Champlain, est qualifié *capitaine de la marine*(1). Le même document nous apprend que sa mère s'appelait Marguerite Le Roy. Il reçut au baptême le nom de Samuel(2) ; du moins, c'est le seul qu'il prenne dans le titre de ses ouvrages, et les documents contemporains s'accordent à ne lui en point donner d'autre.

Dès ses premières années, Champlain se sentit une vocation particulière pour la carrière aventureuse de la navigation. " C'est cet art, " dit-il dans une épître adressée à la reine régente, et imprimée

(1) C'est là, suivant nous, toute la noblesse du père de Champlain. L'auteur de l'*Histoire de la Colonie française en Canada* prétend que, si Henri IV anoblit le fils, il anoblit aussi le père ; et, pour le prouver, il invoque le passage suivant du même contrat de mariage : *noble homme Samuel de Champlain... fils de feu Antoine de Champlain vivant capitaine de la Marine*, qu'il cite comme suit : *homme noble de Champlain, fils de noble Antoine*. On remarquera que le texte du contrat ne dit pas *homme noble*, mais *noble homme*. A peu près toutes les familles du Canada, en recourant à leurs anciens titres, pourront constater qu'elles descendent de même d'un *noble homme* qui ne reçut jamais de lettres de noblesse.

(2) De ce que le nom de Samuel, donné à Champlain, était, paraît-il, inusité alors chez les catholiques, et en honneur chez les protestants, l'auteur de l'*Histoire de la Colonie française en Canada* insinue que Champlain aurait bien pu naître calviniste. Il y avait, ce semble, une insinuation plus naturelle à faire : c'est que, dans cette hypothèse, le père et la mère de Champlain avaient dû apostasier ; car son père s'appelait Antoine, et sa mère Marguerite, deux noms tout à fait catholiques.

au commencement de son édition de 1613, "qui m'a dès mon bas âge attiré à l'aimer, et qui m'a provoqué à m'exposer presque toute ma vie aux ondes impétueuses de l'océan." Ce qui ne l'empêcha pas de profiter des occasions de s'instruire, comme le prouvent suffisamment ses écrits. On y trouve en effet, presque à toutes les pages, des observations judicieuses, qui attestent à la fois et de la variété de ses connaissances, et de la rectitude de son jugement.

La faveur constante dont il jouissait à la cour dès 1603; la pension et les grades dont le roi se plut à l'honorer, l'amitié et la protection d'hommes aussi distingués que le commandeur de Chaste, le comte de Soissons, le Prince de Condé, le duc de Montmorency, le duc de Ventadour, le cardinal de Richelieu et beaucoup d'autres, montrent assez que son mérite et ses services ne tardèrent pas à être hautement appréciés. Avant même que le maréchal d'Aumont fût mort, c'est-à-dire, vers 1594, il était déjà maréchal des logis, et il continua à occuper ce poste sous les maréchaux de Saint-Luc et de Brissac, jusqu'à la pacification de la Bretagne en 1598 (1).

Se trouvant sans emploi, et dans un désœuvrement qui n'allait guère à son âme active et aventurière, Champlain forma le projet de se rendre en Espagne, dans l'espérance d'y trouver l'occasion de faire un voyage aux Indes-Occidentales.

Un de ses oncles, le capitaine Provençal, "tenu pour un des bons mariniers de France, et qui pour

(1) Voyage aux Indes-Occidentales, p. 1.

cette raison avait été entretenu par le roi d'Espagne comme pilote général de ses armées de mer," se trouvait alors à Blavet, et venait de recevoir du maréchal de Brissac l'ordre de conduire en Espagne les navires qui devaient repasser la garnison que les Espagnols avaient alors dans cette place. Il résolut de l'y accompagner.

La flotte étant arrivée en Espagne, le *Saint-Julien*, " reconnu comme fort navire et bon voilier," fut retenu au service du roi. Le capitaine Provençal en garda le commandement, et son neveu demeura avec lui.

Les quelques mois que Champlain passa en Espagne ne furent point un temps perdu. Il avait déjà, dans le trajet, levé une carte soignée des lieux où la flotte avait fait escale, le cap Finisterre et le cap Saint-Vincent avec les environs; pendant son séjour à Cadix, il utilisa ses loisirs en traçant un plan exact de cette ville; ce qu'il fit également pour San-Lucar-de-Barameda, où il demeura trois mois.

Pendant cet intervalle, le roi d'Espagne, ayant reçu avis que Porto-Rico était menacé par une flotte anglaise, ordonna une expédition de vingt vaisseaux, du nombre desquels devait être le *Saint-Julien*. Champlain, accompagnant son oncle, se voyait ainsi sur le point de pouvoir réaliser son projet; lorsque, au moment où la flotte allait faire voile, on reçut la nouvelle que Porto-Rico avait été pris par les Anglais. Il fallut donc attendre une autre occasion, pour faire le voyage des Indes.

Dans le même temps, arriva à San-Lucar-de-Barameda le général Dom Francisque Colombe,

pour prendre le commandement des vaisseaux que le roi envoyait annuellement aux Indes. Voyant le *Saint-Julien* tout appareillé, et connaissant ses excellentes qualités, il résolut de le prendre au fret ordinaire. Le capitaine Provençal, dont on requérait les services ailleurs, commit, de l'agrément du général, la charge de son vaisseau à Champlain. Le général espagnol en parut fort aise; il lui promit sa faveur, et n'y manqua point dans les occasions.

Enfin au commencement de janvier 1599, Champlain partit pour l'Amérique espagnole.

Le voyage dura deux ans et deux mois. Champlain dans cet intervalle, eut le loisir de visiter en détail les lieux les plus intéressants tant aux Antilles, qu'à la Nouvelle-Espagne.

C'est ici que l'on commence à remarquer en notre auteur une qualité infiniment précieuse, celle d'observateur scrupuleux et intelligent, qui ne manque aucune occasion de servir la louable ambition de la science, aussi bien que les intérêts de la patrie. Non-seulement il tient journal comme s'il était déjà chef de l'expédition; mais encore il note sur son passage la position des lieux, les productions du pays, les mœurs et les coutumes des habitants. Le Mexique surtout paraît avoir captivé toutes ses affections. "Il ne se peut voir, dit-il, ni désirer un plus beau pays que ce royaume de la Nove-Espaigne : grandes campagnes unies à perte de vue, chargées d'infinis troupeaux de bestial, qui ont les pâtures toujours fraîches; décorées de fort beaux fleuves et rivières, qui traversent presque tout le royaume; diversifiées de belles forêts rem-

plies des plus beaux arbres que l'on saurait souhaiter. Mais, ajoute-t-il, tous les contentements que j'avais eus à la vue de choses si agréables n'étaient que peu au regard de celui que je reçus, lorsque je vis cette belle ville de Mexique" (Mexico). Puis il fait une description détaillée de toutes les richesses naturelles de ce royaume. Le plan de Mexico (pris en 1599) n'est pas le moins intéressant des soixante et quelques dessins qui accompagnent le *Voyage aux Indes*.

Champlain était de retour en Espagne vers le commencement de mars 1601. Le vaisseau dont il s'était chargé, dut être retenu encore quelque temps, avant de pouvoir faire voile pour un autre port. De manière qu'il ne rentra probablement en France que vers la fin de cette année, sinon au commencement de 1602.

Le rapport consciencieux et fidèle de son voyage aux Indes-Occidentales, fut sans doute ce qui engagea le roi Henri IV à accorder une pension à Champlain (1), et ce fut peut-être aussi pour la même raison que le commandeur de Chaste jeta les yeux sur lui pour l'accomplissement des grands desseins qu'il avait formés, et "dont je pourrais, dit Champlain (2), rendre de bons témoignages, pour m'avoir fait l'honneur de m'en communiquer quelque chose."

(1) Il semble, en effet, qu'au moment de son départ pour l'Espagne, il s'était décidé de lui-même sans alléguer aucun motif d'obligation particulière pour le roi, comme il le fait quand il s'agit d'entreprendre le voyage de 1603, mais simplement « pour ne demeurer oisif, se trouvant sans aucune charge ni emploi. » Il est vrai qu'il s'était proposé d'en « faire rapport au vrai à Sa Majesté » ; mais ce pouvait être là précisément le moyen qui lui parût alors le plus propre à obtenir quelque faveur de la cour.

(2) Édit. 1632, p. 45.

Après la mort du sieur Chauvin, M. de Chaste, ayant obtenu une nouvelle commission, chargea Pont-Gravé de la conduite d'un premier voyage d'exploration, "pour en faire son rapport, et donner ordre ensuite à un second embarquement," auquel il se joindrait lui-même en personne, décidé à consacrer le reste de ses jours à l'établissement d'une bonne colonie chrétienne dans cette partie du nouveau monde.

"Sur ces entrefaites, dit Champlain, je me trouvai en cour, venu fraîchement des Indes-Occidentales (1). Allant voir de fois à autre le sieur de Chaste, jugeant que je lui pouvais servir en son dessein, il me fit cette faveur, comme j'ai dit, de m'en communiquer quelque chose, et me demanda si j'aurais agréable de faire le voyage, pour voir ce pays, et ce que les entrepreneurs y feraient."

Pareille démarche, de la part d'un homme de l'âge et de l'expérience du commandeur de Chaste, était un témoignage bien flatteur de l'estime qu'il faisait de son mérite.

A cette demande, Champlain, à qui le roi avait depuis peu assuré une pension, répondit au commandeur que cette commission lui serait très-agréable, pourvu que Sa Majesté y donnât son consentement; ce que M. de Chaste se chargea volontiers d'obtenir. M. de Gesvre, secrétaire des commandements du roi, lui expédia en forme une lettre d'autorisation, "avec lettre adressante à Pont-Gravé, pour que celui-ci le reçût en son vaisseau, lui fît

(1) M. de Chaste dut commencer à s'occuper de son entreprise dès 1602, et Champlain ne fut probablement de retour en France que vers le commencement de cette même année.

voir et reconnaître tout ce qu'il pourrait, et l'assistât de ce qui lui serait possible en cette entreprise."

"Me voilà expédié, dit-il, je pars de Paris, et m'embarque dans le vaisseau de du Pont, l'an 1603." Le vaisseau partit de Honfleur le 15 de mars, et relâcha au Havre-de-Grâce, d'où il put remettre à la voile dès le lendemain. Le voyage fut heureux jusqu'à Tadoussac, comme s'exprime l'édition de 1632, c'est-à-dire, que la traversée se fit sans accident ou sans malheur bien grave; car du reste elle fut passablement orageuse, et dura plus de deux mois; le vaisseau n'entra dans le havre de Tadoussac que le 24 de mai (1).

Quelques bandes de Montagnais et d'Algonquins, cabanés à la pointe aux Alouettes au bas d'un petit côteau, attendaient l'arrivée des Français. Pont-Gravé, dans un voyage précédent, avait emmené en France deux sauvages, et il les ramenait cette année, afin qu'ils fissent à leurs compatriotes le récit de tout ce qu'ils avaient vu au-delà du *grand lac*. Le lendemain, il alla, avec Champlain, les reconduire à la cabane du grand sagamo, Anadabijou.

C'est ici que commence cette alliance que la plupart de nos historiens n'ont pas assez remarquée; alliance qui nous donne la clef d'une des grandes difficultés de notre histoire, et la raison véritable de l'intervention des armes françaises dans les démêlés des nations indigènes.

"L'un des sauvages que nous avions amenés, dit Champlain, commença à faire sa harangue, de la bonne réception que leur avait fait le Roi, et le

(1) Édit. 1603, p. 1 et suivantes.

bon traitement qu'ils avaient reçu en France, et qu'ils s'assurassent que sa dite Majesté leur voulait du bien, et désirait peupler leur terre, et faire paix avec leurs ennemis, qui sont les Iroquois, ou leur envoyer des forces pour les vaincre. Il fut entendu avec un silence si grand qu'il ne se peut dire de plus."

Jusqu'ici, on pourrait croire que l'orateur n'agit que comme simple particulier, et que ce silence profond n'est que l'effet d'une curiosité toute naturelle. Mais, que l'on pèse bien toutes les circonstances du récit de Champlain, et l'on y verra autre chose que des discours de bienvenue.

" La harangue achevée, le grand sagamo, l'ayant attentivement ouï, commença à prendre du petun, et en donner à Pont-Gravé et à Champlain, et à quelques autres sagamos qui étaient auprès de lui. Ayant bien petuné, il fit sa harangue à tous," dans laquelle il insista sur les grands avantages que leur apporteraient l'amitié et la protection du grand chef des Français. Tout se termina par un grand festin, ou *tabagie*, et des danses solennelles.

Ces harangues prononcées devant une assemblée de mille personnes(1); cette cérémonie surtout de la présentation du calumet, suivant la coutume des sauvages, sont des preuves évidentes, que l'on entendait, de part et d'autre, s'engager à une alliance offensive et défensive que l'on regardait comme les préliminaires indispensables d'une tentative d'établissement comme le voulait faire le commandeur de Chaste.

Pont-Gravé et Champlain, avec quelques mate-

(1) Édit. 1603, p. 10.

lots, se jetèrent dans un petit bateau fort léger, et remontèrent le fleuve jusqu'au grand saut (Saint-Louis), afin d'examiner conjointement les lieux les plus favorables à une habitation, décidés à pousser leurs investigations, s'il était possible, jusqu'aux sources mêmes de la *grande rivière de Canada ;* ce qu'aucun européen n'avait encore pu exécuter.

Malgré la résolution de nos voyageurs, leur esquif, si léger qu'il fût, ne put franchir les bouillons impétueux du grand saut, et, il leur fallut mettre pied à terre pour en voir la fin. "Tout ce que nous pûmes faire, ajoute Champlain, en résumant lui-même ce voyage, fut de remarquer les difficultés, tout le pays, et le long de la dite rivière, avec le rapport des sauvages de ce qui était dans les terres, des peuples, des lieux, et origines des principales rivières, notamment du grand fleuve Saint-Laurent."

De retour à Tadoussac, comme la saison n'était pas encore bien avancée, Champlain voulut employer le temps qui lui restait, à explorer ce qu'il pourrait du bas du fleuve. En attendant que la traite fût terminée, il descendit à Gaspé, pour y recueillir quelques renseignements sur les mines de l'Acadie, et sur les différents postes de traite et de pêche. Ce petit voyage lui donna occasion de relever une bonne partie de la côte du nord depuis Moisie jusqu'au Saguenay.

Enfin le 16 d'août, le vaisseau quitta le havre de Tadoussac, et arrêta à Gaspé, pour avoir le rapport du sieur Prévert, sur les mines qu'il s'était chargé d'aller examiner par lui-même.

Arrivé à Honfleur, Champlain eut le chagrin d'apprendre la mort du commandeur de Chaste, dont les généreux desseins lui avaient donné de si belles espérances. "En cette entreprise, disait-il en 1632, avec son expérience de trente ans, je n'ai remarqué aucun défaut, pour avoir été bien commencée."

Il ne tarda pas à se rendre auprès du roi, pour lui présenter le rapport de son voyage, avec une carte, qui malheureusement ne se retrouve plus aujourd'hui. Henri IV l'accueillit fort bien, et lui promit non-seulement de ne point abandonner le Canada, mais encore de prendre l'affaire sous sa protection.

Malheureusement, les jalousies et les rivalités menaçaient déjà, dès cette époque, de ruiner toute entreprise qui ne pourrait compter, pour se soutenir, que sur les profits de la traite. M. de Monts, successeur de M. de Chaste, fut le premier à en faire la triste expérience.

Le voyage qu'il avait fait avec M. Chauvin dès 1599; les souffrances et les privations auxquelles avaient été condamnés les quelques malheureux qui avaient consenti à hiverner à Tadoussac, l'avaient décidé à chercher un climat moins rigoureux. Champlain, qui avait encore présentes à son souvenir toutes les beautés du Mexique et des Antilles, ne dut pas être loin d'approuver ses idées. "M. de Monts, dit-il, me demanda si j'aurais agréable de faire ce voyage avec lui. Le désir que j'avais eu au dernier, s'était accru en moi; ce qui me fit lui accorder, avec la licence que m'en donnerait Sa Ma-

jesté, qui me le permit, pour toujours lui en faire fidèle rapport."

Au printemps de 1604, Champlain fut donc chargé de conduire la petite colonie vers des régions plus méridionales, et M. de Monts, pour mieux assurer son choix, voulut suivre l'expédition en personne. Le temps fut si favorable, qu'au bout d'un mois on était au cap de La Hève. Mais, M. de Monts n'ayant pas eu, comme M. de Chaste, la précaution de faire explorer les lieux à l'avance, la grande moitié de l'été se passa à chercher un lieu qui fût du goût de tout le monde.

Enfin, après avoir parcouru avec l'auteur toutes les côtes d'Acadie, pénétré jusqu'au fond de la baie Française (Fundy), il s'arrêta à une petite île "qu'il jugea d'assiette forte et à proximité d'un terroir qui paraissait très-bon(1)." Mais le manque d'eau douce et les ravages du scorbut le firent bientôt changer de résolution, et transporter ses colons au port Royal, dont il avait déjà, avec l'auteur, remarqué les avantages et les beautés naturelles.

Pendant les trois années qu'il passa à l'Acadie, Champlain donna de nombreuses preuves de l'infatigable activité de son esprit. Dès l'automne de 1604, il avait visité, avec M. de Monts lui-même, la côte des Etchemins, c'est-à-dire, une bonne partie du littoral de la Nouvelle-Angleterre. Le printemps suivant, il continua cette exploration jusqu'au-delà du cap Cod. Mais, dans toute cette étendue de pays, M. de Monts ne trouva rien de

(1) Cette île est située à quelques milles au-dessus de l'embouchure de la rivière Scoudic. On donna le nom de Sainte-Croix tant à l'île qu'à la rivière.

préférable au port Royal, où dès lors il résolut de transporter son habitation (1605). L'année suivante, Champlain recommença le même voyage avec M. de Poutrincourt, qui trouvait peut-être M. de Monts trop difficile, et qui voulait du reste pousser les découvertes encore plus loin. Cette fois, nos voyageurs doublèrent le cap de Malbarre, et s'en revinrent sans être guère plus avancés.

L'hiver passé à Port-Royal fut beaucoup moins pénible, grâce aux précautions que l'on prit, et au bon ordre qui régna constamment dans l'habitation. "Nous passâmes, dit Champlain, cet hiver fort joyeusement, et fîmes bonne chère, par le moyen de l'ordre de Bon-Temps que j'y établis, que chacun trouva utile pour la santé, et plus profitable que toutes les médecines dont on eût pu user." Cet ordre consistait à faire passer à tour de rôle par la charge de maître-d'hôtel tous ceux de la table de M. de Poutrincourt; ce qui ne manqua pas de créer une espèce d'émulation, à qui ferait à la compagnie le meilleur traitement.

Malheureusement pour M. de Monts, les affaires n'allaient pas si bien de l'autre côté de l'Océan. Son privilége lui avait suscité un orage auquel il était moralement impossible de résister. Les Bretons et les Basques se répandirent en plaintes amères, prétendant qu'on allait ruiner le commerce et la navigation, amoindrir le revenu des douanes du royaume, et réduire à la mendicité un grand nombre de familles qui n'avaient point d'autre moyen de subsistance. "Le sieur de Monts ne sut si bien faire, que la volonté du roi ne fût détournée par

quelques personnages qui étaient en crédit, qui lui avaient promis d'entretenir trois cents hommes au dit pays. Donc, en peu de temps, sa commission fut révoquée, pour le prix de certaine somme qu'un certain personnage eut sans que Sa Majesté en sût rien." Comme compensation de plus de cent mille livres qu'il avait dépensées depuis trois ans, et des peines infinies qu'il s'était données pour fonder un établissement solide et durable en Amérique, "il lui fut accordé six mille livres, à prendre sur les vaisseaux qui iraient trafiquer des pelleteries. C'était, remarque Champlain, lui donner la mer à boire, la dépense devant surmonter la recette. Hé, bon Dieu! qu'est-ce que l'on peut plus entreprendre, si tout se révoque de la façon, sans juger mûrement des affaires, premier que d'en venir là?"

De retour en France en 1607, Champlain alla trouver M. de Monts, lui fit un rapport fidèle de ses voyages et de tout ce qui s'était passé à Port-Royal depuis son départ. Il avait pris un plan de l'habitation de Sainte-Croix, de celle de Port-Royal, et fait en même temps la carte de tous les lieux les plus remarquables qu'il avait visités, tant avec lui qu'avec M. de Poutrincourt : l'île Sainte-Croix, le port Royal, le port aux Mines (Havre-à-l'Avocat), l'entrée de la rivière Saint-Jean et du Kénébec, la baie de Saco, de Gloucester, de Plymouth, de Nauset et de Chatam, sans compter plusieurs havres de la côte d'Acadie, comme La Hève, le port au Mouton et le port Rossignol.

Malgré toutes ses pertes et ses désappointements, M. de Monts ne se découragea point. Il fit part à

Champlain des nouveaux desseins qu'il avait formés. Celui-ci, qui avait maintenant une juste idée de la position des lieux et des avantages qu'on pouvait y trouver, lui conseilla cette fois " de s'aller loger dans le grand fleuve Saint-Laurent, où le commerce et trafic pouvaient faire beaucoup mieux qu'en l'Acadie, mal aisée à conserver à cause du nombre infini de ses ports, qui ne se pouvaient garder que par de grandes forces; joint qu'il y a peu de sauvages, et que l'on ne pourrait, de ce côté, pénétrer jusque parmi les nations sédentaires qui sont dans l'intérieur du pays, comme on pourrait faire par le Saint-Laurent."

M. de Monts, reconnaissant la sagesse de cet avis, suivit le parti que lui proposait Champlain. Le privilége exclusif de la traite lui fut accordé de nouveau, quoique pour un an seulement, et, au printemps de 1608, il équipa deux vaisseaux. Pont-Gravé, " député pour les négociations avec les sauvages du pays, prit les devants pour aller à Tadoussac; Champlain, que M. de Monts honora de sa lieutenance, partit après lui avec toutes les choses nécessaires à une habitation."

Champlain arriva à Québec le 3 juillet; " où étant, dit-il, je cherchai lieu propre pour notre habitation; mais je n'en pus trouver de plus commode, ni de mieux situé, que la pointe de Québec (1), ainsi appelé des sauvages, laquelle était remplie de noyers."

(1) L'auteur de l'*Hist. de la Colonie française en Canada*, tome I, p. 125 et suivantes, prétend que « Champlain se fût probablement établi à Montréal en 1608, s'il en eût connu alors les avantages. » — Sans doute, Champlain ne pouvait connaître à fond dès cette époque, tous les avantages et la richesse naturelle de Montréal, ou du Grand-Saut,

Aussitôt une partie des ouvriers est employée à abattre les arbres pour y faire l'habitation, à scier le bois, à creuser les caves et les fossés; les autres furent envoyés à Tadoussac, pour en rapporter le reste des approvisionnements.

Pendant qu'on jetait ainsi les fondations de la ville de Québec, un malheureux complot faillit étouffer la colonie dès son berceau. Un serrurier normand, nommé Jean Duval, mécontent de la nourriture et dégoûté du travail, forma le projet d'assassiner Champlain, et d'aller ensuite se donner "aux Basques ou Espagnols qui étaient pour lors à Tadoussac." Il réussit à s'assurer le concours de quatre autres, "qui promirent chacun de faire en sorte d'attirer le reste à leur dévotion." Ils en étaient à chercher l'occasion favorable, lorsqu'un des conjurés, Antoine Natel, découvrit toute la trame. On saisit les quatre coupables, Champlain institua une espèce de jury, composé de Pont-Gravé, du capitaine du vaisseau, du chirurgien, du maître, du contre-maître et de quelques autres. Le chef de la conspiration fut exécuté, pour servir d'exemple, et les autres renvoyés en France, pour y subir leur procès. "Depuis qu'ils furent hors, tout le reste se comporta sagement en son devoir."

Pont-Gravé reconduisit les vaisseaux en France,

comme on disait alors. Cependant nous croyons qu'il en savait assez pour se décider sagement sur le choix qu'il avait à faire. « L'air, dit-il entre autres choses dès 1603, y est plus doux et tempéré, et de meilleure terre qu'en lieu que j'eusse vu. » Il est donc évident que, s'il eût cherché avant tout un terroir uni et facile à cultiver, il suffisait de remonter soixante lieues plus haut; mais, comme il fallait tenir compte de bien d'autres difficultés, il jugea que Québec était déjà assez loin de Tadoussac, et présentait d'ailleurs une position unique pour s'y fortifier et s'y maintenir contre un coup de main. Ces raisons seules étaient d'un grand poids, et Champlain en avait peut-être encore bien d'autres que nous ne pouvons qu'entrevoir, ou même que nous ne connaissons pas.

et Champlain demeura avec vingt-sept ou vingt-huit personnes pour continuer les travaux commencés.

" Le site que choisit Champlain, dit M. l'abbé Ferland, convenait admirablement à son dessein de créer et d'organiser une France Nouvelle dans l'Amérique. Placé à cent trente lieues de l'embouchure du Saint-Laurent, Québec possède un havre magnifique, qui peut contenir les flottes les plus nombreuses, et où les plus gros vaisseaux peuvent arriver facilement de la mer. A ses pieds coule le grand fleuve, qui fournit une large voie pour pénétrer jusqu'au centre de l'Amérique Septentrionale. Sur ce point, le Saint-Laurent se rétrécit considérablement, n'ayant au plus qu'un mille de largeur ; de sorte que les canons de la ville et de la citadelle peuvent foudroyer les vaisseaux qui tenteraient de franchir le passage. Québec est donc la clef de la vallée du grand fleuve, dont le cours est de près de huit cents lieues; il est la sentinelle avancée de l'immense empire français que rêva Louis XIV, et qui devait se prolonger depuis le détroit de Belle-Isle jusques au golfe du Mexique."

Québec avait encore une autre épreuve à subir. Le scorbut et la dissenterie lui enlevèrent, pendant l'hiver, les trois quarts de ses premiers fondateurs. Quand les vaisseaux revinrent au printemps, vingt personnes avaient succombé à cette cruelle maladie.

Le 7 juin 1609, Champlain, laissant pour commander à sa place le sieur Desmarais, alla rejoindre Pont-Gravé à Tadoussac.

Ce n'était pas tout d'avoir fondé, à plus de cent

lieues dans le fleuve, une frêle habitation qu'un souffle pouvait anéantir; il fallait étudier le pays, lier de nouvelles connaissances avec les tribus environnantes, sans l'amitié ou le concours desquelles tout essai d'établissement était absurde et impossible. C'est pourquoi, dès l'arrivée des vaisseaux, Champlain ne voulut rien entreprendre sans avoir l'avis de Pont-Gravé, dont il connaissait mieux que personne la longue expérience. Il fut résolu qu'il suivrait, avec une chaloupe de vingt hommes, les Montagnais et les nations alliées jusqu'au pays des Iroquois, tant pour les assister contre ces ennemis irréconciliables, que pour continuer les découvertes commencées.

Les Montagnais ne manquèrent pas de représenter à Champlain, qu'on leur avait promis solennellement (dès 1603) du secours contre les Iroquois. En 1608, il en avait été empêché par les travaux qu'il fallait surveiller; mais, cette année, les Algonquins et les Hurons se joignirent aux Montagnais pour lui rappeler que Pont-Gravé et lui leur avaient témoigné, il n'y avait pas encore dix lunes, le désir de les assister dans une guerre regardée comme indispensable. C'était en effet le moment ou de se concilier ces nombreuses et puissantes tribus, ou de se les aliéner peut-être pour toujours. Champlain les suivit donc avec ses quelques français(1). La pe-

(1) L'auteur de l'*Hist. de la Colonie française en Canada* suppose à Champlain, dans cette expédition et les suivantes, des motifs qu'on ne prêterait pas même à un marchand honnête. « On ne sera pas étonné, dit-il, que l'intérêt des marchands l'ait déterminé à « s'armer contre ces barbares, si l'on considère ce qu'il raconte lui-même à l'occasion « du vaisseau rochelois... qui se perdit, et *qui n'aurait pu être pris*, dit Champlain, « *qu'avec la perte de nombre d'hommes*. Si, pour quelques pelleteries, on était résolu « de verser le sang français, il n'est pas étonnant que, dans l'espérance de s'assurer le

tite armée remonta la rivière des Iroquois (ou de Sorel), et s'avança avec précaution jusqu'à une assez grande distance dans le lac qui depuis a toujours porté le nom de Champlain.

Le soir du 29 juillet, sur les dix heures, on rencontra l'ennemi. Les Iroquois mirent à terre, et se barricadèrent de leur mieux ; les alliés rangèrent leurs canots attachés les uns contre les autres, et gardèrent l'eau, à portée d'une flèche, jusqu'au lendemain matin. "La nuit se passa en danses et chansons, avec une infinité d'injures de part et d'autre." Le jour venu, on prit terre, en cachant toujours soigneusement les français, pour ménager une surprise. Les Iroquois, au nombre de deux cents hommes forts et robustes, s'avancèrent avec assurance, au petit pas, trois des principaux chefs à leur tête. Les alliés, de leur côté, marchaient pareillement en bon ordre ; ils comptaient avant tout sur l'effet foudroyant des armes à feu, dont les Iroquois n'avaient encore aucune idée. Champlain "leur promit de faire ce qui serait en sa puissance, et de

« commerce de cette sorte de marchandise, Champlain n'ait pas craint de répandre le « sang des sauvages. » Puis, au lieu de résumer impartialement ces deux expéditions, il n'en cite isolément que juste deux passages, qui, séparés du contexte, sont de nature à laisser croire au lecteur, que Champlain était allé à la guerre autant pour le plaisir cruel de répandre le sang, que pour remplir un devoir envers les nations alliées. — Nous avons relevé en son lieu (Édit. 1632, première partie, p. 239) l'injuste appréciation que cet auteur fait du passage dont il s'appuie. Qu'il nous suffise ici de faire une comparaison qui, suivant nous, ne manque pas de justesse. Le commandant de la *Canadienne* est chargé de croiser dans le golfe tout l'été pour y protéger nos pêcheries ; s'il attaque un vaisseau pris en flagrant délit, ou méprisant son droit et son autorité, dira-t-on qu'il est prêt à verser le sang américain pour l'appât de quelques morues ? Il est une chose, au reste, qu'on ne devrait pas oublier, quand il s'agit des premières tentatives d'établissement en Amérique : c'est que le commerce de la pêche et de la traite des pelleteries était alors le seul moyen de soutenir de pareilles entreprises. La France, à cette époque, ne s'occupait guère plus du Canada, que le Canada lui-même ne se préoccupe aujourd'hui de fonder une colonie à la baie d'Hudson ; et, si l'on accorda des commissions à M. Chauvin, à M. de Chaste, à M. de Monts, c'est uniquement parce qu'ils le demandèrent.

leur montrer, dans le combat, tout son courage et sa bonne volonté ; qu'indubitablement ils les déferaient tous."

Quand les deux armées furent à la portée du trait, l'armée alliée ouvrit ses rangs. Champlain s'avança jusqu'à trente pas des ennemis, qui demeurèrent interdits à la vue d'un guerrier si étrange pour eux. Mais leur surprise fut au comble, quand, du premier coup d'arquebuse, ils virent tomber deux de leurs chefs, avec un autre de leurs compagnons grièvement blessé. Champlain n'avait pas encore rechargé, qu'un des français caché dans le bord du bois, tira un second coup, et les jeta dans une telle épouvante, qu'ils prirent la fuite en désordre. Les alliés firent dix à douze prisonniers, et n'eurent que quinze ou seize des leurs de blessés.

M. de Monts avait écrit à Champlain toutes les difficultés que lui suscitaient les marchands bretons, basques, rochelois et normands ; l'habitation, du reste, lui demeurait, par convention faite avec ses associés. Champlain crut donc à propos de repasser en France, et laissa à Québec, de l'avis de Pont-Gravé, "un honnête homme appelé le capitaine Pierre Chavin, de Dieppe, pour commander en sa place."

La commission de M. de Monts venait d'être une seconde fois révoquée. Cependant, il ne se rebuta pas encore ; le rapport que lui fit Champlain de ses nouvelles découvertes, et des heureuses dispositions des sauvages, l'engagea à ne point renoncer à un si noble dessein. "Il se délibéra d'aller à Rouen trouver ses associés, les sieurs Collier et

Legendre, pour aviser à ce qu'ils avaient à faire l'année suivante. Ils résolurent de continuer l'habitation, et parachever de découvrir dans le grand fleuve Saint-Laurent, suivant les promesses des Ochatéguins [ou Hurons], à la charge qu'on les assisterait en leurs guerres, comme on leur avait promis."

M. de Monts s'en retourna à Paris avec Champlain, et essaya d'obtenir privilége au moins pour les " nouvelles découvertes que l'on venait de faire, où personne auparavant n'avait encore traité; ce qu'il ne put gagner, quoique les demandes et propositions fussent justes et raisonnables. Il ne laissa pas pourtant de poursuivre son dessein, pour le désir qu'il avait que toutes choses réussissent au bien et honneur de la France."

Avant de repartir pour le Canada, Champlain voulut savoir de M. de Monts s'il n'était point d'avis qu'il hivernât à Québec; celui-ci remit le tout à sa discrétion.

Il s'embarqua à Honfleur dès le 7 de mars 1610, "avec quelque nombre d'artisans." Les Montagnais l'attendaient à Tadoussac, impatients de savoir s'il les accompagnerait dans une nouvelle campagne contre les Iroquois. Il les assura qu'on était toujours dans la disposition de leur prêter main-forte, pourvu que de leur côté ils tinssent la parole qu'ils lui avaient donnée, " de le mener découvrir les Trois-Rivières, jusqu'à une grande mer dont ils lui avaient parlé, pour revenir par le Saguenay à Tadoussac." Ils répondirent qu'ils avaient encore cette volonté; mais que ce voyage ne pou-

vait se faire que l'année suivante. Ce retard contrariait Champlain. " Toutefois, dit-il, j'avais deux cordes à mon arc, les Algonquins et les Ochatéguins m'ayant aussi promis de me faire voir leur pays, le grand lac, quelques mines de cuivre et autres choses, si je consentais à les aider dans leurs guerres."

Il monta donc aux Trois-Rivières, où étaient déjà rendus les Montagnais. Un parti d'Algonquins devait venir les rejoindre à la rivière des Iroquois.

Cette fois, on trouva les ennemis fortifiés, et entourés d'une barricade " faite de puissants arbres arrangés les uns sur les autres en rond." La résistance fut longue et vigoureuse. Champlain, dès le commencement du combat, fut blessé d'un coup de flèche, qui lui fendit le bout de l'oreille, et pénétra dans le cou; ce qui ne l'empêcha pas cependant " de faire le devoir." Enfin nos guerriers, encouragés par un renfort que leur amena le brave Des Prairies, parvinrent à rompre la barricade; tout fut tué, ou noyé dans la rivière, à la réserve de quinze, qui furent faits prisonniers (1).

Les Algonquins consentirent à emmener avec eux un jeune français, à condition que Champlain accepterait en échange un jeune sauvage, nommé Savignon, pour lui faire voir la France.

Après avoir fait achever la palissade de l'habitation, Champlain, qui avait appris la nouvelle des troubles arrivés à Brouage, et de la mort du roi

(1) Qui croirait qu'un auteur s'est bien donné la peine de faire toute une dissertation pour prouver, ou du moins pour faire semblant de prouver, « comment on peut justifier Champlain du meurtre des Iroquois », dans ces deux premières expéditions? — Voir *Hist. de la Colonie française en Canada*, tome I, p. 138 et suiv.

(Henri IV), se décida à repasser la mer encore cette année. Du Parc, qui avait déjà hiverné avec le capitaine Pierre Chavin, demeura commandant de la place. Toute sa garnison se composait de seize hommes.

Dans les derniers jours de l'année 1610, Champlain, engagé depuis plus de dix ans dans de longs voyages ou des expéditions aventureuses, conclut une alliance qui semble avoir été ménagée par le concours de M. de Monts. "Le 27 décembre, il signa à Paris son contrat de mariage avec demoiselle Hélène Boullé, fille de Nicolas Boullé, secrétaire de la chambre du roi, et de dame Marguerite Alix. A cet acte assistèrent, comme témoins, le sieur de Monts, qui portait encore le titre de lieutenant-général du roi, et plusieurs membres de sa compagnie qui avaient contribué à la fondation de Québec. Le mariage se fit probablement vers le commencement de l'année 1611. Hélène Boullé n'avait encore que douze ans, et elle avait été élevée dans le calvinisme ; tandis que Champlain était parvenu à un âge mûr, et se faisait gloire d'être catholique sincère ; cette union fut cependant heureuse. Il instruisit lui-même la jeune personne, et eut le bonheur de la convertir à la foi catholique, à laquelle elle demeura toujours fermement attachée pendant le reste de sa vie. A cause de son extrême jeunesse, elle demeura à Paris auprès de ses parents, et ce ne fut que dix ans plus tard qu'elle suivit son mari au Canada" (1).

(1) Ferland, cours d'Hist. du Canada. — Voir Pièces justificatives, n. XXXI, et Chroniques de l'Ordre des Ursulines, Vie de madame de Champlain.

Dès le premier mars 1611, Champlain et Pont-Gravé repartirent pour le Canada. La traversée fut longue et périlleuse. En approchant du Grand-Banc, le vaisseau se trouva enveloppé de brumes épaisses, au milieu d'énormes banquises de glaces. Nos voyageurs furent ainsi entre la mort et la vie pendant plus de deux mois, et n'arrivèrent à Tadoussac que le 13 de mai.

A Québec, Du Parc et ses compagnons avaient passé un fort bon hiver, sans maladie, ni accident.

Champlain se rendit immédiatement au Grand-Saut, où il arriva le 28, ramenant avec lui Savignon. Les Algonquins devaient y être rendus dès le 20, mais n'arrivèrent que le 13 de juin.

Les traiteurs, qui, l'année précédente, étaient montés au-devant des sauvages, jusqu'au cap de la Victoire (1), se rendirent cette année (1611) jusqu'au Grand-Saut. Une des raisons qui les fit aller si loin, fut sans doute d'épargner à ceux qui descendaient à la traite les dangers d'un long voyage et les attaques des Iroquois; mais la rivalité des marchands était surtout ce qui les faisait courir à la rencontre de ces barbares, pour enlever plus tôt leurs riches pelleteries.

En attendant l'arrivée des sauvages, Champlain s'occupa à faire une exploration plus complète des environs du Grand-Saut, "afin de trouver un lieu convenable pour la situation d'une habitation, et d'y préparer une place pour y bâtir (2). Je considérai,

(1) Ainsi a-t-on désigné longtemps l'une des pointes voisines de Sorel du côté de l'ouest, et, par extension, les environs de Sorel. C'était apparemment en mémoire de la victoire de 1610, remportée à une petite distance de l'entrée de la rivière.

(2) Édit. 1613, p. 242.

dit-il, fort particulièrement le pays; mais en tout ce que je vis, je ne trouvai point de lieu plus propre, qu'un petit endroit qui est jusques où les barques et chaloupes peuvent monter aisément, néanmoins avec un grand vent, ou à la cirque, à cause du grand courant d'eau; car, plus haut que le dit lieu (qu'avons nommé la Place-Royale), y a quantité de petits rochers, et basses qui sont fort dangereuses... Ayant donc reconnu fort particulièrement et trouvé ce lieu un des plus beaux qui fût en cette rivière, je fis aussitôt couper et défricher le bois de la dite Place-Royale, pour la rendre unie et prête à y bâtir."

Sans paraître regretter sa fondation première, Champlain prévoyait le moment où il deviendrait nécessaire d'établir de nouvelles habitations; et, en désignant d'avance l'emplacement de la florissante ville de Montréal, il ne montra pas moins de sagesse et de hauteur de vue que dans son premier choix. Malheureusement, l'état de dénuement dans lequel on le laissa pendant plus de vingt ans, ne lui permit pas de réaliser toute la grandeur de ses projets.

L'affection et la confiance que lui témoignèrent, cette année, tous les sauvages qui vinrent à la traite, est une preuve frappante que la conduite qu'il avait tenue, était en effet le vrai moyen de s'attacher ces nations, et par suite de les amener insensiblement à la connaissance de l'évangile, et à la lumière de la civilisation.

Aussitôt arrivé en France, Champlain se hâta d'aller trouver M de Monts, pour lui faire con-

naître les belles espérances qu'on pouvait se promettre des Algonquins et des Hurons, pourvu qu'on leur prêtât du secours dans leurs guerres, comme il leur avait été promis. Mais les associés, fatigués des dépenses, ne voulurent plus continuer l'association, parce que, sans privilége, le commerce devenait ruineux. "M. de Monts convint alors avec eux de ce qui restait en l'habitation de Québec, moyennant une somme de deniers qu'il leur donna pour la part qu'ils y avaient, et envoya quelques hommes pour la conservation de la place, en attendant qu'il pût obtenir une commission. Mais des affaires de conséquence lui firent abandonner sa poursuite," et il remit la chose entre les mains de Champlain.

Sur ces entrefaites, arrivèrent les vaisseaux de la Nouvelle-France (1612). Ils rapportèrent que les sauvages, cette année, étaient descendus au saut Saint-Louis au nombre de plus de deux cents, avec l'espérance d'y rencontrer l'auteur; qu'ils avaient paru fort contrariés de ne pas l'y voir, après les espérances qu'il leur avait données. On les avait assurés qu'il tiendrait sa promesse, et reviendrait l'année suivante; ce qu'il fit en effet. Mais certains traiteurs, poussés par la jalousie et l'esprit de lucre, ne manquèrent pas de profiter de cette circonstance, pour faire courir de faux bruits, et allèrent jusqu'à assurer à ces peuples que Champlain était mort, et qu'ils ne devaient plus compter sur son retour.

Champlain, cependant, travaillait activement à remédier à tous ces désordres. Il jugea que le plus

sûr moyen de faire réussir une entreprise qui intéressait l'honneur de la religion et de la France, était de mettre la nouvelle colonie sous la protection de quelque personnage d'influence, et s'adressa au comte de Soissons, "prince pieux et affectionné en toutes saintes entreprises, lui remontrant l'importance de l'affaire, les moyens de la régler, et la ruine totale dont elle était menacée au grand déshonneur du nom français, si Dieu ne suscitait quelqu'un qui la voulût relever. Le comte promit, sous le bon plaisir du roi, d'en prendre la protection."

Champlain présenta, en conséquence, une requête au roi et à son conseil; et obtint que le comte de Soissons serait nommé gouverneur et lieutenant-général de la Nouvelle-France. Celui-ci reçut ses lettres de commission en date du 8 octobre 1612(1), et, le 15 du même mois, l'auteur était nommé son lieutenant. Malheureusement, le comte de Soissons mourut quelques jours après, et le prince de Condé, qui lui succéda, était trop impliqué dans les troubles politiques, pour être bien utile à l'avancement de la colonie.

De nouvelles difficultés, suscitées "par quelques brouillons, qui n'avaient cependant aucun intérêt en l'affaire," retardèrent tellement la publication du privilége et des règlements de la nouvelle association, qu'il fut impossible à Champlain de rien faire encore cette année (1613) pour l'habitation de Québec, "dans laquelle il désirait mettre des

(1) Moreau de Saint-Méry, Lettres du duc d'Anville. (Voir Édit. 1613, p. 285, note 1.)

ouvriers pour la réparer et l'augmenter." De sorte, qu'il fallut, pour le moment, se contenter de passeports, que le prince donna pour quatre vaisseaux prêts à faire voile, lesquels s'engageaient à fournir chacun quatre hommes pour la continuation des découvertes.

Le voyage de 1613 fut pour l'auteur une déception, quoiqu'il n'ait pas été un des moins utiles. Champlain eut un moment l'espoir de trouver enfin le fameux passage du Nord-Ouest tant cherché par tous les navigateurs.

Un de ceux qui étaient retournés du Canada en 1612, nommé Nicolas de Vignau, lui assura que le lac où l'Outaouais prenait sa source, se déchargeait dans la mer du Nord, sur le rivage de laquelle il disait avoir vu de ses propres yeux les débris d'un vaisseau et les chevelures de quatre-vingts anglais qui formaient l'équipage. Ce récit paraissait d'autant plus vraisemblable, que les Anglais avaient tout récemment poussé leurs courses aventureuses jusque dans les profondeurs de la baie d'Hudson. Le chancelier de Sillery, le maréchal de Brissac, le président Jeannin et autres personnes graves, furent d'avis que Champlain ne devait pas négliger de voir la chose en personne.

Il partit donc de l'île Sainte-Hélène le 27 de mai 1613 avec quatre français et un sauvage, et remonta l'Outaouais jusqu'à la résidence de Tessouat, chef des Algonquins de l'Isle, c'est-à-dire jusqu'à l'île des Allumettes. Tessouat, qui avait déjà fait la connaissance de l'auteur les années précédentes, reçut cette visite inattendue et inespérée

avec toutes les marques de la plus vive satisfaction. Il prépara un grand festin, pour souhaiter la bienvenue à ces hôtes extraordinaires. Tous les principaux chefs devaient s'y trouver, et là Champlain leur ferait connaître ses intentions et le but de son voyage.

Le repas fini, il fallut, suivant la coutume, fumer le calumet pendant une demi-heure; après quoi, Champlain leur exposa, qu'il était venu d'abord pour les visiter et lier avec eux une amitiée encore plus durable, mais aussi pour leur demander ce qu'ils lui avaient déjà promis, c'est-à-dire, de lui faciliter le voyage de la mer du Nord, que de Vignau prétendait avoir vue l'année précédente.

De Vignau, qui n'avait jamais été plus loin que la cabane de Tessouat, ne pouvait plus échapper à une conviction des plus humiliantes et des plus terribles. Tessouat et les autres capitaines, indignés d'une si impudente imposture, s'écrièrent "qu'il le fallait faire mourir, ou qu'il dît celui avec lequel il y avait été, et qu'il déclarât les lacs, rivières et chemins par lesquels il avait passé." De Vignau n'avait garde d'accepter un pareil défi; il avait toujours compté que les difficultés incroyables d'un pareil voyage effraieraient Champlain, où qu'enfin quelque obstacle insurmontable finirait par lasser son courage, et qu'ainsi, après avoir fait sans dépense le voyage du Canada, il n'en toucherait pas moins la récompense promise à sa prétendue découverte.

"Après avoir songé à lui," il se jeta à genoux

aux pieds de Champlain, et demanda son pardon. "Ainsi transporté de colère, dit l'auteur, je le fis retirer, ne le pouvant plus endurer devant moi." Les Algonquins voulaient absolument en faire bonne justice, et, si Champlain ne leur eût défendu de lui faire aucun mal, ils l'eussent infailliblement mis en pièces.

Cette expédition, quoique manquée dans son objet principal, eut néanmoins un excellent résultat. Tous ces peuples, l'année précédente, avaient été si mécontents des traiteurs, qu'ils avaient pris la résolution de ne plus descendre; et il fallut tout l'ascendant que Champlain avait sur eux pour les ramener à de meilleures dispositions.

De retour en France, Champlain s'occupa de mener à bonne fin les négociations qui n'avaient pu se terminer avant le départ des vaisseaux, et réussit enfin à former une puissante compagnie, qui devait se composer des marchands de Saint-Malo, de Rouen et de la Rochelle ; mais les Rochelois furent si longtemps à accepter les conditions, qu'on les laissa de côté ; les Normands et les Bretons "prirent l'affaire moitié par moitié."

A peine cette société des marchands était-elle formée, que quelques malouins incommodes, fâchés de ne s'être pas présentés à temps, et ne pouvant contester les droits de la compagnie, eurent l'adresse de faire insérer "au cahier général des états" un article demandant que la traite fût libre pour toute la province. Champlain, voyant encore sur le point d'échouer un projet qui semblait promettre un meilleur avenir à sa chère colonie, alla trouver

le prince de Condé, et lui représenta l'intérêt qu'il avait à ne point laisser annuler un privilége aussi nécessaire. Il plaida si bien la cause, que la société fut maintenue dans ses droits.

Non content d'assurer le progrès matériel de la Nouvelle-France, Champlain s'occupait en même temps à lui procurer un bien encore plus précieux que tous les avantages temporels. Le spectacle de tant de peuples sans foi, ni loi, sans dieu et sans religion, comme il avait pu le constater dans tous ses voyages, avaient excité dans son âme une immense compassion pour ces pauvres et malheureux infidèles. "Je jugeai à part moi, dit-il, que ce serait faire une grande faute, si je ne m'employais à leur préparer quelque moyen pour les faire venir à la connaissance de Dieu." Ce qui l'avait empêché jusque-là d'exécuter ce saint projet, "c'est qu'il fallait faire une dépense qui eût excédé ses moyens"; et il comprenait mieux que personne la difficulté de pourvoir aux frais et à l'entretien d'une mission, surtout avec une compagnie dont plusieurs des membres étaient calvinistes.

Ayant eu occasion de s'en ouvrir à plusieurs, et entre autres au sieur Houel, celui-ci lui suggéra de s'adressa aux Récollets, lui promettant son appui et toute l'influence qu'il pouvait avoir auprès du provincial, le P. du Verger. Afin de faciliter cette bonne œuvre, Champlain alla lui-même trouver les cardinaux et les évêques qui s'étaient rendus à Paris pour la tenue des états généraux, et réussit à recueillir une somme de près de quinze cents livres pour l'achat des choses les plus nécessaires.

Toute l'année 1614 fut ainsi employée à consolider les règlements de la compagnie des marchands, et à préparer les voies aux missionnaires. Enfin, au printemps de 1615, Champlain repartit de France avec quatre religieux récollets : le P. Denis Jamay, commissaire, le P. Jean Dolbeau, le P. Joseph le Caron et un frère, nommé Pacifique du Plessis. Ils arrivèrent à Tadoussac le 25 de mai.

Aussitôt que les barques furent prêtes, Champlain se rendit à Québec, où, de concert avec le P. Dolbeau, il détermina l'emplacement de la première église du pays, et du logement des Pères qui devaient la desservir.

L'habitation occupait tout le milieu de la pointe de Québec, c'est-à-dire, le terrain renfermé entre la Place et les rues Notre-Dame, Sous-le-Fort et Saint-Pierre. Impossible de loger une chapelle dans l'enceinte ; elle contenait déjà le magasin, trois corps de logis et quelques petites dépendances, et la plus petite bâtisse eût complètement absorbé tout l'espace qui servait de cour intérieure. Du côté du fleuve, il ne restait guères que la largeur de la rue Saint-Pierre; en arrière il fallait laisser un passage. Enfin du côté du Saut-au-Matelot, il n'y avait qu'une petite lisière de terre qui venait mourir au pied de la côte actuelle de la basse ville; une chapelle, placée de ce côté eût obstrué les défenses de la place, sans compter qu'elle eût été sérieusement exposée à nos trop fréquentes tempêtes de nord-est. Il n'y avait donc qu'un seul endroit convenable ; l'anse du Cul-de-Sac, dans le voisinage du jardin de Champlain,

offrait un assez joli fonds, retiré et solitaire, comme il convient à la maison de Dieu.

Moins d'un mois après, le 25 de juin 1615, le P. Dolbeau y disait la première messe, et les offices continuèrent à s'y célébrer régulièrement tous les dimanches.

Cette année enfin, après tant de retards et de désappointements, Champlain put réaliser et compléter ce qu'il n'avait pour ainsi dire qu'ébauché en 1613, l'exploration des pays de l'ouest, et un commencement de colonie chez les Hurons.

Toutes ces entreprises, cependant, ne pouvaient être menées à bonne fin, que par le moyen et le concours des nations indigènes. Cette année, plus que jamais, les sauvages descendus à la traite, représentèrent vivement à Champlain, que, si on ne leur prêtait un secours efficace, il devenait de plus en plus impossible de quitter leur pays, pour venir de si loin s'exposer aux embûches que leur tendaient continuellement les Iroquois.

“ Sur quoi, dit l'auteur, le sieur du Pont et moi avisâmes qu'il était très-nécessaire de les assister, tant pour les obliger davantage à nous aimer, que pour moyenner la facilité de mes entreprises et découvertures, qui ne se pouvaient faire en apparence que par leur moyen, et aussi que cela leur serait comme un acheminement et préparation pour venir au christianisme(1).

(1) L'auteur de l'*Hist. de la Colonie française en Canada* a bien soin de tronquer ce texte, et d'en retrancher ce qui non-seulement justifie Champlain, mais encore est tout à sa louange. On conçoit qu'avec de pareils moyens, il est facile de tirer des conclusions comme celle-ci : « Cette campagne avait été entreprise pour un motif d'intérêt particulier, et elle tourna au grand désavantage de la religion et à celui de la France » (t. I, p. 141) ; et cela, suivant le même auteur, parce que « les Français étaient allés

Le chemin à suivre pour éviter les embûches des Iroquois, était excessivement long et pénible. Il fallait remonter l'Outaouais avec ses rapides, passer par le lac Nipissing, pour prendre ensuite le cours de la rivière des Français. Le pays des Hurons était, comme on sait, situé au fond de la baie Georgienne, à l'ouest du lac Simcoe.

Champlain rejoignit au pays des Hurons les quelques français qui étaient partis un peu auparavant avec le P. le Caron. Pendant les longs préparatifs de l'expédition projetée contre les Iroquois, il parcourut toutes les bourgades huronnes, observant attentivement les beautés du pays et les mœurs et coutumes des habitants.

L'armée partit de Cahiagué le premier de septembre, et prit la direction de la rivière Trent et de la baie de Quinté. Quand on eut traversé le lac des Entouoronon (le lac Ontario), on cacha soigneusement les canots. Après avoir fait, à travers le pays des Iroquois, environ une trentaine de lieues, les alliés arrivèrent enfin devant le fort des ennemis.

Un corps de cinq cents guerriers carantouanais qui devait venir faire diversion par un autre côté, n'arriva que plusieurs jours après le temps convenu. L'attaque eut lieu cependant; mais les sauvages se ruèrent sur le fort sans aucun ordre, et Champlain ne put jamais réussir à se faire entendre dans la chaleur du combat; ce premier assaut fut inutile.

attaquer les Iroquois avec des armes à feu, incendier leur village » (jusqu'alors aucun village iroquois n'avait été incendié), « et répandre le sang des Iroquois, sans que ceux-ci leur eussent jamais fait aucun mal ni donné quelque juste sujet de plainte. » L'injustice de cette remarque est trop palpable, pour qu'il soit nécessaire de la réfuter.

Le soir, dans un conseil, Champlain proposa de construire, pour le lendemain, un cavalier, du haut duquel les arquebusiers français auraient plus d'avantage à tirer, et une espèce de mantelet pour protéger les assaillants contre les flèches et les pierres lancées de dessus les palissades.

Quelques-uns voulaient qu'on attendît le renfort des Carantouanais; mais l'auteur, voyant que l'armée alliée était assez forte pour emporter la place, craignant d'ailleurs qu'un retard ne donnât aux ennemis le temps de se fortifier davantage, fut d'avis qu'on livrât de suite un second assaut.

L'indiscipline des sauvages fit tout manquer; il fallut songer à la retraite. Champlain avait reçu deux blessures à la jambe et au genou.

Quand les alliés furent de retour au lac Ontario, Champlain demanda qu'on le reconduisît à Québec. Mais les Hurons, qui avaient intérêt à le garder avec eux, firent en sorte qu'il n'y eût point de canot disponible; et il dut se résigner à passer l'hiver en leur pays.

L'armée fut de retour à Cahiagué dans les derniers jours de décembre. Champlain, après s'être reposé quelques jours chez son hôte Darontal (ou Atironta), se rendit à Carhagouha pour y revoir le P. le Caron. Ils partirent tous deux ensemble le 15 février, et allèrent visiter la nation du Petun (les Tionnontatés), qui demeuraient plus au sud-ouest. De là, ils poussèrent jusqu'au pays des Andatahouat ou Cheveux-Relevés, et, si on ne les en eût détournés, ils voulaient se rendre jusqu'à la nation Neutre (les Attiouandaronk).

Enfin, le printemps venu, Champlain, se fit reconduire à Québec, où l'on était fort inquiet sur son sort. Avant le départ des vaisseaux, il fit agrandir l'habitation de plus d'un tiers, et en augmenta les fortifications. "Nous fîmes, dit-il, le tout bien bâtir de chaux et sable, y en ayant trouvé de très-bonne en un lieu proche de la dite habitation." (1)

Le prince de Condé venait d'être arrêté, le premier de Septembre 1616. Champlain se douta bien que les ennemis de la société profiteraient de sa détention, pour exciter de nouveaux troubles et faire annuler la commission. Il ne cessait de remontrer aux marchands, que, si l'on ne prenait les moyens d'augmenter et de fortifier Québec, la traite finirait par leur être enlevée de force. Les associés objectaient, que les dépenses annuelles étaient énormes, et que, dans un moment de trouble comme on était alors en France, la compagnie, d'une année à l'autre, pouvait avoir le même sort que celle de M. de Monts, et qu'ils en seraient pour leurs frais. Champlain leur représenta que les circonstances étaient bien changées : M. de Monts n'était qu'un simple "gentilhomme, qui n'avait pas assez d'autorité pour se maintenir en cour contre l'envie, dans le conseil de Sa Majesté; mais que maintenant ils avaient pour protecteur et vice-roi du pays un prince qui les pouvait protéger envers et contre tous sous le bon plaisir du roi."

(1) Il est probable que le fourneau dont on se servit pour cuire la chaux à cette époque, est le même que celui dont fait mention un acte de concession du 20 septembre 1649 (Acte de conc. à Dame Gagner). Ce fourneau paraît avoir été situé entre l'ancien cimetière et le terrain actuel de la Chambre d'Assemblée.

Deux années se passèrent, sans qu'il se fît beaucoup de progrès.

En 1617 et en 1618, Champlain revint au Canada. Mais le manque de secours laissait toujours l'habitation dans le même état de langueur.

A force de persévérance, il obtint enfin, pour l'année 1619, quelques munitions de guerre, et des provisions de bouche; la compagnie s'engageait à envoyer quatre-vingts personnes, " y compris le chef, trois pères récollets, commis, officiers, ouvriers et laboureurs."

L'année 1619 s'écoula, et, de toutes ces promesses de secours et d'hommes, aucune ne fut tenue. Cependant, on se plaignait partout de la compagnie, qui, jouissant d'un privilége fort avantageux, ne remplissait point ses engagements envers la colonie. D'une autre part, la concorde était loin de régner parmi les associés. Les huguenots avaient à cœur de ne pas voir la religion catholique s'enraciner dans le Canada; tandis que les catholiques se réjouissaient des efforts qu'on faisait pour l'y établir. De là naissaient des divisions et des procès; chaque parti se défiait de l'autre, et entretenait son commis particulier, chargé d'examiner tout ce qui se passait à Tadoussac et à Québec (1).

Franc, loyal et honnête, Champlain ne leur ménageait aucun reproche, au sujet de leur conduite. Aussi voulurent-ils se délivrer d'un censeur incommode, en l'obligeant à s'occuper de découvertes, pendant que Pont-Gravé resterait à Québec, revêtu du commandement, et chargé de la traite. Ils espé-

(1) Ferland, Cours d'Hist. du Canada.

raient que ce dernier serait plus souple et plus traitable. Champlain leur répondit que, comme lieutenant-général du vice-roi, il avait l'autorité sur tous les hommes de l'habitation ; qu'il l'exerçait partout, excepté dans leur magasin, où était placé leur premier commis ; que le sieur de Pont-Gravé était son ami, qu'il le respectait comme son père, à cause de son âge, mais qu'il ne lui cèderait jamais aucun de ses droits (1) ; "qu'il n'entendait faire le voyage qu'avec la même autorité qu'il avait eue auparavant; autrement, qu'il protestait tous dépens, dommages et intérêts contre eux, à cause de son retardement."

La-dessus, il leur présenta une lettre dans laquelle le roi insistait sur l'exécution de ce qu'ils avaient promis, et leur marquait sa volonté expresse que la compagnie fournît à Champlain ce qui lui serait nécessaire, tant pour l'habitation, que pour les découvertes.

Les marchands s'obstinèrent, et Champlain, qui s'était préparé à passer au Canada avec sa famille, se vit contraint de retourner à Paris, après avoir fait sa protestation. "Nous voilà à chicaner," dit-il; et, avec son activité et son énergie ordinaires, il se rend à Tours, pour y suivre l'affaire devant le conseil. "Après avoir bien débattu, ajoute-t-il, j'obtiens un arrêt de messieurs du conseil, par lequel il était dit que je commanderais tant à Québec, qu'autres lieux de la Nouvelle-France, et défenses aux associés de me troubler ni empêcher en la

(1) Ferland, Cours d'Hist. du Canada.

fonction de ma charge; lequel arrêt je leur fais signifier en pleine bourse de Rouen."

Le prince de Condé ne pouvait guère s'occuper de la Nouvelle-France; il céda facilement tous ses titres au duc de Montmorency. Champlain, qui avait contribué à cette transaction (1), fut nommé son lieutenant, et se disposa à partir avec sa famille (1620). La compagnie, voyant ce changement d'un mauvais œil, suscita encore de nouvelles tracasseries au sujet des pouvoirs qu'il devait exercer. Mais il n'eut qu'un mot à écrire au nouveau vice-roi; les associés reçurent un ordre formel et absolu du roi, de se désister de leurs poursuites.

Champlain partit enfin vers le 8 de mai, et arriva au moulin Baudé, après une traverse de deux mois. Son beau-frère, Eustache Boullé, fut agréablement surpris et étonné de voir que sa sœur avait eu le courage de braver les fureurs de l'Océan, pour venir se fixer dans un pays encore sauvage et dénué de tout.

Le 11 juillet, Champlain partit de Tadoussac pour monter à Québec, où, en arrivant, il "se rendit à la chapelle, pour y rendre grâces à Dieu de l'avoir préservé, lui et sa famille, de tous les dangers d'un si long et si pénible voyage." Le lendemain, après la messe, un des Pères fit une exhortation de circonstance, et, au sortir de la chapelle, on lut publiquement les lettres de commission royale, et celles du vice-roi. "Chacun cria : *Vive le roi;* le canon fut tiré en signe d'allégresse, "et ainsi, dit Champlain, je pris possession de l'habita-

(1) Édit. 1632, première partie, p. 327.

tion et du pays au nom de mon dit seigneur le vice-roi."

Champlain trouva de quoi exercer son zèle. "Je trouvai, dit-il, cette pauvre habitation si désolée et ruinée, qu'elle me faisait pitié. Il y pleuvait de toutes parts; l'air entrait par toutes les jointures du plancher; le magasin s'en allait tomber, la cour si sale et orde, que tout cela semblait une pauvre maison abandonnée aux champs où les soldats avaient passé." En peu de temps, néanmoins, tout fut réparé, grâce à la diligence qu'il y mit.

Un de ses premiers soins fut ensuite de faire commencer, sur le côteau qui dominait l'habitation, un petit fort, qu'il jugea plus que jamais nécessaire "pour éviter aux dangers qui peuvent advenir en un pays éloigné presque de tout secours. J'établis, dit-il, cette demeure en une situation très-bonne, sur une montagne qui commandait sur le travers du fleuve Saint-Laurent, qui est un des lieux des plus étroits de la rivière. Cette maison ainsi bâtie ne plaisait point à nos associés; mais pour cela il ne faut pas que je laisse d'effectuer le commandement de Mgr le Vice-roi; et ceci est le vrai moyen de ne point recevoir d'affront."

Le duc de Montmorency, voyant avec peine la mauvaise volonté de la compagnie des marchands, avait résolu de mettre un terme à un état de choses si préjudiciable aux intérêts de la colonie. Au printemps de 1621, on apprit, par le premier vaisseau, qu'il avait formé une compagnie nouvelle. M. Dolu, intendant des affaires du pays, fut chargé d'expédier à Champlain copie des nouvelles commissions, pour

le prévenir que le vice-roi avait remis entre les mains des sieurs de Caen la gestion de tout ce qui regardait la traite, et que c'était son désir qu'il ne se fît aucune innovation avant son arrivée.

Malheureusement, le vaisseau de M. de Caen ne paraissait point. Les commis de l'ancienne société n'étaient pas d'humeur à lâcher prise si facilement, à moins que Champlain n'exhibât des ordres du roi; ce qu'il ne pouvait faire pour le moment. L'arrivée de Pont-Gravé et de plusieurs des anciens commis vint encore rendre la position plus critique. Il fallait agir avec une grande circonspection.

Le petit fort que Champlain venait de commencer et qu'il se hâta de terminer de son mieux, fut en ce moment le salut de la patrie. Il y mit Dumais et son beau-frère avec seize hommes, et y jeta les armes et provisions nécessaires. "En cette façon, dit-il, nous pouvions parler à cheval." Lui-même se chargea de la garde de l'habitation.

Les commis de l'ancienne société furent contraints d'accepter un compromis, et d'attendre que M. de Caen fût arrivé. Enfin, aprés des allées et venues et des pourparlers qui durèrent jusqu'au mois d'août, Champlain, secondé par le P. George le Baillif, vint à bout de faire la paix entre les deux partis.

Les habitants de Québec, alarmés d'un état de choses si déplorable, se réunirent dans une assemblée publique, Champlain à leur tête, pour signer et adresser au roi une humble pétition, afin que Sa Majesté voulût bien mettre un terme aux funestes divisions qui menaçaient de ruiner tout le

pays. Champlain ne pouvant s'absenter sans inconvénient et pour sa famille et pour l'intérêt de tous, on choisit pour cette mission le P. Georges le Baillif. Ce sage religieux vint à bout d'obtenir les principaux articles de son "cahier," et un arrêt du conseil d'état réunit les deux compagnies en une seule (1622).

Pendant les quatre ans que Champlain passa à Québec avec sa famille, son occupation principale fut de faire travailler à l'habitation, au fort et au château Saint-Louis; il saisit en même temps toutes les occasions de faire avec les Montagnais une alliance de plus en plus étroite.

Un des moyens qui lui parût le plus propre à atteindre ce but, fut de conférer à quelqu'un de leurs capitaines certaines faveurs ou certains grades qui devaient naturellement les attacher aux Français.

Le capitaine Miristou fut le premier à qui l'on accorda cet honneur. Il prit à cette occasion le nom de *Mahigan-Atic* (loup-cerf), pour donner à entendre, que, doux comme le cerf, il saurait, quand il serait nécessaire, avoir le courage et même la fureur du loup.

Champlain, en 1624, se décida à reconduire sa femme en France. Accoutumée aux douceurs de la vie de Paris, elle avait dû souffrir beaucoup de la privation des choses considérées comme indispensables à son état. Son mari et son frère étant fort souvent absents, elle se trouvait ainsi exposée à bien des ennuis.

L'année 1624 fut une époque d'améliorations

pour Québec : Champlain ouvrit un chemin commode, conduisant du magasin au fort Saint-Louis sur la hauteur, afin de remplacer le sentier étroit et difficile dont on s'était servi jusqu'alors. Les ouvriers continuaient en même temps les travaux du fort. Reconnaissant le mauvais état de l'habitation, et désespérant de la pouvoir réparer convenablement, il entreprit d'en bâtir une nouvelle. Vers les premiers jours du mois de mai, il fit abattre tous les vieux bâtiments, à l'exception du magasin, et les fondations furent posées. Pour conserver la mémoire de cette reconstruction, l'on enfouit une pierre sur laquelle étaient gravées les armes du roi, ainsi que celles du vice-roi, avec la date et le nom de Champlain, lieutenant du duc de Montmorency. Ces bâtiments devaient consister en un corps de logis, long de cent huit pieds, avec deux ailes de soixante pieds, et quatre petites tours aux quatre angles de l'édifice. Devant l'habitation et au bord du fleuve, était un ravelin, sur lequel on disposa des pièces de canon ; le tout était environné de fossés, que traversaient des ponts-lévis(1).

Le sieur Émeric de Caen demeura à Québec pour y commander. Champlain en partit le 15 août, et arriva à Dieppe le premier octobre. Il se rendit de là à Paris, afin de donner au roi et à M. de Montmorency des détails sur ce qui s'était passé dans la Nouvelle-France depuis quatre ans.

De nouvelles contestations entre les anciens et les nouveaux associés achevèrent de dégoûter le duc de Montmorency de sa charge de vice-roi, " qui

(1) Ferland, Cours d'Hist. du Canada.

lui rompait plus la tête, que ses affaires plus importantes." Il la céda à son neveu Henri de Lévis, duc de Ventadour. Celui-ci continua Champlain dans sa charge de lieutenant, et lui en expédia les lettres le 15 février 1625.

Le nouveau vice-roi, plein de zèle pour les intérêts de la colonie et pour l'avancement des missions, voulut d'abord que Champlain demeurât cette année auprès de lui pour l'instruire plus particulièrement des besoins du pays dorénavant soumis à sa juridiction; puis il encouragea de toutes ses forces le projet qui venait de se former, d'envoyer des missionnaires jésuites au Canada, pour venir en aide aux premiers missionnaires, les Récollets.

M. de Caen fut chargé du voyage de 1625. A son retour, il y eut contre lui des récriminations graves, qui entraînèrent un procès. Il sut néanmoins se tirer d'affaire assez bien; l'arrêt du conseil lui alloua "trente-six pour cent d'intérêt sur un fonds de soixante mille livres, mais à condition qu'il exécuterait tous les articles auxquels la société s'était obligée envers le roi; qu'il donnerait caution dans trois jours, et nommerait un catholique au commandement de la flotte du Canada."

Le printemps venu, M. de Caen ne s'étant pas conformé aux décisions de la cour, les anciens associés le protestèrent. Il les appelle une seconde fois devant le conseil, et un nouvel arrêt lui accorde encore gain de cause, à condition toutefois qu'il donnera caution dans Paris, et qu'il nommera, en l'absence du vice-roi, un amiral catholique, lui-même ne devant point faire le voyage.

Les vaisseaux appareillèrent à Dieppe. Champlain s'y embarqua, avec le sieur Destouches et son beau-frère, nommé son lieutenant, à bord de la *Catherine*, vaisseau de cent cinquante tonneaux. Émeric de Caen était vice-amiral, et commandait la *Flèque*.

Champlain n'arriva à Québec que le 5 de juillet. Tous les *hivernants* se portaient bien, même Pont-Gravé, qui avait pensé mourir de la goutte pendant l'hiver.

Quoiqu'il eût, avant son départ, laissé " nombre de matériaux prêts, " il ne trouva pas les logements si avancés qu'il se l'était promis. Le fort était encore au point où il l'avait quitté en 1624; le château, qui renfermait quelques ménages, n'avait pas été terminé, quoiqu'il y eût du bois d'assemblé depuis deux ans.

Une des raisons qui retardaient les travaux du fort et de l'habitation, c'est que les ouvriers étaient employés, " aux plus beaux et longs jours de l'année, " à l'entretien du bétail. Il fallait aller faire les foins à près de dix lieues de Québec, aux prairies naturelles du cap Tourmente; ce qui prenait quelquefois jusqu'à deux mois et demi. Pour obvier à cet inconvénient, Champlain établit une habitation auprès du Petit-Cap, au lieu même où sont aujourd'hui les bâtisses de la Petite-Ferme. Comme on était déjà au mois de juillet, il employa tous les ouvriers à y construire deux logis et une étable de soixante pieds de long. A partir de ce moment, le soin des bestiaux ne demandait plus que quelques personnes. Au mois de septembre,

Champlain y envoya le sieur Foucher avec cinq ou six hommes, une femme et une petite fille.

Considérant, d'un autre côté, que le fort de Québec "était bien petit, pour y retirer, dans un besoin, tous les habitants de la place, il résolut de l'abattre et de l'agrandir; ce que je fis, dit-il, jusqu'au pied, pour suivre mieux le dessein que j'avais; auquel j'employai quelques hommes qui y mirent toute sorte de soin." Il y ménagea, "selon l'assiette du lieu, deux petits demi-bastions bien flanqués. La ruine du petit fort servit en partie à refaire le plus grand." Il se composait de fascines, et de terrassements, en attendant un jour qu'on le fît revêtir de murailles.

Après les travaux du fort, les logements de l'habitation et le magasin réclamaient la plus large part de son attention. Il fit couvrir la moitié du grand corps de logis, commencé depuis si longtemps, et faire quelques menues réparations.

L'hiver de 1626 à 1627 fut un des plus longs que l'auteur eût passés dans le pays, et il fut marqué par la perte du premier habitant de Québec, Louis Hébert, qui mourut des suites d'une chute.

Pendant ce même hiver, quelque nation voisine des établissements Flamands, à laquelle les Iroquois avaient tué vingt-quatre hommes (sans compter cinq flamands), parce qu'elle n'avait pas voulu leur donner passage pour aller faire la guerre aux Loups, offrirent des présents considérables aux sauvages alliés pour les engager dans une grande coalition contre ces ennemis implacables. Plusieurs chefs montagnais, algonquins et autres les avaient ac-

ceptés, et l'on était sur le point de rassembler les forces suffisantes.

Champlain en témoigna son mécontentement à Mahigan-Atic, qui lui fit part de ce projet. Il lui dit qu'il lui savait bon gré de son avis, mais qu'il trouvait fort mauvais que le Réconcilié et autres chefs eussent accepté ces présents, et se fussent engagés dans cette guerre sans l'en prévenir, vu qu'il s'était lui-même entremêlé de faire la paix pour eux avec les Iroquois; qu'ils allaient rompre un traité qu'on avait eu tant de peine à conclure, juste au moment où l'on commençait à en ressentir les heureux effets, et qu'il regarderait comme ses ennemis tous ceux qui prendraient part à cette malheureuse expédition.

Mahigan-Atic comprit qu'ils avaient fait une grande faute, et il conseilla d'envoyer quelqu'un aux Trois-Rivières pour arrêter le coup. Champlain chargea son beau-frère de cette mission délicate. Boullé était digne de cette confiance; il réussit à convaincre les sauvages de l'imprudence de leur démarche, et il fut convenu qu'on ne ferait rien jusqu'à ce que tous les vaisseaux fussent arrivés, et que les autres nations qui devaient descendre fussent toutes assemblées.

Aussitôt qu'Émeric de Caen fut prêt à monter à la traite, Champlain lui recommanda de faire tous ses efforts pour achever l'œuvre de pacification si bien commencée. " Mais, ajoute l'auteur, il ne sut tant faire, ni tous les sauvages qui étaient là, que neuf ou dix jeunes hommes écervelés n'entreprissent d'aller à la guerre." Ils revinrent avec deux iro-

quois, que l'on fit passer par tous les tourments ordinaires. Voilà la paix rompue.

Émeric de Caen crut devoir en écrire aussitôt à Champlain, lui mandant que sa présence était nécessaire pour arrêter ces désordres, et en prévenir les fâcheuses conséquences. Celui-ci partit sur le champ avec Mahigan-Atic. Dès qu'il y fut arrivé, on assembla un grand conseil. Champlain leur représenta qu'ils venaient de faire, en compromettant ainsi la paix, une démarche qui pourrait leur coûter bien cher, si l'on n'y trouvait quelque remède. Il se ferait un devoir de les assister en frère, comme il l'avait déjà fait, lorsque les Iroquois leur feraient la guerre mal à propos; mais il ne pouvait approuver qu'on allât ainsi les attaquer en pleine paix sans qu'ils eussent rien entrepris contre eux.

Après que chaque capitaine eut fait sa harangue, il fut résolu, d'un consentement unanime, que l'on renverrait l'un des prisonniers, avec le Réconcilié et deux autres sauvages; et, "afin de mieux faire valoir leur ambassade, ils demandèrent un français pour les accompagner." Il s'en présenta deux ou trois, entre autres Pierre Magnan, qui fut agréé de part et d'autre.

Quelques semaines après, un sauvage apporta la nouvelle que les ambassadeurs avaient été cruellement massacrés. On sut plus tard qu'un algonquin de l'Isle, pour satisfaire une vengeance personnelle, avait malicieusement fait croire aux Iroquois que cette députation n'était que pour les mieux trahir.

Les vaisseaux, à leur départ en 1627, laissèrent l'habitation assez mal approvisionnée. Il demeura

à Québec cette année cinquante-cinq personnes, tant hommes que femmes et enfants, "sans comprendre les habitants du pays." Sur ce nombre, il n'y avait que dix-huit ouvriers. Il en fallait plus de la moitié pour les travaux du cap Tourmente; l'habitation de Québec n'était point achevée. La compagnie et M. de Caen avaient promis dix hommes pour faire travailler au fort; mais, pour eux, l'habitation devait passer avant tout, et Champlain se vit réduit à ne pouvoir employer aux fortifications que les hommes qui étaient pour ainsi dire de reste.

"Je jugeai dès lors, dit l'auteur, que la plus grande part des associés ne s'en souciaient beaucoup, pourvu qu'on leur donnât d'intérêt les quarante pour cent." Il en dit son sentiment à M. de la Ralde, qui se trouvait lié par ses engagements; "c'est en un mot, ajoute-t-il, que ceux qui gouvernent la bourse font et défont comme ils veulent." Il en écrivit au vice-roi, et, en attendant, il continua d'employer au fort tous les hommes dont il put disposer, sans toutefois négliger l'habitation.

Quelque temps après le départ des vaisseaux, deux français, Henri, domestique de Madame Hébert, et un autre nommé Dumoulin, auxquels Champlain avait donné commission d'amener par terre quelques bestiaux du cap Tourmente, furent lâchement assassinés par un montagnais à qui l'on avait refusé un morceau de pain. Un semblable meurtre avait été commis vers le cap Tourmente quelques années auparavant, sans qu'on eût pu faire justice rigoureuse.

Cette fois, Champlain jugea que ce serait une faiblesse que de ne point sévir contre de pareils attentats. Il mande à l'habitation les principaux chefs, leur remontre l'atrocité du crime commis par un de leur nation, et leur déclare nettement qu'il exige qu'on lui livre les auteurs de l'assassinat; en attendant, on garderait comme ôtage un certain montagnais, sur lequel on avait des soupçons, et que dorénavant on serait obligé de se tenir en garde contre leur perfidie.

Les sauvages parurent, en cette occasion, réellement chagrins et mortifiés d'un événement si fâcheux; mais il n'y eut pas moyen de constater au juste quel était le coupable.

Avant de partir pour la chasse, les Montagnais voulurent donner à Champlain un témoignage singulier de leur estime. Ils envoyèrent Mécabau, appelé Martin par les Français, demander au P. le Caron quel présent il leur conseillait de faire. " Il me souvient, lui dit Mécabau, qu'autrefois monsieur de Champlain a eu désir d'avoir de nos filles pour mener en France, et les faire instruire en la loi de Dieu et aux bonnes mœurs; s'il voulait à présent, nous lui en donnerions quelqu'unes; n'en serais-tu pas bien content ? " Le Père répondit que oui, et qu'il fallait lui en parler. " Ce que les sauvages firent de si bonne grâce, ajoute Sagard, que le sieur de Champlain, voulant être utile à quelque âme, en accepta trois. Plusieurs croyaient que les sauvages n'avaient donné ces filles au sieur de Champlain que pour s'en décharger, à cause du manquement de vivres; mais ils se trompaient, car

Chomina même, à qui elles étaient parentes, désirait fort de les voir passer en France, non pour s'en décharger, mais pour obliger les Français et en particulier le sieur de Champlain." (1)

On était rendu à la fin de juin 1628, et les vaisseaux ne paraissaient point. Les vivres commençaient à faillir, et ce qu'il y avait de plus embarrassant, c'est que le sieur de la Ralde n'avait laissé aucune barque à Québec; en outre l'habitation était sans matelot ni marinier. "De brai, voiles et cordages, dit Champlain, nous n'en avions point; ainsi étions dénués de toutes commodités, comme si l'on nous eût abandonnés."

Tel était, par le mauvais vouloir des marchands, l'état de gêne où se trouvait la colonie, quand une flotte anglaise, conduite par un renégat français, vint encore augmenter l'embarras de Champlain. Trois frères huguenots, David, Louis et Thomas Kertk, dont la famille avait quitté la France pour passer au service de l'Angleterre, s'étaient chargés de détruire les établissements français du Canada.

Au moment où l'on préparait une petite embarcation pour aller à Tadoussac chercher une barque, avec laquelle on pût aller à Gaspé, deux hommes arrivèrent en toute hâte du cap Tourmente, et apportèrent la triste nouvelle que les Anglais y avaient détruit et ruiné de fond en comble l'habitation qu'on venait d'y fonder.

Champlain, ainsi assuré de la présence de l'ennemi, fit réparer à la hâte les retranchements de l'habitation, et dresser des barricades autour du fort,

(1) Sagard, Hist. du Canada, p. 912-14.

dont il n'avait pu terminer les remparts. Il distribua ensuite sa petite garnison aux quartiers les plus exposés, de façon que chacun connût son poste, et y accourût au besoin.

Le lendemain, 10 juillet, sur les trois heures de l'après-midi, l'on apperçut dans la rade une voile qui faisait mine de vouloir entrer dans la rivière Saint-Charles. Quoique une chaloupe seule ne pût faire un grand exploit, Champlain ne négligea pas de surveiller ses mouvements; il envoya de suite quelques arquebusiers au rivage. On reconnut que c'étaient des basques, auxquels les Kertk avaient confié la charge de ramener à Québec le sieur Pivert avec sa femme et sa petite nièce, faits prisonniers au cap Tourmente. Ils étaient en même temps porteurs d'une lettre par laquelle David Kertk invitait le commandant du fort à lui livrer la place.

Champlain lut cette lettre devant Pont-Gravé "et les principaux habitants." La conclusion fut, dit notre auteur, que, si l'Anglais "avait envie de nous voir de plus près, il devait s'acheminer, et non menacer de si loin." Quoique chacun fût réduit à une ration de sept onces de farine de pois par jour, et qu'il n'y eût pas cinquante livres de poudre au magasin, Champlain fit une réponse si fière, que les Kertk, croyant l'habitation mieux approvisionnée qu'elle ne l'était, jugèrent prudent de ne pas aller plus loin, et se retirèrent après avoir brûlé ou emmené toutes les barques qui avaient été laissées à Tadoussac.

Le Canada était sauvé, si les vaisseaux de la

nouvelle compagnie (1) avaient su éviter la rencontre de la flotte anglaise. Malheureusement, M. de Roquemont, qui les conduisait, au lieu de se réfugier dans un des nombreux havres du golfe, où il pouvait attendre en sûreté que les Anglais fussent partis, remonta le fleuve, et se vit bientôt dans la nécessité de livrer un combat inégal, où il perdit du coup toute la ressource d'une colonie déjà prête à succomber.

Cette défaite jeta Champlain dans une grande perplexité. Québec se voyait menacé de la plus cruelle famine; l'on ne pouvait maintenant espérer de secours que dans dix mois, et les sauvages avaient peine à suffire à leur propre subsistance. Cependant il ne se laissa point décourager. Il exhortait ses compagnons à la patience, et leur donnait lui-même l'exemple de l'abnégation, en se soumettant au même régime que les autres. Le peu de grain récolté par les Pères Récollets, par les Jésuites, par la famille Hébert, avec le produit de la pêche et de la chasse, procurèrent assez de vivres pour empêcher les habitants de mourir de faim pendant l'hiver. Afin que les pois et autres légumes pussent donner plus de nourriture, Champlain, ingénieux à profiter de tout, imagina de les faire piler dans des mortiers de bois.

Le travail était long et pénible, pour des hommes exténués par la disette; il eut la pensée de faire

(1) Cette nouvelle compagnie, formée (1627) par le cardinal de Richelieu, avait pris le titre de *Compagnie de la Nouvelle-France;* on l'a appelée aussi compagnie des *Cent-Associés*. Fondée sur des bases plus larges que les précédentes, cette puissante société donna, dès que le pays fut remis à la France, un nouvel élan à la colonisation, au défrichement des terres, et à la conversion des sauvages. Champlain en fit partie plus tard. (Du Creux, *Hist. Canadensis.*)

construire un moulin à bras. Mais, comme il n'avait point de meule, celles de la compagnie étant restées à Tadoussac, il chargea le serrurier de l'habitation de chercher de la pierre propre à en faire; celui-ci fut assez heureux pour en trouver. Un menuisier entreprit de monter une moulange; " de sorte que, dit Champlain, cette nécessité nous fit trouver ce qu'en vingt ans l'on avait cru être impossible."

Voyant le soulagement qu'apportait déjà cette première invention, il résolut de faire bâtir un moulin plus considérable, et de le faire mouvoir par l'eau. Ce plan, tout en soulageant la main-d'œuvre, devait avoir le bon effet d'encourager les habitants à faire de plus grosses semences, et de les accoutumer à compter davantage sur leur industrie et sur les produits de la terre.

Au printemps (1629), un sauvage appelé Érouachit, qui arrivait du pays des Abenaquis, soumit à Champlain, de la part de ces peuples, un projet dont celui-ci n'eût pas manqué de profiter, si les munitions n'avaient pas été aussi rares que les vivres. Cette nation demandait le secours des armes françaises contre l'ennemi commun, les Iroquois. Il était inutile de songer à prêter main-forte aux autres, quand on était réduit à un pareil état de faiblesse. Champlain voulut cependant tirer tout le parti possible de l'amitié de ces peuples, et se décida à leur envoyer une ambassade. Son beau-frère était bien l'homme de confiance à charger de cette commission; mais le besoin qu'il avait de ses services, dans la prévision du retour des Anglais, l'engagea à le retenir auprès de lui. Celui qui fut

délégué à sa place, devait assurer les Abenaquis qu'on les assisterait contre leurs ennemis dès que les vaisseaux auraient rapporté l'abondance, pourvu qu'en attendant ils voulussent bien donner aux Français quelques secours en vivres. Champlain lui avait en même temps recommandé de bien observer les lieux, la qualité des terres et la bonté du pays.

Voyant la saison déjà passablement avancée, Champlain prit le parti d'envoyer son beau-frère à Gaspé avec une trentaine d'autres; vingt d'entre eux consentirent d'avance à demeurer là avec les sauvages, et les autres préférèrent courir leur risque. La barque, avant d'arriver à Gaspé, rencontra le vaisseau d'Émeric de Caen, qui venait chercher une partie des hommes de la compagnie destituée, et apportait en même temps des vivres pour l'habitation. Ainsi assuré d'un prompt secours, Boullé prit quelques provisions, et se remit en route pour Québec. Malheureusement, il tomba entre les mains des Anglais avant d'avoir passé Tadoussac.

Les Kertk étaient revenus cette année avec six vaisseaux et deux pinasses, décidés à faire un dernier effort pour achever leur conquête. A force de questionner les prisonniers, ils ne tardèrent pas à connaître au juste le triste état où était réduit Québec.

Pendant ce temps-là, Champlain était dans une mortelle inquiétude. Les vivres manquaient; la saison était déjà bien avancée, et l'on commençait à désespérer de voir arriver des vaisseaux. Les sauvages, depuis l'arrestation de Mahigan-Atic-Ouche,

soupçonné d'avoir commis le meurtre des deux français, se tenaient sur la réserve, et, à l'exception du fidèle Chomina, on ne pouvait guère compter sur eux en ce moment.

Pont-Gravé, à cause de son âge et de ses infirmités, causait à Champlain beaucoup plus d'embarras, qu'il ne pouvait lui être de service. Comprenant lui-même la délicatesse de sa position, il avait pris la résolution de descendre comme il pourrait à Gaspé, pour y chercher un vaisseau et se faire repasser en France. Le voyage préparé, il demanda à l'auteur s'il aurait agréable qu'il fît lire la commission que lui avait donnée M. de Caen, afin que celui-ci ne pût lui contester ses gages. Champlain ne voulut pas lui refuser cette satisfaction; mais il crut devoir lui observer, que M. de Caen "s'attribuait des honneurs et commandements qui ne lui appartenaient pas, anticipant sur les charges de vice-roi; que, pour le commerce des pelleteries, les articles de Sa Majesté lui donnaient tout pouvoir;" mais que, pour le reste, les commissions royales ne lui permettaient pas de s'en mêler.

"Le lendemain, qui était un dimanche, au sortir de la sainte messe, Champlain, devant tout le peuple assemblé, fit lire les commissions," celle que Pont-Gravé tenait du sieur de Caen, et celle qu'il tenait lui-même du vice-roi, en expliquant à tous la différence qu'il fallait mettre "entre le pouvoir que pouvait donner le dit sieur de Caen, et celui qui lui était conféré à lui-même par les lettres royales. Je vous fais commandement, dit-il à ceux qui composaient l'assemblée, de par le Roi

et Mgr le Vice-Roi, que vous ayez à faire tout ce que vous commandera le sieur du Pont, pour ce qui touche le trafic et commerce des marchandises, suivant les articles de Sa Majesté que je vous ai fait lire ; et, du reste, de m'obéir en tout et partout en ce que je commanderai, et où il y aura de l'intérêt du Roi et de mon dit Seigneur." — "Je vois bien, dit Pont-Gravé, que vous protestez ma commission de nullité." — "Oui, en ce qui heurte l'autorité du Roi et de Mgr le Vice-Roi ; pour ce qui est de votre traite et commerce, suivant les articles de Sa Majesté, à quoi il se faut tenir."

"Cela se passa ainsi," dit Champlain.

Un jour que la plupart des habitants de Québec étaient occupés les uns à la pêche et les autres à chercher des racines, on vit paraître des vaisseaux derrière la pointe Lévis. Sur le flot, une chaloupe s'avança avec un pavillon blanc. Champlain fit mettre au fort un drapeau de même couleur. La chaloupe aborde, et un gentilhomme anglais s'en vient courtoisement lui présenter une lettre des deux frères Louis et Thomas Kertk, qui le sommaient de rendre la place, lui offrant une composition honorable.

Champlain répondit, que l'état d'abandon où il se trouvait ne lui permettait pas de faire la même résistance que l'année précédente ; que cependant les vaisseaux fissent attention de n'approcher à la portée du canon que lorsque la capitulation serait entièrement réglée.

Sur le soir, le capitaine Louis Kertk renvoya la chaloupe pour avoir les articles de la composition,

qui portait, en résumé : qu'on donnerait aux Français un vaisseau pour repasser en France; que les officiers au service de la compagnie pourraient emporter leurs armes, leurs habits et leurs pelleteries; aux soldats l'on accordait leurs habits avec une robe de castor, et aux religieux leurs robes et leurs livres. Ces conditions, signées de Louis et de Thomas Kertk, furent acceptées le dix-neuf juillet par Champlain et Pont-Gravé, et approuvées ensuite à Tadoussac par l'amiral David Kertk (1).

Le capitaine Louis cependant avait mis une restriction, au sujet des petites sauvagesses que Champlain désirait emmener; le lendemain, les trois vaisseaux anglais étant entrés dans la rade, Champlain se rendit auprès de lui, anxieux de savoir pourquoi on ne voulait pas lui permettre de garder ces deux petites filles, qu'il instruisait avec soin depuis deux ans, et qui lui étaient fort attachées. Louis Kertk finit par lui accorder sa demande; ce que le général David cependant ne voulut jamais ratifier, quelque supplication que lui en fît l'auteur.

Avant de livrer la place, Champlain " demanda quelques soldats pour empêcher qu'on ne ravageât rien en la chapelle, chez les Pères Récollets, les Pères Jésuites, la veuve Hébert, et en quelques autres lieux; ce qui fut libéralement accordé. Le capitaine Louis descendit à terre avec cent cinquante hommes, et prit possession de l'habitation et du fort. " Voulant déloger de mon logis, dit Champlain, jamais il ne le voulut permettre, que

(1) Ferland, Cours d'Hist. du Canada.

je ne m'en allasse tout à fait hors de Québec, me rendant toutes les sortes de courtoisies qu'il pouvait s'imaginer." Il lui permit encore de continuer à faire célébrer la sainte messe, et lui donna "un certificat de tout ce qui était tant au fort qu'à l'habitation."

Le dimanche, 22 juillet, le capitaine Louis "fit planter l'enseigne anglaise sur un des bastions, battre la caisse, et assembler ses soldats, qu'il mit en ordre sur les remparts, faisant tirer le canon des vaisseaux; après, il fit jouer toute l'escopetterie de ses soldats, le tout en signe de réjouissance."

"Depuis que les Anglais eurent pris possession de Québec, dit Champlain, les jours me semblaient des mois." Louis Kertk lui permit de descendre à Tadoussac, en attendant le départ des vaisseaux. Il laissa au capitaine anglais une partie de son ameublement, et s'embarqua sur le vaisseau de Thomas Kertk.

Au moment où Champlain allait partir, Guillaume Couillard, gendre de la veuve Hébert, et quelques autres qui avaient leur famille, voyant que les Anglais les traitaient bien et voulaient les engager à rester à Québec, vinrent le trouver pour lui demander son avis. Il leur représenta qu'ils devaient avant tout considérer l'intérêt et le salut de leurs âmes; que, pour cette année, cependant, s'il était à leur place, il ferait la cueillette des grains, et, après en avoir tiré le meilleur parti possible, il s'en reviendrait en France, si toutefois le Canada n'était rendu à ses premiers maîtres. "Ils me remercièrent, dit-il, du conseil que je leur don-

nai; qu'ils le suivraient, espérant néanmoins nous revoir la prochaine année avec l'aide de Dieu." (1)

Champlain quitta Québec le 24 juillet, avec Thomas Kertk. Le lendemain, comme on était par le travers de la Malbaie, on aperçut, du côté du nord, un vaisseau qui mettait sous voile, et tâchait de gagner le vent, pour éviter la rencontre. Il se trouva que c'était Émeric de Caen. Le capitaine anglais commanda d'approcher, pour le saluer de quelques canonnades, "qui lui furent aussitôt répondues par autres coups de meilleure amonition." Comme il voulait en venir à l'abordage, il fit descendre Champlain et les autres français sous le tillac, et clouer les panneaux sur eux. Le vaisseau anglais aborda de bout, et cramponna une patte de son ancre à celui d'Émeric de Caen; de manière que les assaillants ne pouvaient entrer que par le beaupré, un à un, et ceux qui risquaient le passage étaient sûrs de se faire massacrer les uns après les autres. En attendant, l'équipage de Kertk se faisait foudroyer. Une partie de ses hommes se jetèrent au fond du vaisseau, et il se vit obligé de les faire remonter à coups de plat d'épée. Enfin Émeric de Caen, craignant peut-être de ne pouvoir conserver longtemps l'avantage de sa position, voyant d'ailleurs approcher les deux pataches anglaises, cria : Quartier! quartier! Thomas Kertk ne se fit pas prier; le combat cessa de part et d'autre.

Émeric de Caen, apprenant que Champlain était

(1) Les familles qui restèrent à Québec étaient au nombre de cinq (voir Édit. 1632, deuxième partie, p. 249, note 2). Ce sont ces familles que l'auteur appelle quelquefois *habitants*, par opposition au personnel de la traite, qui formait une population flottante et mobile. Toutes les personnes qui n'étaient ici que pour le service de la compagnie, retournèrent en France; les habitants demeurèrent.

à bord du vaisseau anglais, demanda à lui parler. On fait ouvrir les panneaux, et Kertk, d'un ton un peu embarrassé, dit à l'auteur : " Assurez-vous que si l'on tire du vaisseau, vous mourrez. Dites-leur qu'ils se rendent; je leur ferai pareil traitement qu'à votre personne; autrement, ils ne peuvent éviter leur ruine, si les deux pataches arrivent plus tôt que la composition ne soit faite." — " Il vous est facile, répondit Champlain, de me faire mourir en l'état que je suis. Vous n'y auriez pas d'honneur, en dérogeant à votre promesse et à celle de votre frère. Je ne puis commander à ces personnes-là, et ne peux empêcher qu'ils ne fassent leur devoir." Il consentit néanmoins à les engager à accepter une composition équitable; ce qui se fit fort à propos, car, un moment après, les deux pataches arrivaient sur eux. Kertk leur fit défense de rien faire au vaisseau français.

" L'exécution faite, dit l'auteur, nous nous en allâmes à la rade de Tadoussac, trouver le général Kertk." Celui-ci, content de cette prise, fit à Champlain un fort bon accueil.

Pendant son séjour à Tadoussac, Champlain eut occasion de faire de sévères remontrances aux perfides truchements Étienne Brûlé, Nicolas Marsollet et quelques autres, en particulier au traître Jacques Michel, qui s'était vendu aux Anglais, et s'était chargé de les piloter dans le fleuve.

L'amiral David blâma fortement son frère Louis, d'avoir donné si facilement le certificat que lui avait demandé Champlain, et qui contenait l'inventaire de tout ce qui avait été trouvé à l'habitation de

Québec, prétendant qu'il ne l'avait autorisé qu'à accepter les articles de la capitulation.

La flotte anglaise quitta la rade de Tadoussac au mois de septembre, et repassa en France avec Champlain et tous ceux qui ne voulurent point rester à Québec, c'est-à-dire, Pont-Gravé et les employés de la traite, les religieux récollets et jésuites, et ceux qui, n'ayant point leur famille, n'avaient aucune raison de sympathiser avec de nouveaux maîtres.

Le 27 octobre, Kertk était à Douvre, d'où Champlain écrivit à M. de Lauson pour le prévenir qu'il allait se rendre à Londres auprès de l'ambassadeur français, et qu'il prît des mesures nécessaires pour sauvegarder les intérêts de la société et du roi.

En arrivant à Plymouth, l'amiral Kertk fut bien fâché d'apprendre que la paix avait été conclue entre la France et l'Angleterre avant la prise de Québec.

Champlain demeura près de cinq semaines à Londres, auprès de l'ambassadeur. " Je donnai, dit-il, des mémoires, et le procès-verbal de ce qui s'était passé en ce voyage, l'original de la capitulation et une carte du pays pour faire voir aux Anglais les découvertures et possession qu'avions prise du dit pays de la Nouvelle-France premier que les Anglais." Trouvant enfin que les négociations traînaient en longueur, il obtint de l'ambassadeur de pouvoir se rendre en France. M. de Châteauneuf le laissa partir avec l'assurance que le roi d'Angleterre consentirait à rendre le fort et l'habitation de Québec.

Ce ne fut qu'au printemps de 1632, le 29 mars, que les difficultés furent définitivement réglées par le traité de Saint-Germain-en-Laye. Le temps que Champlain passa en France, fut employé à publier une nouvelle édition de tous ses Voyages, ou plutôt une histoire complète de tout ce qui s'était passé en Canada depuis la fondation de cette colonie.

Comme la prise de Québec par les Anglais avait causé à M. de Caen de graves dommages, il semblait juste de lui fournir l'occasion de réparer ses pertes. En conséquence, le roi lui accorda la jouissance des revenus du pays pendant une année, après laquelle Champlain devait reprendre son ancienne charge. Émeric de Caen fut donc envoyé à Québec, comme commandant non-seulement de la flotte, mais encore de toute la colonie. Sous ses ordres fut placé le sieur du Plessis-Bochart, dont la présence était propre à contre-balancer les tendances calvinistes du chef (1).

Au moment où elle allait prendre la direction de la colonie, la compagnie des Cent-Associés crut devoir user de beaucoup de prudence dans le choix de celui qu'on enverrait pour la gouverner. Personne ne parut plus propre que Champlain à remplir cette charge importante. Il fut donc présenté par les associés au cardinal de Richelieu, qui, par une commission en date du premier mars 1633, le nomma son lieutenant "en toute l'étendue du fleuve Saint-Laurent et autres."

Champlain partit de Dieppe le 23 mars 1633, avec trois vaisseaux bien équipés, le *Saint-Pierre*,

(1) Ferland, Cours d'Hist. du Canada.

le *Saint-Jean* et le *Don-de-Dieu*. La petite flotte portait près de deux cents personnes, tant mariniers que colons, les Pères Ennemond Massé et Jean de Brebeuf, une femme et deux petites filles. Au moment d'entrer dans le golfe, une violente tempête de nord-ouest l'obligea de relâcher à Sainte-Anne du Cap-Breton ; peu après, une seconde bourrasque la contraignit d'aller chercher un refuge à l'île de Saint-Bonaventure. Enfin, au bout de deux mois jour pour jour, le vaisseau qui portait Champlain mouilla devant Québec, le 23 mai(1).

La joie des habitants du pays fut grande quand ils virent arriver le fondateur de la colonie. " Ce jour, dit le P. le Jeune, nous a été l'un des bons jours de l'année." Tous connaissaient sa sagesse, son expérience et son admirable dévouement. On voyait renaître toutes les espérances du passé. Aussi l'on peut dire que dès lors la Nouvelle-France, si cruellement éprouvée, prit comme une nouvelle naissance, et se trouva bientôt assez forte pour vivre de sa propre vie, au milieu de ces grandes forêts du Nouveau-Monde.

Aussitôt que le *Saint-Jean* eut mouillé l'ancre dans la rade, Champlain fit sommer le sieur Émeric de Caen de remettre le fort et l'habitation entre les mains de M. du Plessis-Bochard, en vertu du commandement qui lui était fait de la part du cardinal de Richelieu.

L'après-midi, le sieur de Caen quitta le fort avec ses hommes, et M. du Plessis-Bochard y entra avec les siens. Le jour suivant, 24 de mai, les clefs

(1) Mercure français, t. XIX. La Relation de 1633 fait arriver Champlain le 22.

furent remises entre les mains de Champlain. M. du Plessis prit alors la charge d'amiral de la flotte.

Champlain, en possession de son nouveau gouvernement, s'occupa d'abord des affaires de la traite, qui pressaient davantage. Il venait d'arriver des Trois-Rivières dix-huit canots algonquins, et l'on savait que les Anglais avaient trois vaisseaux à Tadoussac, d'où ils étaient même monté jusqu'au Pilier.

Champlain, se doutant que les sauvages pourraient aller les trouver jusque là, tint conseil avec eux, et leur fit entendre, par la bouche de l'interprète Olivier le Tardif, qu'ils prissent bien garde à ce qu'ils avaient à faire : ces Anglais étaient des usurpateurs, qui ne faisaient que passer; tandis que les Français demeuraient au pays d'une manière permanente, et qu'il était de l'intérêt de tous que leur ancienne amitié continuât toujours.

Le chef algonquin répondit par une harangue aussi fine et délicate, que pleine d'une mâle éloquence. "Tu ne veux pas, dit-il en finissant, que nous allions à l'Anglais : je vais dire à mes gens qu'on n'y aille point; si quelqu'un y va, il n'a pas d'esprit. Tu peux tout : mets des chaloupes aux avenues, et prends les castors de ceux qui iront."

Afin d'ôter aux sauvages d'en haut la pensée de descendre au-devant des Anglais, Champlain établit un nouveau poste, sur l'îlet de Richelieu, qui commande l'un des passages où le chenal du fleuve est le plus étroit; ce lieu avait en outre l'avantage d'être assez rapproché de Québec pour que l'on pût, au besoin, faire monter dans quelques heures les marchandises et les objets nécessaires à la traite.

Non content de veiller aux intérêts de la compagnie, Champlain, dès son arrivée, déploya toute l'ardeur de son zèle pour l'honneur du culte et le progrès des missions. Il se donna une peine infinie pour décider les Hurons à emmener avec eux quelqu'un des Pères qui avaient déjà commencé à instruire leur nation.

A peine la traite finie, il voulut accomplir un vœu qu'il avait fait depuis la prise de Québec par les Anglais. Il érigea, tout près de l'esplanade du fort, à l'endroit où est aujourd'hui le maître autel de Notre-Dame de Québec, une nouvelle chapelle, qui fut appelée *Notre-Dame de Recouvrance*, tant en mémoire du *recouvrement* du pays, que parce qu'on y plaça un tableau *recouvré* d'un naufrage.

Se voyant secondé de plus en plus efficacement par les bonnes dispositions de la compagnie, il entreprit une autre fondation, où l'on se promettait que les missionnaires pourraient faire un grand fruit; il envoya le sieur La Violette aux Trois-Rivières, pour y établir une habitation et un fort; ce qui fut commencé le 4 juillet 1634. Le P. le Jeune et le P. Buteux allèrent y résider aussitôt que le logement fut prêt à les recevoir.

Enfin, après avoir donné à sa chère colonie, de nombreux témoignages d'un dévouement sans bornes et d'une piété aussi ardente qu'éclairée, " Champlain, comme dit si bien le P. le Jeune, prit une nouvelle naissance au Ciel le jour même de la naissance de notre Sauveur en terre; " il mourut le jour de Noël, 25 décembre 1635, aimé et respecté de tous ceux qui l'avaient connu.

"Nous pouvons dire, continue le même Père, que sa mort a été remplie de bénédictions. Je crois que Dieu lui a fait cette faveur en considération des biens qu'il a procurés à la Nouvelle-France. Il avait vécu dans une grande justice et équité, dans une fidélité parfaite envers son roi et envers Messieurs de la Compagnie; mais, à la mort, il perfectionna ses vertus, avec des sentiments de piété si grands, qu'il nous étonna tous. Quel amour n'avait-il point pour les familles d'ici! disant qu'il les fallait secourir puissamment, et les soulager en tout ce qu'on pourrait en ces nouveaux commencements, et qu'il le ferait si Dieu lui donnait la santé. Il ne fut pas surpris dans les comptes qu'il devait rendre à Dieu : il avait préparé de longue-main une confession générale, qu'il fit avec une grande douleur au P. Lalemant, qu'il honorait de son amitié. Le Père le secourut en toute sa maladie, qui fut de deux mois et demi, ne l'abandonnant point jusques à la mort. On lui fit un convoi fort honorable, tant de la part du peuple, que des soldats, des capitaines et des gens d'église. Le P. Lalemant y officia, et l'on me chargea de l'oraison funèbre, où je ne manquai point de sujet. Ceux qu'il a laissés après lui ont occasion de se louer; que s'il est mort hors de France, son nom n'en sera pas moins glorieux à la postérité."

PRÉFACE

DE LA PREMIÈRE ÉDITION

du Voyage aux Indes

Il y a à peine quinze ans, on ignorait, en Canada, l'existence du manuscrit dont nous donnons aujourd'hui la première édition française. Dans une lettre en date du 15 *décembre* 1855, *M. de Puibusque racontait à feu le Commandeur Viger, comment il avait découvert, à Dieppe, cet écrit de Champlain, dont il n'avait jamais entendu parler auparavant.*

"Ce manuscrit, ajoute-t-il, est la propriété de M. Féret, le plus honnête républicain de France, ex-maire de 1848, *antiquaire et poëte, qui occupait, il y a un an à peine, la place de bibliothécaire de la ville. Quoique d'un abord assez froid et très-réservé avec les étrangers, comme le sont en général les Normands, M. Féret s'est montré d'une obligeance extrême; il m'a confié son manuscrit, en m'autorisant à le copier, et à faire de ma copie tel usage que je voudrais. Informé par lui-même qu'un français et un américain avaient déjà joui d'un privilége semblable, j'aurais pu, sans indiscrétion, en user aussi; il m'a paru de meilleur goût de*

m'imposer la restriction qu'on ne m'imposait pas ; je me suis borné à résumer la relation inédite, ne citant çà et là le texte de divers passages, que pour caractériser plus fidèlement la pensée et le style de Champlain."

C'est ce résumé qui fut envoyé alors au Commandeur Viger. M. l'abbé Verreau, devenu propriétaire de ce travail, l'a libéralement laissé à notre disposition tout le temps que nous avons voulu.

Plein de sympathie pour tout ce qui était canadien, M. de Puibusque avait eu un instant l'espérance de faire l'acquisition du manuscrit de Dieppe, pour procurer à la ville de Québec un souvenir et comme une relique de son fondateur. "J'ai senti, dit-il en cette même lettre, qu'il y avait là une conquête inappréciable à faire pour le Canada, et j'ai osé l'entreprendre. D'abord, M. Féret semblait assez disposé à céder son manuscrit, qui n'a réellement aucun intérêt pour sa ville natale ; je l'ai prié d'en fixer le prix, en m'engageant à le payer immédiatement de mes propres deniers, ou, s'il le préférait, à le mettre directement en rapport avec M. Faribault. Je promis en outre que, si mon offre était agréée, je ferais cession gratuite de mon acquisition à la ville de Québec. A mon grand étonnement, M. Féret, qui s'était avancé, recula ; ses réponses évasives me firent soupçonner un obstacle caché ; je ne me trompais pas"...

L'analyse de M. de Puibusque était sans doute pré-

cieuse par elle-même ; mais nous avons trop bien connu M. Viger pour croire qu'il approuvât complètement le motif de délicatesse qui ne lui valut qu'un résumé. Sous ce rapport, nous nous sentons l'âme un peu faite comme celle du Commandeur ; nous aimons singulièrement les œuvres complètes et les reproductions intégrales. Il nous en eût coûté beaucoup de ne publier qu'un compte-rendu, si bien fait qu'il puisse être, du premier voyage de Champlain, le seul peut-être qui ait échappé à la main d'un retoucheur.

La providence se chargea d'arranger les choses.

Une indisposition assez grave vint mettre notre ami M. l'abbé R. Casgrain dans une espèce de nécessité d'aller demander à l'Europe une distraction et un soulagement à sa santé délabrée. Il fut accueilli à Dieppe avec la même bienveillance que M. de Puibusque. M. Féret lui permit volontiers de copier non-seulement le texte, mais les soixante et quelques dessins dont il est illustré. Ici, nous ne savons auquel des deux nous devons plus de reconnaissance, ou à M. l'abbé Casgrain, qui n'a pas craint de s'exposer à aggraver ses souffrances, en s'astreignant à copier de sa main et à collationner avec un soin infini le précieux document, ou à M. Féret, qui a donné à notre ami et compatriote une pareille marque de confiance et un si beau témoignage de sa libéralité.

Voici la description que M. de Puibusque fait du manuscrit : " Son format est in-quarto ; il a 115 *pages*

et 62 dessins faisant corps avec le texte, coloriés et encadrés de lignes bleues et jaunes. La couverture est en parchemin très-fatigué; le plat inférieur est déchiré, les derniers feuillets sont racornis, et la main d'un enfant y a tracé de gros caractères sans suite. L'écriture nette et bien rangée ressemble à celle des lettres conservées aux archives des Affaires Étrangères; cependant, ces dernières sont moins soignées, et il est aisé de remarquer la différence naturellement produite par l'âge après un intervalle de trente-cinq ans. Le manuscrit en effet est de 1601 à 1603. M. Féret en a fait l'acquisition, il y a longtemps et par hasard, d'une personne qu'il suppose descendant collatéral du Commandeur de Chaste."

L'original de cette lettre dont nous venons de donner quelques extraits, appartient aussi à M. l'abbé H. Verreau.

L'excellente traduction que M. Alice Wilmere a faite du Voyage aux Indes, *pour la Société Hakluyt, nous a été d'un grand secours, et nous avons abondamment puisé dans les curieuses et savantes notes de l'éditeur M. Norton Shaw. Le Canada doit savoir gré à cette société, d'avoir si bien apprécié le mérite de Champlain.*

BRIEF DISCOVRS

DES CHOSES PLVS REMARQVABLES

QVE SAMMVEL CHAMPLAIN DE BROVAGE

A reconneues aux Indes Occidentalles

Au voiage qu'il en a faict en icelles en l'année mil v^{c}. iiij.^{xx} xix.
& en l'année mil vj^{c}. j. (1) comme enſuit.

1598.

AYant eſté employé en l'armée du Roy qui eſtoit en Bretaigne ſoubz meſſieurs le Mareſchal d'Aumont (2), de St Luc (3), & Mareſchal de Briſſac (4), en qualité de Mareſchal des logis de la dicte armée durant quelques années, & iuſques à ce que Sa Maieſté euſt en l'année 1598. reduict en ſon obeiſſance ledict païs de Breſtaigne, & licencié ſon armée, me voyant par ce moyen ſans aucune charge ny employ, ie me reſolus, pour ne demeurer oyſif, de trouuer moyen de faire vng voiage en Eſpaigne,

(1) En l'année 1599 et en l'année 1601. Dans le manuscrit original, ces deux dates, écrites d'une manière assez peu usitée, sont presque illisibles. La traduction anglaise de la société Hakluyt porte : *in the years one thousand five hundred and ninety-nine to one thousand six hundred and two.* Mais quiconque examinera le manuscrit avec attention, se convaincra qu'il faut lire : 1599 et 1601, comme nous le figurons ici dans le titre. Du reste, ce sont les seuls chiffres qui s'accordent avec le texte.

(2) Jean d'Aumont, né en 1522, et créé maréchal en 1579 par Henri III ; il périt d'un coup de mousqueton, le 19 août 1595.

(3) François d'Espinay de Saint-Luc, beau-frère du maréchal d'Aumont. Il fut nommé, en 1596, grand-maître de l'artillerie, et fut tué d'un boulet de canon le 8 septembre 1597.

(4) Charles de Cossé-Brissac, second du nom, maréchal de France, auquel Louis XIII donna le titre de duc en 1612.

1598. y eſtant pratiquer & acquerir des cognoiſſances pour par leur faueur & entremiſe faire en ſorte de pouuoir m'enbarquer dans quelqu'vn des nauires de la flotte que le Roy d'Eſpaigne enuoye tous les ans aux Indes Occidentalles, affin d'y pouuoir m'y enbarquer(1) des particuliarités qui n'ont peu eſtre recongneues par aucuns Françoys, à cauſe qu'ils n'y ont nul acces libre, pour à mon retour en faire rapport au vray à Sa Maieſté. Pour donc paruenir à mon deſſeing, ie m'en allay à Blauet(2), où lors il y auoit garniſon d'Eſpaignolz, auquel lieu ie trouuay vng mien oncle nommé le Cappitainne Prouençal, tenu pour vng des bons mariniers de France, & qui en ceſte qualité auoit eſté entretenu par le Roy d'Eſpaigne comme pillotte general en leurs armées de mer. Mon dict oncle ayant receu commandement de monſieur le Mareſchal de Briſſac de conduire les nauires dans leſquels l'on feiſt embarquer les Eſpaignols de la garniſon dudict Blauet, pour les repaſſer en Eſpaigne, ainſi qu'il leur auoit eſté promis, ie m'enbarquay auec luy dans vng grand nauire du port de cinq cents thonneaux, nommé le St Iulian, qui auoit eſté pris & arreſté pour ledict voiage, où eſtant partis dudict Blauet au commencement du moys d'aouſt, nous arriuaſmes dix iours apres proche du cap Finneterre(3), que nous ne peuſmes reconnoiſtre à cauſe d'vne grande

(1) Enquérir.

(2) Blavet, dernier poste occupé par les Espagnols en Bretagne, fut rendu à la France par le traité de Vervins, en juin 1598. Cette forteresse (aujourd'hui Port-Louis) était située à l'embouchure de la rivière de Blavet. Ruinée pendant les guerres de la Ligue, elle fut rebâtie avec les anciens matériaux, et fortifiée de nouveau par Louis XIII, qui lui donna son nom.

(3) Voir *Planche I.*

1598.

brume qui s'eleua de la mer, au moyen de laquelle tous nos vaiſſeaux ſe ſeparerent, & meſme noſtre admirande de la flotte ſe penſa perdre, ayant touché à vne roche, & pris force eau, dans lequel nauire & à toute la flotte commandoit le general Soubriago(1), qui auoit eſté enuoié par le Roy d'Eſpaigne à Blauet pour ceſt effect: le lendemain le temps s'eſtant eſclarcy, tous nos mariniers ſe reioignirent enſemble, & feuſmes aux iſles de Bayonne en Gallice, pour faire radouber ledict nauire admiral qui s'eſtoit fort offenſé.

Ayant ſeiouré ſix iours auxdictes iſles, feiſmes voille, & allaſmes reconnoiſtre le cap de Sainct Vincent troys iours apres: ledict cap eſt figuré en la page ſuiuante(2).

Le dict cap eſtant doublé nous allaſmes au port de Callix(3), dans lequel eſtant entrés, les gens de guerre furent mis à terre, apres laquelle deſcente les nauires françoys qui auoient eſté arreſtés pour traict furent congediez & renuoyez chacun en ſon lieu, hors mis ledict nauire ſainct Iulian, qui ayant eſté reconnu par ledict Soubriago general vng fort nauire & bon de voille, fuſt par luy arreſté pour faire ſeruice au Roy d'Eſpaigne, & par ainſy ledict cappitaine Prouençal mon oncle demeura touſiours en iceluy, & ſeiournaſmes audict lieu de Calis vn moys entier, durant lequel i'eu le moyen de reconnoiſtre l'iſle dudict Callis, dont la figure en ſuit(4).

(1) Nom évidemment défiguré. (Note de M. de Puibusque.)
(2) Voir *Planche II*.
(3) Cadix.
(4) Voir *Planche III*.

1598. Partant dudict Calix nous fusmes à St Luc de Baramedo(1), qui est à l'entrée de la riuiere de Siuille, où nous demeurames troys moys, durant lesquels ie feus à Siuille, en pris le dessin, & de l'autre, que i'ay iugé à propos de representer au mieux qu'il m'a esté possible en ceste page & en la suiuante(2).

Pendant les troys moys que nous fusmes de seiour audict St Luc de Baramedo il y arriua vne patache d'aduis, venant de Portoricco, pour aduertir le Roy d'Espaigne que l'armée d'Angleterre estoit en mer auec desseing d'aller prendre ledict Portoricco : sur lequel aduis ledict Roy d'Espaigne, pour le secourir, fist dresser vne armée du nombre de vingt vaisseaux & de deux mille hommes, tant soldats que mariniers, entre lesquels nauires celuy nommé le St Iulian fust reteneu, & fust commandé à mon oncle de faire le voiage en iceluy, dont ie receus vne extresme ioye, me promettant par ce moien de satisfaire à mon desir, & pour ce ie me resolus fort aisement d'aller auec luy; mais quelque diligence que l'on peut faire à radouber, auitaller & esquipper lesdicts vaisseaux, auant que pouuoir estre mis à la mer, & sur le point que nous debuions partir pour aller audict Portoricco, il arriua des nouuelles par vne patache d'aduis qu'il auoit esté pris des Anglois, au moien de quoy ledict voiage fust rompu à mon grand regret pour me voir frustré de mon esperance.

Or en mesme temps l'armée du Roy d'Espaigne, qui a accoustumé d'aller tous les ans aux Indes,

(1) San-Lucar de Barameda.
(2) Voir *Planches IV et V*.

1599.

s'appareilloit audict St Luc, il vint de la part dudict Roy vng seigneur nommé Domp Francisque Colombe, Cheualier de Malte, pour estre general de ladicte armée, lequel voiant nostre vaisseau appareillé & prest à seruir, & sachant par le rapport qu'on luy auoit faict, qu'il estoit fort bon de voille pour son port, il resolut de s'en seruir, & le prendre au fraict ordinaire, qui est vng escu pour thonniau par mois, de sorte que i'eus occasion de me resiouir voiant naistre mon esperance, d'autant mesme que le Cappitaine Prouençal mon oncle ayant esté reteneu par le general Soubriago pour seruir ailleurs, & ne pouuant faire le voiage, me commist la charge dudict vaisseau pour auoir esgard à iceluy, que i'acceptay fort volontiers, & sur ce nous fusmes trouuer ledict sieur general Colombe pour sauoir s'il auroit agreable que ie fisses le voiage, ce qu'il me promist librement, auec des tesmoignages d'en estre fort aise, m'ayant promis sa faueur & assistance, qu'il ne m'a depuis desniés aux occasions.

La dicte armée fist à la voille au commencement du mois de ianuier de l'an 1599. & trouuant tousiours le vent fort aigre, dans six iours nous reconusmes les illes Canaries.

Partant desdictes illes Canaries nous allasmes passer par le goulphe de Las Damas, aiant vent en pouppe, qui nous continua de façon que deux mois six iours apres nostre partement de St Luc nous eusmes la veue d'vne ille nommée La Deseade, qui est la premiere ille qui faut que les pillottes recognoissent nesessairement pour aller en toutes les

1599. autres illes & ports des Indes. Ceſte ille eſt ronde, aſſez hault en mer, & contient en rond ſept lieues, plaine de bois & inhabitée, mais il y a bonne radde à la bande de l'eſt.

De la dicte Ille nous feuſmes à vne autre ille nommée La Gardalouppe, qui eſt fort montaigneuſe, habitée de Sauuages (1), en laquelle il y a quantité de bons ports, à l'vn deſquels nommé Nacou nous feuſmes prendre de l'eau, & comme nous mettions pied à terre veiſmes plus de trois cents ſauuaiges qui s'en fuirent dedans les montaignes ſans qu'il fuſt à noſtre puiſſance d'en attrapper vn ſeul, eſtant plus diſpoſts à la courſe que tous ceux des noſtres qui les voulurent ſuiure. Ce que voiant, nous en retournaſmes dans nos vaiſſeaux apres auoir pris de l'eau & quelques refreſchiſſements, comme chair & fruicts de plaiſans gouſt : ceſte ile contient enuiron vingt lieux de long & douze de large, dont la forme eſt telle que la figure ſuiuante (2).

Apres auoir demeuré deux iours audict port de Nacou, le troiſieſme iour nous nous remiſmes à la mer, & paſſaſmes entre des iles que l'on nomme Las Virgines, qui ſont en telle quantité que l'on n'en a peu dire le nombre au certain; mais bien qu'il y en a plus de huict cents deſcouuertes, elles ſont toutes deſertes & inhabitées, la terre fort haulte, plaine de bois, meſmes de palmes & ramaſques qui y ſont communes comme les cheſnes & ormeaux par

(1) Le premier établissement à la Guadeloupe fut fait par les Français en 1635, par les sieurs DuPlessis et Olive. (Note de l'éd. Soc. Hakl.)

(2) Voir *Planche VIII*.

1599.

deça : il y a grande quantité de bons ports & haures entre lesdictes illes qui sont icy aucunement figurées (1).

D'icelles illes nous feusmes à l'isle de La Marguerite (2), où se peschent les perles : dans ceste ile y a vne bonne ville que l'on appelle du mesme nom La Marguerite. Elle est fort fertille en bleds & fruicts. Il sort tous les iours du port de ladicte ville plus de trois cents canaulx qui vont à vne lieue à la mer pescher lesdictes perles à dix ou douze brasses d'eau. Ladicte pesche se faict par les naigres esclaues du Roy d'Espaigne, qui prennent vng petit panier soubs le bras, & auec iceluy plongent au fond de la mer, & l'enplissent d'ostrormes qui semblent d'huistres, puis remontent dans ledict port se descharger au lieu à ce destiné, où sont les officiers dudict Roy qui les reçoiuent (3).

De ladicte ille nous allasmes à Portoricco (4), que nous trouuasmes fort desolé, tant la ville que le chatiau ou forteresse qui est fort bonne, & le port bien bon & à l'abry de tous vents fors de nordest qui donne droict dans ledict port. La ville est marchande : elle auoit esté puis peu de tems pillée des Anglois, qui auoient laissé des marques de leur veneue. La plus part des maisons estoient brulées, & ne s'y trouua pas quatre personnes outre quelques naigres qui nous dirent que les marchands dudict [lieu] auoient esté la plus part enmenés prisonniers par les Anglois, & les autres qui auoient peu s'estoient

(1) Voir *Planche IX*.
(2) Voir *Planche XI*.
(3) Voir *Planche X*.
(4) Voir *Planche XII*.

1599. ſauués dans les montaignes, d'où ils n'auoient encor oſé ſortir pour la prehenſion qu'ils auoient du retour des Anglois, leſquels auoient chargé tous les douze nauires dont leur armée eſtoit compoſée, de ſucres, cuirs, gingembre, or & argent, car nous trouuaſmes encor en ladicte ville quantité de ſucres, gingembre, canifiſte (1), miel de cannes (2) & conſerue de gingembre que les Anglois n'auoient peu charger. Ils emporterent auſſy cinquante pieces d'artillerie de fonde qu'ils prindrent dans la fortereſſe en laquelle nous fuſmes, & trouuaſmes toute ruinée & les ranparts abbatus. Il y auoit quelques Indiens qui s'y eſtoient retirés, & qui commençoient à releuer leſdicts ranparts : le general s'informa d'eux comme ceſte place auoit eſté priſe en ſy peu de temps. L'vn d'iceux, qui parloit aſſez bon eſpaignol, luy dict que le gouuerneur dudict chaſteau de Portoricco ny les plus anciens du païs ne penſoient pas que à deux lieux de là y euſt aucune deſcente, ſelon le rapport qui leur en auoit eſté fait par les pillottes du lieu, qui aſſeuroient meſmes que à plus de ſix lieux du dict chaſteau il n'y auoit aucun endrois où les ennemis peuſſent faire deſcente, ce qui fuſt cauſe que ledict gouuerneur ſe tint moins ſur ſes gardes, en quoy il fuſt fort deceu, car demye lieue dudict chaſteau, à la bande de l'eſt, il y a vne deſcente où les Anglois mirent pied à terre fort commodement, laiſſant leurs vaiſſeaux qui eſtoient du port de deux cents, cent cinquante & cent thon-

(1) *Canifiste*, de *Canéficier*, nom donné, dans les Antilles, au Cassia (*Cassia fistula*, Linn.) le *Keleti* des Caraïbes, qui produit le Cassia nigra du commerce. (Ed. Soc. Hakl.)

(2) La mélasse.

1599.

neaux en la radde en ce mesme lieu, & prindrent le temps sy à propos qu'ils vindrent de nuict à ladicte rade sans estre apperceus, à cause que l'on ne se doubtoit de cela. Ils mirent six cents hommes à terre auec dessainct de piller la ville seulement, n'ayant pas pensé de fere plus grand effet, tenant le chasteau plus fort & mieux gardé. Ils menerent auec eux troys couleureinnes pour batre les deffences de la ville, & se trouuerent au point du iour à vne portée de mousquet d'icelle, auec vng grand estonnement des habitans. Lesdicts Anglois mirent deux cents hommes à vng passage d'vne petitte riuiere qui est entre la ville & le chasteau, pour empescher, comme ils firent, que les soldats de la garde dudict chateau qui logeroient en la ville ny les habitans s'en fuiant n'entrassent en iceluy, & les autres quatre cents hommes donnerent dans la ville, où ils trouuerent aucune resistance (1) de façon que en moins de deux heures ils furent maistres de la ville: & ayant sceu qu'il n'y auoit aucuns soldats audict chasteau ny aucunne munition de viure à l'occasion que le Gouuerneur auoit enuoyé celles qui y estoient par commandement du Roy d'Espaigne à Cartagenes, où l'on pensoit que l'ennemy feroit dessente, esperant en auoir d'autres d'Espaigne, estant le plus proche port où viennent les vaisseaux, les Anglois firent sommer le Gouuerneur, & firent offrir bonne composition s'il se vouloit

(1) La traduction de la Société Hakluyt rend ces mots «aucune résistance» par *no resistance*, ce qui fait un contre-sens; car *aucune résistance*, sans la négative *ne*, équivaut à *quelque résistance*, ou *certaine résistance*. C'est ce qui explique pourquoi l'éditeur trouve Champlain en contradiction avec d'autres auteurs. (*Narrative of Champlain's Voyage to the Western Indies*, p. 10, note 1.)

1599. rendre, ſinon qu'ils luy feroient eſprouuer toutes les rigueurs de la guerre, dont ayant crainte ledict Gouuerneur, il ſe rendict la vie ſauue, & s'enbarqua auec leſdicts Anglois, n'oſant retourner en Eſpaigne. Il n'y auoit que quinze iours que leſdicts Anglois eſtoient partis de ladicte ville où ils auoient demeuré vng mois : apres le partement deſquels, leſdicts Indiens s'eſtoient raliés, & s'eforçoient de reparer ladicte fortereſſe, attendant l'arriuée dudict general, lequel fit faire vne information du recit deſdicts Indiens, qu'il enuoya au Roy d'Eſpaigne, & commanda aux dicts Indiens qui portoient la parolle d'aller chercher ceux qui s'eſtoient fuis aux montagnes, leſquels ſur la parolle retournerent en leurs maiſons, receuant tel contentement de voir ledict general & d'eſtre deliurés des Anglois, qu'ils oublierent leurs pertes paſſées. Ladicte ille de Portoricco eſt aſſez agreable combien qu'elle ſoit vn peu montaigneuſe, comme la figure ſuiuante le montre (1).

(1) Voir *Planche XII.*—«La ville de Porto-Rico fut fondée en 1510. Elle fut attaquée par Drake et Hawkins en 1595; mais les Espagnols, informés de leur approche, avaient fait de tels préparatifs, que Drake fut forcé de se retirer, après avoir brûlé les vaisseaux espagnols qui étaient dans le havre. En 1598, George Clifford, comte de Cumberland, fit une expédition, pour s'emparer de l'île. Il débarqua ses hommes secrètement, et attaqua la ville; quand, suivant les rapports espagnols, il rencontra de la part des habitants une vigoureuse résistance; le rapport de Champlain d'après des témoins oculaires qui en avaient été les victimes, est bien différent.» (Voir note 1 de la page précédente.) «Mais en peu de jours, la garnison de quatre cents hommes se rendit, et toute l'île se soumit aux Anglais. La possession de l'île étant jugée de grande importance, le comte adopta la cruelle mesure d'exiler les habitants à Carthagène, et, en dépit des protestations et remontrances des malheureux Espagnols, le plan fut mis à exécution; il n'en échappa que fort peu. Cependant les Anglais se trouvèrent bientôt dans l'impossibilité de garder l'île; une griève maladie emporta les trois quarts des troupes. Cumberland, déçu dans ses espérances, retourna en Angleterre, laissant le commandement à Sir John Berkeley. La mortalité, faisant de jour en jour de plus grands ravages, força les Anglais à évacuer l'île, et les Espagnols, bientôt après, reprirent possession de leurs demeures.— Le rapport que fait Champlain de l'état de l'île après le départ des Anglais, et de la couardise du gouverneur, est curieux; il y a cependant quelque confusion dans ses dates, et relativement à la durée de l'occupation de l'île par les Anglais.» (Ed. Soc. Hakl.)

1599.

Ladicte ille est emplye de quantité de beaux arbres, comme cedres, palmes, sappins, palmistes, & vne maniere d'autres arbre que l'on nomme sonbrade (1), lequel comme il croit, le sommet de ses branches tombant à terre prend aussy tost racine, & faict d'autres branches qui tombent & prennent racine en la mesme sorte, & ay veu tel [de] ces arbres de telle estendue qu'il tenoit plus d'vne lieue & quart: il n'apporte aucun fruict, mais il est fort agreable, ayant la feuille semblable à celle du laurier, un peu plus tendre.

Il y a aussy en ladicte Ile quantité de bons fruicts, à sçauoir plantes (2), oranges, citrons d'estrange grosseur, citroulles de la terre qui sont tres bonnes, algarobbes (3), pappittes (4), & vn fruict nommé coraçon (5), à cause qu'il est en forme de cœur, de la grosseur du poing, de couleur iaulne & rouge, la peau fort delicatte, & quand on le presse il rend vne humeur odoriferente, & ce qu'il y a de bon dans ledit fruict est comme de la bouillye, & a le goust comme de la creme sucrée. Il y a beaucoup d'autres fruicts dont ils ne font pas grand cas, encores qu'ils soient bons: il y a aussy d'vne racine qui s'appelle cassaue (6), que les Indiens mangent en lieu de pain. Il

(1) De l'espagnol *sombra*, «ombre feuillue.» *Ficus americana maxima*, le *Clusea rosea* de Saint-Domingue, ou Figuier maudit marron. (Ed. Soc. Hakl.)—Voir *Planche XIII*.

(2) Fruit du Plantanier, appelé aux Canaries *Plantano*.—Voir *Planche XLII*.

(3) *Algaroba*, ou *Algarova*, nom donné par les Espagnols à certaine espèce d'Acacia du nouveau monde, à cause de sa ressemblance avec l'algarobe, caroubier ou fève de Saint-Jean, dont la gousse fournit une excellente nourriture pour les bestiaux. (Ed. Soc. Hakl.)—Voir *Planche XXXVI*.

(4) Pappitte—*Curica papaya* (Linn.), papayer. (Ed. Soc. Hakl.)

(5) Coraçon. *Anona muricata*, ou Corassol, de l'espagnol *corazon*, cœur, ainsi nommé de la forme du fruit. Quelques écrivains font dériver ce nom de Curaçoa, supposant que la graine fut apportée par les Danois. Le nom donné dans le pays était *memin*. (Ed. Soc. Hakl.)—Voir *Planche XIV*.

(6) *Cassava*.—*Jatropha Manihot*. (Ed. Soc. Hakl.)—Voir *Planche XXXIII*.

1599. ne croit ne blee ny vin dans toute ceſte ile, en laquelle il y a grande quantité de cameleons, que l'on dict qu'ils viuent de l'air, ce que ie ne puis asſeurer, combien que i'en aye veu par pluſieurs fois: il a la taiſte aſſez pointue, le corps aſſez long pour ſa groſſeur aſſauoir vng pied & demy, & n'a que deux iambes qui ſont deuant, la queue fort pointue, meſlée de couleurs griſe iaunaſtre. Le dict cameleon eſt cy repreſenté (1).

Les meilleures marchandiſes qui ſont dans ladicte Ile ſont ſucres, gingembre, caniſiſte, miel de cannes, tabaco, quantité de cuirs, bœufs, vaches & moutons: l'air y eſt fort chaud, & y a de petits oyſeaux qui reſemblent à perroquets, que l'on nomme ſus le lieu perriquites, de la groſſeur d'vn moineau, la queue ronde, que l'on apprend à parler, & y en a grande quantité en ceſte ile (2): laquelle ile contient enuiron ſoixante dix lieus de long, & de large quarante lieus, enuironnée de bons ports & haures, & giſt eſt & oueſt. Nous demeurames audict Porto-ricco enuiron vn moys: le general y laiſſa enuiron troys cents ſoldats en garniſon dans la forteresſe, où il fiſt meſtre quarante ſix pieces de fonte verte qui eſtoient à Blauet.

Au partir dudict Portoricco noſtre general ſepara nos galions en troys bandes: il en retint quatre auec luy, en enuoya troys à Portouella & trois à la Neufue Eſpaigne, du nombre deſquels eſtoit le nauire où i'eſtois, & chacun galion auoit ſa patache. Ledict general s'en alla à Terre-Ferme, & nous co-

(1) Voir *Planche XV.*

(2) Voir *Planche XVI.*

1599.

ſtoyames toute l'ille de St Domingue de la bande du nord, & fuſmes à vng port de ladicte ile nommé Porto Platte, pour prendre langue s'il y auoit en la coſte aucuns vaeſſeaux eſtrangers, parce qu'il n'eſt permis à aucuns eſtrangers d'y traffiquer, & ceux qui y vont courent fortune d'eſtre pendus ou mis aux galleres & leurs vaiſſeaux confiſqués : & pour les tenir en plus grande crainte d'aborder ladicte terre, le Roy d'Eſpaigne donne liberté aux naigres qui peuuent deſcouurir vng vaiſſeau eſtranger, & en donner aduis au general d'armée ou gouuerneur, & y a tel naigre qui fera cents cinquante lieus à pied nuict & iour pour donner ſemblable aduis & acquerir ſa liberté.

Nous miſmes pied à terre audict Porto Platte, & fuſmes enuiron vne lieue dans la terre ſans trouuer aucune perſonne ſinon vn naigre qui ſe preparoit pour aller donner aduis; mais nous rencontrant, il ne paſſa pas plus outre, & donna aduis à noſtre admirande qu'il y auoit deux vaiſſeaux françois au port de Mancenille, où ledict admirande ſe reſolut d'aller, & pour ceſte effect nous partiſmes du dict lieu de Porto Platte, qui eſt vn bon port, à l'abry de tous vents, où il y a troys, quatre & cinq braſſes d'eau, comme il eſt icy figuré (1).

Du dict port de Platte, nous vinſmes au port de Mancenille, qui eſt icy repreſenté (2), auquel port de Mancenille ſceuſmes que leſdicts deux vaiſſeaux eſtoient au port aux Mouſquittes (3), pres la Tortue, qui eſt vne petitte iſle ainſy nommée qui eſt de-

(1) Voir *Planche XVII.*
(2) Voir *Planche XVIII.*
(3) Voir *Planche XIX.*

1599. uant l'enboucheure dudict port, auquel estans ariués le lendemain sur les trois heures du soir, nous apperçumes les dicts deux vaisseaux qui mettoient à la mer pour fuir de nous, mais trop tard : ce qu'eux recognoissans, & qu'ils n'auoient aucun moien de fuir, tous l'esquippage de l'vn des vaisseaux qui estoit bien vne lieue dans la mer, abandonnerent leur dict vaisseau, & s'estant ietté dans leur bateau se sauuerent à terre : l'autre nauire alla donner du bout à terre & se brisa en plusieurs pieces, & en mesme temps l'esquippage se sauua à terre comme l'autre, & demeura seulement vng marinier qui ne s'estoit peu sauuer à cause qu'il estoit boiteux & vng peu malade, lequel nous dit que les dicts vaisseaux perdeus estoient de Dieppe. Il y a fort belle entrée au dict port de Mousquitte de plus de deux mille pas de large, & y a vng banc de sable à ouuert, de façon qu'il faut ranger la grand terre du costé de l'est pour entrer audict port, auquel il y a bon ancreage : & y a vne isle dedans où l'on se peut mettre à l'abry du vent qui frappe droict dans le dict port. Ce lieu est assez plaisant pour la quantité des arbres qui y sont : la terre est assez haulte ; mais il y a telle quantitté de petites mouches, comme chesons ou cousins qui piquent de si estrange façon, que sy l'on s'endormoit & que l'on en fust picqué au visage, il esleueroit au lieu de la piqueure des bussolles enflés de couleur rouge, qui rendroient la personne difforme.

Ayans apprins de ce marinier boiteux pris dans ledict nauire françois, qu'il y auoit traize grands vaisseaux tant françois, anglois que flaments, armés

1599.

moitye en guerre moitye en marchandiſe, noſtre admiral ſe reſolut de les aller prendre au port St Nicolas, où ils eſtoient, & pour ce ſe prepara auec trois galions du port de cinq cents thonneaux chacun & quatre pataches, & allaſmes le ſoir mouiller l'ancre à vne radde que l'on nomme Monte Criſto, qui eſt fort bonne & à l'abry du ſu, de l'eſt & de l'oueſt, & eſt remarquée d'vne montaigne qui eſt droit deuant ladicte radde, ſy haulte que l'on la deſcouure de quinze lieux à la mer : la dicte montaigne fort blanche & reluiſante au ſoleil, & deux lieux autour dudict port eſt terre aſſez baſſe, couuerte de quantité de bois, & y a fort bonne peſcherye & vng bon port au deſſoubs du dict Monte Criſto, qui eſt figuré en la page ſuiuante (1).

Le lendemain matin nous feuſmes au cap St Nicolas pour y trouuer les dicts vaiſſeaux, & ſur les trois heures nous arriuaſmes dans la baye dudict cap, & mouillaſmes l'ancre le plus pres qu'il nous feuſt poſſible, ayant le vent contraire pour entrer dedans (2).

Ayant mouillé l'ancre nous apperceuſmes les vaiſſeaux deſdicts marchands dont noſtre admirante ſe reſiouit fort, s'aſſeurant de les prendre. Toutte la nuict nous fiſmes tout ce qu'il eſtoit poſſible pour eſſayer d'entrer dans ledict port, & le matin veneu l'admirante print conſeil des cappitaines & pillottes de ce qui eſtoit à faire : ils luy dirent qu'il falloit iuger au pire de ce que l'ennemy pouroit faire pour ſe ſauuer, qu'il eſtoit impoſſible de fuir ſinon

(1) Voir *Planche XX*.
(2) Voir *Planche XXI*.

1599. à la faueur de la nuict, ayant le vent bon, ce qu'ils ne se hazarderoient pas de fere le iour, voiant les sept vaisseaux d'armes, & qu'aussy s'ils vouloient faire resistance qu'ils se tiendroient à l'entrée dudict port, leurs nauires amarés deuant & derriere, tous leurs canons d'vne bande & leurs hauts bien pauoisés de cables & de cuirs, & que s'ils se voioient auoir du pire, ils abandonneroient leurs nauires & se ietteroient en terre, pour à quoy remedier ledict admirante debuoit faire aduancer ses vaisseaux le plus pres du port qu'il pourroit pour les batre à coups de canon, & faire descendre cent des meilleurs soldats à terre pour empescher les ennemis de s'y sauuer. Cela fust resolu, mais leurs ennemis ne firent pas ce que l'on auoit pensé : ains ils se preparerent toute la nuict, & le matin veneu ils se mirent à la voille, vindrent pour nous gaigner le vent droict à nos vaisseaux, contre lesquels il leur falloit necessairement passer. Ceste resolution fist changer de courage aux Espaignols & adoucir leurs rodomontades : ce fust donc à nous à leuer l'ancre auec telle promptitude que dans le nauire de l'admirande l'on couppa le cable sur les escubbiers, n'ayans loisir de leuer leur ancre : ainsy nous fismes aussy à la voille, chargeants & estants chargés de canonnades. En fin ils nous gaignerent le vent, nous ne laissant pas de les suiure tout le iour & la nuict ensuiuant ieusques au matin que nous les vismes à quatre lieux de nous : ce que voiant notre admirante il laissa ceste poursuitte pour continuer nostre route ; mais il est bien certain que s'il eust voulu il les eust pris, ayant de meilleurs vaisseaux, plus d'hommes & de muni-

1599.

tions de guerre : & ne furent les vaiſſeaux eſtrangers preſeruez que par la faute de courage des Eſpaignols.

Durant ceſte chaſſe, il ariua vne choſe digne de rizée qui merite d'eſtre recitée. C'eſt que l'on viſt vne patache de quatre ou cinq thonneaux mellée parmy nos vaiſſeaux : l'on demanda pluſieurs foys d'où elle eſtoit, auec commandement d'amener leurs voilles ; mais l'on n'euſt aucune reſponce, combien que l'on luy euſt tiré des coups de canon, ains allans touſiours au gré du vent, ce qui meut noſtre amirande de la faire chaſſer par deux de nos pataches, qui en moins de deux heures furent à elle & l'aborderent, criant touſiours que l'on amenaſt leurs voilles ſans auoir aucune reſponſe, ny ſans que leurs ſoldats vouluſſent ſe ieter dedans, encores que l'on ne viſt perſonne ſur le tillac. En fin leur capitainne de nos pataches, qui diſoient que ce petit vaiſſeau eſtoit gouuerné par vng diable, y firent entrer par menaces des ſoldats iuſques à vingt, qui n'y trouuerent rien, & prindrent ſeulement leurs voilles & laiſſerent le corps de ceſte patache à la mercy de la mer. Ce rapport faiɛ̃t à l'admirante, & la prehenſion que les ſoldats auoient eu donna matiere de rire à tous.

Laiſſant ladiɛ̃te Ille St Domingue, nous continuaſmes noſtre route à la Neuſue Eſpaigne. Ladiɛ̃te Iſle ſera figurée en la page ſuiuante (1).

La diɛ̃te iſle de St Domingue eſt grande, ayant cent cinquante lieues de long & ſoixante de large, fort fertille en fruiɛ̃ts, beſtail & bonnes marchan-

(1) Voir *Planche XXII.*

1599. dizes, comme ſucre, caniſiſte, gingenbre, miel de cannes, coton, cuir de bœuf & quelques foureures. Il y a quantité de bons ports & bonnes raddes, & ſeullement vne ſeulle ville nommée l'Eſpaignolle (1), habitée d'Eſpaignolz ; le reſte du peuple ſont Indiens, gens de bonne nature & qui ayment fort la nation françoiſe, auec laquelle ils trafficquent le plus ſouuent qu'ils peuuent en fere, toutesfois c'eſt à deſçu des Eſpaignolz. C'eſt le lieu auſſy où les François traffiquent le plus en ces quartiers là, & là où ils ont le plus d'acces, quoy que peu libre.

Ceſte terre eſt aſſez chaude, en partie montaigneuſe ; il n'y a aucunne mines d'or ny d'argent, mais ſeullement de cuiure (2).

Partant donc de ceſte iſle, nous allaſmes coſtoyer l'iſle de Cuba, à la bande du ſu, terre aſſez haulte. Nous allaſmes reconnoiſtre de petites iſles qui s'appellent les Caymanes (3), au nombre de ſix ou ſept : en trois d'iſcelles il y a trois bons ports, mais c'eſt vng dangereux paſſage, pour les baſſes & bancs qu'il y a, & ne faict bon s'y aduanturer qui ne ſçait bien la routte.

Nous mouillaſmes l'ancre entre les iſles, & y fuſmes vng iour : ie mis pied à terre en deux d'icelles, & vis vng tres beau haure fort agreable. Ie cheminay vne lieue dans la terre au trauers des bois qui ſont fort eſpais, & y prins des lappins (4) qui y ſont en grande quantité, quelques oiſeaux, & vn lezard gros comme la cuiſſe, de couleurs griſe & feuille morte.

(1) Aujourd'hui Saint-Domingue.
(2) Voir *Planche XXIII*.
(3) Voir *Planche XXV*.
(4) Voir *Planche XXIV*.

1599.

Ceſte iſle eſt fort vnie, & toutes les autres de meſmes: nous feuſmes auſſy en terre en l'autre qui n'eſt pas ſy agreable, mais nous en apportaſmes de tres bons fruicts, & y auoit telle quantité d'oiſeaux, qu'à noſtre entrée il s'en leua tel nombre qu'à plus de deux heures apres l'air en eſtoit remply, & d'autres qui ne peuuent voller, de façon que nous en prenions aſſez aiſement : ils ſont gros comme vne oye, la teſte fort groſſe, le bec fort large, bas ſur ſes iambes, les pieds ſont comme ceux d'vne poulle d'eau. Quand les oyſeaux ſont pluſmés, il n'y a pas plus gros de chair qu'vne turtre, & eſt de fort mauuais gouſt (1). Nous leuaſmes l'ancre le meſme iour au ſoir auec fort bon vent, & le lendemain ſur les trois heures apres midy nous ariuaſmes à vng lieu qui s'appelle La Sonde (2), lieu tres dangereux, car à plus de cinq lieues de là ce ne ſont que baſſes, fors vng canal qui contient... (3) lieues de long & trois de large. Quand nous fuſmes au milieu du dict canal, nous miſmes vent deuant, & les mariniers ietterent leurs lignes hors pour peſcher du poiſſon dont ils peſcherent ſi grande quantité que les mariniers ne pouuoient fournir à mettre dans le bord des vaiſſeaux : ce poiſſon eſt de la groſſeur d'vne dorée (4), de couleur rouge, fort bon ſy on le mange frais, car il ne ſe garde & ſaumure, & ſe pourit incontinent. Il faut auoir touſiours la ſonde en la main en paſſant ce canal, à la ſortye duquel l'vne de nos pataches ſe

(1) Voir *Planche XXIV*.
(2) Voir *Planche XXVI*.
(3) Lacune dans le *ms*. D'après la carte de l'auteur, ce canal a plus de trente lieues de long.
(4) *Sparus aurata* (LINN.), Brame de mer. Celui de Bahama s'appelle «porgy.» (Ed. Soc. Hakl.)

1599. perit en la mer ſans que nous en peuſſions ſçauoir l'occaſion : les ſoldats & mariniers ſe ſauuerent à la nage, les vns ſur des planches, autres ſur des aduirons, autres comme ils pouuoient, & reuindrent de plus de deux lieues (1) à noſtre vaiſſeau, qu'il trouuerent bien à propos, & les fimes recepuoir par nos bateaux qui alloient au deuant d'eux.

Huict iours apres nous ariuaſmes à St Iean de Luz (2), qui eſt le premier port de la Neuſue Eſpaigne, où les gallions du Roy d'Eſpaigne vont tous les ans pour charger l'or, l'argent, pierreries & la cochenille, pour porter en Eſpaigne. Ce dict port de St Iean de Luz eſt bien à quatre cents lieues de Portoricco. En ceſte iſle il y a vne fort bonne forteresſe, tant pour la ſituation que pour les bons ramparts, bien munie de tout ce qu'il luy eſt neceſſaire, & y a deux cents ſoldats en garniſon, qui eſt aſſez pour le lieu. La forteresſe comprend toute l'ille, qui eſt de ſix cents pas de long & de deux cents cinquante pas de large : outre laquelle forte-

(1) M. de Puibusque et le traducteur de la Société Hakluyt ont trouvé ici une lacune ; la feuille du manuscrit original n'était que repliée.

(2) Voir *Planche XXVIII.* — «Evidemment, il est question du fort et château de Saint-Jean d'Ulloa ; mais portait-il ce nom quand Champlain y alla, ou bien Champlain a-t-il confondu Saint-Jean de Luz avec San Juan d'Ulloa ? c'est un point contesté. Dans les cartes de Mercator et de Hondius, Amsterdam 1628, 10e édition, Saint-Jean d'*Uloa* est placé sur le vingt-sixième degré de latitude nord, à l'embouchure de la rivière de *Lama* (Rio del Norte). Villa-Rica est mis à la place actuelle de Vera-Cruz ; mais il n'y est fait aucune mention soit de Saint-Jean d'Ulloa, soit de Saint-Jean de Luz ; et, dans le Voyage de Gage 1625, cette ville est appelée San Juan d'Ulhua, autrement Vera-Cruz. "Le vrai nom de la ville est San Juan d'Ulhua, autrement Vera-Cruz, de celui du vieux havre de Vera-Cruz, qui en est à six lieues. Mais le havre de l'ancien Vera-Cruz, ayant été trouvé trop dangereux pour les vaisseaux, à cause de la violence du vent de nort, fut entièrement abandonné par les Espagnols, qui se retirèrent à San Juan d'Ulhua, où leurs navires trouvèrent bon ancrage, grâce à un rocher qui sert de forte défense contre les vents ; et, pour perpétuer la mémoire de cet heureux événement, qui arriva le Vendredi-Saint, ils ajoutèrent au nom de San Juan d'Ulhua, celui de la Vraie-Croix, emprunté au premier havre, qui fut découvert le Vendredi-Saint de l'année 1519." (Gage, *Voy. à Mexico*, 1625.)» — Ed. Soc. Hakl.

1599.

resse y a des maisons basties sur pilloties dans l'eau, & plus de six lieues à la mer, & ne sont que basses qui est cause que les vaisseaux ne peuuent entrer en ce port s'ils ne sçauent bien l'entrée du canal, pour laquelle entrée faut mettre le cap au surouest; mais est bien le plus dangereux port que l'on sçauroit trouuer, qui n'est à aucun abry que de la forteresse du costé du nord, & y a aux muralles de la forteresse plusieurs boucles de bronze où l'on amare des vaisseaux qui sont quelque fois sy pressez les vngs contre les autres, que quand il vente quelque vent de nord, qui est fort dangereux, que les dicts vaisseaux se froissent, encor qu'ils soient amarés deuant & derriere. Le dict port ne contient que deux cents pas de large & deux cents cinquante de long. Et ne tiennent ceste place que pour la commodité des gallions qui viennent comme dit est, d'Espaigne, pour charger les marchandises or & argent qui se tirent de la Neufue Espaigne.

Il y a de l'autre costé du chasteau, à deux mille pas d'iceluy en terre ferme, vne petite ville nommée Bouteron (1), fort marchande. A quatre lieues du dict Bouteron il y a encores vne autre ville qui s'appelle Verracrux (2), qui est en fort belle situation & à deux lieues de la mer.

Quinze iours apres nostre arriuée au dict St Iean de Luz, ie m'en allay auec congé de nostre dict admiral, à Mechique (3), distant dudict lieu de cent lieux tousiours auant en terre. Il ne se peult veoir ny desirer vng plus beau païs que ce royaulme de

(1) Voir *Planche XXVIII.*
(2) «Lauelle Croux,» dans la carte. *Planche XXVII.*
(3) Mexico.

1599. la Noue Eſpaigne, qui contient trois cents lieues de long & deux cents de large.

Faiſant ceſte trauerſe à Meſchique, i'admirois les belles foreſts que l'on rencontre, remplie des plus beaux arbres que l'on ſçauroit ſouhaitter, comme palmes, cedres, lauriers, oranges, citronneles, palmiſtes, gouiauiers, accoyates, bois d'ebene (1), Breſil (2), bois de campeſche (3), qui ſont tous arbres communs en ce pays là, auec vne infinitté d'autres differentes ſortes que ie ne puis reciter pour la diuerſité, & qui donnent tel contentement à la veue qu'il n'eſt pas poſſible de plus, auec la quantité que l'on veoit dans les foreſts d'oiſeaux de diuers plumages. Apres l'on rencontre de grandes campaignes vnies à perte veue, chargées de infinis trouppeaux de beſtial, comme cheuaux, mulets, bœufs, vaches, moutons & cheures, qui ont les paſtures touſiours fraiches en toutes ſaiſons, n'y ayant hiuer, ains vn air fort temperé, ny chaud ny froid : il n'y pleut tous les ans que deux

(1) Voir, plus loin, *Planche LVI*. Le traducteur de la Société Hakluyt a rendu par *good Breſil* ces mots *bois debene Breſil*. Il a lu sans doute *bois de bon Breſil*.

(2) *Cæsalpinia*. Il y a deux espèces de bois de Brésil employés dans la teinture : *Cæs. Echinata* (LAMARCK), et *Cæs. Sappan* (LINN.) Le premier est le Brésil, ou Brasillette de Pernambouc, grand arbre qui croît naturellement dans l'Amérique du Sud, employé dans le commerce pour la teinture rouge. Le second se retrouve dans l'Inde, où l'on s'en sert pour le même usage, et il est connu dans le commerce sous le nom de Brasillette des Indes, ou bois de Sappan. Plusieurs auteurs ont avancé que le nom de *Brésil* a été donné à ce bois de teinture parce qu'il vient du Brésil; malheureusement pour cette théorie, ce mot était employé bien avant la découverte du pays qui porte le même nom. «Le Brésil, dit Barros, porta d'abord le nom de Sainte-Croix, à cause de la croix qui y fut érigée; mais le démon, qui perd, par cet étendard de la croix, l'empire qu'il a sur nous et qui lui avait été enlevé par les mérites de Jésus-Christ, détruisit la croix, et fit appeler ce pays Brésil du nom d'un bois de couleur rouge. Ce nom a passé dans toutes les bouches, et celui de la sainte croix s'est perdu, comme s'il était plus important qu'un nom vînt d'un bois de teinture, plutôt que de ce bois qui donne la vertu à tous les sacrements, instruments de notre salut, parce qu'il fut teint du sang de Jésus-Christ qui y fut répandu.» Il est donc évident que le nom de Brésil fut donné au pays par les Portugais, après la découverte de Cabral, à cause de la quantité de bois rouge qui y abonde. (Ed. Soc. Hakl. en substance.)

(3) *Hæmatoxyllum Campechianum*. (LINN.) Ed. Soc. Hakl.

1599.

fois, mais les rozées ſont ſy grandes la nuict que les plantes en ſont ſuffiſamment arrozées & nourries. Outre cela, tout ce pays là eſt decoré de fort beaux fleuues & riuieres, qui trauerſent preſque tout le royaulme, & dont la pluſpart portent batteaux. La terre y eſt fort fertille, rapportant le bled deux fois en l'an & en telle quantité que l'on ſçauroit deſirer, & en quelque ſaiſon que ce ſoit il ſe trouue touſiours du fruicts nouueaux tres bons dans les arbres, car quand vn fruict eſt à maturité, les autres viennent & ſe ſuccedent ainſy les vngs aux autres, & ne ſont iamais les arbres vuides de fruicts, & touſiours verds. Sy le Roy d'Eſpaigne vouloit permettre que l'on plantaſt de la vigne au dict royaulme, elle y fructiffiroit comme le bled, car i'ay veu des raizins prouenans d'vn cep que quelqu'vn auoit planté pour plaiſir, dont chacun grain eſtoit auſſy gros qu'vn pruniau, & long comme la moitye du poulce, & de beaucoup meilleurs que ceux d'Eſpaigne. Tous les contentements que i'auois eus à la veue des choſes ſy agreables n'eſtoient que peu de choſe au regard de celuy que ie receus lors que ie vie ceſte belle ville de Mechique, que ie ne croiois ſy ſuperbement baſtye de beaux temples, pallais & belles maiſons, & les rues fort bien compaſſées, où l'on veroit de belles & grandes boutiques de marchands, plaines de toutes ſortes de marchandiſes tres riches. Ie crois, à ce que i'ay peu iuger, qu'il y a en ladicte ville douze à quinze mil Eſpaignols habitans, & ſix fois autant d'Indiens, qui ſont creſtiens auſſy habitans, outre grand nombre de naigres eſclaues. Ceſte ville eſt enuironnée d'vn eſtang

1599. presque de tous costés, hors mis en vng endroit qui peut contenir viron trois cents pas de long, que l'on pourroit bien coupper & fortiffier, n'ayant à craindre que de ce costé, car de tous les autres il y a plus d'vne lieue iusques aux bords dudict estang, dans lequel il tombent quatres grandes riuieres qui sont fort auant dans la terre, & portent batteaux : l'vne s'appelle riuiere de Terre-Ferme, vne autre riuiere de Chille, l'autre riuiere de Caiou, & la quatriesme riuiere de Mechique, dans laquelle se pesche grande quantité de poissons de mesmes especes que nous auons par deçà, & fort bon. Il y a le long de ceste riuiere grande quantité de beaux iardins & beaucoup de terres labourables fort fretille (1).

A deux lieues dudict Mexique il y a des mines d'argent que le Roy d'Espaigne a affermés à cinq millions d'or par an, & s'est reserué d'y emploier vng grand nombre d'esclaues pour tirer à son proffis tous ce qu'ils pouront des mines, & outre tire le dixiesme de tout ce que tirent les fermiers, par ainsy ces mines sont de tres bon reuenu audict Roy d'Espaigne (2).

L'on receulle audict païs quantité de cochenille qui croist dans les champs, comme font les pois de deça, & vient d'vn fruict gros comme vne nois, qui est plain de graine par dedans. On le laisse venir à maturité iusques à ce que ladicte graine soit seche, & lors on la couppe comme du bled, & puis on la bat pour auoir la graine, dont ils resement apres

(1) Voir *Planche XXIX.*
(2) Voir *Planche XXX.*

1599.

pour en auoir d'autre. Il n'y a que le Roy d'Espaigne qui puiſſe faire ſeruir & receullir ladicte cochenille, & faut que les marchands l'achaptent de ſes officiers à ce commis, car c'eſt marchandiſe de grand prix & a l'eſtime de l'or & de l'argent.

I'ay faict icy vne figure de la plante qui apporte la dicte cochenille (1).

Il y a vng arbre au dict pays que l'on talle comme la vigne, & par l'endroit où il eſt tallé il diſtille vne huille qui eſt vne eſpece de baume, appellée huille de Canime, du nom de l'arbre qui ſe nomme ainſy (2). Ceſte huille eſt ſingulliere pour toutes playes & couppures, & pour oſter les douleurs, principallement des gouſtes. Ce bois a l'odeur du bois de ſappin. L'once de la dicte huille vault en ce pays là deux eſcus. Le dict arbre eſt icy figuré (3).

Il y a vng autre arbre que l'on nomme cacou, dont le fruict eſt fort bon & vtille à beaucoup de choſes, & meſmes ſert de monnoye entre les Indiens, qui donnent ſoixante pour vne realle. Chacun fruict eſt de groſſeur d'vn pinon & de la meſme forme, mais il n'a pas la cocque ſy dure: plus il eſt

(1) *Planche XXXI.*—« *Cactus Opuntia.* La croyance que la cochenille était la graine d'une plante subsistait encore longtemps après la conquête du Mexique. Dans le dessin que Champlain nous donne de cette plante, les graines sont figurées exactement comme les insectes s'attachent aux feuilles pour s'en nourrir. La jalousie du gouvernement espagnol, et le sévère monopole qu'il faisait de ce produit, empêchèrent qu'on en connût la vraie nature et son mode de propagation, et donnèrent naissance à diverses fables et conjectures.» (Ed. Soc. Hakl.)

(2) *Canimé*, ou *Animé*. Johnston en distingue deux espèces : l'*animé Oriental*, et l'*animé Occidental*, appelé, dit-il, par les Espagnols *Canimé*. Moquin-Tandon (Botanique Medicale) en distingue aussi deux espèces : 1° le Courbaril diphylle, *Hymenæa Courbaril* (Linn.), qui fournit une grande quantité de résine transparente, appelée *résine animé occidentale*, ou *Copal d'Amérique;* 2° le Courbaril verruqueux, *Hymenæa verrucosa* (Gærtn.), *résine animé orientale*, vulgairement appelée *Copal d'Orient*.

(3) *Planche XXXII.*

1599. vieux & milleur eſt. Quand l'on veut achapter des viures, comme pain, chairs, fruicts, poiſſons ou herbes, ceſte monnoye peult ſeruir, voire pour cinq ou ſix pieces l'on peult auoir de la marchandiſe pour viure des Indiens ſeulement, car il n'a point cours entre les Eſpaignols, ny pour achapter marchandiſe autre que des fruicts. Quand l'on veult vſer de ce fruict, l'on le reduict en pouldre, puis l'on en faict vne paſte que l'on deſtrempe en eau chaude, où l'on meſle du miel qui vient du meſme arbre, & quelque peu d'eſpice, puis le tout eſtant cuit enſemble, l'on en boit au matin, eſtant chauffé, comme les mariniers de deçà prennent de l'eau de vye, & ſe trouuent ſy bien apres auoir beu de ceſte eau, qu'ils ſe pourroient paſſer tout vng iour de manger ſans auoir grand appetit. Ceſt arbre a quantité d'eſpinnes qui ſont fort pointues, que quand on les arrache il vient vng fil, l'eſcorche du dict arbre, lequel l'on file ſy delyé que l'on veult, & de ceſte eſpine & du fil qui y eſt attaché, l'on peult coudre auſſi proprement que d'vne eſguille & d'autre fil; les Indiens en font du fil fort beau & fort delyé, & neantmoins ſy fort, qu'vn homme n'en pourroit pas rompre deux brins enſemble, encores qu'ils ſoient delyés comme cheueux. La liure de ce fil, nommé fil de pitte (1), vaut en Eſpaigne huict eſcus la liure, & en font des dantelles & autres ouurages : d'auantage de l'eſcorche dudict arbre l'on faict du vinaigre fort comme celuy de vin, & prenant du cœur de l'arbre qui eſt mouelleux, & le preſſant, il

(1) Champlain décrit ici évidemment le Cacao et le *Metl*, ou *Maguey (Aloes Pitta, Aloes disticha, Agave Americana)*, auquel se rapporte presque toute la dernière partie de sa description, excepté «les feuilles qui sont comme celles de l'olivier.» (Ed. Soc. Hakl.)

1599.

en ſort du treſbon miel, puis faiſant ſeicher la mouelle ainſi eſprainte au ſoleil, elle ſert pour allumer le feu. Outre plus preſſant les feuilles de ceſt arbre, qui ſont comme celles de l'olifuier, il en ſort du iut dont les Indiens font vn breuuage. Ledict arbre eſt de la grandeur d'vn oliuier, dont vous en verrez icy la figure (1).

I'ay cy deuant parlé d'vn arbre qui s'appelle gouiaue (2), qui croiſt fort communement audict pays, qui rend vng fruict que l'on nomme auſſy gouiaue, qui eſt de la groſſeur d'vne pomme de capendu (3), de couleur iaulne, & le dedans ſemblable aux figues verdes; le iut en eſt aſſez bon. Ce fruict a telle proprieté, que ſy vne perſonne auoit vng flux de ventre, & qu'il mangeaſt dudict fruict ſans la peau, il ſeroit guery dans deux heures, & au contraire à vng homme qui ſeroit conſtipé, mangeant l'eſcorche ſeulle ſans le dedans du fruict, il luy lachera incontinent le ventre, ſans qu'il ſoit beſoing d'autre medecine.

Figure du dict arbre (4).

Il y a auſſy vng fruict qui s'appelle accoiates (5), de la groſſeur de groſſes poires d'hiuer, fort verd par deſſus, & comme l'on a leué la peau, l'on trouue de la chair fort eſpaiſſe que l'on mange auec du ſel, & a le gouſt de cherneaux, ou nois vertes: il y a vng

(1) *Planche XXXIII.*

(2) «*Psidium*» (Linn.) «Sa qualité eſt de reſſerrer le ventre, eſtant mangé vert, dont auſſi pluſieurs s'en ſeruent contre le flux de ſang; mais eſtant mangé meur il a vn effet tout contraire.»—De Rochefort, *Hist. des Antilles*, etc., 1658. (Ed. Soc. Hakl.)

(3) «Espèce de pomme commune en Normandie, principalement au pays de Caux.» (Ed. Soc. Hakl.)

(4) *Planche XXXIV.*

(5) «*Ahuacahuitl*, nom indigène, dont on a fait par corruption *Agouacat*, l'Avogade ou *Avogada* des Espagnols.» (Ed. Soc. Hakl.)

1599. noyau dedans de la groſſeur d'vne nois, dont le dedans eſt amer. L'arbre où croit ledict fruict eſt icy figuré, enſemble ledict fruict (1).

Auſſy il y a d'vn fruict que l'on nomme algarobe (2), de la groſſeur de prunes Dabtes, long comme coſſes de febues, qui a vne coque plus dure que celle de la caſſe, de couleur de chataigner. L'on trouue dedans vng petit fruict comme vne groſſe febue verte, qui a vng noiau, & eſt fort bon. Il eſt icy figuré (3).

I'ay veu vng autre fruict qui s'appelle carreau (4), de la groſſeur du poing, dont la peau eſt fort tendre & orengée, & le dedans eſt rouge comme ſang, & la chair comme de prunes, & tache où il touche comme les meures; il eſt de fort bon gouſt, & dit-on qu'il eſt treſbon pour guerir les morceures de beſtes venimeuſes (5).

Il y a encore d'vn autre fruict qui ſe nomme ſerolles (6), de la groſſeur d'vne prune, & eſt fort iaulne, & le gouſt comme de poires muſcades (7).

I'ay auſſy parlé d'vn arbre que l'on nomme palmiſte, que ie repreſenteray icy (8), qui a vingt pas de

(1) *Planche XXXV.*
(2) Voir plus haut, page 11, note 3.
(3) *Planche XXXVI.*
(4) Le fruit d'une des variétés du *Cactus Opuntia*, le Nuchtli des Mexicains, appelé par les Français *raquette*, à cause de la forme de ses feuilles. «Ce que nos François appellent Raquette à cauſe de la figure de ſes feuilles : ſur quelques-vnes de ces feuilles, longues & heriſſées, croiſt vn fruict de la groſſeur d'vne prune-datte; quand il eſt meur, il eſt rouge dedans, & dehors comme de vermillon. Il a ceſte proprieté, qu'il teint l'vrine en couleur de ſang auſſi toſt qu'on en a mangé, de ſorte que ceux qui ne ſauent pas ce ſecret, craignent de s'eſtre rompu vne veine, & il s'en eſt trouué qui, aians apperceu ce changement, ſe ſont mis au lit, & ont creu eſtre dangereuſement malades.»—De Rochefort, *Voyage aux Antilles*, etc., 1658. (Ed. Soc. Hakl.)
(5) *Planche XXXVII.*
(6) De l'espagnol *Ciruela*, prune. (Ed. Soc. Hakl.)
(7) *Planche XXXVIII.*
(8) *Planche XXXIX.*—«Au temps de Champlain, il n'y avait de connues que deux espèces de Palmistes (excepté le cocotier, que l'on appelait Palmiste par excellence) : le Palmiste franc, *Areca oleracea* (Linn.), et le Palmiste épineux, *Areca spinosa* (Linn.)» (Ed. Soc. Hakl.)

1599.

hault, de la groſſeur d'vn homme, & neantmoins ſy tendre que d'vn bon coup d'eſpée on le peut couper tout à trauers, parce que le deſſus eſt tendre comme vn pied de chou, & le dedans plain de mouelle qui eſt tres bonne, & tient plus que le reſte de l'arbre, & a le gouſt comme du ſuccre, auſſy doux & meilleur : les Indiens en font du breuuage meſlé auec de l'eau, qui eſt fort bon.

I'ay veu d'vn autre fruict que l'on nomme cocques (1), de la groſſeur d'vne nois d'Inde, qui a la figure approchant de la teſte d'vn homme, car il y a deux troux qui repreſentent les deux yeux, & ce qui s'auance entre ces deux troux ſemblent de nez, au deſſoubs duquel il y a vng trou vng peu fendu que l'on peult prendre pour la bouche, & le hault dudict fruict eſt tout creſpé comme cheueux friſez : par leſdicts troux il ſort d'vne eau dont ils ſe ſeruent à quelque medecine. Ce fruict n'eſt pas bon à manger; quand ils l'ont cueilly, ils le laiſſent ſeicher & en font comme de petittes bouteilles ou taſſes comme de nois d'Inde qui viennent du palme (2).

Puiſque i'ay parlé de palmes (3), encor que ce ſoit vng arbre aſſez commun, i'en repreſenteray icy vne figure (4). C'eſt vn des plus haults & droicts arbres qui ſe voient; ſon fruict, que l'on appelle nois d'Inde, vient tous au plus hault de l'arbre, & ſont groſſes comme la teſte d'vn homme, & y a vne groſſe eſcorce verte ſur la dicte nois, laquelle eſcorce

(1) «Le *Cocos lapidea* de GÆRTNER, dont le fruit est plus petit que le coco ordinaire, et dont on fait de petits vases ou tasses, etc.» (Ed. Soc. Hakl.)

(2) *Planche XL.*

(3) «*Cocos nucifera.*» (Ed. Soc. Hakl.)

(4) *Planche XLI.*

1599. ostée, se trouue la nois, de la grosseur de deux poings ou enuiron : ce qui est dedans est fort bon à manger, & a le goust de cerneaux ; il en sort vne eau qui sert de fart aux dames (1).

Il y a vn autre fruict qui s'appelle plante (2), dont l'arbre peult auoir de hault vingt ou vingt cinq pieds, qui a la feuille sy large qu'vn homme s'en pourroit couurir. Il vient vne racine dudict arbre où sont en quantité desdictes plantes, chacun desquelles est de la grosseur du bras, longue d'vn pied & demy, de couleur iaulne & verd, de tres bon goust, & sy sain que l'on en peult manger tant que l'on veult sans qu'il face mal (3).

Les Indiens se seruent d'vne espece de bled qu'ils nomment mammaix (4), qui est de la grosseur d'vn poys, iaulne & rouge, & quand ils le veulent manger, ils prennent vne pierre cauée comme vng mortier, & vne autre ronde en forme de pillon, & apres que le dict bled a trempé vne heure, ils le meullent & reduisent en farine en ladicte pierre, puis le petrissent & le font cuire en ceste maniere : ils ont vne platine de fer ou de pierre qu'ils font chauffer sur le feu, & comme elle est bien chaude, ils prennent leur paste & l'estendent dessus assez tenue, comme tourteaux, & l'ayant fait ainsy cuire, le mangent tout chaud, car il ne vault rien froid ny gardé (5).

(1) « C'est ceste eau qui, entre ses autres vertus, a la proprieté d'effacer toutes les rides du visage, & de luy donner vne couleur blanche & vermeille, pourueu qu'on l'en laue aussi-tost que le fruict est tombé de l'arbre. » — (De Rochefort.)

(2) La Banane.

(3) *Planche XLII.*

(4) Ou Maïs.

(5) *Planche XLIII.*

1599.

Ils ont aussy d'vne autre racine qu'ils nomment cassaue, dont ils se seruent pour faire du pain, mais sy quelqu'vn en mangeoit de cru, il mourroit (1).

Il y a d'vne gomme qui se nomme copal (2), qui sort d'vn arbre qui est comme le pin; ceste gomme est fort bonne pour les goustes & douleurs (3).

Il y a ausy d'vne racine que l'on nomme patates (4), que l'on fait cuire comme des poires au feu, & a semblable goust aux chastaignes (5).

Il y a audict pays nombre de melons d'estrange grosseur, qui sont tres bons, la chair en est fort orangée, & y en a d'vne autre sorte qui ont la chair blanche, mais ils ne sont de sy bon goust que les autres. Il y a aussy quantité de cocombres tres bons, des artichauts, de bonnes lettues, qui sont

(1) *Planche XLIV.*—Voir, ci-dessus, p. 11, note 6.—«Pour faire la Cassaue, qui est le pain ordinaire du pays, apres avoir arraché le Manyoc, on ratisse ses racines comme on fait les naveaux, lorsqu'on les veut mettre au pot; puis on esgruge toutes ses racines sur des rapes de cuivre percées... & attachées sur des planches dont on met le bas dans vn vaisseau; & appuyant le haut contre l'estomac, l'on frotte à deux mains la racine dessus la rape, & tout le marc tombe dans le vaisseau... Quand tout est égrugé ou rapé, on le met à la presse dans des sacs de toile, & on en exprime tout le suc, en sorte qu'il ne demeure que la farine toute seiche... Le suc qui en sort est estimé du poison par tous les habitans, & mesme par tous les autheurs qui en ont écrit...» (Du Tertre, *Hist. des Antilles.*)

(2) «*Rhus Copallinum* (Linn.) Les Mexicains donnaient le nom de *copal* à toutes les résines et gommes odoriférantes. Le Copal par excellence est une résine blanche et transparente, qui coule d'un arbre dont la feuille ressemble à celle du chêne, quoique plus longue; cet arbre s'appelle *copal-quahuitl*, ou arbre qui porte le copal. Ils ont aussi le *copal-quahuitl-petlahuae*, dont les feuilles sont les plus grandes de l'espèce, et semblables à celles du sumac, le *copal-quauhxiotl*, à feuilles longues et étroites; le *tepecopulli-quahuitl*, ou *copal des montagnes*, dont la résine est comme l'encens du vieux monde, appelé par les Espagnols *incensio de las Indias*, et quelques autres espèces inférieures.» (Ed. Soc. Hakl.)

(3) *Planche XLIV.*

(4) «Il y a huit ou dix sortes de patates, differentes en goust, en couleur & en feuilles. Pour ce qui regarde les feuilles, la difference est petite; car elles ont presque toutes la forme de cœur... Il suffit d'en nommer les plus communes, qui sont les *Patates vertes*, les *Patates à l'oignon*, les *Patates marbrées*, les *Patates blanches*, les *Patates rouges*, les *Patates orangées*, les *Patates à suif*, les *Patates souffrées*...» (Du Tertre, *Hist. des Antilles.*)

(5) *Planche XLIV.*

1599. comme celles que l'on nomme rommainnes, choux à pome, & force autres herbes potageres; auſſy des citrouilles qui ont la chair orengée comme les melons.

Il y a des pomes qui ne ſont pas beaucoup bonnes, & des poires d'aſſez bon gouſt, qui ſont creues naturellement à la terre. Ie croy que qui voudroit prendre la paine d'y planter des bons fruittiers de par deçà, ils y viendroient fort bien (1).

Par toute la Noue Eſpaigne il y a d'vne eſpece de couleuures (2), qui ſont de la longeur d'vne picque & groſſe comme le bras, la teſte groſſe comme vng œuf de poulle, ſur laquelle elles ont deux plumes. Au bout de la queue elles ont vne ſonnette qui faict du bruit quand elles ſe trainent: elles ſont fort dangereuſes de la dent & de la queue; neantmoins les Indiens les mangent, leur ayant oſté les deux extremités (3).

Il y a auſſy des dragons d'eſtrange figure, ayants la teſte approchante de celle d'vn aigle, les ailles comme vne chauueſouris, le corps comme vng lezard, & n'a que deux pieds aſſez gros, la queue aſſez eſcailleuſe, & eſt gros comme vng mouton: ils ne ſont pas dangereux, & ne font mal à perſonne, combien qu'à les voir l'on diroit le contraire (4).

I'ai veu vng lezard de ſy eſtrange groſſeur, que s'il m'euſt eſté recité par vng autre, ie ne l'euſſe pas creu, car ie vous aſſeures qu'ils ſont gros comme

(1) *Planche XLV.*

(2) «Champlain parle évidemment du Serpent à sonnettes *(Crotulus)*; mais il paraît l'avoir confondu avec le serpent à cornes *(horned snake)*, à cause des «plumes de la tête.» (Ed. Soc. Hakl.)

(3) *Planche XLVI.*

(4) *Planche XLVII.*

1599.

vng quart de pippe. Ils ſont comme ceux que nous voions icy quand à la forme, de couleur de verd brun, & vert iaulne ſous le ventre; ils courent fort viſte, ſifflent en courant; ils ne ſont poinct mauuais aux hommes, encore qu'ils ne fuient pas d'eux ſy on ne les pourſuit. Les Indiens les mangent & les trouuent fort bons (1).

I'ay veu auſſy par pluſieurs fois, en ce païs là, des animaux qu'ils appellent des caymans, qui ſont, ie croy, vne eſpece de cocodrille, ſy grands, que tels des dicts caymans a vingt cinq & trente pieds de long, & eſt fort dangereux, car s'il trouuoit vng homme à ſon aduantaige, ſans doute il le deuoreroit : il a le deſſoubs du ventre iaulne blanchaſtre, le deſſus armé de fortes eſcailles de couleur de verd brun, ayant la teſte fort longue, les dents eſtrangement aigues, la geulle fort fendue, les yeux rouges, fort flamboiant : ſur la teſte il a vne maniere de coronne. Il a quatre iambes fort courtes, le corps de la groſſeur d'vne barique : il y en a auſſy de moindres. L'on tire de deſſoubs les cuiſſes de derriere du muſq excelent; ils viuent dans les eſtangs & mares, & dans les riuieres d'eau doulce. Les Indiens les mangent (2).

I'ay auſſy veu des tortues d'eſmerueillable groſſeur, & telle que deux cheuaux auroient affaire à en trainer vne. Il y en a qui ſont ſy groſſes, que dedans l'eſcaille qui les couure trois hommes ſe pourroient mettre & y nager comme dedans vng batteau : elles ſe peſchent à la mer; la chair en eſt

(1) *Planche XLVIII.* — «Probablement *Lacerta Iguana* (Linn.)» (Ed. Soc. Hakl.)
(2) *Planche XLIX.*

1599. tres bonne, & resemblent à chair de bœuf. Il y en a fort grande quantité en toutes les Indes : l'on en voit souuent qui vont paistre dans les bois (1).

Il y a aussy quantité de tigres (2), des fourreures desquels l'on faict grand estat : ils ne se iettent poinct aux hommes sy on ne les poursuit.

Il se void aussy au dict pays quelques siuettes (3) qui viennent du Perou, où il y en a quantité. Elles sont meschantes & furieuses, & combien que l'on en voye icy ordinairement, ie ne laisse pas d'en faire icy vne figure (4).

Il vient du Perou à la Noue Espaigne vne certainne espece de moutons, qui portent fardeaux comme cheuaux, plus de quatre cents liures à iournée. Ils sont de la grandeur d'vn asne, le col fort long, la teste menue, la laine fort longue, & qui resemble plus à du poil comme à celuy des cheures qu'à de la layne : ils n'ont point de cornes comme les moutons de deçà. Ils sont fort bons à manger, mais ils n'ont pas la chair sy delicatte comme les nostres (5).

Le pays est fort peuplé de cerfs, biches, cheureux, sangliers, renars, lieures, lappains, & autres animaux que nous auons par deçà, dont ils ne sont aucunement differends (6).

Il y a d'vne sorte de petits animaux (7) gros comme des barbots, qui vollent de nuict, & font telle clarté

(1) *Planche L.*
(2) *Planche LII.* — « *Tigris Americana* (LINN.) — Jaguar. » (Ed. Soc. Hakl.)
(3) « *Viverra Civetta* (LINN.) Le *Gato de Algalia* des Espagnols. » (Ed. Soc. Hakl.)
(4) *Planche LI.*
(5) *Planche LIII.* — Le *Llama.*
(6) *Planche LIV.*
(7) « *Fulgora suternaria* (LINN.) » (Ed. Soc. Hakl.)

1599.

en l'air, que l'on diroit que ce ſont autant de petittes chandelles. Sy l'on auoit trois ou quatres de ces petits animaux, qui ne ſont pas plus gros que des noiſettes, l'on pourroit auſſy bien lire de nuict qu'auec vne bougie.

Il ſe voict dans les bois & dans les campaignes grand nombre de chancres (1), ſemblables à ceux qui ſe trouuent en la mer, & ſont auſſy communement dans le païs comme à la mer de deçà.

Il y a vne autre petite eſpece d'animaulx faicts comme des eſcreuiſſes, hors mis qu'ils ont le derriere deueſtu de coquilles ; mais ils ont ceſte propriетté de chercher des coquilles de limaſſons vuides, & logent dedans ce qu'ils ont de deſcouuert, traiſnant touſiours ceſte coquille apres ſoy, & n'en delogent poinct que par force (2). Les peſcheurs vont receullir ces petittes beſtes par les bois, & s'en ſeruent pour peſcher, & quand ils veulent prendre le poiſſon, ayant tiré ce petit animal de dedans ſa coque, ils l'attachent par le trauers du corps à leur lingne au lieu d'ameçon, puis le iette à la mer, & comme les poiſſons les penſent engloutir, ils pinſent les poiſſons des deux maiſtreſſes pattes, & ne les quitte point : & par ce moien les peſcheurs prennent le poiſſon meſme de la peſanteur de cinq ou ſix liures.

I'ay veu vng oyſeau qui ſe nomme pacho del ciello (3), c'eſt à dire oyſeau du ciel, lequel nom luy

(1) «*Gecarcinus, Cancer ruricolor* (LINN.)» (Ed. Soc. Hakl.)

(2) «*Pagurus streblany* (LEACH); *Pagurus Bernardus* (FABRICIUS); *Cancellus marinus et terrestris;* Bernard l'hermite; *Caracol soldada* des Espagnols.» (Ed. Soc. Hakl.)

(3) «*Pacho del ciello.* — *Paradisia,* Oiseau du Paradis. On a cru longtemps que cet oiseau vivait constamment en l'air, et n'avait point de pieds. Les spécimens envoyés en Europe sont ordinairement dépouillés des pattes, le corps et la queue étant les seules parties employées à former les plumets et les aigrettes; de là la croyance que ces oiseaux n'ont point de pieds.» (Ed. Soc. Hakl.)

1599. eſt donné parce qu'il eſt ordinairement en l'air ſans iamais venir à terre que quand il tombe mort. Il eſt de la groſſeur d'vn moyneau : il a la teſte fort petite, le bec court, partye du corps de couleur vert brun, le reſte roux, & a la queue de plus de deux piez de long, & ſont preſque comme celle d'vne aigrette, & groſſe eſtrangement au reſpect du corps: il n'a point de piedz. L'on dict que la femelle pont vng œuf ſeulement ſur le dos du malle, par la chaleur duquel ledict œuf s'eſclot, & comme l'oyſeau eſt ſorty de la coque, il demeure en l'air, dont il vit comme les autres de ceſte eſpece : ie n'en ay veu qu'vn que noſtre general achepta cent cinquante eſcus. On dit que l'on les prend vers la coſte de Chille, qui eſt vn contient de terre ferme, qui tient depuis le Perou iuſques au deſtrois de Magelano, que les Eſpaignols vont deſcouurant & ont guerre auec les ſauuages du pays, auquel l'on dit que l'on deſcouure des mines d'or & d'argent. I'ay mis icy la figure du dict oyſeau (1).

I'ay penſé qu'il n'eſt pas hors de propos de dire que le bois d'ebene vient d'vn arbre fort hault comme le cheſne ; il a le deſſus de l'eſcorche comme blanchaſtre, & le cœur fort noir, comme vous le verrez de l'autre part repreſenté (2).

Le breſil eſt arbre fort gros au reſpect du bois d'ebene, & de meſme hauteur, mais il n'eſt ſy dur. Le dict arbre de breſil porte comme vne maniere de nois qui croiſſent à la groſſeur des nois de galle, qui viennent dedans des ormeaux.

(1) *Planche LV.*
(2) *Planche LVI.*

1599.

Apres auoir parlé des arbres, plantes & animaux, il faut que ie face vng petit recit des Indiens & de leur nature, mœurs & creance. La plus part desdicts Indiens, qui ne sont point soubs la domination des Espaignols, adorent la lune comme leur dieu, & quand ils veulent faire leurs ceremonies, ils s'assemblent tant grands que petits au milieu de leur village & se mettent en rond, & ceux qui ont quelque chose à manger l'apportent, & mestent toutes les viures ensemble au milieu d'eux, & font la milleure chere qui leur est possible. Apres qu'ils sont bien rasassiés, ils se prennent tous par la main, & se mettent à danser, auec des cris grands & estranges, leur chant n'ayant aucun ordre ny suitte. Apres qu'ils ont bien chanté & dansé, ils se mettent le visage en terre, & tout à vng coup tous ensemble commencent à crier & pleurer en disant: Ô puissante & claire lune, fay que nous puissions vaincre nos ennemis, & que les puissions manger, à celle fin que ne tombions entre leurs mains, & que mourans nous puissions aller auec nos parents nous resiouir. Apres auoir faict ceste priere, il se releuent & se mettent à danser tous en rond & dure leur feste ainsy dansans, pryans & chantans enuiron six heures. Voila ce que i'ay appris de ceremonies & creances de ces pauures peuples, priués de la raison, que i'ay icy figurés (1).

Quant aux autres Indiens qui sont soubs la domination du Roy d'Espaigne, s'il n'y donnoit ordre, ils seroient en aussy barbare creance comme les autres. Au commencement de ses conquestes, il auoit

(1) *Planche LIX.*

1599. eſtabli l'inquiſition entre eux, & les rendoit eſclaues ou faiſoit cruellement mourir en ſy grand nombre, que le recit ſeulement en faict pityé. Ce mauuais traittement eſtoit cauſe que les pauures Indiens, pour la prehenſion d'iceluy, s'enfuioient aux montaignes comme deſeſperés, & d'autant d'Eſpaignols qu'ils attrapoient, ils les mangeoient ; & pour ceſte occaſion leſdicts Eſpaignols furent contraints leur oſter ladicte inquiſition, & leur donner liberté de leur perſonne, leur donnant vne reigle de viure plus doulce & tolerable, pour les faire venir à la cognoiſſance de Dieu & la creance de la saincte Egliſe : car s'ils les vouloient encor chatier ſelon la rigeur de ladicte inquiſition, ils les feroient tous mourir par le feu. L'ordre dont ils vſent maintenant eſt que en chacun eſtance (1) qui ſont comme vilages, il y a vng preſtre qui les inſtruict ordinerement, ayant le preſtre vng rolle de noms & ſurnoms de tous les Indiens qui habitent au village ſoubs ſa charge. Il y a auſſy vng Indien qui eſt comme procureur du village, qui a vng autre pareil rolle, & le dimanche, quand le preſtre veult dire la meſſe, tous leſdicts Indiens ſont teneus ſe preſenter pour l'ouir, & auant que le preſtre la commence, il prend ſon rolle, & les appelle tous par leur nom & ſurnom, & ſy quelqu'vn deffault, il eſt marqué ſur ledict rolle ; puis la meſſe dite, le preſtre donne charge à l'Indien qui ſert de procureur de s'informer particullieremẽt où ſont les defaillans, & qui les face reuenir à l'égliſe, où eſtant deuant ledict preſtre, il leur demande l'occaſion pour lequel ils ne ſont pas ve-

(1) De l'espagnol *estancia*, demeure.

1599.

neus au seruice diuin, dont ils alleguent quelques excuses s'ils peuuent en trouuer, & sy elles ne sont trouués veritables ou raisonnables, ledict prestre commande audict procureur Indien qui aye à donner hors l'eglise, deuant tout le peuple, trente ou quarante coups de baston aux defaillants. Voilla l'ordre que l'on tien à les maintenir en la religion, en laquelle ils viuent partye pour crainte d'estre battus : il est bien vray que s'ils ont quelque iuste occasion qui les empesche de venir à la messe, ils sont excusés.

Tous ces Indiens sont d'vne humeur fort melancholique, & ont neantmoins l'esprit fort vif, & comprennent en peu de temps ce qu'on leur montre, & ne s'ennuient poinct pour quelque chose ou iniure qu'on leur face ou dye. I'ay figuré, en ceste page & la suiuante, ce qui se peult bien representer de ce que i'en ay discouru cy dessus (1).

La plusspart des dicts Indiens ont leur logement estrange, & sans aucun arrest ; car ils ont vne maniere de coches qui sont couuertes d'escorche d'arbres, attelés de cheuaux, mulets ou bœufs, & ont leurs femmes & enfants dedans lesdicts coches, & sont vng mois ou deux en vng endroict [du] païs, puis s'en vont en vng autre lieu, & sont continuellement ainsy errans parmy le pays.

Il y a vne maniere d'Indiens qui viuent & font leurs demeures en certains villages qui appartiennent aux seigneurs ou marchands, & cultiuent les terres (2).

(1) *Planche LX et LXI.*

(2) *Planche LXII.*

1599. Or pour reuenir au diſcours de mon voiage, apres auoir demeuré vng mois entier à Mechique, ie retournay à St Iean de Luz, auquel lieu ie m'enbarquay dans vne patache qui alloit à Portouella (1), où il y a quatre cents ou cinq cents lieues. Nous feuſmes trois ſepmaines ſur la mer auant que d'ariuer au dict lieu de Portouella, où ie trouuay bien changement de contrée, car au lieu d'vne tres bonne & fertille terre que i'auois trouué en la Noue Eſpaigne, comme i'ay recité cy deſſus, ie rencontray bien vne mauuaiſe terre, eſtant ce lieu de Portouella, la plus meſchante & malſaine demeure qui ſoit au monde : il y pleut preſque touſiours, & ſy la pluye ceſſe vne heure, il y faict ſy grande chaleur que l'eau en demeure toute infectée, & rend l'air contagieux, de telle ſorte que la pluſpart des ſoldats ou mariniers nouueaux venneus y meurent. Le pays eſt fort montaigneux, remply de bois de ſappins, & où il y a ſy grande quantité de ſinges, que c'eſt choſe eſtrange à voir. Neantmoins ledict port de Portouella eſt tres bon ; il y a deux chaſteaux à l'entrée qui ſont aſſez forts, dans leſquels il y a trois cents ſoldats en garniſon. Ioignant ledict port, où ſont les fortereſſes, il y en a vng autre qui n'en eſt aucunement commandé, & où vne armée pourroit deſcendre ſeurement. Le Roy d'Eſpaigne tient ce port pour vne place de conſequence, eſtant proche du Perou, car il n'y a que dix ſept lieues iuſque à Banama, qui eſt à la bande du ſur.

Ce port de Panama, qui eſt ſur la mer du (2),

(1) Porto-Bello.

(2) Lacune dans l'original.

1599.

eſt tres bon, & y a bonne radde, & la ville fort marchande, dont la figure enſuit (1).

En ce lieu de Panama s'aſſemble tout l'or & l'argent qui vient du Perou, où l'on les charges, & toutes les autres richeſſes ſur vne petite riuiere qui vient des montaignes, & qui deſcend à Portouella, laquelle eſt à quatre lieues de Panama, dont il faut porter l'or, l'argent & marchandiſes ſur mulets: & eſtans enbarqué ſur ladicte riuiere, il y a encor dix huict lieues iuſques à Portouella.

L'on peult iuger que ſy ces quatre lieues de terre qu'il y a de Panama à ceſte riuiere eſtoient couppés, l'on pourroit venir de la mer du ſu en celle de deçà, & par ainſy l'on accourciroit le chemin de plus de quinze cents lieues(2); & depuis Panama iuſques au deſtroit de Magellan ce ſeroit vne iſle, & de Panama iuſques aux Terres nœufues vne autre iſle, de ſorte que toute l'Americque ſeroit en deux iſles.

Sy vng ennemy du Roy d'Eſpaigne tenoit ledict Portouella, il empeſcheroit qu'il ne ſortiſt rien du Perou, qu'à grande difficulté & riſque, & plus de deſpens qu'il ne reuiendroit de proffit. Drac (3) fuſt au dict Portouella pour le ſurprendre, mais il faillit ſon entrepriſe, ayant eſté deſcouuert, dont il mou-

(1) A partir d'ici, l'auteur annonce des figures qui manquent dans l'original.

(2) «La jonction de l'océan Atlantique et de l'océan Pacifique à travers l'isthme de Panama, n'est pas, comme on voit, une idée moderne. Champlain a peut-être le mérite de l'avoir émise le premier.» (Ed. Soc. Hakl.)

(3) «Sir Francis Drake, après son infructueuse tentative sur Porto-Rico, poursuivit son voyage à Nombre-de-Dios, où, ayant débarqué ses hommes, il essaya de s'avancer jusqu'à Panama, dans le dessein de ravager la place, ou, s'il trouvait la chose praticable, la garder et la fortifier; mais il n'y rencontra pas les mêmes facilités que dans ses premières entreprises. Les Espagnols avaient fortifié les passages, et posté, dans les bois, des troupes qui incommodaient tellement les Anglais par des escarmouches et des alarmes continuelles, que ceux-ci furent contraints de s'en retourner sans rien faire. Drake lui-même, par suite

1599-1600.

rut de desplaisir, & commanda en mourant qu'on le mist en vng tombeau, & qu'on le iettast entre vne isle & le dict Portouella. Ensuit la figure de ladicte riuiere & plan du pays(1).

Ayant demeuré vng moys audict Portouella, ie m'en reuins à St Iean de Luz, où nous seiournasmes quinze iours, en attendant que l'on fist donner carenne à nos vaisseaux pour aller à la Hauanne, au rendez vous des armées & flottes. Et estants partis pour cest effect dudict St Iean de Luz, comme nous feusmes vingt lieues en mer, vng houracan nous prist de telle furye d'vn vent de nord, que nous nous pensasmes tous perdre, & feusmes tellement escartés les vngs des autres, que nous ne nous peusmes rallier que à la Hauanne; d'autre part nostre vaisseau faisoit telle quantité d'eau, que nous ne pensions pas euiter ce peril, car sy nous auions vne demye heure de repos sans tirer l'eau, il falloit rentraualler deux heures sans relache, & sans la rencontre que nous fismes d'vne patache, qui nous remist à nostre route, nous allions nous perdre à la coste de Campesche; en laquelle coste de Campesche il y a quantité de sel qui se faict & engendre sans art, par retenue d'eau qui demeure apres les grandes marés, & se congele au soleil. Nostre pillotte auoit perdu toute la cognoissance de la nauigation, mais par la grace de Dieu, [qui] nous enuoya rencontre de ceste patache, nous nous rendismes à

des intempéries du climat, des fatigues du voyage, et des chagrins du désappointement, fut saisi d'une indisposition dont il mourut peu après. (Voir *Hume's Hist. of England*, ann. 1597. Drake mourut le 30 décembre 1596, vieux style, ou le 9 janvier 1597, style neuf.) L'on disposa de son corps de la manière mentionnée par Champlain.» (Ed. Soc. Hakl.)

(1) Cette figure manque dans l'original.

1600.

la Hauanne, dont auant que de parler ie representeray icy ladicte coste de Campesche (1).

Ariuames à la Hauanne, nous y trouuasmes nostre general, mais nostre admirante n'y estoit pas encores arriué, qui nous faisoit croire qu'il estoit perdu; toutesfoys il se rendict bien tost apres auec le reste de ses vaisseaux. Dix huict iours apres nostre arriuée audict lieu de la Hauanne, ie m'enbarquay en vng vaisseau qui alloit à Cartage (2), & feusmes quinze iours à faire ledict voiage. Ce lieu est vng tres bon port, où il y a belle entrée, à l'abry de tous vents, fors du nord norouest, qui frape dans ledict port, dans lequel il y a troys isles: le Roy d'Espaigne y entretient deux galleres. Ledict lieu est en païs que l'on appelle terre ferme, qui est tres bon, bien fretille, tant en bledz, fruict, que autres choses necessaires à la vye, mais non pas en telle abondance qu'en la Neufue Espaigne; & en recompense, il se tire aussy plus grand nombre d'argent audict lieu de terre ferme. Ie demeuray vng mois & demy audict lieu de Cartagenes, & pris vng portraict de la ville & du port que i'ay icy raporté (3).

Partant dudict lieu de Cartagene, ie m'en retournay à la Hauanne trouuer nostre general, qui me fist fort bonne reception, pour auoir veu par son commandement les lieux où i'auois esté. Ledict port de la Hauanne est l'vn des plus beaux que i'aye veu en toutes les Indes; il a l'entrée fort estroitte, tres bonnes, & bien munies de ce qui est necessaire pour le conseruer, & d'vn fort à l'autre il

(1) Cette carte manque également dans l'original.
(2) Carthagènes.
(3) Le plan manque dans l'original.

1600. y a vne chaine de fer qui trauerſe l'entrée du port. La garniſon deſdictes fortereſſes eſt de ſix cents ſoldats : à ſçauoir, en l'vne nommée le More, du coſté de l'eſt, quatre cents, & en l'autre fortereſſe, qui s'appelle le fort neuf, & en la ville deux cents. Au dedans dudict port il y a vne baye qui contient en rondeur plus de ſix lieues, ayant vne lieue de large, où l'on peult mouller l'ancre en tous endroicts, à troys, quatre, ſix, huict, dix, quinze & ſaize braſſes d'eau, & y peuuent demeurer grand nombre de vaiſſeaux : il y a vne tres bonne ville & fort marchande, laquelle eſt figurée en la page ſuiuante (1).

L'iſle en laquelle ſont ledict port & la ville de la Hauanne s'appelle Cuba, & eſt fort montaigneuſe ; il n'y a aucune mine d'or ou d'argent, mais pluſieurs mines de meſtail, dont ils font des pieces d'artillerye en (2) la ville de la Hauanne. Il ne croiſt ny bled ny vin dans ladicte iſle : celuy qu'ils mangent vient de la Neufue Eſpaigne, de façon que quelque fois il y eſt fort cher.

Il y a en ladicte iſle quantité de fruicts fort bons, entre autres vng qui s'appelle pines (3), qui reſſemble parfaictement aux pins de par deçà. Ils oſtent

(1) Le plan manque dans l'original.

(2) Le manuscrit porte *et*, ou quelque chose de semblable; pour former un sens raisonnable, nous avons cru pouvoir mettre *en*. Le traducteur de la Société Hakluyt a rendu ce petit mot par *for*, pour.

(3) *Piña de Indias* (espagnol), l'ananas. «Nos habitans, dit le P. du Tertre (Hist. des Antilles), en diſtinguent de trois ſortes, auſquelles ſe peuvent rapporter toutes les autres : à ſçavoir, le gros Ananas blanc, le pain de ſucre, & la pomme de rainette. Le premier a quelquefois huit ou dix pouces de diamettre, & quinze ou ſeize pouces de haut... Quoy qu'il ſoit plus gros & plus beau que les autres, ſon gouſt n'eſt pas ſi excellent; auſſi n'eſt-il pas tant eſtimé... Le ſecond porte le nom de ſa forme, parce qu'il eſt tout ſemblable à vn pain de ſucre... Le troiſiéme eſt le plus petit; mais c'eſt le plus excellent... Tous conviennent en ce qu'ils croiſſent d'vne meſme façon, portent tous le bouquet de feuilles ou la couronne ſur la teſte, & ont l'eſcorce en forme de pomme de pin, laquelle ſe leve pourtant & ſe coupe comme celle d'vn melon.»

1600.

l'eſcorche, puis le couppent par la moityé, comme pommes, & a vng tres bon gouſt, fort doux, come ſucre.

Il y a quantité de beſtial, comme bœufs, vaches & pourceaux, qui eſt la milleure viande de toutes les autres en ce pays-là. En toutes ces Indes, ils tiennent grande quantité de bœufs, plus pour en auoir les cuirs que pour les chairs. Pour les prendre ils ont des naigres qui courent à cheual apres ces bœufs, & auec des aſtes (1), où il y a vn croiſſant au bout fort tranchant, couppent les iarets des bœufs, qui ſont auſſy toſt eſcorchés, & la chair ſy toſt conſommé, que vingt quatre heures apres l'on n'y en recognoiſt, eſtant deuoré de grand nombre de chiens ſauuages qui ſont audiċt pays, & autres animaux de proye.

Nous feuſmes quatre mois à la Hauanne, & partant de là, auec toute la flotte des Indes qui s'y eſtoit aſſemblée de toutes parts, nous allames pour paſſer le canal de Bahan (2), qui eſt vn paſſage de conſequence, par lequel il faut neceſſairement paſſer en retournant des Indes. A l'vn des coſtés d'iceluy paſſage, au nord, giſt la terre de la Floride, & au ſu la Hauanne : la mer court dans lediċt canal de grande impetuoſité. Lediċt canal a quatre vingt lieues de long, & de large huiċt lieues, comme il eſt cy apres figuré, enſemble ladiċte terre de la Flouride, au moins ce que l'on recognoiſt de la coſte (3).

En ſortant dudiċt canal l'on va recognoiſtre la

(1) *Hastes*, lances ou piques.
(2) Bahama.
(3) Cette carte manque dans l'original.

1600. Bermude, qui eſt vne iſle montaigneuſe, de laquelle il faict mauuais approcher, à cauſe des dangers qui ſont autour d'icelle : il y pleut preſque touſiours, & y tonne ſy ſouuent, qu'il ſemble que le ciel & la terre ſe doibuent aſſembler ; la mer eſt fort tempeſtueuſe au tour de la dicte iſle, & les vagues haultes comme les montaignes. Ladicte iſle eſt icy figurée (1).

Ayant paſſé le trauers de ladicte iſle, nous viſmes telles quantité de poiſſons vollants (2), que c'eſt choſe eſtrange : nous en primes quelques vns qui vindrent ſur nos vaiſſeaux ; ils ont la forme comme vng harents, les ailles plus grandes, & ſont tres bons à manger.

Il y a certains poiſſons qui ſont gros comme bariques, que l'on appelle tribons (3), qui courent apres leſdicts poiſſons vollants pour les manger ; & quand leſdicts poiſſons vollants voient qu'ils ne peuuent fuir autrement, ils ſe lancent ſur l'eau, & vollent enuiron cinq cents pas, & par ce moien ils ſe guarantiſſent dudict tribon, qui eſt cy deſſoubs figuré (4).

Il faut que ie dye encore qu'à coſté dudict canal de Bahan, au ſudſueſt, l'on voict l'iſle St Domingue, dont i'ay parlé cy deſſus, qui eſt fort bonne & marchande en cuirs, gingembre & caſſe, tabac, que l'on nomme autrement petung, ou herbe à la Royne, que l'on faict ſeicher, puis l'on en faict

(1) Cette figure manque également dans l'original.

(2) «*Exocetus volitans* (LINN.)» (Ed. Soc. Hakl.)

(3) «*Tiburon* (esp.) requin, confondu probablement avec le *bonito*, lequel, avec la dorade *(Sparus aurata)*, est l'ennemi mortel du poisson volant.» (Ed. Soc. Hakl.)

(4) La figure manque dans l'original.

1600-1

des petits tourteaux. Les mariniers, meſme les Anglois, & autres perſonnes en vſent & prennent la fumée d'iceluy à l'imitation des ſauuaiges, encores que i'aye cy deſſus repreſenté ladicte iſle de St Domingue, ie figureray neantmoins icy la coſte d'icelle vers le canal de Bahan (1).

I'ay parlé cy deſſus de la terre de Flouride : ie diray encores icy que c'eſt l'vne des bonnes terres que l'on ſçauroit deſirer, eſtant tres fretille ſy elle eſtoit cultiuée ; mais le Roy d'Eſpaigne n'en fait pas d'eſtat, pour ce qu'il n'y a point de mines d'or ou d'argent. Il y a grande quantité de ſauuaiges, leſquels font la guerre aux Eſpaignols, leſquels ont vng fort ſur la pointe de ladicte terre, où il y a vng bon port. Ceſte terre baſſe, la plus part, eſt fort agreable.

Quatre iours apres que nous euſmes paſſé la Bermude, nous euſmes vne ſy grande tourmente, que toute noſtre armée fuſt plus de ſix iours ſans ſe pouuoir rallier. Apres leſdicts ſix iours paſſés, le temps eſtant deuenu plus beau, & la mer plus tranquille, nous nous raſſemblaſmes tous, & euſmes le vent fort à propos, iuſques à la recognoiſſance des Eſſores meſme l'iſle Terciere (2) cy figuré (3).

Il faut neceſſairement que tous les vaiſſeaux qui s'en reuiennent des Indes recognoiſſent leſdictes iſles des Eſſores, pour prendre là leur hauteur, autrement ils ne pourroient ſeurement paracheuer leur routte.

Ayants paſſé leſdictes iſles des Eſſores, nous feuſ-

(1) Cette carte manque dans l'original.
(2) Terceire, ou Tercère, l'une des Açores.
(3) La figure manque dans l'original.

1601. mes recognoiſtre le cap St Vincent, où nous priſmes deux vaiſſeaux Anglois qui eſtoient en guerre, que nous menames en la riuiere de Seuille, d'où nous eſtions partis, & où fuſt l'acheuement de noſtre voiage, Auquel ie demeuray depuis noſtre partement de Seuille, tant ſur mer que ſur terre, deux ans(1) deux mois.

(1) A compter du départ de la flotte, qui fit voile de San Lucar de Barameda dans les premiers jours de janvier 1599, l'auteur aurait été de retour vers le commencement de mars 1601. Cependant, les détails de l'expédition ne permettent guère de supposer que le voyage ait duré plus de deux ans; et alors il faut admettre que Champlain fait entrer en ligne de compte le temps qui s'écoula entre son départ de Séville et le départ de la flotte. Dans tous les cas, nous ne voyons pas comment le traducteur de la Société Hakluyt peut justifier la correction qu'il fait au texte dans ce passage, en mettant *trois ans et deux mois*, au lieu de *deux ans deux mois* que porte l'original; si ce n'est qu'il fallait mettre le texte en harmonie avec le titre tel qu'il l'avait lu.

FIN.

PLANCHE I.



PLANCHE II.

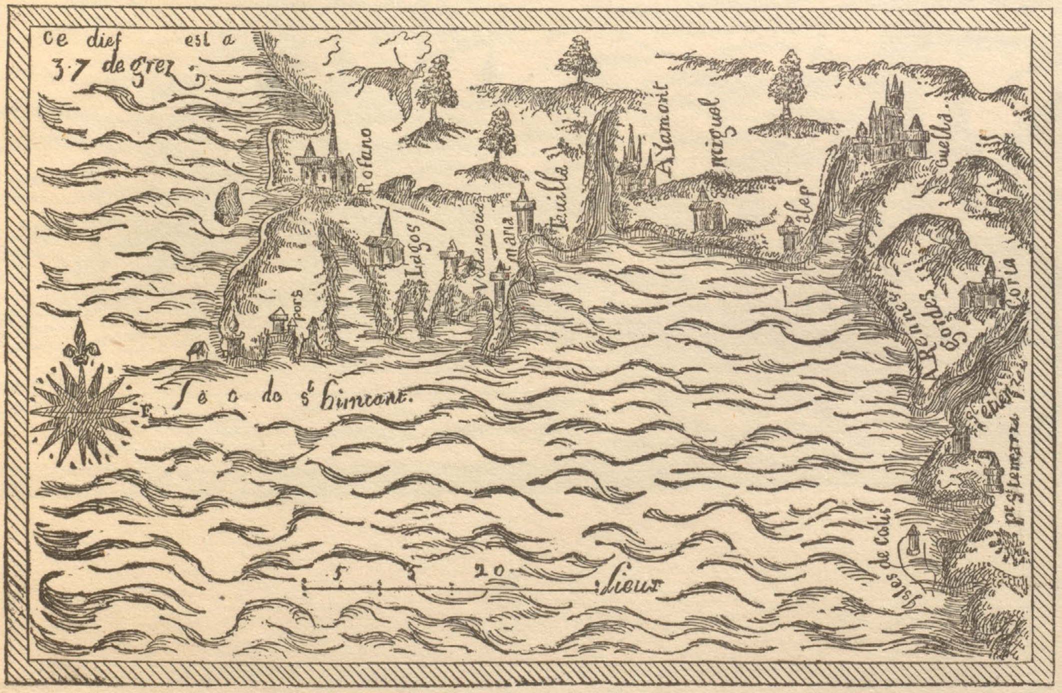


PLANCHE III.


marais sallens
Port de calis
pont real
Isle de Calis
Calis
Lieux
2


cedie port
est a 37 degre
L'agarene du Duc demedine salis.
Tour pour de couvrir
les galiotes du turc
Marais falaiz
Tonnance
Pauante
etang
Les horcades.
St Loucque de harame de
Marais falanz
Cette dicte eschelle contient zine lieux et demie.
Roles
bois dolliuiers
nostre signore de Regle

PLANCHE V.


place de St Jean
porte de St Jenan
porte
La porte degrenede
outonbat
contata tion
monoy
de grades
La bol or
place du con pas
porte de triane
SIVILLE
porte de larenal
porte de cheres
pont de triane
Riuiere de siuille
justice
Chateau de Linguision
faubour de trianne

PLANCHE VI.


port. santo
Tamadere
Saluagos
Lansatot
palmas
Tenerite
fuerauantura
canario
gomera
Lieux
AFRICA
R. secca
c. de buyador
penagrande
tendresan
Rabir
33
32
31
30
29
28
27
26
25
24

PLANCHE VII.



PLANCHE VIII.

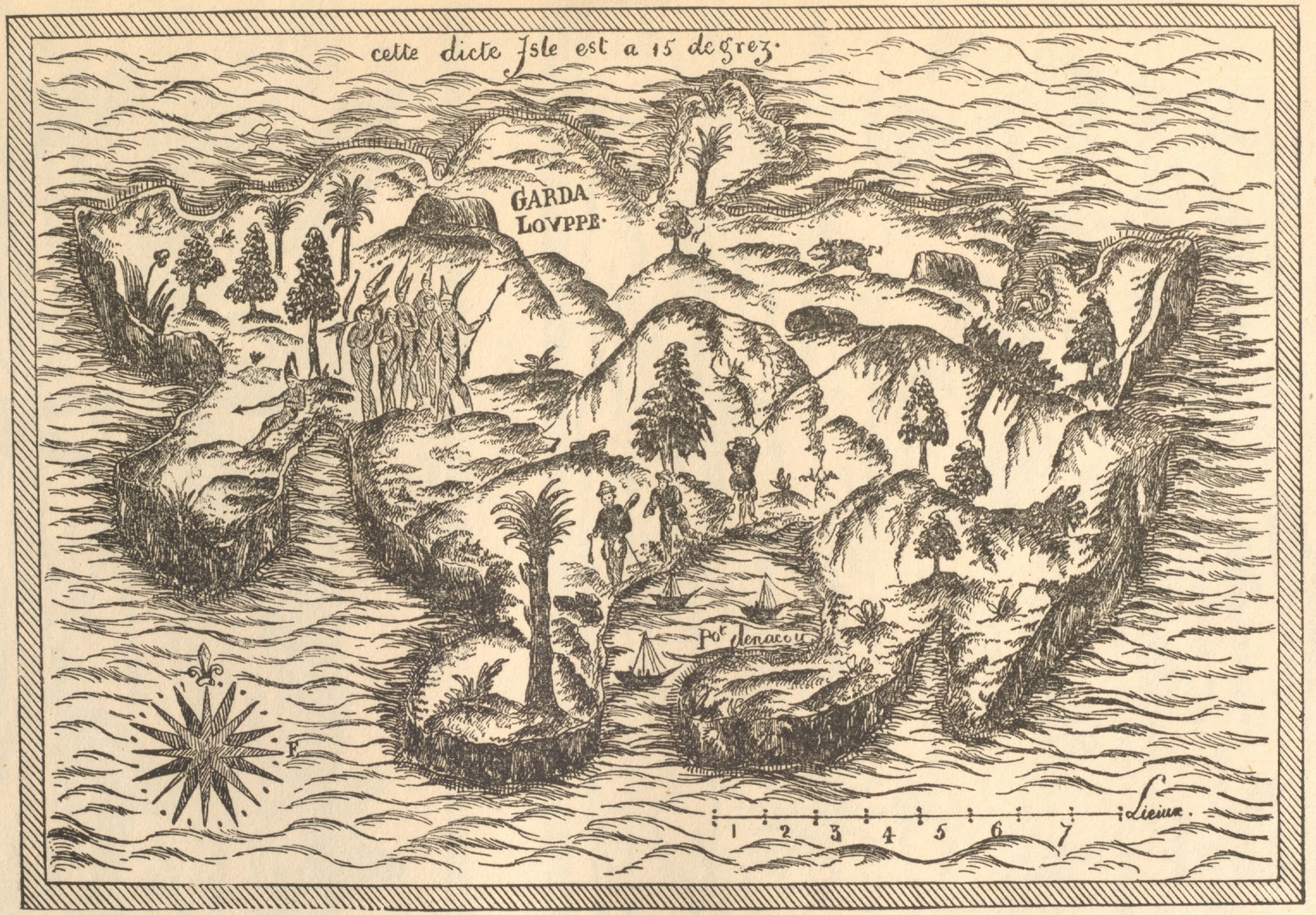


PLANCHE IX.



PLANCHE X.




1 2 3 4 5 10 Lieux.
E
ce dict port est a 10 degrez
LA MARGVERITE
C. Decdico
TERE Ferme
Cap Deanaya.


ceste diette Isle est a 15 degrez
G Rosso
Bocos de los infrernas
St IOVAN : DE PORTERicat Guadianilla
P. S ago
St antoine
Pt
Carco
pot de la guade
5
10
15
Lieux

PLANCHE XIII.



PLANCHE XIV.

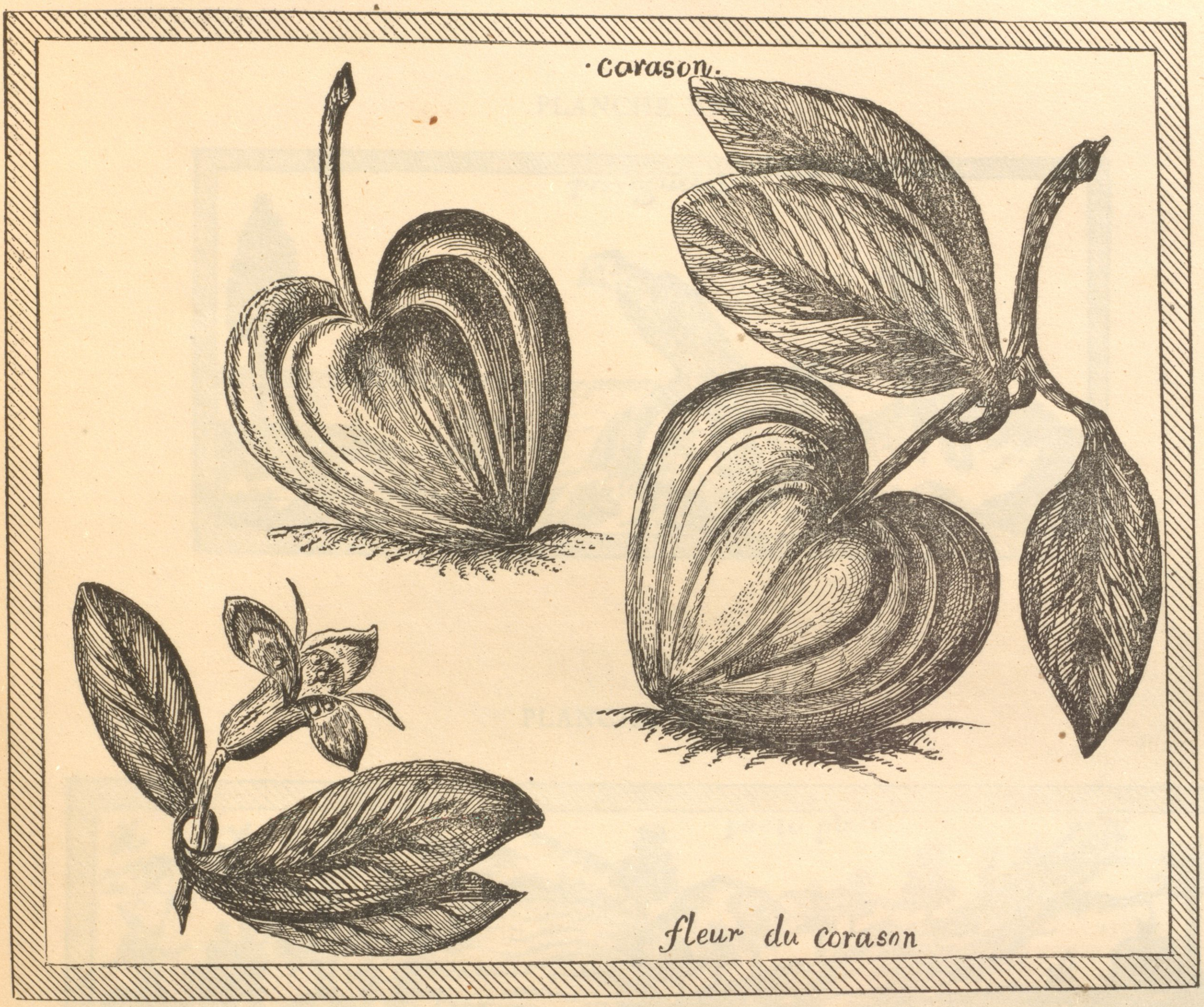


PLANCHE XV.

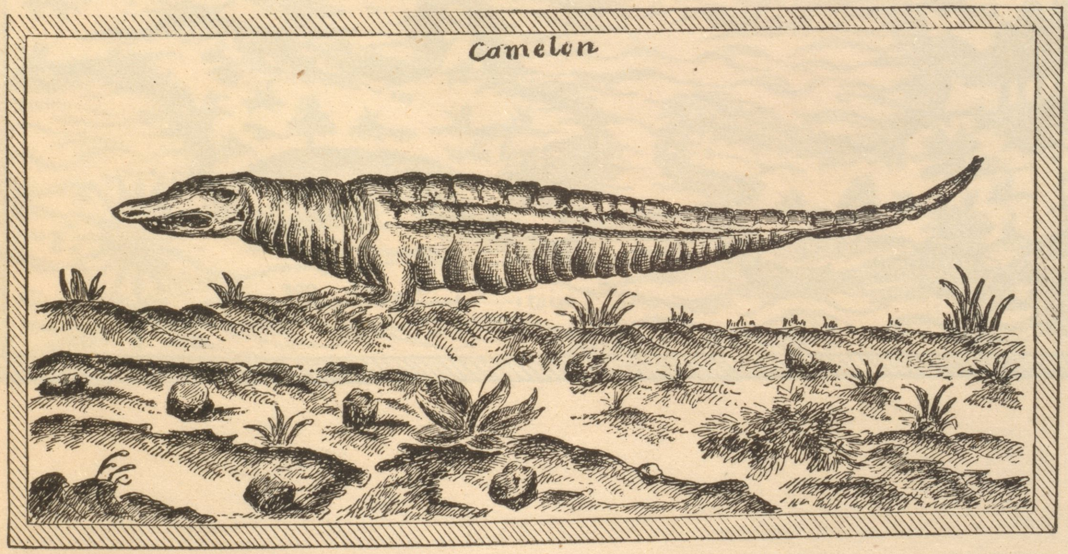


PLANCHE XVI.



PLANCHE XVII.

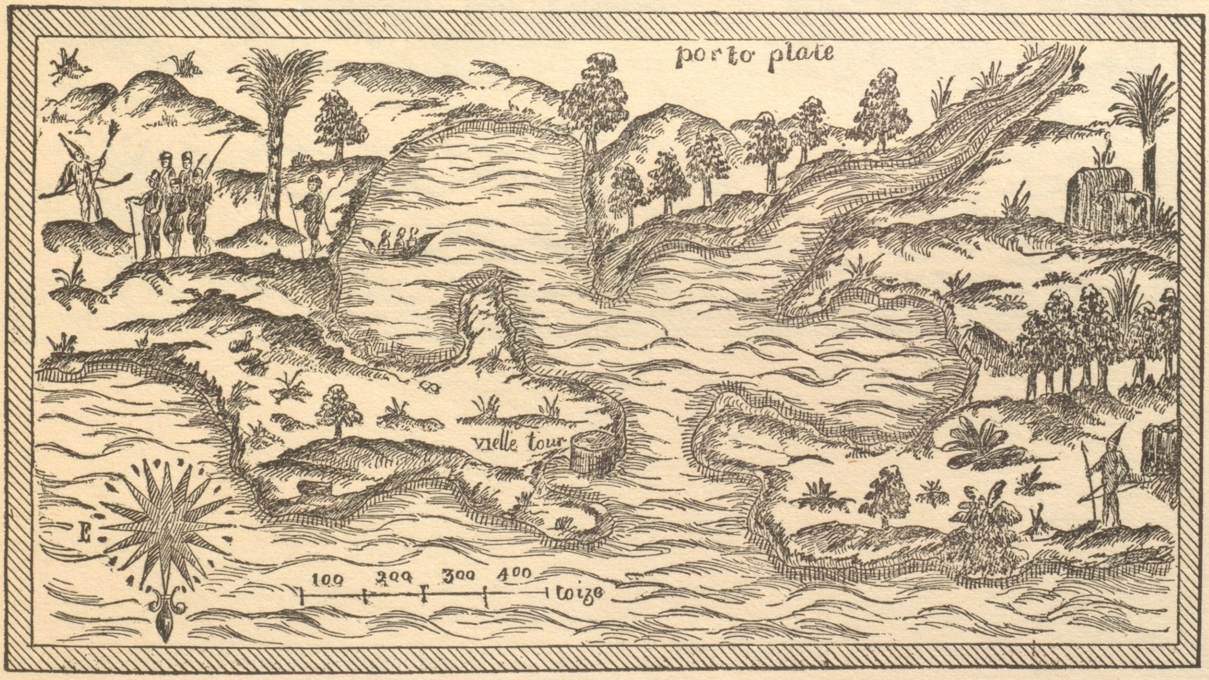


PLANCHE XVIII.

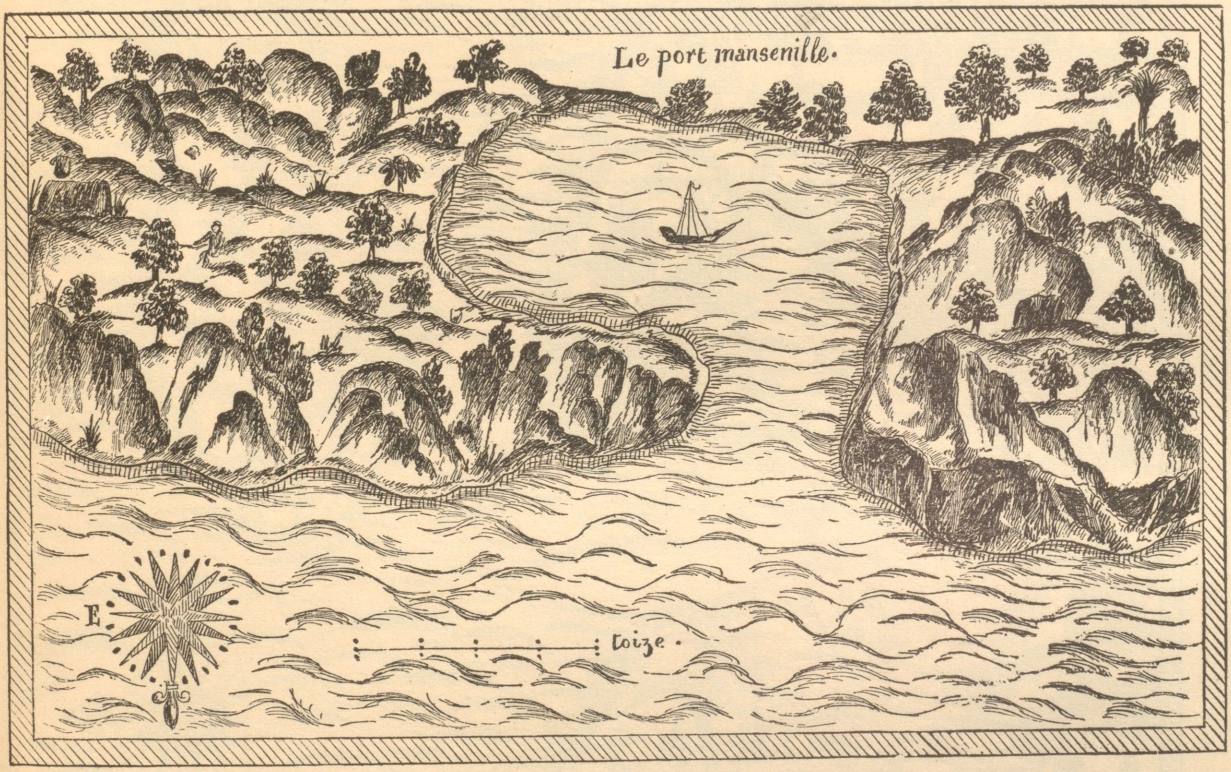


PLANCHE XIX.


Isle de
la tortue
port de la tortue
port aux mousquetes
E
500
1000
1500
toize
mousqueiste

PLANCHE XX.



PLANCHE XXI.




cap de te brong
yaber
tayinigo
yaquimgo
guanabo
Capo^t nicolos
nauadat
tortuga
ynogos
Jayay
C. de lobes
altobella
mongon
boada
baya
viricos
martina
abriois
scatina
Saona
Cap de engarno
porterique
Lieux
10 20 30

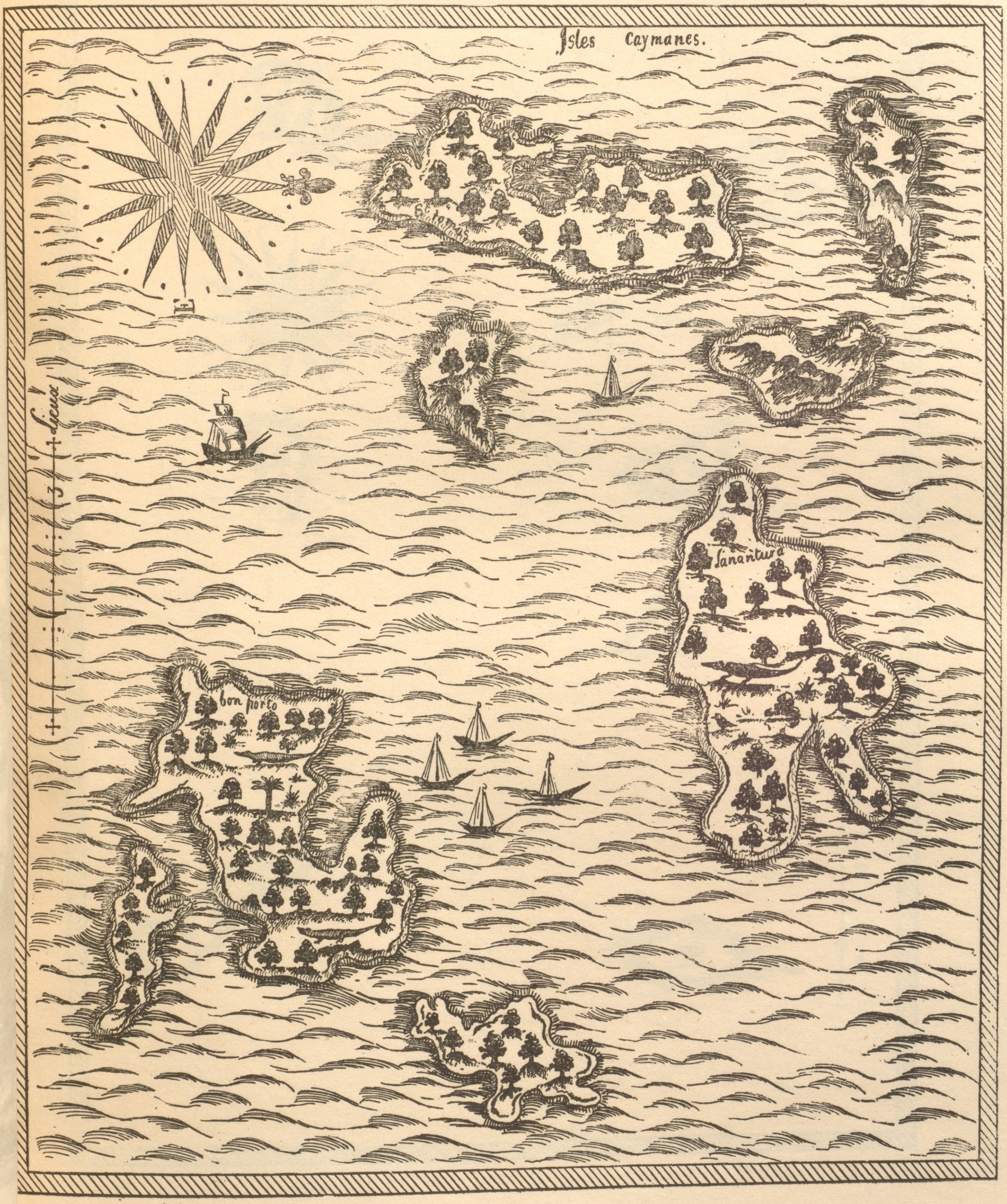
PLANCHE XXIII.



PLANCHE XXIV.



PLANCHE XXV.



PI ANCHE XXVI.

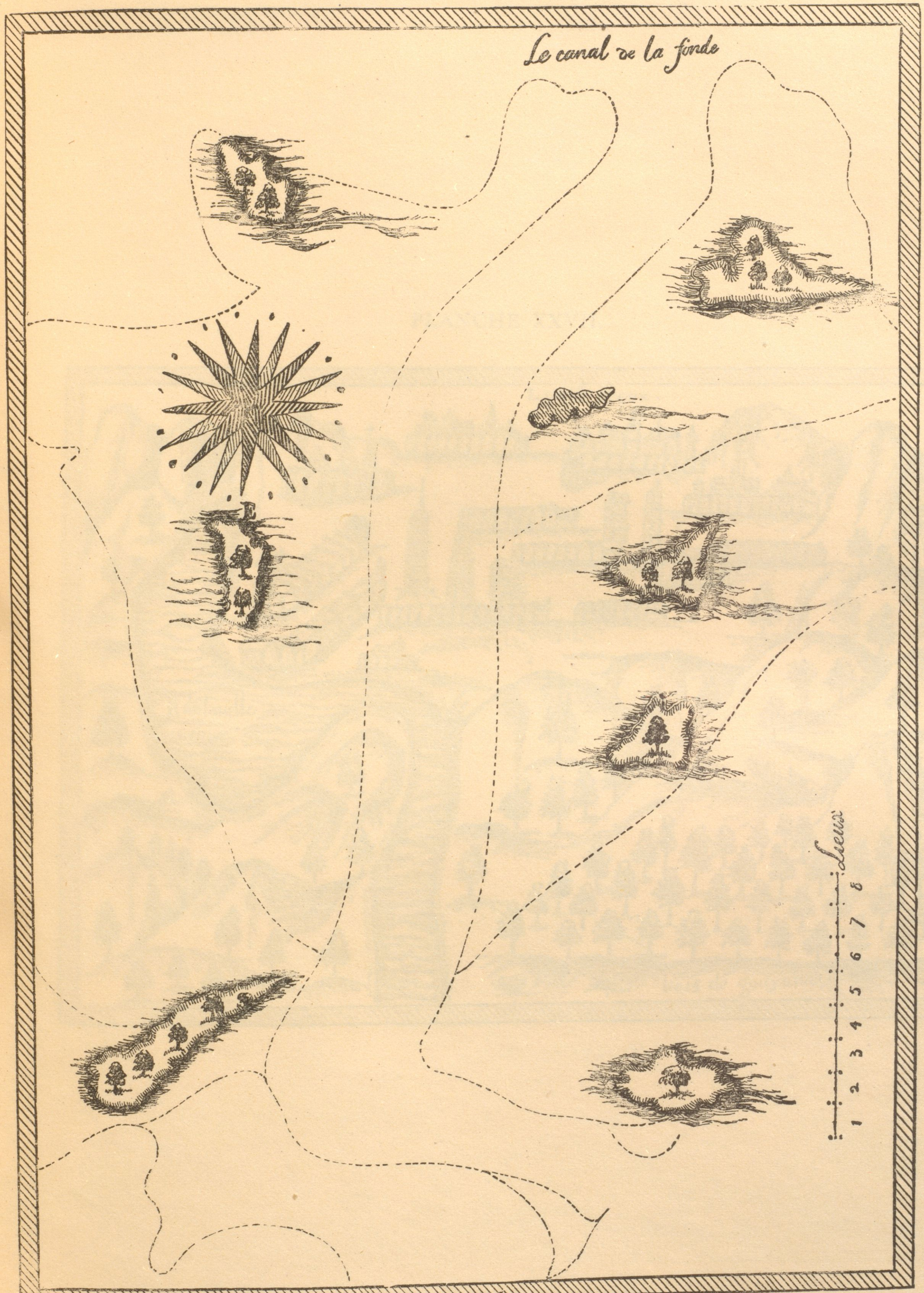


PLANCHE XXVII.




St Jendelus.
Boutron
Lauelle croux

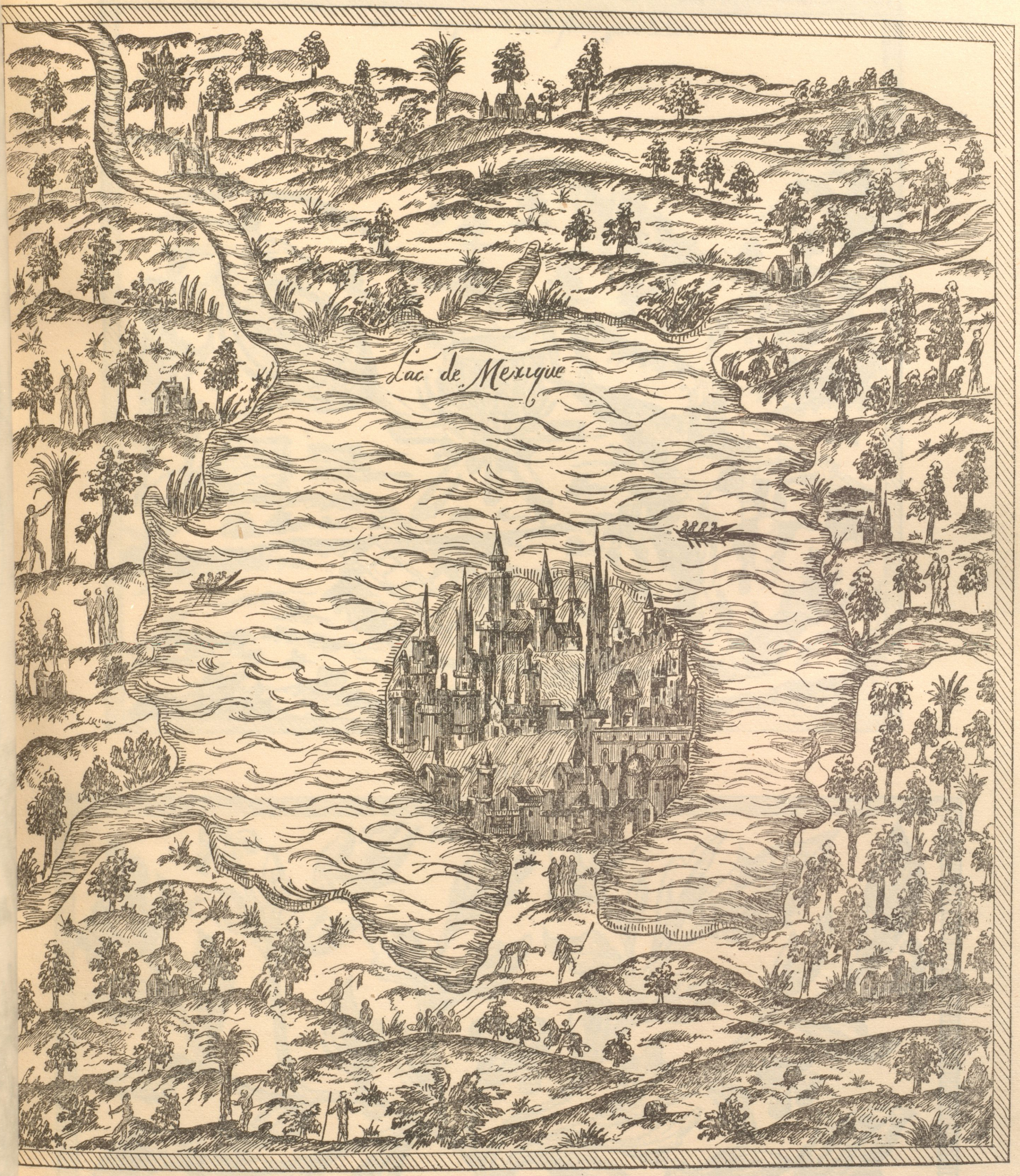

Lac de Mexique

PLANCHE XXX.



PLANCHE XXXI.



PLANCHE XXXII.



PLANCHE XXXIII.



PLANCHE XXXIV.



PLANCHE XXXV.



PLANCHE XXXVI.



PLANCHE XXXVII.

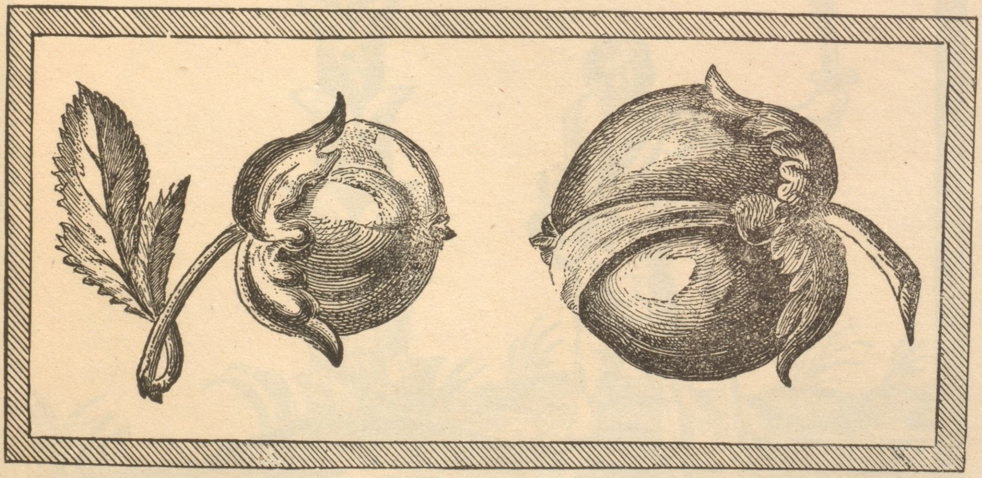


PLANCHE XXXVIII.

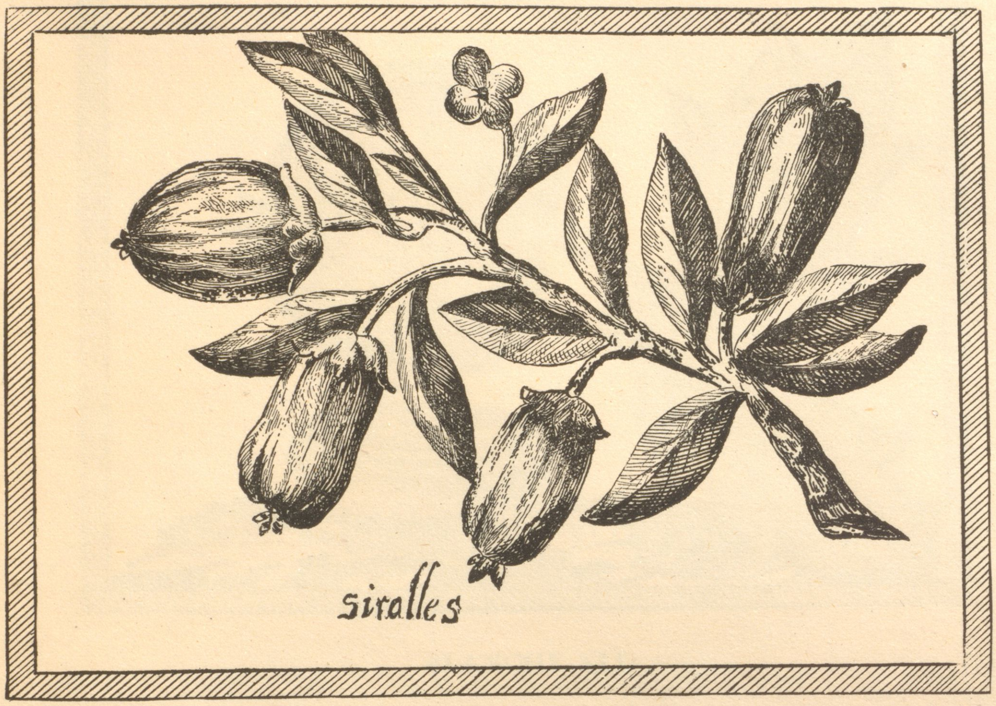


PLANCHE XXXIX.



PLANCHE XL.



PLANCHE XLI.



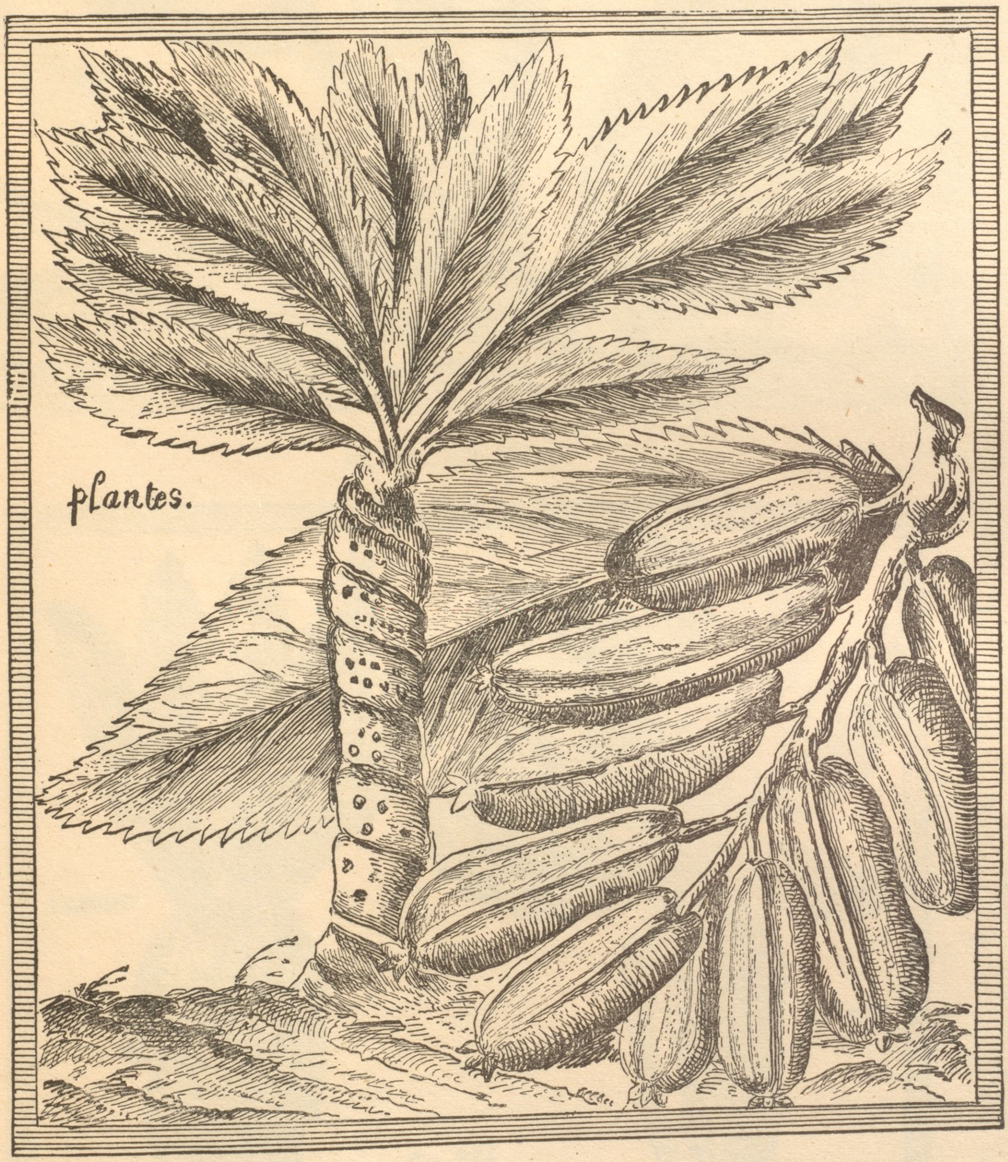

plantes.

PLANCHE XLIII.



PLANCHE XLIV.

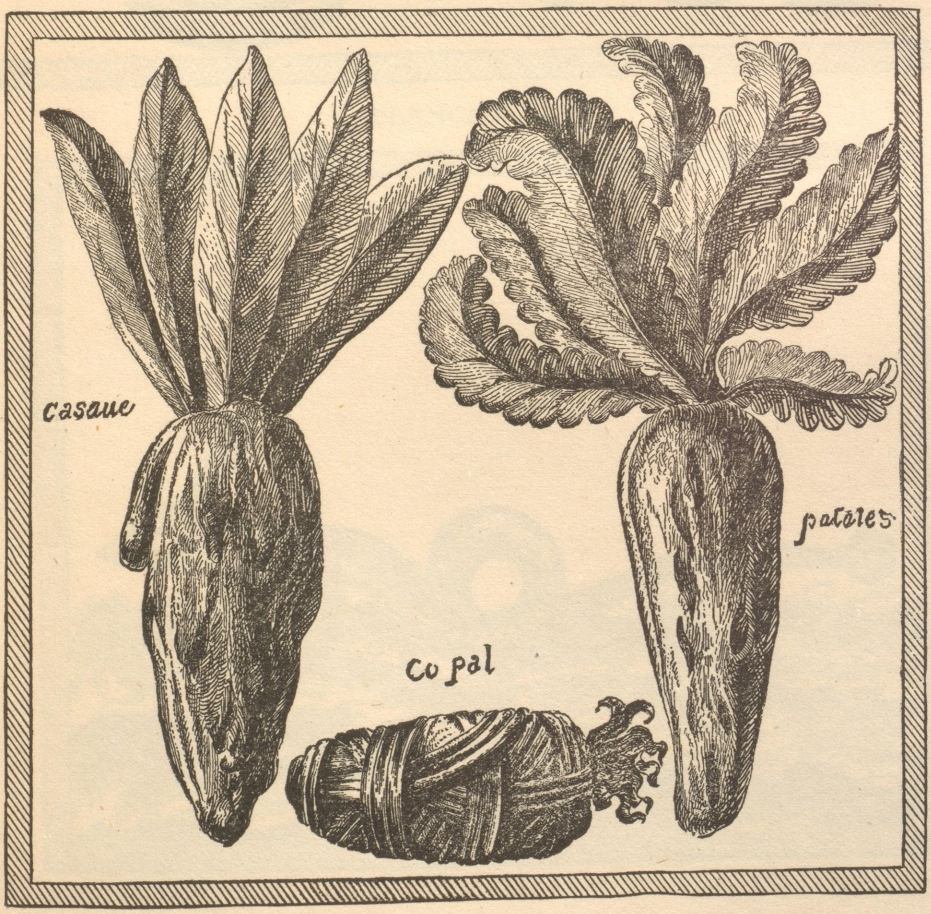


PLANCHE XLV.

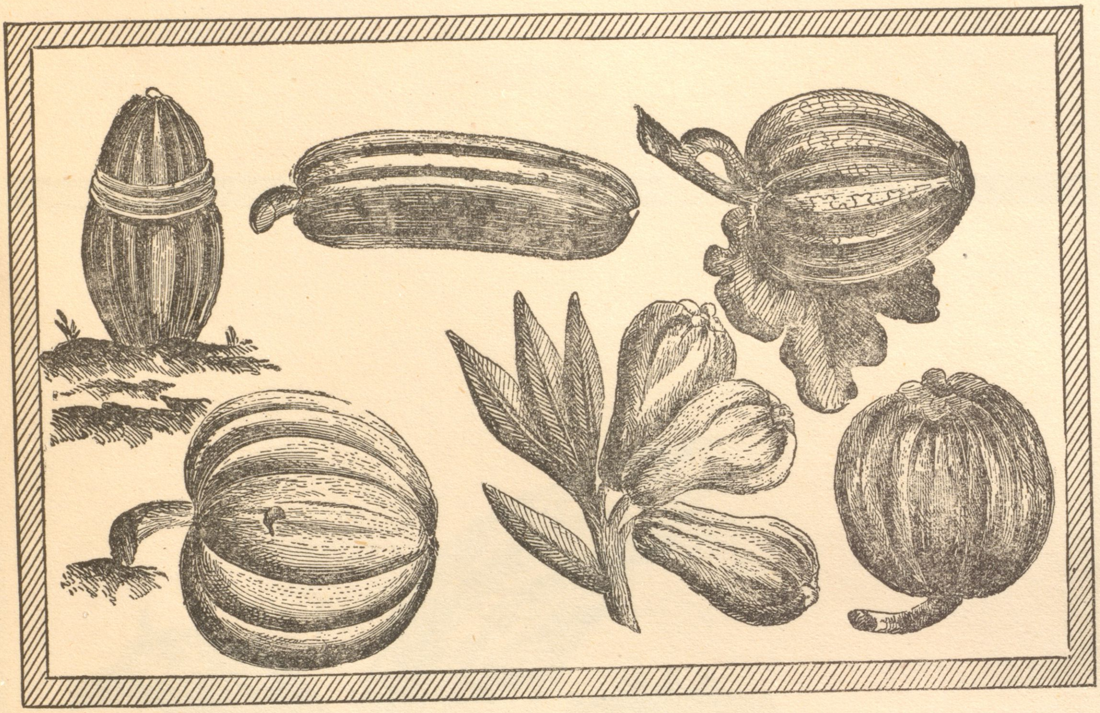


PLANCHE XLVI.



PLANCHE XLVII.



PLANCHE XLVIII.

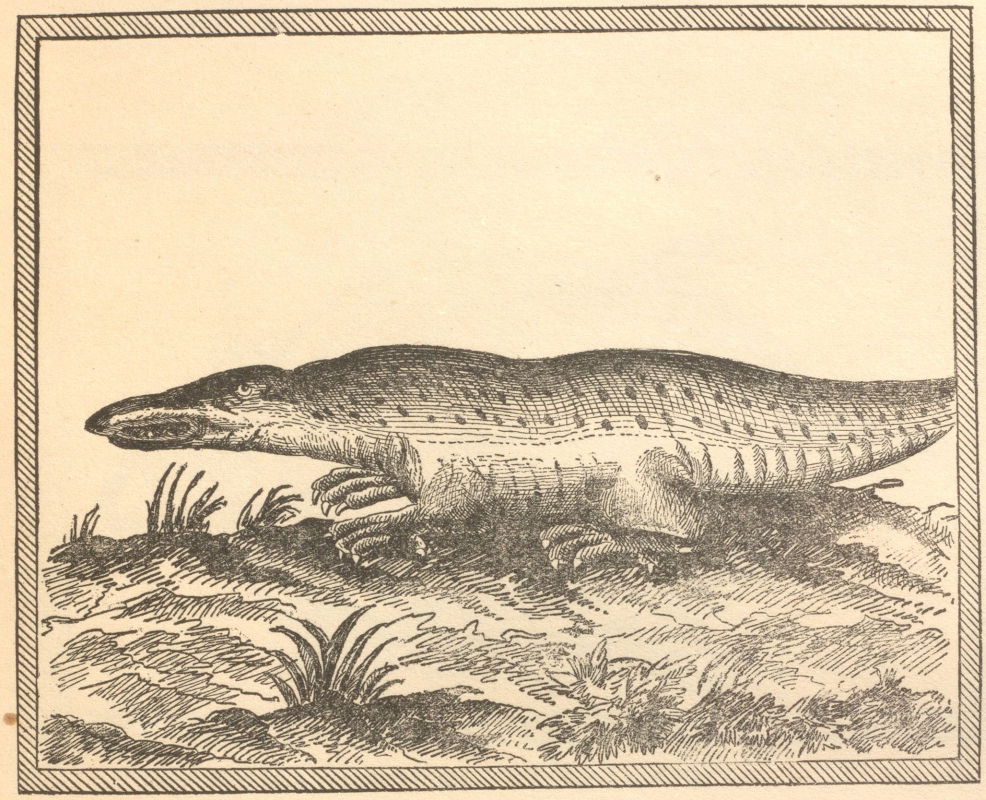


PLANCHE XLIX.

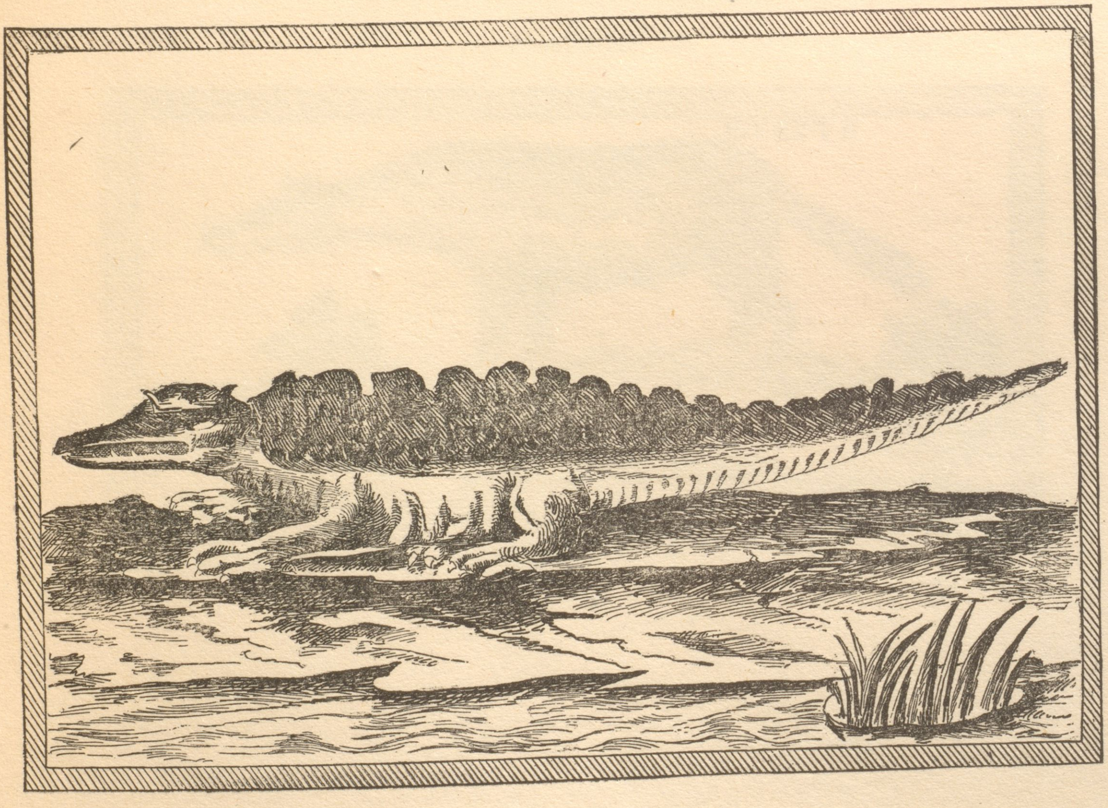


PLANCHE L.

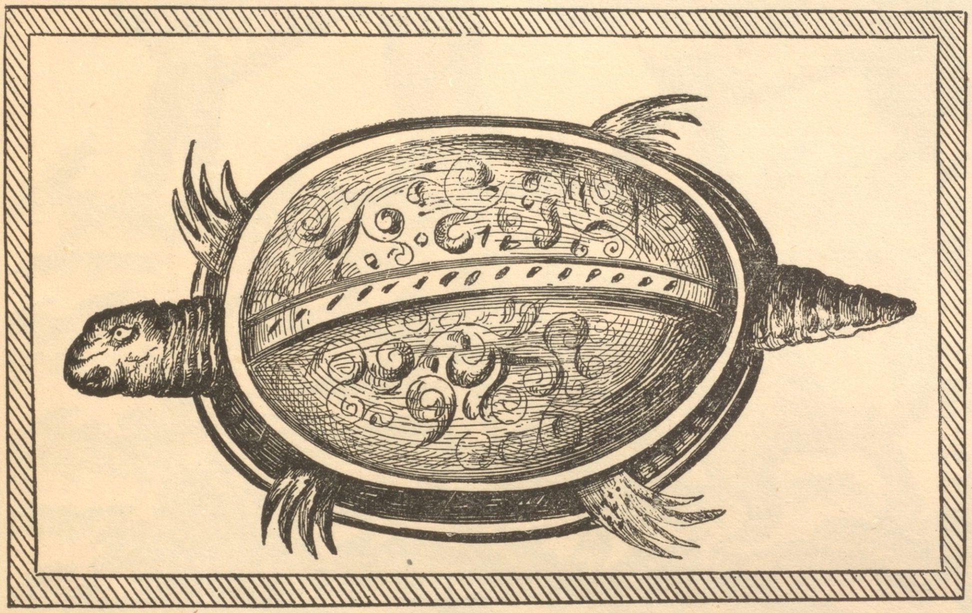


PLANCHE LI.



PLANCHE LII.



PLANCHE LIII.



PLANCHE LIV.

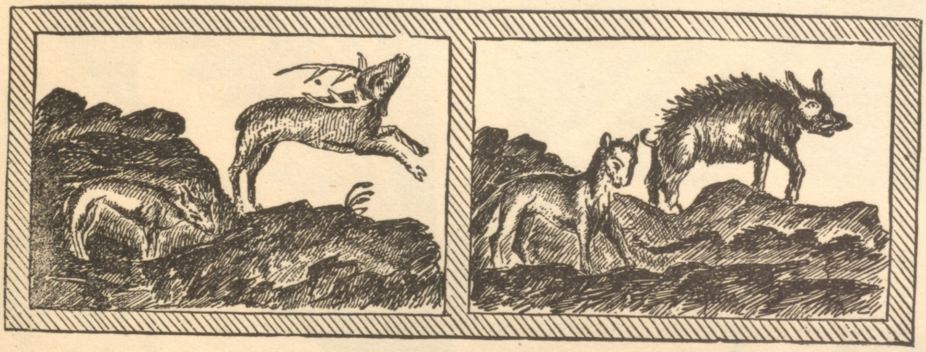


PLANCHE LV.

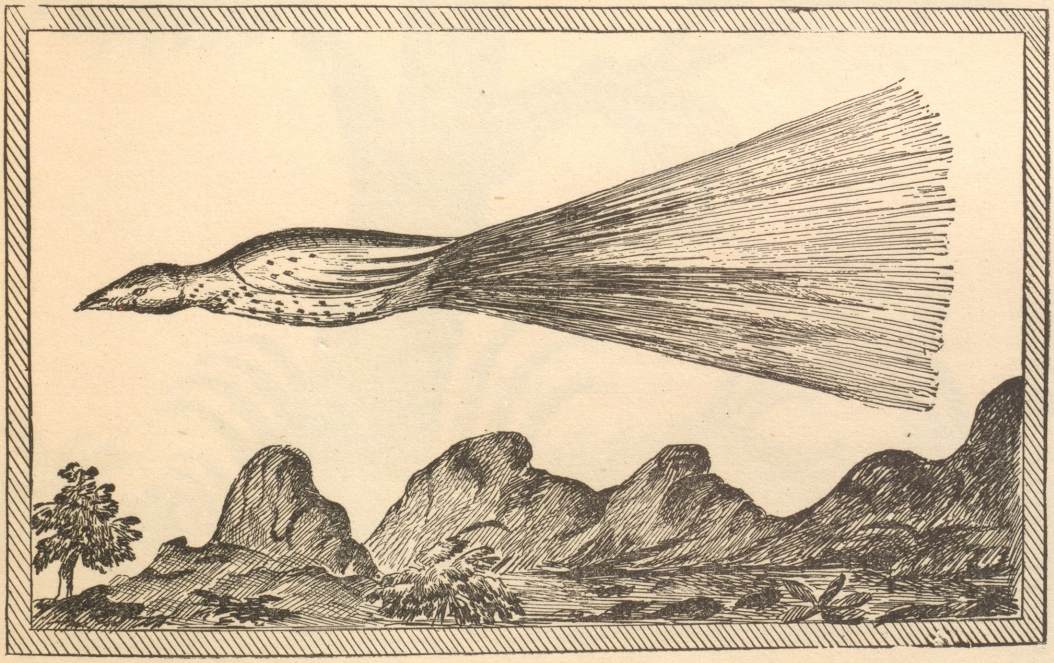


PLANCHE LVI.



Pl. LVII.



PLANCHE LVIII.



Pl. LIX.



Pl. LX.





PLANCHE LXII.



ŒUVRES

DE

CHAMPLAIN

PUBLIÉES

SOUS LE PATRONAGE

DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

PAR L'ABBÉ C.-H. LAVERDIÈRE, M. A.
PROFESSEUR D'HISTOIRE A LA FACULTÉ DES ARTS
ET BIBLIOTHÉCAIRE DE L'UNIVERSITÉ

SECONDE ÉDITION

TOME II

QUÉBEC
Imprimé au Séminaire par GEO.-E. DESBARATS
1870

La première édition du Voyage de 1603 *est d'une excessive rareté. Il n'y en a, jusqu'à ce jour, qu'un seul exemplaire de connu ; c'est celui de la Bibliothèque Impériale de Paris. Nous devons à l'extrême obligeance de M. l'abbé Verreau, la copie qui a servi à cette présente édition.*

Des Sauvages : *tel est le titre que l'auteur donna à sa première publication ; tandis que ses autres relations sont intitulées* Voyages. *L'auteur a-t-il choisi ces mots uniquement pour piquer la curiosité du lecteur, à une époque où l'on n'avait encore sur les sauvages que quelques récits plus ou moins fabuleux ? ou bien a-t-il voulu donner à entendre par là, qu'il ne publiait cet opuscule que comme un épisode d'un voyage dont il n'avait pas le commandement en chef ? Cette dernière supposition expliquerait un peu pourquoi le nom de Pont-Gravé ne figure ni dans le titre, ni dans les préliminaires, bien qu'il fût officiellement chargé de la*

conduite de l'expédition. Quoiqu'il en soit, il semble que la chose ait été remarquée dans le temps; car la Chronologie Septenaire, qui reproduit ce voyage, a presque l'air de vouloir tirer une petite vengeance en ne mentionnant que le nom de Pont-Gravé, sans dire même que la relation fût de Champlain.

L'auteur, dans son édition de 1632, *a peut-être voulu réparer cette omission, qui était de nature à blesser un peu la susceptibilité de celui* qu'il respectait comme son père. "*Après la mort du sieur Chauvin, dit-il, le Commandeur de Chaste obtint nouvelle commission de Sa Majesté, et, d'autant que la dépense était fort grande, il fit une société avec plusieurs gentilshommes et principaux marchands de Rouen et d'autres lieux... Le dit Pont-Gravé, avec commission de Sa Majesté (comme personne qui avait déjà fait le voyage, et reconnu les défauts du passé), fut élu pour aller à Tadoussac, et promet d'aller jusques au saut Saint-Louis, le découvrir et passer outre, pour en faire son rapport à son retour, et donner ordre à un second embarquement.*"

C'était donc Pont-Gravé qui était commissionné pour ce voyage, et ce n'était que justice de le mentionner.

DES

SAVVAGES,

OV

VOYAGE DE SAMVEL

CHAMPLAIN DE BROVAGE,

FAIT EN LA FRANCE NOVVELLE,

l'an mil ſix cens trois :

Contenant

Les mœurs, façon de viure, mariages, guerres & habitation des Sauuages de Canadas.
De la deſcouuerte de plus de quatre cens cinquante lieues dans le païs des Sauuages. Quels peuples y habitent ; des animaux qui s'y trouuent ; des riuieres, lacs, iſles & terres, & quels arbres & fruicts elles produiſent.
De la coſte d'Arcadie, des terres que l'on y a deſcouuertes, & de pluſieurs mines qui y ſont, ſelon le rapport des Sauuages.

A PARIS,

Chez CLAVDE DE MONSTR'ŒIL, tenant ſa boutique en la cour du Palais au nom de Ieſus.

Auec priuilége du Roy.

EPISTRE

A

TRES NOBLE HAVT & PVISSANT SEIGNEVR MESSIRE CHARLES DE MONTMORENCY, Cheualier des Ordres du Roy, Seigneur d'Ampuille & de Meru, Comte de Secondigny, Vicomte de Meleun, Baron de Chateauneuf & de Gonnort, admiral de france & de Bretagne.

MONSEIGNEVR,

Bien que plusieurs ayent escript quelque chose du pays de Canadas, ie n'ay voulu pourtant m'arrester à leur dire, & ay expressement esté sur les lieux pour pouuoir rendre fidele tesmoignage de la verité, laquelle vous verrez (s'il vous plait) au petit discours que ie vous adresse, lequel ie

vous ſupplie d'auoir pour agreable, & ce faiſant, ie prieray Dieu, Monſeigneur, pour votre grandeur & proſperité, & demeureray toute ma vie

Votre tres humble &
obeïſſant ſeruiteur

S. CHAMPLAIN.

V

LE SIEVR DE LA FRANCHISE

AV DISCOVRS

DV SIEVR CHAMPLAIN.

MVſes, ſi vous chantez, vrayment ie vous conſeille
Que vous louëz Champlain, pour eſtre courageux :
Sans crainte des haſards, il a veu tant de lieux,
Que ſes relations nous contentent l'oreille.
Il a veu le Perou (1), *Mexique & la Merueille*
Du Vulcan infernal qui vomit tant de feux,
Et les ſaults Mocoſans (2), *qui offenſent les yeux*
De ceux qui oſent voir leur cheute nonpareille.
Il nous promet encor de paſſer plus auant,
Reduire les Gentils, & trouuer le Leuant,
Par le Nort, ou le Su, pour aller à la Chine.
C'eſt charitablement tout pour l'amour de Dieu.
Fy des laſches poltrons qui ne bougent d'vn lieu !
Leur vie, ſans mentir, me paroiſt trop meſquine.

DE LA FRANCHISE.

(1) Champlain a bien été jusqu'à Mexico, comme on peut le voir dans son Voyage aux Indes Occidentales; mais il ne s'est pas rendu au Pérou, que nous sachions.

(2) Mocosa est le nom ancien de la Virginie. Cette expression, *saults Mocosans*, semble donner à entendre que, dès 1603 au moins, l'on avait quelque connaissance de la grande chute de Niagara.

EXTRAICT DV PRIVILEGE.

PAR priuilege du Roy donné à Paris le 15. de nouembre 1603, ſigné Brigard.

Il eſt permis au Sieur de Champlain de faire imprimer par tel imprimeur que bon luy ſemblera vn liure par luy compoſé, intitulé, *Des Sauvages, ou Voyage du Sieur de Champlain, fait en l'an* 1603, & ſont faictes deffenſes à tous libraires & imprimeurs de ce Royaume, de n'imprimer, vendre & diſtribuer ledict liure, ſi ce n'eſt du conſentement de celuy qu'il aura nommé & eſleu, à peine de cinquante eſcus d'amende, de confiſcation & de tous deſpens, ainſi qu'il eſt plus amplement contenu audit priuilege.

Ledict Sieur de Champlain, ſuiuant ſon dit priuilege, a eſleu & permis à Claude de Monſtr'œil, libraire en l'vniuerſité de Paris, d'imprimer le ſuſdict liure, & luy a cedé & tranſporté ſon dit priuilege, ſans que nul autre le puiſſe imprimer, ou faire imprimer, vendre & diſtribuer, durant le temps de cinq années, ſinon du conſentement dudict Monſtr'œil, ſur les peines contenuës audit priuilege.

TABLE DE CHAPITRES.

BRef du discours, où eſt contenu le Voyage depuis Honfleur en Normandie iuſques au port de Tadouſac en Canadas. Chap. I. p. 1

Bonne reception faicte aux François par le grand Sagamo des Sauuages de Canada, leurs feſtins & dances, la guerre qu'ils ont auec les Irocois, la façon & de quoy ſont faicts leurs canots & cabanes : auec la deſcription de la poincte de Sainct Mathieu. Chap. II. p. 6

La reiouiſſance que font les Sauuages aprés qu'ils ont eu victoire ſur leurs ennemis ; leurs humeurs ; endurent la faim, ſont malicieux ; leurs croyances & fauſſes opinions ; parlent aux diables ; leurs habits; & comme ils vont ſur les neiges, auec la maniere de leur mariage, & de l'enterrement de leurs morts. Chap. III. p. 11

Riuiere du Saguenay, & ſon origine. Chap. IV. p. 20

Partement de Tadouſac pour aller au Sault ; la deſcription des iſles du Lieure, du Coudre, d'Orleans & de pluſieurs autres iſles, & de noſtre arriuée à Quebec. Chap. V. p. 22

De la poincte Saincte Croix, de la riuiere de Batiſcan, des riuieres, rochers, iſles, terres, arbres, fruicts, vignes & beaux pays qui ſont depuis Quebec iuſques aux Trois-Riuieres. Chap. VI. p. 26

Longueur, largeur & profondeur d'vn lac, & des riuieres qui entrent dedans, des iſles qui y ſont, quelles terres l'on voit dans le pays de la riuiere des Irocois, & de la fortereſſe des Sauuages qui leur font la guerre. Chap. VII. p. 32

Arriuée au Sault, ſa deſcription, & ce qui s'y void de remarquable, auec le rapport des Sauuages de la fin de la grande riuiere. Chap. VIII. p. 36

Retour du Sault à Tadouſac, auec la confrontation du rapport de pluſieurs ſauuages touchant la longueur & commencement de la riuiere de Canadas ; du nombre des ſaults & lacs qu'elle trauerſe. Chap. IX. p. 44

Voyage de Tadouſac en l'iſle Percée ; deſcription de la baye des Molues, de l'iſle de Bonne-aduenture, de la baye de Chaleurs, de pluſieurs riuieres, lacs & pays où ſe trouuent pluſieurs ſortes de mines. Chap. X. p. 48

Retour de l'iſle Percée à Tadouſac, auec la deſcription des anſes, ports, riuieres, iſles, rochers, ſaults, bayes & baſſes, qui ſont le long de la coſte du Nort. Chap. XI. p. 52

Les ceremonies que font les Sauuages deuant que d'aller à la guerre : Des Sauuages Almouchicois & de leurs monſtrueuſes formes. Diſcours du ſieur Preuert de Sainct Malo, ſur la deſcouuerture de la coſte d'Arcadie, quelles mines il y a, & de la bonté & fertilité du pays. Chap. XII. p. 56

D'vn monſtre eſpouuantable que les Sauuages appellent Gougou, & de noſtre bref & heureux retour en France. Chap. XIII. p. 61

DES SAVVAGES

OV

VOYAGE DV SIEVR DE CHAMPLAIN

faict en l'an 1603.

Bref discours où est contenu le voyage depuis Honfleur en Normandie, iusques au port de Tadousac en Canadas.

CHAPITRE PREMIER.

1603.

NOus partismes de Honfleur le 15. iour de mars 1603. Ce dit iour, nous relaschasmes à la rade du Haure de Grace, pour n'auoir le vent fauorable. Le dimanche ensuyuant, 16. iour dudit mois, nous mismes à la voille pour faire nostre route. Le 17. ensuyuant, nous eusmes en veuë D'orgny & Grenesey (1), qui sont des isles entre la coste de Normandie & Angleterre. Le 18. dudit mois, eusmes la congnoissance de la coste de Bretagne. Le 19. nous faisions estat, à 7. heures du soir estre le trauers de Ouessans. Le 21, à 17. heures (2) du matin, nous rencontrasmes 7. vaisseaux flamans, qui, à nostre

(1) Aurigny et Guernesey.

(2) Il est évident qu'il faut lire « 7. heures, » vu qu'il n'est point question d'une observation astronomique; d'ailleurs, même dans son Traité de la Marine, Champlain sépare le jour en deux fois douze heures.

1603. iugement, venoient des Indes. Le iour de Pasques, 30. dudit mois, fusmes contrariez d'vne grande tourmente, qui paroissoit estre plustost foudre que vent, qui dura l'espace de dix-sept iours, mais non si grande qu'elle auoit faict les deux premiers iours, & durant cedict temps, nous eusmes plus de déchet que d'aduancement. Le 16. iour d'apuril, le temps commença à s'adoucir, & la mer plus belle qu'elle n'auoit esté, auec contentement d'vn chacun ; de façon que continuans nostre dicte route iusques au 28. iour dudit mois, que rencontrasmes vne glace fort haulte. Le lendemain, nous eusmes congnoissance d'vn banc de glace qui duroit plus de 8. lieuës de long, auec vne infinité d'autres moindres, qui fut l'occasion que nous ne pusmes passer ; & à l'estime du pilote les dittes glaces estoient à quelque 100. ou 120. lieuës de la terre de Canadas, & estions par les 45. degrez $\frac{2}{3}$, & vinsmes trouuer passage par les 44.

Grande tourmente.

Rencontre de plusieurs grandes glaces.

Le 2. de may, nous entrasmes sur le Banc à vnze heures du iour par les 44. degrez $\frac{2}{3}$. Le 6. dudict mois, nous vinsmes si proche de terre, que nous oyons la mer battre à la coste ; mais nous ne la peusmes recongnoistre pour l'espaisseur de la brume dont ces dittes costes sont subiectes, qui fut cause que nous mismes à la mer encores quelques lieuës, iusques au lendemain matin, que nous eusmes congnoissance de terre, d'vn temps assez beau, qui estoit le cap de Saincte Marie (1).

Cap de Saincte Marie.

Le 12. iour ensuyuant, nous fusmes surprins d'vn

(1) Jean Alphonse mentionne ce nom, de même que celui des îles Saint-Pierre, dès l'année 1545, dans sa Cosmographie. (Biblioth. impériale, *ms. fr.* 676.)

1603.

grand coup de vent, qui dura deux iours. Le 15. dudict mois, nous eusmes congnoissance des isles de Sainct Pierre. Le 17. ensuyuant, nous rencontrasmes vn banc de glace, prés du cap de Raie, qui contenoit six lieuës, qui fut occasion que nous amenasmes toute la nuict, pour éuiter le danger où nous pouuions courir. Le lendemain, nous mismes à la voille, & eusmes congnoissance du cap de Raye, & isles de Sainct Paul, & cap de Sainct Laurens(1), qui est terre ferme à la bande du Su; & dudict cap de Sainct Laurens iusques audict cap de Raie il y a dix-huict lieuës, qui est la largeur de l'entrée de la grande baie de Canadas(2). Ce dict iour, sur les dix heures du matin, nous rencontrasmes vne autre glace qui contenoit plus de huict lieuës de long. Le 20. dudict mois, nous eusmes congnoissance d'vne isle qui a quelque vingt-cinq ou trente lieuës de long, qui s'appelle Anticosty(3), qui est l'entrée de la

Isles de Saint Pierre.

Cap de Raye, Isles de S. Paul, Cap de S. Laurens.

Anticosty.

(1) Rigoureusement, le point du Cap-Breton le plus rapproché du cap de Raie, est le cap de Nord, dont le cap Saint-Laurent est éloigné de deux lieues.

(2) Cette expression «baie de Canada,» pour désigner le golfe Saint-Laurent, montre que pendant longtemps les deux noms ont été employés simultanément ; car on voit, par la carte de Thévet, que le golfe Saint-Laurent portait, dès 1575, le même nom qu'aujourd'hui. Cependant, ce que les auteurs de ce temps se sont accordés à appeler communément *la Grande-Baie*, est cette partie du golfe comprise entre la côte du Labrador et la côte occidentale de Terre-Neuve.

(3) L'île d'Anticosti a cinquante lieues de long. Ce nom d'Anticosti, de même que ceux de Gaspé, de Matane, de Tadoussac et autres, était déjà suffisamment connu à cette époque, pour que Champlain se dispense de faire ici aucune remarque. En effet, dès l'année 1586, Thévet, dans son Grand Insulaire, dit «que les sauuages du pays l'appellent *Naticousti ;*» ce que confirme Lescarbot du temps même de Champlain : «Cette ile est appellée, dit-il, par les Sauuages du païs *Anticosti.*» D'un autre côté, Hakluyt (vers 1600), sur la foi sans doute des voyageurs qu'il cite, l'appelle *Natiscotec*, et Jean de Laet adopte, sans dire pourquoi, l'orthographe de Hakluyt. «Elle est nommée, dit-il, en langage des sauuages *Natiscotec.*» Ce dernier nom se rapproche davantage de celui de *Natascoueh* (où l'on prend l'ours), que lui donnent aujourd'hui les Montagnais. Jacques Cartier, en 1535, lui donna le nom d'*Ile de l'Assomption.* Soit erreur, soit antipathie pour le navigateur malouin, M. de Roberval et son pilote Jean Alphonse l'appellent *Ile de l'Ascension.* Thévet la mentionne, dans sa Cosmographie universelle, sous le nom de *Laisple*, et, dans son Grand Insulaire, il l'appelle, comme Cartier, «Isle de l'Assomption, laquelle, ajoute-t-il, d'autres nomment *de Laisple.*»

1603.

Gachepé.

Mantanne.

Terres fort haultes & mauuaises.

Port de Tadousac & sa description.

riuiere de Canadas (1). Le lendemain, eusmes congnoissance de Gachepé (2), terre fort haulte, & commençasmes à entrer dans la dicte riuiere de Canadas, en rangeant la bande du Su iusques à Mantanne (3), où il y a, dudict Gachepé, soixante-cinq lieuës. Dudict Mantanne, nous vinsmes prendre congnoissance du Pic (4), où il y a vingt lieuës, qui est à laditte bande du Su; dudict Pic, nous trauersasmes la riuiere iusques à Tadousac, où il y a quinze lieuës. Toutes ces dittes terres sont fort haultes éleuées, qui sont sterilles, n'apportant aucune commodité.

Le 24. dudict mois, nous vinsmes mouiller l'ancre deuant Tadousac (5), & le 26. nous entrasmes dans le dict port qui est faict comme vne anse, à l'entrée de la riuiere du Sagenay, où il y a vn courant d'eau & marée fort estrange pour sa vitesse & profondité, où quelques fois il vient des vents impetueux (6) à cause de la froidure qu'ils amenent auec eux. L'on tient que laditte riuiere a quelque quarante-cinq

(1) Le fleuve Saint-Laurent.

(2) Ou Gaspé. Suivant M. l'abbé J.-A. Maurault, ce nom serait une contraction du mot abenaquis « *Katsepi8i*, qui est séparément, qui est séparé de l'autre terre. » On sait, en effet, que le Forillon, aujourd'hui miné par la violence des vagues, était un rocher remarquable séparé du cap de Gaspé.

(3) Ou Matane. Jean Alphonse l'appelle rivière de Caën.

(4) Le Bic. Au temps de Jean Alphonse, on l'appelait Cap de Marbre. Jacques Cartier, en 1535, avait donné au havre du Bic le nom d'Isleaux Saint-Jean, parce qu'il y était entré le jour de la Décollation de saint Jean.

(5) Le P. Jérôme Lalemant (Relation 1646) dit que les sauvages appelaient Tadoussac *Sadilege;* d'un autre côté, Thévet, dans son Grand Insulaire, affirme que les sauvages de son temps appelaient le Saguenay *Thadoyseau*. Il est probable qu'à ces diverses époques, comme encore aujourd'hui, on prenait souvent l'un pour l'autre. Ce qui est sûr, c'est que ces deux noms sont sauvages : *Tadoussac* ou *Tadouchac*, veut dire *mamelons*, (du mot *totouchac*, qui en montagnais veut dire *mamelles*), et *Saguenay* signifie *eau qui sort* (du montagnais *saki-nip*).

(6) La copie originale portait probablement « importuns ». Lescarbot, qui reproduit ce voyage à peu près textuellement, a mis : « des vents impetueux lesquels amenent avec eux de grandes froidures. »

ou cinquante lieuës iusques au premier ſault, & vient du coſté du Nort-Norouëſt. Ledict port de Tadouſac eſt petit, où il ne pourroit(1) que dix ou douze vaiſſeaux; mais il y a de l'eau aſſés à l'Eſt, à l'abry de la ditte riuiere de Sagenay, le long d'vne petite montaigne qui eſt preſque coupée de la mer. Le reſte, ce ſont montagnes haultes éleuées, où il y a peu de terre, ſinon rochers & ſable remplis de bois de pins, cyprez(2), ſapins, & quelques manieres d'arbres de peu. Il y a vn petit eſtang proche dudit port, renfermé de montaignes couuertes de bois. A l'entrée dudict port, il y a deux poinctes : l'vne, du coſté de Oueſt, contenant vne lieuë en mer, qui s'appelle la poincte de Sainct Matthieu(3); & l'autre, du coſté de Su-Eſt, contenant vn quart de lieuë, qui s'appelle la poincte de tous les Diables(4). Les vents du Su & Su-Sueſt & Su-Soroueſt frappent dedans ledict port. Mais, de la pointe de Sainct Matthieu iuſques à la pointe de tous les Diables, il y a prés d'vne lieuë; l'vne & l'autre pointe aſſeche de baſſe mer.

(1) Le verbe *pouvoir* s'employait alors activement, en parlant de la capacité des objets.

(2) Comme il n'y a pas de vrai cyprès en Canada, on pourrait croire d'abord que Champlain veut parler ici du pin gris, que nos Canadiens appellent vulgairement cyprès, et que l'on trouve surtout dans les environs du Saguenay; mais, outre que Champlain mentionne ici le pin d'une manière générale, si l'on compare les différents endroits où il parle du cyprès, on en viendra à la conclusion qu'il a voulu par ce terme désigner notre cèdre *(thuja)*, qui est un arbre très-commun dans toutes les parties du pays; tandis que le pin gris ne s'y rencontre pas partout. La chose devient évidente, si l'on fait attention que les feuilles du *thuja* ont beaucoup de ressemblance avec celles du cyprès. « Ses feuilles, dit Du Hamel, en parlant du *thuja* (Traité des Arbres et Arbustes), sont petites, comme articulées les unes aux autres, et elles ressemblent à celles du cyprès. »

(3) Dans l'édition de 1613, Champlain l'appelle encore pointe Saint-Matthieu, « ou autrement aux Alouettes. » Aujourd'hui elle n'est plus connue que sous ce dernier nom.

(4) Aujourd'hui la pointe aux Vaches. Cette pointe a changé de nom du vivant même de l'auteur. Dans l'édition de 1632, elle est appelée *pointe aux roches;* mais il nous semble évident que ce dernier nom doit être attribué à l'inadvertance de l'imprimeur: car Sagard, qui publiait, cette année-là même, son Grand Voyage au pays des Hurons, mentionne cette pointe à plusieurs reprises, et l'appelle absolument comme nous

1603.

Bonne reception faicte aux François par le grand Sagamo des Sauuages de Canadas, leurs festins & danses, la guerre qu'ils ont auec les Iroquois, la façon & de quoy sont faits leurs canots & cabannes : auec la description de la poincte de Sainct Matthieu.

CHAPITRE II.

LE 27. iour, nous fusmes trouuer les Sauuages à la poincte de Sainct Matthieu, qui est à vne lieuë de Tadousac, auec les deux sauuages que mena le Sieur du Pont, pour faire le rapport de ce qu'ils auoient veu en France, & de la bonne reception que leur auoit fait le Roy. Ayans mis pied à terre, nous fusmes à la cabanne de leur grand Sagamo(1), qui s'appelle Anadabijou, où nous le trouuasmes auec quelque quatre-vingts ou cent de ses compagnons qui faisoient *tabagie* (qui veut dire festin), lequel nous receut fort bien selon la coustume du pays, & nous feit asseoir auprés de luy, & tous les sauuages arrangez les vns auprés des autres des deux costez de la ditte cabanne. L'vn des sauuages que nous auions amené commença à faire sa harangue de la bonne reception que leur auoit fait le Roy, & le bon traictement qu'ils auoient receu en France, & qu'ils s'asseurassent que saditte Maiesté

François bien receus par les Sauuages.

Harangue de l'vn des Sauuages que nous auions remenez.

l'appelons aujourd'hui, la pointe aux Vaches. D'ailleurs la ressemblance que peuvent avoir, dans un manuscrit, les deux mots *roches* et *vaches*, rend l'erreur tout à fait vraisemblable.

(1) *Sagamo* veut dire en montagnais *grand chef*. D'après Mgr Laflèche, ce mot est composé de *tchi*, grand (pour *kitchi*), et de *okimau*, chef; *tchi okimau*, grand chef.

1603.

leur voulloit du bien, & deſiroit peupler leur terre, & faire paix auec leurs ennemis (qui ſont les Irocois), ou leur enuoyer des forces pour les vaincre : en leur comptant auſſy les beaux chaſteaux, palais, maiſons & peuples qu'ils auoient veus, & noſtre façon de viure. Il fut entendu auec vn ſilence ſi grand qu'il ne ſe peut dire de plus. Or, aprés qu'il eut acheué ſa harangue, ledict grand Sagamo Anadabijou l'ayant attentiuement ouy, il commença à prendre du Petun, & en donner audict Sieur du Pont-Graué de Sainct Malo & à moy, & à quelques autres Sagamos qui eſtoient auprés de luy. Ayant bien petunné, il commença à faire ſa harangue à tous, parlant pozément, s'arreſtant quelquefois vn peu, & puis reprenoit ſa parolle en leur diſant, que veritablement ils deuoient eſtre fort contents d'auoir ſaditte Maieſté pour grand amy. Ils reſpondirent tous d'vne voix : *Ho*, *ho*, *ho*, qui eſt à dire *ouy*, *ouy*. Luy, continuant touſiours ſaditte harangue, dict qu'il eſtoit fort aiſe que ſaditte Maieſté peuplaſt leur terre, & fiſt la guerre à leurs ennemis; qu'il n'y auoit nation au monde à qui ils voulluſſent plus de bien qu'aux François : Enfin il leur fit entendre à tous le bien & l'vtilité qu'ils pourroient receuoir de ſaditte Maieſté. Aprés qu'il eut acheué ſa harangue, nous ſortiſmes de ſa cabanne, & eux commencerent à faire leur tabagie ou feſtin, qu'ils font auec des chairs d'orignac, qui eſt comme bœuf, d'ours, de loups marins & caſtors, qui ſont les viandes les plus ordinaires qu'ils ont, & du gibier en quantité. Ils auoient huict ou dix chaudieres pleines de viandes, au milieu de laditte ca-

Harangue du grand Sagamo.

Feſtin des Sauuages.

Comme ils font cuire leurs viandes.

1603.

banne, & eſtoient eſloignées les vnes des autres quelques ſix pas, & chacune a ſon feu. Ils ſont aſſis des deux coſtez (comme i'ay dict cy-deſſus), auec chaſcun ſon eſcuelle d'eſcorce d'arbre : & lorſque la viande eſt cuitte, il y en a vn qui fait les partages à chaſcun dans leſdittes eſcuelles, où ils mangent fort ſalement ; car, quand ils ont les mains graſſes, ils les frottent à leurs cheueux ou bien au poil de leurs chiens, dont ils ont quantité pour la chaſſe. Premier que leur viande fuſt cuitte, il y en eut vn qui ſe leua, & print vn chien, & s'en alla ſaulter autour deſdittes chaudieres d'vn bout de la cabanne à l'autre. Eſtant deuant le grand Sagamo, il ietta ſon chien à terre de force, & puis tous d'vne voix ils s'eſcrierent : *Ho, ho, ho :* ce qu'ayant faict, s'en alla aſſeoir à ſa place. En meſme inſtant, vn autre ſe leua, & feit le ſemblable, continuant touſiours iuſques à ce que la viande fut cuitte. Or, aprés auoir acheué leur tabagie, ils commencerent à danſer, en prenant les teſtes de leurs ennemis, qui leur pendoient par derriere, en ſigne de reſiouïſſance. Il y en a vn ou deux qui chantent en accordant leurs voix par la meſure de leurs mains, qu'ils frappent ſur leurs genoux ; puis ils s'arreſtent quelquefois en s'eſcriant : *Ho, ho, ho,* & recommencent à danſer, en ſoufflant comme vn homme qui eſt hors d'haleine. Ils faiſoient cette reſiouïſſance pour la victoire par eux obtenue ſur les Irocois, dont ils auoient tué quelque cent, aux quels ils couperent les teſtes qu'ils auoient auec eux pour leur ceremonie. Ils eſtoient trois nations quand ils furent à la guerre, les Eſtechemins, Algoumequins & Monta-

Mangent fort ſalement.

Sauuages danſent autour des chaudieres.

Victoire obtenue ſur les Irocois.

gnez (1), au nombre de mille, qui allerent faire la guerre auxdicts Irocois, qu'ils rencontrerent à l'entrée de la riuiere desdicts Irocois (2), & en assommerent vne centaine. La guerre qu'ils font n'est que par surprise ; car autrement ils auroient peur, & craignent trop lesdicts Irocois, qui sont en plus grand nombre que lesdicts Montagnés, Estechemins & Algoumequins.

1603.

Trois nations de Sauuages, Estechemins, Algoumequins & Montagnés.

Le 28. iour dudict mois, ils se vindrent cabanner audict port de Tadousac, où estoit nostre vaisseau. A la poincte du iour, leur dict grand Sagamo sortit de sa cabanne, allant autour de toutes les autres cabannes, en criant à haulte voix, qu'ils eussent à desloger pour aller à Tadousac, où estoient leurs bons amis. Tout aussy tost vn chascun d'eux deffit sa cabanne en moins d'vn rien, & ledict grand capitaine le premier commença à prendre son canot, & le porter à la mer, où il embarqua sa femme & ses enfants, & quantité de fourreures, & se meirent ainsy prés de deux cents canots, qui vont estrangement ; car encore que nostre chalouppe fust bien armée, si alloient ils plus vite que nous. Il n'y a que deux personnes qui trauaillent à la nage, l'homme & la femme. Leurs canots ont quelques huict ou neuf pas de long, & large comme d'vn pas ou pas & demy par le milieu, & vont tousiours en amoindrissant par les deux bouts. Ils sont fort subiects à tourner

Deslogement des Sauuages de la poincte Sainct Mathieu, pour venir à Tadousac voir les François.

Que c'est & comment sont faicts les canots des Sauuages.

(1) Les Etchemins, appelés plus tard Malécites, habitaient principalement le pays situé entre la rivière Saint-Jean et celle de Pentagouet ou Pénobscot. Les Algonquins qui se trouvaient en ce moment à Tadoussac, y étaient descendus probablement pour la traite; car leur pays était situé sur l'Outaouais et au-delà. Les Montagnais, à proprement parler, étaient chez eux ; car ils habitaient surtout le Saguenay et les pays environnants.

(2) La rivière de Sorel.

1603.

ſi on ne les ſçait bien gouuerner, car ils ſont faicts d'eſcorce d'arbres appellée *bouille*(1), renforcez par le dedans de petits cercles de bois bien & proprement faicts, & ſont ſi legers qu'vn homme en porte vn aiſément, & chaqu'vn canot peut porter la peſanteur d'vne pipe. Quand ils veulent trauerſer la terre, pour aller à quelque riuiere où ils ont affaire, ils les portent auec eux.

Cabannes des Sauuages, dequoy & comment elles ſont faictes.

Leurs cabannes ſont baſſes, faictes comme des tentes, couuertes de laditte eſcorce d'arbre, & laiſſent tout le haut deſcouuert comme d'vn pied, d'où le iour leur vient, & ſont pluſieurs feux droit au millieu de leur cabanne, où ils ſont quelques fois dix meſnages enſemble. Ils couchent ſur des peaux, les vns parmy les autres, les chiens auec eux.

Deſcription de la poincte de S. Matthieu.

Ils eſtoient au nombre de mille perſonnes, tant hommes que femmes & enfans. Le lieu de la poincte de Sainct Matthieu, où ils eſtoient premierement cabannez, eſt aſſez plaiſant. Ils eſtoient au bas d'vn petit coſteau plein d'arbres, de ſapins & cyprés. A laditte poincte, il y a vne petite place vnie, qui deſcouure de fort loin; & au deſſus dudict coſteau, eſt vne terre vnie, contenant vne lieuë de long, demye de large, couuerte d'arbres ; la terre eſt fort ſablonneuſe, où il y a de bons paſturages. Tout le reſte, ce ne ſont que montaignes de rochers fort mauuais. La mer bat autour dudict coſteau, qui aſſeiche prés d'vne grande demy lieuë de baſſe eau.

(1) Écorce de bouleau.

1603.

La resiouïssance que font les Sauuages aprés qu'ils ont eu victoire sur leurs ennemis; leurs humeurs, endurent la faim, sont malicieux; leurs croyances & fausses opinions, parlent aux Diables; leurs habits, & comme ils vont sur les neiges; auec la maniere de leur mariage, & de l'enterrement de leurs morts.

CHAPITRE III.

Resiouïssance que les Sauuages firent de la victoire qu'ils auoient obtenuë sur leurs ennemis les Irocois.

LE 9. iour de Iuin, les Sauuages commencerent à se resiouïr tous ensemble & faire leur tabagie, comme i'ay dict cy-dessus, & danser, pour laditte victoire qu'ils auoient obtenuë contre leurs ennemis. Or, aprés auoir faict bonne chere, les Algoumequins, vne des trois nations, sortirent de leurs cabannes, & se retirerent à part dans vne place publique, feirent arranger toutes leurs femmes & filles les vnes prés des autres, & eux se meirent derriere, chantant tous d'vne voix comme i'ay dict cy deuant. Aussi tost toutes les femmes & filles commencerent à quitter leurs robbes de peaux, & se meirent toutes nuës, monstrans leur nature, neantmoins parées de matachias, qui sont patenostres & cordons entrelacez, faicts de poil de porc-espic, qu'ils teignent de diuerses couleurs. Aprés auoir acheué leurs chants, ils dirent tous d'vne voix, *ho*, *ho*, *ho;* à mesme instant, toutes les femmes & filles se couuroient de leurs robbes, car elles sont à leurs pieds, & s'arrestent quelque peu, & puis aussi tost recommençans à chanter, ils laissent aller leurs robbes comme auparauant. Ils

1603. ne bougent d'vn lieu en danſant, & ſont quelques geſtes & mouuemens du corps, leuans vn pied, & puis l'autre, en frappant contre terre. Or, en faiſant ceſte danſe, le Sagamo des Algoumequins, qui s'appelle Beſouat (1), eſtoit aſſis deuant leſdittes femmes & filles, au millieu de deux baſtons où eſtoient les teſtes de leurs ennemis penduës; quelques fois il ſe leuoit, & s'en alloit haranguant & diſant aux Montagnés & Eſtechemins : "Voyez
" comme nous nous reſiouïſſons de la victoire que
" nous auons obtenuë ſur nos ennemis : il faut que
" vous en faſſiez autant, affin que nous ſoyons con-
" tens." Puis tous enſemble diſoient, *ho*, *ho*, *ho*. Retourné qu'il fut en ſa place, le grand Sagamo auecque tous ſes compaignons deſpouillerent leurs robbes, eſtans tous nuds hormis leur nature, qui eſt couuerte d'vne petite peau, & prindrent chaſcun ce que bon leur ſembla, comme matachias, haches, eſpées, chauldrons, graiſſes, chair d'orignac, loupmarin, bref chaſcun auoit vn preſent, qu'ils allerent donner aux Algoumequins. Aprés toutes ces ceremonies, la danſe ceſſa, & leſdicts Algoumequins, hommes & femmes, emporterent leurs preſens dans leurs cabannes. Ils feirent encore mettre deux hommes de chacune nation des plus diſpos, qu'ils feirent courir, & celuy qui fut le plus viſte à la courſe eut vn preſent.

Sagamo des Algoumequins.

Preſens des Montagnés & Eſtechemins.

Humeur des ſauuages.

Tous ces peuples ſont tous d'vne humeur aſſez

(1) Probablement le même que Tessouat, grand sagamo des Algonquins de l'Isle ou Kichesipirini. Quelques années plus tard, en 1613, ce chef accueille l'auteur comme une vieille connaissance; et cependant ils n'avaient pas dû se rencontrer depuis 1603; car on ne voit pas que Tessouat ait pris part aux expéditions contre les Iroquois, ni qu'il soit descendu à la traite en 1611. D'ailleurs, dans un manuscrit, *tesouat* peut très-bien se prendre pour *besouat*.

ioyeuſe; ils rient le plus ſouuent; toutes fois ils ſont quelque peu ſaturniens. Ils parlent fort pozément, comme ſe voullant bien faire entendre, & s'arreſtent auſſi toſt, en ſongeant vne grande eſpace de temps, puis reprennent leur parolle. Ils vſent bien ſouuent de ceſte façon de faire parmy leurs harangues au conſeil, où il n'y a que les plus principaux, qui ſont les anciens; les femmes & enfants n'y aſſiſtent poinct.

Les Sauuages endurent la faim.

Tous ces peuples patiſſent tant quelques fois, qu'ils ſont preſque conſtraints de ſe manger les vns les autres, pour les grandes froidures & neiges, car les animaux & gibier dequoy ils viuent ſe retirent aux pays plus chauts. Ie tiens que qui leur monſtreroit à viure, & enſeigneroit le labourage des terres & autres choſes, ils l'apprendroient fort bien; car ie vous aſſeure qu'il s'en trouue aſſez qui ont bon iugement, & reſpondent aſſez bien à propos ſur ce que l'on leur pourroit demander. Ils ont vne meſchanceté en eux, qui eſt uſer de vengeance, & eſtre grands menteurs, gens en qui il ne fait pas trop bon s'aſſeurer, ſinon qu'auec raiſon & la force à la main; promettent aſſez, & tiennent peu.

Malice des Sauuages.

Ce ſont la plus part gens qui n'ont point de loy, ſelon que i'ay pû veoir & m'informer audict grand Sagamo, lequel me dict qu'ils croyoient veritablement qu'il y a vn Dieu, qui a creé toutes choſes. Et lors ie luy dy : Puiſqu'ils croyoient à vn ſeul Dieu, comment eſt-ce qu'il les auoit mis au monde, & d'où ils eſtoient venus? Il me reſpondit : "Aprés " que Dieu eut fait toutes choſes, il print quan- " tité de fleſches, & les meit en terre; d'où il ſor-

Croyance des Sauuages, & leur foy.

1603.

"tit hommes & femmes, qui ont multiplié au "monde iusques à present, & sont venus de ceste "façon." Ie luy respondy, que ce qu'il disoit estoit faux; mais que veritablement il y auoit vn seul Dieu, qui auoit creé toutes choses en la terre & aux cieux. Voyant toutes ces choses si parfaictes, sans qu'il y eust personne qui gouuernast en ce bas monde, il print du limon de la terre, & en crea Adam nostre premier pere. Comme Adam sommeilloit, Dieu print vne coste dudict Adam, & en forma Eve, qu'il luy donna pour compagnie, & que c'estoit la verité qu'eux & nous estions venus de ceste façon, & non de flesches comme ils croyent. Il ne me dict rien sinon, qu'il aduoüoit plustost ce que ie luy disois, que ce qu'il me disoit. Ie luy demandis aussi, s'ils ne croyoient point qu'il y eust autre qu'vn seul Dieu. Il me dict que leur croyance estoit, qu'il y auoit vn Dieu, vn Fils, vne Mere & le Soleil, qu'estoient quatre; neantmoins que Dieu estoit par dessus tous, mais que le fils estoit bon, & le Soleil, à cause du bien qu'ils receuoient; mais la mere ne valloit rien, & les mangeoit, & que le pere n'estoit pas trop bon. Ie luy remonstray son erreur selon nostre foy, enquoy il adiousta quelque peu de creance. Ie luy demandis, s'ils n'auoient point veu ou ouy dire à leurs ancestres que Dieu fust venu au monde. Il me dict qu'il ne l'auoit point veu; mais qu'anciennement il y eut cinq hommes qui s'en allerent vers le soleil couchant, qui rencontrerent Dieu, qui leur demanda : "Où "allez-vous?" Ils dirent : "Nous allons chercher "nostre vie." Dieu leur respondit : "Vous la

Croyent vn Dieu, vn Fils, vne Mere, & le Soleil.

De cinq hommes que les Sauuages croyent auoir veu Dieu.

1603.

" trouuerez icy." Ils paſſerent plus outre, ſans faire eſtat de ce que Dieu leur auoit dict; lequel print vne pierre, & en toucha deux, qui furent tranſmuez en pierre, & dict de rechef aux trois autres : " Où allez-vous ? " Et ils reſpondirent comme à la premiere fois ; & Dieu leur dit de rechef : " Ne paſſez plus outre : vous la trouuerez icy." Et voyant qu'il ne leur venoit rien, ils paſſerent outre ; & Dieu print deux baſtons, & il en toucha les deux premiers, qui furent tranſmuez en baſtons, & le cinquieſme s'arreſta, ne voullant paſſer plus outre. Et Dieu lui demanda de rechef : "Où vas-tu ?"—"Ie vais chercher ma vie."—"Demeure, & tu la trouueras." Il demeura ſans paſſer plus outre, & Dieu luy donna de la viande, & en mangea. Aprés auoir faict bonne chere, il retourna auecque les autres ſauuages, & leur raconta tout ce que deſſus.

D'vn autre homme que les Sauuages croyent auoir parlé à Dieu.

Il me dict auſſy qu'vne autre fois il y auoit vn homme qui auoit quantité de tabac (qui eſt vne herbe dequoy ils prennent la fumée), & que Dieu vint à cet homme, & luy demanda où eſtoit ſon petunoir ; l'homme print ſon petunoir, & le donna à Dieu, qui petuna beaucoup. Aprés auoir bien petuné, Dieu rompit ledict petunoir en pluſieurs pieces, & l'homme luy demanda : " Pourquoy as-tu " rompu mon petunoir ? eh tu vois bien que ie " n'en ay point d'autre." Et Dieu en print vn qu'il auoit, & le luy donna, luy diſant : " En voilà " vn que ie te donne, porte-le à ton grand Sagamo; " qu'il le garde, & s'il le garde bien, il ne man- " quera point de choſe quelconque, ny tous ſes

1603. « compagnons. » Le dict homme print le petunoir, qu'il donna à ſon grand Sagamo ; lequel tandis qu'il l'eut, les ſauuages ne manquerent de rien du monde ; mais que du depuis le dict Sagamo auoit perdu ce petunoir, qui eſt l'occaſion de la grande famine qu'ils ont quelques fois parmy eux. Ie luy demandis s'il croyoit tout cela ; il me dict qu'ouy, & que c'eſtoit verité. Or ie croy que voilà pourquoy ils diſent que Dieu n'eſt pas trop bon. Mais ie luy repliquay, & luy dis, Que Dieu eſtoit tout bon, & que ſans doubte c'eſtoit le Diable qui s'eſtoit montré à ces hommes-là, & que s'ils croyoient comme nous en Dieu, ils ne manqueroient de ce qu'ils auroient beſoing ; que le ſoleil qu'ils voyoient, la lune & les eſtoilles, auoient eſté creez de ce grand Dieu, qui a faict le ciel & la terre, & n'ont nulle puiſſance que celle que Dieu leur a donnée ; que nous croyons en ce grand Dieu, qui par ſa bonté nous auoit enuoyé ſon cher fils, lequel, conceu du Sainct Eſprit, print chair humaine dans le ventre virginal de la Vierge Marie, ayant eſté trente-trois ans en terre, faiſant vne infinité de miracles, reſſuſcitant les morts, gueriſſant les malades, chaſſant les Diables, illuminant les aueugles, enſeignant aux hommes la volonté de Dieu ſon pere, pour le ſeruir, honorer & adorer, a eſpandu ſon ſang, & ſouffert mort & paſſion pour nous & pour nos pechez, & rachepté le genre humain, eſtant enſeuely eſt reſſuſcité, deſcendu aux enfers, & monté au ciel, où il eſt aſſis à la dextre de Dieu ſon pere (1). Que c'eſtoit là la croyance de tous

(1) Lescarbot fait sur ce passage la remarque suivante : «Ie ne croy point que cette

les chreſtiens, qui croyent au Pere, au Fils & au Saint Eſprit, qui ne ſont pourtant trois dieux, ains vn meſme & vn ſeul dieu, & vne trinité en laquelle il n'y a point de plus toſt ou d'aprés, rien de plus grand ne de plus petit; que la Vierge Marie, mere du fils de Dieu, & tous les hommes & femmes qui ont veſcu en ce monde faiſans les commandemens de Dieu, & enduré martyre pour ſon nom, & qui par la permiſſion de Dieu ont faict des miracles & ſont ſaincts au ciel en ſon paradis, prient tous pour nous ceſte grande maieſté diuine de nous pardonner nos fautes & nos pechez que nous faiſons contre ſa loy & ſes commandemens. Et ainſi, par les prieres des ſaincts au ciel & par nos prieres que nous faiſons à ſa diuine maieſté, ils nous donne ce que nous auons beſoing, & le Diable n'a nulle puiſſance ſur nous, & ne peut faire de mal; que s'ils auoient ceſte croyance, qu'ils feroient comme nous, que le Diable ne leur pourroit plus faire de mal & ne manqueroient de ce qu'ils auroient beſoing.

1603.

Alors ledict Sagamo me dict qu'il aduoüoit ce que ie diſois. Ie luy demandis de quelle ceremonie ils vſoient à prier leur Dieu. Il me dict, qu'ils n'vſoient point autrement de ceremonies, ſinon qu'vn chaſcun prioit en ſon cœur comme il voulloit. Voilà pourquoy ie croy qu'il n'y a au-

« theologie ſe puiſſe expliquer à ces peuples, quand méme on ſçauroit parfaitement leur « langue. » Il nous semble cependant que cette *théologie* n'a rien qui soit beaucoup plus difficile à entendre que la fable rapportée par le sagamo, puisque Champlain ne fait guère que lui raconter des faits historiques qui ont au moins en leur faveur le mérite de la vraisemblance. Supposé, au reste, que ce discours ne fût pas tout à fait à la portée de son interlocuteur, il n'en serait pas moins une preuve du zèle et des bonnes intentions de Champlain.

1603.

cune loy parmy eux, ne ſçauent que c'eſt d'adorer & prier Dieu, & viuent la plus part comme beſtes brutes, & croy que promptement ils ſeroient reduicts bons chreſtiens, ſi l'on habitoit leur terre; ce qu'ils deſireroient la plus part.

Quels ſauuages parlent au Diable.

Ils ont parmy eux quelques ſauuages, qu'ils appellent *Pilotoua* (1), qui parlent au Diable viſiblement; & leur dict ce qu'il faut qu'ils faſſent tant pour la guerre que pour autres choſes, & que s'il leur commandoit qu'ils allaſſent mettre en execution quelque entrepriſe, ou tuër vn François, ou vn autre de leur nation, ils obeïroient auſſi toſt à ſon commandement.

Sauuages croyent fermement aux ſonges.

Auſſi ils croyent que tous les ſonges qu'ils font ſont veritables; & de faict il y en a beaucoup qui diſent aueoir veu & ſongé choſes qui aduiennent ou aduiendront. Mais, pour en parler auec verité, ce ſont viſions du Diable, qui les trompe & ſeduict. Voilà toute la creance que i'ay pû apprendre d'eux, qui eſt beſtiale.

Humeurs des Sauuages.

Tous ces peuples, ce ſont gens bien proportionnez de leurs corps, ſans aucune difformité; ils ſont diſpos, & les femmes bien formées, remplies & potelées, de couleur baſanée, pour la quantité de certaine peinture dont ils ſe frottent, qui les faict deuenir oliuaſtres. Ils ſont habillez de peaux; vne partie de leur corps eſt couuerte, & l'autre partie deſcouuerte. Mais l'hyuer ils remedient à tout, car ils ſont habillez de bonnes fourrures, comme

Habits des Sauuages.

(1) Quoique Champlain ait pu tenir des sauvages le mot *pilotoua* ou *pilotois*, il paraît cependant qu'il leur est venu de la langue des Basques; c'est du moins ce que dit le P. Biard (Relat. de la Nouv. Fr., édit. 1858, p. 17), en parlant de l'*aoutmoin*, « que les Baſques, dit-il, appellent Pilotois, c'eſt-à-dire, ſorcier. »

d'orignac, loutre, caſtors, ours-marins, cerfs & biches qu'ils ont en quantité. L'hyuer, quand les neiges ſont grandes, ils font vne maniere de raquette qui eſt grande deux ou trois fois comme celles de France, qu'ils attachent à leurs pieds, & vont ainſi dans les neiges ſans enfoncer; car autrement ils ne pourroient chaſſer, ny aller en beaucoup de lieux.

Inuention qu'ils ont pour aller ſur les neiges.

Ils ont auſſi vne forme de mariage, qui eſt que quand vne fille eſt en l'aage de quatorze ou quinze ans, elle aura pluſieurs ſeruiteurs & amis, & aura compagnie auec tous ceux que bon luy ſemblera; puis au bout de quelques cinq ou ſix ans, elle prendra lequel il luy plaira pour ſon mary, & viuront ainſi enſemble iuſques à la fin de leur vie, ſi ce n'eſt qu'aprés auoir eſté quelque temps enſemble ils n'ont enfans; l'homme ſe pourra deſmarier & prendre autre femme diſant que la ſienne ne vaut rien. Pour ainſi les filles ſont plus libres que les femmes; or, deſpuis qu'elles ſont mariées, elles ſont chaſtes, & leurs maris ſont la pluſpart ialoux, leſquels donnent des preſens au pere ou parens de la fille qu'ils auront eſpouſée. Voilà la ceremonie & façon qu'ils vſent en leurs mariages.

Mariage des Sauuages.

Pour ce qui eſt de leurs enterremens, quand vn homme ou femme meurt, ils font vne foſſe, où ils mettent tout le bien qu'ils auront, comme chaudrons, fourrures, haches, arcs & fleſches, robbes & autres choſes; & puis ils mettent le corps dedans la foſſe, & le couurent de terre, où ils mettent quantité de groſſes pieces de bois deſſus, & vn bois debout qu'ils peignent de rouge par le haut. Ils

Comme ils enterrent leurs morts.

1603.

croyent l'immortalité des ames & disent qu'ils vont se resiouïr en d'autres pays auec leurs parents & amis, quand ils sont morts.

Sauuages croyent l'immortalité.

Riuiere du Saguenay & son origine.

CHAPITRE IV.

Partement de Tadousac pour aller au Saguenay.

LE II. iour de Iuin, ie fus à quelques douze ou quinze lieuës dans le Saguenay, qui est vne belle riuiere, & a vne profondeur incroyable : car ie croy, selon que i'ay entendu deuiser d'où elle procede, que c'est d'vn lieu fort hault, d'où il descend vn torrent d'eau (1) d'vne grande impetuosité ; mais l'eau qui en procede n'est point capable de faire vn tel fleuue comme celuy-là, qui neantmoins ne tient que depuis cedict torrent d'eau, où est le premier sault, iusques au port de Tadousac, qui est l'entrée de la ditte riuiere du Saguenay, où il y a quelques quarante-cinq ou cinquante lieuës, & vne bonne lieuë & demye de large au plus, & vn quart au plus estroict ; qui faict qu'il y a grand courant d'eau. Toute la terre que i'ay veu, ce ne sont que montaignes de rochers la plusspart couuertes de bois de sapins, cyprez & boulle, terre fort malplaisante, où ie n'ay point trouué vne lieuë de terre plaine tant d'vn costé que d'autre. Il y a quelques montagnes de sable & isles en laditte riuiere, qui

Torrent d'eau.

Terres montagnes de rochers malplaisantes.

(1) On serait porté à croire d'abord qu'il est ici question de la Décharge du lac Saint-Jean; mais le contexte indique assez que les sauvages lui ont décrit la route ordinaire des voyageurs, c'est-à-dire, la rivière Chicoutimi, les lacs Kinogomi, Kinogomichiche et la Belle-Rivière; et alors il est tout naturel que Champlain n'ait pas trouvé de proportion entre la Décharge et le Saguenay.

1603.

ſont haultes eſleuées. Enfin ce ſont de vrais deſerts inhabitables d'animaux & d'oiſeaux; car ie vous aſſeure qu'allant chaſſer par les lieux qui me ſembloient les plus plaiſans, ie ne trouuay rien qui ſoit ſinon de petits oiſeaux, qui ſont comme roſſignols & airondelles, leſquelles viennent en eſté, car autrement ie croy qu'il n'y en a point, à cauſe de l'exceſſif froid qu'il y faict, ceſte riuiere venant de deuers le Noroueſt.

Rapport que l'on m'a faict du commencement de la riuiere du Saguenay.

Ils me firent rapport qu'ayant paſſé le premier ſault, d'où vient ce torrent d'eau, ils paſſent huict autres ſaults, & puis vont vne iournée ſans en trouuer aucun, puis paſſent autres dix ſaults, & viennent dedans vn lac (1), où ils ſont deux iours à rapaſſer; en chaſque iour ils peuuent faire à leur aiſe quelques douze à quinze lieuës. Audict bout du lac, il y a des peuples qui ſont cabannez (2), puis on entre dans trois autres riuieres, quelques trois ou quatre iournées dans chaſcune; ou, au bout deſdittes riuieres, il y a deux ou trois manieres de lacs, d'où prend la ſource du Saguenay, de laquelle ſource iuſques audict port de Tadouſac il y a dix iournées de leurs canots (3). Au bord deſdittes riuieres, il y a quantité de cabannes, où

(1) Le lac Saint-Jean, que les sauvages appelaient *Piécouagami.*

(2) La nation du Porc-Épic (ou des Kakouchaki) demeurait au lac Saint-Jean probablement dès ce temps-là.

(3) «Voilà,» dit Lescarbot (liv. III, ch. IX) «ce qu'a écrit Champlain dés l'an ſix « cens cinq» (lisez mil six cent trois) «de la riviere de Saguenay. Mais depuis il dit « en ſa derniere relation que du port de Tadouſſac juſques à la mer que les Sauvages « de Saguenay deſcouvrent au nort, il y a quarante à cinquante journées; ce qui eſt bien « éloigné des dix que maintenant il a dit.»
Si Lescarbot avait examiné les choſes plus attentivement, il aurait remarqué que Champlain ne dit pas qu'il y ait dix journées de Tadoussac à cette mer du nord qui est salée, c'est-à-dire, à la baie d'Hudson, mais bien seulement de Tadoussac à la source du Saguenay; ce qui est tout différent.

1603. il vient d'autres nations du costé du Nort, trocquer auec lesdicts Montagnés des peaux de castor & martre, auec autres marchandises que donnent les vaisseaux françois aux dicts Montagnés. Lesdicts sauuages du Nort disent qu'ils voyent vne mer qui est salée. Ie tiens que si cela est, que c'est quelque goulfe de ceste mer qui desgorge par la partie du Nort dans les terres(1); & de verité il ne peut estre autre chose. Voylà ce que i'ay apprins de la riuiere du Saguenay.

Partement de Tadousac pour aller au Sault, la description des isles du Lieure, du Coudre, d'Orleans, & de plusieurs autres isles & de nostre arriuée à Quebec.

CHAPITRE V.

LE mercredy, dix-huictiesme iour de Iuin, nous partismes de Tadousac, pour aller au Sault(2). Nous passasmes prés d'vne isle qui s'appelle l'Isle au Lieure(3) qui peut estre à deux lieuës de la terre de la bande du Nort, & à quelques sept lieuës dudict Tadousac, & à cinq lieuës(4) de la terre du Su.

Isle au Lieure.

(1) La bonne foi avec laquelle Champlain consulte les sauvages pour en apprendre ce qu'il ne pouvait reconnaître de ses yeux, contraste singulièrement avec l'incrédulité de Lescarbot. Champlain, sur le simple récit des sauvages, avait assez bien compris la position de la baie d'Hudson, et Lescarbot, plusieurs années après la découverte faite, disait encore : « Toutesfois ie ne voudrois aisément croire lesdits Anglois disans qu'il se « trouve vne mer dans les terres au cinquantiéme degré : car il y a longtemps qu'elle se« roit découverte, étant si voisine de Tadoussac, & en méme élevation » (liv. III, ch. IX).

(2) Le saut Saint-Louis.

(3) Cette île fut ainsi appelée par Jacques Cartier, parce que, à son retour en 1536, il y trouva quantité de lièvres. Elle porte encore le même nom aujourd'hui.

(4) Environ deux lieues et demie. La côte du sud, beaucoup moins élevée que celle du nord, paraît être à une bien plus grande distance qu'elle n'est réellement.

1603.

De l'Isle au Lieure, nous rangeasmes la coste du Nort enuiron demye lieuë(1), iusques à vne poincte qui aduance à la mer, où il faut prendre plus au large. Laditte poincte est à vne lieuë d'vne isle qui s'appelle l'Isle au Coudre, qui peut tenir enuiron deux lieuës de large, & de laditte isle à la terre du Nort, il y a vne lieuë. Laditte isle est quelque peu vnie, venant en amoindrissant par les deux bouts; au bout de l'Ouest, il y a des prairies(2) & poinctes de rochers qui aduancent quelque peu dans la riuiere. Laditte isle est quelque peu agreable pour les bois qui l'enuironnent. Il y a force ardoise, & la terre quelque peu graueleuse; au bout de laquelle il y a vn rocher qui aduance à la mer enuiron demye lieuë. Nous passasmes au Nort de laditte isle, distante de l'Isle au Lieure de douze lieuës.

Isle au Coudre.

Le ieudy suyuant, nous en partismes, & vinsmes mouiller l'ancre à vne anse dangereuse du costé du Nort, où il y a quelques prairies & vne petite riuiere(3) où les sauuages cabannent quelques-fois. Cedict iour, rangeant tousiours laditte coste du Nort iusques à vn lieu où nous relaschasmes pour les vents qui nous estoient contraires, où il y auoit force rochers & lieux fort dangereux, nous fusmes trois iours en attendant le beau temps. Toute ceste coste n'est que montaignes tant du costé du Su, que du costé du Nort, la plusspart ressemblant à celle du Saguenay.

Anse dangereuse.

Coste dangereuse.

(1) Par ce qui suit, on voit qu'il faut lire ici *dix* ou *douze lieues :* car cette pointe, qui avance à la mer et qui est à une lieue, ou un peu plus, de l'île aux Coudres, ne peut être que le cap aux Oies.

(2) Cette partie de l'île s'appelle encore aujourd'hui les Prairies.

(3) La Petite-Rivière a toujours gardé son nom depuis.

1603.

Isles belles & dangereuses.

Le dimanche, vingt-deuxiesme iour dudict mois, nous en partismes pour aller à l'isle d'Orleans (1), où il y a quantité d'isles à la bande du Su, lesquelles sont basses & couuertes d'arbres, semblans estre fort agreables, contenans (selon ce que i'ay pû iuger) les vnes deux lieuës & vne lieuë, & autres demye; autour de ces isles ce ne sont que rochers & basses fort dangereux à passer, & sont esloignées quelques deux lieuës de la grand'terre du Su. Et de là, vinsmes ranger à l'isle d'Orleans, du costé du Su. Elle est à vne lieuë de la terre du Nord, fort plaisante & vnie, contenant de long huict lieuës (2). Le costé de la terre du Su est terre basse, quelques deux lieuës auant en terre; lesdittes terres commencent à estre basses à l'endroict de laditte isle, qui peut estre à deux lieuës de la terre du Su. A passer du costé du Nort, il y faict fort dangereux pour les bancs de sables, rochers qui sont entre laditte isle & la grand'terre, & asseiche presque toute de basse mer.

Isle d'Orleans.

(1) Cette île, suivant Thévet (Grand Insulaire), était appelée par les sauvages *Minigo* (peut-être *Ouinigo*, de l'Algonquin *Ouindigo*, ensorcelé). « I'auois oublié à vous dire, « que vne isle nommée des françoys Orleans & des sauuages *Minigo*, est l'endroit où la « riuiere est la plus estroicte...... L'isle de Minigo sert de retraite au peuple de ce pays, « pour se retirer lorsqu'ils sont poursuiuis de leurs ennemis...... Les François, » ajoute-t-il plus loin, « la nommèrent Isle d'Orleans, en l'honneur d'vn fils de France, qui lors viuoit, & se nommoit lors de Valois, Duc D'orleans, fils de ce grand Roy Françoys de « Valois, premier du nom. » Si ce nom d'Orleans remonte, comme l'affirme Thévet, à un fils de François I, ce ne peut être que Henri II, qui porta le titre de Duc d'Orleans jusqu'à la mort de son frère aîné François, c'est-à-dire, jusqu'à l'année 1536 : car, cette année-là même, Jacques Cartier, en retournant de son second voyage, dit « vinsmes poser au bas de lisle d'Orleans, enuiron douze lieues de Sainćte Croix. » Il faut donc supposer, ou bien que le nom de *Bacchus*, donné à cette île par Cartier lui-même l'automne précédent, aura été changé pendant l'hiver que les Français passèrent ici, ou bien que cette île avait déjà reçu son nom de quelque voyageur inconnu ; ce qui n'est guère probable, puisque alors Cartier, qui devait le savoir aussi bien en remontant le fleuve qu'en descendant, ne pouvait, sans inconvenance, substituer un nom assez indifférent en lui-même, à celui d'un fils de France, du fils de son bienfaiteur.

(2) Sept lieues.

1603.

Au bout de laditte iſle, ie vy vn torrent d'eau(1), qui deſbordoit de deſſus vne grande montaigne(2) de laditte riuiere de Canadas, & deſſus laditte montaigne eſt terre vnie & plaiſante à veoir, bien que dedans leſdittes terres l'on voit de haultes montaignes, qui peuuent eſtre à quelques vingt ou vingt-cinq lieuës dans les terres(3), qui ſont proches du premier ſault du Saguenay.

Torrent d'eau.

Montaignes que l'on void eſtre loing.

Nous vinſmes mouiller l'ancre à Quebec(4), qui eſt vn deſtroict de laditte riuiere de Canadas, qui a quelque trois cens pas de large(5). Il y a à ce deſtroict, du coſté du Nort, vne montaigne aſſez haulte, qui va en abaiſſant des deux coſtez; tout le reſte

Deſcription de Quebec.

(1) L'auteur donna plus tard à ce *torrent d'eau* le nom de Montmorency, qu'il porte encore aujourd'hui. Dans la carte des environs de Québec qu'il publia en 1613, il l'appelle « le grand ſault de Montmorency. » Dans l'édition de 1632, il ajoute : « Que i'ay nommé le ſault de Montmorency. »

(2) C'est-à-dire, un côteau très-escarpé, haut d'environ 300 pieds.

(3) Ces montagnes, qui forment la chaîne des Laurentides, ne sont pas aussi éloignées; mais elles s'étendent en effet jusqu'au bassin du Saguenay.

(4) C'est ici la première fois que l'on rencontre le nom de Québec, pour désigner ce que Jacques Cartier appelle tantôt Stadaconé, tantôt Canada. Tous ces noms, sans se contredire ou s'exclure, expriment, suivant la langue et le génie des sauvages, comme une nuance particulière du tableau pittoresque que présente le site de Québec. Stadaconé était bâti sur l'*aile* que forme la pointe du cap aux Diamants; or, suivant Mgr Laflèche, *stadaconé*, dans le dialecte cris ou algonquin, veut dire *aile*, quoique d'autres linguistes prétendent reconnaître dans ce mot une origine huronne (voir *Hist. de la Colonie Française en Canada*, I, 532, note **). Le mot Canada, dont Cartier nous donne lui-même la signification (« ils appellent une ville *canada* »), semble avoir désigné l'importance relative que devait avoir Stadaconé par l'avantage même de sa position. Enfin, il est naturel de supposer que les sauvages, après la disparition ou le déplacement de Stadaconé, n'aient pas trouvé, pour désigner le même lieu, d'expression plus juste que celle de Kébec ou Québec, qui veut dire, comme le remarque ici Champlain, *détroit*, *rétrécissement*, et même quelque chose de plus expressif, *c'est bouché*. Ce passage resserré entre deux côtes escarpées, est peut-être ce qui frappe davantage le voyageur qui remonte le Saint-Laurent, jusque là si large et si majestueux. Or les sauvages du bas du fleuve, et les Micmacs en particulier, se servent encore actuellement du même mot *kebec*, pour signifier un lieu *où l'eau se retrécit* ou *se referme*. Inutile de réfuter ici les opinions plus ou moins ingénieuses, qui veulent trouver l'origine du nom de Québec dans l'exclamation d'un matelot normand, *quel bec!* c'est-à-dire, quel cap! ou dans les armes de certain comte ou seigneur de Normandie. En face de toutes ces suppositions, il y a toujours les témoignages imposants de Champlain et de Lescarbot, qui affirment que ce mot est sauvage. (Voir le Cours d'Histoire de M. Ferland, I, 90, note 3.)

(5) Le fleuve, devant Québec, a un quart de lieue de large.

1603. eſt pays vny & beau, où il y a de bonnes terres pleines d'arbres, comme cheſnes, cyprés, boulles, ſapins & trembles, & autres arbres fruictiers ſauuages, & vignes; qui faict qu'à mon opinion, ſi elles eſtoient cultiuées, elles ſeroient bonnes comme les noſtres. Il y a, le long de la coſte dudict Quebec, des diamants dans des rochers d'ardoyſe, qui ſont meilleurs que ceux d'Alençon. Dudict Quebec iuſques à l'iſle au Coudre, il y a 29. lieuës (1).

Des diamants que l'on trouue à Quebec.

De la poincte Sainte Croix, de la riuiere de Batiſcan; des riuieres, rochers, iſles, terres, arbres, fruicts, vignes & beaux pays qui ſont depuis Quebec, iuſques aux Trois Riuieres.

CHAPITRE VI.

LE lundy, 23. dudict mois, nous partiſmes de Quebec, où la riuiere commence à s'eſlargir quelques-fois d'vne lieuë, puis de lieuë & demye ou deux lieuës au plus. Le pays va de plus en plus en embelliſſant; ce ſont toutes terres baſſes, ſans rochers, que fort peu. Le coſté du Nort eſt remply de rochers & bancs de ſable; il faut prendre celuy du Su comme d'vne demy lieuë de terre. Il y a quelques petites riuieres qui ne ſont point nauigables, ſi ce n'eſt pour les canots des ſauuages, auxquelles il y a quantité de ſaults. Nous vinſmes mouiller l'ancre iuſques à Saincte Croix (2),

Du pays qui eſt entre Quebec & Saincte Croix.

Poincte de Sainte Croix.

(1) Ce chiffre est de beaucoup trop fort; la copie originale portait probablement 19. Il y a environ 18 lieues.

(2) Champlain nous fait connaître lui-même (édit. 1613, liv. II, ch. IV) l'origine de ce nom de Sainte-Croix. «Dés la premiere fois,» dit-il, «qu'on me dit qu'il [Cartier] « auoit habité en ce lieu, cela m'eſtonna fort.... Ce que l'on appelle auiourd'huy Saincte

1603.

diſtante de Quebec de quinze lieuës; c'eſt vne poincte baſſe, qui va en haulſant des deux coſtez. Le pays eſt beau & vny, & les terres meilleures qu'en lieu que i'euſſe veu, auec quantité de bois, mais fort peu de ſapins & cyprés. Il s'y trouue en quantité des vignes, poires, noyſettes, cerifes, groiſelles rouges & vertes, & de certaines petites racines de la groſſeur d'vne petite noix reſſemblant au gouſt comme truffes, qui ſont trés-bonnes roties & bouillies. Toute ceſte terre eſt noire, ſans aucuns rochers, ſinon qu'il y a grande quantité d'ardoiſe; elle eſt fort tendre, & ſi elle eſtoit bien cultiuée, elle ſeroit de bon rapport.

Fruicts.

Du coſté du Nort, il y a vne riuiere qui s'appelle Batiſcan, qui va fort auant en terre, par où quelques-fois les Algoumequins viennent; & vne autre (1) du meſme coſté, à trois lieuës dudict Saincte Croix ſur le chemin de Quebec, qui eſt celle où fut Jacques Cartier au commencement de la deſcouuerture qu'il en feit, & ne paſſa point plus outre (2). Laditte riuiere eſt plaiſante, & va aſſez auant dans les terres. Tout ce coſté du Nort eſt fort vny & aggreable.

Riuiere qui s'appelle Batiſcan.

« Croix s'appeloit lors Achelacy, deſtroit de la riuiere fort courant & dangereux... Or « en toute ceſte riuiere, n'y a deſtroit depuis Quebecq iuſques au grand ſaut, qu'en ce « lieu que maintenant on appelle Saincte Croix, où on a transferé ce nom d'vn lieu à vn « autre... » D'où l'on voit 1° que les navigateurs qui ont précédé Champlain croyaient que c'était en ce lieu qu'avait hiverné Cartier de 1535 à 1536; 2° que c'est ce qui leur a fait donner à ce même lieu le nom de Sainte-Croix. La cause probable de cette erreur est la ressemblance qu'on a cru voir entre le rapide du Richelieu, et ce « deſtroict « dudict fleuue fort courant & parfond » dont parle Cartier, et qu'il faut entendre de Québec.

(1) La rivière Jacques-Cartier, qui en effet se jette dans le fleuve à trois lieues environ de ce qu'on appelait alors la *pointe de Sainte-Croix*, aujourd'hui le *Platon*.

(2) L'auteur, qui probablement n'avait point encore vu les relations de Cartier, parle ici d'après les traditions ou les idées de ceux qui le pilotaient, et vraisemblablement de Pont-Gravé en particulier; car la Chronologie Septenaire, qui semble prendre les inté-

1603. est pays vny & beau, où il y a de bonnes terres pleines d'arbres, comme chesnes, cyprés, boulles, sapins & trembles, & autres arbres fruictiers sauuages, & vignes; qui faict qu'à mon opinion, si elles estoient cultiuées, elles seroient bonnes comme les nostres. Il y a, le long de la coste dudict Quebec, des diamants dans des rochers d'ardoyse, qui sont meilleurs que ceux d'Alençon. Dudict Quebec iusques à l'isle au Coudre, il y a 29. lieuës (1).

Des diamants que l'on trouue à Quebec.

De la poincte Sainte Croix, de la riuiere de Batiscan; des riuieres, rochers, isles, terres, arbres, fruicts, vignes & beaux pays qui sont depuis Quebec, iusques aux Trois Riuieres.

CHAPITRE VI.

LE lundy, 23. dudict mois, nous partismes de Quebec, où la riuiere commence à s'eslargir quelques-fois d'vne lieuë, puis de lieuë & demye ou deux lieuës au plus. Le pays va de plus en plus en embellissant; ce sont toutes terres basses, sans rochers, que fort peu. Le costé du Nort est remply de rochers & bancs de sable; il faut prendre celuy du Su comme d'vne demy lieuë de terre. Il y a quelques petites riuieres qui ne sont point nauigables, si ce n'est pour les canots des sauuages, auxquelles il y a quantité de saults. Nous vinsmes mouiller l'ancre iusques à Saincte Croix (2),

Du pays qui est entre Quebec & Saincte Croix.

Poincte de Sainte Croix.

(1) Ce chiffre est de beaucoup trop fort; la copie originale portait probablement 19. Il y a environ 18 lieues.

(2) Champlain nous fait connaître lui-même (édit. 1613, liv. II, ch. IV) l'origine de ce nom de Sainte-Croix. «Dés la premiere fois,» dit-il, «qu'on me dit qu'il [Cartier] « auoit habité en ce lieu, cela m'estonna fort.... Ce que l'on appelle auiourd'huy Saincte

1603.

diſtante de Quebec de quinze lieuës; c'eſt vne poincte baſſe, qui va en haulſant des deux coſtez. Le pays eſt beau & vny, & les terres meilleures qu'en lieu que i'euſſe veu, auec quantité de bois, mais fort peu de ſapins & cyprés. Il s'y trouue en quantité des vignes, poires, noyſettes, ceriſes, groiſelles rouges & vertes, & de certaines petites racines de la groſſeur d'vne petite noix reſſemblant au gouſt comme truffes, qui ſont trés-bonnes roties & bouillies. Toute ceſte terre eſt noire, ſans aucuns rochers, ſinon qu'il y a grande quantité d'ardoiſe; elle eſt fort tendre, & ſi elle eſtoit bien cultiuée, elle ſeroit de bon rapport.

Fruicts.

Du coſté du Nort, il y a vne riuiere qui s'appelle Batiſcan, qui va fort auant en terre, par où quelques-fois les Algoumequins viennent; & vne autre (1) du meſme coſté, à trois lieuës dudict Saincte Croix ſur le chemin de Quebec, qui eſt celle où fut Jacques Cartier au commencement de la deſcouuerture qu'il en feit, & ne paſſa point plus outre (2). Laditte riuiere eſt plaiſante, & va aſſez auant dans les terres. Tout ce coſté du Nort eſt fort vny & aggreable.

Riuiere qui s'appelle Batiſcan.

« Croix s'appeloit lors Achelacy, deſtroit de la riuiere fort courant & dangereux... Or « en toute ceſte riuiere, n'y a deſtroit depuis Quebecq iuſques au grand ſaut, qu'en ce « lieu que maintenant on appelle Saincte Croix, où on a transferé ce nom d'vn lieu à vn « autre... » D'où l'on voit 1° que les navigateurs qui ont précédé Champlain croyaient que c'était en ce lieu qu'avait hiverné Cartier de 1535 à 1536; 2° que c'est ce qui leur a fait donner à ce même lieu le nom de Sainte-Croix. La cause probable de cette erreur est la ressemblance qu'on a cru voir entre le rapide du Richelieu, et ce « deſtroict « dudict fleuue fort courant & parfond » dont parle Cartier, et qu'il faut entendre de Québec.

(1) La rivière Jacques-Cartier, qui en effet se jette dans le fleuve à trois lieues environ de ce qu'on appelait alors la *pointe de Sainte-Croix*, aujourd'hui le *Platon*.

(2) L'auteur, qui probablement n'avait point encore vu les relations de Cartier, parle ici d'après les traditions ou les idées de ceux qui le pilotaient, et vraisemblablement de Pont-Gravé en particulier; car la Chronologie Septenaire, qui semble prendre les inté-

1603.

Le mercredy, 24. iour (1) dudict mois, nous partismes dudict Sainɛte Croix, où nous retardasmes vne marée & demye, pour le lendemain pouuoir passer de iour, à cause de la grande quantité de rochers qui sont au trauers de laditte riuiere, (chose estrange à veoir) qui asseiche presque toute de basse mer. Mais à demy flot, l'on peut commencer à passer librement; toutesfois il faut y prendre bien garde, auec la sonde à la main. La mer y croist prés de trois brasses & demye.

Rochers dangereux.

Plus nous allions en auant, & plus le pays est beau. Nous fusmes à quelques cinq lieuës & demye mouiller l'ancre à la bande du Nort. Le mercredy ensuyuant, nous partismes de cedict lieu, qui est pays plus plat que celuy de deuant, plein de grande quantité d'arbres, comme à Saincte Croix. Nous passasmes prés d'vne petite isle, qui estoit remplye de vignes, & vinsmes mouiller l'ancre à la bande du Su, prés d'vn petit costeau; mais, estant dessus, ce sont terres vnies. Il y a vne autre petite isle (2), à trois lieuës de Saincte Croix, proche de la terre du Su. Nous partismes le ieudi ensuyuant dudict costeau, & passasmes prés d'vne petite isle,

Beau pays.

Isle remplie de vignes.

Autre petite isle.

rêts de celui-ci, enchérit encore sur ce passage, et ajoute : «ny autre aprés luy qu'en ce voyage.» Mais Champlain était trop bon observateur pour ne pas concevoir quelques doutes sur la vérité de ces faits, «ne voyant, comme il dit, apparence de riuiere pour mettre vaisseaux» (édit. 1613, liv. II, ch. IV). Aussi prouve-t-il, au même endroit, que Cartier n'a pu hiverner ailleurs que dans la rivière Saint-Charles. Au reste il n'a pas pu s'imaginer qu'il était le premier à remonter le fleuve au-dessus de Sainte-Croix, comme l'insinue Lescarbot, puisqu'il était avec Pont-Gravé, qui connaissait les Trois-Rivières depuis au moins cinq ou six ans.

(1) Le 24 était un mardi, et le contexte fait voir suffisamment qu'on était au mardi.

(2) Cette île ne peut être que celle à laquelle il donna plus tard le nom de Richelieu, et que l'on a appelée simplement île de Sainte-Croix jusqu'en 1633. «Ce mesme iour» «(3 juin 1633), dit le Mercure français, t. XIX, p. 822, «le sieur de Champlain partit «pour aller à Saincte Croix faire porter des commoditez, pour édifier vne cabanne à «faire la traitte, y arriua le iour ensuyuant, & le dimanche 5. de iuin alla recognoistre

1603.

qui eſt proche de la bande du Nort, où ie fus, à quelques ſix petites riuieres, dont il y en a deux qui peuuent porter bateau aſſez auant, & vne autre (1) qui a quelques trois cens pas de large ; à ſon entrée il y a quelques iſles ; elle va fort auant dans la terre, eſt la plus creuſe de toutes les autres ; leſquelles ſont fort plaiſantes à veoir, les terres eſtans pleines d'arbres qui reſſemblent à des noyers, & en ont la meſme odeur, mais ie n'y ay point veu de fruict, ce qui me met en doubte. Les ſauuages m'ont dict qu'il porte ſon fruict comme les noſtres.

De deux riuieres auec d'autres petites.

Arbres ſemblants à noyers.

Paſſant plus outre, nous rencontraſmes vne iſle qui s'appelle Sainct Eloy (2), & vne autre petite iſle, laquelle eſt tout proche de la terre du Nort. Nous paſſaſmes entre laditte iſle & laditte terre du Nort, où il y a de l'vn à l'autre quelques cent cinquante pas, De laditte iſle iuſques à la bande du Su vne lieuë & demye, paſſaſmes proche d'vne riuiere où peuuent aller les canots. Toute ceſte coſte du Nort eſt aſſez bonne ; l'on y peut aller librement, neantmoins la ſonde à la main, pour eſuiter certaines poinctes. Toute ceſte coſte que nous rangeaſmes eſt ſable mouuant ; mais, entrant quelque peu dans les bois, la terre eſt bonne.

Iſle Sainct Eloy.

D'vne autre petite riuiere.

Coſte ſablonneuſe.

Le vendredy enſuyuant, nous partiſmes de ceſte

« l'iſle dés le ſoir... Le lundy 6. ledit ſieur enuoya des hommes à terre pour commen-« cer à faire la cabanne pour la traitte. » Et un peu plus loin : « Les ouuriers qui ſont « icy ſont employez aux habitations & fortifications qu'il faut faire à l'iſle de Richelieu « & Trois Riuieres. » Suivant le P. Le Jeune (Rel. 1635, p. 13, édit. 1858), les sauvages appelaient cette île, *Ka ouapassiniskakhi*.

(1) La rivière de Sainte-Anne, dont il dit, dans son édit. de 1613, liv. II, ch. VII, « & l'auons nõmée la riuiere Saincte-Marie. »

(2) La Chronologie Septenaire, dit : « qu'ils appellerent Sainct-Eloy. » Cette île, située en face de l'église actuelle de Batiscan, n'est plus guère connue sous ce nom ; mais le petit chenal qui la sépare de la terre ferme porte encore aujourd'hui le nom de Saint-Éloi.

1603.

isle, costoyant tousiours la bande du Nort tout proche terre, qui est basse & pleine de tous bons arbres, & en quantité, iusques aux Trois Riuieres, où il commence d'y auoir temperature de temps quelque peu dissemblable à celuy de Saincte Croix, d'autant que les arbres y sont plus aduancez qu'en aucun lieu que i'eusse encores veu. Des Trois Riuieres iusques à Saincte Croix il y a quinze lieuës. En ceste riuiere (1), il y a six isles, trois desquelles sont fort petites, & les autres de quelques cinq à six cens pas de long, fort plaisantes, & fertilles pour le peu qu'elles contiennent. Il y en a vne au milieu de laditte riuiere qui regarde le passage de celle de Canadas, & commande aux autres esloignées de la terre, tant d'vn costé que d'autre de quatre à cinq cens pas. Elle est esleuée du costé du Su, & va quelque peu en baissant du costé du Nort. Ce seroit à mon iugement vn lieu propre à habiter, & pourroit-on le fortifier promptement, car sa scituation est forte de soy, & proche d'vn grand lac (2) qui n'en est qu'à quelques quatre lieuës; lequel ioinct presque la riuiere de Saguenay (3), selon le rapport des sauuages, qui vont prés de cent lieuës au Nort,

Des Trois Riuieres.

D'vne isle qui est propre à habiter.

(1) Le Saint-Maurice, auquel les auteurs ont le plus souvent donné le nom de Trois-Rivières, parce que les deux îles principales qui se trouvent à son embouchure le séparent en trois branches, appelées les *Chenaux*. «Nous nommasmes icelle riuiere,» dit Jacques Cartier, «*riuiere de Fouez*,» et Lescarbot ajoute entre parenthèses : «Ie croy qu'il veut dire Foix» (Lesc., liv. III, ch. XVIII). Comme poste de traite, les Trois-Rivières étaient déjà connues, sous ce nom, depuis au moins 1598 : car, en 1599, lorsque M. Chauvin voulut s'établir à Tadoussac, Pont-Gravé «remonstra audit sieur Chauuin « plusieurs fois qu'il falloit aller à mont ledit fleuue, où le lieu est plus commode à ha- « biter, ayant esté en vn autre voyage iusques aux Trois Riuieres pour trouuer les Sau- « uages, afin de traiter auec eux» (édit. 1632, liv. I, ch. VI). Le nom sauvage des Trois-Rivières était *Metaberoutin*.

(2) Le lac Saint-Pierre.

(3) Le Saint-Maurice a sa source sur les mêmes hauteurs que plusieurs des rivières qui se déchargent dans le lac Saint-Jean, considéré comme la source du Saguenay.

1603.

& paſſent nombre de ſaults, puis vont par terre quelques cinq ou ſix lieuës, & entrent dedans vn lac(1), d'où ledict Saguenay prend la meilleure part de ſa ſource, & leſdicts ſauuages viennent dudict lac à Tadouſac. Auſſi que l'habitation des Trois Riuieres ſeroit vn bien pour la liberté de quelques nations, qui n'oſent venir par là, à cauſe deſdicts Irocois leurs ennemis, qui tiennent toute laditte riuiere de Canadas bordée; mais, eſtant habitée, on pourroit rendre leſdicts Irocois & autres ſauuages amis, ou à tout le moins, ſous la faueur de laditte habitation, leſdicts ſauuages viendroient librement ſans crainte & danger, d'autant que ledict lieu des Trois Riuieres eſt vn paſſage. Toute la terre que ie vis à la terre du Nort eſt ſablonneuſe. Nous entraſmes enuiron vne lieuë dans laditte riuiere, & ne puſmes paſſer plus outre à cauſe du grand courant d'eau. Auec vn eſquif, nous fuſmes pour veoir plus auant; mais nous ne feiſmes pas plus d'vne lieuë, que nous rencontraſmes vn ſault d'eau fort eſtroict, comme de douze pas, ce qui fut occaſion que nous ne peuſmes paſſer plus outre. Toute la terre que ie veis aux bords de laditte riuiere, va en hauſſant de plus en plus, qui eſt remplie de quantité de ſapins & cyprez, & fort peu d'autres arbres.

Le bien que pourroit apporter l'habitation des Trois Riuieres.

Grand cours d'eau.

D'vn petit ſault d'eau.

Terre allant en hauſſant.

(1) Le lac Saint-Jean.

1603. *Longueur, largeur & profondeur d'vn lac, & des riuieres qui entrent dedans, des isles qui y sont, quelles terres l'on void dans le pays, de la riuiere des Irocois, & de la forteresse des sauuages qui leur font la guerre.*

CHAPITRE VII.

LE samedy ensuyuant, nous partismes des Trois Riuieres, & vinsmes mouiller l'ancre à vn lac, où il y a quatre lieuës. Tout ce pays depuis les Trois Riuieres iusques à l'entrée dudict lac, est terre à fleur d'eau, & du costé du Su quelque peu plus haulte. Laditte terre est trés bonne, & la plus plaisante que nous eussions encores veuë. Les bois y sont assez clairs, qui faict que l'on pourroit y trauerser aisément.

Terres basses.

Le lendemain, 29. de iuin (1), nous entrasmes dans le lac, qui a quelques quinze lieuës de long (2), & quelques sept ou huict lieuës de large. A son entrée du costé du Su enuiron vne lieuë, il y a vne riuiere (3) qui est assez grande, & va dans les terres quelques soixante ou quatre-vingts lieuës; & continuant du mesme costé, il y a vne autre petite riuiere qui entre enuiron deux lieuës en terre, & sort de dedans vn autre petit lac (4) qui peut contenir quelques trois ou quatre lieuës. Du costé du

D'vn lac.

(1) Le jour de la Saint-Pierre. C'est pour cette raison sans doute que ce lac a été appelé lac Saint-Pierre. Il avait porté précédemment le nom d'Angoulême (Thévet, Cosmographie Universelle, t. II).

(2) Dans sa plus grande longueur il n'a que neuf ou dix lieues.

(3) Probablement la rivière de Nicolet; mais elle ne va pas si loin dans les terres.

(4) Il semble ici que l'auteur parle de ce que nous appelons aujourd'hui baie de La Valière.

Nort, où la terre y paroiſt fort haulte, on void iuſques à quelques vingt lieuës; mais peu à peu les montaignes viennent en diminuant vers l'Oueſt comme païs plat. Les ſauuages diſent que la pluſpart de ces montaignes ſont mauuaiſes terres. Ledict lac a quelques trois braſſes d'eau par où nous paſſaſmes, qui fut preſque au millieu. La longueur giſt d'Eſt & Oueſt, & de la largeur du Nort au Su. Ie croy qu'il ne laiſſeroit d'y auoir de bons poiſſons, comme les eſpeces que nous auons par deçà. Nous le trauerſaſmes ce meſme iour, & vinſmes mouiller l'ancre enuiron deux lieuës dans la riuiere qui va au hault, à l'entrée de laquelle il y a trente petites iſles (1). Selon ce que i'ay pû veoir, les vnes ſont de deux lieuës, d'autres de lieuë & demye, & quelques vnes moindres, leſquelles ſont remplies de quantité de noyers, qui ne ſont gueres differens des noſtres, & croy que les noix en ſont bonnes à leur ſaiſon; i'en veis en quantité ſous les arbres, qui eſtoient de deux façons, les vnes petites, & les autres longues comme d'vn pouce; mais elles eſtoient pourries. Il y a auſſi quantité de vignes ſur le bord deſdittes iſles; mais quand les eaux ſont grandes, la pluſpart d'icelles ſont couuertes d'eau. Et ce païs eſt encores meilleur qu'aucun autre que i'euſſe veu.

1603.

Terres qui paroiſſent fort haultes.

Iſles à la ſortie du lac.

Bonnes terres.

Le dernier de iuin, nous en partiſmes, & vinſmes paſſer à l'entrée de la riuiere des Iroquois, où eſtoient cabannez & fortifiez les ſauuages qui leur alloient faire la guerre. Leur fortereſſe eſt faicte de quantité de baſtons fort preſſez les vns contre les autres, la-

Sauuages cabannez, fortifiez à l'entrée de la riuiere des Iroquois.

(1) Les îles de Sorel, que l'on a appelées aussi îles de Richelieu.

1603. quelle vient ioindre d'vn costé sur le bord de la grande riuiere, & l'autre sur le bord de la riuiere des Iroquois, & leurs canots arrangez les vns contre les autres sur le bord pour pouuoir promptement fuyr, si d'aduenture ils sont surprins des Iroquois : car leur forteresse est couuerte d'escorces de chesnes, & ne leur sert que pour auoir le temps de s'embarquer.

Riuiere des Iroquois.

Nous fusmes dans la riuiere des Iroquois quelques cinq ou six lieuës (1), & ne peusmes passer plus outre auec nostre barque, à cause du grand cours d'eau qui descend, & aussi que l'on ne peut aller par terre, & tirer la barque, pour la quantité d'arbres qui sont sur le bord. Voyans ne pouuoir aduancer dauantage, nous prinsmes nostre esquif, pour veoir si le courant estoit plus adoucy ; mais, allant à quelques deux lieuës, il estoit encores plus fort, & ne peusmes aduancer plus auant. Ne pouuant faire autre chose, nous nous en retournasmes en notre barque. Toute ceste riuiere est large de quelques trois à quatre cens pas, fort saine. Nous y veismes cinq isles, distantes les vnes des autres d'vn quart ou demye lieuë ou d'vne lieuë au plus, vne desquelles contient vne lieuë, qui est la plus proche ; & les autres sont fort petites. Toutes ces terres sont couuertes d'arbres, & terres basses comme celles que i'auois veuës auparauant ; mais il y a plus de sapins & de cyprez qu'aux autres lieux. La terre ne laisse d'y estre bonne, bien qu'elle soit quelque peu sablonneuse. Ceste riuiere va comme au Sorouest (2).

Isles.

Terres basses.

(1) Champlain aurait donc, dès cette année 1603, remonté la rivière de Chambly jusqu'au-delà de l'endroit où l'on a construit la dame de Saint-Ours, laquelle a fait disparaître les rapides que Champlain trouva plus haut.

(2) Il faudrait : comme au Sud.

1603.

Rapport des ſauuages de la riuiere des Iroquois.

Les ſauuages diſent qu'à quelques quinze lieuës d'où nous auions eſté, il y a vn ſault (1) qui vient de fort hault, où ils portent leurs canots pour le paſſer enuiron vn quart de lieuë, & entrent dedans vn lac (2), où à l'entrée il y a trois iſles, & eſtans dedans, ils en rencontrent encores quelques vnes. Il peut contenir quelques quarante ou cinquante lieuës de long, & de large quelques vingt-cinq lieuës, dans lequel deſcendent quantité de riuieres, iuſques au nombre de dix, leſquelles portent canots aſſez auant. Puis, venant à la fin dudict lac, il y a vn autre ſault, & rentrent dedans vn autre lac (3), qui eſt de la grandeur dudict premier (4), au bout duquel ſont cabannez les Iroquois. Ils diſent auſſi qu'il y a vne riuiere (5) qui va rendre à la coſte de la Floride, d'où il y peut aueoir dudict dernier lac quelques cent ou cent quarante lieuës. Tout le pays des Iroquois eſt quelque peu montagneux, neantmoins païs trés bon, temperé, ſans beaucoup d'hyuer, que fort peu.

Quel eſt le pays des Iroquois.

(1) Le rapide de Chambly.

(2) Champlain découvrit lui-même ce lac six ans plus tard, et lui donna son nom.

(3) Les Iroquois l'appelaient *Andiatarocté (là où le lac se ferme)*. Le P. Jogues le nomma *Saint-Sacrement* en 1646; il est connu aujourd'hui sous le nom de lac George.

(4) Les Sauvages qui donnaient à Champlain ces renseignements s'étaient exagéré la grandeur de ce lac; car le lac Champlain a quarante lieues de long, et le lac George n'en a que onze.

(5) L'Hudson, qui a à peu près cent vingt lieues de long. C'était en effet la meilleure route à suivre pour aller à la côte de la Floride, qui alors était regardée comme voisine du Canada.

1603.

Arriuée au Sault, ſa deſcription, & ce qu'on y void de remarquable, auec le rapport des ſauuages de la fin de la grande riuiere.

CHAPITRE VIII.

PArtant de la riuiere des Iroquois, nous fuſmes mouiller l'ancre à trois lieuës de là, à la bande du Nort. Tout ce pays eſt vne terre baſſe, remplie de toutes les ſortes d'arbres que i'ay dict cy-deſſus.

Terres baſſes.

Le premier iour de iuillet, nous coſtoyaſmes la bande du Nort, où le bois y eſt fort clair, plus qu'en aucun lieu que nous euſſions encore veu auparauant, & toute bonne terre pour cultiuer. Ie me meis dans vn canot à la bande du Su, où ie veis quantité d'iſles, leſquelles ſont fort fertilles en fruicts, comme vignes, noix, noyſettes, & vne maniere de fruict qui ſemble à des chaſtaignes, ceriſes, cheſnes, trembles, pible (1), houblon, freſne, érable, heſtre, cyprez, fort peu de pins & ſapins. Il y a auſſi d'autres arbres que ie ne cognois point, leſquels ſont fort aggreables. Il s'y trouue quantité de fraiſes, framboiſes, groizelles rouges, vertes & bleuës, auec force petits fruicts qui y croiſſent parmy grande quantité d'herbages. Il y a auſſi pluſieurs beſtes ſauuages comme orignas, cerfs, biches, dains, ours, porcs-eſpics, lapins, regnards, caſtors, loutres, rats muſquets, & quelques autres ſortes d'animaux que ie ne cognois point, leſquels ſont bons à manger, & dequoy viuent les ſauuages.

Iſles en quantité fertilles.

Des beſtes ſauuages.

(1) Ce mot n'est, sans doute, qu'une contraction de *piboule*, qui désigne une variété du peuplier.

1603.

Nous paſſaſmes contre vne iſle qui eſt fort aggreable, & contient quelques quatre lieuës de long, & enuiron demye de large (1). Ie veis à la bande du Su deux hautes montaignes, qui paroiſſoient comme à quelques vingt lieuës dans les terres; les ſauuages me dirent que c'eſtoit le premier ſault de laditte riuiere des Iroquois.

Iſle aggreable.

Montaignes qui paroiſſent dans les terres.

Le mercredy enſuyuant, nous partiſmes de ce lieu, & feiſmes quelques cinq ou ſix lieuës. Nous veiſmes quantité d'iſles; la terre y eſt fort baſſe, & ſont couuertes de bois ainſi que celles de la riuiere des Iroquois. Le iour enſuyuant, nous feiſmes quelques lieuës, & paſſaſmes auſſi par quantité d'autres iſles qui ſont trés bonnes & plaiſantes, pour la quantité des prairies qu'il y a, tant du coſté de terre ferme que des autres iſles; & tous les bois y ſont fort petits, au regard de ceux que nous auions paſſé.

Iſles en quantité.

Bois fort petits.

Enfin nous arriuaſmes cedict iour à l'entrée du ſault, auec vent en poupe, & rencontraſmes vne iſle (2) qui eſt preſque au milieu de laditte entrée, laquelle contient vn quart de lieuë de long, & paſſaſmes à la bande du Su de laditte iſle, où il n'y auoit que de trois à quatre ou cinq pieds d'eau, & aucunes fois vne braſſe ou deux; & puis tout à vn coup n'en trouuions que trois ou quatre pieds. Il y a force rochers & petites iſles où il n'y a point de bois, & ſont à fleur d'eau. Du commencement de la ſuſditte iſle, qui eſt au milieu de laditte entrée, l'eau commence à venir de grande force; bien que nous euſſions le vent fort bon, ſi ne peuſmes-nous, en toute noſtre

Entrée du ſault.

Iſles.

Grand courant d'eau.

(1) L'auteur semble avoir pris ici pour une seule île les îles de Verchères.

(2) L'île qu'il appela lui-même plus tard Sainte-Hélène, du nom d'Hélène Boullé, sa femme.

1603.

puiſſance, beaucoup aduancer; toutesfois nous paſſaſmes laditte iſle qui eſt à l'entrée dudict ſault. Voyant que nous ne pouuions auancer, nous vinſmes mouiller l'ancre à la bande du Nort, contre vne petite iſle (1) qui eſt fertille en la pluſpart des fruicts que i'ay dict cy-deſſus. Nous appareillaſmes auſſi toſt noſtre eſquif, que l'on auoit fait faire exprés pour paſſer ledict ſault, dans lequel nous entraſmes ledict Sieur du Pont & moy, auec quelques autres ſauuages que nous auions menez pour nous monſtrer le chemin. Partant de noſtre barque, nous ne fuſmes pas à trois cens pas, qu'il nous fallut deſcendre, & quelques matelots ſe mettre à l'eau pour paſſer noſtre eſquif. Le canot des ſauuages paſſoit ayſément. Nous rencontraſmes vne infinité de petits rochers, qui eſtoient à fleur d'eau, où nous touſchions ſouuentes fois.

Iſle où nous mouillaſmes l'ancre.

Paſſage mauuais.

Rochers.

Il y a deux grandes iſles : vne du coſté du Nort (2), laquelle contient quelques quinze lieuës de long, & preſque autant de large, commence à quelque douze lieuës dans la riuiere de Canada, allant vers la riuiere des Iroquois, & vient tomber par delà le Sault; l'iſle qui eſt à la bande du Su a quelques quatre lieuës de long, & demye de large (3). Il y a encore vne autre iſle (4) qui eſt proche de celle du Nort, laquelle peut tenir quelque demye lieuë de long, & vn quart de large, & vne autre petite iſle, qui

Deux grandes iſles.

(1) Cette petite île, située dans le port de Montréal, est maintenant réunie à la terre ferme par des quais.

(2) Il paraît bien évident que Champlain veut ici parler de l'île de Montréal, qui cependant n'a que dix lieues de long, et environ trois lieues de large.

(3) L'île Perrot, qui n'a pas tout à fait les dimensions que lui donne l'auteur, est située rigoureusement au sud de l'île de Montréal.

(4) L'île Saint-Paul.

1603.

eſt entre celle du Nort, & l'autre plus proche du Su, par où nous paſſaſmes l'entrée du Sault(1). Eſtant paſſé, il y a vne maniere de lac, où ſont toutes ces iſles, lequel peut contenir quelques cinq lieuës de long, & preſque autant de large, où il y a quantité de petites iſles, qui ſont rochers. Il y a, proche dudict Sault, vne montagne(2) qui deſcouure aſſez loing dans leſdittes terres, & vne petite riuiere(3) qui vient de laditte montaigne tomber dans le lac. L'on void du coſté du Su, quelques trois ou quatre montaignes, qui paroiſſent comme à quinze ou ſeize lieuës dans les terres. Il y a auſſi deux riuieres: l'vne(4) qui va au premier lac de la riuiere des Iroquois, par où quelquefois les Algoumequins leur vont faire la guerre; & l'autre(5) qui eſt proche du Sault, qui va quelques pas dans les terres.

Maniere de lac.

Montaigne proche du Sault.

Riuiere dedans le lac qui va aux Iroquois.

Venans à approcher dudict Sault auecq noſtre petit eſquif & le canot, ie vous aſſeure que iamais ie ne veis vn torrent d'eau deſborder auec vne telle impetuoſité comme il faict, bien qu'il ne ſoit pas beaucoup haut, n'eſtant en d'aucuns lieux que d'vne braſſe ou de deux, & au plus de trois. Il deſcend comme de degré en degré, & en chaſque lieu où il y a quelque peu de hauteur, il s'y fait vn eſbouillonnement eſtrange de la force & roideur que va l'eau en trauerſant ledict Sault, qui peut contenir

Arriuée au Sault auecq l'eſquif.

Torrent d'eau au Sault.

Hauteur du Sault.

(1) C'est-à-dire, «qui est entre l'île de Montréal et l'île Sainte-Hélène par où nous passâmes l'entrée du saut.» Cette petite île est l'île Ronde.

(2) La Montagne que Jacques Cartier appela Mont-Royal (Montréal).

(3) La petite rivière de Saint-Pierre.

(4) La rivière de Saint-Lambert. De cette rivière, on tombe dans celle de Montréal, qui se jette dans le bassin de Chambly; c'est ce bassin que l'auteur appelle «premier lac de la rivière des Iroquois.»

(5) La rivière de la Tortue.

1603.

Rochers dans le Sault.

Isles.

Impossible de passer le Sault par bateau.

Trauerse que nous fismes par terre pour voir la fin du Sault.

Cours d'eau au-dessus du Sault.

Moyen de passer le Sault.

vne lieuë. Il y a force rochers de large, & enuiron le millieu, il y a des isles qui sont fort estroittes & fort longues, où il y a sault tant du costé desdittes isles qui sont au Su, comme du costé du Nort, où il fait si dangereux, qu'il est hors de la puissance d'homme d'y passer vn bateau, pour petit qu'il soit. Nous fusmes par terre dans les bois, pour en veoir la fin, où il y a vne lieuë, & où l'on ne voit plus de rochers, ny de saults; mais l'eau y va si viste, qu'il est impossible de plus; & ce courant contient quelques trois ou quatre lieuës; de façon que c'est en vain de s'imaginer que l'on peust faire passer aucuns bateaux par lesdicts saults. Mais qui les voudroit passer, il se faudroit accommoder des canots des sauuages, qu'vn homme peut porter aisément : car de porter bateau, c'est chose laquelle ne se peut faire en si bref temps comme il le faudroit pour pouuoir s'en retourner en France, si l'on y hyuernoit. Et en outre ce sault premier, il y en a dix autres, la plus part difficiles à passer; de façon que ce seroit de grandes peines & trauaux pour pouuoir voir & faire ce que l'on pourroit se promettre par bateau, si ce n'estoit à grand frais & despens, & encore en danger de trauailler en vain. Mais auec les canots des sauuages l'on peut aller librement & promptement en toutes les terres, tant aux petites riuieres comme aux grandes. Si bien qu'en se gouuernant par le moyen desdicts sauuages & de leurs canots, l'on pourra veoir tout ce qui se peut, bon & mauuais, dans vn an ou deux.

Bonnes terres & bois fort clairs.

Tout ce peu de païs du costé dudict sault que nous trauersasmes par terre, est bois fort clair, où l'on peut aller aysement auecque armes, sans beaucoup de

peines; l'air y eſt plus doux & temperé, & de meil leure terre qu'en lieu que i'euſſe veu, où il y a quantité de bois & fruicts, comme en tous les autres lieux cy deſſus, & eſt par les 45. degrez & quelques minutes.

1603.

Ledict ſault eſt par les 45. degrez & quelques minutes.

Voyans que nous ne pouuions faire dauantage, nous en retournaſmes en noſtre barque, où nous interrogeaſmes les ſauuages que nous auions, de la fin de la riuiere, que ie leur feis figurer de leurs mains, & de quelle partie procedoit ſa ſource. Ils nous dirent que paſſé le premier ſault que nous auions veu, ils faiſoient quelques dix ou quinze lieuës(1) auec leurs canots dedans la riuiere, où il y a vne riuiere qui va en la demeure des Algoumequins(2), qui ſont à quelques ſoixante lieuës eſloignez de la grand'-riuiere, & puis ils venoient à paſſer cinq ſaults(3), leſquels peuuent contenir du premier au dernier huict lieuës(4), deſquels il y en a deux où ils portent leurs canots pour les paſſer. Chaſque ſault peut tenir quelque demy quart de lieuë, ou vn quart au plus; & puis ils viennent dedans vn lac(5), qui peut tenir quelques quinze ou ſeize lieuës de long. Delà ils rentrent dedans vne riuiere(6) qui peut contenir vne lieuë de large, & font quelques lieuës dedans; & puis rentrent dans vn autre lac(7) de quelques quatre ou cinq lieuës de long; venant au bout du-

Sauuages que nous interrogeaſmes, où eſt la fin de la grande riuiere.

(1) Cinq ou six lieues, c'est-à-dire, la longueur du lac Saint-Louis.

(2) C'est pour cette raison même qu'elle a été longtemps appelée la rivière des Algonquins; plus tard, pour une raison analogue, on lui a donné le nom d'Outaouais.

(3) Ce sont les Cascades, les Cèdres, et les rapides du Côteau-du-Lac, qui se subdivisent en deux ou trois, suivant le chemin que l'on prend.

(4) Du pied des Cascades au Côteau-du-Lac, il y a cinq ou six lieues.

(5) Le lac Saint-François, qui a environ douze lieues de long.

(6) Le Long-Saut.

(7) C'est-à-dire, un espace où le fleuve est tranquille et sans rapide.

1603. quel, ils paſſent cinq autres ſaults, diſtans du premier au dernier quelque vingt-cinq ou trente lieuës(1), dont il y en a trois où ils portent leurs canots pour les paſſer, & les autres deux, il ne les font que traiſner dedans l'eau, d'autant que le cours n'y eſt ſi fort ne mauuais comme aux autres. De tous ces ſaults, aucun n'eſt ſi difficile à paſſer, comme celuy que nous auons veu. Et puis ils viennent dedans vn lac(2) qui peut tenir quelques 80. lieuës de long, où il y a quantité d'iſles; & que au bout d'iceluy l'eau y eſt ſalubre & l'hyuer doux. A la fin dudit lac, ils paſſent vn ſault(3) qui eſt quelque peu éleué, où il y a peu d'eau, laquelle deſcend. Là, ils portent leurs canots par terre enuiron vn quart de lieuë pour paſſer ce ſault; de là entrent dans vn autre lac(4) qui peut tenir quelques ſoixante lieuës de long, & que l'eau en eſt fort ſalubre. Eſtant à la fin ils viennent à vn deſtroict(5) qui contient deux lieuës de large, & va aſſez auant dans les terres. Qu'ils n'auoient point paſſé plus outre, & n'auoient veu la fin d'vn lac(6) qui eſt à quelques quinze ou ſeize lieuës d'où ils ſont eſté, ny que ceux qui leur auoient dict euſſent veu homme qui le l'euſt veu; d'autant qu'il eſt ſi grand, qu'ils ne ſe hazarderont pas de ſe mettre au large, de peur que quelque tourmente ou coup de vent ne les ſurprinſt. Diſent qu'en eſté le ſoleil ſe

(1) Depuis le rapide aux Citrons, ou les rapides Plats, jusqu'aux Gallots, il y a en effet cinq rapides; mais cette distance de vingt-cinq à trente lieues doit s'entendre de tout le trajet jusqu'au lac Ontario.

(2) Le lac des Entouhoronons, ou Ontario.

(3) La chute de Niagara.

(4) Le lac Erié, ou des Eriehronons (nation du Chat).

(5) La rivière du Détroit, qui est une partie du Saint-Laurent.

(6) Le lac Huron, ou mer Douce.

couche au nord dudiɛt lac, & en l'hyuer il ſe couche comme au milieu; que l'eau y eſt trés mauuaiſe, comme celle de ceſte mer.

Ie leur demandis ſi depuis cediɛt lac dernier qu'ils auoient veu, ſi l'eau deſcendoit touſiours dans la riuiere venant à Gaſchepay : ils me dirent que non; que depuis le troiſieſme lac elle deſcendoit ſeulement, venant audiɛt Gaſchepay; mais que depuis le dernier ſault, qui eſt quelque peu hault, comme i'ay diɛt, que l'eau eſtoit preſque pacifique, & que lediɛt lac pouuoit prendre cours par autres riuieres, leſquelles vont dedans les terres, ſoit au Su, ou au Nort, dont il y en a quantité qui y refluënt, & dont ils ne voyent point la fin. Or, à mon iugement, il faudroit que ſi tant de riuieres deſbordent dedans ce lac, n'ayant que ſi peu de cours audiɛt ſault, qu'il faut par neceſſité qu'il reffluë dedans quelque grandiſſime riuiere. Mais ce qui me faiɛt croire qu'il n'y a point de riuiere par où cediɛt lac reffluë, veu le nombre de toutes les autres riuieres qui reffluënt dedans, c'eſt que les ſauuages n'ont vu aucune riuiere qui prinſt ſon cours par dedans les terres, qu'au lieu où ils ont eſté : ce qui me faiɛt croire que c'eſt la mer du Su, eſtant ſallée(1), comme ils diſent. Toutesfois il n'y faut pas tant adiouſter de foy, que ce ſoit auec raiſons apparentes, bien qu'il y en aye quelque peu.

Voylà au certain tout ce que i'ay veu cy-deſſus, & ouy dire aux ſauuages ſur ce que nous les auons interrogez.

(1) Eau *mauvaise* ou *salée* était la même chose pour les sauvages.

1603.

Retour du Sault à Tadoussac, auec la confrontation du rapport de plusieurs sauuages touchant la longueur & le commencement de la grande riuiere de Canadas, du nombre des saults & lacs qu'elle trauerse.

CHAPITRE IX.

NOus partismes dudict sault, le Vendredy, quatriesme iour de Iuin (1), & reuinsmes cedict iour à la riuiere des Irocois. Le Dimanche, sixiesme iour de Iuin, nous en partismes & vinsmes mouiller l'ancre au lac. Le Lundy ensuyuant, nous fusmes mouiller l'ancre au Trois Riuieres. Cedict iour nous feismes quelques quatre lieuës par delà lesdictes Trois Riuieres. Le Mardy ensuyuant, nous vinsmes à Quebec, & le lendemain, nous fusmes au bout de l'isle d'Orleans, où les sauuages vindrent à nous, qui estoient cabannez à la grande terre du Nort. Nous interrogeasmes deux ou trois Algoumequins, pour sçauoir s'ils se conformeroient auec ceux que nous auions interrogez touchant la fin & le commencement de ladicte riuiere de Canadas.

Autre rapport des Sauuages Algoumequins.

Ils dirent comme ils l'ont figuré, que, passé le sault que nous auions veu, enuiron deux ou trois lieuës, il y a vne riuiere en leur demeure, qui est en la bande du Nort, continuant le chemin dans ladicte grande riuiere, ils passent vn sault, où ils portent leurs canots, & viennent à passer cinq autres saults, lesquels peuuent contenir du premier au dernier quelques neuf ou dix lieuës; & que lesdicts saults ne sont

(1) Dans cette phrase et la suivante, l'édition originale met, par inadvertance, le mois de *juin* au lieu de *juillet*.

point difficiles à paſſer, & ne ſont que trainer leurs canots en la pluſpart deſdicts ſaults, hormis à deux, où ils les portent. De là, viennent à entrer dedans vne riuiere qui eſt comme vne maniere de lac, laquelle peut contenir comme ſix ou ſept lieuës; & puis paſſent cinq autres ſaults, où ils traînent leurs canots comme auxdicts premiers, hormis à deux, où ils les portent comme aux premiers; & que du premier au dernier il y a quelques vingt ou vingt-cinq lieuës. Puis viennent dedans vn lac qui contient quelque cent cinquante lieuës de long (1); & quelques quatre ou cinq lieuës à l'entrée dudict lac, il y a vne riuiere(2) qui va aux Algoumequins vers le Nort, & vne autre(3) qui va aux Irocois; par où leſdicts Algoumequins & Irocois ſe font la guerre. Et vn peu plus haut à la bande du Su dudict lac, il y a vne autre riuiere(4) qui va aux Irocois; puis venant à la fin dudict lac, ils rencontrent vn autre ſault, où ils portent leurs canots; delà ils entrent dedans vn autre trés grand lac, qui peut contenir autant comme le premier. Ils n'y ont eſté que fort peu dans ce dernier, & ont ouy dire qu'à la fin dudict lac, il y a vne mer dont ils n'ont veu la fin, ne ouy dire qu'aucun l'aye veu; mais que là où ils ont eſté, l'eau n'eſt point mauuaiſe, d'autant qu'ils n'ont point aduancé plus haut; & que le cours de l'eau vient du coſté du ſoleil couchant venant à l'Orient, & ne ſçauent ſi paſſé le dits lacs qu'ils ont veu il y

(1) Jusqu'ici, ce second rapport s'accorde passablement avec le premier, sauf les distances, qui diffèrent un peu.

(2) La rivière Trent et la baie de Quinté.

(3) La rivière Noire.

(4) La rivière de Chouaguen, ou Oswego.

1603. a autre cours d'eau qui aille du costé de l'Occident; que le soleil se couche à main droite dudict lac, qui est, selon mon iugement, au Norouest peu plus ou moins; & qu'au premier lac l'eau ne gelle point, ce qui me fait iuger que le temps y est temperé. Et que toutes les terres des Algoumequins est terre basse, remplie de fort peu de bois; & du costé des Irocois est terre montaigneuse; neantmoins elles sont trés bonnes & fertiles, & meilleures qu'en aucun endroict qu'ils ayent veu. Les Irocois se tiennent à quelque cinquante ou soixante lieuës dudict grand lac. Voilà au certain ce qu'ils m'ont dict auoir veu, qui ne differe de bien peu au rapport des premiers.

Cedict iour, nous fusmes proche de l'isle aux Coudres, comme enuiron trois lieuës. Le Ieudy 10. dudict mois, nous vinsmes à quelque lieuë & demye de l'isle au Lieure, du costé du Nort, où il vint d'autres sauuages en notre barque, entre lesquels il y auoit vn ieune homme Algoumequin, qui auoit fort voyagé dedans ledict grand lac : nous l'interrogeasmes fort particulierement comme nous auions fait les autres sauuages. Il nous dict que, passé ledict sault que nous auions veu, qu'à quelques deux ou trois lieuës, il y a vne riuiere qui va ausdicts Algoumequins, où ils sont cabannez; & qu'allant en ladicte grande riuiere, il y a cinq saults, qui peuuent contenir du premier au dernier quelque huict ou neuf lieuës, dont il y en a trois où ils portent leurs canots, & deux autres où ils les traînent; que chascun desdicts saults peut tenir vn quart de lieuë de long. Puis viennent dedans vn lac qui peut contenir quelque quinze lieuës. Puis ils passent cinq

Rapport d'vn ieune homme sauuage Algoumequin.

autres ſaults, qui peuuent contenir du premier au dernier quelques vingt à vingt-cinq lieuës, où il n'y a que deux deſdicts ſaults qu'ils paſſent auec leurs canots; aux autres trois ils ne les font que trainer. Delà ils entrent dedans vn grandiſſime lac qui peut contenir quelques trois cents lieuës de long (1). Aduançant quelque cent lieuës dedans ledict lac, ils rencontrent vne iſle qui eſt fort grande, où, audelà de ladicte iſle, l'eau eſt ſalubre; mais que paſſant quelques cent lieuës plus auant, l'eau eſt encore plus mauuaiſe; arriuant à la fin dudict lac, l'eau eſt du tout ſalée. Qu'il y a vn ſault qui peut contenir vne lieuë de large, d'où il deſcend vn grandiſſime courant d'eau dans le dict lac (2); que paſſé ce ſault, on ne voit plus de terre ny d'vn coſté, ne d'autre, ſinon vne mer ſi grande qu'ils n'en n'ont point veu la fin, ny ouy dire qu'aucun l'aye veu. Que le ſoleil ſe couche à main droite dudict lac, & qu'à ſon entrée il y a vne riuiere qui va aux Algoumequins, & l'autre aux Irocois, par où ils ſe font la guerre. Que la terre des Irocois eſt quelque peu montaigneuſe, neantmoins fort fertile, où il y a quantité de bled d'Inde, & autres fruicts qu'ils n'ont point en leur terre. Que la terre des Algoumequins eſt baſſe & fertile.

Ie leur demandis s'ils n'auoient point cognoiſſance de quelques mines. Ils nous dirent qu'il y a vne nation qu'on appelle les bons Irocois (3), qui viennent pour troquer des marchandiſes que les vaiſſeaux fran-

(1) Quelque trois cents lieues de tour, et encore ce serait beaucoup.

(2) Malgré les inexactitudes qui précèdent, on ne peut s'empêcher de reconnaître ici la chute de Niagara.

(3) Les bons Iroquois étaient sans doute les Hurons, qui parlaient un dialecte de la même langue.

1603. çois donnent aux Algoumequins; lesquels disent qu'il y a à la partie du Nort vne mine de franc cuiure, dont ils nous en ont montré quelques bracelets qu'ils auoient eu desdicts bons Irocois. Que si l'on y voulloit aller, ils y meneroient ceux qui seroient depputez pour cest effect.

Peu de difference entre le rapport des Sauuages.

Voilà tout ce que i'ay pu apprendre des vns & des autres, ne se differant que bien peu, sinon que les seconds qui furent interrogez, dirent n'auoir point beu de l'eau salée, aussi ils n'ont pas esté si loing dans ledict lac comme les autres; & different quelque peu du chemin, les vns le faisant plus court, & les autres plus long : de façon que selon leur rapport, du sault où nous auons esté, il y a iusques à la mer salée, qui peut estre celle du Su, quelques quatre cents lieuës. Sans doubte, suyuant leur rapport, ce ne doibt estre autre chose que la mer du Su, le soleil se couchant où ils disent.

Retour à Tadousac.

Le Vendredy, dixiesme (1) dudict mois, nous fusmes de retour à Tadoussac, où estoit nostre vaisseau.

Voyage de Tadousac en l'isle Percée, description de la baye des Moluës, de l'isle de Bonne-aduenture, de la Baye de Chaleurs, de plusieurs riuieres, lacs & pays où se trouue plusieurs sortes de mines.

CHAPITRE X.

Partement de Tadousac pour aller à Gachepay.

AVssitost que nous fusmes arriuez à Tadousac, nous nous embarquasmes pour aller à Gachepay, qui est distant dudict Tadousac enuiron cent lieuës. Le trezieme iour dudict mois,

(1) Le vendredi était le 11 du mois de juillet.

nous rencontrasmes vne troupe de sauuages qui estoient cabannez du costé du Su, presque au milieu du chemin de Tadousac à Gachepay. Leur Sagamo qui les menoit s'appelle Armouchides, qui est tenu pour l'vn des plus aduisez & hardis qui soit entre les sauuages. Il s'en alloit à Tadousac pour troquer des flesches, & chairs d'orignac, qu'ils ont pour des castors & martres des autres sauuages Montaignes, Estechemains & Algoumequins.

1603. Rencontre de Sauuages.

Le 15. iour dudict mois, nous arriuasmes à Gachepay, qui est dans vne baye, comme à vne lieuë & demye du costé du Nort(1); laquelle baye contient quelque sept ou huict lieuës de long, & à son entrée quatre lieuës de large. Il y a vne riuiere qui va quelques trente lieuës dans les terres; puis nous vismes vne autre baye, que l'on appelle la Baye des Moluës(2), laquelle peut tenir quelques trois lieuës de long, autant de large à son entrée. De là l'on vient à l'Isle Percée, qui est comme vn rocher fort haut, esleuée des deux costez, où il y a vn trou par où les chaloupes & basteaux peuuent passer de haute mer; & de basse mer, l'on peut aller de la grand'terre à laditte isle, qui n'en est qu'à quelques quatre ou cinq cens pas. Plus il y a vne autre isle, comme au suest de l'isle Percée enuiron vne lieuë, qui s'appelle l'isle de Bonne-aduenture, & peut tenir de long vne demye lieuë. Tous cesdits lieux de Gachepay, Baye

Nostre arriuée à Gachepay.

De la baye des Moluës.

L'isle Percée.

L'isle de Bonne-aduenture.

(1) C'est-à-dire, comme à une lieue et demie du côté du nord de la baie.

(2) Cette baie est au sud de celle de Gaspé; on l'appelle aujourd'hui la Malbaie. Ce mot paraît être une corruption de l'expression anglaise *Molue Bay*. Dès 1545, Jean Alphonse parle de la baie des Molues et de toute cette côte, comme d'un lieu fréquenté depuis longues années pour l'abondance et l'excellente qualité de la pêche. «Et se est le poisson, dit-il, bien meilleur que celui de la dicte terre neufue.» (Cosmogr. univ.)

1603.

des Moluës & Isle Percée, sont les lieux où il se fait la pesche du poisson sec & verd.

De la baye de Chaleurs.

Passant l'Isle Percée, il y a vne baye qui s'appelle la Baye de Chaleurs(1), qui va comme à l'ouest-sorouest quelques quatre vingts lieuës(2) dedans les terres, contenant de large en son entrée quelques quinze lieuës. Les sauuages Canadiens disent qu'à la grande riuiere de Canadas, enuiron quelques soixante lieuës rangeant la coste du Su, il y a vne petite riuiere qui s'appelle Mantanne, laquelle va quelques dix huict lieuës dans les terres; & estans au bout d'icelle, ils portent leurs canots enuiron vne lieuë par terre, & se viennent rendre à laditte baye de Chaleurs, par où ils vont quelquefois à l'isle Percée. Aussi ils vont de laditte baye à Tregate(3) & à Misamichy(4).

De Tregate à Misamichy.

Riuiere où a esté le Sieur Preuert.

Continuant ladicte coste, on range quantité de riuieres, & vient-on à vn lieu où il y a vne riuiere qui s'appelle Souricoua(5), où le sieur Preuert a esté pour descouurir vne mine de cuiure. Ils vont auec leurs canots dans cette riuiere deux ou trois iours; puis ils trauersent quelque deux ou trois lieuës de terre, iusques à laditte mine, qui est sur le bord de la mer du costé du Su. A l'entrée de laditte riuiere, on trouue vne isle(6) enuiron vne lieuë dans la mer;

(1) Ainsi nommée par Jacques Cartier en 1534. «Nous nommames laditte baye, la Baye de Chaleurs.» (Prem. Voy. de Cartier, Relat. originale, Paris, 1867.)

(2) Environ trente lieues.

(3) Tregaté, ou Tracadie. Ce lieu, qu'il ne faut pas confondre avec celui qui porte le même nom dans la Nouvelle-Écosse, est situé à mi-chemin environ entre la baie des Chaleurs et celle de Miramichi.

(4) Aujourd'hui, on dit *Miramichi*.

(5) Vraisemblablement, la rivière de Gédaïc, ou *Chédiac*. On l'appelait alors Souricoua, sans doute parce que c'était le chemin des Souriquois.

(6) L'île de Chédiac.

1603.

de laditte isle iusqu'à l'Isle Percée, il y a quelque soixante ou septante lieuës. Puis continuant laditte coste, qui va deuers l'Est, on rencontre vn destroict qui peut tenir deux lieuës de large & vingt-cinq de long(1). Du costé de l'Est est vne isle qui s'appelle Sainct Laurens(2), où est le Cap-Breton, & où vne nation de sauuages appelez les Souricois hyuernent. Passant le destroit de l'isle de Sainct Laurens, costoyant la coste d'Arcadie(3), on vient dedans vne baye(4) qui vient ioindre laditte mine de cuiure. Allant plus outre, on trouue vne riuiere(5) qui va quelques soixante ou quatre vingts lieuës dedans les terres, laquelle va proche du lac des Irocois, par où lesdicts sauuages de la coste d'Arcadie leur vont faire la guerre. Ce serait vn grand bien, qui pourroit trouuer à la coste de la Floride quelque passage qui allast donner proche du susdict grand lac, où l'eau est salée, tant pour la nauigation des vaisseaux, lesquels ne seroient subiects à tant de perils, comme ils sont en Canada, que pour l'accourcissement du chemin de plus de trois

Destroict entre la grande terre & vne isle.

Souricois & où ils hyuernent.

De la mine de cuiure.

Riuiere à la coste d'Arcadie allant proche du lac des Irocois.

(1) Par le contexte, on voit que l'auteur parle du détroit de Canseau, qui n'a cependant ni autant de longueur, ni autant de largeur.

(2) Le nom de Cap-Breton a prévalu.

(3) Acadie. Il est possible que Champlain ait cru retrouver, dans ce mot, un nom de la vieille Europe; mais il ne tarda pas à revenir de cette idée, si toutefois ce n'est point ici une simple faute de typographie. La commission de M. de Monts, qui est du 8 novembre de cette année 1603, renferme, entre autres, le passage suivant : «Nous étans dés long temps a, informez de la situation & condition des païs & territoire de la Cadie...» On lit, dans Jean de Laet, en tête d'un chapitre de sa Description des Indes Occidentales : «*Contrées de la Nouvelle-France qui regardent le Sud, lesquelles les François appellent* Cadie *ou* Acadie.» Si nous tenons ce nom des premiers voyageurs français, il est très-probable qu'ils le tenaient eux-mêmes des sauvages du pays : car ce mot se retrouve dans plusieurs noms de l'endroit ou des environs, comme Tracadie, Choubenacadie, qui sont certainement d'origine sauvage.

(4) La baie Française, aujourd'hui la baie de Fundy.

(5) La rivière Saint-Jean, que les sauvages appelaient *Ouigoudi*. (Voir édit. 1613, ch. III).

1603.

cens lieuës. Et eſt tres certain qu'il y a des riuieres en la coſte de la Floride que l'on n'a point encore deſcouuertes; leſquelles vont dans les terres, où le pays y eſt tres bon & fertille, & de fort bons ports. Le pays & coſte de la Floride peut auoir vne autre temperature de temps, plus fertille en quantité de fruicts & autres choſes, que celuy que i'ay veu; mais il ne peut y auoir des terres plus vnies ny meilleures que celles que nous auons veuës.

Rapport fait des Sauuages d'vne riuiere qui va dans les terres au bout de laquelle il ſe trouue vne maniere de metail.

Les ſauuages diſent qu'en laditte grande baye de Chaleurs il y a vne riuiere qui a quelques vingt lieuës dans les terres, où au bout eſt vn lac(1) qui peut contenir quelques vingt lieuës, auquel y a fort peu d'eau; qu'en eſté il aſſeiche, auquel ils trouuent dans la terre enuiron vn pied ou vn pied & demy, vne maniere de metail qui reſſemble à de l'argent que ie leur auois monſtré; & qu'en vn autre lieu proche dudict lac, il y a vne mine de cuiure.

Voilà ce que i'ay appris deſdicts ſauuages.

Retour de l'Iſle Percée à Tadouſac, auec la deſcription des ances, ports, riuieres, iſles, rochers, ponts, bayes & baſſes qui ſont le long de la coſte du Nort.

CHAPITRE XI.

Partement de l'Iſle Percée.

NOus partiſmes de l'Iſle Percée le dix neuf iour du dict mois pour retourner à Tadouſac. Comme nous fuſmes à quelques trois lieuës du Cap l'Eueſque(2), nous fuſmes contrariez d'vne tour-

Tourmente.

(1) Probablement le lac Métapédiac. (Voir la carte de 1612.)

(2) La tradition, relativement à ce cap, ne paraît pas s'être bien conservée; on ne le trouve même pas mentionné dans la plupart de nos cartes modernes. Parmi les anciens géographes, les uns le placent à peu près à mi-chemin entre le cap des Rosiers et Matane, et les autres à quinze ou vingt lieues environ à l'est du cap Chate.

mente, laquelle dura deux iours, qui nous feiſt relaſcher dedans vne grande anſe, en attendant le beau temps. Le lendemain, nous en partiſmes, & fuſmes encores contrariez d'vne autre tourmente. Ne voullant relaſcher, & penſant gaigner chemin, nous fuſmes à la coſte du Nort, le 28. iour de iuillet, mouiller l'ancre à vne anſe qui eſt fort mauuaiſe à cauſe des bancs de rochers qu'il y a. Cette anſe(1) eſt par les 51. degré & quelques minutes(2).

1603.

Autre tourmente.

Coſte du Nort où nous relaſchaſmes.

Le lendemain nous vinſmes mouiller l'ancre proche d'vne riuiere qui s'appelle Saincte Marguerite, où il y a de pleine mer quelques trois braſſes d'eau, & braſſe & demye de baſſe mer; elle va aſſez auant. A ce que i'ai vu dans terre du coſté de l'Eſt, il y a vn ſault d'eau qui entre dans ladicte riuiere, & vient de quelque cinquante ou ſoixante braſſes de haut; d'où procede la plus grand part de l'eau qui deſcend dedans. A ſon entrée, il y a vn banc de ſable, où il peut auoir de baſſe eau demy braſſe. Toute la coſte du coſté de l'Eſt eſt ſable mouuant; où il y a vne poincte à quelque demy lieuë(3) de ladicte riuiere qui aduance vne demie lieuë en la mer, & du coſté de l'Oueſt, il y a vne petite iſle. Cedict lieu eſt par les 50. degrez. Toutes ces terres ſont trés mauuaiſes, remplies de ſapins. La terre y eſt quelque peu haute, mais non tant que celle du Su.

De la riuiere Saincte Marguerite.

Coſte ſablonneuſe.

Terres mauuaiſes.

A quelques trois lieuës, nous paſſaſmes proche d'vne

(1) Vraisemblablement la baie Moisie, à l'ouest de laquelle il y a un banc de rochers très-dangereux.

(2) Cette hauteur, qui est celle du détroit de Belle-Isle, est évidemment trop forte. Suivant Bayfield, le fond de la baie Moisie est à 50° 17'.

(3) «A quelques deux lieues,» se trouve la pointe à la Croix. Il y a tout lieu de croire que le manuscrit portait *deux lieues*, et que le typographe aura lu *demy lieue*.

1603.

Riuiere.

D'vne poincte qui aduance à la mer.

D'vne autre poincte.

D'vne bonne anſe où il peut quantité de vaiſſeaux.

autre riuiere (1), laquelle ſembloit eſtre fort grande, barrée neantmoins la pluſpart de rochers. A quelques 8. lieuës (2) de là, il y a vne pointe (3) qui aduance vne lieuë & demye à la mer, où il n'y a que braſſe & demye d'eau. Paſſé cette poincte, il s'en trouue vne autre (4) à quelque 4. lieuës, où il y a aſſez d'eau. Toute ceſte coſte eſt terre baſſe & ſablonneuſe.

A quelque 4. lieuës de là, il y a vne anſe où entre vne riuiere (5). Il y peut aller beaucoup de vaiſſeaux du coſté de l'Oueſt. C'eſt vne poincte baſſe qui aduance enuiron d'vne lieuë en la mer. Il faut ranger la terre de l'Eſt (6) comme de trois cents pas pour pouuoir entrer dedans. Voilà le meilleur port qui eſt en toute la coſte du Nort; mais il y faict fort dangereux y aller, pour les baſſes & bancs de ſable qu'il y en a en la plupart de la coſte prés de deux lieuës en mer.

Baye.

On trouue, à quelques ſix lieuës de là vne baye (7) où il y a vne iſle de ſable. Toute laditte baye eſt fort batturiere, ſi ce n'eſt du coſté de l'Eſt, où il peut auoir quelque 4. braſſes d'eau. Dans le canal qui entre dans laditte baye, à quelque 4. lieuës de là, il y a vne belle anſe, où entre vne riuiere. Toute

Anſe.

(1) La rivière des Rochers, qui se jette dans la baie du même nom.

(2) «Dix-huit lieues.» (Voir la note suivante).

(3) Cette pointe doit être la pointe des Monts, qui est à environ dix-huit lieues de la baie des Rochers; car, dans tous ces parages, il n'y a pas d'autre pointe aussi considérable, et où il y ait si peu d'eau. Peut-être ne faut-il voir ici qu'une faute de typographie; cependant, il est possible aussi que l'auteur ait été trompé par les courants. Au bas de la pointe des Monts, il se fait, du côté du nord, comme un immense remous; de sorte que le vaisseau était porté sur la pointe, lorsque l'on croyait avoir à lutter contre la marée.

(4) Le cap Saint-Nicolas.

(5) La rivière de Manicouagan.

(6) Par rapport à la baie, ou à l'entrée de la rivière, il faudrait dire : «la terre du Nord.» Mais, par rapport au cours de la rivière même, l'expression est juste.

(7) La baie des Outardes.

1603.

cette coſte eſt baſſe & ſablonneuſe. Il y deſcend vn ſault d'eau qui eſt grand. A quelques cinq lieuës de là(1), il y a vne poincte qui aduance enuiron demy lieuë en la mer, où il y a vne ance(2); & d'vne poincte à l'autre, il y a trois lieuës, mais ce n'eſt que battures où il y a peu d'eau.

Coſte ſablonneuſe.

A quelque deux lieuës, il y a vne plage où il y a vn bon port & vne petite riuiere, où il y a trois iſles(3), & où des vaiſſeaux ſe pourroient mettre à l'abry.

A quelque trois lieuës de là, il y a vne poincte de ſable qui aduance enuiron vne lieuë, où au bout il y a vn petit iſlet(4). Puis, allant à l'Eſquemin(5), vous rencontrez deux petites iſles baſſes & vn petit rocher à terre. Ces dictes iſles ſont enuiron à demy lieuë de Leſquemin, qui eſt vn fort mauuais port entouré de rochers & aſſeche de baſſe mer. Et faut variſer pour entrer dedans au derriere d'vne petite poincte de rocher, où il n'y peut qu'vn vaiſſeau. Vn peu plus haut, il y a vne riuiere qui va quelque peu dans les terres; c'eſt le lieu où les Baſques font la peſche des ballaines(6). Pour dire verité, le port ne vaut du tout rien.

D'vne poincte qui aduance à la mer.

De deux iſles.

Port de Leſquemin.

Riuiere.

Nous vinſmes de là audict port de Tadouſac, le troiſieſme d'aouſt. Toutes ces dictes terres cy-deſſus

Arriuée à Tadouſac.

(1) Une partie de ces cinq lieues doit se prendre dans l'entrée de la rivière aux Outardes; car, comme l'auteur le remarque un peu plus loin, la pointe aux Outardes et celle des Betsiamis ne sont guère qu'à trois lieues l'une de l'autre.

(2) La pointe, l'anse et la rivière portent le nom de Betsiamis.

(3) Les îlets de Jérémie.

(4) Cette description ne peut guère convenir qu'à la pointe à Mille-Vaches, quoiqu'elle soit à environ neuf lieues des îlets de Jérémie. Comme il est difficile d'admettre que Champlain ait pu ne voir que trois lieues là où il y en avait neuf, il faut supposer ou bien qu'il y a eu quelque chose de passé dans le texte, ou bien que le manuscrit portait un 9, que le typographe aura pu prendre pour un 3.

(5) Aujourd'hui, on dit : les Escoumins.

(6) Environ une lieue plus haut que les Escoumins, se trouve l'anse aux Basques.

1603. ſont baſſes à la coſte, & dans les terres fort hautes. Ils ne ſont ſi plaiſantes ny fertilles que celles du Su, bien qu'elles ſoient plus baſſes.

Voylà au certain tout ce que i'ay veu de cette ditte coſte du Nort.

Les ceremonies que font les Sauuages deuant que d'aller à la guerre. Des ſauuages Almouchicois & de leur monſtrueuſe forme. Diſcours du ſieur de Preuert de Sainct-Malo ſur la deſcouuerture de la coſte d'Arcadie; quelles mines il y a, & de la bonté & fertilité du pays.

CHAPITRE XII.

Sauuages que nous trouuaſmes reuenant de la guerre, leſquels nous auions rencontrez à la riuiere des Irocois.

Sauuages coupent les teſtes à leurs ennemis.

ARriuant à Tadouſac, nous trouuaſmes les ſauuages que nous auions rencontrez en la riuiere des Irocois, qui auoient faict rencontre au premier lac, de trois canots irocois, leſquels ſe battirent contre dix autres de Montaignez, & apporterent les teſtes des Irocois à Tadouſac, & n'y eut qu'vn Montaignez bleſſé au bras d'vn coup de fléche, lequel ſongeant quelque choſe, il falloit que tous les 10. autres le meiſſent à execution pour le rendre content, croyant auſſi que ſa playe s'en doit mieux porter. Si ce dict ſauuage meurt, ſes parents vengeront ſa mort ſoit ſur leur nation, ou ſur d'autres, ou bien il faut que les capitaines facent des preſents aux parents du deffunct, affin qu'ils ſoyent contens, ou autrement, comme i'ay dict, ils vſeroient de vengeance, qui eſt vne grande meſchanceté entre eux.

1603.

Premier que lesdicts Montaignez partissent pour aller à la guerre, ils s'assemblerent tous, auec leurs plus riches habits de fourrures, castors & autres peaux, parez de patenostres & cordons de diuerses couleurs, & s'assemblerent dedans vne grand'place publique, où il y auoit au deuant d'eux vn Sagamo qui s'appeloit Begourat, qui les menoit à la guerre; & estoient les vns derriere les autres, auec leurs arcs & flesches, massues & rondelles, de quoi ils se parent pour se battre; & alloient sautant les vns aprés les autres, en faisant plusieurs gestes de leurs corps, ils faisoient maints tours de limaçon. Aprés, ils commencerent à danser à la façon accoustumée, comme i'ay dict cy-dessus; puis ils firent leur tabagie, & aprés l'auoir faict, les femmes se despouillerent toutes nuës, parées de leurs plus beaux matachias, & se meirent dedans leurs canots ainsi nuës en dansant, & puis elles se vindrent mettre à l'eau en se battant à coups de leurs auirons, se iettant quantité d'eau les vnes sur les autres. Toutesfois elles ne se faisoient point de mal, car elles se paroient des coups qu'elles s'entre-ruoient. Aprés auoir faict toutes ces ceremonies, elles se retirerent en leurs cabanes, & les sauuages s'en allerent à la guerre contre les Irocois.

Partement de Tadousac.

Le seiziesme iour d'aoust, nous partismes de Tadousac, & le 18. dudict mois arriuasmes à l'isle Percée, où nous trouuasmes le sieur Preuert, de Sainct Malo, qui venoit de la mine où il auoit esté (1) auec

(1) Le sieur Prévert n'avait point vu par lui-même ce qu'il rapporte ici à Champlain; il s'était contenté d'envoyer deux ou trois de ses hommes, avec quelques sauvages, à la recherche des mines. Il ne faut donc pas s'attendre à trouver beaucoup d'exactitude dans tout ce récit. « Il nous faut, » dit Lescarbot, liv. III, ch. XXVIII, « retourner querir Samuel Champlein... afin qu'il nous dise quelques nouvelles de ce qu'il aura veu & ouï parmi les sauvages... Et afin qu'il ait vn plus beau champ pour rejouïr

1603.

Sauuages armouchicois.

beaucoup de peine, pour la crainte que les ſauuages auoient de faire rencontre de leurs ennemis, qui ſont les Armouchicois, leſquels ſont hommes ſauuages du tout monſtrueux pour la forme qu'ils ont (1); car leur teſte eſt petite, & le corps court, les bras menus comme d'vn ſchelet, & les cuiſſes ſemblablement, les iambes groſſes & longues, qui ſont toutes d'vne venue; & quand ils ſont aſſis ſur leurs talons, les genoux leur paſſent plus d'vn demy pied par deſſus la teſte, qui eſt choſe eſtrange, & ſemblent eſtre hors de nature. Ils ſont neantmoins fort diſpos & determinez, & ſont aux meilleures terres de toute la coſte d'Arcadie (2): auſſi les Souricois les craignent fort. Mais, auec l'aſſeurance que ledict ſieur de Preuert leur donna, il les mena iuſqu'à laditte mine, où les ſauuages le guiderent (3). C'eſt vne fort haute montaigne aduançant quelque peu ſur la mer, qui eſt fort reluiſante au ſoleil, où il y a quantité de verd de gris, qui procede de laditte mine de cuiure; ———

Diſcours que m'a fait le ſieur Preuert de Sainct Malo, ſur la deſcouuerture de la coſte d'Arcadie.

Vers de gris en quantité.

Au pied de laditte montaigne, il dit que de baſſe eau

ſes auditeurs, ie voy le ſieur Prevert de Sainct Malo qui l'attend à l'iſle Percée, en intention de lui en bailler d'vne; & s'il ne ſe contente de cela, lui bailler encore avec la fable des Armouchiquois la plaiſante hiſtoire du *Gougou*, qui fait peur aux petits enfans, afin que par apres l'Hiſtoriographe Cayet ſoit auſſi de la partie en prenant cette monnoye pour bon aloy.» Il n'y a là-dessus qu'une remarque à faire : il était beaucoup plus facile à Lescarbot, cinq ou six ans plus tard, de tourner en ridicule la crédulité de Champlain, qu'à celui-ci de bien discerner du premier coup ce qu'il pouvait y avoir de vrai ou de faux dans les récits d'un homme dont il n'avait peut-être pas de raison alors de soupçonner la véracité.

(1) Les Souriquois étaient sans doute intéressés à donner au sieur Prévert une aussi mauvaise idée que possible de leurs ennemis; et, d'ailleurs, le sieur Prévert était assez disposé à en inventer au besoin, comme Champlain put bientôt le constater par lui-même. «Les Armouchicois,» dit Lescarbot, «ſont auſſi beaux hommes (ſouz ce mot «ie comprens auſſi les femmes) que nous, bien composés & diſpos...» (Liv. III, ch. XXIX.)

(2) Ce passage donnerait à entendre que, dans l'origine, on comprenait sous ce nom d'Acadie une bien plus grande étendue de côtes, puisque le pays des Armouchiquois ne commençait qu'au-delà du Kénébec; c'est du moins ce que nous assurent Champlain et le P. Biard, qui tous deux visitèrent les lieux. (Voir 1613, p. 39.)

(3) Champlain parle ici sur le rapport de Prévert.

1603.

il y auoit en quantité de morceaux de cuiure, comme il nous en a monſtré, lequel tombe du hault de la montaigne. Paſſant trois ou quatre lieuës plus outre, tirant à la coſte d'Arcadie, il y a vne autre mine, & vne petite riuiere qui va quelque peu dans les terres, tirant au Su, où il y a vne montaigne qui eſt d'vne peinture noire, de quoy ſe peignent les ſauuages. Puis, à quelques ſix lieuës de la ſeconde mine, en tirant à la mer enuiron vne lieuë proche de la coſte d'Arcadie, il y a vne iſle où ſe trouue vne maniere de metail qui eſt comme brun obſcur, le coupant il eſt blanc, dont anciennement ils vſoient pour leurs fleſches & couſteaux, qu'ils battoient auec des pierres; ce qui me fait croire que ce n'eſt eſtain ny plomb, eſtant ſi dur comme il eſt; & leur ayant monſtré de l'argent, ils dirent que celuy de ladicte iſle eſt ſemblable; lequel ils trouuent dedans la terre comme à vn pied ou deux. Ledict ſieur Preuert a donné aux ſauuages des coins & ciſeaux, & d'autres choſes neceſſaires pour tirer de ladicte mine, ce qu'ils ont promis de faire, & l'année qu'il vient d'en apporter, & le donner audict ſieur Preuert.

Cuiure en quantité.

D'vne autre mine.

Peinture noire.

D'vne iſle où il y a d'vne maniere d'autre metail.

Ils diſent auſſi qu'à quelques cent ou 120. lieuës il y a d'autres mines, mais ils n'oſent y aller, s'il n'y a des françois parmy eux pour faire la guerre à leurs ennemis, qui les tiennent en leur poſſeſſion.

Autres mines.

Cedict lieu où eſt la mine, qui eſt par les 44. degrez & quelques minutes (1) proche de ladicte coſte de l'Arcadie comme de cinq ou ſix lieuës, c'eſt vne

Deſcription du lieu où eſt laditte mine.

(1) Si la description faite par le sieur Prévert, ou plutôt par ses hommes, se rapporte au bassin des Mines, comme le comprit Champlain lui-même (voir édit. 1613, ch. III), cette latitude est beaucoup trop faible; le bassin des Mines est tout entier au-delà du quarante-cinquième degré.

1603. maniere de baye qui en ſon entrée peut tenir quelques lieuës de large, & quelque peu dauantage de long, où il y a trois riuieres qui viennent tomber en la grand'Baye proche de l'iſle de Sainct Iean (1), qui a quelque trente ou trente-cinq lieuës de long, & à quelque ſix lieuës de la terre du Su. Il y a auſſi vne autre petite riuiere qui va tomber comme à moitié chemin de celle par où reuint ledict ſieur Preuert, où ſont comme deux manieres de lacs en cette dicte riuiere. Plus y a auſſi vne autre petite riuiere qui va à la painture. Toutes ces riuieres tombent en laditte Baye au Su-Eſt enuiron de laditte iſle que leſdicts ſauuages diſent y auoir ceſte mine blanche. Au coſté du Nort de laditte Baye (2) ſont les mines de cuiure, où il y a bon port pour des vaiſſeaux, & vne petite iſle à l'entrée du port. Le fonds eſt vaſe & ſable, où l'on peut eſchouer les vaiſſeaux.

Bon port pour les vaiſſeaux.

De ladicte mine iuſques au commencement de l'entrée deſdittes riuieres, il y a quelques 60. ou 80. lieuës par terre. Mais du coſté de la mer, ſelon mon iugement, depuis la ſortie de l'iſle de Sainct Laurent & terre ferme (3), il peut y auoir plus de 50. ou 60. lieuës iuſques à la ditte mine.

Beau pays.

Tout ce païs eſt tres beau & plat, où il y a de toutes les ſortes d'arbres que nous auons veus allant au premier ſault de la grande riuiere de Canadas, fort peu de ſapins & cyprez.

(1) Aujourd'hui l'île du Prince-Édouard.

(2) On croit reconnaître ici, avec Champlain (édit. 1613, ch. III), l'entrée ou le canal du bassin des Mines, l'île Haute, et le port ou havre à L'Avocat, où « le fonds eſt vaſeux & ſablonneux, & les vaiſſeaux y peuuent eſchouer. »

(3) De cette sortie, qui est évidemment le détroit de Canseau, jusqu'au bassin des Mines, il y a, par mer, environ cent soixante lieues.

Voylà au certain ce que i'ay apprins & ouy dire audict ſieur Preuert.

1603.

D'vn monſtre eſpouuantable que les Sauuages appellent Gougou, & de noſtre bref & heureux retour en France.

CHAPITRE XIII.

IL y a encore vne choſe eſtrange, digne de reciter, que pluſieurs ſauuages m'ont aſſeuré eſtre vray (1) : c'eſt que, proche de la Baye de Chaleurs, tirant au Su, eſt vne iſle où faict reſidence vn monſtre eſpouuantable que les ſauuages appellent Gougou, & m'ont dict qu'il auoit la forme d'vne femme, mais fort effroyable, & d'vne telle grandeur, qu'ils me diſoient que le bout des mats de noſtre vaiſſeau ne luy fuſt pas venu iuſques à la ceinture,

Monſtre eſpouuantable.

(1) Les premiers voyageurs qui abordèrent aux côtes du nouveau monde étaient bien disposés à y trouver un ordre de choses tout différent de celui du monde ancien ; et Champlain tout le premier, en parcourant des régions encore à peu près inexplorées, pouvait croire trop facilement à l'existence de monstres fabuleux. Cependant, si l'on considère ce récit dans son ensemble, on verra qu'il ne fait guère que rapporter textuellement ce que les sauvages et le sieur Prévert étaient unanimes à raconter. Mais, de ce qu'il admettait volontiers l'existence du fait, il ne s'ensuit pas qu'il ait cru tout ce qu'on disait de ce prétendu monstre. C'est ce que prouve assez la réflexion par laquelle il termine : « Mais ie tiens que ce ſoit (qu'il faut que ce soit) la reſidence de quelque « diable qui les tourmente de la façon. » Et Lescarbot lui-même, après avoir employé plus de deux pages à expliquer *les cauſes des fauſſes viſions & imaginations*, et à prouver que le *Gougou, c'eſt proprement le remord de la conſcience*, finit aussi par dire : « Et « n'eſt pas incroyable que le diable poſſedant ces peuples ne leur donne beaucoup d'il- « luſions. Mais proprement, & à dire la verité, ce qui a fortifié l'opinion du *Gougou* a « été le rapport dudit Prevert, lequel contoit vn jour au ſieur de Poutrincourt vne fable « de méme aloy, diſant qu'il avoit veu vn Sauvage jouër à la croce contre vn diable, & « qu'il voyoit bien la croce du diable jouër, mais quant à Monſieur le diable il ne le « voyoit point. Le ſieur de Poutrincourt qui prenoit plaiſir à l'entendre, faiſoit ſem- « blant de le croire, pour lui en faire dire d'autres... Or ſi ledit Champlein a été cre- « dule, vn ſçavant perſonnage que j'honore beaucoup pour ſa grande literature, eſt en- « core en plus grand'faute, ayant mis en ſa Chronologie ſeptenaire de l'hiſtoire de la « paix imprimée l'an mille ſix cens cinq, tout le diſcours dudit Champlein ſans nom- « mer ſon autheur, & ayant baillé les fables des Armouchiquois & du *Gougou* pour bonne « monnoye. Ie croy que ſi le conte du diable jouant à la croce eût auſſi été imprimé, il « l'eût creu, & mis par eſcrit, comme le reſte. »

1603. tant ils le peignent grand; & que ſouuent il a deuoré & deuore beaucoup de ſauuages; leſquels ils met dedans vne grande poche, quand il les peut attraper, & puis les mange; & diſoient ceux qui auoient eſuité le peril de ceſte malheureuſe beſte, que ſa poche eſtoit ſi grande, qu'il y euſt pu mettre noſtre vaiſſeau. Ce monſtre faict des bruits horribles dedans ceſte iſle, que les ſauuages appellent le Gougou; & quand ils en parlent, ce n'eſt que auec vne peur ſi eſtrange qu'il ne ſe peut dire plus, & m'ont aſſeuré pluſieurs l'auoir veu. Meſme ledict ſieur Preuert de Sainct Malo, en allant à la deſcouuerture des mines, ainſi que nous auons dict au chapitre precedent, m'a dict auoir paſſé ſi proche de la demeure de ceſte effroyable beſte, que luy & tous ceux de ſon vaiſſeau entendoient des ſifflements eſtranges du bruit qu'elle faiſoit, & que les ſauuages qu'il auoit auec luy, luy dirent que c'eſtoit la meſme beſte, & auoient vne telle peur qu'ils ſe cachoient de toute part, craignant qu'elle fuſt venuë à eux pour les emporter; & qu'il me faict croire ce qu'ils diſent, c'eſt que tous les ſauuages en general la craignent & en parlent ſi eſtrangement, que ſi ie mettois tout ce qu'ils en diſent, l'on le tiendroit pour fables; mais ie tiens que ce ſoit la reſidence de quelque diable qui les tourmente de la façon. Voylà ce que i'ay appris de ce Gougou.

Premier que partir de Tadouſac pour nous en retourner en France, vn des Sagamo des Montagnez, nommé Bechourat (1), donna ſon fils au ſieur du Pont,

(1) Très-probablement le même que Begourat mentionné plus haut. On sait que dans certaines écritures de l'époque de Champlain les deux lettres *ch* avaient beaucoup de ressemblance avec le *g*.

pour l'emmener en France, & lui fut fort recommandé par le grand Sagamo Anadabijou, le priant de le bien traiter & de lui faire veoir ce que les autres deux ſauuages que nous auions remenez, auoient veu. Nous leur demandaſmes vne femme des Irocois qu'ils vouloient manger, laquelle ils nous donnerent, & l'auons auſſi amenée auec ledict ſauuage. Le ſieur de Preuert a auſſi amené quatre ſauuages : vn homme qui eſt de la coſte d'Arcadie, vne femme & deux enfans des Canadiens.

1603.

Le 24. iour d'aouſt, nous partiſmes de Gachepay, le vaiſſeau dudict ſieur Preuert & le noſtre. Le 2. iour de ſeptembre, nous faiſons eſtat d'eſtre auſſi auant que le cap de Raſe. Le cinquième iours dudict nous entrâmes ſur le banc où ſe fait la peſche du poiſſon. Le 16. dudict mois nous eſtions à la ſonde qui peut eſtre à quelques 50. lieuës d'Oueſſant. Le 20. dudict mois, nous arriuaſmes, par la grace de Dieu, auec contentement d'vn chaſcun, & touſiours le vent fauorable, au port du Haure-de-Grace.

FIN.

ŒUVRES

DE

CHAMPLAIN

PUBLIÉES

SOUS LE PATRONAGE

DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

PAR L'ABBÉ C.-H. LAVERDIÈRE, M. A.
PROFESSEUR D'HISTOIRE A LA FACULTÉ DES ARTS
ET BIBLIOTHÉCAIRE DE L'UNIVERSITÉ

SECONDE ÉDITION

TOME III

QUÉBEC
Imprimé au Séminaire par GEO.-E. DESBARATS

1870

L'édition de 1613, qui fait suite à celle de 1603, est peut-être la plus intéressante et la plus utile de toutes celles que publia Champlain. Les faits y sont racontés dans l'ordre, quoique simplement ; les descriptions de lieux y sont à leur place ; le texte est partout accompagné de cartes ou de dessins, qui jettent toujours beaucoup de lumière sur des événements si éloignés de nous.

Bien des personnes, sans en avoir fait un examen assez attentif, ont cru que l'édition de 1632 pouvait y suppléer, parce qu'elle la reproduit en grande partie. Mais, quand elles voudront approfondir les choses, et s'en rendre exactement compte, elles s'apercevront bien vite que cette réimpression de 1632 est tellement tronquée parfois, qu'il est impossible de s'y reconnaître, et elles se verront forcées de revenir à l'édition première, surtout pour ce qui concerne l'Acadie, et les côtes de la Nouvelle-Angleterre.

LES VOYAGES
DV SIEVR DE CHAMPLAIN
XAINTONGEOIS, CAPITAINE ordinaire pour le Roy, en la marine.

DIVISEZ EN DEVX LIVRES.

ou,

IOVRNAL TRES-FIDELE DES OBSERVAtions faites és deſcouuertures de la nouuelle France : tant en la deſcriptiõ des terres, coſtes, riuieres, ports, haures, leurs hauteurs, & pluſieurs declinaiſons de la guide-aymant; qu'en la creance des peuples, leurs ſuperſtitions, façon de viure & de guerroyer : enrichi de quantité de figures.

Enſemble deux cartes geografiques : la premiere ſeruant à la nauigation, dreſſée ſelon les compas qui nordeſtent, ſur leſquels les mariniers nauigent : l'autre en ſon vray Meridien, auec ſes longitudes & latitudes : à laquelle eſt adiouſté le voyage du deſtroict qu'ont troué les Anglois, au deſſus de Labrador, depuis le 53e. degré de latitude, iuſques au 63e. en l'an 1612. cerchans vn chemin par le Nord, pour aller à la Chine.

A PARIS,
Chez IEAN BERJON, rue S. Iean de Beauuais, au Cheual volant, & en ſa boutique au Palais, à la gallerie des priſonniers.

M. DC. XIII.
AVEC PRIVILEGE DV ROY.



AV ROY.

SIRE,

Voſtre Maieſté peut auoir aſſez de cognoiſſance des deſcouuertures, faites pour ſon ſeruice, de la nouuelle France (dicte Canada) par les eſcripts que certains Capitaines & Pilotes en ont fait, des voyages & deſcouuertures, qui y ont eſté faites, depuis quatre vingts ans, mais ils n'ont rien rendu de ſi recommandable en voſtre Royaume, ny ſi profitable pour le ſeruice de voſtre Maieſté & de ſes ſubiects ; comme peuuent eſtre les cartes des coſtes, haures, riuieres, & de la ſituation des lieux leſquelles ſeront repreſentées par ce petit traicté, que ie prens la hardieſſe d'adreſſer à voſtre Maieſté, intitulé Iournalier des voyages & deſcouuertures que i'ay faites auec le ſieur de Mons, voſtre Lieutenant, en la nouuelle France : & me voyant pouſſé d'vne iuſte recognoiſſance de l'honneur que i'ay reçeu depuis dix ans, des commandements, tant de voſtre Maieſté, Sire, que du feu Roy, Henry le Grand, d'heureuſe memoire, qui me commanda de faire les recherches & deſcouuertures les plus exactes qu'il me ſeroit poſſible : Ce que i'ay fait auec les augmentations, repreſentées par les cartes, contenues en ce petit liure, auquel il ſe trouuera vne remarque particuliere des pe-

rils, qu'on pourroit encourir s'ils n'estoyent euitez : ce que les subiects de vostre Maiesté, qu'il luy plaira employer cy aprés, pour la conseruation desdictes descouuertures pourront euiter selon la cognoissance que leur en donneront les cartes contenues en ce traicté, qui seruira d'exemplaire en vostre Royaume, pour seruir à vostre Maiesté, à l'augmentation de sa gloire, au bien de ses subiects, & à l'honneur du seruice tres-humble que doit à l'heureux accroissement de vos iours.

SIRE,

Vostre tres-humble, tres-obeissant
& tres-fidele seruiteur & subiect.

CHAMPLAIN.

A

LA ROYNE REGENTE

MERE DV ROY.

MADAME,

Entre tous les arts les plus vtiles & excellens, celuy de nauiger m'a toufiours femblé tenir le premier lieu: Car d'autant plus qu'il eft hazardeux & accompagné de mille perils & naufrages, d'autant plus auffi eft-il eftimé & releué par deffus tous, n'eftant aucunement conuenable à ceux qui manquent de courage & affeurance. Par cet art nous auons la cognoiffance de diuerfes terres, regions, & Royaumes. Par iceluy nous attirons & apportons en nos terres toutes fortes de richeffes, par iceluy l'idolatrie du Paganifme eft renuerfé, & le Chriftianifme annoncé par tous les endroits de la terre. C'eft cet art qui m'a dés mon bas aage attiré à l'aimer, & qui m'a prouoqué à m'expofer prefque toute ma vie aux ondes impetueufes de l'Ocean, & qui m'a fait nauiger & coftoyer vne partie des terres de l'Amerique & principalement de la Nouuelle France, où i'ay toufiours en defir d'y faire fleurir le Lys auec l'vnique Religion Catholique, Apoftolique & Romaine. Ce que ie croy à prefent faire auec l'aide de Dieu, eftant affifté de la faueur de voftre Maiefté, laquelle ie fupplie trefhumblement de continuer à nous maintenir, afin que tout rëuffiffe à l'honneur de Dieu, au bien de la France & fplendeur de voftre Re-

gne, pour la grandeur & prosperité duquel, ie prierai Dieu, de vous assister tousiours de mille benedictions, & demeureray.

MADAME,

Vostre tres-humble, tres-obeissant
& tres-fidele seruiteur & subiect.

CHAMPLAIN.

AVX FRANCOIS, SVR LES voyages du ſieur de Champlain.

STANCES.

LA France eſtant vn iour à bon droit irritée
De voir des eſtrangers l'audace tant vantée,
Voulans comme ranger la mer à leur merci,
Et rendre iniuſtement Neptune tributaire
Eſtant commun à tous ; ardente de cholere
Appella ſes enfans, & les tançoit ainſi.

2

Enfans, mon cher ſoucy, le doux ſoin de mon ame,
Quoy ? l'honneur qui eſpoint d'vne ſi douce flamme,
Ne touche point vos cœurs ? Si l'honneur de mon nom
Rend le voſtre pareil d'eternelle memoire,
Si le bruit de mon los redonde à voſtre gloire,
Chers enfans, pouués vous trahir voſtre renom ?

3

Ie voy de l'eſtranger l'inſolente arrogance,
Entreprenant par trop, prendre la iouiſſance
De ce grand Ocean, qui languit aprés vous.
Et pourquoy le deſir d'vne belle entrepriſe
Vos cœurs comme autresfois n'eſpoinçonne & n'attiſe ?
„ *Touſiours vn braue cœur de l'honneur eſt ialoux.*

4

Apprenés qu'on a veu les Françoiſes armées
De leur nombre courir les plaines Idumées,
L'Afrique quelquefois a veu vos deuanciers,
L'Europe en a tremblé, & la fertile Aſie
En a eſté ſouuent d'effroy toute ſaiſie,
Ces peuples ſont teſmoins de leurs actes guerriers.

5

Ainſi moy voſtre mere en armes ſi feconde
I'ay fait trembler ſoubs moy les trois parts de ce monde.

La quarte seulement mes armes n'a gousté.
C'est ce monde noueau dont l'Espagne rostie.
Ialouse de mon los, seule se glorifie,
Mon nom plus que le sien y doit estre planté.

6

Peut estre direz vous que mon ventre vous donne
Ce que pour estre bien, Nature vous ordonne,
Que vous auez le Ciel clement & gracieux,
Que de chercher ailleurs se rendre à la fortune,
Et plus se confier à vne traistre Neptune,
Ce seroit s'hazarder sans espoir d'auoir mieux.

7

Si les autres auoyent leurs terres cultiuées,
De fleuues & ruisseaux plaisamment abbreuuées
Et que l'air y fut doux : sans doute ils n'auroyent pas
Dans ce pays lointain porté leur renommée
Que foible on la verroit dans leurs murs enfermée
„ *Mais pour vaincre la faim, on ne craint le trespas.*

8

Il est vray chers enfans, mais ne faites vous compte
De l'honneur, qui le temps & sa force surmonte?
Qui seul peut faire viure en immortalité?
Ha! ie sçay que luy seul vous plaist pour recompense,
Allés donc courageux, ne souffrez ceste offense,
De souffrir tels affrons, ce seroit lascheté.

9

Ie n'en sentirois pas la passion si forte,
Si nature n'ouuroit à ce dessein la porte,
Car puis qu'elle a voulu me bagner les costés
De deux si larges mers : c'est pour vous faire entendre
Que guerriers il vous faut mes limites estendre
Et rendre des deux parts les peuples surmontés.

10

C'est trop, c'est trop long temps se priuer de l'vsage,
D'vn bien que par le Ciel vous eustes en partage,

IX

Allés donc courageux, faites bruire mon los,
Que mes armes par vous en ce lieu soyent portées
Rendés par la vertu les peines surmontées
„ *L'honneur est tant plus grand que moindre est le repos.*

II

Ainsi parla la France : & les vns approuuerent
Son discours, par les cris qu'au Ciel ils esleuerent,
D'autres faisoient semblant de louer son dessein,
Mais nul ne s'efforçoit de la rendre contente,
Quand Champlain luy donna le fruit de son attente.
„ *Vn cœur fort genereux ne peut rien faire en vain.*

12

Ce dessein qui portoit tant de peines diuerses,
De dangers, de trauaux, d'espines de trauerses,
Luy seruit pour monstrer qu'vne entiere vertu
Peut rompre tous efforts par sa perseuerance
„ *Emporter, vaincre tout : vn cœur plein de vaillance*
„ *Se monstre tant plus grand, plus il est combattu.*

13

François, chers compagnons, qu'vn beau desir de gloire
Espoinçonnant vos cœurs, rende vostre memoire
Illustrée à iamais : venez braues guerriers,
Non non ce ne sont point des esperances vaines.
Champlain a surmonté les dangers & les peines :
Venés pour recueillir mille & mille lauriers.

14

HENRY mon grand Henry à qui la destinée
Impiteuse a trop tost la carriere bornée,
Si le Ciel t'eust laissé plus long temps icy bas,
Tu nous eusse assemblé la France auec la Chine :
Tu ne meritois moins que la ronde machine,
Et l'eussions veu courber sous l'effort de ton bras.

15

Et toy sacré fleuron, digne fils d'vn tel Prince,
Qui luit comme vn soleil aux yeux de ta Prouince,

*B**

X

Le Ciel qui te reſerue à vn ſi haut deſſein,
Face vn iour qu'arriuant l'effect de mon enuie,
Ie verſe en t'y ſeruant & le ſang, & la vie,
Ie ne quiers autre honneur ſi tel eſt mon deſtin.

16

Tes armes ô mon Roy, ô mon grand Alexandre !
Iront de tes vertus vn bon odeur eſpandre
Au couchant & leuant. Champlain tout glorieux
D'vn deſir ſi hautain ayant l'ame eſchauffée
Aux fins de l'Ocean plantera ton trophée,
La grandeur d'vn tel Roy doit voler iuſqu'aux Cieux.

L'ANGE Pariſ.

A MONSIEVR DE CHAMPLAIN sur son liure & ses cartes marines.

ODE.

QVE desire tu voir encore
Curieuse temerité :
Tu cognois l'vn & l'autre More,
En ton cours est-il limité ?
En quelle coste reculée
N'es-tu pas sans frayeur allée ?
Et ne sers tu pas de raison ?
Que l'ame est vn feu qui nous pousse,
Qui nous agite & se courouce
D'estre en ce corps comme en prison ?

Tu ne trouues rien d'impossible,
Et mesme le chemin des Cieux
A peine reste inaccessible
A ton courage ambitieux.
Encore vn fugitif Dedale,
Esbranlant son aisle inegale
Eut l'audace d'en approcher,
Et ce guerrier qui de la nue
Vid la ieune Andromede nue
Preste à mourir sur le rocher.

Que n'ay ie leur aisle asseurée,
Ou celle du vent plus leger,
Ou celles des fils de Borée
Ou l'Hippogriphe de Roger.
Que ne puis-ie par characteres
Parfums & magiques mysteres
Courir l'vn & l'autre Element.
Et quand ie voudrois l'entreprendre
Aussi-tost qu'vn daimon me rendre
Au bout du monde en vn moment.

Non point qu'alors ie me promette
D'aller au seiour esleué
Qu'auec vne longue lunette
On a dans la lune trouué ;
Ny d'apprendre si les lumieres
D'esclairer au ciel coustumieres,

Et qui font nos biens & nos maux,
D'humides vapeurs sont nourries,
Comme icy bas dans les prairies
D'herbe on nourit les animaux.

Mais pour aller en asseurance
Visiter ces peuples tous nuds
Que la bien heureuse ignorance
En long repos a maintenus.
Telle estoit la gent fortunée
Au monde la premiere née,
Quand le miel en ruisseaux fondoit
Au sein de la terre fleurie
Et telle se voit l'Hetrurie
Lors que Saturne y commandoit.

Quels honneurs & quelles loüanges
Champlain ne doit point esperer,
Qui de ces grands pays estranges
Nous a sçeu le plan figurer
Ayant neuf fois tenu la sonde
Et porté dans ce noueau monde
Son courage aueugle aux dangers,
Sans craindre des vents les haleines,
Ny les monstrueuses Baleines
Le butin des Basques legers.

Esprit plus grand que la fortune
Patient & laborieux.
Tousiours soit propice Neptune
A tes voyages glorieux.
Puisses tu d'aage en aage viure,
Par l'heureux effort de ton liure :
Et que la mesme eternité
Donne tes chartes renommées
D'huile de cedre perfumées
En garde à l'immortalité.

Motin.

SOMMAIRES DES CHAPITRES

LIVRE PREMIER

Auquel sont descrites les descouuertures de la coste d'Acadie & de la Floride.

L'Vtilité du commerce a induit plusieurs Princes à recercher vn chemin plus facile pour trafiquer auec les Orientaux. Plusieurs voyages qui n'ont point reussi. Resolution des François à cet effect. Entreprise du sieur de Mons. Sa commission, & reuocation d'icelle. Nouuelle commission au mesme sieur de Mons. Chap. I. p. 1

Description de l'isle de Sable : Du Cap Breton, de la Heue : Du port au Mouton : Du port du cap Negre : Du cap & Baye de Sable : De l'isle aux Cormorans : Du cap Fourchu : De l'isle longue : De la baye saincte Marie : Du port saincte Marguerite, & de toutes les choses remarquables qui sont le long de ceste coste. Chap. II. p. 6

Description du port Royal & des particularitez d'iceluy. De l'isle haute. Du port aux Misnes. De la grande baye Françoise. De la riuiere sainct Iean, & ce que nous auons remarqué depuis le port aux Misnes iusques à icelle. De l'isle appellée par les Sauuages Methane. De la riuiere des Etechemins & de plusieurs belles isles qui y sont. De l'isle de saincte Croix, & autres choses remarquables d'icelle coste. Chap. III. p. 17

Le sieur de Mons ne trouuant point de lieu plus propre pour faire vne demeure arrestée, que l'isle de saincte Croix, la fortifie & y fait des logemens. Retour des vaisseaux en France, & de Ralleau Secretaire d'iceluy sieur de Mons, pour mettre ordre à quelques affaires. Chap. IV. p. 26

De la coste, peuples & riuieres de Norembeque, & de tout ce qui s'est passé durant les descouuertures d'icelle. Chap. V. p. 29

Du mal de terre, fort cruelle maladie. A quoy les hommes & femmes Sauuages passent le temps durant l'hyuer : & tout ce qui se passe en l'habitation durant l'hyuernement. Chap. VI. p. 40

Descouuertures de la coste des Almouchiquois, iusques au 42. degré de latitude : & des particularités de ce voyage. Chap. VII. p. 45

Continuation des descouuertures de la coste des Almouchiquois, & de ce que nous y auons remarqué de particulier. Chap. VIII. p. 62

Retour des descouuertures de la coste des Almouchiquois. Chap. IX. p. 73

L'habitation qui estoit en l'isle de saincte Croix transportée au port Royal, & pourquoy. Chap. X. p. 76

Ce qui se passa depuis le partement du sieur de Mons, iusques à ce que voyant qu'on n'auoit point nouuelles de ce qu'il auoit promis, on partit du port Royal pour retourner en France. Chap. XI. p. 78

Partement du Port Royal, pour retourner en France. Rencontre de Ralleau au cap de Sable, qui fit rebrousser chemin. Chap. XII. p. 86

Le sieur de Poitrincourt part du port Royal, pour faire des descouuertures. Tout ce que l'on y vit, & ce qui y arriua iusques à Malebarre. Chap. XIII. p. 91

Continuation des susdites descouuertures, & ce qui y fut remarqué de singulier. Chap. XIV. p. 98

L'incommodité du temps, ne permettant pour lors, de faire d'auantage de descouuertures, nous fit resoudre de retourner en l'habitation : & ce qui nous arriua iusques à icelle. Chap. XV. p. 108

Retour des susdites descouuertures & ce qui se passa durant l'hyuernement. Chap. XVI. p. 115

Habitation abandonnée. Retour en France du sieur de Poitrincourt & de tous ses gens. Chap. XVII. p. 126

LIVRE SECOND

Auquel sont descrits les voyages faits au grand fleuue sainct Laurens, par le sieur de Champlain.

Resolution du sieur de Mons, pour faire les descouuertures par dedans les terres : sa commission & enfrainte d'icelle, par des Basques, qui desarmerent le vaisseau de Pont-graué ; & l'accord qu'ils firent aprés entre eux. Chap. I. p. 135

De la riuiere de Saguenay, & des Sauuages, qui nous y vindrent abborder. De l'isle d'Orleans, & de tout ce que nous y auons remarqué de singulier. Chap. II. p. 142

Arriuée à Quebec, où nous fismes nos logemens. Sa situation. Conspiration contre le seruice du Roy, & ma vie, par aucuns de nos gens. La punition qui en fut faite, & tout ce qui se passa en cet affaire. Chap. III. p. 148

Retour du Pont-graué en France. Description de nostre logement, & du lieu où seiourna Iaques Quartier en l'an 1535. Chap. IV. p. 155

Semences & vignes plantées à Quebec. Commencement de l'yuer & des glaces. Extresme necessité de certains sauuages. Chap. V. p. 166

Maladie de la terre à Quebec. Le suiect de l'hyuernement. Description dudit lieu. Arriuée du sieur de Marais, gendre de Pont-graué, audit Quebec. Chap. VI. p. 170

Partement de Quebec iusques à l'isle saincte Esloy, & de la rencontre que i'y fis des sauuages Algoumequins, & Ochatequins. Chap. VII. p. 174

Retour à Quebec : & depuis continuation auec les sauuages iusques au saut de la riuiere des Yroquois. Chap. VIII. p. 178

Partement du saut de la riuiere des Yroquois. Description d'vn grand lac. De la rencontre des ennemis que nous fismes audit lac, & de la façon & conduite qu'ils vsent en allant attaquer les Yroquois. Chap. IX. p. 184

Retour de la Bataille & ce qui se passa par le chemin. Chap. X. p. 196

Retour en France & ce qui se passa iusques au rembarquement. Chap. XI. p. 200

SECOND VOYAGE DV SIEVR de Champlain.

Partement de France pour retourner en la nouuelle France : & ce qui se passa iusques à nostre arriuée en l'habitation. Chap. I. p. 205

Partement de Quebec pour aller assister nos sauuages alliez à la guerre contre les Yroquois leurs ennemis & tout ce qui se passa iusques à nostre retour en l'habitation. Chap. II. p. 210

Retour en France. Rencontre d'vne Baleine & de la façon qu'on les prent. Chap. III. p. 226

LE TROISIESME VOYAGE DV ſieur de Champlain en l'année 1611.

PArtement de France pour retourner en la Nouuelle France. Les dangers & autres choſes qui arriuerent iuſques en l'habitation. Chap. I. p. 231

Deſcente à Quebec pour faire raccommoder la barque. Partement dudit Quebecq pour aller au ſaut trouuer les ſauuages & recognoiſtre vn lieu propre pour vne habitation. Chap. II. p. 241

Deux cens ſauuages rameinent le François qu'on leur auoit baillé, & remmenerent leur ſauuage qui eſtoit retourné de France. Pluſieurs diſcours de part & d'autre. Chap. III. p. 249

Arriuée à la Rochelle. Aſſociation rompue entre le ſieur de Mons & ſes aſſociés les ſieurs Colier & le gendre de Rouen. Enuie des François touchant les nouuelles deſcouuertures de la nouuelle France. Chap. IV. p. 265

Intelligence des deux cartes Geografiques de la nouuelle France. p. 270

PLus eſt adiouté le voyage à la petite carte du deſtroit qu'ont trouué les Anglois au deſſus de Labrador depuis le 53. degré de latitude, iuſques au 63. qu'ils ont deſcouuert en ceſte preſente année 1612. pour trouuer vn paſſage d'aller à la Chine par le Nort, s'il leur eſt poſſible : & ont hyuerné au lieu où eſt ceſte marque, Ɵ. Ce ne fut pas ſans auoir beaucoup enduré de froidures, & furent contraincts de retourner en Angleterre : ayans laiſſé leur chef dans les terres du Nort, & depuis ſix mois, trois autres vaiſſeaux ſont partis pour penetrer plus auant, s'ils peuuent, & par meſmes moyens voir s'ils trouueront les hommes qui ont eſté delaiſſez audict pays.

EXTRAIT DV PRIVILEGE.

PAr lettres patentes du Roy données à Paris, le 9. de Ianuier, 1613. & de noſtre regne le 3. par le Roy en ſon conſeil PERREAV : & ſeellées en cire iaune ſur ſimple queüe, il eſt permis à IEAN BERJON, Imprimeur & Libraire en ceſte ville de Paris, imprimer ou faire imprimer par qui bon luy ſemblera vn liure intitulé, *Les Voyages de Samuel de Champlain Xainctongeois, Capitaine ordinaire pour le Roy en la Marine, &c.* pour le temps & terme de ſix ans entiers & conſecutifs à commencer du iour que ledit liure aura eſté acheué d'imprimer, iuſques audit temps de ſix ans. Eſtant ſemblablement fait deffenſes par les meſmes lettres, à tous Imprimeurs, marchans Libraires, & autres quelconques, d'imprimer, ou faire imprimer, vendre ou diſtribuer ledit liure durant ledit temps, ſans l'exprés conſentement dudit BERJON, ou de celuy à qui il en aura donné permiſſion, ſur peine de confiſcation deſdicts liures la part qu'ils ſeront trouuez, & d'amende arbitraire, comme plus à plein eſt declaré eſdictes lettres.

LES VOYAGES
DV SIEVR DE CHAMPLAIN
XAINTONGEOIS CAPITAINE
ordinaire pour le Roy, en la marine.

OV IOVRNAL TRES-FIDELE DES OBSERVATIONS faites és descouuertures de la nouuelle France : tant en la description des terres, costes, riuieres, ports, haures, leurs hauteurs, & plusieurs declinaisons de la guide-aymant ; qu'en la creance des peuples, leurs superstitions, façon de viure & de guerroyer : enrichi de quantité de figures.

Ensemble deux cartes geographiques : la premiere seruant à la nauigation, dressée selon les compas qui nordestent, sur lesquels les mariniers nauigent : l'autre en son vray Meridien, auec ses longitudes & latitudes : à laquelle est adiousté le voyage du destroict qu'ont troué les Anglois, au dessus de Labrador, depuis le 53e. degré de latitude, iusques au 63e. en l'an 1612. cerchans vn chemin par le Nord, pour aller à la Chine.

LIVRE PREMIER

L'vtilité du commerce a induit plusieurs Princes à rechercher vn chemin plus facile pour trafiquer auec les Orientaux. Plusieurs voyages qui n'ont pas reüssy. Resolution des François à cet effect. Entreprise du sieur de Mons : sa commission & reuocation d'icelle. Nouuelle commission au mesme sieur de Mons pour continuer son entreprise.

CHAPITRE I.

SElon la diuersité des humeurs les inclinations sont differentes : & chacun en sa vacation a vne fin particuliere. Les vns tirent au proffit, les autres à la gloire, & aucuns au bien public. Le plus grand

eſt au commerce, & principalement celuy qui ſe faict ſur la mer. De là vient le grand ſoulagement du peuple, l'opulence & l'ornement des republiques. C'eſt ce qui a eſleué l'ancienne Rome à la Seigneurie & domination de tout le monde. Les Venitiens à vne grandeur eſgale à celle des puiſſans Roys. De tout temps il a fait foiſonner en richeſſes les villes maritimes, dont Alexandrie & Tyr ſont ſi celebres : & vne infinité d'autres, leſquelles rempliſſent le profond des terres aprés que les nations eſtrangeres leur ont envoyé ce qu'elles ont de beau & de ſingulier. C'eſt pourquoy pluſieurs Princes ſe ſont efforcez de trouuer par le Nort, le chemin de la Chine, afin de faciliter le commerce auec les Orientaux, eſperans que ceſte route ſeroit plus brieue & moins perilleuſe.

En l'an 1496. le Roy d'Angleterre commit à ceſte recherche Iean Chabot (1) & Sebaſtien ſon fils. Enuiron le meſme temps Dom Emanuel Roy de Portugal y enuoya Gaſpar Cortereal, qui retourna ſans auoir trouué ce qu'il pretendoit : & l'année d'aprés reprenant les meſmes erres, ils mourut en l'entrepriſe, comme fit Michel ſon frere qui la continuoit obſtinément. Es années 1534. & 1535. Iacques Quartier (2) eut pareille commiſſion du Roy François I.

(1) La commission fut donnée nommément à Jean Cabot et à ses fils Louis, Sébastien et Sanche, et à leurs héritiers et ayans cause : « *Dilectis nobis Ioanni Caboto civi* « *Venetiarum, Ludovico, Sebastiano & Sancio filiis dicti Ioannis, & eorum ac cujuslibet* « *eorum hæredibus ac deputatis...* » (Mémoires des Commissaires, t. II, p. 409). Cette commission est datée du 5 mars de la onzième année du règne de Henri VII. Or Henri fut couronné le 30 octobre 1485. La commission est donc du 5 mars 1496, suivant le style nouveau, et 1495 suivant l'ancien style, Pâques tombant cette année le 1er avril.

(2) L'auteur, dans la relation de son voyage de 1603, écrit Jacques Cartier. Il semble que, dans celle-ci, il ait adopté l'orthographe de Lescarbot; cependant le capitaine malouin signait *Cartier*, comme en font foi les registres de Saint-Malo.

mais il fut arresté en sa course. Six ans aprés le sieur de Roberual l'ayant renouuelée, enuoya Iean Alfonce Xaintongeois plus au Nort le long de la coste de Labrador, qui en reuint aussi sçauant que les autres. Es années 1576. 1577. & 1578. Messire Martin Forbicher (1) Anglois fit trois voyages suiuant les costes du Nort. Sept ans aprés Hunfrey Gilbert (2) aussi Anglois partit auec cinq nauires, & s'en alla perdre sur l'isle de Sable, où demeurerent trois de ses vaisseaux. En la mesme année (3), & és deux suiuantes Iean Dauis Anglois fit trois voyages pour mesme subiect, & penetra soubs les 72. degrez, & ne passa pas vn destroit qui est appelé auiourdhui de son nom. Et depuis luy le Capitaine Georges en fit aussi vn en l'an 1590. qui fut contraint à cause des glaces, de retourner sans auoir rien descouuert. Quant aux Holandois ils n'en ont pas eu plus certaine cognoissance à la nouuelle Zemble.

Tant de nauigations & descouuertures vainement entreprises auec beaucoup de trauaux & despences, ont fait resoudre noz François en ces dernieres années, à essayer de faire vne demeure arrestée és terres que nous disons la Nouuelle France, esperans paruenir plus facilement à la perfection de ceste entreprise, la Nauigation commençeant en la

(1) Sir Martin Frobisher, natif de Doncaster, dans le comté d'York. On peut voir la relation de ses voyages dans Hakluyt, tome III, et la traduction française dans les *Voyages au Nord.*

(2) Sir Humphrey Gilbert obtint une commission de la reine d'Angleterre, Élisabeth, dès l'année 1578. Mais le premier voyage qu'il entreprit cette année manqua complètement, tant par la désertion d'un grand nombre de ses associés, que par suite d'une violente tempête, qui le força de retourner en Angleterre. En vertu de la même commission, il réalisa enfin, cinq ans plus tard (1583), un voyage aux côtes de l'Amérique, où il périt lui et tous ses compagnons.

(3) Le premier voyage de Davis eut lieu en 1585.

terre d'outre l'Ocean, le long de laquelle ſe fait la recherche du paſſage deſiré : Ce qui auoit meu le Marquis de la Roche en l'an 1598.(1) de prendre commiſſion du Roy pour habiter ladite terre. A cet effect il deſchargea des hommes & munitions en l'Iſle de Sable : mais les conditions qui luy auoient eſté accordées par ſa Maieſté lui ayant eſté deniées, il fut contraint de quitter ſon entrepriſe, & laiſſer là ſes gens. Vn an aprez le Capitaine Chauuin en prit vne autre pour y conduire d'autres hommes : & peu aprez eſtant auſſi reuocquée(2), il ne pourſuit pas dauantage.

Aprez ceux cy(3), nonobſtant toutes ces variations & incertitudes, le ſieur de Mons voulut tenter vne choſe deſeſperée : & en demanda commiſſion à ſa Maieſté : recognoiſſant que ce qui auoit ruiné les entreprinſes precedentes, eſtait faute d'auoir aſſiſté les entrepreneurs, qui, en vn an, ny deux, n'ont peu

(1) « Lescarbot et Champlain, » dit M. Ferland, en parlant de l'entreprise du marquis de la Roche (Cours d'Histoire du Canada, I, p. 60), « tenaient leurs renseignements du sieur de Poutrincourt. Nous préférons suivre Bergeron, qui écrivait vers le même temps, parce que la vérité de son récit est confirmée par une notice sur le marquis de La Roche, insérée dans la Biographie Générale des Hommes Illustres de la Bretagne. » Voici ce que dit Bergeron à ce sujet : « Le Marquis de la Roche donc étant allé, ſuivant ſa premiere commiſſion » (1578), « dés le temps de Henri III, en l'ile de Sable, & voulant découvrir davantage, il fut reieté par la violence du vent en moins de douze iours iuſqu'en Bretagne, où il fut retenu priſonnier cinq ans » (ou plus de sept, suivant M. Pol de Courcy) « par le duc de Mercœur. Cependant les gens qu'il avoit laiſſé en l'ile de Sable, ne vécurent tout ce temps-là que de péche, & de quelques vaches & autres bétes provenant de celles que dés l'an 1518 le baron de Lery y avoit laiſſées. Enfin le marquis étant delivré de priſon, comme il eut conté au Roy ſon adventure, le pilote *Chef-d'hôtel* eut commandement allant aux terres neuves, de recueillir ces pauvres gens; ce qu'il fit, & n'en trouva que douze de reſte, qu'il ramena en France. Mais le Marquis aiant obtenu ſa ſeconde commiſſion » (1598) « ne peut continuer ces voyages, prevenu de mort bientôt aprés. » (Traité de la Navigation, ch. xx.)

(2) Suivant l'édition de 1632, le sieur Chauvin fit de suite un second voyage, « qui « fut auſſi fructueux que le premier. Il en veut faire vn troiſieſme mieux ordonné; « mais il n'y demeure longtemps ſans eſtre ſaiſi de maladie, qui l'enuoya en l'autre « monde. » (Première partie, ch. vi.)

(3) En 1603, après la mort du commandeur de Chastes.

recognoiſtre les terres & les peuples qui y ſont : ny trouuer des ports propres à vne habitation. Il propoſa à ſa Maieſté vn moyen pour ſupporter ces frais ſans rien tirer des deniers Royaux, aſçauoir, de lui octroyer priuatiuement à tous autres la traitte de peleterie d'icelle terre. Ce que luy ayant eſté accordé, il ſe mit en grande & exceſſiue deſpence : & mena auec luy bon nombre d'hommes de diuerſes conditions : & y fit baſtir des logemens neceſſaires pour ſes gens : laquelle deſpence il continua trois années conſecutiues, aprez leſquelles, par l'enuie & importunité de certains marchans Baſques & Bretons, ce qui luy auoit eſté octroyé, fut reuocqué par le Conſeil, au grand preiudice d'iceluy ſieur de Mons : lequel par telle reuocation fut contraint d'abbandonner tout, auec perte de ſes trauaux & de tous les vtenſilles dont il auoit garny ſon habitation.

Mais comme il eut fait raport au Roy de la fertilité de la terre ; & moy du moyen de trouuer le paſſage de la Chine(1), ſans les incommoditez des glaces du Nort, ny les ardeurs de la Zone torride, ſoubs laquelle nos mariniers paſſent deux fois en allant & deux fois en retournant, auec des trauaux & perils incroyables, ſa Maieſté commanda(2) au ſieur de Mons de faire nouuel équipage & renuoyer des hommes pour continuer ce qu'il auoit commencé. Il le fit. Et pour l'incertitude de ſa commiſſion il changea de lieu, afin d'oſter aux enuieux l'ombrage qu'il leur auoit apporté ; meu auſſi de l'eſperance

(1) L'auteur, à cette époque, n'avait encore « ſur la fin de la grande riuiere de Canada » que les renseignements qu'il avait pu obtenir de quelques sauvages.

(2) Il s'agit ici de la commission de 1608.

d'auoir plus d'vtilité au dedans des terres où les peuples ſont ciuiliſez, & eſt plus facile de planter la foy Chreſtienne & eſtablir vn ordre comme il eſt neceſſaire pour la conſeruation d'vn païs, que le long des riues de la mer, où habitent ordinairement les ſauuages : & ainſi faire que le Roy en puiſſe tirer vn proffit ineſtimable : Car il eſt aiſé à croire que les peuples de l'Europe rechercheront pluſtoſt ceſte facilité que non pas les humeurs enuieuſes & farouches qui ſuiuent les coſtes & les nations barbares.

Deſcription de l'iſle de Sable : Du Cap Breton; De la Héue; Du port au Mouton; Du port du Cap Negré : Du cap & baye de Sable : De l'iſle aux Cormorans : Du cap Fourchu : De l'iſle Longue : De la baye ſainƈte Marie : Du port de ſainƈte Marguerite : & de toutes les choſes remarcables qui ſont le long de cette coſte.

CHAPITRE II.

LE ſieur de Mons, en vertu de ſa commiſſion (1), ayant par tous les ports & haures de ce Royaume fait publier les defences de la traitte de pelleterie à luy accordée par ſa Maieſté, amaſſa enuiron 120. artiſans, qu'il fit embarquer (2) en deux

(1) Cette première commission de M. de Mons est du 8 novembre 1603. Elle est citée par Lescarbot, liv. IV, ch. I.

(2) Lescarbot donne, sur cet embarquement, quelques détails de plus : « Le ſieur de Monts, » dit-il, liv. IV, ch. II, « fit équipper deux navires, l'vn ſouz la conduite du Capitaine Timothée du Hâvre de Grace, l'autre du Capitaine Morel de Honſleur. Dans le premier il ſe mit avec bon nombre de gens de qualité tant gentils-hommes qu'autres... Et le ſieur de Poutrincourt s'embarqua avec ledit ſieur de Monts, & quant & lui fit porter quantité d'armes & munitions de guerre. »

1604.

vaiſſeaux : l'vn du port de 120. tonneaux, dans lequel commandoit le ſieur de Pont-graué : & l'autre de 150. où il ſe mit auec pluſieurs gentilshommes.

Le ſeptieſme d'Auril mil ſix cens quatre, nous partiſmes du Haure de grace, & Pont-graué le 10. qui auoit le rendes-vous à Canceau (1) 20. lieuës du cap Breton (2). Mais comme nous fuſmes en pleine mer le ſieur de Mons changea d'aduis & prit ſa route vers le port au Mouton, à cauſe qu'il eſt plus au midy, & auſſi plus commode pour aborder, que non pas Canceau.

Le premier de May nous euſmes cognoiſſance de l'iſle de Sable, où nous couruſmes riſque d'eſtre perduz par la faute de nos pilotes qui s'eſtoient trompez en l'eſtime qu'ils firent plus de l'auant que nous n'eſtions de 40. lieuës.

Ceſte iſle eſt eſloignée de la terre du cap Breton de 30. lieuës, nort & ſu, & contient enuiron 15. lieuës. Il y a vn petit lac. L'iſle eſt fort ſablonneuſe & n'y a point de bois de haute futaie, ſe ne ſont que taillis & herbages que paſturent des bœufz & des vaches que les Portugais y porterent il y a plus de 60. ans, qui ſeruirent beaucoup aux gens du Marquis de la Roche : qui en pluſieurs années qu'ils y ſeiournerent prirent grande quantité de fort beaux renards noirs, dont ils conſeruerent bien ſoigneuſement les peaux. Il y a force loups marins de la peau

(1) Ce mot, que les Anglois écrivent *Canso*, est d'origine sauvage, suivant Lescarbot.

(2) Il s'agit ici du cap qui a donné son nom à l'île du Cap-Breton. « En cette « terre, » dit Thévet (Grand Insulaire), « il y a vne prouince nommée Campeſtre de « Berge, qui tire au Sud-Eſt : en ceſte prouince giſt à l'eſt le cap ou promontoire de « Lorraine, ainſi par nous nommé ; & autres lui ont donné le nom de *Cap des Bretons*, « à cauſe que c'eſt là que les Bretons, Biſcaïns & Normands vont & coſtoyent allans en « terre-neuue pour peſcher des moluës. »

1604. desquels ils s'abillerent ayans tout discipé leurs vestemens. Par ordonnance de la Cour de Parlement de Rouan il y fut enuoié vn vaisseau pour les requerir : les conducteurs firent la peche de mollues en lieu proche de ceste isle qui est toute batturiere és enuirons.

Le 8. du mesme mois nous eusmes cognoissance du Cap de la Héue, à l'est duquel il y a vne Baye (1) où sont plusieurs Isles couuertes de sapins ; & à la grande terre de chesnes, ormeaux & bouleaux. Il est ioignant la coste d'Accadie par les 44. degrez & cinq minutes de latitude, & 16. degrez 15. minutes de declinaison de la guide-aimant, distant à l'est nordest du Cap Breton 85. lieuës, dont nous parlerons cy aprez.

Le 12. de May nous entrasmes dans vn autre port, à 5. lieuës du cap de la Héue, où nous primes vn vaisseau qui faisoit traitte de peleterie contre les defences du Roy. Le chef s'appeloit Rossignol, dont le nom en demeura au port, qui est par les 44. degrez & vn quart de latitude.

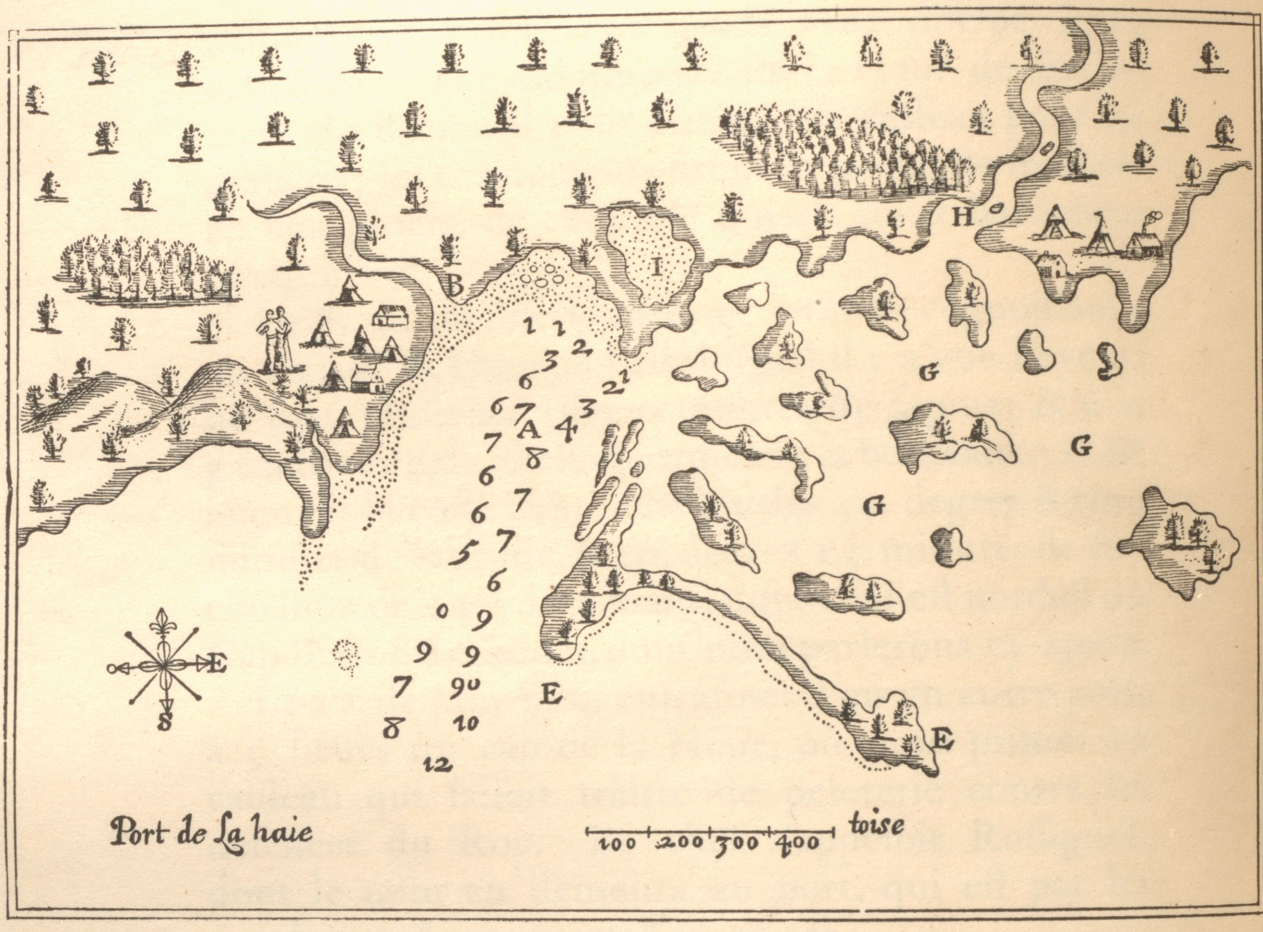
Le 13. de May nous arriuasmes à vn tres-beau port, où il y a deux petites riuieres, appelé le port au Mouton (3), qui est à sept lieuës de celuy du Rossignol. Le terroir est fort pierreux, rempli de taillis & bruyeres. Il y a grand nombre de lappins ; & quantité de gibier à cause des estangs qui y sont.

Aussi tost que nous fusmes desembarquez, chacun commença à faire des cabannes selon sa fantai-

(1) Cette baie est formée par l'embouchure de la rivière de La Hève.

(2) Le port Rossignol porte aujourd'hui le nom de Liverpool.

(3) Lequel ils appelèrent ainsi, dit Lescarbot, « à l'occasion d'vn mouton qui s'étant noyé revint à bord, & fut mangé de bonne guerre. » Il n'est qu'à trois petites lieues du port du Rossignol.

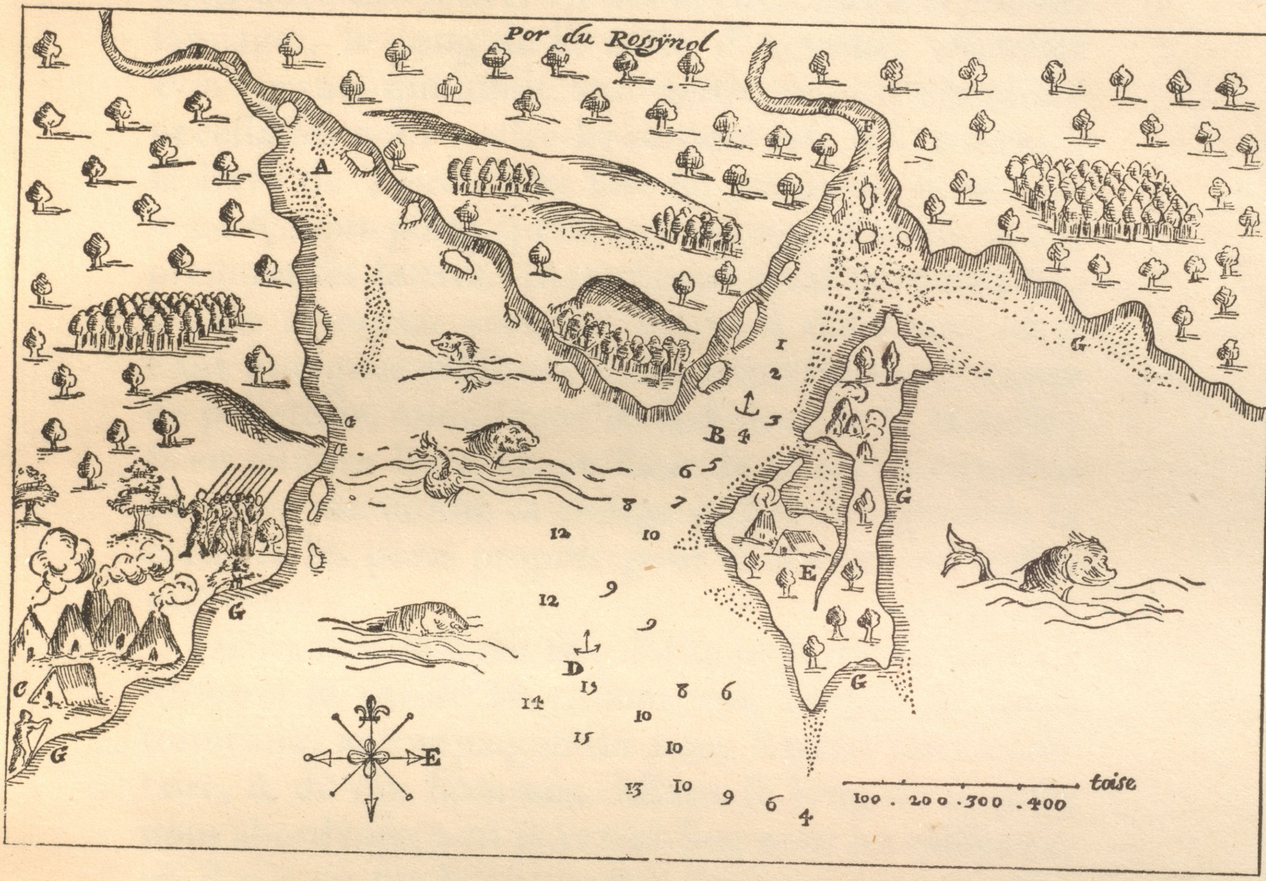


Les chifres montrent les brasses d'eau.

A Le lieu où les vaisseaux mouillent l'ancre.
B Vne petite riuiere (1) qui asseche de basse mer.
C Les lieux où les sauuages cabannent (2).
D Vne basse à l'entrée du port (3).
E Vne petite isle couuerte de bois.
F Le Cap de la Héue (4).
G Vne baye où il y a quantité d'isles couuertes de bois.
H Vne riuiere qui va dans les terres 6. ou 7. lieuës, auec peu d'eau.
I Vn estang proche de la mer.

(1) La petite rivière de *Chachippé*, ou simplement La Petite-Rivière. Quelques auteurs ont étendu ce nom au port lui-même, et, d'après une lettre du P. Biard, La Hève aurait encore été appelé port Saint-Jean. — (2) Cette lettre C manque dans la carte ; mais le dessin des cabanes y supplée. — (3) La lettre D manque ; mais la basse est suffisamment reconnaissable. — (4) Cette lettre, dont le graveur a fait un E, doit être à la pointe de l'île la plus avancée du côté du large, au moins suivant la tradition ; mais, comme l'auteur place le port de la Hève à l'entrée de la Petite-Rivière, il semble que ce qu'il appelle cap La Hève est la pointe la plus rapprochée de l'entrée de ce port.

p. 156.



Les chifres montrent les braſſes d'eau.

A Riuiere qui va 25. lieuës dans les terres.

B Le lieu où ancrent les vaiſſeaux.

C Place à la grande terre où les ſauuages font leur logement.

D La rade où les vaiſſeaux mouillent l'ancre en attendant la marée.

E L'endroit où les ſauuages cabannent dans l'iſle.

F Achenal qui aſſeche de baſſe mer.

G La coſte de la grande terre.

Ce qui eſt piquoté demontre les baſſes.

p. 156.

ſie, ſur vne pointe à l'entrée du port auprés de deux eſtangs d'eau douce. Le ſieur de Mons en meſme temps depeſcha vne chalouppe, dans laquelle il enuoya auec des lettres vn des noſtres, guidé d'aucuns ſauuages, le long de la coſte d'Accadie, chercher Pont-graué, qui auoit vne partie des commoditez neceſſaires pour noſtre hyuernement. Il le trouua à la Baye de Toutes-iſles fort en peine de nous (car il ne ſçauoit point qu'on eut changé d'aduis) & luy preſenta ſes lettres. Incontinent qu'il les eut leuës, il s'en retourna vers ſon nauire à Canceau, où il ſaiſit quelques vaiſſeaux Baſques qui faiſoyent traitte de pelleterie, nonobſtant les defences de ſa Maieſté; & en enuoya les chefs au ſieur de Mons : Lequel ce pendant me donna la charge d'aller recognoiſtre la coſte, & les ports propres pour la ſeureté de noſtre vaiſſeau.

Deſirant accomplir ſa volonté ie partis du port au Mouton le 19. de May, dans vne barque de huict tonneaux, accompaigné du ſieur Raleau ſon Secretaire, & de dix hommes. Allant le long de la coſte nous abordâmes à vn port tres-bon pour les vaiſſeaux, où il y a au fonds vne petite riuiere qui entre aſſez auant dans les terres, que i'ay appelé le port du cap Negré, à cauſe d'vn rocher qui de loing en a la ſemblance, lequel eſt eſleué ſur l'eau proche d'vn cap où nous paſſames le meſme iour, qui en eſt à quatre lieuës, & à dix du port au Mouton. Ce cap eſt fort dangereux à raiſon des rochers qui iettent à la mer. Les coſtes que ie vis iuſques là ſont fort baſſes couuertes de pareil bois qu'au cap de la Héue; & les iſles toutes remplies de gibier. Tirant plus outre

1604. nous fusmes passer la nuict à la Baye de Sable(1), où les vaisseaux peuuent mouiller l'ancre sans aucune crainte de danger.

Le lendemain nous allames au cap de Sable, qui est aussi fort dangereux, pour certains rochers & batteures qui iettent presque vne lieuë à la mer. Il est à deux lieuës de la baye de Sable, où nous passames la nuict precedente. De là nous fusmes en l'isle aux Cormorans(2), qui en est à vne lieuë, ainsi appelée à cause du nombre infini qu'il y a de ces oyseaux, où nous primes plein vne barrique de leurs œufs. Et de ceste isle nous fismes l'ouest enuiron six lieuës trauarsant vne baye(3) qui fuit au Nort deux ou trois lieuës : puis rencontrasmes plusieurs isles(4) qui iettent 2. ou trois lieuës à la mer, lesquelles peuuent contenir les vnes deux, les autres trois lieuës, & d'autres moins, selon que i'ay peu iuger. Elles sont la pluspart fort dangereuses à aborder aux grands vaisseaux, à cause des grandes marées, & des rochers qui sont à fleur d'eau. Ces isles sont remplies de pins, sapins, boulleaux & de trembles. Vn peu plus outre, il y en a encore quatre. En l'vne nous vismes si grande quantité d'oiseaux appelez tangueux(5), que nous les tuyons aisement à coups de baston. En vne autre nous trouuâmes le riuage tout couuert de loups marins, desquels nous primes autant que bon nous sembla. Aux deux autres il y a vne telle abon-

(1) Aujourd'hui baie de Barrington.

(2) Probablement celle qui porte aujourd'hui le nom de *Shag Island*.

(3) Cette baie est appelée un peu plus loin la baie Courante, et ce que l'auteur dit ici en parlant des îles de Tousquet, nous donne la raison qui a fait donner ce nom à la baie : c'est qu'elle est « dangereuse aux grands vaisseaux à cause des grandes marées, » et de la violence des courants. Elle porte aujourd'hui le nom de baie de Townsend.

(4) Les îles de Tousquet.

(5) De là le nom d'*île aux Tangueux* que lui donne l'auteur dans la carte de 1632.

1604.

dance d'oiſeaux de differentes eſpeces, qu'on ne pourroit ſe l'imaginer ſi l'on ne l'auoit veu, comme Cormorans, Canards de trois ſortes, Oyees, Marmettes, Outardes, Perroquets de mer, Beccacines, Vaultours, & autres Oyſeaux de proye : Mauues, Allouettes de mer de deux ou trois eſpeces; Herons, Goillans, Courlieux, Pyes de mer, Plongeons, Huats (1), Appoils (2), Corbeaux, Grues, & autres ſortes que ie ne cognois point, leſquels y font leurs nyds. Nous les auons nommées, iſles aux loups marins. Elles ſont par la hauteur de 43. degrez & demy de latitude, diſtantes de la terre ferme ou Cap de Sable de quatre à cinq lieuës. Aprés y auoir paſſé quelque temps au plaiſir de la chaſſe (& non pas ſans prendre force gibier) nous abordâmes à vn cap qu'auons nommé le port Fourchu (3); d'autant que ſa figure eſt ainſi, diſtant des iſles aux loups marins cinq à ſix lieuës. Ce port eſt fort bon pour les vaiſſeaux en ſon entrée : mais au fonds il aſſeche preſque tout de baſſe mer, fors le cours d'vne petite riuiere, toute enuironnée de prairies, qui rendent ce lieu aſſez aggreable. La peſche de moruës y eſt bonne auprés du port. Partant de là nous fiſmes le nort dix ou douze lieuës ſans trouuer aucun port pour les vaiſſeaux, ſinon quantité d'ances ou playes treſbelles, dont les terres ſemblent eſtre propres pour cultiuer. Les bois y ſont tres-beaux, mais il y a bien peu de pins & de ſappins. Ceſte coſte eſt fort ſeine, ſans iſles, rochers ne baſſes : de ſorte que ſelon noſtre iugement les

(1) Pour *Huars*, Huards.

(2) Suivant Vieillot, *Apoa* est une espèce de canard.

(3) Le cap Fourchu.

1604. vaiſſeaux y peuuent aller en aſſeurance. Eſtans eſloignez vn quart de lieuë de la coſte, nous fuſmes à vne iſle, qui s'appelle l'iſle Longue, qui git nort nordeſt, & ſur ſuroueſt, laquelle faict paſſage pour aller dedans la grande baye Françoiſe (1), ainſi nommée par le ſieur de Mons.

Ceſte iſle eſt de ſix lieuës de long: & a en quelques endroicts prés d'vne lieuë de large, & en d'autres vn quart ſeulement. Elle eſt remplie de quantité de bois, comme pins & boulleaux. Toute la coſte eſt bordée de rochers fort dangereux : & n'y a point de lieu propre pour les vaiſſeaux, qu'au bout de l'iſle quelques petites retraites pour des chalouppes, & trois ou quatre iſlets de rochers, où les ſauuages prennent force loups marins. Il y court de grandes marées, & principalement au petit paſſage de l'iſle, qui eſt fort dangereux pour les vaiſeaux s'ils vouloyent ſe mettre au haſard de le paſſer.

Du paſſage de l'iſle Longue fiſmes le nordeſt deux lieuës, puis trouuâmes vne ance où les vaiſſeaux peuuent ancrer en ſeureté, laquelle a vn quart de lieuë ou enuiron de circuit. Le fonds n'eſt que vaſe, & la terre qui l'enuironne eſt toute bordée de rochers aſſez hauts. En ce lieu il y a vne mine d'argent treſbonne, ſelon le raport du mineur maiſtre Simon, qui eſtoit auec moy. A quelques lieuës plus outre eſt auſſi vne petite riuiere, nommée du Boulay, où la mer monte demy lieuë dans les terres, à l'entrée de laquelle il y peut librement ſurgir des

(1) Aujourd'hui la baie de Fundy. Cette baie paraît avoir porté le nom de Norembègue, comme nous verrons plus loin, p. 31 note 4. «On ne peut deviner,» dit M. Ferland (Cours d'Histoire, I, p. 65, note 2), «pourquoi les Anglais l'ont nommée baie de Fundy. Auraient-ils traduit par *Bay of Fundy* les mots que portent d'anciennes cartes : *Fond de la Baie ?*»

1604.

nauires du port de cent tonneaux. A vn quart de lieuë d'icelle, il y a vn port bon pour les vaiſſeaux où nous trouuâmes vne mine de fer que noſtre mineur iugea rendre cinquante pour cent(1). Tirant trois lieux plus outre au nordeſt, nous viſmes vne autre mine de fer aſſez bonne, proche de laquelle il y a vne riuiere enuironnée de belles & aggreables prairies. Le terroir d'allentour eſt rouge comme ſang. Quelques lieues plus auant il y a encore vne autre riuiere qui aſſeche de baſſe mer, horſmis ſon cours qui eſt fort petit, qui va proche du port Royal. Au fonds de ceſte baye y a vn achenal qui aſſeche auſſi de baſſe mer, autour duquel y a nombre de prez & de bonnes terres pour cultiuer, toutesfois remplies de quantité de beaux arbres de toutes les ſortes que i'ay dit cy deſſus. Ceſte baye peut auoir depuis l'iſle Longue iuſques au fonds quelque ſix lieuës. Toute la coſte des mines eſt terre aſſez haute, decouppée par caps, qui paroiſſent ronds, aduançans vn peu à la mer. De l'autre coſté de la baye au ſueſt, les terres ſont baſſes & bonnes, où il y a vn fort bon port, & en ſon entrée vn banc par où il faut paſſer, qui a de baſſe mer braſſe & demye d'eau, & l'ayant paſſé on en trouue trois & bon fonds. Entre les deux pointes du port il y a vn iſlet de caillons qui couure de plaine mer. Ce lieu va demye lieuë dans les terres. La mer y baiſſe de trois braſſes, & y a force coquillages, comme moulles coques & bregaux. Le terroir eſt des meilleurs que i'aye veu. I'ay nommé ce port, le port ſaincte

(1) «Il y a de la mine de fer & d'argent,» dit Lescarbot; «mais elle n'eſt point abondante, ſelon l'épreuve qu'on en a fait pardelà & en France.» (Liv. IV, ch. III.)

1604.

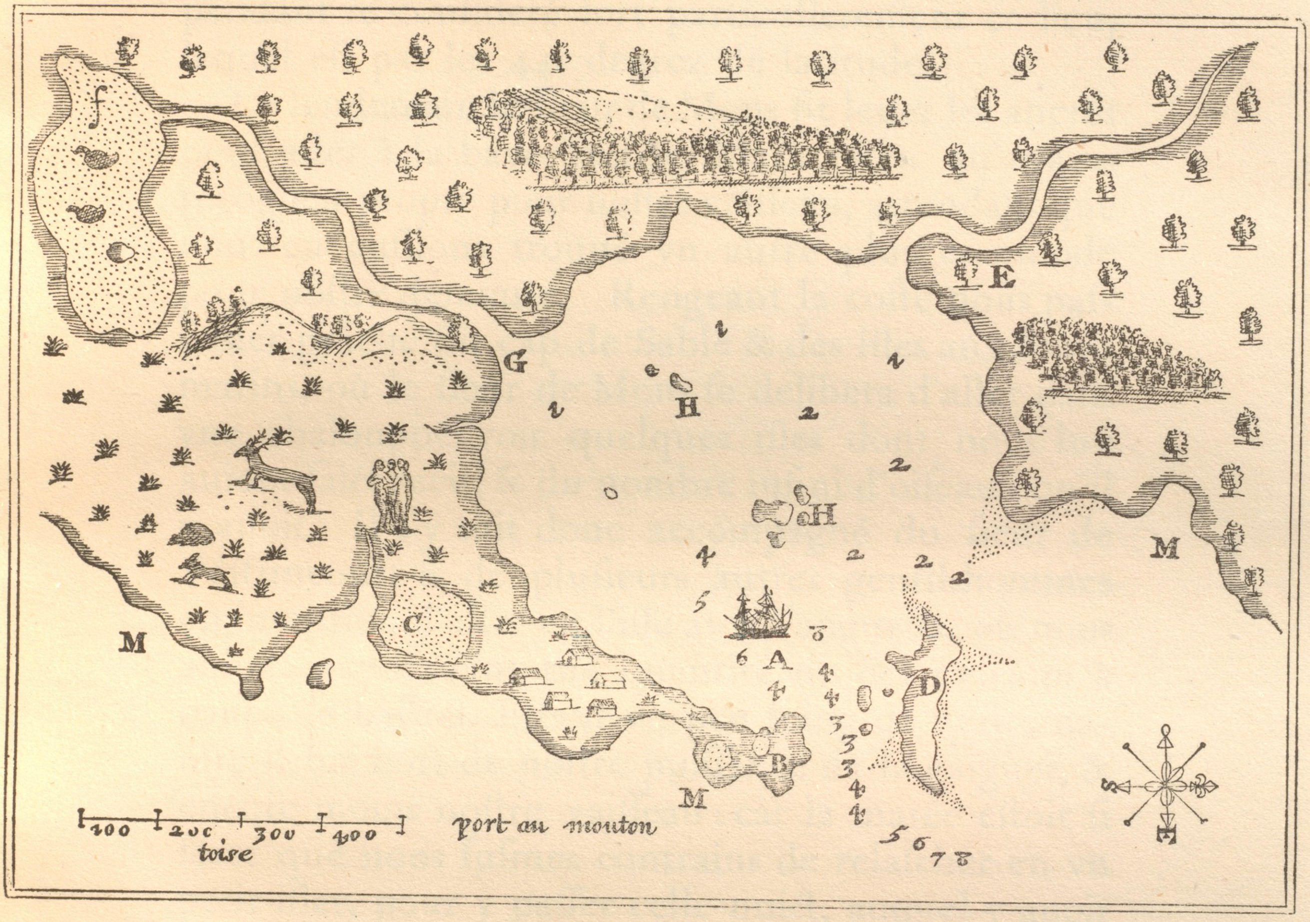
Marguerite (1). Toute ceste coste du suest est terre beaucoups plus basse que celle des mines qui ne sont qu'à vne lieuë & demye de la coste du port de saincte Marguerite, de la largeur de la baye, laquelle a trois lieuës en son entrée. Ie pris la hauteur en ce lieu, & la trouué par les 45. degrez & demy, & vn peu plus de latitude (2), & 17. degrez 16. minuttes de declinaison de la guide-aymant.

Aprés auoir recogneu le plus particulierement qu'il me fut possible les costes ports & haures, ie m'en retourné au passage de l'isle Longue sans passer plus outre, d'où ie reuins par le dehors de toutes les isles, pour remarquer s'il y auoit point quelques dangers vers l'eau : mais nous n'en trouuâmes point, sinon aucuns rochers qui sont à prés de demye lieue des isles aux loups marins, que l'on peut esuiter facilement : d'autant que la mer brise par dessus. Continuant nostre voyage, nous fusmes surpris d'vn grand coup de vent qui nous contraignit d'eschouer nostre barque à la coste, où nous courusmes risque de la perdre : ce qui nous eut mis en vne extresme peine. La tourmente estant cessée nous nous remismes en la mer : & le lendemain (3) nous arriuasmes au port du Mouton, où le sieur de Mons nous attendoit de iour en iour ne sachant que penser de

(1) Dans sa carte de 1632, l'auteur indique le port de Sainte-Marguerite à peu près en face du Petit-Passage de l'île Longue. Il lui donna ce nom parce qu'il y entra probablement le 10 de juin, jour de la fête de sainte Marguerite.

(2) Le fond de la baie Sainte-Marie n'est guère au-delà de 44° et demi, même suivant la grande carte de l'auteur.

(3) C'était vers la mi-juin. «En ce port,» dit Lescarbot, «ilz attendirent vn mois.» Or on était arrivé au port au Mouton le 13 de mai. «Tandis,» ajoute-t-il, «on envoya Champlein avec vne chaloupe plus avant chercher vn lieu propre pour la retraite, & tant demeura en cette expedition, que sur la deliberation du retour, on le pensa abandonner.» (Liv. IV, ch. II.)



Les chifres montrent les brasses d'eau.

A Les lieux où posent les vaisseaux.
B Le lieu où nous fismes nos logemens.
C Vn estang.
D Vne isle à l'entrée du port, couuerte de bois.
E Vne riuière qui est assez basse d'eau.
F Vn estang (1).
G Ruisseau assez grand qui vient de l'estang f.
H 6. Petites isles qui sont dans le port.
L Campagne où il n'y a que des taillis & bruyeres fort petites (2).
M La coste du costé de la mer.

(1) Dans la carte la lettre F est remplacée par *f*. — (2) La lettre L manque dans la carte ; mais le dessin y supplée, l'auteur y ayant représenté des roseaux.

p. 162.

noſtre ſeiour, ſinon qu'il nous fuſt arriué quelque fortune. Ie lui fis relation de tout noſtre voyage & où nos vaiſſeaux pouuoyent aller en ſeureté. Cependant ie conſideré fort particulierement ce lieu, lequel eſt par les 44. degrez de latitude.

Le lendemain le ſieur de Mons fit leuer les ancres pour aller à la baye ſaincte Marie, lieu qu'auions recogneu propre pour noſtre vaiſſeau, attendant que nous en euſſions trouué vn autre plus commode pour noſtre demeure. Rengeant la coſte nous paſſames proche du cap de Sable & des iſles aux loups marins, où le ſieur de Mons ſe delibera d'aller dans vne chalouppe voir quelques iſles dont nous luy auions faict recit, & du nombre infini d'oiſeaux qu'il y auoit. Il s'y mit donc accompagné du ſieur de Poitrincourt & de pluſieurs autres gentilshommes en intention d'aller en l'iſle aux Tangueux, où nous auions auparauant tué quantité de ces oyſeaux à coups de baſton. Eſtant vn peu loing de noſtre nauire il fut hors de noſtre puiſſance de la gaigner, & encore moins noſtre vaiſſeau : car la marée eſtoit ſi forte que nous fuſmes contrains de relaſcher en vn petit iſlet, pour y paſſer celle nuict, auquel y auoit grand nombre de Gibier. I'y tué quelques oyſeaux de riuiere, qui nous ſeruirent bien : d'autant que nous n'auions pris qu'vn peu de biſcuit, croyans retourner ce meſme iour. Le lendemain nous fuſmes au cap Fourchu, diſtant de là, demye lieuë. Rengeant la coſte nous fuſmes trouuer noſtre vaiſſeau qui eſtoit en la baye ſaincte Marie. Nos gens furent fort en peine de nous l'eſpace de deux iours, craignant qu'il nous fuſt arriué quelque malheur : mais

1604. quand ils nous virent en lieu de ſeureté, celà leur donna beaucoup de reſiouiſſance.

Deux ou trois iours(1) aprés noſtre arriuée, vn de nos preſtres, appellé meſire Aubry(2), de la ville de Paris, s'eſgara ſi bien dans vn bois en allant chercher ſon eſpée laquelle il y auoit oublyée, qu'il ne peut retrouuer le vaiſſeau : & fut 17. iours(3) ainſi ſans aucune choſe pour ſe ſubſtanter que quelques herbes ſeures & aigrettes comme de l'oſeille, & des petits fruits de peu de ſubſtance, gros comme groiſelles, qui viennent rempant ſur la terre. Eſtant au bout de ſon rollet, ſans eſperance de nous reuoir iamais, foible & debile, il ſe trouua du coſté de la baye Françoiſe, ainſi nommée par le ſieur de Mons, proche de l'iſle Longue, où il n'en pouuoit plus, quand l'vne de nos chalouppes allant à la peſche du poiſſon(4), l'aduiſa, qui ne pouuant appeller leur faiſoit ſigne auec vne gaule au bout de laquelle il auoit mis ſon chappeau, qu'on l'allaſt requerir : ce qu'ils firent auſſi toſt & l'ammenerent. Le ſieur de Mons l'auoit faict chercher, tant par les ſiens que des ſauuages du païs, qui coururent tout le bois &

(1) Lescarbot dit : « Aprés avoir ſejourné douze ou treze jours. » Mais, si Messire Nicolas Aubry se perdit pendant qu'on était à la baie Sainte-Marie, et que M. de Monts le fit chercher lui-même, comme le dit l'auteur quelques lignes plus loin, ce ne pouvait être que *deux ou trois* jours après l'arrivée en cette baie; puisque M. de Monts en partit le 16 de juin, avec la barque (voir ci-après, p. 17), et qu'on ne dut pas y arriver avant le 12 ou le 13, suivant Lescarbot lui-même.

(2) Nicolas Aubry, « jeune homme d'Égliſe, pariſien de bonne famille, » à qui il avait pris envie de faire le voyage avec le sieur de Mons, « & ce, dit-on, contre le gré de ſes parents, leſquels envoyerent exprés à Honfleur pour le divertir & r'amener à Paris. » (Lescarbot, liv. IV, ch. II, et IV.)

(3) Seize jours, suivant Lescarbot, liv. IV, ch. III.

(4) Suivant Lescarbot, « comme on étoit aprés déſerter l'ile » (de Sainte-Croix), « Champdoré fut renvoyé à la baie Sainte-Marie avec vn maître de mines qu'on y avoit mené pour tirer de la mine d'argent & de fer : ce qu'ilz firent... là où aprés quelque ſejour, allans pécher, ledit Aubri les apperceut... » (Liv. IV, ch. IV.)

n'en apporterent aucunes nouuelles. Le tenant pour mort, on le voit reuenir dans la chalouppe au grand contentement d'vn chacun : Et fut vn long temps à se remettre en son premier estat.

Description du Port Royal & des particularitez d'iceluy. De l'isle Haute. Du port aux mines. De la grande baye Françoise. De la riuiere S. Iean, & ce que nous auons remarqué depuis le port aux mines iusques à icelle. De l'isle appelée par les sauuages Manthane. De la riuiere des Etechemins & de plusieurs belles isles qui y sont. De l'isle de S. Croix : & autres choses remarquables d'icelle coste.

CHAPITRE III.

A Quelques iours de là le sieur de Mons se delibera d'aller descouurir les costes de la baye Françoise : & pour cet effect partit du vaisseau le 16. de May (1) & passames par le destroit de l'isle Longue. N'ayant trouué en la baye S. Marie aucun lieu pour nous fortiffier qu'auec beaucoup de temps, celà nous fit resoudre de voir si à l'autre il n'y en auroit point de plus propre. Mettant le cap au nordest 6. lieux, il y a vne ance où les vaisseaux peuuent mouiller l'ancre à 4. 5. 6. & 7. brasses d'eau. Le fonds est Sable. Ce lieu n'est que comme vne rade. Continuant au mesme vent deux lieux, nous entrasmes en l'vn des beaux ports que i'eusse veu en toutes ces costes, où il pourroit deux mille

(1) On devait être au mois de juin, comme le prouve du reste le nom de Saint-Jean donné à la rivière Ouigoudi. (Voir plus loin, p. 23.)

1604. vaiſſeaux en ſeureté. L'entrée eſt large de huict cens pas: puis on entre dedans vn port qui a deux lieux de long & vne lieue de large, que i'ay nommé (1) port Royal, où deſſendent trois riuieres, dont il y en a vne aſſez grande, tirant à l'eſt, appellée la riuiere de l'Equille, qui eſt vn petit poiſſon de la grandeur d'vn Eſplan, qui s'y peſche en quantité, comme auſſi on fait du Harang, & pluſieurs autres ſortes de poiſſon qui y ſont en abondance en leurs ſaiſons. Ceſte riuiere a prés d'vn quart de lieue de large en ſon entrée, où il y a vne iſle (2), laquelle peut contenir demye lieue de circuit, remplie de bois ainſi que tout le reſte du terroir, comme pins, ſapins, pruches, boulleaux, trambles, & quelques cheſnes qui ſont parmy les autres bois en petit nombre. Il y a deux entrées en ladite riuiere l'vne du coſté du nort (3): l'autre au ſu de l'iſle (4). Celle du nort eſt la meilleure, où les vaiſſeaux peuuent mouiller l'ancre à l'abry de l'iſle à 5. 6. 7. 8. & 9. braſſes d'eau: mais il faut ſe donner garde de quelques baſſes qui ſont tenant à l'iſle, & à la grand terre, fort dangereuſes, ſi on n'a recogneu l'achenal.

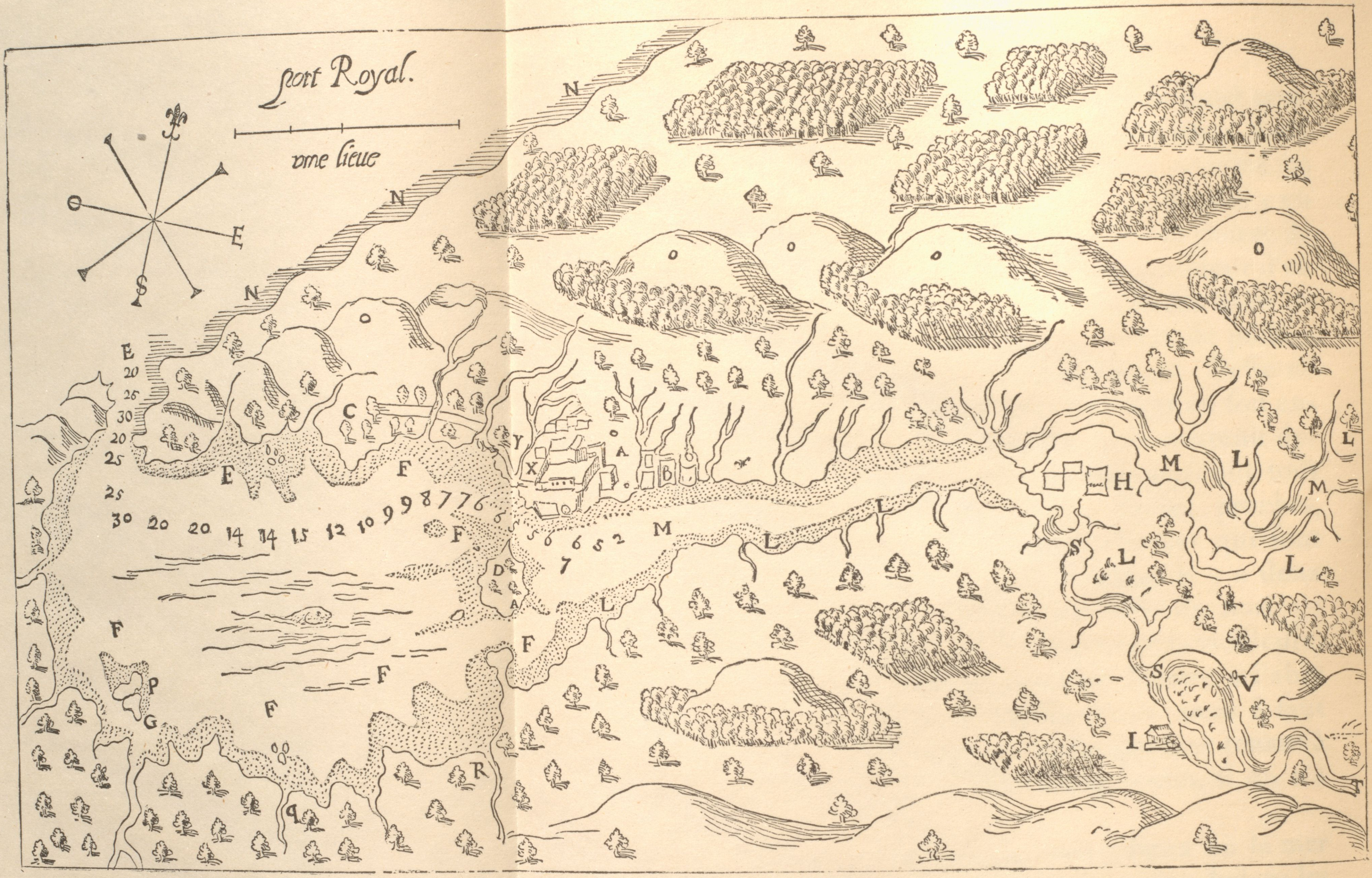
Nous fuſmes quelques 14. ou 15. lieux où la mer monte, & ne va pas beaucoup plus auant dedans les

(1) « Ledit port pour ſa beauté, » dit Lescarbot, « fut appelé LE PORT ROYAL, non par le choix de Champlein, comme il ſe vante en la relation de ſes voyages, mais par le ſieur de Monts, Lieutenant du Roy. » (Liv. IV, ch. III.) — N'en déplaise à Lescarbot, le témoignage de Champlain, qui était du voyage, vaut, pour le moins, autant que le sien. Il y a plus : Champlain, dans son édition de 1632, a conservé ce passage tel qu'il était, malgré la remarque de Lescarbot. Du reste, notre auteur ne manque jamais de rendre justice aux autres en pareille matière : c'est ainsi, par exemple, qu'il fait remarquer à plusieurs reprises que la baie Française a reçu son nom de M. de Monts. (Voir ci-dessus, pp. 12 et 16.)

(2) Dans la carte de Lescarbot, cette île porte le nom de Biencourville. Elle a été appelée plus tard l'île aux Chèvres.

(3) La Bonne-Passe.

(4) La Passe-aux-Fous.



Les chifres montrent les brasses d'eau.

A Le lieu de l'habitation.
B Iardin du sieur de Champlain.
C Allée au trauers les bois que fit faire le sieur de Poitrincourt.
D Isle à l'entrée de la riuiere de l'Equille (1).
E Entrée du port Royal.
F Basses qui assechent de basse mer.
G Riuiere sainct Antoine (2).
H Lieu du labourage où on seme le blé.
I Moulin que fit faire le sieur de Poitrincourt.
L Prairies qui sont innondées des eaux aux grandes marées.
M Riuiere de l'Equille.
N La coste de la mer du port Royal.
O Costes de montaignes.
P Isle proche de la riuiere sainct Antoine.
Q (3) Ruisseau de la Roche (4).
R Autre Ruisseau.
S Riuiere du moulin.
T Petit lac.
V Le lieu où les sauuages peschent le harang en la saison.
X Ruisseau de la truitiere.
Y Allée que fit faire le sieur de Champlain.

(1) Dans la carte de Lescarbot, cette île porte le nom de Biencourville. — (2) Lescarbot l'appelle rivière Hébert. — (3) *q*, dans la carte. — (4) Ou rivière de l'Orignac, d'après la carte de Lescarbot.

1604.

terres pour porter basteaux : En ce lieu elle contient 60. pas de large, & enuiron brasse & demye d'eau. Le terroir de ceste riuiere est remply de force chesnes, fresnes & autres bois. De l'entrée de la riuiere iusques au lieu où nous fusmes y a nombre de preries, mais elles sont innondées aux grandes marées, y ayant quantité de petits ruisseaux qui trauersent d'vne part & d'autre, par où des chalouppes & batteaux peuuent aller de pleine mer. Ce lieu estoit le plus propre & plaisant pour habiter que nous eussions veu. Dedans le port y a vne autre isle(1), distante de la premiere prés de deux lieues, où il y a vne autre petite riuiere(2) qui va assez auant dans les terres, que nous auons nommée la riuiere sainct Antoine. Son entrée est distante du fonds de la baye saincte Marie de quelque quatre lieux par le trauers des bois. Pour ce qui est de l'autre riuiere ce n'est qu'vn ruisseau remply de rochers, où on ne peut monter en aucune façon que ce soit pour le peu d'eau : & a esté nommée, le ruisseau de la roche. Ce lieu est par la hauteur de 45. degrez de latitude(3) & 17. degrez 8. minuttes de declinaison de la guide-ayment.

Aprés auoir recogneu ce port, nous en partismes pour aller plus auant dans la baye Françoise, &

(1) Ile d'Hébert. Le sieur Bellin l'appelle île d'Imbert, et les Anglais en ont fait *Bear* Island.

(2) Cette rivière, appelée ici Saint-Antoine, a pris le nom d'Hébert dès le temps même de l'auteur, comme l'attestent les cartes de Lescarbot. Mais ce dernier nom a eu le même sort que celui de l'île qui est à son embouchure, et les Anglais l'appellent aujourd'hui *Bear* River.

(3) Cette première habitation, qui était au nord du port Royal, à peu près en face du Port-Royal établi plus tard par M. d'Aulnay de Charnisé, était à 44° et trois quarts de latitude. Comme on le voit, c'est ce dernier Port-Royal qui a pris le nom d'Annapolis, et non pas le premier.

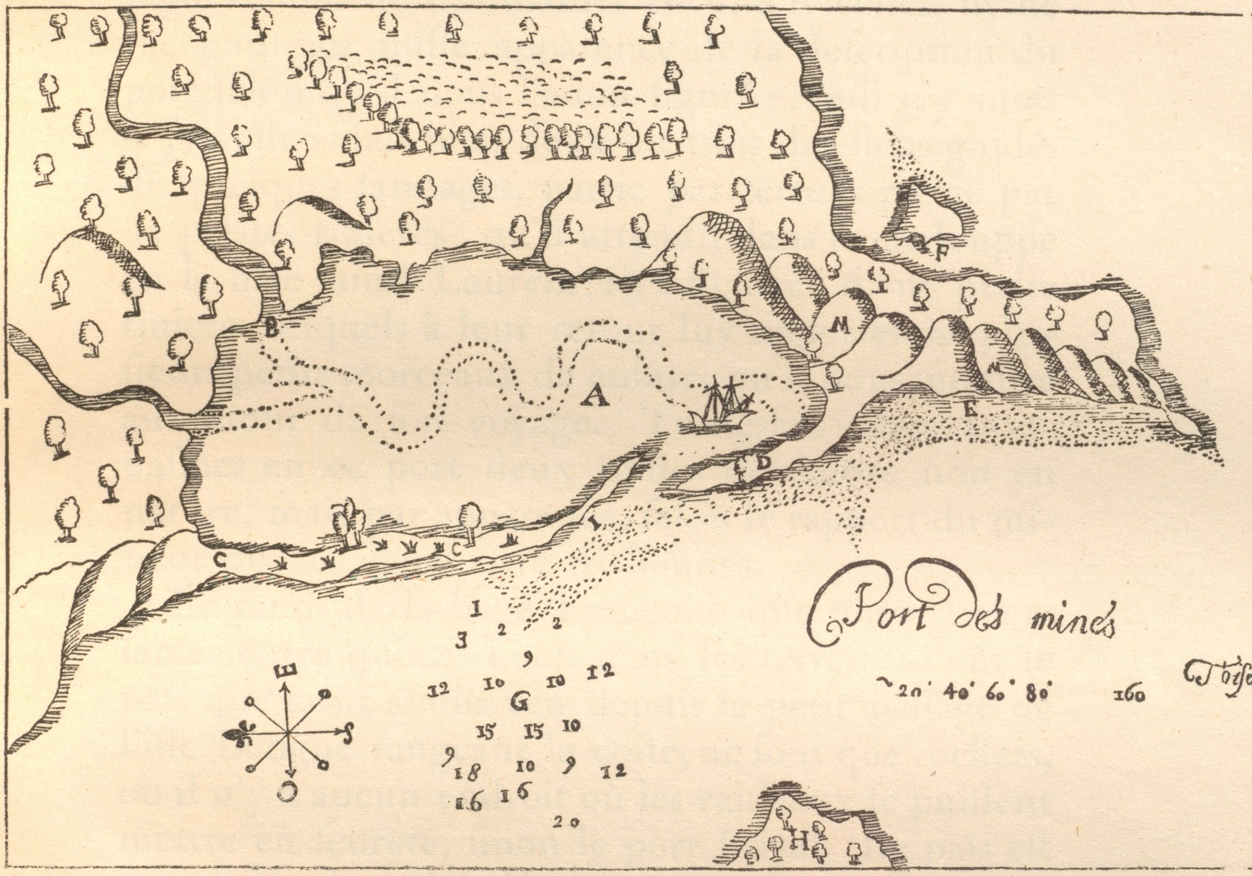
1604. voir ſi nous ne trouuerions point la mine de cuiure qui auoit eſté deſcouuerte l'année precedente (1). Mettant le cap au nordeſt huict ou dix lieux rengeant la coſte du port Royal, nous trauerſames vne partie de la baye comme de quelque cinq ou ſix lieues; iuſques à vn lieu qu'auons nommé le cap des deux bayes (2) : & paſſames par vne iſle (3) qui en eſt à vne lieue, laquelle contient autant de circuit, eſleuée de 40. ou 45. toiſes de haut : toute entourée de gros rochers, horſ-mis en vn endroit qui eſt en talus, au pied duquel y a vn eſtang d'eau ſallée, qui vient par deſſoubs vne poincte de cailloux, ayant la forme d'vn eſperon. Le deſſus de l'iſle eſt plat, couuert d'arbres auec vne fort belle ſource d'eau. En ce lieu y a vne mine de cuiure. De là nous fuſmes à vn port (4) qui en eſt à vne lieue & demye, où iugeâmes qu'eſtoit la mine de cuiure qu'vn nommé Preuert de ſainct Maſlo auoit deſcouuerte par le moyen des ſauuages du païs. Ce port eſt ſoubs les 45. degrez deux tiers de latitude, lequel aſſeche de baſſe mer. Pour entrer dedans il faut ballizer & recognoiſtre vne batture de Sable qui eſt à l'entrée, laquelle va rengeant vn canal ſuiuant l'autre coſté de terre ferme : puis on entre dans vne baye qui contient prés d'vne lieue de long, & demye de large. En quelques endroits le fonds eſt vaſeux & ſablonneux, & les vaiſſeaux y peuuent eſchouer.

(1) Voir la relation de 1603, chapitres x et xii.

(2) Ce cap s'appelait encore ainsi à l'époque où le sieur Denis publia sa Description des Côtes de l'Amérique, en 1672. Aujourd'hui il est connu sous le nom de cap Chignectou.

(3) L'île Haute.

(4) Ce havre, que l'auteur appelle plus loin le port aux Mines, porte aujourd'hui le nom de Havre à l'Avocat. Il est à 45° 25′ de latitude.



Les chifres montrent les brasses d'eau.

A Le lieu où les vaisseaux peuuent eschouer.
B Vne petite riuière.
C Vne langue de terre qui est de Sable.
D Vne pointe de gros cailloux qui est comme vne moule.
E Le lieu où est la mine de cuiure qui couure de mer deux fois le iour.
F Vne isle qui est derrière le cap des mines.
G La rade où les vaisseaux posent l'ancre attendant la marée.
I Lachenal.
H L'isle haute qui est à vne lieue & demye du Port aux mines.
L Le Petit Ruisseau.
M Costeau de montaignes le long de la coste du cap aux mines.

p. 168.

1604.

La mer y pert & croiſt de 4. à 5. braſſes. Nous y miſmes pied à terre pour voir ſi nous verrions les mines que Preuerd nous auoit dit. Et ayant faict enuiron vn quart de lieue le long de certaines montagnes, nous ne trouuaſmes aucune d'icelles, ny ne recognuſmes nulle apparence de la deſcription du port ſelon qu'il nous l'auoit figuré : Auſſi n'y auoit il pas eſté : mais bien deux ou trois des ſiens guidés de quelques ſauuages, partie par terre & partie par de petites riuieres ; qu'il attendit dans ſa chalouppe en la baie ſainct Laurens(1), à l'entrée d'vne petite riuiere : leſquels à leur retour luy apporterent pluſieurs petits morceaux de cuiure, qu'il nous monſtra au retour de ſon voyage. Toutesfois nous trouuaſmes en ce port deux mines de cuiure non en nature, mais par apparence, ſelon le rapport du mineur qui les iugea eſtre treſbonnes.

Le fonds de la baye Françoiſe que nous trauerſames entre quinze lieux dans les terres. Tout le païs que nous auons veu depuis le petit paſſage de l'iſle Longue rangeant la coſte, ne ſont que rochers, où il n'y a aucun endroit où les vaiſſeaux ſe puiſſent mettre en ſeureté, ſinon le port Royal. Le païs eſt remply de quantité de pins & boulleaux, & à mon aduis n'eſt pas trop bon.

Le 20. de May(2) nous partiſmes du port aux mines pour chercher vn lieu propre à faire vne demeure arreſtée afin de ne perdre point de temps :

(1) La plupart des géographes anciens faisaient une distinction entre *baie Saint-Laurent* et *golfe Saint-Laurent*. La *baie Saint-Laurent* comprenait toute la partie méridionale du golfe, depuis le cap des Rosiers jusqu'au port de Canseau, avec les îles du Prince-Édouard, du Cap-Breton, de La Madeleine et autres. (Voir Denis, vol. I, chapitres VII et VIII.)

(2) Juin.

1604. pour puis aprés y reuenir veoir ſi nous pourrions deſcouurir la mine de cuiure franc que les gens de Preuerd auoient trouuée par le moyen des ſauuages. Nous fiſmes l'oueſt deux lieux iuſques au cap des deux bayes : puis le nort cinq ou ſix lieux : & trauerſames l'autre baye (1), où nous iugions eſtre ceſte mine de cuiure, dont nous auons deſia parlé : d'autant qu'il y a deux riuieres : l'vne venant de deuers le cap Breton : & l'autre du coſté de Gaſpé ou de Tregatté, proche de la grande riuiere de ſainct Laurens. Faiſant l'oueſt quelques ſix lieues nous fuſmes à vne petite riuiere, à l'entrée de laquelle y a vn cap aſſez bas, qui aduance à la mer : & vn peu dans les terres vne montaigne qui a la forme d'vn chappeau de Cardinal. En ce lieu nous trouuaſmes vne mine de fer. Il n'y a ancrage que pour des chalouppes. A quatre lieux à l'oueſt ſuroueſt y a vne pointe de rocher qui auance vn peu vers l'eau, où il y a de grandes marées, qui ſont fort dangereuſes. Proche de la pointe nous viſmes vne ance qui a enuiron demye lieue de circuit, en laquelle trouuaſmes vne autre mine de fer, qui eſt auſſi treſbonne. A quatre lieux encore plus de l'aduant y a vne belle baye qui entre dans les terres, où au fonds y a trois iſles & vn rocher : dont deux ſont à vne lieue du cap tirant à l'oueſt : & l'autre eſt à l'emboucheure d'vne riuiere des plus grandes & profondes qu'euſſions encore veues, que nommaſmes la riuiere S. Iean : pource que ce fut ce iour là que nous y arriuaſmes : & des ſauuages elle eſt appelée

(1) Beau-Bassin, aujourd'hui la baie de Chignectou ou *Chiganectou*. D'après Laët, elle s'est appelée aussi baie de Gennes.



Les chifres montrent les brasses d'eau.

A Trois isles qui sont par dela le saut.

B Monraignes qui paraissent par dessus les terres deux lieues au su de la riuiere.

C Le saut de la riuiere.

D Basses quand la mer est perdue, où vaisseaux peuuent eschouer.

E Cabanne où se fortifient les sauuages.

F (1) Vne pointe de cailloux, où y a vne croix.

G Vne isle qui est à l'entrée de la riuiere.

H Petit ruisseau qui vient d'vn petit estang.

I Bras de mer qui asseche de basse mer.

L Deux petits islets de rocher.

M Vn petit estang.

N Deux Ruisseaux.

O Basses fort dangereuses le long de la coste qui assechent de basse mer.

P Chemin par où les sauuages portent leurs canaux quand ils veulent passer le fault.

Q Le lieu où peuuent mouiller l'ancre où la riuiere a grand cours.

(1) De cette lettre le graveur a fait un P.

1604.

Ouygoudy. Cefte riuiere eft dangereufe fi on ne recognoift bien certaines pointes & rochers qui font des deux coftez. Elle eft eftroicte en fon entrée, puis vient à s'eflargir : & ayant doublé vne pointe elle eftrecit de rechef, & fait comme vn faut entre deux grands rochers, où l'eau y court d'vne fi grande viteffe, que y iettant du bois il enfonce en bas, & ne le voit on plus. Mais attendant le pleine mer, l'on peut paffer fort aifement ce deftroict : & lors elle s'eflargit comme d'vne lieue par aucuns endroicts, où il y a trois ifles. Nous ne la recogneufmes pas plus auant : Toutesfois Ralleau Secretaire du fieur de Mons y fut quelque temps aprés trouuer vn fauuage appellé Secondon (1) chef de ladicte riuiere, lequel nous raporta qu'elle eftoit belle, grande & fpacieufe : y ayant quantité de preries & beaux bois, comme chefnes, heftres, noyers & lambruches de vignes fauuages. Les habitans du pays vont par icelle riuiere iufques à Tadouffac, qui eft dans la grande riuiere de fainct Laurens : & ne paffent que peu de terre pour y paruenir. De la riuiere fainct Iean iufques à Tadouffac y a 65. lieues (2). A l'entrée d'icelle, qui eft par la hauteur de 45. degrez deux tiers (3), y a vne mine de fer.

De la riuiere fainct Iean nous fufmes à quatre ifles, en l'vne defquelles nous mifmes pied à terre, & y trouuafmes grande quantité d'oifeaux appellez

(1) Lescarbot l'appelle *Chkoudun*.

(2) Si l'auteur veut indiquer la distance qu'il peut y avoir depuis l'endroit où l'on quitte la rivière Saint-Jean, jusqu'à Tadoussac, ce chiffre est beaucoup trop fort. Si, au contraire, il parle de la distance qu'il y a de l'embouchure de cette rivière jusqu'au même lieu, le chiffre est trop faible ; car, de l'embouchure de la rivière Saint-Jean à Tadoussac, il y a, en ligne droite, à peu près cent lieues.

(3) L'embouchure de la rivière Saint-Jean est par les 45° et un tiers.

1604. Margos, dont nous prifmes force petits, qui font auffi bons que pigeonneaux. Le fieur de Poitrincourt s'y penfa efgarer : Mais en fin il reuint à noftre barque comme nous l'allions cerchant autour de ifle, qui eft efloignée de la terre ferme trois lieues. Plus à l'oueft y a d'autres ifles : entre autres vne contenant fix lieues, qui s'appelle des fauuages Manthane(1), au fu de laquelle il y a entre les ifles plufieurs ports bons pour les vaiffeaux. Des ifles aux Margos nous fufmes à vne riuiere en la grande terre, qui s'appelle la riuiere des Eftechemins(2), nation de fauuages ainfi nommée en leur païs : & paffames par fi grande quantité d'ifles, que n'en auons peu fçauoir le nombre, affez belles; contenant les vnes deux lieues les autres trois, les autres plus ou moins. Toutes ces ifles font en vn cu de fac(3), qui contient à mon iugement plus de quinze lieux de circuit : y ayant plufieurs endrois bons pour y mettre tel nombre de vaiffeaux que l'on voudra, lefquels en leur faifon font abondans en poiffon, comme mollues, faulmons, bars, harangs, flaitans, & autres poiffons en grand nombre. Faifant l'oueft norouest trois lieux par les ifles, nous entrafmes dans vne riuiere qui a prefque demye lieue de large en fon entrée, où ayans faict vne lieue ou deux, nous y trouuafmes deux ifles : l'vne fort petite proche de la terre de l'oueft : & l'autre au milieu, qui peut auoir huict ou neuf cens pas de circuit, efleuée de tous coftez de trois à quatre toifes de rochers, fors vn petit en-

(1) *Menane.* L'auteur corrige la faute lui-même un peu plus loin, p. 46, de même que dans l'édition de 1632.

(2) La rivière *Scoudic*, ou de Sainte-Croix.

(3) La baie de Passamaquoddi.

1604.

droict d'vne poincte de Sable & terre graſſe, laquelle peut ſeruir à faire briques, & autres choſes neceſſaires. Il y a vn autre lieu à couuert pour mettre des vaiſſeaux de quatre vingt à cent tonneaux : mais il aſſeche de baſſe mer. L'iſle eſt remplie de ſapins, boulleaux, eſrables & cheſnes. De ſoy elle eſt en fort bonne ſituation, & n'y a qu'vn coſté où elle baiſſe d'enuiron 40. pas, qui eſt aiſé à fortifier, les coſtes de la terre ferme en eſtans des deux coſtez eſloignées de quelques neuf cens à mille pas. Il y a des vaiſſeaux qui ne pourroyent paſſer ſur la riuiere qu'à la mercy du canon d'icelle Qui eſt le lieu que nous iugeâmes le meilleur : tant pour la ſituation, bon pays, que pour la communication que nous pretendions auec les ſauuages de ces coſtes & du dedans des terres, eſtans au millieu d'eux : Leſquels auec le temps on eſperoit pacifier, & amortir les guerres qu'ils ont les vns contre les autres, pour en tirer à l'aduenir du ſeruice : & les reduire à la foy Chreſtienne. Ce lieu eſt nommé par le ſieur de Mons l'iſle ſaincte Croix(1). Paſſant plus outre on voit vne grande baye en laquelle y a deux iſles : l'vne haute & l'autre platte : & trois riuieres, deux mediocres, dont l'vne tire vers l'Orient & l'autre au nord : & la troiſieſme grande, qui va vers l'Occident.

(1) « Et d'autant qu'à deux lieuës au deſſus il y a des ruiſſeaux qui viennent comme en croix ſe décharger dans ce large bras de mer, cette ile de la retraite des François fut appellée SAINTE CROIX. » (Lescarbot, liv. IV, ch. IV.) « L'île de Sainte-Croix, ou l'île Neutre *(Neutral Island)*, dit Williamson, est située dans la rivière (Scoudic, ou Sainte-Croix) en face de la ligne de division entre Calais et Robbinstown, où elle fait angle avec le bord de l'eau. Elle contient douze ou quinze acres, et est droit au milieu de la rivière Scoudic, quoique le passage des vaisseaux soit d'ordinaire du côté de l'est... C'est ici que De Monts, en 1604, érigea un fort, et passa l'hiver; c'est ici que les Commissaires nommés en vertu du traité de 1783, trouvèrent, en 1798, les restes d'une fortification très-ancienne, et décidèrent ensuite que cette rivière était vraiment celle de Sainte-Croix. » (*History of Maine, Introduction.*)

1604.

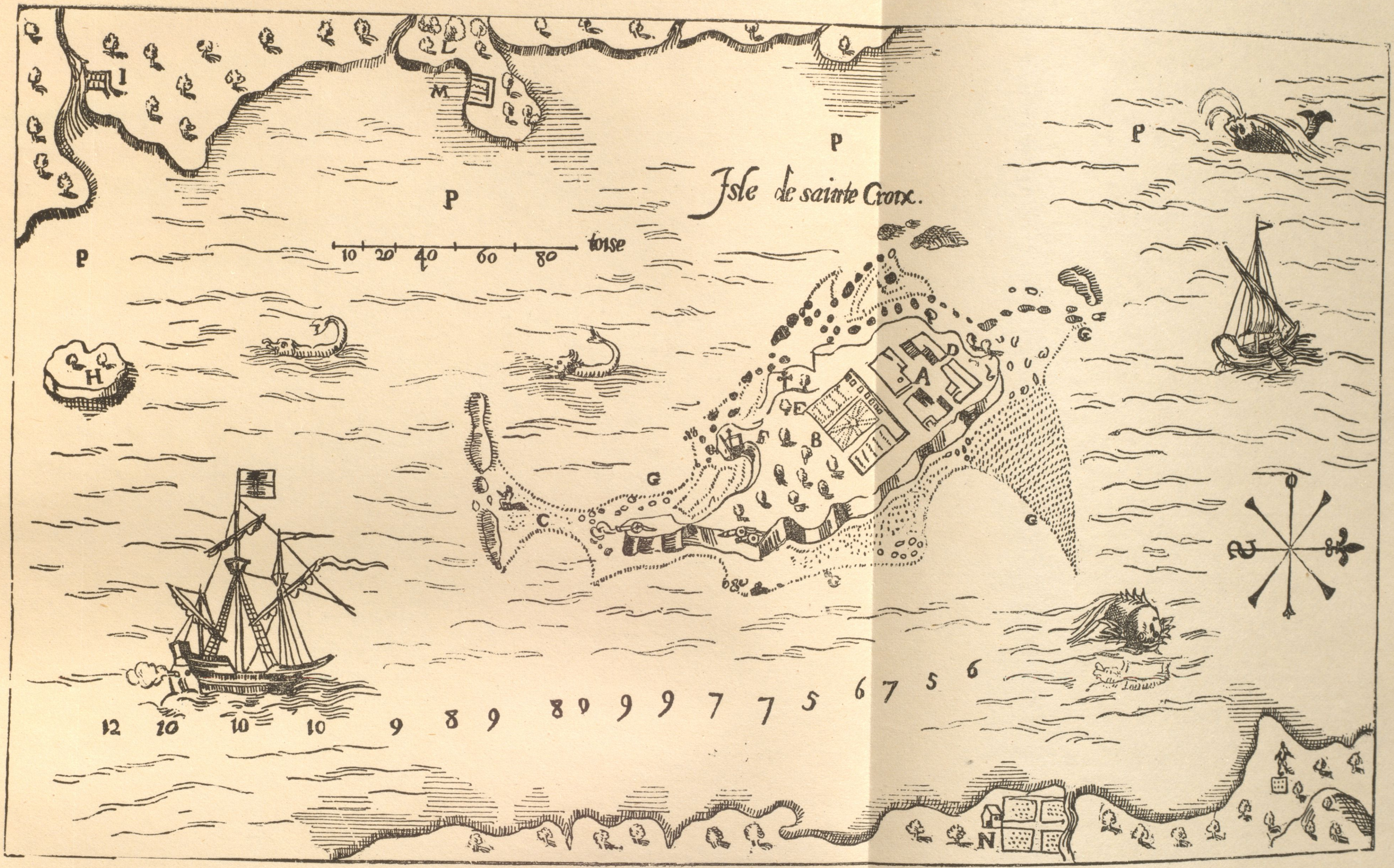
C'eſt celle des Etechemins, dequoy nous auons parlé cy deſſus. Allans dedans icelle deux lieux il y a vn ſault d'eau, où les ſauuages portent leurs cannaux par terre quelque 500. pas, puis rentrent dedans icelle, d'où en aprés en trauerſant vn peu de terre on va dans la riuiere de Norembegue(1) & de ſainct Iean, en ce lieu du ſault que les vaiſſeaux ne peuuent paſſer à cauſe que ce ne ſont que rochers, & qu'il n'y a que quatre à cinq pieds d'eau. En May & Iuin il s'y prend ſi grande abondance de harangs & bars que l'on y en pourroit charger des vaiſſeaux. Le terroir eſt des plus beaux, & y a quinze ou vingt arpens de terre deffrichée, où le ſieur de Mons fit ſemer du froment, qui y vint fort beau. Les ſauuages s'y retirent quelquesfois cinq ou ſix ſepmaines durant la peſche. Tout le reſte du païs ſont foreſts fort eſpoiſſes. Si les terres eſtoient deffrichées les grains y viendroient fort bien. Ce lieu eſt par la hauteur de 45. degrez vn tiers de latitude, & 17. degrez 32. minuttes de declinaiſon de la guide-ayment.

Le ſieur de Mons ne trouuant point de lieu plus propre pour faire vne demeure arreſtée que l'iſle de S. Croix, la fortifie & y faict des logements. Retour des vaiſſeaux en France, & de Ralleau Secretaire d'iceluy ſieur de Mons, pour mettre ordre à quelques affaires.

CHAPITRE IV.

N'Ayant trouué lieu plus propre que ceſte Iſle, nous commençames à faire vne barricade ſur vn petit iſlet vn peu ſeparé de l'iſle, qui ſeruoit de

(1) La rivière de Pénobscot.



Les chifres montrent les brasses d'eau.

A Le plan de l'habitation.
B Iardinages.
C Petit islet seruant de platte forme à mettre le canon.
D Platte forme où on mettoit du canon.
E Le cimetiere.
F La chappelle.
G Basses de rochers autour de l'isle sainɛte Croix.
H Vn petit islet.
I Le lieu où le sieur de Mons auoit fait commencer vn moulin à eau.
L Place où l'on faisoit le charbon.
M Iardinages à la grande terre de l'Ouest.
N Autres iardinages à la grande terre de l'Est.
O Grande montaigne fort haute dans la terre.
P Riuiere des Etechemins passant au tour de l'isle sainɛte Croix.

1604.

platte-forme pour mettre noſtre canon. Chacun s'y employa ſi vertueuſement qu'en peu de temps elle fut rendue en defence, bien que les mouſquittes (qui ſont petites mouches) nous apportaſſent beaucoup d'incommodité au trauail : car il y euſt pluſieurs de nos gens qui eurent le viſage ſi enflé par leur piqueure qu'ils ne pouuoient preſque voir. La barricade eſtant acheuée, le ſieur de Mons enuoya ſa barque pour aduertir le reſte de nos gens qui eſtoient auec noſtre vaiſſeau en la baye ſaincte Marie, qu'ils vinſſent à ſaincte Croix. Ce qui fut promptement fait : Et en les attendant nous paſſames le temps aſſez ioyeuſement.

Quelques iours aprés nos vaiſſeaux eſtans arriuez, & ayant mouillé l'ancre, vn chacun deſcendit à terre : puis ſans perdre temps le ſieur de Mons commança à employer les ouuriers à baſtir des maiſons pour noſtre demeure, & me permit de faire l'ordonnance de noſtre logement. Aprez que le ſieur de Mons eut prins la place du Magazin qui contient neuf thoiſes de long, trois de large & douze pieds de haut, il print le plan de ſon logis, qu'il fit promptement baſtir par de bons ouuriers, puis aprés donna à chacun ſa place : & auſſi toſt on commença à s'aſſembler cinq à cinq & ſix à ſix, ſelon que l'on deſiroit. Alors tous ſe mirent à deffricher l'iſle, aller au bois, charpenter, porter de la terre & autres choſes neceſſaires pour les baſtimens.

Cependant que nous baſtiſſions nos logis, le ſieur de Mons depeſcha le Capitaine Fouques dans le vaiſſeau de Roſſignol, pour aller trouuer Pontgraué

1604. à Canceau, afin d'auoir ce qui reſtoit des commoditez pour noſtre habitation.

Quelque temps aprés qu'il fut parti, il arriua vne petite barque du port de huict tonneaux, où eſtoit du Glas de Honfleur pilotte du vaiſſeau de Pontgraué, qui amena auec luy les Maiſtres des nauires Baſques qui auoient eſté prins par ledit Pont en faiſant la traicte de peleterie, comme nous auons dit. Le ſieur de Mons les receut humainement & les renuoya par ledit du Glas au Pont auec commiſſion de luy dire qu'il emmenaſt à la Rochelle les vaiſſeaux qu'il auoit prins, afin que iuſtice en fut faicte. Cependant on trauailloit fort & ferme aux logemens: les charpentiers au magazin & logis du ſieur de Mons, & tous les autres chacun au ſien; comme moy au mien, que ie fis auec l'aide de quelques ſeruiteurs que le ſieur d'Oruille & moy auions; qui fut incontinent acheué : où depuis le ſieur de Mons ſe logea attendant que le ſien le fut. L'on fit auſſi vn four, & vn moulin à bras pour moudre nos bleds, qui donna beaucoup de peine & trauail à la pluſpart, pour eſtre choſe penible. L'on fit aprés quelques iardinages, tant à la grand terre que dedans l'iſle, où on ſema pluſieurs ſortes de graines, qui y vindrent fort bien, horſmis en l'iſle; d'autant que ce n'eſtoit que Sable qui bruſloit tout, lors que le ſoleil donnoit, encore qu'on priſt beaucoup de peine à les arrouſer.

Quelques iours aprés le ſieur de Mons ſe delibera de ſçauoir où eſtoit la mine de cuiure franc qu'auions tant cherchée : Et pour ceſt effect m'enuoya auec vn ſauuage appellé Meſſamoüet, qui diſoit en



A Logis du ſieur de Mons.
B Maiſon publique où l'on paſſoit le temps durant la pluie.
C Le magaſin.
D Logement des ſuiſſes.
E La forge.
F Logement des charpentiers.
G Le puis.
H Le four où l'on faiſoit le pain.
I La cuiſine.
L Iardinages.
M Autres Iardins.
N La place où au milieu y a vn arbre.
O Paliſſade.
P Logis des ſieurs d'Oruille, Champlain & Chandoré.
Q Logis du ſieur Boulay, & autres artiſans.
R Logis où logeoient les ſieurs de Geneſtou, Sourin & autres artiſans.
T Logis des ſieurs de Beaumont, la Motte Bourioli & Fougeray.
V Logement de noſtre curé.
X Autres iardinages.
Y La riuiere qui entoure l'iſle.

p. 176.

1604.

sçauoir bien le lieu. Ie party dans vne petite barque du port de cinq à six tonneaux, & neuf matelots auec moy. A quelque huict lieues de l'isle, tirant à la riuiere S. Iean, en trouuasmes vne de cuiure, qui n'estoit pas pur; neantmoins bonne selon le rapport du mineur, lequel disoit que l'on en pourroit tirer 18. pour cent. Plus outre nous en trouuasmes d'autres moindres que ceste cy. Quand nous fusmes au lieu où nous pretendions que fut celle que nous cherchions le sauuage ne la peut trouuer : de sorte qu'il fallut nous enreuenir, laissant ceste recerche pour vne autre fois.

Comme ie fus de retour de ce voyage, le sieur de Mons resolut de renuoyer ses vaissaux en France, & aussi le sieur de Poitrincourt qui n'y estoit venu que pour son plaisir, & pour recognoistre de païs & les lieux propres pour y habiter, selon le desir qu'il en auoit : c'est pourquoy il demanda au sieur de Mons le port Royal, qu'il luy donna suiuant le pouuoir & commission qu'il auoit du Roy. Il renuoya aussi Ralleau son Secretaire pour mettre ordre à quelques affaires touchant le voyage; lesquels partirent de l'isle S. Croix le dernier iour d'Aoust audict an 1604.

De la coste, peuples & riuiere de Norembeque, & de tout ce qui s'est passé durant les descouuertures d'icelle.

CHAPITRE V.

APrés le partement des vaisseaux, le sieur de Mons se delibera d'enuoyer descouurir le long de la coste de Norembegue, pour ne perdre temps : & me commit ceste charge, que i'eus fort aggreable.

1604.

Et pour ce faire ie partis de S. Croix le 2. de Septembre auec vne pattache de 17. à 18. tonneaux, douze matelots, & deux ſauuages pour nous ſeruir de guides aux lieux de leur cognoiſſance. Ce iour nous trouuaſmes les vaiſſeaux où eſtoit le ſieur de Poitrincourt, qui eſtoient ancrés à l'amboucheure de la riuiere ſainte Croix, à cauſe du mauuais temps duquel lieu ne puſmes partir que le 5. dudict mois: & eſtans deux ou trois lieux vers l'eau la brume s'eſleua ſi forte que nous perdimes auſſi toſt leurs vaiſſeaux de veue. Continuant noſtre route le long des coſtes nous fiſmes ce iour là quelque 25. lieux: & paſſames par grande quantité d'iſles, bancs, battures & rochers qui iettent plus de quatre lieux à la mer par endroicts. Nous auons nommé les iſles, les iſles rangées, la plus part deſquelles ſont couuertes de pins & ſapins, & autres meſchants bois. Parmy ces iſles y a force beaux & bons ports, mais malaggreables pour y demeurer. Ce meſme iour nous paſſames auſſi proche d'vne iſle qui contient enuiron 4. ou cinq lieux de long, auprés laquelle nous nous cuidames perdre ſur vn petit rocher à fleur d'eau, qui fit vne ouuerture à noſtre barque proche de la quille. De ceſte iſle iuſques au nord de la terre ferme (1) il n'y a pas cent pas de large. Elle eſt fort haute couppée par endroicts, qui paroiſſent, eſtant en la mer, comme ſept ou huit montagnes rangées les vnes proches des autres. Le ſommet de la plus part d'icelles eſt deſgarny d'arbres; parce que ce neſont que rochers. Les bois ne ſont que pins, ſapins & boul-

(1) Lisez : « De ceſte iſle iuſques au nord *à la terre ferme*. » Cet étroit passage porte encore aujourd'hui, comme l'ile, le nom de Monts-Déserts (*Mount Desert narrows*).

leaux. Ie l'ay nommée l'isle des Monts-deserts(1). La hauteur est par les 44. degrez & demy de latitude.

Le lendemain 6. du mois fismes deux lieux : & aperçeumes vne fumée dedans vne ance qui estoit au pied des montaignes cy dessus : & vismes deux canaux conduits par des sauuages, qui nous vindrent recognoistre à la portée du mousquet. I'enuoyé les deux nostres dans vn canau pour les asseurer de nostre amitié. La crainte qu'ils eurent de nous les fit retourner. Le lendemain matin ils reuindrent au bort de nostre barque, & parlementerent auec nos sauuages. Ie leur fis donner du biscuit, petum, & quelques autres petites bagatelles. Ces sauuages estoient venus à la chasse des Castors & à la pesches du poisson, duquel ils nous donnerent. Ayant fait alliance auec eux, ils nous guiderent en leur riuiere de Peimtegoüet(2) ainsi d'eux appelée, où il nous dirent qu'estoit leur Capitaine nommé Bessabez(3) chef d'icelle. Ie croy que ceste riuiere est celle que plusieurs pilottes & Historiens appellent Norembegue(4) : & que la plus part ont escript estre grande & spa-

(1) Suivant le P. Biard (Relation de la Nouvelle France, ch. XXIII), les sauvages appelaient cette île *Pemetiq*, c'est-à-dire, d'après M. l'abbé Maurault, *celle qui est à la tête*.

(2) Ce mot, tel que l'écrit ici Champlain, semble venir de *Pemetigouek (ceux de Pemetiq)*. Cependant, suivant M. l'abbé Maurault, *Pentagouet* n'est autre chose que *Pôntegouit*, qui signifie *endroit d'une rivière où il y a des rapides*. Les Anglais ont toujours de préférence désigné cette rivière sous le nom de *Pénobscot* (*Pena8ôbsket*, là où la terre est couverte de pierre. Hist. des Abenaquis, p. 5).

(3) Le P. Biard dit qu'il était sagamo de Kadesquit. (Relation de la Nouvelle France, ch. XXXIV.)

(4) Malgré le respect que nous avons pour Champlain et pour un grand nombre d'auteurs qui semblent avoir adopté son opinion, nous osons croire que la grande rivière de Norembègue n'est autre chose que la baie Française, aujourd'hui la baie de Fundy. Pour ne point parler de Thévet ni de Belleforest, qui sont fort peu explicites sur ce point, qu'il nous suffise de citer le témoignage de Jean Alphonse, dont l'exactitude est étonnante pour l'époque où il vivait : « Ie dictz que le cap de sainct Iehan, dict Cap à Breton, & le cap de la Francifcane, sont nordest & surouest, & prennent vn quart de l'est

1604. cieuſe, auec quantité d'iſles : & ſon entrée par la hauteur de 43. & 43. & demy : & d'autres par les 44. degrez, plus ou moins de latitude. Pour la declinaiſon, ie n'en ay leu ny ouy parler à perſonne. On deſcrit auſſi qu'il y a vne grande ville fort peuplée de ſauuages adroits & habilles, ayans du fil de cotton. Ie m'aſſeure que la pluſpart de ceux qui en font mention ne l'ont veue, & en parlent pour l'auoir ouy dire à gens qui n'en ſçauoyent pas plus qu'eux. Ie croy bien qu'il y en a qui ont peu en auoir veu l'embouchure, à cauſe qu'en effet il y a quantité d'iſles, & qu'elle eſt par la hauteur de 44. degrez de latitude en ſon entrée, comme ils diſent : Mais qu'aucun y ait iamais entré il n'y a point d'apparence : car ils l'euſſent deſcripte d'vne autre façon, afin d'oſter beaucoup de gens de ceſte doute.

Ie diray donc au vray ce que i'en ay reconeu & veu depuis le commencement iuſques où i'ay eſté.

Premierement en ſon entrée il y a pluſieurs iſles eſloignées de la terre ferme 10. ou 12. lieues qui ſont par la hauteur de 44. degrez de latitude, & 18. degrez & 40. minutes de declinaiſon de la guideayment. L'iſle des Monts-deſerts fait vne des pointes de l'embouchеure, tirant à l'eſt : & l'autre eſt vne terre baſſe appelée des ſauuages Bedabedec, qui eſt à l'oueſt d'icelle, diſtantes l'vn de l'autre neuf ou dix

& oueſt, & y a en la route cent quarente lieuës, & icy faict vng cap appellé le cap de Norombegue... Ladicte coſte eſt toute ſableuſe, terre baſſe, ſans nulle montaigne. Au delà du cap de Norombegue, deſcend la riuiere dudict Norombegue, enuiron vingt & cinq lieuës du cap » (c'est précisément la largeur de l'Acadie). « La dicte riuiere eſt large de plus de quarente lieuës de latitude en ſon entrée, & va ceſte largeur au dedans bien trente ou quarente lieuës... » Il est évident que Jean Alphonse décrit ici la côte sud-est de l'Acadie (qu'il appelle Franciscane), le cap de Sable et la baie de Fundy, qui a réellement une embouchure de près de quarante lieues si l'on compte depuis le cap de Sable ou Norembègue jusques vers la sortie du Pénobscot.

1604.

lieues. Et presque au milieu à la mer y a vne autre isle fort haute & remarquable, laquelle pour ceste raison i'ay nommée l'isle haute. Tout autour il y en a vn nombre infini de plusieurs grandeurs & largeurs : mais la plus grande est celle des Monts-deserts. La pesche du poisson de diuerses sortes y est fort bonne : comme aussi la chasse du gibier. A quelques deux ou trois lieues de la poincte de Bedabedec, rengeant la grande terre au nort, qui va dedans icelle riuiere, ce sont terres fort hautes qui paroissent à la mer en beau temps 12. à 15. lieues.. Venant au su de l'isle haute, en la rengeant comme d'vn quart de lieue où il y a quelques battures qui sont hors de l'eau, mettant le cap à l'ouest iusques à ce que l'on ouure toutes les montaignes qui sont au nort d'icelle isle, vous vous pouuez asseurer qu'en voyant les huict ou neuf decouppées de l'isle des Monts-deserts & celle de Bedabedec, l'on sera le trauers de la riuiere de Norembegue : & pour entrer dedans il faut mettre le cap au nort, qui est sur les plus hautes montaignes dudict Bedabedec : & ne verrez aucunes isles deuant vous : & pouuez entrer seurement y ayant assez d'eau, bien que voyez quantité de brisans, isles & rochers à l'est & ouest de vous. Il faut les esuiter la sonde en la main pour plus grande seureté : Et croy à ce que i'en ay peu iuger, que l'on ne peut entrer dedans icelle riuiere par autre endroict, sinon auec des petits vaisseaux ou chalouppes : Car comme i'ay dit cy-dessus la quantité des isles, rochers, basses, bancs & brisans y sont de toutes parts en sorte que c'est chose estrange à voir.

1604. Or pour reuenir à la continuation de noſtre routte: Entrant dans la riuiere il y a de belles iſles, qui ſont fort aggreables, auec de belles prairies. Nous fuſmes iuſques à vn lieu où les ſauuages nous guiderent, qui n'a pas plus de demy quart de lieue de large : Et à quelques deux cens pas de la terre de l'oueſt y a vn rocher à fleur d'eau, qui eſt dangereux. De là à l'iſle haute y a quinze lieues. Et depuis ce lieu eſtroict, (qui eſt la moindre largeur que nous euſſions trouuée,) apres auoir faict quelque 7. ou 8. lieues, nous rencontraſmes vne petite riuiere, où auprés il fallut mouiller l'ancre : d'autant que deuant nous y viſmes quantité de rochers qui deſcouurent de baſſe mer : & auſſi que quand euſſions voulu paſſer plus auant nous n'euſſions pas peu faire demye lieue : à cauſe d'vn ſault d'eau qu'il y a, qui vient en talus de quelque 7. à 8. pieds, que ie vis allant dedans vn canau auec les ſauuages que nous auions : & n'y trouuaſmes de l'eau que pour vn canau : Mais paſſé le ſault, qui a quelques deux cens pas de large, la riuiere eſt belle, & continue iuſques au lieu où nous auions mouillé l'ancre. Ie mis pied à terre pour veoir le païs : & allant à la chaſſe ie le trouué fort plaiſant & aggreable en ce que i'y fis de chemin. Il ſemble que les cheſnes qui y ſont ayent eſté plantez par plaiſir. I'y vis peu de ſapins, mais bien quelques pins à vn coſté de la riuiere : Tous cheſnes à l'autre : & quelques bois taillis qui s'eſtendent fort auant dans les terres. Et diray que depuis l'entrée où nous fuſmes, qui ſont enuiron 25. lieux, nous ne viſmes aucune ville ny village, ny apparence d'y en auoir eu : mais bien vne ou deux cabannes de ſauuages où il n'y auoit per-

1604.

ſonne, leſquelles eſtoient faites de meſme façon que celles des Souriquois couuertes d'eſcorce d'arbres : Et à ce qu'auons peu iuger il y a peu de ſauuages en icelle riuiere qu'on appele auſſi Etechemins. Ils n'y viennent non plus qu'aux iſles, que quelques mois en eſté durant la peſche du poiſſon & chaſſe du gibier, qui y eſt en quantité. Ce ſont gens qui n'ont point de retraicte arreſtée à ce que i'ay recogneu & apris d'eux : car ils yuernent tantoſt en vn lieu & tantoſt à vn autre, où ils voient que la chaſſe des beſtes eſt meilleure; dont ils viuent quand la neceſſité les preſſe, ſans mettre rien en reſerue pour ſubuenir aux diſettes qui ſont grandes quelquesfois.

Or il faut de neceſſité que ceſte riuiere ſoit celle de Norembegue : car paſſé icelle iuſques au 41. degré que nous auons coſtoyé, il n'y en a point d'autre ſur les hauteurs cy deſſus dictes, que celle de Quinibequy, qui eſt preſque en meſme hauteur, mais non de grande eſtendue. D'autre part il ne peut y en auoir qui entrent auant dans les terres : d'autant que la grande riuiere ſaint Laurens coſtoye la coſte d'Accadie & de Norembegue, où il n'y a pas plus de l'vne à l'autre par terre de 45. lieues, ou 60. au plus large, comme il ſe pourra veoir par ma carte Geographique.

Or ie laiſſeray ce diſcours pour retourner aux ſauuages qui m'auoient conduit aux ſaults de la riuiere de Norembegue, leſquels furent aduertir Beſſabez leur chef, & d'autres ſauuages, qui allerent en vne autre petite riuiere aduertir auſſi le leur, nommé Cabahis, & lui donner aduis de noſtre arriuée.

Le 16. du mois il vint à nous quelque trente ſau-

1604. uages, ſur l'aſſeurance que leur donnerent ceux qui nous auoient ſeruy de guide. Vint auſſi ledict Beſſabez nous trouuer ce meſme iour auec ſix canaux. Auſſi toſt que les ſauuages qui eſtoient à terre le virent arriuer, ils ſe mirent tous à chanter, dancer & ſauter, iuſques à ce qu'il eut mis pied à terre : puis aprés s'aſſirent tous en rond contre terre, ſuiuant leur couſtume lors qu'ils veulent faire quelque harangue ou feſtin. Cabahis l'autre chef peu aprés arriua auſſi auec vingt ou trente de ſes compagnons, qui ſe retirent apart, & ſe reiouirent fort de nous veoir : d'autant que c'eſtoit la premiere fois qu'ils auoient veu des Chreſtiens. Quelque temps aprés ie fus à terre auec deux de mes compagnons & deux de nos ſauuages, qui nous ſeruoient de truchement : & donné charge à ceux de noſtre barque d'approcher prés des ſauuages, & tenir leurs armes preſtes pour faire leur deuoir s'ils aperçeuoient quelque eſmotion de ces peuples contre nous. Beſſabez nous voyant à terre nous fit aſſeoir, & commença à petuner auec ſes compagnons, comme ils font ordinairement auparauant que faire leurs diſcours. Ils nous firent preſent de venaiſon & de gibier.

Ie dy à noſtre truchement, qu'il diſt à nos ſauuages qu'ils fiſſent entendre à Beſſabez, Cabahis & à leurs compagnons, que le ſieur de Mons m'auoit enuoyé par deuers eux pour les voir & leur pays auſſi : & qu'il vouloit les tenir en amitié, & les mettre d'accord auec les Souriquois & Canadiens leurs ennemis : Et d'auantage qu'il deſiroit habiter leur terre, & leur montrer à la cultiuer, afin qu'ils ne trainaſſent plus vne vie ſi miſerable qu'ils faiſoient, &

1604.

quelques autres propos à ce ſubiet. Ce que nos ſauuages leur firent entendre, dont ils demonſtrerent eſtre fort contens, diſant qu'il ne leur pouuoit arriuer plus grand bien que d'auoir noſtre amitié : & deſiroyent que l'on habitaſt leur terre, & viure en paix auec leur ennemis : afin qu'à l'aduenir ils allaſſent à la chaſſe aux Caſtors plus qu'ils n'auoient iamais faict, pour nous en faire part, en les accommodant de choſes neceſſaires pour leur vſage. Apres qu'il eut acheué ſa harangue, ie leur fis preſent de haches, patinoſtres, bonnets, couſteaux & autres petites ioliuetés : aprez nous nous ſeparaſmes les vns des autres. Tout le reſte de ce iour, & la nuict ſuiuante, ils ne firent que dancer, chanter & faire bonne chere, attendans le iour auquel nous trectaſmes quelque nombre de Caſtors : & aprez chacun s'en retourna, Beſſabez auec ſes compagnons de ſon coſté, & nous du noſtre, fort ſatisfaits d'auoir eu cognoiſſance de ces peuples.

Le 17. du mois ie prins la hauteur, & trouuay 45. degrez & 25. minuttes de latitude : Ce faict nous partiſmes pour aller à vne autre riuiere appelée Quinibequy, diſtante de ce lieu de trente cinq lieux, & prés de 20. de Bedabedec (1). Ceſte nation de ſauuages de Quinibequy s'ap-

(1) Quoique cette phrase donne à entendre que Champlain quitte la rivière de Pénobscot, ce jour-là même, 17 de septembre, il est certain que ce n'est pas ce qu'il a voulu dire. Rendu au point où il prend hauteur, c'est-à-dire, à vingt-cinq ou trente lieues de l'embouchure de cette rivière, suivant son calcul; ayant bien constaté qu'il n'y avait pas même de trace d'aucune ville ou habitation considérable, l'auteur considère l'exploration de cette rivière comme finie, et part pour venir rejoindre la barque, qui était à l'ancre à une quinzaine de lieues de l'embouchure, et continuer ensuite le voyage de découverte. La preuve qu'il ne part pas directement pour le Kénébec, c'est que, trois jours après, le 20 du mois, on en est encore à ranger la côte de l'ouest, et à passer les montagnes de Bedabedec, ou hauteurs de Pénobscot, où l'on mouille l'ancre, pour reconnaître, le même jour, l'entrée de la rivière.

1604. pelle Etechemins (1), auſſi bien que ceux de Norembegue.

Le 18. du mois nous paſſames prés d'vne petite riuiere où eſtoit Cabahis, qui vint auec nous dedans noſtre barque quelque douze lieues : Et luy ayant demandé d'où venoit la riuiere de Norembegue, il me dit qu'elle paſſé le ſault dont i'ay faict cy deſſus mention, & que faiſant quelque chemin en icelle on entroit dans vn lac par où ils vont à la riuiere de S. Croix, d'où ils vont quelque peu par terre, puis entrent dans la riuiere des Etechemins. Plus au lac deſcent vne autre riuiere par où ils vont quelques iours, en aprés entrent en vn autre lac, & paſſent par le millieu; puis eſtans paruenus au bout, ils font encore quelque chemin par terre, aprés entrent dans vne autre petite riuiere (2) qui vient ſe deſcharger à vne lieue de Quebec, qui eſt ſur le grand fleuue S. Laurens. Tous ces peuples de Norembegue ſont fort baſannez, habillez de peaux de caſtors & autres fourrures, comme les ſauuages Cannadiens & Souriquois : & ont meſme façon de viure.

(1) C'est sans doute cette phrase qui a fait dire au P. F. Martin (Appendice de sa trad. du P. Bressani) que Champlain donne au Kénébec le nom de *rivière des Etchemins*. Cependant notre auteur, comme on le voit, dit seulement que les sauvages du Kénébec étaient des Etchemins, comme ceux de Pentagouet ou Pénobscot. Et ici Champlain est d'accord avec le P. Biard, qui, dans le dénombrement approximatif qu'il fait des nations sauvages dont il avait connaissance, assigne aux *Eteminquois* ou Etchemins toute la côte comprise entre le pays des Souriquois et Chouacouet. « I'ay trouué, dit-il, « par la relation des Sauuages meſmes, que dans l'enclos de la grande riuiere, dés les terres « neuues iuſques à Chouacoët, on ne ſauroit trouuer plus de neuf à dix milles ames... « Tous les Souriquois 3000. ou 3500. Les Eteminquois iuſques à Pentegoët, 2500; dés « Pentegoët iuſques à Kinibequi, & de Kinibequi iuſques à Chouacoët, 3000. » (Relat. de la Nouv. Fr., ch. VI.) Lescarbot prétend, il est vrai, que « depuis Kinibeki, iuſques « à Malebarre, & plus outre, ilz s'appellent Armouchiquois » (liv. IV, ch. VII); mais les témoignages de Champlain et du P. Biard semblent avoir plus de poids, puisque ces auteurs ont visité eux-mêmes les lieux et les nations dont ils parlent.

(2) Comme on le voit, c'est précisément parce que les Etchemins suivaient cette rivière pour venir à Québec, qu'on l'a appelée *rivière des Etchemins*.

1604.

Le 20. du mois rangeaſmes la coſte de l'oueſt, & paſſames les montaignes de Bedabedec, où nous mouillaſmes l'ancre : Et le meſme iour recogneuſmes l'entrée de la riuiere, où il peut aborder de grands vaiſſeaux : mais dedans il y a quelques battures qu'il faut eſuiter la ſonde en la main. Nos ſauuages nous quitterent, d'autant qu'ils ne vollurent venir à Quinibequy : parceque les ſauuages du lieu leur ſont grands ennemis (1). Nous fiſmes quelque 8. lieux rangeant la coſte de l'oueſt iuſques à vne iſle diſtânte de Quinibequy 10. lieux, où fuſmes contraincts de relaſcher pour le mauuais temps & vent contraire. En vne partye du chemin que nous fiſmes nous paſſames par vne quantité d'iſles & briſſans qui iettent à la mer quelques lieues fort dangereux. Et voyant que le mauuais temps nous contrarioit ſi fort, nous ne paſſames pas plus outre que trois ou 4. lieues. Toutes ces iſles & terres ſont remplies de quantité de pareil bois que i'ay dit cy deſſus aux autres coſtes. Et conſiderant le peu de viures que nous auions, nous reſoluſmes de retourner à noſtre habitation, attendans l'année ſuiuante où nous eſperions y reuenir pour recognoiſtre plus amplement. Nous y rabrouſſames donc chemin le 23. Septembre & arriuaſmes en noſtre habitation le 2. Octobre enſuiuant.

Voila au vray tout ce que i'ay remarqué tant des coſtes, peuples que riuiere de Norémbegue, & ne ſont les merueilles qu'aucuns en ont eſcrites. Ie croy que ce lieu eſt auſſi mal aggreable en yuer que celuy de noſtre habitation, dont nous fuſmes bien deſceus.

(1) C'est peut-être cette circonstance qui a fait croire à Lescarbot que le territoire des Almouchiquois s'étendait jusqu'au Kénébec.

1604. *Du mal de terre, fort cruelle maladie. A quoy les hommes & femmes ſauuages paſſent le temps durant l'yuer. Et tout ce qui ſe paſſa en l'habitation pendant l'hyuernement.*

CHAPITRE VI.

COmme nous arriuaſmes à l'iſle S. Croix chacun acheuoit de ſe loger. L'yuer nous ſurprit pluſtoſt que n'eſperions, & nous empeſcha de faire beaucoup de choſes que nous nous eſtions propoſées. Neantmoins le ſieur de Mons ne laiſſa de faire faire des iardinages dans l'iſle. Beaucoup commancerent à deffricher chacun le ſien; & moy auſſi le mien, qui eſtoit aſſez grand, où ie ſemay quantité de graines, comme firent auſſi ceux qui en auoient, qui vindrent aſſez bien. Mais comme l'iſle n'eſtoit que Sable tout y bruſloit preſque lors que le ſoleil y donnoit : & n'auions point d'eau pour les arrouſer, ſinon de celle de pluye, qui n'eſtoit pas ſouuent.

Le ſieur de Mons fit auſſi deffricher à la grande terre pour y faire des iardinages, & aux ſaults il fit labourer à trois lieues de noſtre habitation, & y fit ſemer du bled qui y vint treſbeau & à maturité. Autour de noſtre habitation il y a de baſſe mer quantité de coquillages, comme coques, moulles, ourcins & bregaux, qui faiſoyent grand bien à chacun.

Les neges commencerent le 6. du mois d'Octobre. Le 3. de Decembre nous viſmes paſſer des glaſſes qui venoyent de quelque riuiere qui eſtoit gellée. Les froidures furent aſpres & plus exceſſiues qu'en France,

& beaucoup plus de durée : & n'y pleuſt preſque point ceſt yuer. Ie croy que cela prouient des vents du nord & norouëſt, qui paſſent par deſſus de hautes montaignes qui ſont touſiours couuertes de neges, que nous euſmes de trois à quatre pieds de haut, iuſques à la fin du mois d'Auril ; & auſſi qu'elle ſe concerue beaucoup plus qu'elle ne feroit ſi le païs eſtoit labouré.

1604-5

Durant l'yuer il ſe mit vne certaine maladie entre pluſieurs de nos gens, appelée mal de la terre, autrement Scurbut, à ce que i'ay ouy dire depuis à des hommes doctes. Il s'engendroit en la bouche de ceux qui l'auoient de gros morceaux de chair ſuperflue & baueuſe (qui cauſoit vne grande putrefaction) laquelle ſurmontoit tellement, qu'ils ne pouuoient preſque prendre aucune choſe, ſinon que bien liquide. Les dents ne leur tenoient preſque point, & les pouuoit on arracher auec les doits ſans leur faire douleur. L'on leur coupoit ſouuent la ſuperfluité de cette chair, qui leur faiſoit ietter force ſang par la bouche. Apres il leur prenoit vne grande douleur de bras & de iambes, leſquelles leur demeurerent groſſes & fort dures, toutes tachetes comme de morſures de puces, & ne peuuoient marcher à cauſe de la contraction des nerfs : de ſorte qu'ils demeuroient preſque ſans force, & ſentoient des douleurs intolerables. Ils auoient auſſi douleur de reins, d'eſtomach & de ventre ; vne thoux fort mauuaiſe, & courte haleine : bref ils eſtoient en tel eſtat, que la pluſpart des malades ne pouuoient ſe leuer ny remuer, & meſme ne les pouuoit on tenir debout, qu'ils ne tombaſſent en ſyncope : de façon que de 79.

1604-5 que nous estions, il en mourent 35. & plus de 20. qui en furent bien prés : La plus part de ceux qui resterent sains, se plaignoient de quelques petites douleurs & courte haleine. Nous ne pusmes trouuer aucun remede pour la curation de ces maladies. L'on en fit ouuerture de plusieurs pour recognoistre la cause de leur maladie.

L'on trouua à beaucoup les parties interieures gastées, comme le poulmon, qui estoit tellement alteré, qu'il ne s'y pouuoit recognoistre aucune humeur radicalle : la ratte cereuse & enflée : le foye fort legueux & tachetté, n'ayant sa couleur naturelle : la vaine caue, ascendante & descendante remplye de gros sang agulé & noir : le fiel gasté : Toutesfois il se trouua quantité d'arteres, tant dans le ventre moyen qu'inferieur, d'assez bonne disposition. L'on donna à quelques vns des coups de rasoüer dessus les cuisses à l'endroit des taches pourprées qu'ils auoient, d'où il sortoit vn sang caille fort noir. C'est ce que l'on a peu recognoistre aux corps infectés de ceste maladie.

Nos chirurgiens ne peurent si bien faire pour eux mesmes qu'ils n'y soient demeurez comme les autres. Ceux qui y resterent malades furent gueris au printemps; lequel commence en ces pays là est en May(1). Cela nous fit croire que le changement de saison leur rendit plustost la santé que les remedes qu'on leur auoit ordonnés.

(1) Pour ne pas nous exposer à faire dire à Champlain ce qu'il ne voulait pas dire, nous laissons subsister ici une faute évidente, mais dont on peut, ce semble, deviner la cause. L'auteur, encore sous l'impression fâcheuse de ce malheureux hiver passé à l'île de Sainte-Croix, aura mis d'abord dans son manuscrit que le printemps n'y *commençait* qu'en mai ; réflexion faite, il se sera aperçu que ce n'était pas rendre justice à la Nouvelle-France, que de la juger sur un fait qui pouvait être exceptionnel, et il aura mis, que le printemps *est* en mai; enfin le typographe, pour contenter l'auteur, aura jugé à propos de mettre les deux.

1604-5

Durant cet yuer nos boiſſons gelerent toutes, horſmis le vin d'Eſpagne. On donnoit le cidre à la liure. La cauſe de ceſte parte fut qu'il n'y auoit point de caues au magazin : & que l'air qui entroit par des fentes y eſtoit plus aſpre que celuy de dehors. Nous eſtions contraints d'vſer de treſmauuaiſes eaux, & boire de la nege fondue, pour n'auoir ny fontaines ny ruiſſeaux : car il n'eſtoit pas poſſible d'aller en la grand terre, à cauſe des grandes glaces que le flus & reflus charioit, qui eſt de trois braſſes de baſſe & haute mer. Le trauail du moulin à bras eſtoit fort penible : d'autant que la plus part eſtans mal couchez, auec l'incommodité du chauffage que nous ne pouuions auoir à cauſe des glaces, n'auoient quaſi point de force, & auſſi qu'on ne mangeoit que chair ſalée & legumes durant l'yuer, qui engendrent de mauuais ſang : ce qui à mon opinion cauſoit en partie ces facheuſes maladies. Tout cela donna du meſcontentement au ſieur de Mons & autres de l'habitation.

Il eſtoit mal-aiſé de recognoiſtre ce pays ſans y auoir yuerné, car y arriuant en eté tout y eſt fort aggreable, à cauſe des bois, beaux pays & bonnes peſcheries de poiſſon de pluſieurs ſortes que nous y trouuaſmes. Il y a ſix mois d'yuer en ce pays.

Les ſauuages qui y habitent ſont en petite quantité. Durant l'yuer au fort de neges ils vont chaſſer aux eſlans & autres beſtes : de quoy ils viuent la pluſpart du temps. Et ſi les neges ne ſont grandes ils ne font guerres bien leur proffit : d'autant qu'ils ne peuuent rien prendre qu'auec vn grandiſſime trauail, qui eſt cauſe qu'ils endurent & patiſſent fort.

1605. Lors qu'ils ne vont à la chaſſe ils viuent d'vn coquillage qui s'appelle coque. Ils ſe veſtent l'yuer de bonnes fourrures de caſtors & d'eſlans. Les femmes font tous les habits, mais non pas ſi proprement qu'on ne leur voye la chair au deſſous des aiſſelles, pour n'auoir pas l'induſtrie de les mieux accommoder. Quand ils vont à la chaſſe ils prennent de certaines raquettes, deux fois auſſi grandes que celles de par-deça, qu'ils s'attachent ſoubs les pieds, & vont ainſi ſur la neige ſans enfoncer, auſſi bien les femmes & enfans, que les hommes, leſquels cherchent la piſte des animaux; puis l'ayant trouuée ils la ſuiuent iuſques à ce qu'ils apercoiuent la beſte : & lors ils tirent deſſus auec leur arcs, ou la tuent à coups d'eſpées emmanchées au bout d'vne demye pique, ce qui ſe fait fort aiſement; d'autant que ces animaux ne peuuent aller ſur les neges ſans enfoncer dedans : Et lors les femmes & enfans y viennent, & là cabannent & ſe donnent curée : Apres ils retournent voir s'ils en trouueront d'autres, & paſſent ainſi l'yuer. Au mois de Mars enſuiuant il vint quelques ſauuages qui nous firent part de leur chaſſe en leur donnant du pain & autres choſes en eſchange. Voila la façon de viure en yuer de ces gens là, qui me ſemble eſtre bien miſerable.

Nous attendions nos vaiſſeaux à la fin d'Auril lequel eſtant paſſé chacun commença à auoir mauuaiſe opinion, craignant qu'il ne leur fuſt arriué quelque fortune, qui fut occaſion que le 15. de May le ſieur de Mons delibera de faire accommoder vne barque du port de 15. tonneaux, & vn autre de 7. afin de nous en aller à la fin du mois de Iuin à Gaſpé,

chercher des vaisseaux pour retourner en France, si cependant les nostres ne venoient : mais Dieu nous assista mieux que nous n'esperions : car le 15. de Iuin ensuiuant estans en garde enuiron sur les onze heures du soir, le Pont Capitaine de l'vn des vaisseaux du sieur de Mons arriua dans vne chalouppe, lequel nous dit que son nauire estoit ancré à six lieues de nostre habitation, & fut le bien venu au contentement d'vn chacun.

1605.

Le lendemain le vaisseau arriua (1), & vint mouiller l'ancre proche de nostre habitation. Le pont nous fit entendre qu'il venoit aprés luy vn vaisseau de S. Maslo, appelé le S. Estienne, pour nous apporter des viures & commoditez.

Le 17. du mois le sieur de Mons se delibera d'aller chercher vn lieu plus propre pour habiter & de meilleure temperature que la nostre : Pour cest effect il fit équiper la barque dedans laquelle il auoit pensé aller à Gaspé.

Descouuertures de la coste des Almouchiquois iusques au 42. degré de latitude : & des particularités de ce voyage.

CHAPITRE VII.

LE 18. du mois de Iuin 1605. le sieur de Mons partit de l'isle saincte Croix auec quelques gentilshommes, vingt matelots & vn sauuage nommé Panounias (2) & sa femme, qu'il ne voulut

(1) « Avec vne compagnie de quelques quarante hommes, » dit Lescarbot, liv. IV, ch. VIII, « & canonnades ne manquerent à l'abord, selon la coutume, ni l'éclat des trompetes. »

(2) Lescarbot l'appelle *Panoniac*.

1605. laiſſer, que menaſmes auec nous pour nous guider au pays des Almouchiquois, en eſperance de recognoiſtre & entendre plus particuliarement par leur moyen ce qui en eſtoit de ce pays : d'autant qu'elle en eſtoit natiue.

Et rangeant la coſte entre Menane, qui eſt vne iſle à trois lieues de la grande terre, nous vinſmes aux iſles rangées par le dehors, où mouillaſmes l'ancre en l'vne d'icelles, où il y auoit vne grande multitude de corneilles, dont nos gens prindrent en quantité ; & l'auons nommée l'iſle aux corneilles. De là fuſmes à l'iſle des Monts deſerts qui eſt à l'entrée de la riuiere de Norembegue, comme i'ay dit cy deſſus, & fiſmes cinq ou ſix lieues parmy pluſieurs iſles, où il vint à nous trois ſauuages dans un canau de la poincte de Bedabedec où eſtoit leur Capitaine ; & aprés leur auoir tenu quelques diſcours ils s'en retournerent le meſme iour.

Le vendredy premier de Iuillet nous partiſmes d'vne des iſles qui eſt à l'ambouchеure de la riuiere, où il y a vn port aſſez bon pour des vaiſſeaux de cent & cent cinquante tonneaux. Ce iour fiſmes quelques 25. lieues entre la pointe de Bedabedec & quantité d'iſles & rochers, que nous recogneuſmes iuſques à la riuiere de Quinibequy, où à l'ouuert d'icelle il y a vne iſle aſſez haute, qu'auons nommée la tortue, & entre icelle & la grand terre quelques rochers eſparts, qui couurent de pleine mer : neantmoins on ne laiſſe de voir briſer la mer par deſſus. L'Iſle de la tortue & la riuiere ſont ſu ſueſt & nort noroueſt. Comme l'on y entre, il y a deux moyenes iſles, qui font l'entrée, l'vne d'vn coſté &

1605.

l'autre de l'autre, & à quelques 300. pas au dedans il y a deux rochers où il n'y a point de bois, mais quelque peu d'herbes. Nous mouillasmes l'ancre à 300. pas de l'entrée, à cinq & six brasses d'eau. Estans en ce lieu nous fusmes surprins de brumes qui nous firent resoudre d'entrer dedans pour voir le haut de la riuiere & les sauuages qui y habitent; & partismes pour cet effect le 5. du mois. Ayans fait quelques lieues nostre barque pença se perdre sur vn rocher que nous frayames en passant. Plus outre rencontrasmes deux canaux qui estoient venus à la chasse aux oiseaux, qui la pluspart muent en ce temps, & ne peuuent voler. Nous accostames ces sauuages par le moyen du nostre, qui les fut trouuer auec sa femme, qui leur fit entendre le subiect de nostre venue. Nous fismes amitié auec eux & les sauuages d'icelle riuiere (1), qui nous seruirent de guide : Et allant plus auant pour veoir leur Capitaine appelé Manthoumermer, comme nous eusmes fait 7. à 8. lieux, nous passames par quelques isles, destroits & ruisseaux, qui s'espandent le long de la riuiere, où vismes de belles prairies : & costoyant vne isle qui a quelque quatre lieux de long (2) ils nous menerent où estoit leur chef, auec 25. ou 30. sauuages, lequel aussitost que nous eusmes mouillé l'ancre vint à nous dedans vn canau vn peu separé de dix autres, où estoient ceux qui l'accompaignoient : Aprochant prés de nostre barque, il fit

(1) Ici, Champlain n'est pas précisément dans la rivière de Kénébec, dont le capitaine était Sasinou, mais dans celle de Chipscot *(Sheepscott)*, où était le capitaine de ces sauvages, Manthoumermer.

(2) L'île de Jérémysquam, qui sépare la baie de Monsouic, ou *Monseag*, du chenal de la rivière de Chipscot.

1605. vne harangue, où il faisoit entendre l'aise qu'il auoit de nous veoir, & qu'il desiroit auoir nostre alliance & faire paix auec leurs ennemis par nostre moyen, disant que le lendemain il enuoyeroit à deux autres Capitaines sauuages qui estoient dedans les terres, l'vn appelé Marchim, & l'autre Sazinou, chef de la riuiere de Quinibequy. Le sieur de Mons leur fit donner des gallettes & des poix, dont ils furent fort contens. Le lendemain ils nous guiderent en descendant la riuiere par vn autre chemin que n'estions venus (1), pour aller à vn lac : & passant par des isles, ils laisserent chacun vne fleche proche d'vn cap par où tous les sauuages passent, & croyent que s'ils ne le faisoyent il leur arriueroit du malheur, à ce que leur persuade le Diable ; & viuent en ces superstitions, comme ils font en beaucoup d'autres. Par de là ce cap nous passames vn sault d'eau fort estroit, mais ce ne fut pas sans grande difficulté, car bien qu'eussions le vent bon & frais, & que le fissions porter dans nos voilles le plus qu'il nous fut possible, si ne le peusme nous passer de la façon, & fusmes contraints d'attacher à terre vne haussiere à des arbres, & y tirer tous : ainsi nous fismes tant à force de bras auec l'aide du vent qui nous fauorisoit que le passames. Les sauuages qui estoient auec nous porterent leurs canaux par terre ne les pouuant passer à la rame. Apres auoir franchi ce sault nous vismes de belles prairies. Ie m'estonnay si fort de ce sault, que descendant auec la marée nous l'auions

(1) Ce passage est une nouvelle preuve que Champlain, en montant, était passé par le côté oriental de l'île de Jérémysquam, et, par conséquent, dans la rivière de Chipscot : car les sauvages, qui connaissaient bien les lieux, durent conduire les français par le plus court chemin pour aller au lac ou à la baie de Merry-Meeting.

1605.

fort bonne, & eſtans au ſault nous la trouuaſmes contraire, & aprés l'auoir paſſé elle deſcendoit comme auparauant, qui nous donna grand contentement. Pourſuiuant noſtre routte nous vinſmes au lac (1), qui a trois à quatre lieues de long, où il y a quelques iſles, & y deſcent deux riuieres, celle de Quinibequy qui vient du nort nordeſt, & l'autre du noroueſt, par où deuoient venir Marchim & Saſinou, qu'ayant attendu tout ce iour & voyant qu'ils ne venoient point, nous reſoluſmes d'employer le temps : Nous leuaſmes donc l'ancre, & vint auec nous deux ſauuages de ce lac pour nous guider, & ce iour vinſmes mouiller l'ancre à l'amboucheure de la riuiere, où nous peſchaſmes quantité de pluſieurs ſortes de bons poiſſons : cependant nos ſauuages allerent à la chaſſe, mais ils n'en reuindrent point. Le chemin par où nous deſcendiſmes ladicte riuiere eſt beaucoup plus ſeur & meilleur que celuy par où nous auions eſté. L'iſle de la tortue qui eſt deuant l'entrée de lad. riuiere, eſt par la hauteur de 44. degrez de latitude & 19. degrez 12. minutes de declinaiſon de la guide-aymant. L'on va par ceſte riuiere au trauers des terres iuſques à Quebec quelque 50. lieues ſans paſſer qu'vn traiet de terre de deux lieues : puis on entre dedans vne autre petite riuiere (2) qui vient deſcendre dedans le grand fleuue S. Laurens. Ceſte riuiere de Quinibequy eſt fort dangereuſe pour les vaiſſeaux à demye lieue au dedans, pour le peu d'eau, grandes marées, rochers & baſſes qu'il y a,

(1) Ce lac, appelé la baie de Merry-Meeting, est formé par la jonction des eaux du Kénébec, au nord, et de la rivière de Sagadahok ou Amouchcoghin, dont on a fait Androscoggin.

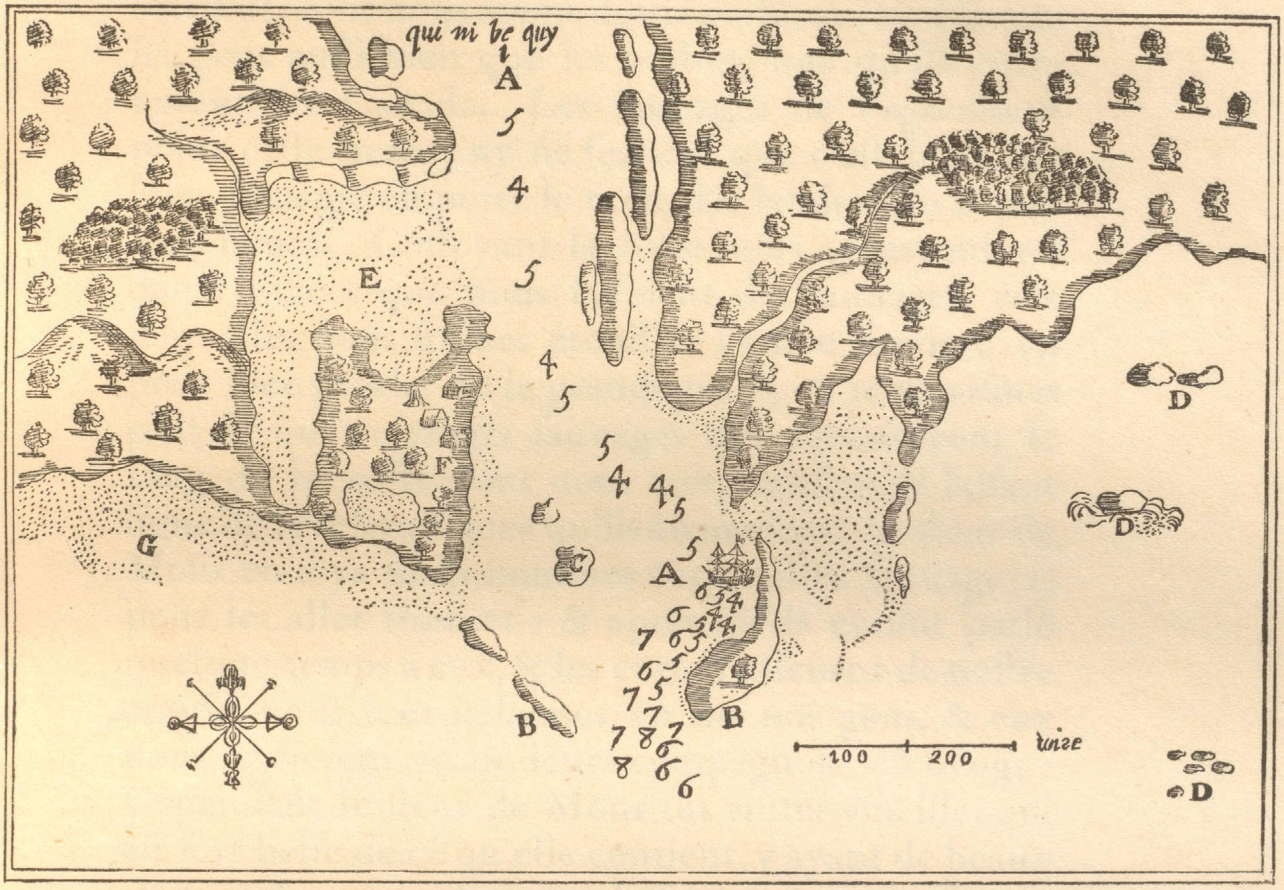
(2) La rivière Chaudière.

1605. tant dehors que dedans. Il n'y laiſſe pas d'y auoir bon achenal s'il eſtoit bien recogneu. Si peu de pays que i'ay veu le long des riuages eſt fort mauuais : car ce ne ſont que rochers de toutes parts. Il y a quantité de petits cheſnes, & fort peu de terres labourables. Ce lieu eſt abondant en poiſſon, comme ſont les autres riuieres cy deſſus dictes. Les peuples viuent comme ceux de noſtre habitation, & nous dirent, que les ſauuages qui ſemoient le bled d'Inde, eſtoient fort auant dans les terres, & qu'ils auoient delaiſſé d'en faire ſur les coſtes pour la guerre qu'ils auoient auec d'autres, qui leur venoient prendre. Voila ce que i'ay peu aprendre de ce lieu, lequel ie croy n'eſtre meilleur que les autres.

Le 8. du mois partiſmes de l'embouchеure d'icelle riuiere ce que ne peuſmes faire pluſtoſt à cauſe des brumes que nous euſmes. Nous fiſmes ce iour quelque quatre lieux, & paſſames par vne baye(1) où il y a quantité d'iſles; & voit on d'icelle de grandes montaignes à l'oueſt, où eſt la demeure d'vn Capitaine ſauuage appelé Aneda, qui ſe tient proche de la riuiere de Quinibequy. Ie me parſuaday par ce nom que c'eſtoit vn de ſa race qui auoit trouué l'herbe appelée Aneda(2) que Iacques Quartier a dict

(1) La baie de Casco. Ce mot, paraît-il, n'est qu'une contraction de l'ancien nom *Acocisco*. (Williamson, *Hist. of Maine*, *Introd.*, sect. II.)

(2) Cette phrase nous fait connaître quelques-unes des causes qui ont empêché les Français de retrouver, en Acadie, le remède que les sauvages du Canada avaient enseigné à Cartier pour guérir ses gens du scorbut. D'abord, on avait défiguré un peu le nom de la plante : les trois manuscrits qui existent du second voyage de Cartier sont unanimes à l'appeler *amedda*, d'après M. d'Avezac (réimpression figurée de l'édit. de 1545, publiée en 1863); tandis que Lescarbot écrit *annedda*, et Champlain *aneda*. En second lieu, cette plante n'était pas une herbe, mais bien un arbre de bonne taille; c'était probablement ce que l'on a toujours appelé, en Canada, l'*épinette*. Voici ce qu'en dit le capitaine malouin : « Lors ledict Dom Agaya enuoya deux femmes auecq le capitaine pour en querir : leſquelz en apporterent neuf ou dix rameaulx, & nous monſtrerent



Les chifres montrent les brasses d'eau.

A Le cours de la riuiere.
B 2. Isles qui sont à l'antré de la riuiere.
C Deux rochers qui sont dans la riuiere fort dangereux.
D Islets & rochers qui sont le long de la coste.
E Basses où de plaine mer vaisseaux du port de 60. tonneaux peuuent eschouer.
F Le lieu où les sauuages cabannent quand ils viennent à la pesche du poisson.
G Basses de sable qui sont le long de la coste.
H Vn estang d'eau douce.
I Vn ruisseau où des chaloupes peuuent entrer à demy flot.
L Isles au nombre de 4. qui sont dans la riuiere comme l'on est entré dedans.

p. 198.

1605.

auoir tant de puiſſance contre la maladie appelée Scurbut, dont nous auons deſ-ia parlé, qui tourmenta ſes gens auſſi bien que les noſtres, lors qu'ils yuernerent en Canada. Les ſauuages ne cognoiſſent point ceſte herbe, ny ne ſçauent que c'eſt, bien que ledit ſauuage en porte le nom. Le lendemain fiſmes huit lieues. Coſtoyant la coſte nous apperçeuſmes deux fumées que nous faiſoient des ſauuages, vers leſquelles nous fuſmes mouiller l'ancre derriere vn petit iſlet proche de la grande terre, où nous viſmes plus de quatre vingts ſauuages qui accouroyent le long de la coſte pour nous voir, danſant & faiſant ſigne de la reſiouiſſance qu'ils en auoient. Le ſieur de Mons enuoya deux hommes auec noſtre ſauuage (1) pour les aller trouuer : & aprés qu'ils eurent parlé quelque temps à eux, & les eurent aſſeurez de noſtre amitié nous leur laiſſames vn de nos gens, & eux nous baillerent vn de leurs compagnons en oſtage : Cependant le ſieur de Mons fut viſiter vne iſle, qui eſt fort belle de ce qu'elle contient, y ayant de beaux cheſnes & noyers, la terre deffrichée & force vignes, qui aportent de beaux raiſins en leur ſaiſon : c'eſtoit les premiers qu'euſſions veu en toutes ces coſtes depuis le cap de la Héue : Nous la nommaſmes l'iſle

comme il failloit piler l'eſcorce & les fueilles dudićt boys, & mettre tout bouillir en eaue, puis en boire de deux iours l'vn, & mettre le marcq ſur les jambes enflées & malades, & que de toute maladie ledićt arbre gueriſſoit, ilz appellent ledićt arbre en leur langaige Ameda... Tout incontinent qu'ils en eurent beu, ils eurent l'aduantage... Apres ce auoir veu & cogneu, y a eu telle preſſe ladićte medecine, que on ſi vouloit tuer, à qui premier en auroit. De ſorte que vng arbre auſſi gros & auſſi grand que je viz jamais arbre a eſté employé en moins de huit jours : lequel a faićt telle operation, que ſi tous les medecins de Louuain & de Montpellyer y euſſent eſté auec toutes les drogues de Alexandrie, ilz n'en euſſent pas tant faićt en vng an, que ledićt arbre a faićt en ſix iours. »

(1) Panounias, allié par sa femme à la nation almouchiquoise. (Voir ci-dessus, p. 45.) Ce sauvage fut, quelque temps après, assassiné par les Almouchiquois, et sa mort fut la cause d'une guerre sanglante entre cette nation et celles des Souriquois et des Etchemins.

1605. de Bacchus(1). Estans de pleine mer nous leuasmes l'ancre, & entrasmes dedans vne petite riuiere, où nous ne peusmes plustost : d'autant que c'est vn haure de barre, n'y ayant de basse mer que demie brasse d'eau, de plaine mer brasse & demie, & du grand de l'eau deux brasses; quand on est dedans il y en a trois, quatre, cinq & six. Comme nous eusmes mouillé l'ancre il vint à nous quantité de sauuages sur le bort de la riuiere, qui commencerent à dancer : Leur Capitaine pour lors n'estoit auec eux, qu'ils appeloient Honemechin(2) : il arriua enuiron deux ou trois heures apres auec deux canaux, puis s'en vint tournoyant tout autour de nostre barque. Nostre sauuage ne pouuoit entendre que quelques mots, d'autant que la langue Almouchiquoise, comme s'appelle ceste nation, differe du tout de celle des Souriquois & Etechemins. Ces peuples demonstroient estre fort contens : leur chef estoit de bonne façon, ieune & bien dispost : l'on enuoya quelque marchandise à terre pour traicter auec eux, mais ils n'auoient rien que leurs robbes, qu'ils changerent, car ils ne font aucune prouision de pelleterie que pour se vestir. Le sieur de Mons fit donner à leur chef quelques commoditez, dont il fut fort satisfait, & vint plusieurs fois à nostre bort pour nous veoir. Ces sauuages se rasent le poil de dessus le crasne assez haut, & portent le reste fort longs, qu'ils peignent & tortillent par derriere en plusieurs fa-

(1) Cette île, suivant la carte de 1632, est située vers le nord de la baie de Saco ou *Chouacouet*. C'est probablement celle que l'on trouve indiquée, dans les cartes anglaises, sous les noms de *Richmond* et de *Richman's island*.

(2) Lescarbot l'appelle *Olmechin*. Il fut tué l'année suivante par un parti d'Etchemins. (Voir ci-après, ch. XVI, et Lescarbot, *Muses de la Nouvelle-France*.)

1605.

çons fort proprement, auec des plumes qu'ils attachent ſur leur teſte. Ils ſe peindent le viſage de noir & rouge comme les autres ſauuages qu'auons veus. Ce ſont gens diſpoſts bien formez de leur corps : leurs armes ſont piques, maſſues, arcs & fleches, au bout deſquelles aucuns mettent la queue d'vn poiſſon appelé Signoc(1), d'autres y accommodent des os, & d'autres en ont toutes de bois. Ils labourent & cultiuent la terre, ce que n'auions encores veu. Au lieu de charuës ils ont vn inſtrument de bois fort dur, faict en façon d'vne beſche. Ceſte riuiere s'appelle des habitans du pays Choüacoet(2).

Le lendemain le ſieur de Mons fut à terre pour veoir leur labourage ſur le bord de la riuiere, & moy auec luy, & viſmes leur bleds qui ſont bleds d'Inde, qu'ils font en iardinages, ſemant trois ou quatre grains en vn lieu, aprés ils aſſemblent tout autour auec des eſcailles du ſuſdit ſignoc quantité de terre : Puis à trois pieds delà en ſement encore autant ; & ainſi conſecutiuement. Parmy ce bled à chaſque touffeau ils plantent 3. ou 4. febues du Breſil, qui viennent de diuerſes couleurs. Eſtans grandes elles s'entrelaſſent au tour dud. bled qui leue de la hauteur de cinq à ſix pieds : & tiennent le champ fort net de mauuaiſes herbes. Nous y viſmes force citrouilles, courges & petum, qu'ils cultiuent auſſi(3).

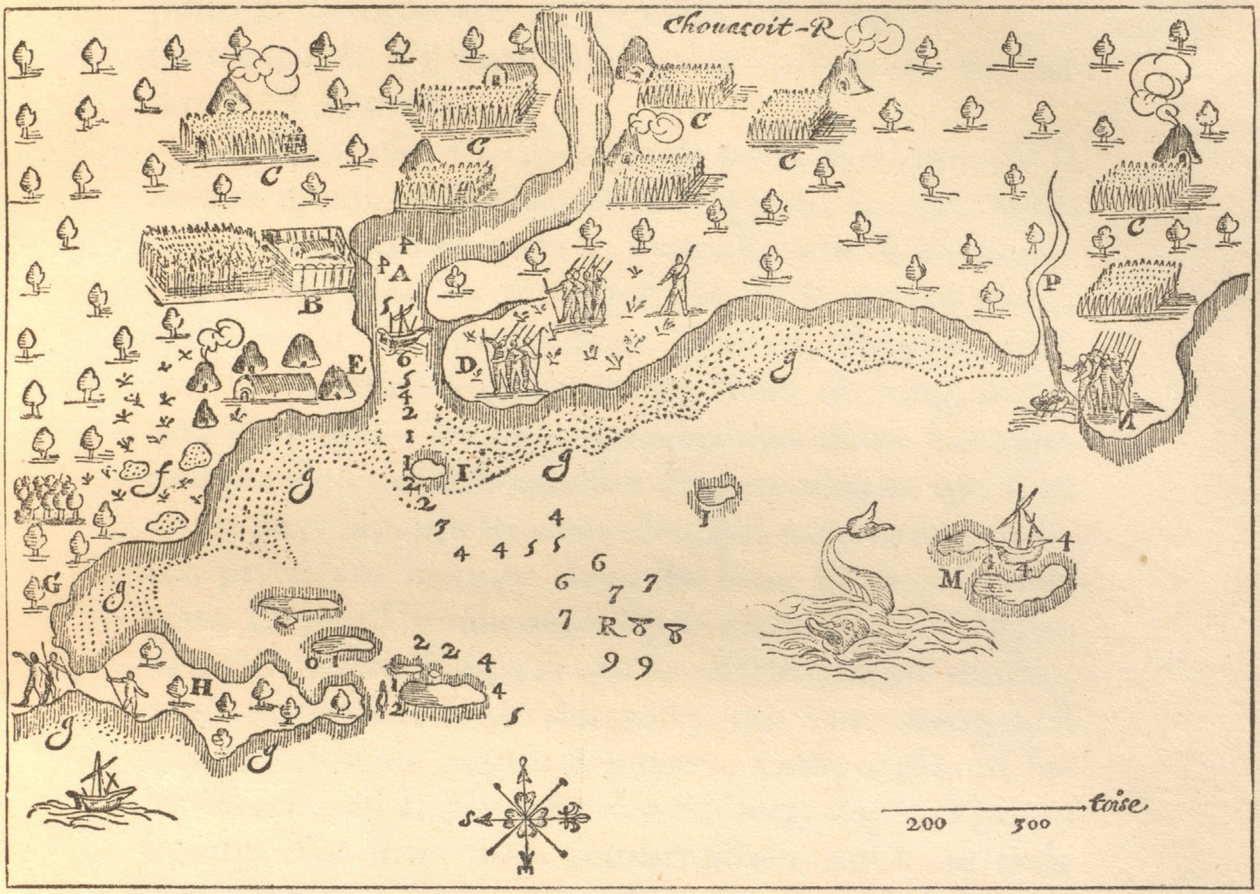
(1) L'auteur donne, un peu plus loin (chapitre VIII), la description du *signoc* ou *siguenoc*.

(2) Le nom de *Saco*, que porte aujourd'hui cette rivière, de même que la baie où elle se jette, vient évidemment de ce nom sauvage *Chouacouet*, ou, si l'on veut, de *Sawahquatok*, comme on le trouve dans les auteurs anglais. De *Souacoet*, on a fait *Sacouet*, et enfin *Saco*.

(3) Toutes ces plantes, le *petun*, ou tabac, les courges et citrouilles, les fèves, le maïs, sont-elles indigènes dans les contrées que parcourt ici Champlain ? M. Asa Gray et le Dr. Harris, qui ont étudié cette question, prétendent qu'elles ne le sont pas à une

1605. Le bled d'Inde que nous y vifmes pour lors eftoit de deux pieds de haut; il y en auoit auffi de trois. Pour les febues elles commençoient à entrer en fleur, comme faifoyent les courges & citrouilles. Ils fement leur bled en May, & le recueillent en Septembre. Nous y vifmes grande quantité de noix, qui font petites, & ont plufieurs quartiers. Il n'y en auoit point encores aux arbres, mais nous en trouuafmes affez deffoubs, qui eftoient de l'année precedente. Nous vifmes auffi force vignes, aufquelles y auoit de fort beau grain, dont nous fifmes de trefbon veriuft, ce que n'auions point encores veu qu'en l'ifle de Bacchus, diftante d'icelle riuiere prés de deux lieues. Leur demeure arreftée, le labourage, & les beaux arbres, nous firent iuger que l'air y eft plus temperé & meilleur que celuy où nous yuernafmes ny que les autres lieux de la cofte : Mais que ie croye qu'il n'y face vn peu de froit, bien que ce foit par la hauteur de 43. degrez 3. quarts de latitude, non. Les forefts dans les terres font fort claires, mais pourtant remplies de chefnes, heftres frefnes & ormeaux : Dans les lieux aquatiques il y a quantité de faules. Les fauuages fe tiennent toufiours en ce lieu, & ont vne grande Cabanne entourée de palliffades, faictes d'affez gros arbres rengés les vns contre les autres, où ils fe retirent lors que leurs ennemis leur viennent faire la guerre. Ils couurent leurs cabannes d'efcorce de chefnes. Ce lieu eft fort plaifant & auffi aggreable que lieu que l'on puiffe voir. La riuiere eft fort abondante en

latitude plus au nord que le Mexique, et, par conséquent, que la culture de ces plantes a dû être transmise aux sauvages de la Nouvelle-Angleterre, comme à ceux de la Nouvelle-France, par les nations plus méridionales.



Les chifres montrent les braſſes d'eau.

A La riuiere.
B Le lieu où ils ont leur forte-reſſe.
C Les cabannes qui ſont parmy les champs où auprés ils cultiuent la terre & ſement du bled d'Inde.
D Grande compaigne ſablonneuſe, neantmoins remplie d'herbages.
E Autre lieu où ils font leurs logemens tous en gros ſans eſtre ſeparez aprés la ſemence de leurs bleds eſtre faite.
F (1) Marais où il y a de bons paſturages.
G Source d'eau viue.
H Grande pointe de terre toute deffrichée horſmis quelques arbres fruitiers & vignes ſauuages.
I Petit iſlet à l'entrée de la riuiere.
L Autre iſlet (2).
M Deux iſles où veſſeaux peuuent mouiller l'ancre à l'abry d'icelles auec bon fons.
N Pointe de terre deffrichée où nous vint trouuer Marchim.
O (3) Quatre iſles.
P Petit ruiſſeau qui aſſeche de baſſe mer.
Q (4) Baſſes le long de la coſte.
R La rade où les vaiſſeaux peuuent mouiller l'ancre attendant le flot.

(1) *f*, dans la carte. — (2) Cet îlet est marqué I. Des deux qui sont marqués de la même lettre, celui-ci est le plus éloigné de l'entrée de la rivière. — (3) Des quatre O qui désignaient les quatre îles, le graveur a fait quatre îles plus petites. Les quatre îles sont au nord-ouest de la pointe H. — (4) Dans la carte, c'est une lettre minuscule.

poiſſon, enuironnée de prairies. A l'entrée y a vn iſlet capable d'y faire vne bonne forteresſe, où l'on ſeroit en ſeureté.

Le dimanche 12.(1) du mois nous partiſmes de la riuiere appelée Choüacoet, & rengeant la coſte aprés auoir fait quelque 6. ou 7. lieues le vent ſe leua contraire, qui nous fit mouiller l'ancre & mettre pied à terre, où nous viſmes deux prairies, chacune deſquelles contenoit enuiron vne lieue de long, & demie de large. Nous y aperceuſmes deux ſauuages que penſions à l'abbord eſtre de gros oiſeaux qui ſont en ce pays là, appelés outardes, qui nous ayans aduiſés, prindrent la fuite dans les bois, & ne parurent plus. Depuis Choüacoet iuſques en ce lieu où viſmes de petits oiſeaux(2), qui ont le chant comme merles, noirs horſmis le bout des aiſles, qui ſont orangés, il y a quantité de vignes & noyers. Ceſte coſte eſt ſablonneuſe en la pluſpart des endroits depuis Quinibequy. Ce iour nous retournaſmes deux ou trois lieux deuers Choüacoet iuſques à vn cap qu'auons nommé le port aux iſles(3), bon pour des vaiſſeaux de cent tonneaux, qui eſt parmy trois iſles. Mettant le cap au nordeſt quart du nort proche de ce lieu, l'on

(1) Le 12 de juillet était un mardi. Comme M. de Monts et l'auteur semblent avoir visité ce lieu assez en détail, et qu'ils mirent à terre le 10, il est probable qu'on ne repartit de Chouacouet que le 12.

(2) On donne à cet oiseau le nom de Commandeur (*Agelaius Phœniceus*, VIEILLOT). En Canada, on l'appelle Étourneau, parce qu'il a avec ce dernier une certaine conformité de couleur et d'habitudes.

(3) Il ne faut pas confondre ce cap du Port-aux-Iles avec celui que l'auteur appelle, un peu plus loin, le Cap-aux-Iles. Ce dernier porte aujourd'hui le nom de cap Anne, et le premier celui de cap Porpoise (cap au Marsouin). Williamson parle du cap Porpoise à peu près dans les mêmes termes que Champlain. « Le cap Porpoise, dit-il, est un havre étroit et de difficile accès. » Le nom de *Mousom*, que l'on a donné à la rivière du cap Porpoise, est vraisemblablement une corruption du mot *marsouin;* car il est impossible qu'il soit dérivé du nom sauvage *Meguncouk*.

1605. entre en vn autre port(1) où il n'y a aucun paſſage (bien que ce ſoient iſles) que celluy par où on entre, où à l'entrée y a quelques briſans de rochers qui ſont dangereux. En ces iſles y a tant de groiſelles rouges que l'on ne voit autre choſe en la pluſpart, & vn nombre infini de tourtes(2), dont nous en priſmes bonne quantité. Ce port aux iſles eſt par la hauteur de 43. degrez 25. minutes de latitude.

Le 15. dudit mois fiſmes 12. lieues. Coſtoyans la coſte nous apperçeuſmes vne fumée ſur le riuage de la mer, dont nous approchaſmes le plus qu'il nous fut poſſible, & ne viſmes aucun ſauuage, ce qui nous fit croire qu'ils s'en eſtoient fuys. Le ſoleil s'en alloit bas, & ne peuſmes trouuer lieu pour nous loger icelle nuict, à cauſe que la coſte eſtoit platte, & ſablonneuſe. Mettant le cap au ſu pour nous eſloigner, afin de mouiller l'ancre, ayant fait enuiron deux lieues nous apperçeuſmes vn cap(3) à la grande terre au ſu quart du ſueſt de nous, où il pouuoit auoir quelque ſix lieues : à l'eſt deux lieues apperçeuſmes trois ou quatre iſles aſſez hautes(4), & à l'oueſt vn grand cu de ſac(5). La coſte de ce cul de ſac toute rengée iuſques au cap peut entrer dans les terres du lieu où nous eſtions enuiron quatre lieues:

(1) Ce doit être l'entrée de la rivière Kenebunk, «qui est un bon havre pour les petits vaisseaux,» dit Williamson. *(Hist. of Maine.)*

(2) Tourtres, ou Pigeons de passage (*Ectopistes migratoria*, AUDUBON).

(3) Le cap Anne.

(4) Les îles appelées *Isles of Shoals* (îles de Battures.) «Ces îles constituent le groupe auquel le célèbre capitaine John Smith donna son propre nom; mais l'ingratitude de l'homme a refusé à sa mémoire ce faible honneur.» *(Dict. of Am.)*

(5) On voit, par ce qui suit, que ce grand cul-de-sac désigne évidemment la grande baie que forme la côte au nord du cap Anne. C'est ce même cul-de-sac que l'auteur appelle ailleurs baie Longue. Les cartes modernes ne lui assignent aucun nom particulier.

1605.

il en a deux de large nort & su(1) & trois en ſon entrée : Et ne recognoiſſant aucun lieu propre pour nous loger, nous reſoluſmes d'aller au cap cy deſſus à petites voilles vne partie de la nuict, & en aprochaſmes à 16. braſſes d'eaue où nous mouillaſmes l'ancre attendant le poinct du iour.

Le lendemain nous fuſmes au ſuſd. cap, où il y a trois iſles proches de la grand terre, pleines de bois de diferentes ſortes, comme à Chouacoet & par toute la coſte : & vne autre platte, où la mer briſe, qui iette vn peu plus à la mer que les autres, où il n'y en a point. Nous nommaſmes ce lieu le cap aux iſles(2), proche duquel apperçeuſmes vn canau, où il y auoit 5. ou 6. ſauuages, qui vindrent à nous, leſquels eſtans prés de noſtre barque s'en allerent danſer ſur le riuage. Le ſieur de Mons m'enuoya à terre pour les veoir, & leur donner à chacun vn couſteau & du biſcuit, ce qui fut cauſe qu'ils redanſerent mieux qu'auparauant. Cela fait ie leur fis entendre le mieux qu'il me fut poſſible, qu'ils me monſtraſſent comme alloit la coſte. Apres leur auoir depeint auec vn charbon la baye(3) & le cap aux iſles, où nous eſtions, ils me figurerent auec le meſme creon, vne autre baye(4) qu'ils repreſentoient fort

(1) A rigoureusement parler, la largeur de cette baie n'est pas dans le sens nord et sud ; mais il est évident que l'auteur ne prétend point en donner ici une description mathématique, puisqu'il ne la décrit que de loin et selon l'apparence qu'elle présente à la distance de plusieurs lieues.

(2) Les Anglais lui ont donné le nom de la reine Anne.

(3) La baie dont l'auteur vient de parler, c'est-à-dire, la baie Longue.

(4) La baie de Massachusets, au fond de laquelle est la baie de Boston. En comparant le récit des auteurs anglais sur les sauvages appelés Massachusets, avec ce que Champlain et les français de son temps disent des Almouchiquois, on demeure convaincu que les uns et les autres ont désigné par ces deux mots, en apparence si différents, une seule et même nation, ou qu'ils ont étendu ce nom à toutes les tribus qui faisaient cause commune avec ces sauvages contre les nations des côtes d'Acadie. « Les Massachusets, dit

1605. grande, où ils mirent ſix cailloux d'eſgalle diſtance, me donnant par là à entendre que chacune des marques eſtoit autant de chefs & peuplades(1) : puis figurerent dedans lad. baye vne riuiere que nous auions paſſée(2), qui s'eſtent fort loing, & eſt batturiere. Nous trouuaſmes en cet endroit des vignes en quantité, dont le veriuſt eſtoit vn peu plus gros que des poix ; & force noyers, où les noix n'eſtoient pas plus groſſes que des balles d'arquebuſe. Ces ſauuages nous dirent, que tous ceux qui habitoient en ce pays cultiuoient & enſemenſoient la terre, comme les autres qu'auions veu auparauant. Ce lieu eſt par la hauteur de 43. degrez, & quelque minutes(3) de latitude. Ayant fait demie lieue nous apperçeuſmes pluſieurs ſauuages ſur la pointe d'vn rocher, qui couroient le long de la coſte, en danſant, vers leurs compagnons, pour les aduertir de noſtre venue. Nous ayant monſtré le quartier de leur demeure, ils firent ſignal de fumées pour nous monſtrer l'endroit de leur habitation. Nous fuſmes mouiller

Gookin, demeuraient principalement vers cet endroit de la baie de Massachusets, où les Anglais sont maintenant établis. Ils formaient un peuple grand et nombreux. Leur principal chef avait autorité sur plusieurs capitaines subalternes... Cette nation pouvait autrefois mettre sur pied environ trois mille hommes de guerre, au rapport des vieux sauvages. » (*Collect. of the Mass. Hist. Soc.*, première série, vol. 1.) Suivant le même auteur, les Massachusets avaient pour alliés les Patoukets, qui demeuraient plus au nord. D'où l'on voit que les peuples qui habitaient la plus grande partie des côtes de la Nouvelle-Angleterre, étaient les Massachusets et leurs alliés. Or ce sont précisément ces mêmes nations que les voyageurs français comprenaient sous le nom d'Almouchiquois. Ce qu'il y a de certain, c'est que les Français appelaient Almouchiquois plusieurs peuples ou tribus que les Anglais comprenaient sous le nom de Massachusets, et, quelle que soit la vraie signification de ces deux mots, on ne peut nier qu'ils n'aient entre eux un certain air de parenté (*al*moussicoua*set*).

(1) C'étaient, d'après Gookin, les chefs de Weechagaskas, de Neponsitt, de Punkapaog, de Nonantum, de Nashaway, et d'une partie des Nipmucks, suivant le rapport des anciens.

(2) Le Merrimack.

(3) La latitude du cap Anne est d'environ 42° 38′.

1605.

l'ancre proche d'vn petit iſlet, où l'on enuoya noſtre canau pour porter quelques couſteaux & gallettes aux ſauuages; & apperçeuſmes à la quantité qu'ils eſtoient que ces lieux ſont plus habitez que les autres que nous auions veus. Aprés auoir arreſté quelques deux heures pour conſiderer ces peuples, qui ont leurs canaux faicts d'eſcorce de boulleau, comme les Canadiens, Souriquois & Etechemins, nous leuaſmes l'ancre, & auec apparence de beau temps nous nous miſmes à la voille. Pourſuiuant noſtre routte à l'oueſt ſuroueſt, nous y viſmes pluſieurs iſles à l'vn & l'autre bort. Ayant fait 7. à 8. lieues nous mouillaſmes l'ancre proche d'vne iſle où apperçeuſmes force fumées tout le long de la coſte, & beaucoup de ſauuages qui accouroient pour nous voir. Le ſieur de Mons enuoya deux ou trois hommes vers eux dedans vn canau, auſquels il bailla des couſteaux & patenoſtres pour leur preſenter, dont ils furent fort aiſes, & danſerent pluſieurs fois en payement. Nous ne peuſmes ſçauoir le nom de leur chef, à cauſe que nous n'entendions pas leur langue. Tout le long du riuage y a quantité de terre deffrichée, & ſemée de bled d'Inde. Le pays eſt fort plaiſant & aggreable : neantmoins il ne laiſſe d'y auoir force beaux bois. Ceux qui l'habitent ont leurs canaux faicts tout d'vne piece, fort ſubiets à tourner, ſi on n'eſt bien adroit à les gouuerner : & n'en auions point encore veu de ceſte façon. Voicy comme ils les font. Apres auoir eu beaucoup de peine, & eſté long temps à abbatre vn arbre le plus gros & le plus haut qu'ils ont peu trouuer, auec des haches de pierre (car ils n'en ont point d'autres, ſi ce n'eſt que

1605. quelques vns d'eux en recouurent par le moyen des ſauuages de la coſte d'Accadie, auſquels on en porte pour traicter de peleterie) ils oſtent l'eſcorce & l'arrondiſſent, horſmis d'vn coſté, où ils mettent du feu peu à peu tout le long de la piece : & prennent quelques fois des cailloux rouges & enflammez, qu'ils poſent auſſi deſſus : & quand le feu eſt trop aſpre, ils l'eſteignent auec vn peu d'eau, non pas du tout, mais de peur que le bord du canau ne bruſle. Eſtant aſſez creux à leur fantaſie, ils le raclent de toutes parts auec des pierres, dont ils ſe ſeruent au lieu de couſteaux. Les cailloux dequoy ils font leurs trenchans ſont ſemblables à nos pierres à fuſil.

Le lendemain 17. dud. mois leuaſmes l'ancre pour aller à vn cap, que nous auions veu le iour precedent, qui nous demeuroit comme au ſu ſuroueſt(1). Ce iour ne peuſmes faire que 5. lieues, & paſſames par quelques iſles remplies de bois. Ie recognus en la baye tout ce que m'auoient depeint les ſauuages au cap des iſles. Pourſuiuant noſtre route il en vint à nous grand nombre dans des canaux, qui ſortoient des iſles, & de la terre ferme. Nous fuſmes ancrer à vne lieue du cap, qu'auons nommé S. Loys(2), où nous apperçeuſmes pluſieurs fumées : y voulant aller noſtre barque eſchoua ſur vne roche, où nous fuſmes en grand danger : car ſi nous n'y euſſions promptement remedié, elle eut bouleuerſé dans la mer, qui perdoit tout à l'entour, où il y auoit 5. à 6. braſſes d'eau : mais Dieu nous preſerua, & fuſmes

(1) Ce cap, appelé plus loin cap Saint-Louis, leur « demeurait comme au sud-sud-ouest » dans la journée du 16.

(2) La pointe Brandt. On ne la désigne ordinairement que comme pointe, parce que, suivant l'expression même de Champlain, c'est « une terre médiocrement basse. »

1605.

mouiller l'ancre proche du ſuſd. cap, où il vint quinze ou ſeize canaux de ſauuages, & en tel y en auoit 15. ou 16. qui commencerent à monſtrer grands ſignes de reſiouiſſance, & faiſoient pluſieurs ſortes de harangues, que nous n'entendions nullement. Le ſieur de Mons enuoya trois ou quatre hommes à terre dans noſtre canau, tant pour auoir de l'eau, que pour voir leur chef nommé Honabetha, qui eut quelques couſteaux, & autres ioliuetés, que le ſieur de Mons luy donna, lequel nous vint voir iuſques en noſtre bort, auec nombre de ſes compagnons, qui eſtoient tant le long de la riue, que dans leurs canaux. L'on receut le chef fort humainement, & luy fit-on bonne chere : & y ayant eſté quelque eſpace de temps, il s'en retourna. Ceux que nous auions enuoyés deuers eux, nous apporterent de petites citrouilles de la groſſeur du poing, que nous mangeaſmes en ſallade comme coucombres, qui ſont treſbonnes ; & du pourpié (1), qui vient en quantité parmy le bled d'Inde, dont ils ne font non plus d'eſtat que de mauuaiſes herbes. Nous viſmes en ce lieu grande quantité de petites maiſonnettes, qui ſont parmy les champs où ils ſement leur bled d'Inde.

Plus y a en icelle baye (2) vne riuiere qui eſt fort ſpatieuſe, laquelle auons nommée la riuiere du Gas (3), qui, à mon iugement, va rendre vers les Yroquois, nation qui a guerre ouuerte auec les montaignars qui ſont en la grande riuiere S. Lorans.

(1) *Portulaca oleracea.* « Ce pourpier, » dit Miller (Dict. des Jardiniers), « croît naturellement en Amérique et dans les parties les plus chaudes du globe. » Il est assez probable que cette plante se sera propagée jusqu'à cette latitude avec la culture du tabac.

(2) Dans la baie de Boston.

(3) Du nom de M. de Monts, Pierre Du Gas. C'est probablement la rivière Charles ; mais elle vient du sud-ouest, plutôt que du côté des Iroquois.

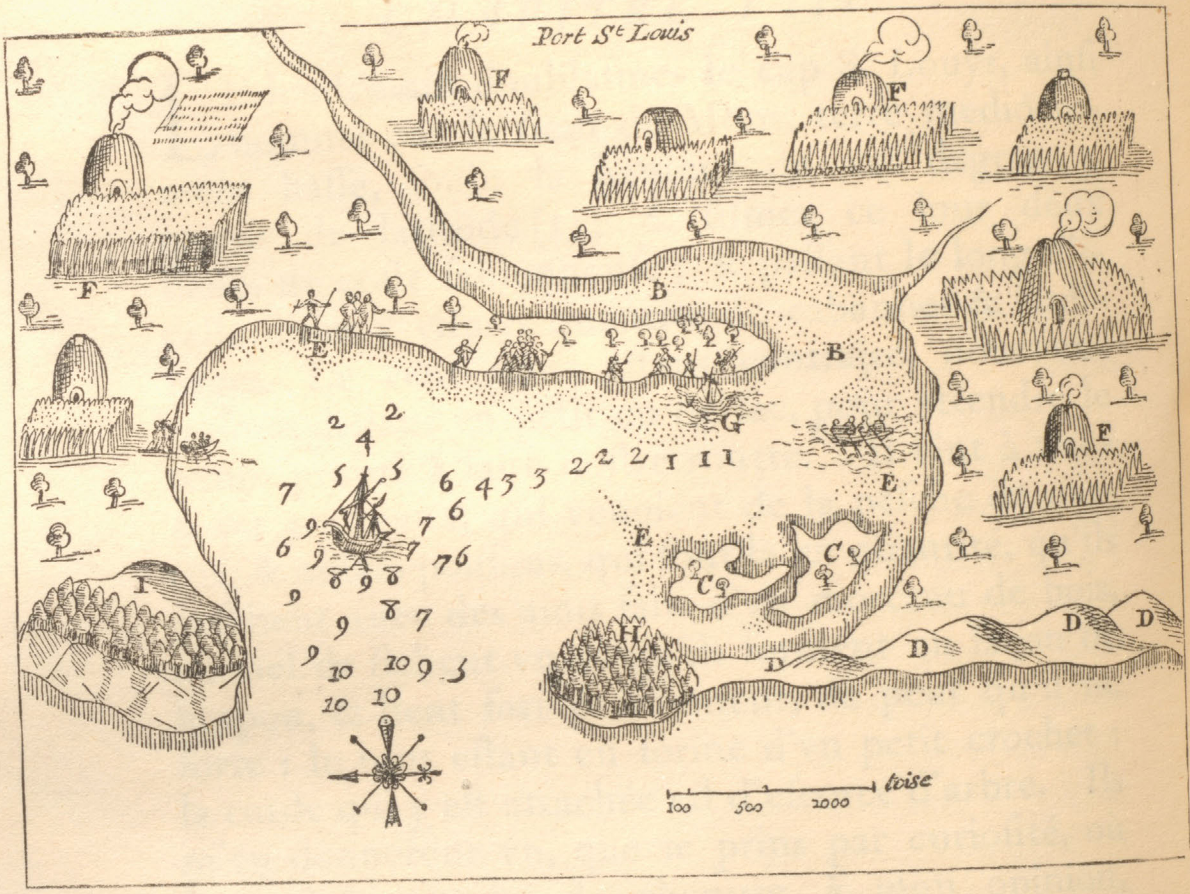
1605.

Continuation des descouuertures de la coste des Almouchiquois, & de ce qu'y auons remarqué de particulier.

CHAPITRE VIII.

LE lendemain doublasmes le cap S. Louys, ainsi nommé par le sieur de Mons, terre mediócrement basse, soubs la hauteur de 42. degrez 3. quarts de latitude (1) ; & fismes ce iour deux lieues de coste sablonneuse ; & passant le long d'icelle, nous y vismes quantité de cabannes & iardinages. Le vent nous estans contraire, nous entrasmes dedans vn petit cu de sac, pour attendre le temps propre à faire nostre routte. Il vint à nous 2. ou 3. canaux, qui venoient de la pesche de moruë, & autres poissons, qui sont là en quantité, qu'ils peschent auec des aims faits d'vn morceau de bois, auquel ils fichent vn os qu'ils forment en façon de harpon, & lient fort proprement, de peur qu'il ne sorte : le tout estant en forme d'vn petit crochet : la corde qui y est attachée est d'escorce d'arbre. Ils m'en donnerent vn, que ie prins par curiosité, où l'os estoit attaché de chanure, à mon opinion, comme celuy de France, & me dirent qu'ils en cueilloient l'herbe dans leur terre sans la cultiuer, en nous monstrant la hauteur comme de 4. à 5. pieds. Led. canau s'en retourna à terre auertir ceux de son habitation, qui nous firent des fumées, & apperçeusmes 18. ou 20. sauuages, qui vindrent sur le bort de la coste, & se mirent à danser. Nostre canau fut à terre pour leur donner quelques baga-

(1) La latitude de la pointe Brandt est d'environ 42° 6'.



Les chifres montrent les brasses d'eau.

A Monstre le lieu où posent les vaisseaux.
B L'achenal.
C Deux Isles.
D Dunes de sable
E Basses.
F Cabannes où les sauuages labourent la terre.
G Le lieu où nous fusmes eschouer nostre barque.
H Vne maniere d'isle remplie de bois tenant aux dunes de sable.
I Promontoire assez haut qui paroist de 4. à 5. lieux à la mer.

p. 211.

1605.

telles, dont ils furent fort contens. Il en vint aucuns deuers nous qui nous prierent d'aller en leur riuiere. Nous leuasmes l'ancre pour ce faire, mais nous n'y peusmes entrer à cause du peu d'eau que nous y trouuasmes estans de basse mer, & fusmes contraincts de mouiller l'ancre à l'entrée d'icelle. Ie descendis à terre, où i'en vis quantité d'autres qui nous reçeurent fort gratieusement : & fus recognoistre la riuiere, où n'y vey autre chose qu'vn bras d'eau qui s'estant quelque peu dans les terres, qui sont en partie desertées ; dedans lequel il n'y a qu'vn ruisseau qui ne peut porter basteaux, sinon de pleine mer. Ce lieu peut auoir vne lieue de circuit. En l'vne des entrées duquel y a vne maniere d'icelle couuerte de bois, & principalement de pins, qui tient d'vn costé à des dunes de sable, qui sont assez longues : l'autre costé est vne terre assez haute. Il y a deux islets dans lad. baye, qu'on ne voit point si l'on n'est dedans, où autour la mer asseche presque toute de basse mer. Ce lieu est fort remarquable de la mer ; d'autant que la coste est fort basse, horsmis le cap de l'entrée de la baye, qu'auons nommé, le port du cap sainct Louys(1), distant dud. cap deux lieues, & dix du cap aux isles. Il est enuiron par la hauteur du cap S. Louys.

Le 19. du mois nous partismes de ce lieu. Rengeant la coste comme au su, nous fismes 4. à 5. lieues, & passames proche d'vn rocher qui est à fleur d'eau. Continuant nostre route nous apperçeusmes des

(1) Ce port Saint-Louis est précisément le lieu où abordaient, quinze ans plus tard, les fondateurs de la Nouvelle-Angleterre, appelés *les Pèlerins* (*Pilgrim Fathers*). Ils lui donnèrent le nom de Plymouth, en mémoire de la ville d'où ils étaient partis pour l'Amérique. (*Holmes's Annals*, an. 1620.)

1605. terres que iugions eſtre iſles, mais en eſtans plus prés nous recogneuſmes que c'eſtoit terre ferme, qui nous demeuroit au nord nordoueſt, qui eſtoit le cap d'vne grande baye contenant plus de 18. à 19. lieues de circuit, où nous nous engouffraſmes telle-ment, qu'il nous falut mettre à l'autre bort pour doubler le cap qu'auions veu, lequel nous nom-maſmes le cap blanc(1); pour ce que c'eſtoient ſables & dunes, qui paroiſſent ainſi. Le bon vent nous ſer-uit beaucoup en ce lieu : car autrement nous euſ-ſions eſté en danger d'eſtre iettés à la coſte. Ceſte baye eſt fort ſeine, pourueu qu'on n'approche la terre que d'vne bonne lieue, n'y ayant aucunes iſles ny rochers que celuy dont i'ay parlé, qui eſt proche d'vne riuiere, qui entre aſſez auant dans les terres, que nommaſmes ſaincte ſuzanne du cap blanc (2), d'où iuſques au cap S. Louis y a dix lieues de trauerſe. Le cap blanc eſt vne pointe de ſable qui va en tour-noyant vers le ſu quelque ſix lieues. Ceſte coſte eſt aſſez haute eſleuée de ſables, qui ſont fort remar-quables venant de la mer, où on trouue la ſonde à prés de 15. ou 18. lieues de la terre à 30. 40. 50. braſſes d'eau iuſques à ce qu'on vienne à 10. braſſes en approchant de la terre, qui eſt tres ſeine. Il y a vne grande eſtenduë de pays deſcouuert ſur le bort de la coſte deuant que d'entrer dans les bois, qui ſont fort aggreables & plaiſans à voir. Nous mouil-laſmes l'ancre à la coſte, & viſmes quelques ſau-

(1) Sans aucun doute, l'auteur n'avait pas eu connaissance du voyage du capitaine Gosnold, qui, un peu plus de deux ans auparavant, s'était comme lui engouffré dans la même baie, et qui avait, dès 1602, donné à ce cap le nom de cap Cod, parce qu'on y avait pris grande quantité de morue (*cod*).

(2) Ce que l'auteur appelle la rivière de Sainte-Suzanne du cap Blanc, est probablement la baie de Wellfleet, à l'entrée de laquelle se trouve la batture de Billingsgate.

uages, vers lesquels furent quatre de nos gens, qui cheminant sur vne dune de sable, aduiserent comme vne baye & des cabannes qui la bordoient tout à l'entour. Estans enuiron vne lieue & demye de nous, il vint à eux tout dansant (à ce qu'ils nous ont raporté) vn sauuage qui estoit descendu de la haute coste, lequel s'en retourna peu aprés donner aduis de nostre venuë à ceux de son habitation.

Le lendemain 20. du mois fusmes en ce lieu que nos gens auoient aperçeu, que trouuasmes estre vn port fort dangereux, à cause des basses & bancs, où nous voiyons briser de toutes parts. Il estoit presque de basse mer lors que nous y entrasmes, & n'y auoit que quatre pieds d'eau par la passée du nort; de haute mer il y a deux brasses. Comme nous fusmes dedans nous vismes ce lieu assez spatieux, pouuant contenir 3. à 4. lieues de circuit, tout entouré de maisonnettes, à l'entour desquelles chacun a autant de terre qu'il luy est necessaire pour sa nourriture. Il y descend vne petite riuiere, qui est assez belle, où de basse mer y a quelque trois pieds & demy d'eau. Il y a deux ou trois ruisseaux bordez de prairies. Ce lieu est tresbeau, si le haure estoit bon. I'en prins la hauteur, & trouué 42. degrez de latitude & 18. degrez 40. minuttes de declinaison (1) de la guide-aymant. Il vint à nous quantité de sauuages, tant hommes que femmes, qui accouroient de toutes parts en dansant. Nous auons nommé ce lieu le port de Mallebarre (2).

Le lendemain 21. du mois le sieur de Mons prit

(1) La déclinaison aujourd'hui n'y est que de 7° environ.

(2) Aujourd'hui le havre de Nauset, dont la latitude est de 41° 50'.

1605. resolution d'aller voir leur habitation, & l'accompaignasmes neuf ou dix auec nos armes : le reste demeura pour garder la barque. Nous fismes enuiron vne lieue le long de la coste. Deuant que d'arriuer à leurs cabannes, nous entrasmes dans vn champ semé de bled d'Inde à la façon que nous auons dit cy dessus. Le bled estoit en fleur de la hauteur de 5. pieds & demy. Il y en auoit d'autre moins auancé qu'ils sement plus tart. Nous vismes force febues du Bresil, & force citrouilles de plusieurs grosseurs, bonnes à manger, du petun & des racines, qu'ils cultiuent, lesquelles ont le goust d'artichaut. Les bois sont remplis de chesnes, noyers & de tresbeaux cyprés, qui sont rougeastres & ont fort bonne odeur (1). Il y auoit aussi plusieurs champs qui n'estoient point cultiuez : d'autant qu'ils laissent reposer les terres. Quand ils y veulent semer, ils mettent le feu dans les herbes, & puis labourent auec leurs beches de bois. Leurs cabannes sont rondes, couuertes de grosses nattes, faictes de roseaux, & par enhaut il y a au milieu enuiron vn pied & demy de descouuert, par où sort la fumée du feu qu'ils y font. Nous leur demandasmes s'ils auoient leur demeure arrestée en ce lieu, & s'il y negeoit beaucoup; ce que ne peusmes bien sçauoir, pour ne pas entendre leur langage, bien qu'ils s'y efforçassent par signe, en prenant du sable en leur main, puis l'espandant sur la terre, & monstrant estre de la couleur de nos rabats, & qu'elle venoit sur la terre de la hauteur d'vn pied : & d'autres

(1) La couleur rougeâtre et l'odeur de l'arbre mentionné en cet endroit, font voir que l'auteur parle du cèdre rouge (*juniperus virginiana*). C'est une nouvelle preuve que ce qu'il appelle cyprès dans son voyage de 1603, n'est rien autre chose que notre cèdre ordinaire (*thuja*).

1605.

nous monſtroient moins, nous donnant auſſi à entendre que le port ne geloit iamais : mais nous ne peuſmes ſçauoir ſi la nege eſtoit de longue durée. Ie tiens neantmoins que le pays eſt temperé, & que l'yuer n'y eſt pas rude. Pendant le temps que nous y fuſmes, il fit vne tourmente de vent de nordeſt, qui dura 4. iours, auec le temps ſi couuert que le ſoleil n'aparoiſſoit preſque point. Il y faiſoit fort froid : ce qui nous fit prendre nos cappots, que nous auions delaiſſez du tout : neantmoins ie croy que c'eſtoit par accident, comme l'on void ſouuent arriuer en d'autres lieux hors de ſaiſon.

Le 23. dud. mois de Iuillet, quatre ou cinq mariniers eſtans allés à terre auec quelques chaudieres, pour querir de l'eau douce, qui eſtoit dedans des dunes de ſable, vn peu eſloignée de noſtre barque, quelques ſauuages deſirans en auoir aucunes, eſpierent l'heure que nos gens y alloyent, & en prirent vne de force entre les mains d'vn matelot, qui auoit puiſé le premier, lequel n'auoit nulles armes : Vn de ſes compagnons voulant courir aprés, s'en reuint tout court, pour ne l'auoir peu atteindre, d'autant qu'il eſtoit plus viſte à la cource que luy. Les autres ſauuages voyans que nos matelos accouroient à noſtre barque en nous criant que nous tiraſſions quelques coups de mouſquets ſur eux, qui eſtoient en grand nombre, ils ſe mirent à fuir. Pour lors y en auoit quelques vns dans noſtre barque qui ſe ietterent à la mer, & n'en peuſmes ſaiſir qu'vn. Ceux en terre qui s'en eſtoient fuis les apperceuant nager, retournerent droit au matelot(1) à qui ils auoient

(1) C'était, suivant Lescarbot, un charpentier malouin. (Liv. IV, ch. VII.)

1605. osté la chaudiere, & luy tirerent plusieurs coups de fleches par derriere & l'abbatirent, ce que voyant ils coururent aussitost sur luy & l'acheuerent à coups de cousteau. Cependant on fit diligence d'aller à terre, & tira on des coups d'arquebuse de nostre barque, dont la mienne creua entre mes mains & me pença perdre. Les sauuages oyans ceste escopeterie se remirent à la fuite, qu'ils doublerent quand ils virent que nous estions à terre : d'autant qu'ils auoient peur nous voyans courir aprés eux. Il n'y auoit point d'apparence de les attraper : car ils sont vistes comme des cheuaux. L'on apporta le mort qui fut enterré quelques heures aprés : Cependant nous tenions tousiours le prisonnier attaché par les pieds & par les mains au bort de nostre barque, creignant qu'il ne s'enfuist. Le sieur de Mons se resolut de le laisser aller, se persuadant qu'il n'y auoit point de sa faute, & qu'il ne sçauoit rien de ce qui s'estoit passé, ny mesme ceux qui estoient pour lors dedans & autour de nostre barque. Quelques heures aprés il vint des sauuages vers nous, faisant des excuses par signes & demonstrations, que ce n'estoit pas eux qui auoient fait ceste meschanceté, mais d'autres plus esloignez dans les terres. On ne leur voulut point faire de mal, bien qu'il fut en nostre puissance de nous venger.

Tous ces sauuages depuis le cap des isles ne portent point de robbes, ny de fourrures, que fort rarement, encore les robbes sont faites d'herbes & de chanure, qui à peine leur couurent le corps, & leur vont iusques aux iarrets. Ils ont seulement la nature cachée d'vne petite peau, & les femmes aussi, qui

1605.

leur descendent vn peu plus bas qu'aux hommes par derriere; tout le reste du corps est nud. Lors que les femmes nous venoient voir, elles prenoient des robbes ouuertes par le deuant. Les hommes se coupent le poil dessus la teste comme ceux de la riuiere de Chouacoet. Ie vey entre autres choses vne fille coiffée assez proprement, d'vne peau teinte de couleur rouge, brodée par dessus de petites patenostres de porceline : vne partie de ses cheueux estoient pendans par derriere, & le reste entrelassé de diuerses façons. Ces peuples se peindent le visage de rouge, noir, & iaune. Ils n'ont presque point de barbe, & se l'arrachent à mesure qu'elle croist. Ils sont bien proportionnez de leurs corps. Ie ne sçay quelle loy ils tiennent, & croy qu'en cela ils ressemblent à leurs voisins, qui n'en ont point du tout. Ils ne sçauent qu'adorer ny prier. Ils ont bien quelques superstitions comme les autres, que ie descriray en leur lieu. Pour armes, ils n'ont que des picques, massues, arcs & fleches. Il semble à les voir qu'ils soient de bon naturel, & meilleurs que ceux du nort : mais tous à bien parler ne vallent pas grande chose. Si peu de frequentation que l'on ait auec eux, les fait incontinent cognoistre. Ils sont grands larrons; & s'ils ne peuuent attraper auec les mains, ils y taschent auec les pieds, comme nous l'auons esprouué souuentefois. I'estime que s'ils auoient dequoy eschanger auec nous, qu'ils ne s'adonneroient au larrecin. Ils nous troquerent leurs arcs, fleches & carquois, pour des espingles & des boutons, & s'ils eussent eu autre chose de meilleur ils en eussent fait autant. Il se faut donner garde

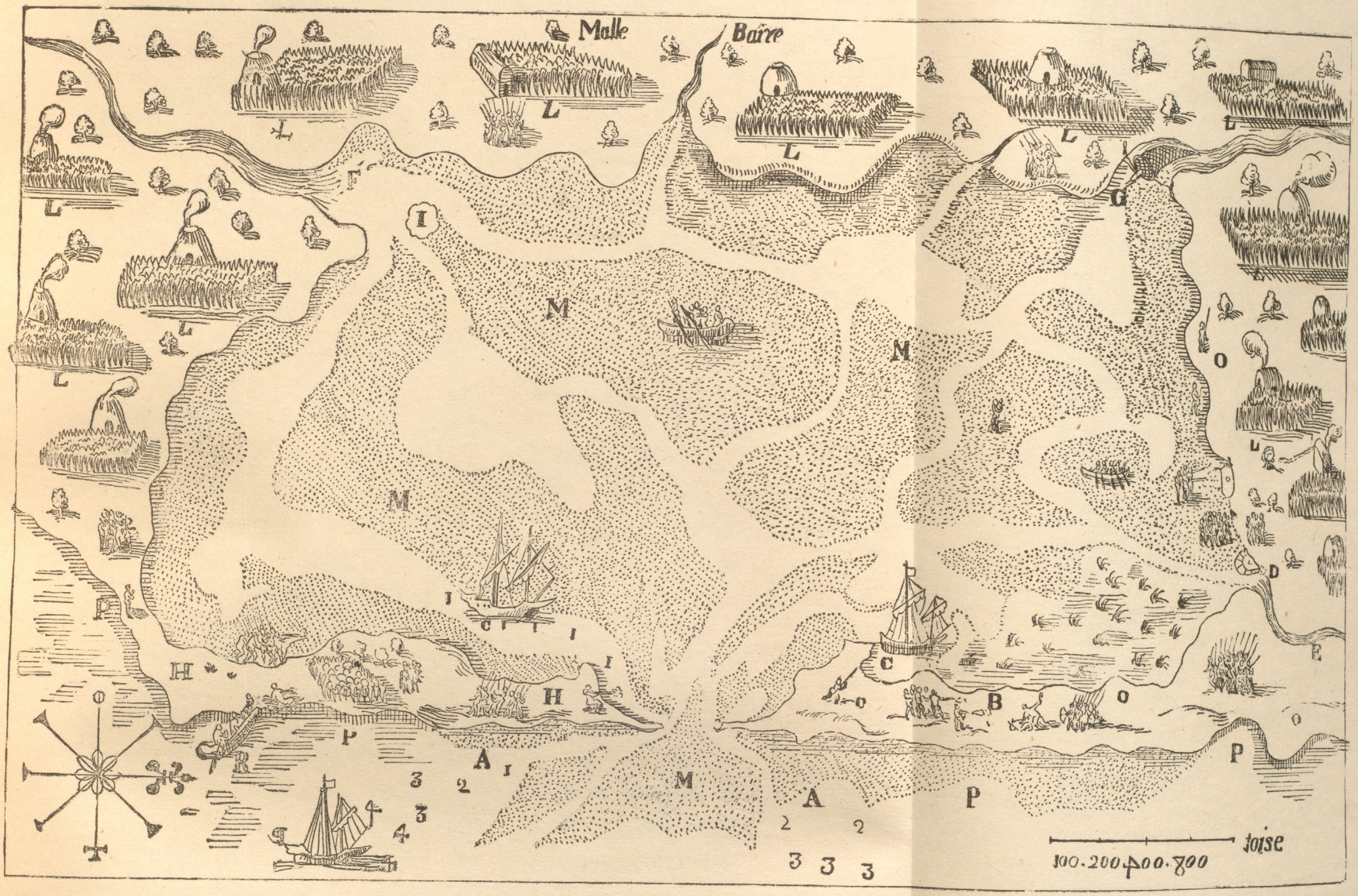
1605. de ces peuples, & viure en mesfiance auec eux toutefois sans leur faire apperçeuoir. Ils nous donnerent quantité de petum, qu'ils font secher, & puis le reduisent en poudre(1). Quand ils mangent le bled d'Inde ils le font bouillir dedans des pots de terre qu'ils font d'autre maniere que nous(2). Ils le pilent aussi dans des mortiers de bois & le reduisent en farine, puis en font des gasteaux & galettes, comme les Indiens du Perou.

En ce lieu, & en toute la coste, depuis Quinibequi, il y a quantité de siguenocs(3), qui est vn poisson portant vne escaille sur le dos, comme la tor-

(1) Il n'y a aucun doute que les Almouchiquois préparaient leur tabac, ou petun, comme les sauvages du Canada, c'est-à-dire, qu'après l'avoir fait sécher, comme dit Champlain, ils le broyaient assez menu pour pouvoir en charger commodément leurs pipes ou petunoirs, mais non pas si fin que le tabac râpé. C'est ce que prouvent du reste les intéressantes découvertes que vient de faire monsieur J. C. Taché. Le riche musée d'antiquités huronnes que l'université Laval doit à la générosité de cet infatigable antiquaire, renferme des échantillons parfaitement conservés de pipes qui ont été trouvées encore toutes chargées de leur tabac, et par lesquelles on peut constater que cette espèce de poudre que les sauvages mettaient dans leurs calumets n'était guère plus fine que notre tabac haché.

(2) Ces vases de terre n'étaient point faits au tour, comme les poteries européennes, ni cuits au four, mais à feu libre. Voici, d'après Sagard, comment les femmes huronnes, et sans doute aussi les femmes almouchiquoises, s'y prenaient pour fabriquer leur poterie : «Elles ont l'industrie de faire de bons pots de terre, qu'elles cuisent dans leur foyer fort proprement, & sont si forts qu'ils ne se cassent point au feu sans eau comme les nostres, mais ils ne peuuent aussi souffrir longtemps l'humidité ny l'eau froide, qu'ils ne s'attendrissent & ne se cassent au moindre heurt qu'on leur donne, autrement ils durent beaucoup. Les Sauuagesses les font prenans de la terre propre, laquelle elles nettoyent & petrissent tres bien entre leurs mains, & y meslent, ie ne sçay par quelle science, vn peu de grais pillé parmy; puis la masse estant reduite comme vne boulle, elles y font vn trou au milieu auec le poing, qu'elles agrandissent tousiours en frappant par dehors auec vne petite palette de bois, tant & si longtemps qu'il est necessaire pour les parfaire : ces pots sont de diuerses grandeurs, sans pieds & sans ances, & tous ronds comme vne boulle, excepté la gueulle qui sort vn peu dehors.» (Hist. du Canada, liv. II, ch. XIII.) L'université Laval doit encore au même monsieur J. C. Taché le plus bel échantillon que l'on connaisse de cette ancienne poterie huronne.

(3) C'est le Limule Polyphène (*limulus polyphemus*, LAMARCK). La femelle, qui est plus grande que le mâle, a ordinairement une vingtaine de pouces de longueur, et un peu moins de dix pouces de large. « Cette espèce, commune dans nos parages, » dit M. James-E. De Kay (*New-York Fauna*), «est connue ici sous le nom vulgaire de *pied-de-cheval* (*horse-foot*), à cause de sa forme, et retient encore dans quelques districts le nom de *king-crab* que lui donnaient les premiers colons anglais.» Jean de Laët fait aussi de ce singulier crustacé, une description détaillée et accompagnée d'une figure.



Les chifres montrent les brasses d'eau.

A Les deux entrées du port.
B Dunes de sable où les sauuages tuerent vn Matelot de la barque du sieur de Mons.
C Les lieux où fut la barque du sieur de Mons audit port.
D Fontaine sur le bort du port.

E Vne riuiere descendant audit port.
F Ruisseau.
G Petite riuiere où on prend cantité de poisson.
H Dunes de sable où il y a vn petit bois & force vignes.
I Isle à la pointe des dunes.

L Les maisons & habitations des sauuages qui cultiuent la terre.
M Basses & bancs de sable tant à l'entrée que dedans ledit port.
O Dunes de sable.
P La coste de la mer.

q La barque du sieur de Poitrincourt quand il y fut deux aprés le sieur de Mons.
R Dessente des gens du sieur de Poitrincourt.

tue : mais diferente pourtant; laquelle a au milieu vne rangée de petits piquants de couleur de fueille morte, ainſi que le reſte du poiſſon : Au bout de laquelle eſcaille il y en a vne autre plus petite, qui eſt bordée d'eſguillons fort piquans. La queue eſt longue ſelon qu'ils ſont grands ou petits du bout de laquelle ces peuples ferrent leurs fleches, ayant auſſi vne rangée d'eſguillons comme la grande eſcaille ſur laquelle ſont les yeux. Il a huict petits pieds comme ceux d'vn cancre, & derriere deux plus longs & plats, deſquels il ſe ſert à nager. Il en a auſſi deux autres fort petits deuant, auec quoy il mange : quand il chemine ils ſont tous cachez, excepté les deux de derriere qui paroiſſent vn peu. Soubs la petite eſcaille il y a des membranes qui s'enflent, & ont vn battement comme la gorge des grenouilles, & ſont les vnes ſur les autres en façon des tacettes d'vn pourpoint. Le plus grand que i'aye veu, a vn pied de large, & pied & demy de long.

Nous viſmes auſſi vn oiſeau marin(1) qui a le bec noir, le haut vn peu aquilin, & long de quatre poulces, fait en forme de lancette, ſçauoir la partie inferieure repreſentant le manche & la ſuperieure la lame qui eſt tenue, trenchante des deux coſtez & plus courte d'vn tiers que l'autre, qui donne de l'eſtonnement à beaucoup de perſonnes, qui ne peuuent comprendre comme il eſt poſſible que cet

(1) Le Bec-en-ciseaux ou Coupeur-d'eau (*rhynchops nigra*, LATHAM). La singularité de ses habitudes et l'étrange conformation de son bec, lui ont valu différents noms populaires surtout chez les navigateurs anglais, comme ceux de *cutwater*, *shearwater*, *razor-bill*, *black skimmer*, *flood gull*, *skippang* et autres. Il a le bec noir à l'extrémité, et tirant sur le rouge près de la tête. Cependant l'on rencontre des individus qui ont le bec entièrement noir, comme celui dont parle ici l'auteur ; mais ce n'est probablement qu'une variété d'âge. Il se trouve principalement sur les rivages de la Caroline du Sud, et du Texas, et quelquefois par volées immenses.

1605. oiſeau puiſſe manger auec vn tel bec(1). Il eſt de la groſſeur d'vn pigeon, les aiſles fort longues à proportion du corps, la queue courte & les iambes auſſi, qui ſont rouges, les pieds petits & plats : Le plumage par deſſus eſt gris brun, & par deſſous fort blanc. Il va touſiours en troupe ſur le riuage de la mer, comme font les pigeons pardeça.

Les ſauuages en toutes ces coſtes où nous auons eſté, diſent qu'il vient d'autres oiſeaux quand leur bled eſt à maturité, qui ſont fort gros ; & nous contrefaiſoient leur chant ſemblable à celuy du cocq d'Inde. Ils nous en montrerent des plumes en pluſieurs lieux, dequoy ils empannent leurs fleches & en mettent ſur leurs teſtes pour parade ; & auſſi vne maniere de poil qu'ils ont ſoubs la gorge, comme ceux qu'auons en France : & diſent qu'ils leur tumbe vne creſte rouge ſur le bec. Ils nous les figurerent auſſi gros qu'vne outarde, qui eſt vne eſpece d'oye ; ayant le col plus long & deux fois plus gros que celles de pardeça. Toutes ces demonſtrations nous firent iuger que c'eſtoient cocqs d'Inde. Nous euſſions bien deſiré voir de ces oiſeaux, auſſi bien que de la plume, pour plus grande certitude. Auparauant que i'euſſe veu les plumes & le petit boquet de poil qu'ils ont ſoubs la gorge ; & que i'euſſe oy contrefaire leur chant, ie croiyois que ce fuſſent de certains oiſeaux(2), qui ſe trouuent en quelques endroits du Perou en forme de cocqs d'Inde, le long

(1) Avec un bec en apparence si incommode, cet oiseau sait fort bien trouver sa vie. Quand il veut pêcher, il rase lentement la surface de la mer, et, coupant l'eau avec la partie inférieure de son bec, il saisit en dessous le poisson, qui fait sa nourriture habituelle.

(2) L'oiseau dont parle ici Champlain, est vraisemblablement l'Aura (*vultur aura*, LINNÉE), appelé Ouroua par les Brésiliens, et Suyuntu par les Péruviens, « se nourrissant plutôt de chair morte et de vidanges, que de chair vivante, » suivant Buffon.

1605.

du riuage de la mer, mangeans les charongnes & autres choses mortes, comme font les corbeaux : mais ils ne sont pas si gros, & n'ont pas la barbe si longue, ny le chant semblable aux vrais coqs d'Inde, & ne sont pas bons à manger comme sont ceux que les sauuages disent qui viennent en troupe en esté; & au commencement de l'yuer s'en vont aux pays plus chauts, où est leur demeure naturelle.

Retour des descouuertures de la coste des Almouchiquois.

CHAPITRE IX.

AYant demeuré plus de cinq sepmaines à esleuer trois degrez de latitude, nous ne peusmes estre plus de six sepmaines en nostre voyage; car nous n'auions porté des viures que pour ce temps là. Et aussi ne pouuans passer à cause des brumes & tempestes que iusques à Mallebarre, où fusmes quelques iours attendans le temps propre pour sortir, & nous voyans pressez par la necessité des viures, le sieur de Mons delibera de s'en retourner à l'isle de saincte Croix, afin de trouuer autre lieu plus propre pour nostre habitation : ce que ne peusmes faire en toutes les costes que nous descouurismes en ce voyage.

Et partismes de ce port, pour voir ailleurs, le 25. du mois de Iuillet, où au sortir courusmes risque de nous pardre sur la barre qui y est à l'entrée, par la faute de nos pilottes appelez Cramolet & Champdoré(1) Maistres de la barque, qui auoient mal bal-

(1) Pierre Angibaut dit Champdoré. (Lescarbot, *Muses de la Nouv. France*, p. 48.)

1605. lizé l'entrée de l'achenal du costé du su, par où nous deuions passer. Ayans euité ce peril nous mismes le cap au nordest six lieues iusques au cap blanc : & de là iusques au cap des isles continuant 15. lieues au mesme vent : puis misme le cap à l'est nordest 16. lieues iusques à Chouacoet, où nous vismes le Capitaine sauuage Marchim, que nous auions esperé voir au lac de Quinibequy (1), lequel auoit la reputation d'estre l'vn des vaillans hommes de son pays : aussi auoit il la façon belle, où tous ses gestes paroissoient graues, quelque sauuage qu'il fut. Le sieur de Mons luy fit present de beaucoup de choses, dont il fut fort satisfait, & en recompense donna vn ieune garçon Etechemin, qu'il auoit prins en guerre, que nous emmenasmes auec nous, & partismes de ce lieu ensemblement bons amis ; & mismes le cap au nordest quart de l'est 15. lieues, iusques à Quinibequy, où nous arriuasmes le 29. du mois, & où pensions trouuer vn sauuage appelé Sasinou, dont i'ay parlé cy dessus, que nous attendismes quelque temps, pensant qu'il deust venir, afin de retirer de luy vn ieune homme & vne ieune fille Etechemins, qu'il tenoit prisoniers. En l'attendant il vint à nous vn capitaine appelé Anassou pour nous voir, lequel traicta quelque peu de pelleterie ; & fismes allience auec luy. Il nous dit qu'il y auoit vn vaisseau (2) à dix

(1) Voir ci-dessus p. 49, note 1.

(2) Les différentes circonstances de ce récit prouvent que le vaisseau dont parle Anassou, était celui du capitaine Waymouth. 1° *C'était un vaisseau anglais*, d'après la description qu'en fait le capitaine sauvage. Or il ne paraît pas qu'il soit venu aux côtes du Maine, en 1605, d'autre vaisseau anglais que l'*Arkangel*, commandé par George Waymouth. Il est vrai que ce vaisseau était reparti dès le 26 de juin (nouveau style), c'est-à-dire, depuis plus d'un mois ; mais Anassou pouvait croire qu'il était encore dans ces parages, vu que le capitaine anglais, avant de reprendre directement la route de l'Angleterre, était retourné à son havre de la *Pentecôte*, situé en face de l'ile de Monahigan. Il

lieues du port, qui faisoit pesche de poisson, & que ceux de dedans auoient tué cinq sauuages d'icelle riuiere, soubs ombre d'amitié : & selon la façon qu'il nous despeignoit les gens du vaisseau, nous les iugeasmes estre Anglois, & nommasmes l'isle où ils estoient la nef : pour ce que de loing elle en auoit le semblance. Voyant que led. Sasinou ne venoit point nous mismes le cap à l'est suest 20. lieues iusques à l'isle haute où mouillasmes l'ancre attendant le iour.

Le lendemain premier d'Aoust nous le mismes à l'est quelque 20. lieues iusques au cap Corneille (1) où nous passames la nuit. Le 2. du mois le mettant au

est possible, en outre, qu'Anassou n'ait pas dit autre chose sinon que les Anglais s'étaient retirés à cette île, et que les Français aient compris qu'ils y étaient encore. 2° *A dix lieues du port.* Précisément à dix lieues du port où était mouillée la barque de M. de Monts, se trouve cette île remarquable, appelée Monahigan, qui est celle où, suivant les critiques anglais, a dû mouiller l'*Arkangel* à son arrivée, et non loin de laquelle Waymouth jeta l'ancre encore avant que de repartir; c'est cette île que Champlain appelle la Nef. 3° *Qui faisait pêche de poisson.* Quoique ce ne fût pas là le but principal du voyage de Waymouth, l'équipage employa effectivement une bonne partie du temps à faire la pêche soit à la ligne, soit à la seine. 4° *Que ceux de dedans avaient tué cinq sauvages.* Le capitaine Waymouth, ayant de bonnes raisons de croire que les sauvages voulaient le surprendre traîtreusement, résolut de les devancer, et en fit saisir cinq d'entre eux : Sassacomouet, Maneddo, Skitouarros, Amohouet, et un sagamo du nom de Tahanedo. Anassou pouvait croire qu'on les avait tués; cependant le capitaine anglais au contraire les traita si bien, qu'ils parurent ensuite contents de leur sort. « Quoique, au moment de la surprise, dit Rosier, ils aient résisté de leur mieux, ne sachant point nos vues, ni ce que nous étions, ou ce que nous en prétendions faire; cependant, dès qu'ils virent, par nos bons traitements que nous ne leur voulions point de mal, ils ne parurent pas depuis mécontents de nous. » (Rap. du voy. de Waymouth par Rosier, Coll. de la Soc. Hist. de Mass. 3e série, vol. VIII.) 5° *Sauvages d'icelle rivière.* Ces sauvages étaient donc du Kénébec. Cette circonstance vient à l'appui de l'ingénieuse dissertation que M. John McKeen a publiée en 1867, dans le cinquième volume des *Collections* de la Société Historique du Maine, et dans laquelle l'auteur prouve aussi bien qu'il est possible de le faire, suivant nous, que Waymouth a visité, non pas le Pénobscot, comme le prétend Belknap et quelques autres auteurs, mais bien le Kénébec. 6° *Sous ombre d'amitié.* L'intention de Waymouth n'était pas d'abord d'user de ruse ou de trahison avec ces sauvages. « Ayant trouvé, dit Rosier, que ce lieu répondait parfaitement au motif de notre voyage de découverte, savoir, qu'on y pouvait faire un bon établissement, nous traitâmes ces gens avec toute la bonté qu'il nous fut possible d'imaginer, ou dont nous les croyions capables. » Cependant, il n'est pas surprenant qu'Anassou et les autres sauvages aient attribué la conduite des Anglais à un motif qui leur paraissait assez naturel. Ainsi, le vaisseau dont parle Anassou, est évidemment celui de George Waymouth.

(1) La carte de 1612 et les distances données ici par l'auteur, permettent de croire que ce cap est dans *Cross Island* (ou *Crow's Island?*).

1605. nordest 7. lieues vinsmes à l'entrée de la riuiere S. Croix du costé de l'ouest. Ayant mouillé l'ancre entre les deux premieres isles, le sieur de Mons s'embarqua dans vn canau à six lieues de l'habitation S. Croix, où le lendemain nous arriuasmes auec nostre barque. Nous y trouuasmes le sieur des Antons de sainct Maslo, qui estoit venu en l'vn des vaisseaux du sieur de Mons, pour apporter des viures, & autres commoditez pour ceux qui deuoient yuerner en ce pays.

L'habitation qui estoit en l'isle de S. Croix transportée au port Royal, & pourquoy.

CHAPITRE X.

Le sieur de Mons se delibera de changer de lieu & faire vne autre habitation pour esuiter aux froidures & mauuais yuer qu'auions eu en l'isle saincte Croix. N'ayant trouué aucun port qui nous fut propre pour lors, & le peu de temps que nous auions à nous loger & bastir des maisons à cest effect, nous fit équipper deux barques, que l'on chargea de la charpenterie des maisons de saincte Croix, pour la porter au port Royal, à 25. lieues de là, où l'on iugeoit y estre la demeure beaucoup plus douce & temperée. Le Pont & moy partismes pour y aller; où estans arriuez cerchasmes vn lieu propre pour la situation de nostre logement & à l'abry du norouest, que nous redoutions pour en auoir esté fort tourmentez.

Apres auoir bien cerché d'vn costé & d'autre, nous

1605.

n'en trouuasmes point de plus propre & mieux scitué qu'en vn lieu qui est vn peu esleué, autour duquel y a quelques marescages & bonnes sources d'eau. Ce lieu est deuant l'isle qui est à l'entrée de la riuiere de la Guille(1) : Et au nord de nous comme à vne lieue, il y a vn costau de montagnes, qui dure prés de dix lieues nordest & surouest. Tout le pays est rempli de forests tres-espoisses ainsi que i'ay dit cy dessus, horsmis vne pointe qui est à vne lieue & demie dans la riuiere, où il y a quelques chesnes qui y sont fort clairs, & quantité de lambruches, que l'on pourroit deserter aisement, & mettre en labourage, neantmoins maigres & sablonneuses. Nous fusmes presque en resolution d'y bastir : mais nous considerasmes qu'eussions esté trop engouffrez dans le port & riuiere : ce qui nous fit changer d'aduis.

Ayant donc recogneu l'assiete de nostre habitation estre bonne, on commença à defricher le lieu, qui estoit plein d'arbres; & dresser les maisons au plustost qu'il fut possible : vn chacun s'y employa. Apres que tout fut mis en ordre, & la pluspart des logemens faits, le sieur de Mons se delibera de retourner en France pour faire vers sa Maiesté qu'il peust auoir ce qui seroit de besoin pour son entreprise. Et pour commander audit lieu en son absence, il auoit volonté d'y laisser le sieur d'Oruille : mais la maladie de terre, dont il estoit atteint, ne luy peut permettre de pouuoir satisfaire au desir dudit sieur de Mons : qui fut occasion d'en parler au Pont-

(1) Rivière de l'Équille. « On choisit la demeure, » dit Lescarbot, « vis-à-vis de l'ile qui est à l'entrée de la riviere de l'Équille, dite aujourd'hui la riviere du Dauphin, laquelle fut appelée *l'Équille*, parce que le premier poisson qu'on y print fut vne Équille. » (Liv. IV, ch. VIII et ch. III.)

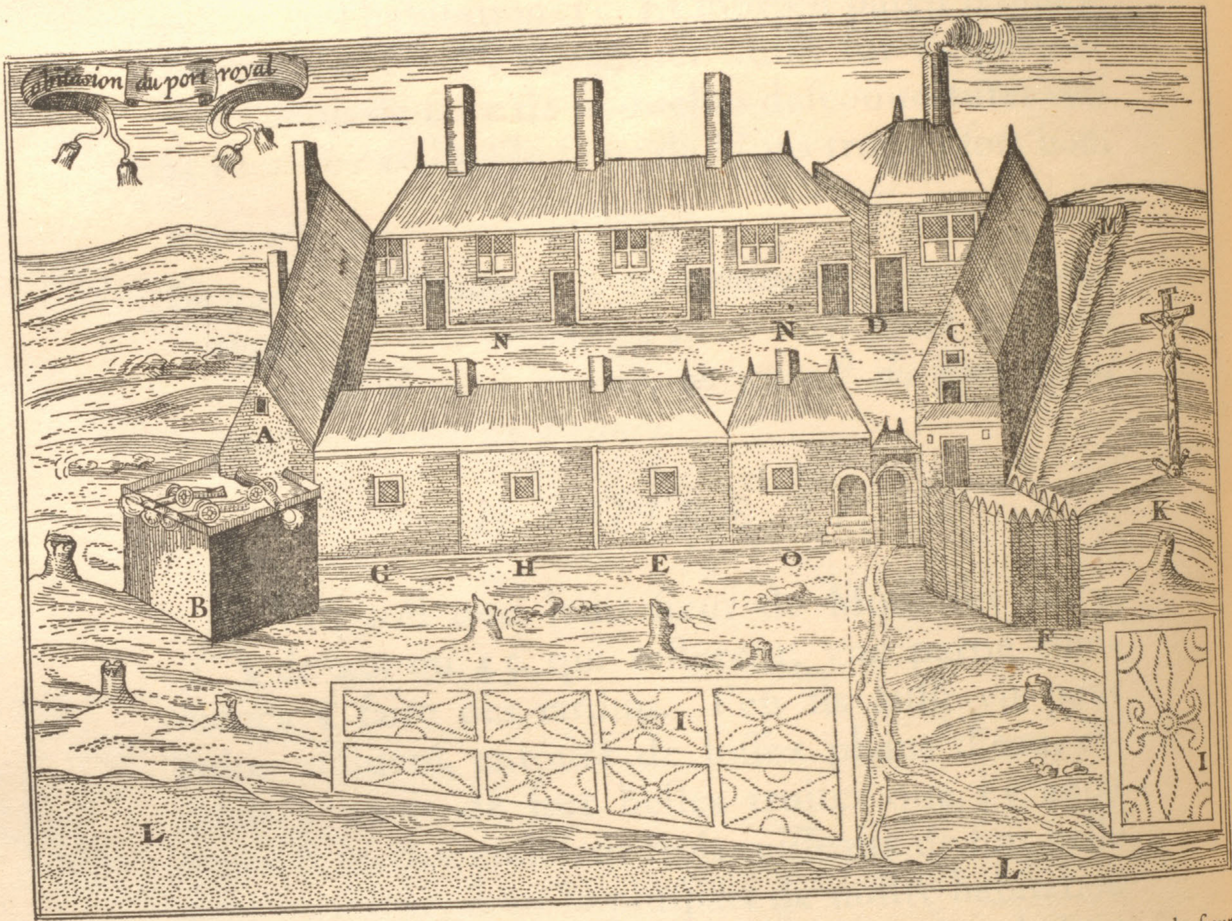
1605. graué, & luy donner ceste charge ; ce qu'il eut pour aggreable : & fit paracheuer de bastir ce peu qui restoit en l'habitation (1). Et moy en pareil temps ie pris resolution d'y demeurer aussi, sur l'esperance que i'auois de faire de nouuelles descouuertures vers la Floride : ce que le sieur de Mons trouua fort bon.

Ce qui se passa depuis le partement du sieur de Mons, iusqu'à ce que voyant qu'on n'auoit point nouuelles de ce qu'il auoit promis, on partist du port Royal pour retourner en France.

CHAPITRE XI.

AVssi tost que ledit sieur de Mons fut party, de 40. ou 45. qui resterent, vne partie commença à faire des iardins. I'en fis aussi vn pour éuiter oisiueté, entouré de fossez plains d'eau, esquels y auoit de fort belles truites que i'y auois mises, & où descendoient trois ruisseaux de fort belle eaue courante, dont la pluspart de nostre habitation se fournissoit. I'y fis vne petite escluse contre le bort de la mer, pour escouler l'eau quand ie voulois. Ce lieu estoit tout enuironné des prairies, où i'accomoday vn cabinet auec de beaux arbres, pour y aller prendre de la fraischeur. I'y fis aussi vn petit reser-

(1) « A tant, dit Lescarbot, on met la voile au vent, & demeure ledit sieur du Pont pour lieutenant par dela, lequel ne manque de promptitude (selon son naturel) à faire & parfaire ce qui estoit requis pour loger soy & les siens : qui est tout ce qui se peut faire pour cette année en ce païs la. Car de s'éloigner du parc durant l'hiver, mémes aprés vn si long harassement : il n'y avoit point d'apparence. Et quant au labourage de la terre : ie croy qu'ils n'eurent le temps commode pour y vacquer : car ledit sieur du Pont n'étoit pas homme pour demeurer en repos, ni pour laisser ses gens oisifs s'il y eût eu moyen de ce faire. » (Liv. IV, ch. VIII.)



A Logemens des artisans.
B Plate forme où estoit le canon.
C Le magasin.
D Logement du sieur de Pontgraué & Champlain.
E La forge.
F Palissade de pieux.
G Le four.
H La cuisine.
O Petite maisonnette où l'on retiroit les vtansiles de nos barques; que depuis le sieur de Poitrincourt fit rebastir, & y logea le sieur Boulay quand le sieur du Pont s'en reuint en France.
P (1) La porte de l'abitation.
Q (2) Le cemetiere.
R (3) La riuiere.

(1) Cette lettre manque dans le dessin; mais la porte est bien reconnaissable tant par sa figure que par l'avenue qui y aboutit. — (2) K, dans le dessin. — (3) L, dans le dessin.

1605.

uoir pour y mettre du poiſſon d'eau ſallée, que nous prenions quand nous en auions beſoin. I'y ſemay quelques graines, qui proffiterent bien : & y prenois vn ſingulier plaiſir : mais auparauant il y auoit bien fallu trauailler. Nous y alions ſouuent paſſer le temps : & ſembloit que les petits oiſeaux d'alentour en euſſent du contentement : car ils s'y amaſſoient en quantité, & y faiſoient vn ramage & gaſouillis ſi aggreable, que ie ne penſe pas iamais en auoir ouy de ſemblable.

Le plan de l'habitation eſtoit de 10. toiſes de long, & 8. de large, qui font trenteſix de circuit. Du coſté de l'orient eſt vn magazin de la largeur d'icelle, & vne fort belle caue de 5. à 6. pieds de haut. Du coſté du Nord eſt le logis du ſieur de Mons eſleué d'aſſez belle charpenterie (1). Au tour de la baſſe court ſont les logemens des ouuriers. A vn coing du coſté de l'occident y a vne platte forme, où on mit quatre pieces de canon, & à l'autre coing vers l'orient eſt vne paliſſade en façon de platte forme : comme on peut veoir par la figure ſuiuante (2).

Quelques iours aprés que les baſtiments furent acheuez, ie fus à la riuiere S. Iean, pour chercher le ſauuage appellé Secondon, lequel auoit mené les gens de Preuerd à la mine de cuiure, que i'auois deſia eſté chercher auec le ſieur de Mons, quand nous fuſmes au port aux mines, & y perdiſmes noſtre temps. L'ayant trouué, ie le priay d'y venir auec nous : ce qu'il m'accorda fort librement : & nous la

(1) C'est le logis qui correspond aux lettres N, N, dans l'*abitasion du port royal*, dont l'auteur nous a conservé une vue. Autant qu'on peut en juger par le dessin, ce logis devait avoir environ quarante pieds de long.

(2) Dans la première édition, la figure de l'habitation était intercalée dans le texte.

1605. vint monſtrer. Nous y trouuaſmes quelques petits morceaux de cuiure de l'eſpoiſſeur d'vn ſold; & d'autres plus, enchaſſez dans des rochers griſaſtres & rouges. Le mineur qui eſtoit auec nous, appellé Maiſtre Iaques, natif d'Eſclauonie, homme bien entendu à la recherche des mineraux, fut tout au tour des coſtaux voir s'il trouueroit de la gangue; mais il n'en vid point : Bien trouua il à quelques pas d'où nous auions prins les morceaux de cuiure ſuſdit, vne maniere de mine qui en approchoit aucunement. Il dit que par l'apparence du terrouer, elle pourroit eſtre bonne ſi on y trauailloit, & qu'il n'eſtoit croyable que deſſus la terre il y eut du cuiure pur, ſans qu'au fonds il n'y en eut en quantité. La verité eſt, que ſi la mer ne couuroit deux fois le iour les mines, & qu'elles ne fuſſent en rochers ſi durs, on en eſpereroit quelque choſe.

Apres l'auoir recogneue, nous nous en retournaſmes à noſtre habitation, où nous trouuaſmes de nos gens malades du mal de la terre, mais non ſi griefuement qu'en l'iſle S. Croix, bien que de 45. que nous eſtions il en mourut 12. dont le mineur fut du nombre, & cinq malades, qui guerirent le printemps venant. Noſtre chirurgien appellé des Champs, de Honfleur, homme expert en ſon art, fit ouuerture de quelques corps, pour veoir s'il recognoiſtroit mieux la cauſe des maladies, que n'auoient fait ceux de l'année precedente. Il trouua les parties du corps offencées comme ceux qui furent ouuerts en l'iſle S. Croix, & ne peut on trouuer remede pour les guerir non plus que les autres.

Le 20. Decembre il commença à neger : & paſſa

1606.

quelques glaces par deuant noſtre habitation. L'yuer ne fut ſi aſpre qu'il auoit eſté l'année d'auparauant, ny les neges ſi grandes, ny de ſi longue durée. Il fit entre autres choſes vn ſi grand coup de vent le 20. de Feurier 1605. (1) qu'il abbattit vne grande quantité d'arbres auec leurs racines, & beaucoup qu'il briſa. C'eſtoit choſe eſtrange à veoir. Les pluyes furent aſſez ordinaires, qui fut occaſion du peu d'yuer, au regard du paſſé, bien que du port Royal à S. Croix, n'y ait que 25. lieues.

Le premier iour de Mars, Pont-graué fit accommoder vne barque du port de 17. à 18. tonneaux, qui fut preſte au 15. pour aller deſcouurir le long de la coſte de la Floride.

Pour cet effect nous partiſmes le 16. enſuiuant, & fuſmes contraints de relaſcher à vne iſle au ſu de Menaſne, & ce iour fiſmes 18. lieues, & mouillaſmes l'ancre dans vne ance de ſable, à l'ouuert de la mer, où le vent de ſu donnoit, qui ſe renforça la nuit d'vne telle impetuoſité que ne peuſmes tenir à l'ancre, & fallut par force aller à la coſte, à la mercy de Dieu & des ondes, qui eſtoient ſi furieuſes & mauuaiſes, que comme nous appareillions le bourcet ſur l'ancre, pour aprés coupper le cable ſur l'eſcubier, il ne nous en donna le loiſir car auſſitoſt il ſe rompit ſans coup frapper. A la reſſaque le vent & la mer nous ietterent ſur vn petit rocher, & n'attendions que l'heure de voir briſer noſtre barque, pour nous ſauuer ſur quelques eſclats d'icelle, ſi euſſions

(1) Février 1606. C'est peut-être par inadvertance, plutôt que par un reste de l'ancienne coutume de commencer l'année à Pâques, que Champlain met ici 1605 : car on peut voir plus loin, au chapitre XVI, que, dès l'année suivante, il compte exactement comme nous.

1606. peu. En ce desespoir il vint vn coup de mer si grand & fauorable, aprés en auoir receu plusieurs autres, qu'il nous fit franchir le rocher, & nous ietta en vne petite playe de sable, qui nous guarentit pour ceste fois de naufrage.

La barque estant eschouée, l'on commença promptement à descharger ce qu'il y auoit dedans, pour voir où elle estoit offencée, qui ne fut pas tant que nous croyons. Elle fut racoustrée promptement par la diligence de Champdoré Maistre d'icelle. Estant bien en estat on la rechargea en attendant le beau temps, & que la fureur de la mer s'apaisast, qui ne fut qu'au bout de quatre iours, sçauoir le 21. Mars, auquel sortismes de ce malheureux lieu, & fusmes au port aux Coquilles, à 7. ou 8. lieues de là, qui est à l'entrée de la riuiere saincte Croix, où y auoit grande quantité de neges. Nous y arrestasmes iusques au 29. dudit mois, pour les brumes & vents contraires, qui sont ordinaires en ces saisons, que le Pont-graué print resolution de relascher au port Royal, pour voir en quel estat estoient nos compagnons, que nous y auions laissez malades. Y estans arriués le Pont fut atteint d'vn mal de cœur, qui nous fit retarder iusques au 8. d'Auril.

Et le 9. du mesme mois il s'embarqua, bien qu'il se trouuast encores maldisposé, pour le desir qu'il auoit de voir la coste de la Floride, & croyant que le changement d'air luy rendroit la santé. Ce iour fusmes mouiller l'ancre & passer la nuit à l'entrée du port, distant de nostre habitation deux lieues.

Le lendemain deuant le iour Champdoré vint demander au Pont-graué s'il desiroit faire leuer

1606.

l'ancre, lequel luy respondit que s'il iugeoit le temps propre, qu'il partist. Sur ce propos Champdoré fit à l'instant leuer l'ancre & mettre le bourcet au vent, qui estoit nort nordest, selon son rapport. Le temps estoit fort obscur, pluuieux & plain de brumes, auec plus d'aparence de mauuais que de beau temps. Comme l'on vouloit sortir de l'emboucheure du port, nous fusmes tout à vn coup transportez par les marées hors du passage, & fusmes plustost sur les rochers du costé de l'est norouest, que nous ne les eusmes apperceus. Le Pont & moy qui estions couchez, entendismes les matelots s'escrians & disans, Nous sommes perdus : ce qui me fit bien tost ietter sur pieds, pour voir ce que c'estoit. Du Pont estoit encores malade, qui l'empescha de se leuer si promptement qu'il desiroit. Ie ne fus pas sitost sur le tillac, que la barque fut iettée à la coste & le vent se trouua nort, qui nous poussoit sur vne pointe. Nous deffrelasmes la grande voille, que l'on mit au vent, & la haussa l'on le plus qu'il fut possible pour nous pousser tousiours sur les rochers, de peur que le ressac de la marée, qui perdoit de bonne fortune, ne nous attirast dedans, d'où il eust esté impossible de nous sauuer. Du premier coup que nostre barque donna sur les rochers le gouuernail fut rompu ; vne partie de la quille, & trois ou quatre planches enfoncées, auec quelques membres brisez, qui nous donna estonnement : car nostre barque s'emplit incontinent ; & ce que nous peusmes faire, fut d'attendre que la mer se retirast de dessoubs, pour mettre pied à terre : car autrement nous courions risque de la vie, à cause de la houlle qui estoit fort grande &

1606. furieuſe au tour de nous. La mer eſtant donc retirée nous deſcendiſmes à terre par le temps qu'il faiſoit, où promptement on deſchargea la barque de ce qu'il y auoit, & ſauuaſmes vne bonne partie des commoditez qui y eſtoient, à l'aide du Capitaine ſauuage Secondon, & de ſes compagnons, qui vindrent à nous auec leurs canots, pour reporter en noſtre habitation ce que nous auions ſauué de noſtre barque, laquelle toute fracaſſée s'en alla au retour de la mer en pluſieurs pieces : & nous bien heureux d'auoir la vie ſauue retournaſmes en noſtre habitation auec nos pauures ſauuages, qui y demeurerent preſque vne bonne partie de l'yuer, où nous louaſmes Dieu de nous auoir preſeruez de ce naufrage, dont n'eſperions ſortir à ſi bon marché.

La perte de noſtre barque nous fit vn grand deſplaiſir, pour nous voir, à faute de vaiſſeau, hors d'eſperance de parfaire le voyage que nous auions entreprins, & de n'en pouuoir fabriquer vn autre ; car le temps nous preſſoit, bien qu'il y euſt encore vne barque ſur les chantiers : mais elle eut eſté trop long temps à mettre en eſtat, & ne nous en euſſions peu ſeruir qu'au retour des vaiſſeaux de France, qu'attendions de iour en autre.

Ce fut vne grande diſgrace, & faute de preuoyance au Maiſtre, qui eſtoit opiniaſtre & peu entendu au fait de la marine, qui ne croioit que ſa teſte. Il eſtoit bon Charpentier, adroit à fabriquer des vaiſſeaux, & ſoigneux de les accommoder de choſes neceſſaires : mais il n'eſtoit nullement propre à les conduire.

Le Pont eſtant à l'habitation, fit informer à l'encontre de Champdoré, qui eſtoit accuſé d'auoir ma-

licieusement mis nostre barque à la coste; & sur ses informations fut emprisonné & emmenotté, d'autant qu'on le vouloit mener en France pour le mettre entre les mains du sieur de Mons, & en requerir iustice.

1606.

Le 15. de Iuin le Pont voyant que les vaisseaux de France ne reuenoient point, fit desemmenotter Champdoré pour paracheuer la barque qui estoit sur les chantiers, lequel s'aquitta fort bien de son deuoir.

Et le 16. Iuillet, qui estoit le temps que nous nous deuions retirer, au cas que les vaisseaux ne fussent reuenus, ainsi qu'il estoit porté par la commission qu'auoit donnée le sieur de Monts au Pont, nous partismes de nostre habitation pour aller au cap Breton ou à Gaspé, chercher le moyen de retourner en France, puis que nous n'en n'auions aucunes nouuelles.

Il y eust deux de nos hommes(1) qui demeurerent de leur propre volonté pour prendre garde à ce qui restoit des commoditez en l'habitation, à chacun desquels le Pont promit cinquante escus en argent, & cinquante autres qu'il deuoit faire valoir leur practique, en les venant requerir l'année suiuante.

Il y eut vn Capitaine des sauuages appellé Ma-

(1) Lescarbot nous a conservé les noms de ces deux braves : l'un s'appelait La Taille, et l'autre Miquelet. « Ie ne puis que ie ne louë, dit-il, le gentil courage de ces deux hommes... & meritent bien d'être ici enchassées, pour avoir exposé si librement leurs vies à la conservation du bien de la Nouvelle-France. Car le sieur du Pont n'ayant qu'vne barque & vne patache, pour venir chercher vers la Terre-neuve des navires de France, ne pouvoit se charger de tant de meubles, blez, farines & marchandises, qui étoient pardela, léquels il eût fallu jetter dans la mer (ce qui eût été à notre grand preiudice, & en avions bien peur) si ces deux hommes n'eussent pris le hazard de demeurer là pour la conservation de ces choses. Ce qu'ilz firent volontairement, & de gayeté de cœur. » (Liv. IV, ch. XII.)

1606. bretou(1) qui promit de les maintenir, & qu'ils n'auroient non plus de deplaisir que s'ils estoient ses propres enfans. Nous l'auions recogneu pour bon sauuage en tout le temps que nous y fusmes, bien qu'il eust le renom d'estre le plus meschant & traistre qui fut entre ceux de sa nation.

Partement du port Royal pour retourner en France. Rencontre de Ralleau au cap de Sable, qui fit rebrousser chemin.

CHAPITRE XII.

LE 17. du mois, suiuant la resolution que nous auions prise, nous partismes de l'emboucheure du port Royal auec deux barques, l'vne du port de 18. tonneaux, & l'autre de 7. à 8. pour parfaire la routte du cap Breton ou de Campseau & vinsmes mouiller l'ancre au destroit de l'isle Longue, où la nuit nostre cable rompit & courusmes risque de nous perdre par les grandes marées qui iettent sur plusieurs pointes de rochers, qui sont dans & à la sortie de ce lieu : Mais par la diligence d'vn chacun on y remedia & fit on en sorte qu'on en sortit pour ceste fois.

Le 21. du mois il vint vn grand coup de vent qui rompit les ferremens de nostre gouuernail entre l'isle Longue & le cap fourchu, & nous mit en telle peine, que nous ne sçauions de quel bois faire flesches : car d'aborder la terre, la furie de la mer ne le permettoit pas, par ce qu'elle brisoit haute comme des montaignes le long de la coste : de fa-

(1) Lescarbot et le P. Biard écrivent *Membertou*.

1606.

çon que nous resolusmes plustost mourir à la mer, que d'aborder la terre, sur l'esperance que le vent & la tourmente s'appaiseroit, pour puis apres ayant le vent en pouppe aller eschouer en quelque playe de sable. Comme chacun pensoit à part soy à ce qui seroit de faire pour nostre seureté, vn matelot dit, qu'vne quantité de cordages attachez au derriere de la barque, & trainant en l'eau, nous pourroit aucunement seruir pour gouuerner nostre vaisseau, mais ce fut si peu que rien, & vismes bien que si Dieu ne nous aidoit d'autres moyens, celuy là ne nous eust guarentis du naufrage. Comme nous estions pensifs à ce qu'on pourroit faire pour nostre seureté, Champdoré, qu'on auoit de rechef emmenotté, dit à quelques vns de nous, que si le Pont vouloit qu'il trouueroit moyen de faire gouuerner nostre barque : ce que nous rapportasmes au Pont, qui ne refusa pas ceste offre, & les autres encore moins. Il fut donc desemmenotté pour la seconde fois, & quant & quant prist vn cable qu'il coupa, & en accommoda fort dextrement le gouuernail & le fit aussi bien gouuerner que iamais il auoit fait : & par ce moyen repare les fautes qu'il auoit commises à la premiere barque qui fut perdue : & fut liberé de ce dont il auoit esté accusé, par les prieres que nous en fismes au Pont-graué qui eut vn peu de peine à s'y resoudre.

Ce iour mesme fusmes mouiller l'ancre prez la baye courante, à deux lieues du cap fourchu, & là fut racommodée la barque.

Le 23. du mois de Iuillet fusmes proche du cap de Sable.

1606. Le 24. du dit mois ſur les deux heures du ſoir nous apperçeuſmes vne chalouppe, proche de l'iſle aux cormorans, qui venoit du cap de Sable, qu'aucuns iugeoient eſtre des ſauuages qui ſe retiroient du cap Breton, ou de l'iſle de Campſeau : D'autres diſoient que ce pouuoit eſtre des chalouppes qu'on enuoyoit de Campſeau pour ſçauoir de nos nouuelles. Enfin approchant plus prez on vid que c'eſtoient François, ce qui nous reſiouit fort : Et comme elle nous euſt preſque ioints, nous recogneuſmes Ralleau Secretaire du ſieur de Mons, ce qui nous redoubla le contentement. Il nous fit entendre que le ſieur de Mons enuoyoit vn vaiſſeau de ſix vingts tonneaux (1), & que le ſieur de Poitrincourt y commandoit, & eſtoit venu pour Lieutenant general, & demeurer au pays auec cinquante hommes : & qu'il auoit mis pied à terre à Campſeau, d'où ledit vaiſſeau auoit pris la plaine mer, pour voir s'il ne nous deſcouuriroit point, cependant que luy s'en venoit le long de la coſte dans vne chalouppe pour nous rencontrer au cas qu'y fuſſions en chemin, croyans que ſerions partis du port Royal, comme il eſtoit bien vray : Et en cela firent fort ſagement. Toutes ces nouuelles nous firent rebrouſſer chemin; & arriuaſmes au port Royal le 25. (2) du mois, où nous trouuaſmes led. vaiſſeau, & le ſieur de Poitrincourt, ce qui nous apporta beaucoup de reſiouiſſance, pour voir renaiſtre ce qui

(1) C'était le *Jonas*, où se trouvait Lescarbot.

(2) Le 31 juillet, qui était un lundi. Pour que Pont-Gravé et Champlain eussent pu retourner au port Royal dans l'espace d'environ vingt-quatre heures, il eût fallu un concours de circonstances si exceptionnelles, que l'auteur n'aurait pas manqué de le faire observer. En outre, quand ils arrivèrent à Port-Royal, le vaisseau et M. de Poutrincourt y étaient déjà rendus : or, suivant Lescarbot, qui, en cet endroit, donne toutes les dates de ces diverses circonstances, le vaisseau entra dans le port le jeudi 27 de juillet, et Pont-Gravé arriva « le lundi dernier jour de juillet. » (Liv. IV, ch. XIII.)

1606.

eſtoit hors d'eſperance. Il nous dit que ce qui auoit cauſé ſon retardement eſtoit vn accident qui eſtoit ſuruenu au vaiſſeau, au ſortir de la chaine de la Rochelle, d'où il eſtoit party, & auoit eſté contrarié du mauuais temps ſur ſon voyage(1).

Le lendemain le ſieur de Poitrincourt commença à diſcourir de ce qu'il deuoit faire, & auec l'aduis d'vn chacun ſe reſolut de demeurer au port Royal pour ceſte année, d'autant que l'on n'auoit deſcouuert aucune choſe depuis le ſieur de Mons, & que quatre mois qu'il y auoit iuſques à l'yuer n'eſtoit aſſez pour chercher & faire vne autre habitation : encore auec vn grand vaiſſeau, qui n'eſt pas comme vne barque, qui tire peu d'eau, furette par tout, & trouue des lieux à ſouhait pour faire des demeures : mais que durant ce temps on iroit ſeulement recognoiſtre quelque endroit plus commode pour nous loger(2).

Sur ceſte reſolution le ſieur de Poitrincourt enuoya auſſitoſt quelques gens de trauail au labourage de la terre, en vn lieu qu'il iugea propre, qui eſt dedans la riuiere, à vne lieue & demie de l'habitation du port Royal, où nous penſames faire noſtre demeure(3), & y fit ſemer du bled, ſeigle, chanure, &

(1) Toutes ces circonstances sont rapportées en détail dans Lescarbot, liv. IV, chapitres IX-XIII.

(2) Tout en décidant qu'on hivernerait encore à Port-Royal, parce qu'on n'avait pu, jusqu'ici, trouver de lieu plus commode, M. de Poutrincourt devait suivre les instructions que lui avait données M. de Monts, à son départ de France. «Le ſieur de Monts, dit Lescarbot, ayant deſiré de s'élever au Su tant qu'il pourroit & chercher vn lieu bien habitable par dela Malebarre, avoit prié le ſieur de Poutrincourt de paſſer plus loin qu'il n'avoit été, & chercher vn port convenable en bonne temperature d'air, ne faiſant plus de cas de Port-Royal que de ſainte Croix, pour ce qui regarde la ſanté. A quoy voulant obtemperer le dit ſieur de Poutrincourt, il ne voulut attendre le printemps, ſachant qu'il auroit d'autres exercices à s'occuper.»

(3) Voir ci-dessus p. 77. C'est précisément le lieu où est maintenant Annapolis, au sud de la rivière de l'Équille (aujourd'hui rivière d'Annapolis), et près de l'endroit où la rivière du Moulin se jette dans celle de l'Équille.

1606. plusieurs autres graines, pour voir ce qu'il en reüssiroit.

Le 22. d'Aoust, on aduisa vne petite barque qui tiroit vers nostre habitation. C'estoit des Antons de S. Maslo, qui venoit de Campseau, où estoit son vaisseau (1), à la pesche du poisson, pour nous donner aduis qu'il y auoit quelques vaisseaux au tour du cap Breton qui traittoient de pelleterie (2), & que si on vouloit enuoyer nostre nauire, il les prendroit en s'en retournant en France : ce qui fut resolu aprés qu'il seroit deschargé des commodités qui estoient dedans.

Ce qu'estant fait, du Pont-graué s'enbarqua dedans auec le reste de ses compagnons qui auoient demeuré l'yuer auec luy au port Royal, horsmis quelques vns, qui fut Champdoré & Foulgeré de Vitré. I'y demeuray aussi auec le sieur de Poitrincourt, pour moyennant l'aide de Dieu, parfaire la carte des costes & pays que i'auois commencé. Toutes choses mises en ordre en l'habitation, le sieur de Poitrincourt fit charger des viures pour nostre voyage de la coste de la Floride.

Et le 29. d'Aoust partismes du port Royal quant & Pont-graué, & des Antons qui alloient au cap Breton & à Campseau pour se saisir des vaisseaux qui fesoient traitte de pelleterie, comme i'ay dit cy dessus. Estans à la mer nous fusmes contraints de relascher au port pour le mauuais vent qu'auions. Le grand vaisseau tint tousiours sa route & bientost le perdismes de veuë.

(1) Le *Saint-Étienne.*

(2) « Quant au sieur du Pont, dit Lescarbot, il deliberoit en passant d'attaquer vn marchand de Rouën nommé Boyer (lequel contre les deffenses du Roy étoit allé par dela troquer avec les Sauvages, aprés avoir été délivré des prisons de la Rochelle par le consentement du sieur de Poutrincourt, & souz promesse qu'il n'iroit point) mais il étoit ja parti. » (Liv. IV, ch. XIII.)

1606.

Le sieur de Poitrincourt part du port Royal pour faire des descouuertures. Tout ce que l'on y vid : & ce qui y arriua iusques à Male-barre.

CHAPITRE XIII.

Le 5. Septembre nous partismes de rechef du port Royal (1).

Le 7. nous fusmes à l'entrée de la riuiere S. Croix, où trouuasmes quantité de sauuages, entre autres Secondon & Messamouet. Nous nous y pensames perdre contre vn islet de rochers, par l'opiniastreté de Champdoré, à quoy il estoit fort subiect.

Le lendemain fusmes dedans vne chalouppe à l'isle de S. Croix, où le sieur de Mons auoit yuerné, voir si nous trouuerions quelques espics du bled, & autres graines qu'il y auoit fait semer. Nous trouuasmes du bled qui estoit tombé en terre, & estoit venu aussi beau qu'on eut sceu desirer (2), & quantité d'herbes potageres qui estoient venues belles & grandes : cela nous resiouit infiniment, pour voir que la terre y estoit bonne & fertile.

(1) D'après Lescarbot, M. de Poutrincourt relâcha par deux fois. « Quant au sieur de Poutrincourt, dit-il, il print la volte de l'ile sainte Croix premiere demeure des François, ayant Champdoré pour maitre & conducteur de sa barque, mais contrarié du vent, & pour ce que sa barque faisoit eau, il fut contraint de relacher par deux fois. »

(2) Monsieur de Poutrincourt « nous en envoya au Port Royal, dit Lescarbot, où i'étois demeuré, ayant eté de ce prié pour avoir l'œil à la maison, & maintenir ce qui y restoit de gens en concorde. A quoy i'avoy condescendu (encores que cela eust eté laissé à ma volonté) pour l'asseurance que nous nous donnions que l'an suivant l'habitation se feroit en païs plus chaut par dela Malebarre, & que nous irions tous de compagnie avec ceux qu'on nous envoyeroit de France. Pendant ce temps ie me mis à preparer de la terre, & faire des clotures & compartimens de jardins pour y semer des legumes, & herbes de menage. Nous fimes aussi faire vn fossé tout à l'entour du Fort, lequel étoit bien necessaire pour recevoir les eaux & humidités qui paravant decouloient par dessouz les logemens parmi les racines des arbres qu'on y avoit defrichez : ce qui paraventure rendoit le lieu mal sain. » (Liv. iv, ch. xiii.)

1606.

Apres auoir visité l'isle, nous retournasmes à nostre barque, qui estoit du port de 18. tonneaux, & en chemin prismes quantité de maquereaux, qui y sont en abondance en ce temps là ; & se resolut on de continuer le voyage le long de la coste, ce qui ne fut pas trop bien consideré : d'autant que nous perdismes beaucoup de temps à repasser sur les descouuertures que le sieur de Mons auoit faites iusques au port de Malebarre, & eut esté plus à propos, selon mon opinion, de trauerser du lieu où nous estions iusques aud. Malebarre, dont on sçauoit le chemin, & puis employer le temps iusques au 40. degré, ou plus su, & au retour reuoir toute la coste à son plaisir.

Aprés ceste resolution nous prismes auec nous Secondon & Messamouët, qui vindrent iusques à Chouacoet dedans vne chalouppe, où ils vouloient aller faire amitié auec ceux du pays en leur faisant quelques presens.

Le 12. de Septembre nous partismes de la riuiere saincte Croix.

Le 21.(1) arriuasmes à Chouacoet, où nous vismes

(1) Lescarbot nous donne sur cette navigation de Sainte-Croix à Chouacouet, quelques détails que Champlain omet sans doute parce qu'il était ennuyé de suivre le même chemin, et qu'il avait déjà décrit tous ces lieux. « Revenons au sieur de Poutrincourt, dit-il, lequel nous avons laissé en l'ile Sainte-Croix. Apres avoir là fait vne reveuë, & caressé les Sauvages qui y étoient, il s'en alla en quatre jours à *Pemptegoet*, qui est ce lieu tant renommé souz le nom de *Norombega*. Et ne falloit vn si long temps pour y parvenir, mais il s'arreta sur la route à faire racoutrer sa barque : car à cette fin il avoit mené vn serrurier & vn charpentier, & quantité d'ais. Il traversa les iles qui sont à l'embouchure de la riviere, & vint à *Kinibeki*, là où sa barque fut en peril à-cause des grans courans d'eaux que la nature du lieu y fait. C'est pourquoy il ne s'y arreta point, ains passa outre à la Baye de *Marchin*, qui est le nom d'vn Capitaine Sauvage, lequel à l'arrivée dudit sieur commença à crier hautement *Hé, hé :* A quoy on lui répondit de méme. Il repliqua demandant en son langage : Qui étes-vous ? On lui dit que c'étoient amis. Et là dessus à l'approcher le sieur de Poutrincourt traita amitié avec lui, & lui fit des presens de couteaux, haches, & *Matachiaz*, c'est à dire écharpes, carquans, & brasselets faits de patenôtres, ou de tuyaux de verre blanc & bleu, dont il fut fort aise, méme de la con-

Onemechin chef de la riuiere, & Marchin, lesquels auoient fait la cueillette de leur bleds. Nous vismes des raisins à l'isle de Bacchus qui estoient meurs, & assez bons : & d'autres qui ne l'estoient pas, qui auoient le grain aussi beau que ceux de France, & m'asseure que s'ils estoient cultiuez, on en feroit de bon vin.

1606.

En ce lieu le sieur de Poitrincourt retira vn prisonnier qu'auoit Onemechin, auquel Messamouet fit des presens de chaudieres, haches, cousteaux, & autres choses (1). Onemechin luy en fit au reciproque, de bled d'Inde, cytrouilles, febues du Bresil : ce qui ne contenta pas beaucoup ledit Messamouet, qui partit d'auec eux fort mal content, pour ne l'auoir pas bien recogneu, de ce qu'il leur auoit donné, en dessein de leur faire la guerre en peu de temps : car

federation que ledit sieur de Poutrincourt faisoit avec lui, reconnoissant bien que cela lui seroit beaucoup de support. Il distribua à quelques vns d'vn grand nombre de peuple qu'il avoit autour de soy, les presens dudit sieur de Poutrincourt, auquel il apporta force chairs d'Orignac, ou Ellan (car les Basques appellent vn Cerf, ou Ellan, Orignac) pour refraichir de vivres la compagnie. Cela fait, on tendit les voiles vers *Chouakoet*.» (Liv. IV, ch. XIV.)

(1) « Messamouet, capitaine en la riviere du port de la Heve, sur lequel on avoit pris ce prisonier, » & Secondon « avoient force marchandises troquées avec les François, léquelles ilz venoient là debiter, sçavoir chaudieres grandes, moyennes, & petites, haches, couteaux, robbes, capots, camisoles rouges, pois, féves, biscuit, & autres choses. Sur ce voici arriver douze ou quinze bateaux pleins de Sauvages de la sujetion d'*Olmechin*, iceux en bon ordre, tous peinturés à la face, selon leur coutume, quand ilz veulent étre beaux, ayans l'arc, & la fleche en main, & le carquois auprés d'eux, léquels ilz mirent bas à bord. A l'heure *Messamoet* commence à haranguer devant les Sauvages, leur remon-« trant comme par le passé ils avoient eu souvent de l'amitié ensemble : & qu'ilz pour-« roient facilement domter leurs ennemis s'ils se vouloient entendre, & se servir de l'a-« mitié des François, léquels ils voyoient là presens pour reconoitre leur païs, à fin de « leur porter des commodités à l'avenir, & les secourir de leurs forces, léquelles il sça-« voit, & les leur representoit d'autant mieux, que lui qui parloit étoit autrefois venu « en France, & y avoit demeuré en la maison du sieur de Grandmont Gouverneur de Bayonne. Somme, il fut prés d'vne heure à parler avec beaucoup de vehemence & d'affection, & avec vn contournement de corps & de bras tel qu'il est requis en vn bon Orateur. Et à la fin ietta toutes ses marchandises (qui valoient plus de trois cens escus renduës en ce païs-là) dans le bateau d'*Olmechin*, comme lui faisant present de cela en asseurance de l'amitié qu'il lui vouloit témoigner. Cela fait la nuit s'approchoit, & chacun se retira. » (Lescarbot, liv, IV, ch. XIV.)

1606. ces nations ne donnent qu'en donnant, ſi ce n'eſt à perſonnes qui les ayent bien obligez, comme de les auoir aſſiſtez en leurs guerres.

Continuant noſtre routte, nous allaſmes au cap aux iſles, où fuſmes vn peu contrariez du mauuais temps & des brumes; & ne trouuaſmes pas beaucoup d'apparence de paſſer la nuit : d'autant que le lieu n'y eſtoit pas propre. Comme nous eſtions en ceſte peine, il me reſouuint, que rengeant la coſte auec le ſieur de Mons, i'auois, à vne lieue de là, remarqué en ma carte vn lieu, qui auoit apparence d'eſtre bon pour vaiſſeaux, où n'entraſmes point à cauſe que nous auions le vent propre à faire noſtre routte, lors que nous y paſſames. Ce lieu eſtoit derriere nous, qui fut occaſion que ie dis au ſieur de Poitrincourt qu'il faloit relaſcher à vne pointe que nous y voiyons, où eſtoit le lieu dont il eſtoit queſtion, lequel me ſembloit eſtre propre pour y paſſer la nuit. Nous fuſmes mouiller l'ancre à l'entrée, & le lendemain entraſmes dedans.

Le ſieur de Poitrincourt y mit pied à terre auec huit ou dix de nos compagnons. Nous viſmes de fort beaux raiſins qui eſtoient à maturité, pois du Breſil, courges, cytrouilles, & des racines qui ſont bonnes, tirant ſur le gouſt de cardes, que les ſauuages cultiuent. Il nous en firent quelques preſens en contr'eſchange d'autres petites bagatelles qu'on leur donna. Ils auoient deſia fait leur moiſſon. Nous viſmes 200. ſauuages en ce lieu, qui eſt aſſez aggreable, & y a quantité de noyers, cypres, ſaſafras, cheſnes, freſnes, & heſtres, qui ſont treſbeaux. Le chef de ce lieu s'appelle Quiouhamenec, qui nous vint voir auec

1606.

vn autre ſien voiſin nommé Cohoüepech, à qui nous fiſmes bonne chere. Onemechin chef de Chouacoet nous y vint auſſi voir, à qui on donna vn habit qu'il ne garda pas lon temps, & en fit preſent à vn autre, à cauſe qu'eſtant geſné dedans il ne s'en pouuoit accommoder. Nous viſmes auſſi en ce lieu vn ſauuage qui ſe bleſſa tellement au pied, & perdit tant de ſang, qu'il en tomba en ſyncope, autour duquel en vint nombre d'autres chantans vn eſpace de temps deuant que de luy toucher : aprés firent quelques geſtes des pieds & des mains, & luy ſecouerent la teſte, puis le soufflant il reuint à luy. Noſtre chirurgien le penſa, & ne laiſſa aprés de s'en aller gayement.

Le lendemain comme on calfeuſtroit noſtre chalouppe, le ſieur de Poitrincourt apperceut dans le bois quantité de ſauuages, qui venoyent en intention de nous faire quelque deſplaiſir, ſe rende à vn petit ruiſſeau qui eſt ſur le deſtroit d'vne chauſſée, qui va à la grande terre, où de nos gens blanchiſſoient du linge. Comme ie me pourmenois le long d'icelle chauſſée ces ſauuages m'apperçeurent, & pour faire bonne mine, à cauſe qu'ils virent bien que ie les auois deſcouuers en pareil temps, ils commancerent à s'eſcrier & ſe mettre à danſer : puis s'en vindrent à moy auec leurs arcs, fleſches, carquois & autres armes. Et d'autant qu'il y auoit vne prairie entre eux & moy, ie leur fis ſigne qu'ils redanſaſſent ; ce qu'ils firent en rond, mettant toutes leurs armes au milieu d'eux. Ils ne faiſoient preſque que commencer, qu'ils aduiſerent le ſieur de Poitrincourt dedans le bois auec huit arquebuſiers, ce

1606. qui les eſtonna : toutesfois ne laiſſerent d'acheuer leur danſe, laquelle eſtant finie, ils ſe retirerent d'vn coſté & d'autre, auec apprehention qu'on ne leur fit quelque mauuais party : Nous ne leur diſmes pourtant rien, & ne leur fiſmes que toutes demonſtrations de reſiouiſſance; puis nous reuinſmes à noſtre chalouppe pour la mettre à l'eaue, & nous en aller. Ils nous prierent de retarder vn iour, diſans qu'il viendroit plus de deux mil hommes pour nous voir : mais ne pouuans perdre temps, nous ne vouluſmes diferer d'auantage. Ie croy que ce qu'ils en feſoient eſtoit pour nous ſurprendre. Il y a quelques terres desfrichées, & en desfrichoient tous les iours : en voicy la façon. Ils couppent les arbres à la hauteur de trois pieds de terre, puis font bruſler les branchages ſur le tronc, & ſement leur bled entre ces bois couppez : & par ſucceſſion de temps oſtent les racines. Il y a auſſi de belles prairies pour y nourrir nombre de beſtail. Ce port eſt treſbeau & bon, où il y a de l'eau aſſez pour les vaiſſeaux, & où on ſe peut mettre à l'abry derriere des iſles. Il eſt par la hauteur de 43. degrez de latitude; & l'auons nommé le Beau-port (1).

Le dernier de Septembre nous partiſmes du beau port, & paſſames par le cap S. Louys, & fiſmes porter toute la nuit pour gaigner le cap blanc. Au matin vne heure deuant le iour nous nous trouuaſmes à vau le vent du cap blanc en la baye blanche à huict pieds d'eau, eſloignez de la terre vne lieue, où nous mouillaſmes l'ancre, pour n'en approcher de plus prés, en attendant le iour; & voir comme nous

(1) Aujourd'hui *Gloucester*.



Les chifres montrent les brasses d'eau.

A Le lieu où estoit nostre barque.
B Prairies.
C Petite isle.
D Cap de rocher.
E Le lieu où l'on faisoit calfeutrer nostre chalouppe.
F [*f*] Petit islet de rochers assez haut à la coste.
G Cabanes des sauuages, & où ils labourent la terre.
H Petite riuiere où il y a des prairies.
I Ruiseau.
L Langue de terre plaine de bois où il y a quantité de safrans, noyers & vignes.
M La mer d'vn cul de sac en tournant le cap aux isles.
N Petite riuiere.
O Petit ruisseau venant des preries.
P Autre petit ruisseau où l'on blanchissoit le linge.
Q Troupe de sauuages venant pour nous surprendre.
R Playe de sable.
S La coste de la mer.
T Le sieur de Loitrincourt en embuscade auec quelque 7. ou 8. arquebusiers.
V Le sieur de Champlain aperseuant les sauuages.

1606.

eſtions de la marée. Cependant enuoyaſmes ſonder auec noſtre chalouppe, & ne trouua on plus de huit pieds d'eau : de façon qu'il fallut deliberer attendant le iour ce que nous pourrions faire. L'eau diminua iuſques à cinq pieds, & noſtre barque talonnoit quelquefois ſur le ſable : toutesfois ſans s'offencer ny faire aucun dommage : Car la mer eſtoit belle, & n'euſmes point moins de trois pieds d'eau ſoubs nous, lors que la mer commença à croiſtre, qui nous donna beaucoup d'eſperance.

Le iour eſtant venu nous apperceuſmes vne coſte de ſable fort baſſe, où nous eſtions le trauers plus à vau le vent, & d'où on enuoya la chalouppe pour ſonder vers vn terrouer, qui eſt aſſez haut, où on iugeoit y auoir beaucoup d'eau ; & de fait on y en trouua ſept braſſes. Nous y fuſmes mouiller l'ancre, & auſſitoſt appareillaſmes la chalouppe auec neuf ou dix hommes, pour aller à terre voir vn lieu où iugions y auoir vn beau & bon port pour nous pouuoir ſauuer ſi le vent ſe fut eſleué plus grand qu'il n'eſtoit. Eſtant recogneu nous y entraſmes à 2. 3. & 4. braſſes d'eau. Quand nous fuſmes dedans, nous en trouuaſmes 5. & 6. Il y auoit force huiſtres qui eſtoient treſbonnes, ce que n'auions encores apperceu, & le nommaſmes le port aux Huiſtres (1) : & eſt par la hauteur de 42. degrez (2) de latitude. Il y vint à nous trois canots de ſauuages. Ce iour le vent nous vint fauorable, qui fut cauſe que nous leuaſmes l'ancre pour aller au Cap blanc, diſtant de ce lieu

(1) La baie de Barnstable. Il semble qu'elle ait légué son ancien nom à une baie plus petite qu'elle renferme et que l'on appelle baie aux Huîtres (*Oysters Bay*).

(2) L'entrée du port aux Huîtres est par les 41° 45′.

1606. de 5. lieues, au Nord vn quart du Nordeſt, & le doublaſmes.

Le lendemain 2. d'Octobre arriuaſmes deuant Malebarre, où ſeiournaſmes quelque temps pour le mauuais vent qu'il faiſoit, durant lequel, le ſieur de Poitrincourt auec la chalouppe accompagné de 12. à 15. hommes, fut viſiter le port, où il vint audeuant de luy quelque 150. ſauuages, en chantant & danſant, ſelon leur couſtume. Apres auoir veu ce lieu nous nous en retournaſmes en noſtre vaiſſeau, où le vent venant bon, fiſmes voille le long de la coſte courant au Su.

Continuation des ſuſdites deſcouuertures : & ce qui y fut remarqué de ſingulier.

CHAPITRE XIV.

COmme nous fuſmes à quelque ſix lieues de Malebarre, nous mouillaſmes l'ancre proche de la coſte, d'autant que n'auions bon vent. Le long d'icelle nous aduiſames des fumées que faiſoient les ſauuages : ce qui nous fit deliberer de les aller voir : pour cet effect on eſquipa la chalouppe : Mais quand nous fuſmes proches de la coſte qui eſt areneuſe, nous ne peuſmes l'aborder : car la houlle eſtoit trop grande : ce que voyant les ſauuages, ils mirent vn canot à la mer, & vindrent à nous 8. ou 9. en chantans, & faiſans ſignes de la ioye qu'ils auoient de nous voir, & nous monſtrerent que plus bas il y auoit vn port, où nous pourrions mettre noſtre barque en ſeureté.

Ne pouuant mettre pied à terre, la chalouppe s'en reuint à la barque, & les ſauuages retournerent à terre, qu'on auoit traicté humainement.

1606.

Le lendemain le vent eſtant fauorable nous continuaſmes notre routte au Nord(1) 5. lieues, & n'euſmes pas pluſtoſt fait ce chemin, que nous trouuaſmes 3. & 4. braſſes d'eau eſtans eſloignez vne lieue & demie de la coſte : Et allans vn peu de l'auant, le fonds nous hauſſa tout à coup à braſſe & demye & deux braſſes, ce qui nous donna de l'apprehention, voyant la mer briſer de toutes parts, ſans voir aucun paſſage par lequel nous puſſions retourner ſur noſtre chemin : car le vent y eſtoit entierement contraire.

De façon qu'eſtans engagez parmy des briſans & bancs de ſable, il fallut paſſer au haſart, ſelon que l'on pouuoit iuger y auoir plus d'eau pour noſtre barque, qui n'eſtoit que quatre pieds au plus : & vinſmes parmy ces briſans iuſques à 4. pieds & demy : Enfin nous fiſmes tant, auec la grace de Dieu, que nous paſſames par deſſus vne pointe de ſable, qui iette prés de trois lieues à la mer, au Su Sueſt, lieu fort dangereux. Doublant ce cap que nous nommaſmes le cap batturier, qui eſt à 12. ou 13. lieues de Malebarre(2), nous mouillaſmes l'ancre à deux braſſes & demye d'eau, d'autant que nous nous voiyons entournez de toutes parts de briſans & battures, reſerué en quelques endroits où la mer ne fleuriſſoit pas beaucoup. On enuoya la chalouppe pour trouuer vn achenal, à fin d'aller à vn lieu que

(1) Il faut lire *au sud*, comme le prouve assez cette expression *continuaſmes notre routte;* c'est, du reste, ce que donne à entendre tout le contexte.

(2) La tête de Sankaty *(Sankaty Head)*, qui fait la pointe sud-est la plus avancée de l'île Nantucket.

1606. iugions eſtre celuy que les ſauuages nous auoient donné à entendre : & creuſmes auſſi qu'il y auoit vne riuiere, où pourrions eſtre en ſeureté.

Noſtre chalouppe y eſtant, nos gens mirent pied à terre, & conſidererent le lieu, puis reuinrent auec vn ſauuage qu'ils amenerent, & nous dirent que de plaine mer nous y pourrions entrer, ce qui fut reſolu ; & auſſitoſt leuaſmes l'ancre, & fuſmes par la conduite du ſauuage, qui nous pilotta, mouiller l'ancre à vne rade qui eſt deuant le port, à ſix braſſes d'eau & bon fonds : car nous ne peuſmes entrer dedans à cauſe que la nuit nous ſurprint.

Le lendemain on enuoya mettre des baliſes ſur le bout d'vn banc de ſable qui eſt à l'embouchure du port : puis la plaine mer venant y entraſmes à deux braſſes d'eau. Comme nous y fuſmes, nous louaſmes Dieu d'eſtre en lieu de ſeureté. Noſtre gouuernail s'eſtoit rompu, que l'on auoit accommodé auec des cordages, & craignions que parmy ces baſſes & fortes marées il ne rompiſt de rechef, qui eut eſté cauſe de noſtre perte. Dedans ce port il n'y a qu'vne braſſe d'eau, & de plaine mer deux braſſes, à l'Eſt y a vne baye qui refuit au Nort quelque trois lieues, dans laquelle y a vne iſle & deux autres petits culs de ſac, qui decorent le pays, où il y a beaucoup de terres defrichées, & force petits coſtaux, où ils font leur labourage de bled & autres grains, dont ils viuent. Il y a auſſi de treſbelles vignes, quantité de noyers, cheſnes, cyprés, & peu de pins. Tous les peuples de ce lieu ſont fort amateurs du labourage, & font prouiſion de bled d'Inde pour l'yuer, lequel ils conſeruent en la façon qui enſuit.

Ils font des fosses sur le penchant des costaux dans le sable quelque cinq à six pieds plus ou moins, & prennent leurs bleds & autres grains qu'ils mettent dans de grands sacs d'herbe, qu'ils iettent dedans lesdites fosses, & les couurent de sable trois ou quatre pieds par dessus le superfice de la terre, pour en prendre à leur besoin, & ce conserue aussi bien qu'il sçauroit faire en nos greniers.

1606.

Nous vismes en ce lieu quelque cinq à six cens sauuages, qui estoient tous nuds, horsmis leur nature, qu'ils couurent d'vne petite peau de faon, ou de loup marin. Les femmes le sont aussi, qui couurent la leur comme les hommes de peaux ou de fueillages. Ils ont les cheueux bien peignez & entrelassez en plusieurs façons, tant hommes que femmes, à la maniere de ceux de Chouacoet; & sont bien proportionnez de leurs corps, ayans le teinct oliuastre. Ils se parent de plumes, de patenostres de porceline, & autres ioliuetés qu'ils accommodent fort proprement en façon de broderie. Ils ont pour armes des arcs, flesches & massues. Ils ne sont pas si grands chasseurs comme bons pescheurs & laboureurs.

Pour ce qui est de leur police, gouuernement & creance, nous n'en auons peu iuger, & croy qu'ils n'en ont point d'autre que nos sauuages Souriquois, & Canadiens, lesquels n'adorent ny la lune ny le soleil, ny aucune chose, & ne prient non plus que les bestes : Bien ont ils parmy eux quelques gens qu'ils disent auoir intelligence auec le Diable, à qui ils ont grande croyance, lesquels leur disent tout ce qui leur doit aduenir, où ils mentent le plus souuent : Quelques fois ils peuuent bien rencontrer, & leur dire

1606. des choses semblables à celles qui leur arriuent; c'est pourquoy ils ont croyance en eux, comme s'ils estoient Prophetes, & ce ne sont que canailles qui les eniaulent comme les Ægyptiens & Bohemiens font les bonnes gens de vilage. Ils ont des chefs à qui ils obeissent en ce qui est de la guerre, mais non autrement, lesquels trauaillent, & ne tiennent non plus de rang que leurs compagnons. Chacun n'a de terre que ce qui luy en faut pour sa nourriture.

Leurs logemens sont separez les vns des autres selon les terres que chacun d'eux peut occuper, & sont grands, faits en rond, couuerts de natte faite de fenne ou fueille de bled d'Inde, garnis seulement d'vn lict ou deux, esleués vn pied de terre, faicts auec quantité de petits bois qui sont pressez les vns contre les autres, dessus lesquels ils dressent vn estaire à la façon d'Espaigne (qui est vne maniere de natte espoisse de deux ou trois doits) sur quoy ils se couchent. Ils ont grand nombre de pulces en esté, mesme parmy les champs : Vn iour en nous allant pourmener nous en prismes telle quantité, que nous fusmes contraints de changer d'habits.

Tous les ports, bayes & costes depuis Chouacoet sont remplis de toutes sortes de poisson, semblable à celuy que nous auons deuers nos habitations; & en telle abondance, que ie puis asseurer qu'il n'estoit iour ne nuict que nous ne vissions & entendissions passer aux costez de nostre barque, plus de mille marsouins, qui chassoient le menu poisson. Il y a aussi quantité de plusieurs especes de coquillages, & principalement d'huistres. La chasse des oyseaux y est fort abondante.

1606.

Ce ſeroit vn lieu fort propre pour y baſtir & ietter les fondemens d'vne republique ſi le port eſtoit vn peu plus profond & l'entrée plus ſeure qu'elle n'eſt.

Deuant que ſortir du port l'on accommoda noſtre gouuernail, & fit on faire du pain de farines qu'auions apportées pour viure, quand noſtre biſcuit nous manqueroit. Cependant on enuoya la chalouppe auec cinq ou ſix hommes & vn ſauuage, pour voir ſi on pourroit trouuer vn paſſage plus propre pour ſortir, que celuy par où nous eſtions venus.

Ayant fait cinq ou ſix lieues & abbordant la terre, le ſauuage s'en fuit, qui auoit eu crainte que l'on ne l'emmenaſt à d'autres ſauuages plus au midy, qui ſont leurs ennemis, à ce qu'il donna à entendre à ceux qui eſtoient dans la chalouppe, leſquels eſtans de retour, nous firent rapport que iuſques où ils auoient eſté il y auoit au moins trois braſſes d'eau, & que plus outre il n'y auoit ny baſſes ny battures.

On fit donc diligence d'accommoder noſtre barque & faire du pain pour quinze iours. Cependant le ſieur de Poitrincourt accompagné de dix ou douze arquebuſiers viſita tout le pays circonuoiſin, d'où nous eſtions, lequel eſt fort beau, comme i'ay dit cy deſſus, où nous vimes quantité de maiſonnettes ça & la.

Quelque 8. ou 9. iours aprés le ſieur de Poitrincourt s'allant pourmener, comme il auoit fait auparauant, nous apperceuſmes que les ſauuages abbatoient leurs cabannes & enuoyoient dans les bois leurs femmes, enfans & prouiſions, & autres choſes qui leur eſtoient neceſſaires pour leur vie, qui nous donna ſoubçon de quelque mauuaiſe intention, &

1606. qu'ils vouloyent entreprendre ſur nos gens qui trauailloient à terre, & où ils demeuroient toutes les nuits, pour conſeruer ce qui ne ſe pouuoit embarquer le ſoir qu'auec beaucoup de peine; ce qui eſtoit bien vray : car ils reſolurent entre eux, qu'aprés que toutes leurs commoditez ſeroient en ſeureté, il les viendroient ſurprendre à terre à leur aduantage le mieux qu'il leur ſeroit poſſible, & enleuer tout ce qu'ils auoient. Que ſi d'auenture ils les trouuoient ſur leurs gardes, ils viendroient en ſigne d'amitié comme ils ſouloient faire, en quittant leurs arcs & fleſches.

Or ſur ce que le ſieur de Poitrincourt auoit veu, & l'ordre qu'on luy dit qu'ils tenoient quand ils auoient enuie de iouer quelque mauuais tour, nous paſſames par des cabannes, où il y auoit quantité de femmes, à qui on auoit donné des bracelets, & bagues pour les tenir en paix, & ſans crainte; & à la plus part des hommes apparens & antiens des haches, couſteaux, & autres choſes, dont ils auoient beſoing : ce qui les contentoit fort, payant le tout en danſes & gambades, auec des harangues que nous n'entendions point. Nous paſſames partout ſans qu'ils euſſent aſſeurance de nous rien dire : ce qui nous reſiouiſt fort, les voyans ſi ſimples en apparence comme ils montroient.

Nous reuinmes tout doucement à noſtre barque, accompagnez de quelques ſauuages. Sur le chemin nous en rencontraſmes pluſieurs petites trouppes qui s'amaſſoient peu à peu auec leurs armes, & eſtoient fort eſtonnez de nous voir ſi auant dans le pays; & ne penſoient pas que vinſſions de faire vne

1606.

ronde de prés de 4. à 5. lieues de circuit au tour de leur terre, & paſſans prés de nous ils trembloient de crainte que on ne leur fiſt deſplaiſir, comme il eſtoit en noſtre pouuoir; mais nous ne le fiſmes pas, bien que cognuſſions leur mauuaiſe volonté. Eſtans arriuez où nos ouuriers trauailloient, le ſieur de Poitrincourt demanda ſi toutes choſes eſtoient en eſtat pour s'oppoſer aux deſſeins de ces canailles.

Il commanda de faire embarquer tout ce qui eſtoit à terre : ce qui fut fait, horſmis celuy qui faiſoit le pain qui demeura pour acheuer vne fournée, qui reſtoit, & deux autres hommes auec luy. On leur dit que les ſauuages auoient quelque mauuaiſe intention & qu'ils fiſſent diligence, afin de s'embarquer le ſoir enſuiuant, ſcachans qu'ils ne mettoient en execution leur volonté que la nuit, ou au point du iour, qui eſt l'heure de leur ſurprinſe en la pluſpart de leurs deſſeins.

Le ſoir eſtant venu, le ſieur de Poitrincourt commanda qu'on enuoyaſt la chalouppe à terre pour querir les hommes qui reſtoient : ce qui fut fait auſſitoſt, que la marée le peut permettre, & dit on à ceux qui eſtoient à terre, qu'ils euſſent à s'embarquer pour le ſubiect dont l'on les auoit aduertis, ce qu'ils refuſerent, quelques remonſtrances qu'on leur peuſt faire, & des riſques où ils ſe mettoient, & de la deſobeiſſance qu'ils portoient à leur chef. Ils n'en feirent aucun eſtat, horſmis vn ſeruiteur du ſieur de Poitrincourt, qui s'embarqua, mais deux autres ſe deſembarquerent de la chalouppe qui furent trouuer les trois autres, qui eſtoient à terre, leſquels eſtoient demeurez pour manger des galettes qu'ils

1606. prindrent ſur le pain, que l'on auoit fait. Ne voulans donc faire ce qu'on leur diſoit, la chalouppe s'en reuint à bort ſans le dire au ſieur de Poitrincourt qui repoſoit & penſoit qu'ils fuſſent tous dedans le vaiſſeau.

Le lendemain au matin 15. d'Octobre les ſauuages ne faillirent de venir voir en quel eſtat eſtoient nos gens, qu'ils trouuerent endormis, horſmis vn qui eſtoit auprés du feu. Les voyans en cet eſtat ils vindrent doucement par deſſus vn petit coſtau au nombre de 400. & leur firent vne telle ſalue de fleſches, qu'ils ne leur donnerent pas le loiſir de ſe releuer, ſans eſtre frappez à mort : & ſe ſauuant le mieux qu'ils pouuoient vers noſtre barque, crians, à l'ayde on nous tuë, vne partie tomba morte en l'eau : les autres eſtoient tout lardez de coups de fleſches, dont l'vn mourut quelque temps aprés. Ces ſauuages menoient vn bruit deſeſperé, auec des hurlemens tels que c'eſtoit choſe eſpouuantable à ouir.

Sur ce bruit, & celuy de nos gens, la ſentinelle qui eſtoit en noſtre vaiſſeau s'eſcria, aux armes l'on tue nos gens : Ce qui fit que chacun ſe ſaiſit promptement des ſiennes, & quant & quant nous nous embarquaſmes en la chalouppe quelque 15. ou 16. pour aller à terre : Mais ne pouuans l'abborder à cauſe d'vn banc de ſable qu'il y auoit entre la terre & nous, nous nous iettaſmes en l'eau & paſſames à gay de ce banc à la grand terre la portée d'vn mouſquet. Auſſitoſt que nous y fuſmes, ces ſauuages nous voyans à vn trait d'arc, prirent la fuitte dans les terres : De les pourſuiure c'eſtoit en vain, car ils ſont merueilleuſement viſtes. Tout ce que nous



Les chifres montrent les brasses d'eau.

A Estang d'eau sallée.
B Les cabannes des sauuages & leurs terres où ils labourent.
C Prairies où il y a deux petis ruisseaux.
C Prairies à l'isle qui couurent à toutes les marées.
D Petis costaux de montaignes en l'isle remplis de bois, vignes & pruniers.
E Estang d'eau douce, où il y a quantité de gibier.
F Manieres de prairies en l'isle.
G Isle remplie de bois dedans vn grand cul de sac.
H Maniere d'estang d'eau salée & où il y a force coquillages, entre autres quantité d'huitres.
I Dunes de sable sur vne lenguette de terre.
L Cul de sac.
M Rade où mouillasmes l'ancre deuant le port.
N Entrée du port.
O Le port & lieu où estoit nostre barque.
P La croix que l'on planta.
Q Petis ruisseau.
R Montaigne qui descouure de fort loin.
S La coste de la mer.
T Petite riuiere.
V Chemin que nous fismes en leur païs autour de leurs logement, il est pointé de petits points.
X Bans & baze.
Y Petite montagne qui paroit dans les terres.
Z Petits ruisseaux.
9 L'endroit où nos gens furent tués par les sauuages prés la Croix.

1606.

peuſmes faire, fut de retirer les corps morts & les enterrer aupres d'vne croix qu'on auoit plantée le iour d'auparauant, puis d'aller d'vn coſté & d'autre voir ſi nous n'en verrions point quelques vns, mais nous perdiſmes noſtre temps : Quoy voyans, nous nous en retournaſmes. Trois heures aprés ils reuindrent à nous ſur le bord de la mer. Nous leur tiraſmes pluſieurs coups de petits eſpoirs de fonte verte : & comme ils entendoient le bruit ils ſe tapiſſoient en terre pour éuiter le coup. En deriſion de nous ils abbatirent la croix, & deſenterrerent les corps : ce qui nous donna vn grand deſplaiſir, & fit que nous fuſmes à eux pour la ſeconde fois : mais ils s'en fuirent comme ils auoient fait auparauant. Nous redreſſaſmes la croix & renterraſmes les morts qu'ils auoient iettés ça & la parmy des bruieres, où ils mirent le feu pour les bruſler, & nous en reuinſmes ſans faire aucun effect comme nous auions eſté l'autre fois (1), voyans bien qu'il n'y auoit gueres d'apparence de s'en venger pour ce coup, & qu'il failloit remettre la partie quand il plairoit à Dieu.

Le 16. du mois nous partiſmes du port Fortuné (2) qu'auions nommé de ce nom pour le malheur qui nous y arriua. Ce lieu eſt par la haulteur de 41. degré & vn tiers de latitude, & à quelque 12. ou 13. lieues de Malebarre.

(1) D'autres exemplaires portent : « ſans auoir rien fait contre eux non plus que l'autre fois. »

(2) Le port Fortuné est bien évidemment le port de Chatham, à en juger soit par la description que l'auteur en fait ici, soit par la place qu'il lui assigne dans sa grande carte de 1632. Cependant, il n'est pas à plus de sept ou huit lieues de Mallebarre, même par eau, et sa latitude est de 41 degrés et deux tiers.

1606.

L'incommodité du temps ne nous permettant, pour lors, de faire d'auantage de descouuertures, nous fit resoudre de retourner en l'habitation. Et ce qui nous arriua iusques en icelle.

CHAPITRE XV.

COmme nous eusmes fait quelques six ou sept lieues nous eusmes cognoissance d'vne isle que nous nommasmes la soupçonneuse (1), pour auoir eu plusieurs fois croyance de loing que ce fut autre chose qu'vne isle, puis le vent nous vint contraire, qui nous fit relascher au lieu d'où nous estions partis, auquel nous fusmes deux ou trois iours sans que durant ce temps il vint aucun sauuage se presenter à nous.

Le 20. partismes de rechef, & rengeant la coste au Surouest prés de 12. lieues, où passames proche d'vne riuiere qui est petite & de difficile abord, à cause des basses & rochers qui sont à l'entrée, que i'ay nommée de mon nom (2). Ce que nous vismes de ces costes sont terres basses & sablonneuses. Le vent nous vint de rechef contraire, & fort impetueux, qui nous fit mettre vers l'eau, ne pouuans gaigner ny d'vn costé ny d'autre, lequel enfin s'apaisa vn peu, & nous fut fauorable : mais ce ne fut que pour relascher encore au port Fortuné, dont la coste, bien

(1) Dans l'édition de 1632, l'auteur dit qu'elle est « à vne lieue vers l'eau. » C'est donc vraisemblablement l'île qui porte aujourd'hui le nom de *Martha's Vineyard*.

(2) L'auteur, dans sa grande carte de 1632, la marque comme venant du nord-ouest. Or, dans l'espace d'environ douze lieues à l'ouest du port Fortuné, il n'y a, croyons-nous, qu'une seule rivière qui suive cette direction : c'est celle qui traverse le district de *Machpee* et se jette dans la baie de *Popponesset*. La plupart des cartes ne lui assignent aucun nom.

qu'elle ſoit baſſe, ne laiſſe d'eſtre belle & bonne, toutesfois de difficile abbord, n'ayant aucunes retraictes, les lieux fort batturiers, & peu d'eau à prés de deux lieues de terre. Le plus que nous en trouuaſmes, ce fut en quelques foſſes 7. à 8. braſſes, encore cela ne duroit que la longueur du cable, auſſitoſt l'on reuenoit à 2. ou 3. braſſes, & ne s'y fie qui voudra qu'il ne l'aye bien recogneuë la ſonde à la main.

Eſtant relaſchez au port, quelques heures aprés le fils de Pontgraué appelé Robert, perdit vne main en tirant vn mouſquet qui ſe creua en pluſieurs pieces ſans offencer aucun de ceux qui eſtoient auprés de luy.

Or voyant touſiours le vent contraire & ne nous pouuans mettre en la mer, nous reſolumes cependant d'auoir quelques ſauuages de ce lieu pour les emmener en noſtre habitation & leur faire moudre du bled à vn moulin à bras, pour punition de l'aſſacinat qu'ils auoient commis en la perſonne de cinq ou ſix de nos gens : mais que cela ſe peuſt faire les armes en la main, il eſtoit fort malayſé, d'autant que quand on alloit à eux en deliberation de ſe battre, ils prenoient la fuite, & s'en alloient dans les bois, où on ne les pouuoit attraper. Il fallut donc auoir recours aux fineſſes : & voicy comme nous aduiſames, Qu'il failloit lors qu'ils viendroient pour rechercher amitié auec nous les amadouer en leur montrant des patinoſtres & autres bagatelles, & les aſſeurer pluſieurs fois : puis prendre la chalouppe bien armée, & des plus robuſtes & forts hommes qu'euſſions, auec chacun vne chaine de patinoſtres &

1606. vne braſſe de meche au bras, & les mener à terre, où eſtans, & en faiſant ſemblant de petuner auec eux (chacun ayant vn bout de ſa meche allumé, pour ne leur donner ſoupçon, eſtant l'ordinaire de porter du feu au bout d'vne corde pour allumer le petum) les amadoueroient par douces paroles pour les attirer dans la chalouppe; & que s'ils n'y vouloient entrer, que s'en approchant chacun choiſiroit ſon homme, & en luy mettant les patinoſtres au col, luy mettroit auſſi en meſme temps la corde pour les y tirer par force : Que s'ils tempeſtoient trop, & qu'on n'en peuſt venir à bout; tenant bien la corde on les poignarderoit : Et que ſi d'auenture il en eſchapoit quelques vns, il y auroit des hommes à terre pour charger à coups d'eſpée ſur eux : Cependant en noſtre barque on tiendroit preſtes les petites pieces pour tirer ſur leurs compagnons, au cas qu'il en vint les ſecourir; à la faueur deſquelles la chalouppe ſe pourroit retirer en aſſeurance. Ce qui fut fort bien executé ainſi qu'on l'auoit propoſé.

Quelques iours aprés que ces choſes furent paſſées, il vint des ſauuages trois à trois, quatre à quatre ſur le bort de la mer, faiſans ſigne que nous allaſſions à eux : mais nous voiyons bien leur gros qui eſtoit en embuſcade au deſſoubs d'vn coſtau derriere des buiſſons, & croy qu'ils ne deſiroient que de nous attraper en la chalouppe pour deſcocher vn nombre de fleſches ſur nous, & puis s'en fuir : toutesfois le ſieur de Poitrincourt ne laiſſa pas d'y aller auec dix de nous autres, bien equipez & en reſolution de les combattre ſi l'occaſion ſe preſentoit. Nous fuſmes deſſendre par vn endroit que iugions eſtre hors de



A Le lieu où estoient les François faisans le pain.
B Les sauuages surprenans les François en tirant sur eux à coups de flesches.
C François bruslez par les sauuages.
D François s'enfuians à la barque tout lardés de flesches.
E Trouppes de sauuages faisans brusler les François qu'ils auoient tués.
F Montaigne sur le port.
G Cabannes des sauuages.
H François à terre chargeans les sauuages.
I Sauuages desfaicts par les François.
L Chalouppe où estoient les François.
M Sauuages autour de la chalouppe qui furent surpris par nos gens.
N Barque du sieur de Poitrincourt.
O Le port.
P Petit ruiseau.
Q François tombez morts dans l'eau pensans se sauuer à la barque.
R Ruiseau venant de certins marescages.
S Bois par où les sauuages venoient à couuert.

p. 258

leur embuſcade, où ils ne nous pouuoient ſurprendre. Nous y miſmes trois ou quatre pied à terre auec le ſieur de Poitrincourt : le reſte ne bougea de la chalouppe pour la conſeruer & tenir preſte à vn beſoin. Nous fuſmes ſur vne butte & autour des bois pour voir ſi nous deſcouuririons plus à plain ladite embuſcade. Comme ils nous virent aller ſi librement à eux ils leuerent le ſiege & furent en autres lieux, que ne peuſmes deſcouurir, & des quatre ſauuages n'en viſmes plus que deux, qui s'en alloient tout doucement. En ſe retirant ils nous faiſoient ſigne qu'euſſions à mener noſtre chalouppe en autre lieu, iugeant qu'elle n'eſtoit pas à propos pour leur deſſein. Et nous voyans auſſi qu'ils n'auoient pas enuie de venir à nous, nous nous rembarquaſmes & allaſmes où ils nous monſtroient, qui eſtoit la ſeconde embuſcade qu'ils auoient faite, taſchant de nous attirer en ſigne d'amitié à eux, ſans armes : ce qui pour lors ne nous eſtoit permis : neantmoins nous fuſmes aſſez proches d'eux ſans voir ceſte embuſcade, qui n'en eſtoit pas eſloignée, à noſtre iugement. Comme noſtre chalouppe approcha de terre, ils ſe mirent en fuite, & ceux de l'embuſcade auſſi, aprés qui nous tiraſmes quelques coups de mouſquets, voyant que leur intention ne tendoit qu'à nous deceuoir par careſſes, en quoy ils ſe trompoient : car nous recognoiſſions bien quelle eſtoit leur volonté, qui ne tendoit qu'à mauuaiſe fin. Nous nous retiraſmes à noſtre barque aprés auoir fait ce qu'il nous fut poſſible.

1606.

Ce iour le ſieur de Poitrincourt reſolut de s'en retourner à noſtre habitation pour le ſubiect de 4.

1606. ou 5. mallades & bleſſez, à qui les playes empiroient à faute d'onguens; car noſtre Chirurgien n'en auoit aporté que bien peu, qui fut grande faute à luy, & deſplaiſir aux malades & à nous auſſi : d'autant que l'infection de leurs bleſſeures eſtoit ſi grande en vn petit vaiſſeau comme le noſtre, qu'on ne pouuoit preſque durer : & craignions qu'ils engendraſſent des maladies : & auſſi que n'auions plus de viures que pour faire 8. ou 10. iournées de l'aduant, quelque retranchement que l'on fiſt, & ne ſçachans pas ſi le retour pourroit eſtre auſſi long que l'aller, qui fut prés de deux mois.

Pour le moins noſtre deliberation eſtant prinſe, nous ne nous retiraſmes qu'auec le contentement que Dieu n'auoit laiſſé impuny le mesfait de ces barbares. Nous ne fuſmes que iuſques au 41. degré & demy; qui ne fut que demy degré plus que n'auoit fait le ſieur de Mons à ſa deſcouuerture. Nous partiſmes donc de ce port.

Et le lendemain vinſmes mouiller l'ancre proche de Mallebarre, où nous fuſmes iuſques au 28. du mois que nous miſmes à la voile. Ce iour l'air eſtoit aſſez froid, & fit vn peu de neige. Nous priſmes la trauerſe pour aller à Norambegue, ou à l'iſle Haute. Mettant le cap à l'Eſt Nordeſt fuſmes deux iours ſur la mer ſans voir terre, contrariez du mauuais temps. La nuict enſuiuant euſmes cognoiſſance des iſles qui ſont entre Quinibequi & Narembegue. Le vent eſtoit ſi grand que fuſmes contraincts de nous mettre à la mer pour attendre le iour, où nous nous eſloignaſmes ſi bien de la terre, quelque peu de voiles qu'euſſions, que ne la peuſmes reuoir que iuſques

1606.

au lendemain, que nous vismes le trauers de l'isle Haute.

Ce iour dernier d'Octobre, entre l'isle des Monts-deserts, & le cap de Corneille, nostre gouuernail se rompit en plusieurs pieces, sans sçauoir le subiect. Chacun en disoit son opinion. La nuit venant auec beau frais, nous estions parmy quantité d'isles & rochers, où le vent nous iettoit, & resolumes de nous sauuer, s'il estoit possible, à la premiere terre que rencontrerions.

Nous fusmes quelque temps au gré du vent & de la mer, auec seulement le bourcet de deuant : mais le pis fut que la nuit estoit obscure & ne sçauions où nous allions : car nostre barque ne gouuernoit nullement, bien que l'on fit ce qu'on pouuoit, tenant les escouttes du bourcet à la main, qui quelquefois la faisoient vn peu gouuerner. Tousiours on sondoit si l'on pourroit trouuer fonds pour mouiller l'ancre & se preparer à ce qui pourroit subuenir. Nous n'en trouuasmes point; enfin allant plus viste que ne desirions, l'on aduisa de mettre vn auiron par derriere auec des hommes pour faire gouuerner à vne isle que nous apperceusmes, afin de nous mettre à l'abry du vent. On mit aussi deux autres auirons sur les costés au derriere de la barque, pour ayder à ceux qui gouuernoient, à fin de faire arriuer le vaisseau d'vn costé & d'autre. Ceste inuention nous seruit si bien que mettions le cap où desirions, & fusmes derriere la pointe de l'isle qu'auions apperceuë, mouiller l'ancre à 21. brasses d'eau attendant le iour, pour nous recognoistre & aller chercher vn endroit pour faire vn autre gouuernail.

1606. Le vent s'appaiſa. Le iour eſtant venu nous nous trouuaſmes proches des iſles Rangées, tout enuironnés de briſans; & louaſmes Dieu de nous auoir conſerués ſi miraculeuſement parmy tant de perils.

Le premier de Nouembre nous allaſmes en vn lieu que nous iugeaſmes propre pour eſchouer noſtre vaiſſeau & refaire noſtre timon. Ce iour ie fus à terre, & y vey de la glace eſpoiſſe de deux poulces, & pouuoit y auoir huit ou dix iours qu'il y auoit gelé, & vy bien que la temperature du lieu differoit de beaucoup à celle de Malebarre & port Fortuné: car les fueilles des arbres n'eſtoient pas encores mortes ny du tout tombées quand nous en partiſmes, & en ce lieu elles eſtoient toutes tombées, & y faiſoit beaucoup plus de froid qu'au port Fortuné.

Le lendemain comme on alloit eſchouer la barque, il vint vn canot où y auoit des ſauuages Etechemins qui dirent à celuy que nous auions en noſtre barque, qui eſtoit Secondon, que Iouaniſcou auec ſes compagnons auoit tué quelques autres ſauuages & emmené des femmes priſonnieres, & que proche des iſles des Montsdeſerts ils auoient fait leur execution.

Le neufieſme du mois nous partiſmes d'auprés du cap de Corneille & le meſme iour vinſmes mouiller l'ancre au petit paſſage (1) de la riuiere ſaincte Croix.

Le lendemain au matin miſmes noſtre ſauuage à terre auec quelques commoditez qu'on luy donna, qui fut tres-aiſe & ſatisfait d'auoir fait ce voyage auec nous, & emporta quelques teſtes des ſauuages qui auoient eſté tuez au port Fortuné. Led. iour al-

(1) C'est le passage de l'ouest.

lasmes mouiller l'ancre en vne fort belle ance au Su de l'isle de Menasne.

1606.

Le 12. du mois fismes voile, & en chemin la chalouppe que nous traisnions derriere nostre barque y donna vn si grand & si rude coup qu'elle fit ouuerture & brisa tout le haut de la barque : & de rechef au resac rompit les ferremens de nostre gouuernail, & croiyons du commencement qu'au premier coup qu'elle auoit donné, qu'elle eut enfoncé quelques planches d'embas, qui nous eut fait submerger : car le vent estoit si esleué, que ce que pouuions faire estoit de porter nostre misanne : Mais aprés auoir veu le dommage qui estoit petit, & qu'il n'y auoit aucun peril, on fit en sorte qu'auec des cordages on accommoda le gouuernail le mieux qu'on peut, pour paracheuer de nous conduire, qui ne fut que iusques au 14. de Nouembre, où à l'entrée du port Royal pensames nous perdre sur vne pointe : mais Dieu nous deliura tant de ce peril que de beaucoup d'autres qu'auions courus.

Retour des susdites descouuertures & ce qui se passa durant l'hyuernement.

CHAPITRE XVI.

A Nostre arriuée l'Escarbot qui estoit demeuré en l'habitation nous fit quelques gaillardises auec les gens qui y estoient restez pour nous resiouir (1).

(1) «Le sieur de Poutrincourt arriva au Port-Royal le quatorziéme de Novembre, où nous le receumes joyeusement & avec vne solennité toute nouvelle par dela. Car sur le point que nous attendions son retour avec grand desir, (& ce d'autant plus, que si mal lui fût arrivé nous eussions été en danger d'avoir de la confusion) ie m'avisay de representer quelque gaillardise en allant audevant de lui, comme nous fimes.

1606-7

Eſtans à terre, & ayans repris halaine chacun commença à faire de petits iardins, & moy d'entretenir le mien, attendant le printemps, pour y ſemer pluſieurs ſortes de graines, qu'on auoit apportées de France, qui vindrent fort bien en tous les iardins.

Le ſieur de Poitrincourt, d'autre part fit faire vn moulin à eau à prés d'vne lieue & demie de noſtre habitation, proche de la pointe où on auoit ſemé du bled. Le moulin eſtoit baſty auprés d'vn ſaut d'eau, qui vient d'vne petite riuiere qui n'eſt point nauigable pour la quantité de rochers qui y ſont, laquelle ſe va rendre dans vn petit lac. En ce lieu il y a vne telle abbondance de harens en ſa ſaiſon, qu'on pourroit en charger des chalouppes, ſi on vouloit en prendre la peine, & y apporter l'inuention qui y ſeroit requiſe. Auſſi les ſauuages de ces pays y viennent quelquesfois faire la peſche. On fit auſſi quantité de charbon pour la forge. Et l'yuer pour ne demeurer oiſifs i'entreprins de faire vn chemin ſur le bort du bois pour aller à vne petite riuiere qui eſt comme vn ruiſſeau, que nommaſmes la truittiere (1), à cauſe qu'il y en auoit beaucoup. Ie demanday deux ou trois hommes au ſieur de Poitrincourt, qu'il me donna pour m'ayder à y faire vne allée. Ie fis ſi bien qu'en peu de temps ie la rendy nette. Elle

Et d'autant que cela fut en rhimes Françoiſes faites à la hâte, ie l'ay mis avec *Les Muſes de la Nouvelle-France* ſouz le tiltre de THEATRE DE NEPTVNE, où ie renvoye mon Lecteur. Au ſurplus pour honorer davantage le retour de nôtre action, nous avions mis au deſſus de la porte de notre Fort les armes de France, environnées de couronnes de lauriers (dont il y a là grande quantité au long des rives des bois) avec la deviſe du Roy, DVO PROTEGIT VNVS. Et au deſſous celles du ſieur de Monts avec cette inſcription, DABIT DEVS HIS QVOQVE FINEM : & celle du ſieur de Poutrincourt avec cette autre inſcription, INVIA VIRTVTI NVLLA EST VIA, toutes deux auſſi ceintes de chapeaux de lauriers. » (Lescarbot, liv. IV, ch. XV.)

(1) Ce ruisseau était du côté de l'ouest de l'habitation, comme le marque l'auteur dans sa carte du port Royal, tandis que son jardin était du côté de l'est.

1606-7

va iusques à la truittiere, & contient prés de deux mille pas, laquelle seruoit pour nous pourmener à l'ombre des arbres, que i'auois laissé d'vn costé & d'autre. Cela fit prendre resolution au sieur de Poitrincourt d'en faire vne autre au trauers des bois, pour trauerser droit à l'embouchure du port Royal, où il y a prés de trois lieues & demie par terre de nostre habitation, & la fit commencer de la truittiere enuiron demie lieue, mais il ne l'ascheua pas pour estre trop penible, & s'occupa à d'autres choses plus necessaires pour lors. Quelque temps aprés nostre arriuée, nous apperceusmes vne chalouppe, où il y auoit des sauuages, qui nous dirent que du lieu d'où ils venoient, qui estoit Norembegue, on auoit tué vn sauuage qui estoit de nos amis, en vengeance de ce que Iouaniscou aussi sauuage, & les siens auoient tué de ceux de Norembegue, & de Quinibequi, comme i'ay dit cy dessus; & que des Etechemins l'auoient dit au sauuage Secondon qui estoit pour lors auec nous.

Celuy qui commandoit en la chalouppe estoit le sauuage appellé Ouagimou (1), qui auoit familiarité auec Bessabes chef de la riuiere de Norembegue, à qui il demanda le corps de Panounia qui auoit esté tué : ce qu'il luy octroya, le priant de dire à ses amis qu'il estoit bien fasché de sa mort, luy asseurant que c'estoit sans son sçeu qu'il auoit esté tué, & que n'y ayant de sa faute, il le prioit de leur dire qu'il desiroit qu'ils demeurassent amis comme auparauant : ce que Ouagimou luy promit faire quand il seroit de retour. Il nous dit qu'il luy ennuya fort qu'il

(1) Lescarbot écrit *Oagimont*.

1606-7 n'eſtoit hors de leur compagnie, quelque amitié qu'on luy monſtraſt, comme eſtans ſubiects au changement, craignant qu'ils ne luy en fiſſent autant comme au deffunct : auſſi n'y arreſta il pas beaucoup aprés ſa deſpeche. Il emmena le corps en ſa chalouppe depuis Norembegue iuſques à noſtre habitation, d'où il y a 50. lieues.

Auſſi toſt que le corps fut à terre ſes parens & amis commencerent à crier au prés de luy, s'eſtans peints tout le viſage de noir, qui eſt la façon de leur dueil. Aprés auoir bien pleuré, ils prindrent quantité de petum, & deux ou trois chiens, & autres choſes qui eſtoient au deffunct, qu'ils firent bruſler à quelque mille pas de noſtre habitation ſur le bort de la mer. Leurs cris continuerent iuſques à ce qu'ils fuſſent de retour en leur cabanne.

Le lendemain ils prindrent le corps du deffunct, & l'enuelopperent dedans vne catalougue rouge, que Mabretou chef de ces lieux m'inportuna fort de luy donner, d'autant qu'elle eſtoit belle & grande, laquelle il donna aux parens dud. deffunct, qui m'en remercierent bien fort. Aprés donc auoir emmaillotté le corps, ils le parerent de pluſieurs ſortes de *matachiats*, qui ſont patinoſtres & bracelets de diuerſes couleurs, luy peinrent le viſage, & ſur la teſte luy mirent pluſieurs plumes & autres choſes qu'ils auoient de plus beau, puis mirent le corps à genoux au milieu de deux baſtons, & vn autre qui le ſouſtenoit ſoubs les bras : & au tour du corps y auoit ſa mere, ſa femme & autres de ſes parens & amis, tant femmes que filles, qui hurloient comme chiens.

Cependant que les femmes & filles crioient le

1606-7

ſauuage appelé Mabretou, faiſoit vne harangue à ſes compagnons ſur la mort du deffunct, en incitant vn chacun d'auoir vengeance de la meſchanceté & trahiſon commiſe par les ſubiects de Beſſabes, & leur faire la guerre le plus promptement que faire ſe pourroit. Tous luy accorderent de la faire au printemps.

La harange faitte & les cris ceſſez, ils emporterent le corps du deffunct en vne autre cabanne. Aprés auoir petuné, le renueloperent dans vne peau d'Eſlan, & le lierent fort bien, & le conſeruerent iuſques à ce qu'il y euſt plus grande compagnie de ſauuages, de chacun deſquels le frere du defunct eſperoit auoir des preſens, comme c'eſt leur couſtume d'en donner à ceux qui ont perdu leurs peres, meres, femmes, freres, ou ſœurs.

La nuit du 26. Decembre il fiſt vn vent de Sureſt, qui abbatit pluſieurs arbres.

Le dernier Decembre il commença à neger, & cela dura iuſqu'au lendemain matin.

Le 16. Ianuier enſuiuant 1607. le ſieur de Poitrincourt voulant aller au haut de la riuiere de l'Equille la trouua ſeelée de glaces à quelque deux lieues de noſtre habitation, qui le fit retourner pour ne pouuoir paſſer.

Le 8. Feurier il commença à deſcendre quelques glaces du haut de la riuiere dans le port qui ne gele que le long de la coſte.

Le 10. de May enſuiuant, il negea toute la nuict, & ſur la fin du mois faiſoit de fortes gelées blanches, qui durerent iuſques au 10. & 12. de Iuin, que tous les arbres eſtoient couuerts de fueilles, horſmis les cheſnes qui ne iettent les leurs que vers le 15.

1606-7

L'yuer ne fut ſi grand que les années precedentes, ny les neges auſſi ne furent ſi long temps ſur la terre. Il pleuſt aſſez ſouuent, qui fut occaſion que les ſauuages eurent vne grande famine, pour y auoir peu de neges. Le ſieur de Poitrincourt nourriſt vne partie de ceux qui eſtoient auec nous, ſçauoir Mabretou, ſa femme & ſes enfans, & quelques autres.

Nous paſſames ceſt yuer fort ioyeuſement, & fiſmes bonne chere, par le moyen de l'ordre de bontemps que i'y eſtablis, qu'vn chacun trouua utile pour la ſanté, & plus profitable que toutes ſortes de medicines, dont on euſt peu vſer. Ceſte ordre eſtoit vne chaine que nous mettions auec quelques petites ceremonies au col d'vn de nos gens, luy donnant la charge pour ce iour d'aller chaſſer : le lendemain on la bailloit à vn autre, & ainſi conſecutiuement : tous leſquels s'efforçoient à l'enuy à qui feroit le mieux & aporteroit la plus belle chaſſe : Nous ne nous en trouuaſmes pas mal, ny les ſauuages qui eſtoient auec nous (1).

(1) Lescarbot donne quelques détails de plus sur ce sujet : « Ie diray que pour nous tenir joyeuſement & nettement, quant aux vivres, fut établi un Ordre en la Table dudit ſieur de Poutrincourt, qui fut nommé L'ORDRE DE BON-TEMPS, mis premierement en avant par Champlein, ſuivant lequel ceux d'icelle table étoient Maitres-d'hotel chacun à ſon tour, qui étoit en quinze jours vne fois. Or avoit-il le ſoin de faire que nous fuſſions bien & honorablement traités. Ce qui fut ſi bien obſervé, que (quoy que les gourmans de deça nous diſent ſouvent que là nous n'avions point la ruë aux Ours de Paris) nous y avons fait ordinairement auſſi bonne chere que nous ſçaurions faire en cette ruë aux Ours, & à moins de frais. Car il n'y avoit celui qui deux jours devant que ſon tour vint ne fût ſoigneux d'aller à la chaſſe, ou à la pecherie, & n'apportat quelque choſe de rare, outre ce qui étoit de notre ordinaire. Si bien que jamais au déjeuner nous n'avons manqué de ſaupiquets de chair ou de poiſſon : & au repas de midi & du ſoir encor moins : car c'étoit le grand feſtin, là où l'Architriclin, ou Maitre-d'hotel (que les Sauvages appellent *Atoctegic*) ayant fait preparer toutes choſes au cuiſinier, marchoit la ſerviete ſur l'épaule, le baton d'office en main, le collier de l'Ordre au col, & tous ceux d'icelui Ordre aprés lui portant chacun ſon plat. Le méme étoit au deſſert, non toutefois avec tant de ſuite. Et au ſoir avant rendre grace à Dieu, il reſignoit le collier de l'Ordre, avec vn verre de vin à ſon ſucceſſeur en la charge, & buvoient l'vn à l'autre.» (Liv. IV, ch. XVI.)

1606-7

Il y eut de la maladie de la terre parmy nos gens, mais non ſi aſpre qu'elle auoit eſté aux années precedentes : Neantmoins il ne laiſſa d'en mourir ſept ; & vn autre d'vn coup de fleſche qu'il auoit receu des ſauuages au port Fortuné.

Noſtre chirurgien appelé maiſtre Eſtienne, fit ouuerture de quelques corps, & trouua preſque toutes les parties de dedans offencées, comme on auoit fait aux autres les années precedentes. Il y en eut 8. ou 10. de malades qui guerirent au printemps.

Au commencement de Mars & d'Auril, chacun ſe mit à preparer les iardins pour y ſemer des graines en May, qui eſt le vray temps, leſquelles vindrent auſſi bien qu'elles euſſent peu faire en France, mais quelque peu plus tardiues : & trouue que la France eſt au plus vn mois & demy plus aduancée : & comme i'ay dit, le temps eſt de ſemer en May, bien qu'on peut ſemer quelquefois en Auril, mais ces ſemences n'aduancent pas plus que celles qui ſont ſemées en May, & lors qu'il n'y a plus de froidures qui puiſſe offencer les herbes, ſinon celles qui ſont fort tendres, comme il y en a beaucoup qui ne peuuent reſiſter aux gelées blanches, ſi ce n'eſt auec vn grand ſoin & trauail.

Le 24. de May apperceuſmes vne petite barque du port de 6. à 7. tonneaux qu'on enuoya recognoiſtre, & trouua on que c'eſtoit vn ieune homme de ſainct Maſlo appelé Cheualier qui apporta lettres du ſieur de Mons au ſieur de Poitrincourt, par leſquelles il luy mandoit de ramener ſes compagnons en France(1), & nous dit la naiſſance de Monſeigneur

(1) Lescarbot ajoute encore ici plusieurs autres détails, qui ne manquent pas d'intérêt, « Le ſoleil commençoit à échauffer la terre, & œillader ſa maitreſſe d'vn regard amoureux, quand le *Sagamos Membertou* (apres noz prieres ſolennellement faites à Dieu, & le

1607. le Duc d'Orléans(1), qui nous apporta de la resiouissance, & en fismes les feu de ioye, & chantasmes le *Te deum*.

Depuis le commencement de Iuin iusqu'au 20. du mois, s'assemblerent en ce lieu quelque 30. ou 40.(2) sauuages, pour s'en aller faire la guerre aux Almouchiquois, & venger la mort de Panounia, qui fut enterré par les sauuages selon leur coustume,

desieuner distribué au peuple, selon la coutume) nous vint avertir qu'il avoit veu vne voile sur le lac, c'est à dire dans le port, qui venoit vers notre Fort. A cette joyeuse nouvelle chacun va voir, mais encore ne se trouvoit-il persone qui eût si bonne veuë que lui, quoy qu'il soit âgé de plus de cent ans. Neantmoins on découvrit bientôt ce qui en étoit. Le sieur de Poutrincourt fit en diligence appreter la petite barque pour aller reconoitre. Champ-doré & Daniel Hay y allerent & par le signal qu'ils nous donnerent étans certains que c'étoient amis, incontinent fimes charger quatre canons, & vne douzaine de fauconneaux, pour saluer ceux qui nous venoient voir de si loin. Eux de leur part ne manquerent à commencer la féte, & décharger leurs pieces, auxquels fut rendu le reciproque avec vsure. C'étoit tant seulement vne petite barque marchant souz la charge d'vn jeune homme de saint-Malo nommé Chevalier, lequel arrivé au Fort bailla ses lettres au sieur de Poutrincourt, léquelles furent leuës publiquement. On lui mandoit que pour ayder à sauver les frais du voyage, le navire (qui étoit encor le IONAS) s'arreteroit au port de *Campseau* pour y faire pecherie de Moruës, les marchans associez du sieur de Monts ne sachans pas qu'il y eût pecherie plus loin que ce lieu : toutefois que s'il étoit necessaire il fit venir ledit navire au Port Royal. Au reste, que la societé étoit rompuë, d'autant que contre l'honneteté & devoir les Holandois (qui ont tant d'obligations à la France) conduits par vn traitre François nommé La Ieunesse, avoient l'an precedent enlevé les Castors & autres pelleteries de la Grande Riviere de *Canada :* chose qui tournoit au Grand detritement de la societé, laquelle partant ne pouvoit plus fournir aux frais de l'habitation de dela, comme elle avoit fait par le passé. Ioint qu'au Conseil du Roy (pour ruiner cet affaire) on avoit nouvellement revoqué le privilege octroyé pour dix ans au sieur de Monts pour la traicte des Castors, chose que l'on n'eût iamais esperé. Et pour cette cause n'envoyoient persone pour demeurer là apres nous. Si nous eumes de la joye de voir nôtre secours asseuré, nous eumes aussi vne grande tristesse de voir vne si belle & si sainte entreprise rompuë : que tant de travaux & de perils passez ne servissent de rien : & que l'esperance de planter là le nom de Dieu, & la Foy Catholique, s'en allât evanouïe.» (Liv. IV, ch. XVII.)

(1) Il ne faut pas confondre ce duc d'Orléans, second fils de Henri IV, avec son frère Gaston, qui ne prit le titre de duc d'Orléans qu'après la mort de celui dont il est ici question. Ce second fils de Henri IV mourut, sans être nommé, à Saint-Germain-en-Laye, le 17 novembre 1611. Il était né le 16 avril de cette année 1607. (Hist. généalogique de la France, t. I, p. 146.)

(2) Environ quatre cents, d'après Lescarbot. «Au commencement de Iuin,» dit-il, liv. IV, ch. XVII, «les Sauvages, au nombre d'environ quatre cens, partirent de la cabanne que le *Sagamos Membertou* avoit façonné de nouveau en forme de ville environnée de hautes palissades, pour aller à la guerre contre les Almouchiquois... Les Sauvages furent prés de deux mois à s'assembler là. Membertou le grand *Sagamos* les avoit fait avertir durant & avant l'hiver, leur ayant envoyé hommes exprés, qui étoient ses deux fils *Actaudin* & *Actaudinech'*, pour leur donner là le rendez-vous.» (Liv. IV, ch. XVII.)

1607.

lesquels donnerent en aprés quantité de pelleterie à vn sien frere. Les presens faicts, ils partirent tous de ce lieu le 29. de Iuin pour aller à la guerre à Chouacoet, qui est le pays des Almouchiquois.

Quelques iours aprés l'arriuée dudict Cheualier, le sieur de Poitrincourt l'enuoya à la riuiere S. Iean & saincte Croix pour traicter quelque pelleterie: mais il ne le laissa pas aller sans gens pour ramener la barque, d'autant que quelques vns auoient raporté qu'il desiroit s'en retourner en France auec le vaisseau où il estoit venu, & nous laisser en nostre habitation. L'Escarbot estoit de ceux qui l'accompagnerent, lequel n'auoit encores sorty du port Royal : c'est le plus loin qu'il ayt esté, qui sont seulement 14. à 15. lieues plus auant que ledit port Royal (1).

Attendant le retour dudit Cheualier, le sieur de Poitrincourt fut au fonds de la baye Françoise dans vne chalouppe auec 7. à 8. hommes. Sortant du port & mettant le cap au Nordest quart de l'Est le

(1) « Ie ne sçay, dit Lescarbot, à quel propos Champlein en la relation de ses voyages imprimés l'an mil six cens treize, s'amuse à écrire que ie n'ay point été plus loin que Sainte-Croix, veu que ie ne di pas le contraire. Mais il est peu memoratif de ce qu'il fait, disant là méme, p. 151 » (anc. édit.) « que dudit Sainte-Croix au port Royal n'y a que quatorze lieuës, & en la page 95 » (p. 76 de cette édit.) « il avoit dit qu'il y en a 25. Et si on regarde sa charte geographique, il s'en trouvera pour le moins quarante. » (Liv. IV, ch. XVII.)—Il ne faut pas faire un crime à Lescarbot d'avoir été piqué de la remarque de Champlain; mais il est évident que la mauvaise humeur lui fait voir des contradictions là où il n'y en a point. Champlain ne dit pas précisément qu'il y ait quatorze lieues de Port-Royal à Sainte-Croix, mais seulement que Lescarbot ne fut pas plus loin que quatorze ou quinze lieues au-delà de Port-Royal; ce qui n'est point exact, il est vrai, si l'auteur veut parler de la distance à Sainte-Croix; mais il est visible que Champlain, dans cette phrase, reporte sa pensée sur la rivière Saint-Jean, où Chevalier se rendait directement, et qui est en effet à quatorze ou quinze lieues de Port-Royal. Quant aux distances marquées dans les cartes de Champlain, il est impossible, avec toute la bonne volonté du monde, de trouver même trente lieues de Sainte-Croix à Port-Royal. Ce qui a trompé Lescarbot, sans doute, c'est que, dans les cartes de Champlain, les chiffres de ses échelles, au lieu d'être marqués au bout de chacune des divisions, sont placés au milieu de l'espace qui les sépare.

1607. long de la coſte quelque 25. lieues, fuſmes à vn cap, où le ſieur de Poitrincourt voulut monter ſur vn rocher de plus de 30. thoiſes de haut, où il courut fortune de ſa vie : d'autant qu'eſtant ſur le rocher, qui eſt fort eſtroit, où il auoit monté auec aſſez de difficulté, le ſommet trembloit ſoubs luy : le ſubiect eſtoit que par ſucceſſion de temps il s'y eſtoit amaſſé de la mouſſe de 4. à 5. pieds d'eſpois laquelle n'eſtant ſolide, trembloit quand on eſtoit deſſus, & bien ſouuent quand on mettoit le pied ſur vne pierre il en tomboit 3. ou 4. autres : de ſorte que s'il y monta auec peine, il deſcendit auec plus grande difficulté, encore que quelques matelots, qui ſont gens aſſez adroits à grimper, luy euſſent porté vne hauſſiere (qui eſt vne corde de moyenne groſſeur) par le moyen de laquelle il deſcendit. Ce lieu fut nommé le cap de Poitrincourt (1), qui eſt par la hauteur de 45. degrez deux tiers de latitude.

Nous fuſmes au fonds d'icelle baye (2), & ne viſmes autre choſe que certaines pierres blanches à faire de la chaux : Mais en petite quantité, & force mauues, qui ſont oiſeaux, qui eſtoient dans des iſles : Nous en priſmes à noſtre volonté, & fiſmes le tour de la baye pour aller au port aux mines, où i'auois eſté auparauant, & y menay le ſieur de Poitrincourt, qui y print quelques petits morceaux de cuiure, qu'il eut auec bien grand peine. Toute ceſte baye peut contenir quelque 20. lieues de circuit, où il y a au fonds vne petite riuiere, qui eſt fort platte & peu d'eau. Il y a quantité d'autres petits ruiſſeaux

(1) Ce cap a été appelé depuis cap Fendu *(Cape Split)*. Sa latitude est de 45° 22'.
(2) Le bassin des Mines.

& quelques endroits, où il y a de bons ports, mais c'eſt de plaine mer, où l'eau monte de cinq braſſes. En l'vn de ces ports(1) 3. à 4. lieues au Nort du cap de Poitrincourt trouuaſmes vne Croix qui eſtoit fort vieille, toute couuerte de mouſſe & preſque toute pourrie, qui monſtroit vn ſigne euident qu'autrefois il y auoit eſté des Chreſtiens. Toutes ces terres ſont foreſts tres-eſpoiſſes, où le pays n'eſt pas trop aggreable, ſinon en quelques endroits.

1607.

Eſtant au port aux mines nous retournaſmes à noſtre habitation. Dedans icelle baye y a de grands tranſports de marée qui portent au Surroueſt.

Le 12. de Iuillet arriua Ralleau ſecretaire du ſieur de Mons, luy quatrieſme dedans vne chalouppe, qui venoit d'vn lieu appelé Niganis(2), diſtant du port Royal de quelque 160. ou 170. lieues, qui confirma au ſieur de Poitrincourt ce que Cheualier lui auoit raporté.

Le 3. Iuillet(3) on fit equiper trois barques pour enuoyer les hommes & commoditez qui eſtoient à noſtre habitation pour aller à Campſeau, diſtant de 115. lieues de noſtre habitation, & à 45. degrez & vn tiers de latitude, où eſtoit le vaiſſeau(4) qui faiſoit peſche de poiſſon, qui nous deuoit repaſſer en France.

Le ſieur de Poitrincourt renuoya tous ſes com-

(1) Probablement la baie de Greville.

(2) Ou Niganiche, dans l'île du Cap-Breton, à six ou sept lieues au sud du cap de Nord.

(3) Il est probable que le manuscrit de l'auteur portait *le 30 iuillet*, ce qui s'accorderait assez bien avec le récit de Lescarbot. Voici comment celui-ci rapporte les circonstances du départ. « Sur le point qu'il falut dire adieu au Port Royal, le ſieur de Poutrincourt envoya ſon peuple les vns aprés les autres trouver le navire à Campſeau... Nous avions vne grande barque, deux petites & vne chaloupe. Dans l'vne des petites barques on mit quelques gens que l'on envoya devant. Et le trentiéme de Iuillet partirent les deux autres. I'étois dans la grande, conduite par Champ-doré ». (Liv. IV, ch. XVIII.)

(4) C'était le *Jonas*, par lequel était retourné Pont-Gravé. (Lescarbot, liv. IV, ch. XVII.)

1607. pagnons, & demeura luy neufieme en l'habitation pour emporter en France quelques bleds qui n'e-ſtoient pas bien à maturité.

Le 10. d'Aouſt arriua de la guerre Mabretou, lequel nous dit auoir eſté à Chouacoet, & auoir tué 20. ſauuages & 10. ou 12. de bleſſez ; & que Onemechin chef de ce lieu, Marchin, & vn autre auoient eſté tués par Saſinou chef de la riuiere de Quinibequi, lequel depuis fut tué par les compagnons d'Onemechin & Marchin. Toute ceſte guerre ne fut que pour le ſubiect de Panounia ſauuage de nos amis, lequel, comme i'ay dict cy deſſus auoit eſté tué à Narembegue par les gens dudit Onemechin & Marchin.

Les chefs qui ſont pour le iourd'huy en la place d'Onemechin, Marchin, & Saſinou, ſont leurs fils, ſçauoir pour Saſinou, Pememen : Abriou pour Marchin ſon pere : & pour Onemechin Queconſicq. Les deux derniers furent bleſſez par les gens de Mabretou, qui les attraperent ſoubs apparence d'amitié, comme eſt leur couſtume, de quoy on ſe doit donner garde, tant des vns que des autres.

Habitation abandonnée. Retour en France du ſieur de Poitrincour & de tous ſes gens.

CHAPITRE XVII.

L'Onſieme du mois d'Aouſt partiſmes de noſtre habitation dans vne chalouppe, & rengeaſmes la coſte iuſques au cap Fourchu, où i'auois eſté auparauant.

1607.

Continuant noſtre routte le long de la coſte iuſques au cap de la Héue (où fut le premier abort auec le ſieur de Mons, le 8. de May 1604.) nous recogneuſmes la coſte depuis ce lieu iuſques à Campſeau, d'où il y a prés de 60. lieues : ce que n'auois encor fait, & la vis lors fort particulierement, & en fis la carte comme du reſte.

Partant du cap de la Héue iuſques à Seſambre, qui eſt vne iſle ainſi appelée par quelques Mallouins(1), diſtante de la Héue de 15. lieues. En ce chemin y a quantité d'iſles qu'auions nommées les Martyres pour y auoir eu des françois autrefois tués par les ſauuages. Ces iſles ſont en pluſieurs culs de ſac & bayes : En vne deſquelles y a vne riuiere appelée ſaincte Marguerite diſtante de Seſambre de 7. lieues, qui eſt par la hauteur de 44. degrez & 25. minuttes de latitude. Les iſles & coſtes ſont remplies de quantité de pins, ſapins, boulleaux, & autres meſchants bois. La peſche du poiſſon y eſt abbondante, comme auſſi la chaſſe des oiſeaux.

De Seſambre paſſames vne baye fort ſaine(2) contenant ſept à huit lieues, où il n'y a aucunes iſles ſur le chemin horſmis au fonds, qui eſt à l'entrée d'vne petite riuiere de peu d'eau (3), & fuſmes à vn port diſtant de Seſambre de 8. lieues mettant le cap au Nordeſt quart d'Eſt, qui eſt aſſez bon pour des vaiſſeaux du port de cent à ſix vingts tonneaux. En ſon entrée y a vne iſle de laquelle on peut de baſſe

(1) En souvenir d'une petite île du même nom qui est en face de Saint-Malo. De Sésambre, on a fait S. Sambre, et les navigateurs anglais, qui ne sont pas fort dévots aux saints, l'ont appelée simplement Sambro.

(2) Cette baie Saine était appelée par les sauvages *Chibouctou*. C'est la baie d'Halifax.

(3) C'est, sans doute, pour cette raison que l'auteur l'appelle rivière Platte, dans son édition de 1632.

1607. mer aller à la grande terre. Nous auons nommé ce lieu, le port saincte Helaine (1), qui est par la hauteur de 44. degrez 40. minuttes peu plus ou moins de latitude.

De ce lieu fusmes à vne baye appelée la baye de toutes isles (2), qui peut contenir quelques 14. à 15. lieues : lieux qui sont dangereux à cause des bancs, basses & battures qu'il y a. Le pays est tresmauuais à voir, rempli de mesmes bois que i'ay dict cy dessus. En ce lieu fusmes contrariez de mauuais temps.

De là passames proche d'vne riuiere qui en est distante de six lieues qui s'appelle la riuiere de l'isle verte (3), pour y en auoir vne en son entrée. Ce peu de chemin que nous fismes est remply de quantité de rochers qui iettent prés d'vne lieue à la mer, où elle brise fort, & est par la hauteur de 45. degrez vn quart de latitude.

De là fusmes à vn lieu où il y a vn cul de sac (4), &

(1) Le port de Sainte-Hélène est probablement celui qu'on a appelé plus tard baie de Théodore, et dont on a fait *Jeddore*.

(2) Ce qu'on a appelé, et ce qu'on appelle encore *baie de Toutes-Iles*, n'est pas à proprement parler une baie. Dès les premiers temps, on désignait sous ce nom tout l'archipel qui s'étend depuis la chaîne de la rivière Théodore, jusqu'à quelques lieues en deçà de la rivière Sainte-Marie ; ce qui pouvait faire quatorze à quinze lieues, comme dit Champlain. Aujourd'hui, ce que l'on appelle *baie des Iles*, ne s'étend que du havre au Castor jusqu'à celui de Liscomb ; c'est-à-dire que la *baie des Iles* d'aujourd'hui n'est pas même la moitié de la *baie de Toutes-Iles* d'autrefois.

(3) Denys, dans sa Description de l'Amérique, t. I, p. 116, dit que la rivière de l'île Verte « a esté nommée Sainte-Marie par La Giraudière, qui s'y est venu habiter. » Près de l'entrée de cette rivière, il y a une île appelée Pierre-à-Fusil (*Wedge Island*), qui doit avoir porté le nom d'île Verte, que l'on donne aujourd'hui à une autre île, située à l'entrée du port Sandwich ou *Country harbour;* et une des raisons qui viennent à l'appui de cet avancé, c'est l'expression dont se sert ici Champlain, *pour y en auoir vne en son entrée*. En effet cette île est seule à l'entrée de la rivière de Sainte-Marie ; tandis que celle qu'on appelle aujourd'hui île Verte ou *Green island*, est la plus petite des trois qui sont situées à l'entrée du « cul-de-sac » dont parle l'auteur un peu plus loin.

(4) Ce cul-de-sac, à l'entrée duquel il y a trois îles, était appelé autrefois Mocodome. Aujourd'hui il est connu sous le nom de *Country harbour*. Le cap qui ferme le port du côté de l'ouest a seul retenu le nom ancien.

deux ou trois isles, & vn assez beau port, distant de l'isle verte trois lieux. Nous passames aussi par plusieurs isles qui sont rangées les vnes proches des autres, & les nommasmes les isles rangées (1), distantes de l'isle verte de 6. à 7. lieues. En aprés passames par vne autre baye (2), où il y a plusieurs isles, & fusmes iusque à vn lieu où trouuasmes vn vaisseau qui faisoit pesche de poisson entre des isles qui sont vn peu esloignées de la terre, distantes des isles rangées quatre lieues; & nommasmes (3) ce lieu le port de Saualette,

1607.

(1) Ces îles sont près de la terre ferme, à l'est de l'entrée de la rivière Sainte-Catherine.
(2) Cette baie est évidemment celle qui porte maintenant le nom de *Tor bay*.
(3) Quand l'auteur emploie cette expression *nommames*, il veut dire simplement que le nom a été donné ou suggéré par quelqu'un de la troupe. Cette fois ce fut à Lescarbot. « Nous arrivames, dit-il, à quatre lieues de Campseau, à vn Port où faisoit sa pécherie vn bon vieillart de Saint-Iean de Lus nommé le Capitaine Savalet, lequel nous receut avec toutes les courtoisies du monde. Et pour autant que ce Port (qui est petit, mais tres-beau) n'a point de nom, ie l'ay qualifié sur ma Charte geographique du nom de Savalet. Ce bon personage nous dit que ce voyage étoit le quarante-deuxiéme qu'il faisoit pardela, & toutefois les Terreneuviers n'en font tous les ans qu'vn. Il étoit merveilleusement content de sa pécherie, & nous disoit qu'il faisoit tous les iours pour cinquante écus de Moruës : & que son voyage vaudroit dix mille francs. Il avoit seze hommes à ses gages : & son vaisseau étoit de quatre vints tonneaux, qui pouvoit porter cent milliers de moruës seches. Il étoit quelquefois inquieté des Sauvages là cabannez, léquelz trop privément & impudemment alloient dans son navire, & lui emportoient ce qu'ilz vouloient. Et pour eviter cela il les menaçoit que nous viendrions & les mettrions tous au fil de l'épée s'ilz lui faisoient tort. Cela les intimidoit, & ne lui faisoient pas tout le mal qu'autrement ilz eussent fait. Neantmoins toutes les fois que les pécheurs arrivoient avec leurs chaloupes pleines de poissons, ces Sauvages choisissoient ce que bon leur sembloit, & ne s'amusoient point au Morues, ains prenoient des Merlus, Bars, & Fletans qui vaudroient ici à Paris quatre écus, ou plus. Car c'est vn merveilleusement bon manger, quand principalement ilz sont grands & épais de six doits, comme ceux qui se péchoient là. Et eût été difficile de les empécher en cette insolence, d'autant qu'il eût toujours fallu avoir les armes en main, & la besogne fût demeurée. Or l'honnéteté de cet homme ne s'étendit pas seulement envers nous, mais aussi envers tous les nôtres qui passerent à son Port, car c'étoit le passage pour aller & venir au Port-Royal. Mais il y en eut quelques vns de ceux qui nous vindrent querir, qui faisoient pis que les Sauvages, & se gouvernoient envers lui comme fait ici le gen-d'arme chez le bon homme : chose que i'ouy fort à regret. » Plusieurs raisons nous font croire que le port de Savalette est celui qu'on appelle aujourd'hui *White haven*. Il est à environ quatre lieues des îles Rangées, et à six de Canseau, comme l'auteur le remarque plus loin. Il est vrai que Lescarbot le met à quatre lieues seulement de Canseau; mais rien, dans son récit, ne vient confirmer son avancé : tandis que notre auteur marque séparément la distance du port de Savalette aux îles Rangées et à Canseau, et que ces deux distances réunies donnent exactement le nombre de lieues qu'il y a des îles Rangées à Canseau. De plus, à l'entrée de ce port, il y a plusieurs îles *qui sont un peu éloignées de la terre;* et, dans le port même, certains noms que l'on y retrouve, semblent rappeler la mémoire du vieux voyageur basque, comme l'île du Pêcheur, la pointe au Pilote.

1607. qui eſtoit le maiſtre du vaiſſeau qui faiſoit peſche qui eſtoit Baſque, lequel nous fit bonne chere, & fut treſ-aiſe de nous voir : d'autant qu'il y auoit des ſauuages qui luy vouloient faire quelque deſplaiſir : ce que nous empeſchaſmes.

Partant de ce lieu arriuaſmes à Campſeau le 27. du mois, diſtant du port de Saualette ſix lieues, ou paſſames par quantité d'iſles iuſques audit Campſeau, où trouuaſmes les trois barques arriuées à port de ſalut. Champdoré & l'Eſcarbot vindrent audeuant de nous pour nous receuoir. Auſſi trouuaſmes le vaiſſeau preſt à faire voile qui auoit fait ſa peſche, & n'attendoit plus que le temps pour s'en retourner : cependant nous nous donnaſmes du plaiſir parmy ces iſles, où il y auoit telle quantité de framboiſes qu'il ne ſe peut dire plus.

Toutes les coſtes que nous rengeaſmes depuis le cap de Sable iuſques en ce lieu ſont terres mediocrement hautes, & coſtes de rochers, en la pluſpart des endroits bordées de nombres d'iſles & briſans qui iettent à la mer par endroits prés de deux lieues, qui ſont fort mauuais pour l'abort des vaiſſeaux : Neantmoins il ne laiſſe d'y auoir de bons ports & raddes le long des coſtes & iſles, s'ils eſtoient deſcouuerts. Pour ce qui eſt de la terre elle eſt plus mauuaiſe & mal aggreable, qu'en autres lieux qu'euſſions veus; ſi ce ne ſont en quelques riuieres ou ruiſſeaux, où le pays eſt aſſez plaiſant : & ne faut doubter qu'en ces lieux l'yuer n'y ſoit froid, y durant prés de ſix à ſept mois.

Ce port de Campſeau (1) eſt vn lieu entre des iſles

(1) Ce nom de *Campseau* ou Canseau, que les Anglais écrivent *Canso*, est sauvage, suivant Lescarbot (page 221 de la 3e édition). Le P. F. Martin (App. de sa trad. du

1607.

qui eſt de fort mauuais abord, ſi ce n'eſt de beau-temps, pour les rochers & briſans qui ſont au tour. Il s'y fait peſche de poiſſon vert & ſec.

De ce lieu iuſques à l'iſle du cap Breton qui eſt par la hauteur de 45. degrez trois quars(1) de latitude & 14. degrez 50. minuttes(2) de declinaiſon de l'aimant y a huit lieues; & iuſques au cap Breton 25. où entre les deux y a vne grande baye(3) qui entre quelque 9. ou 10. lieues dans les terres & fait paſſage entre l'iſle du cap Breton & la grand terre qui va rendre en la grand baye ſainct Laurens, par où on va à Gaſpé & iſle parcée, où ſe fait peſche de poiſſon. Ce paſſage de l'iſle du cap Breton eſt fort eſtroit : Les grands vaiſſeaux n'y paſſent point, bien qu'il y aye de l'eau aſſez, à cauſe des grands courans & tranſports de marée qui y ſont : & auons nommé ce lieu le paſſage courant(4), qui eſt par la hauteur de 45. degrez trois quarts de latitude.

Ceſte iſle du cap Breton eſt en forme triangu-

P. Bressani, p. 320), après avoir mentionné Lescarbot, au sujet de ce mot, ajoute : « Thévet, dans un manuscrit de 1586, dit qu'il vient de celui d'un navigateur français nommé « Canse. » Le passage du manuscrit de 1586 est extrait mot pour mot de la Cosmographie Universelle de Thévet. Or, en cet endroit l'auteur parle des Antilles, et non du Canada; et, en second lieu, il n'écrit pas *Canse*, mais *Cause*. Voici le passage en entier : « Quant à l'iſle de Virgengorde & celle de Ricque » (Porto-Rico), « baſſe & ſablonneuſe, il vous faut tirer à celle de Sainct Domingue, & conduire les vaiſſeaux droit à la poincte de la Gouade » (del Aguada) « qui eſt au bout de l'iſle » (de Porto-Rico), « puis à celle de Mona, premierement que venir aborder & mouiller l'ancre à l'iſle Eſpagnole. Paſſé qu'auez, & doublé la haulteur de laditte iſle, vous apparoiſt la terre de Cauſe, qui prend ſon nom de l'vn des vaillans Capitaines pilotes, natif d'vne certaine villette, nommée Cauſe » (Cozes), « en Xainctonge, vne lieue de maiſon de Madion. » (Cosm. Universelle, *verso* du fol. 993.) Thévet ne parle donc point de Canseau, dans ce passage, et son témoignage n'infirme en rien celui de Lescarbot.

(1) L'extrémité la plus méridionale de l'île du Cap-Breton est à 45° 34′, et la latitude du cap Breton lui-même est de 45° 57′ environ.

(2) Il est assez probable qu'il faut lire 24° 50′. Aujourd'hui la variation de l'aiguille au cap Breton est de près de 24° de déclinaison occidentale.

(3) La baie de Chédabouctou, que l'on a appelée quelque temps baie de Milford.

(4) Le passage Courant a pris plus tard le nom de Fronsac, et aujourd'hui on l'appelle passage ou détroit de Canseau.

1607. laire, qui a quelque 80. lieues de circuit, & eſt la plusſpart terre montagneuſe : Neantmoins en quelques endroits fort aggreable. Au milieu d'icelle y a vne maniere de lac (1), où la mer entre par le coſté du Nord quart du Nordoueſt, & du Su quart du Sueſt (2): & y a quantité d'iſles remplies de grand nombre de gibier, & coquillages de pluſieurs ſortes : entre autres des huiſtres qui ne ſont de grande ſaueur. En ce lieu y a deux ports, où l'on fait peſche de poiſſon : ſçauoir le port aux Anglois (3), diſtant du cap Breton quelque 2. à 3. lieues : & l'autre, Niganis, 18. ou 20. lieues au Nord quart du Nordoueſt. Les Portuguais autrefois voulurent habiter ceſte iſle, & y paſſerent vn yuer : mais la rigueur du temps & les froidures leur firent abandonner leur habitation.

Le 3. Septembre partiſmes de Campſeau (4).

Le 4. eſtions le trauers de l'iſle de Sable.

Le 6. Arriuaſmes ſur le grand banc, où ſe fait la peſche du poiſſon vert, par la hauteur de 45. degrez & demy de latitude.

Le 26. entraſmes ſur la Sonde proche des coſtes de Bretagne & Angleterre, à 65. braſſes d'eau, & par la hauteur de 49. degrez & demy de latitude.

(1) Le Bras-d'or, ou Labrador, dont le nom sauvage était *Bideauboch*, d'après Bellin.

(2) L'auteur, dans sa carte de 1613, indique en effet une communication entre le Bras-d'Or et les eaux du golfe vers le nord-quart-de-nord-ouest; mais il n'en marque aucune du côté du sud-est. On sait que le Bras-d'Or ne communique avec la mer que du côté de l'est par la Grande et la Petite Entrées.

(3) Le port de Louisbourg.

(4) « Nous levames les ancres, dit Lescarbot, & avec beaucoup de difficultez ſortimes hors les briſans qui ſont aux environs dudit *Campſeau*. Ce que nos mariniers firent avec deux chaloupes qui portoient les ancres bien avant en mer pour ſoutenir notre vaiſſeau, à fin qu'il n'allât donner contre les rochers. En fin étans en mer on laiſſa à l'abandon l'vne dédites chaloupes, & l'autre fut tirée dans le Ionas, lequel outre notre charge portoit cent milliers de Moruës, que ſeches que vertes. Nous eumes aſſez bon vent iuſques à ce que nous approchames les terres de l'Europe. » (Liv. IV, ch. XVIII.)

1607.

Et le 28. relachasmes à Roscou (1) en basse Bretagne, où fusmes contrariés du mauuais temps iusqu'au dernier de Septembre, que le vent venant fauorable nous nous mismes à la mer pour paracheuer nostre routte iusques à sainct Maslo (2), qui fut la fin de ces voyages (3), où Dieu nous conduit sans naufrage ny peril.

Fin des voyages depuis l'an 1604. *iusques en* 1608.

---

(1) « Nous demeurames » à Roscou, dit Lescarbot, « deux iours & demi à nous rafraichir. Nous avions vn sauvage qui se trouvoit assez étonné de voir les batimens, clochers & moulins à vent de France : méme les femmes qu'il n'avoit onques veu vétues à notre mode. »

(2) « En quoy ie ne puis que ie ne loue, » ajoute Lescarbot, « la prevoyante vigilance de notre maitre de navire Nicolas Martin, de nous avoir si dextrement conduit en vne telle navigation, & parmi tant d'écueils & capharées rochers dont est remplie la côte d'entre le cap d'Ouessans & ledit Saint Malo. Que si cetui ci est loüable en ce qu'il a fait, le capitaine Foulques ne l'est moins de nous avoir mené parmi tant de vents contraires en des terres inconues où nous nous sommes efforcés de jetter les premiers fondemens de la Nouvelle France. »

(3) Le vaisseau de Chevalier, qui était de Saint-Malo, était rendu à sa destination. Champlain dut prendre de là le chemin de la Saintonge. Messieurs de Poutrincourt, de Biencourt et Lescarbot, y demeurèrent encore quelques jours, pendant lesquels ils visitèrent le Mont-Saint-Michel et les pêcheries de Cancale; puis ils se mirent dans une barque qui les conduisit à Honfleur. « En cette navigation, » dit Lescarbot, « nous servit beaucoup l'expérience du sieur de Poutrincourt, lequel voyant que nos conducteurs étoient au bout de leur latin, quand il se virent entre les iles de Iersey & Sart » (Serck) « ... il print sa Charte marine en main, & fit le maitre de navire, de maniére que nous passames le Raz-Blanchart (passage dangereux à des petites barques) & vinmes à l'aise suivant la côte de Normandie audit Honfleur. » (Liv. IV, ch. XVIII.)

LES VOYAGES

FAITS AV GRAND FLEVVE SAINCT LAVRENS PAR LE

sieur de Champlain Capitaine ordinaire pour le Roy en la marine, depuis l'année 1608. iusques en 1612.

Livre Second.

Resolution du sieur de Mons pour faire les descouuertures par dedans les terres; sa commission, & enfrainte d'icelle par des Basques qui desarmerent le vaisseau de Pont-graué; & l'accort qu'ils firent aprés entre eux.

CHAPITRE I.

Estant de retour en France aprés auoir seiourné trois ans au pays de la nouuelle France, ie fus trouuer le sieur de Mons, auquel ie recitay les choses les plus singulieres que i'y eusse veues depuis son partement, & luy donnay la carte & plan des costes & ports les plus remarquables qui y soient. 1608.

Quelque temps aprés ledit sieur de Mons se delibera de continuer ses dessins, & paracheuer de descouurir dans les terres par le grand fleuue S. Laurens, où i'auois esté par le commandement du feu Roy HENRY LE GRAND en l'an 1603. quelque 180. lieues, commençant par la hauteur

1608. de 48. degrez deux tiers de latitude, qui eſt Gaſpé entrée dudit fleuue iuſques au grand ſaut, qui eſt ſur la hauteur de 45. degrez & quelques minuttes de latitude, où finiſt noſtre deſcouuerture, & où les batteaux ne pouuoient paſſer à noſtre iugement pour lors : d'autant que nous ne l'auions pas bien recogneue comme depuis nous auons fait.

Or aprés que par pluſieurs fois le ſieur de Mons m'euſt diſcouru de ſon intention touchant les deſcouuertures, print reſolution de continuer vne ſi genereuſe, & vertueuſe entreprinſe, quelques peines & trauaux qu'il y euſt eu par le paſſé. Il m'honora de ſa lieutenance pour le voyage : & pour ceſt effect fit equipper deux vaiſſeaux, où en l'vn commandoit du Pont-graué, qui eſtoit deputé pour les negotiations, auec les ſauuages du pays, & ramener auec luy les vaiſſeaux : & moy pour hyuerner audict pays.

Le ſieur de Mons pour en ſupporter la deſpence obtint lettres de ſa Maieſté pour vn an, où il eſtoit interdict à toutes perſonnes de ne trafficquer de pelleterie auec les ſauuages, ſur les peines portées par la commiſſion qui enſuit.

HENRY PAR LA GRACE DE DIEV ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE, *A nos amez & feaux Conſeillers, les officiers de noſtre Admirauté de Normandie, Bretaigne & Guienne, Baillifs, Seneſchaux, Preuoſts, Iuges ou leurs Lieutenans, & à chacun d'eux endroict ſoy, en l'eſtenduë de leurs reſſorts, Iuriſdictions & deſtroits, Salut : Sur l'aduis qui nous a eſté donné par ceux qui ſont venus de la nouuelle France, de la bonté, & fertilité des terres dudit pays, & que les peuples d'iceluy ſont diſpoſez à receuoir la cognoiſſance de Dieu, Nous auons reſolu de faire continuer l'habitation qui auoit eſté cy deuant commencée audit pays, à fin que nos ſubiects y puiſſent aller librement trafficquer. Et ſur l'offre que le ſieur de Monts Gentil-homme ordinaire de noſtre chambre, & noſtre Lieutenant General audit pays, nous auroit propoſée de faire ladite habitation, en luy donnant quel-*

que moyen & commodité d'en ſupporter la deſpence : Nous auons eu aggreable de luy promettre & aſſeurer qu'il ne ſeroit permis à aucuns de nos ſubiects qu'à luy de trafficquer de pelleteries & autres marchandiſes, durant le temps d'vn an ſeulement, és terres, pays, ports, riuieres & aduenuës de l'eſtenduë de ſa charge : Ce que voulons auoir lieu. Nous pour ces cauſes & autres conſiderations, à ce nous mouuans, vous mandons & ordonnons que vous ayez chacun de vous en l'eſtenduë de vos pouuoirs, iuriſdictions & deſtroicts, à faire de noſtre part, comme nous faiſons tres-expreſſement inhibitions & deffences à tous marchands, maiſtres & Capitaines de nauires, matelots, & autres nos ſubiects, de quelque qualité & condition qu'ils ſoient, d'equipper aucuns vaiſſeaux, & en iceux aller ou enuoyer faire traffic, ou trocque de Pelleteries, & autres choſes auec les Sauuages de la nouuelle France, frequenter, negotier, & communiquer durant ledit temps d'vn an en l'eſtenduë du pouuoir dudit ſieur de Monts, à peine de deſobeyſſance, de confiſcation entiere de leurs vaiſſeaux, viures, armes, & marchandiſes, au proffit dudit ſieur de Monts & pour aſſeurance de la punition de leur deſobeiſſance : Vous permettrez, comme nous auons permis & permettons audict ſieur de Monts ou ſes lieutenans, de ſaiſir, apprehender, & arreſter tous les contreuenans à noſtre preſente deffence & ordonnance, & leurs vaiſſeaux, marchandiſes, armes, viures, & vituailles, pour les amener & remettre és mains de la Iuſtice, & eſtre procedé, tant contre les perſonnes que contre les biens des deſobeyſſans, ainſi qu'il appartiendra. Ce que nous voulons, & vous mandons faire incontinent lire & publier par tous les lieux & endroicts publics de voſdits pouuoirs & iuriſdictions, où vous iugerez beſoin eſtre, par le premier noſtre Huiſſier ou Sergent ſur ce requis, en vertu de ces preſentes, ou coppie d'icelles, deuëment collationnées pour vne fois ſeulement, par l'vn de nos amez & feaux Conſeillers, Notaires & Secretaires, auſquelles voulons foy eſtre adiouſtée comme au preſent original, afin qu'aucuns de noſdits ſubiects n'en pretendent cauſe d'ignorance, ains que chacun obeyſſe & ſe conforme ſur ce à noſtre volonté. Mandons en outre à tous Capitaines de nauires, maiſtres d'iceux, contre-maiſtres, matelots, & autres eſtans dans vaiſſeaux ou nauires au port & haures dudit pays, de permettre, comme nous auons permis audit ſieur de Monts, & autres ayant pouuoir & charge de luy, de viſiter dans leurſdits vaiſſeaux qui auront traicté de laditte Pelleterie, aprés que les preſentes deffences leur auront eſté ſignifiées. Nous voulons qu'à la requeſte dudit ſieur de Monts, ſes lieutenans, & autres ayans charge, vous procediez contre les deſobeyſſans & contreuenans, ainſi qu'il appartiendra : De ce faire vous donnons pouuoir, authorité, commiſſion, & mandement ſpecial, nonobſtant l'Arreſt de noſtre Conſeil du 17. iour de Iuillet dernier, clameur de haro, chartre normande, priſe à-partie, oppoſitions, ou appellations quelſconques : Pour leſquelles, & ſans preiudice d'icelles, ne voulons eſtre differé, & dont ſi aucune interuiennent, nous en auons retenu & reſerué à nous & à noſtre Conſeil la cognoiſſance, priuatiuement à tous autres Iuges, & icelle interdite & deffenduë à toutes nos Cours & Iuges : Car tel eſt noſtre plaiſir. Donné à Paris le ſeptieſme iour de Ianuier l'an de grace, mil ſix cents hüict. Et de noſtre regne le dix-neufieſme. Signé, HENRY. *Et plus bas, Par le Roy, Delomenie. Et ſeellé ſur ſimple queuë du grand ſeel de cire jaulne.*

Collationné à l'original par moy Conſeiller, Notaire & Secretaire du Roy.

1608. Ie fus à Honnefleur pour m'embarquer, où ie trouuay le vaiſſeau de Pontgraué preſt, qui partit du port, le 5. d'Auril; & moy le 13. & arriuay ſur le grand banc le 15. de May, par la hauteur de 45. degrez & vn quart de latitude, & le 26. euſmes cognoiſſance du cap ſaincte Marie, qui eſt par la hauteur de 46. degrez trois quarts(1) de latitude, tenant à l'iſle de terreneufue. Le 27. du mois euſmes la veue du cap ſainct Laurens tenant à la terre du cap Breton & iſle de ſainct Paul, diſtante du cap de ſaincte Marie 83. lieues. Le 30. du mois euſmes cognoiſſance de l'iſle percée, & de Gaſpé qui eſt ſoubs la hauteur de 48. degrez deux tiers de latitude, diſtant du cap de ſainct Laurens, 70. à 75. lieues.

Le 3. de Iuin arriuaſmes deuant Tadouſſac(2), diſtant de Gaſpé 80. ou 90. lieues, & mouillaſmes l'ancre à la radde du port(3) de Tadouſſac, qui eſt à vne lieue du port, lequel eſt comme vne ance à l'entrée de la riuiere du Saguenay, où il y a vne marée fort eſtrange pour ſa viſteſſe, où quelquesfois il vient des vents impetueux qui ameinent de grandes froidures. L'on tient que ceſte riuiere a quelque 45. ou 50. lieues du port de Tadouſſac iuſques au premier ſaut, qui vient du Nort Noroueſt. Ce port eſt petit, & n'y pourroit que quelque 20. vaiſſeaux : Il y a de l'eau aſſez, & eſt à l'abry de la riuiere de Saguenay & d'vne petite iſle de rochers qui eſt preſque coupée de la mer.

(1) 46° 51'.

(2) Ce que l'auteur dit ici de Tadoussac, est emprunté presque mot pour mot au Voyage de 1603, p. 4-22.

(3) La rade du port de Tadoussac est le mouillage du Moulin-Baude.

1608.

Le reſte ſont montaignes hautes eſleuées, où il y a peu de terre, ſinon rochers & ſables remplis de bois, comme ſappins & bouleaux(1). Il y a vn petit eſtanc proche du port renfermé de montagnes couuertes de bois. A l'entrée y a deux pointes l'vne du coſté du Suroueſt, contenant prés d'vne lieue en la mer, qui s'appelle la pointe ſainct Matthieu, ou autrement aux Allouettes, & l'autre du coſté du Nordoueſt contenant demy quart de lieue, qui s'appele la pointe de tous les Diables(2), pour le grand danger qu'il y a. Les vents du Su Sueſt frappent dans le port, qui ne ſont point à craindre : mais bien celuy du Saguenay. Les deux pointes cy deſſus nommées aſſechent de baſſe mer : noſtre vaiſſeau ne peuſt entrer dans le port pour n'auoir le vent & marée propre. Ie fis auſſitoſt mettre noſtre baſteau hors du vaiſſeau pour aller au port voir ſi Pont-graué eſtoit arriué. Comme i'eſtois en chemin, ie rencontray vne chalouppe & le pilotte de Pont-graué & vn Baſque, qui me venoit aduertir de ce qui leur eſtoit ſuruenu pour auoir voulu faire quelques deffences aux vaiſſeaux Baſques de ne traicter ſuiuant la commiſſion que le ſieur de Mons auoit obtenuë de ſa maieſté, Qu'aucuns vaiſſeaux ne pourroient traicter ſans la permiſſion du ſieur de Monts, comme il eſtoit porté par icelle :

Et que nonobſtant les ſignifications que peuſt faire Pont-graué de la part de ſa Maieſté, ils ne laiſſoient de traicter la force en la main ; & qu'ils

(1) L'auteur avait dit, en 1603, « pins, cyprez, ſapins & quelques manieres d'arbres de peu. » Il semble avoir reconnu que ce qu'il appelait *cyprès* n'en était pas réellement.
(2) Aujourd'hui la pointe aux Vaches. Voir 1603, note 2 de la page 6.

1608.

s'estoient mis en armes & se maintenoient si bien dans leur vaisseau, que faisant iouer touts leurs canons sur celuy de Pont-graué, & tirant force coups de mousquets, il fut fort blessé, & trois des siens, dont il y en eust vn qui en mourut, sans que le Pont fit aucune resistance : Car dés la premiere salue de mousquets qu'ils tirerent il fut abbatu par terre. Les Basques vindrent à bort du vaisseau & enleuerent tout le canon & les armes qui estoient dedans, disans qu'ils traicteroient nonobstant les deffences du Roy, & que quand ils seroient prés de partir pour aller en France il luy rendroient son canon & son amonition, & que ce qu'ils en faisoient estoit pour estre en seureté. Entendant toutes ces nouuelles, cela me fascha fort, pour le commencement d'vne affaire, dont nous nous fussions bien passez.

Or aprés auoir ouy du pilotte toutes ces choses ie luy demanday qu'estoit venu faire le Basque au bort de nostre vaisseau, il me dit qu'il venoit à moy de la part de leur maistre appelé Darache, & de ses compagnons, pour tirer asseurance de moy, Que ie ne leur ferois aucun desplaisir, lors que nostre vaisseau seroit dans le port.

Ie fis responce que ie ne le pouuois faire, que premier ie n'eusse veu le Pont. Le Basque dit que si i'auois affaire de tout ce qui despendoit de leur puissance qu'ils m'en assisteroient. Ce qui leur faisoit tenir ce langage, n'estoit que la cognoissance qu'ils auoient d'auoir failly comme ils confessoient, & la crainte qu'on ne leur laissast faire la pesche de balene.

1608.

Aprés auoir aſſez parlé ie fus à terre voir le Pont pour prendre deliberation de ce qu'aurions affaire, & le trouuay fort mal. Il me conta particulierement tout ce qui s'eſtoit paſſé. Nous conſideraſmes que ne pouuions entrer audit port que par force, & que l'habitation ne fut pardue pour ceſte année, de ſorte que nous aduiſaſmes pour le mieux, (afin d'vne iuſte cauſe n'en faire vne mauuaiſe & ainſi ſe ruiner) qu'il failloit leur donner aſſeurance de ma part tant que ie ſerois là & que le Pont n'entreprendroit aucune choſe contre eux, mais qu'en France la iuſtice ſe feroit & vuideroit le different qu'ils auoient entr'eux.

Darache maiſtre du vaiſſeau me pria d'aller à ſon bort, où il me fit bonne reception. Aprés pluſieurs diſcours ie fis l'accord entre le Pont & luy, & luy fis promettre qu'il n'entreprendroit aucune choſe ſur Pont-graué ny au preiudice du Roy & du ſieur de Mons. Que s'ils faiſoient le contraire ie tiendrois ma parole pour nulle : Ce qui fut accordé & ſigné d'vn chacun.

En ce lieu y auoit nombre de ſauuages qui y eſtoient venus pour la traicte de pelleterie, pluſieurs deſquels vindrent à noſtre vaiſſeau auec leurs canots(1), qui ſont de 8. ou 9. pas de long, & enuiron vn pas, ou pas & demy de large par le milieu, & vont en diminuant par les deux bouts. Il ſont fort ſubiects à tourner ſi on ne les ſçay bien gouuerner, & ſont faicts d'eſcorce de boulleau, renforcez par le dedans de petits cercles de cedre blanc, bien proprement arrangez : & ſont ſi legers qu'vn homme

(1) Ce qui est dit ici du canot sauvage, est emprunté au Voyage de 1603, p. 9 et 10.

1608. en porte ayſement vn. Chacun peut porter la peſanteur d'vne pipe. Quand ils veulent trauerſer la terre pour aller en quelque riuiere où ils ont affaire, ils les portent auec eux. Depuis Chouacoet le long de la coſte iuſques au port de Tadouſſac ils ſont tous ſemblables.

De la riuiere du Saguenay, & des ſauuages qui nous y vindrent abborder. De l'iſle d'Orleans; & de tout ce que nous y auons remarqué de ſingulier.

CHAPITRE II.

APrés ceſt accord fait, ie fis mettre des charpentiers à accommoder vne petite barque du port de 12. à 14. tonneaux, pour porter tout ce qui nous ſeroit neceſſaire pour noſtre habitation, & ne peut eſtre pluſtoſt preſte qu'au dernier de Iuin.

Cependant i'eu moyen de viſiter quelques endroits de la riuiere du Saguenay, qui eſt vne belle riuiere, & d'vne profondeur incroyable, comme 150. & 200. braſſes (1). A quelque cinquante lieues de l'entrée du port, comme dit eſt, y a vn grand ſaut d'eau, qui deſcend d'vn fort haut lieu & de grande impetuoſité. Il y a quelques iſles dedans icelle riuiere qui ſont fort deſertes, n'eſtans que rochers, couuertes de petits ſapins & bruieres. Elle contient de large demie lieue en des endroits, & vn quart en ſon entrée, où il y a vn courant ſi

(1) L'auteur donne ici au Saguenay une trop grande profondeur; les plus forts sondages y sont de 150 brasses environ. Aussi corrige-t-il cette erreur dans sa dernière édition.

1608.

grand qu'il eſt trois quarts de marée couru dedans la riuiere, qu'elle porte encore hors. Toute la terre que i'y ay veuë ne ſont que montaignes & promontoires de rochers, la pluſpart couuerts de ſapins & boulleaux, terre fort mal plaiſante, tant d'vn coſté que d'autre : enfin ce ſont de vrays deſerts inhabités d'animaux & oyſeaux : car allant chaſſer par les lieux qui me ſembloient les plus plaiſans, ie n'y trouuois que de petits oiſelets, comme arondelles, & quelques oyſeaux de riuiere, qui y viennent en eſté; autrement il n'y en a point, pour l'exceſſiue froidure qu'il y fait. Ceſte riuiere vient du Noroueſt (1).

Les ſauuages m'ont fait rapport qu'ayant paſſé le premier ſaut ils en paſſent huit autres, puis vont vne iournée ſans en trouuer, & de rechef en paſſent dix autres, & vont dans vn lac, où ils font trois iournées (2), & en chacune ils peuuent faire à leur aiſe dix lieues en montant : Au bout du lac y a des peuples qui viuent errans; & trois riuieres qui ſe deſchargent dans ce lac, l'vne venant du Nord (3), fort proche de la mer, qu'ils tiennent eſtre beaucoup plus froide que leur pays; & les autres deux (4) d'autres coſtes par dedans les terres,

(1) Ce que l'auteur dit ici du Saguenay, et de ce que lui ont rapporté les sauvages, est du Voyage de 1603, avec quelques corrections.

(2) Dans le Voyage de 1603, l'auteur avait dit « où ils font deux iours à rapaſſer; en chaſque iour, ils peuuent faire à leur aiſe quelques douze à quinze lieues » ; ce qui était moins près de la réalité. Le lac Saint-Jean a dix ou onze lieues de long ; mais il est à remarquer que, si les sauvages mettent deux ou trois jours à le passer, c'est parce qu'ils ne se hasardent guère à le traverser, et qu'ils en font à moitié le tour pour venir prendre l'une de ces grandes rivières dont l'auteur parle un peu plus loin.

(3) La rivière Mistassini (grosse pierre), ou des Mistassins, qui est le chemin de la baie d'Hudson. On l'a appelée aussi rivière des Sables.

(4) Ces deux autres rivières sont : le Chomouchouan (*Achouabmoussouan*, guet à l'orignal), qui vient du nord-ouest, et le Péribauca (rivière Percée), qui vient du nord-est.

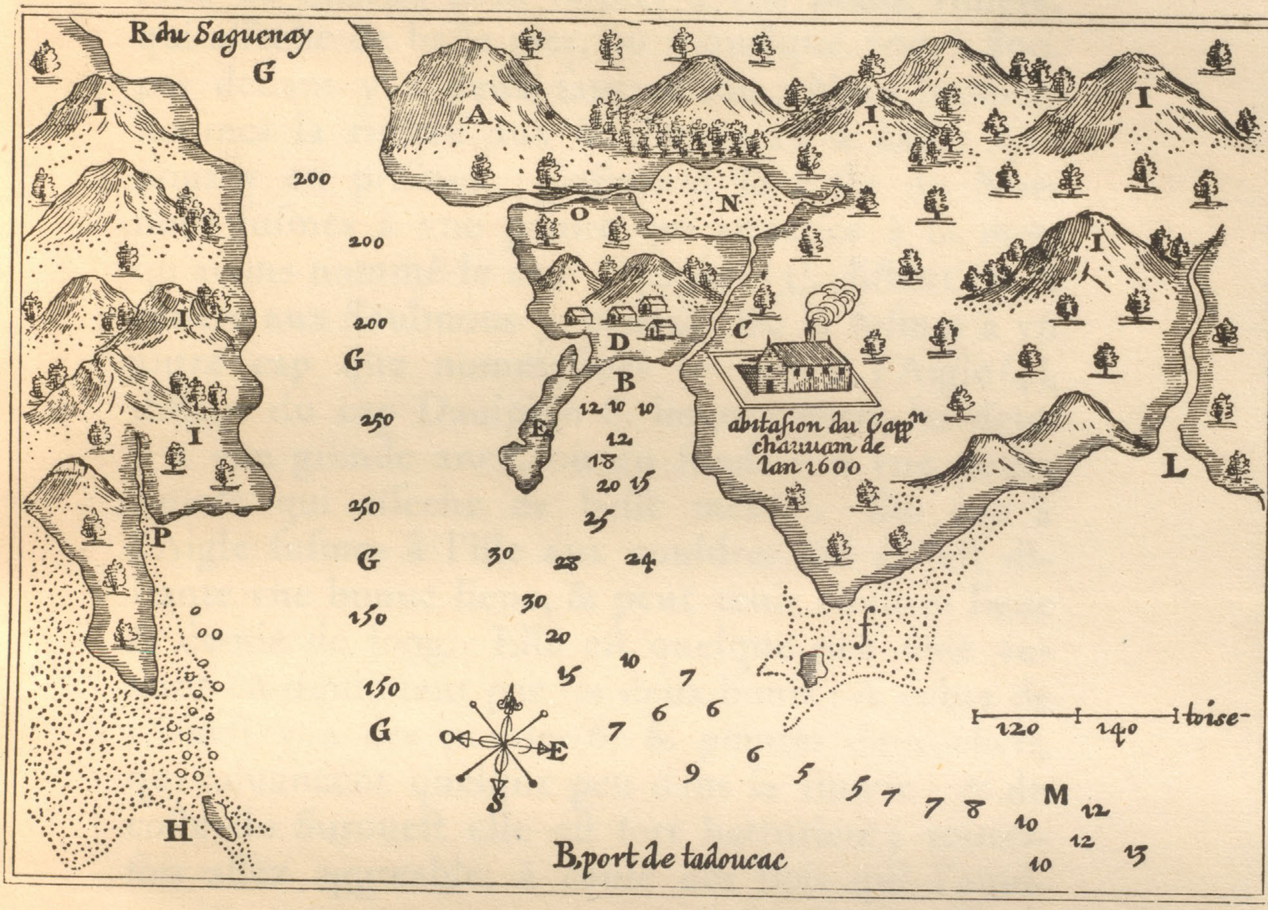
1608. où il y a des peuples ſauuages errans qui ne viuent auſſi que de la chaſſe, & eſt le lieu où nos ſauuages vont porter les marchandiſes que nous leur donnons pour traicter les fourrures qu'ils ont, comme caſtors, martres, loups ſeruiers, & loutres, qui y ſont en quantité, & puis nous les apportent à nos vaiſſeaux. Ces peuples ſeptentrionaux diſent aux noſtres qu'ils voient la mer ſalée(1); & ſi cela eſt, comme ie le tiens pour certain, ce ne doit eſtre qu'vn gouffre qui entre dans les terres par les parties du Nort. Les ſauuages diſent qu'il peut y auoir de la mer du Nort au port de Tadouſſac 40. à 50.(2) iournées à cauſe de la difficulté des chemins, riuieres & pays qui eſt fort montueux, où la plus grande partie de l'année y a des neges. Voyla au certain ce que i'ay appris de ce fleuue. I'ay deſiré ſouuent faire ceſte deſcouuerture, mais ie n'ay peu ſans les ſauuages, qui n'ont voulu que i'allaſſes auec eux ny aucuns de nos gens : Toutesfois ils me l'ont promis. Ceſte deſcouuerture ne ſeroit point mauuaiſe, pour oſter beaucoup de perſonnes qui ſont en doubte de ceſte mer du Nort, par où l'on tient que les Anglois ont eſté en ces dernieres années pour trouuer le chemin de la Chine.

Ie party de Tadouſſac le dernier du mois(3) pour aller à Quebecq, & paſſames prés d'vne iſle qui s'apelle l'iſle aux lieures, diſtante de ſix lieues

(1) La baie d'Hudson. Elle fut découverte en 1610 par Henry Hudson, anglais de naissance, qui y passa l'hiver, et y périt misérablement l'année suivante 1611. Voir le 4e vol. de Purchas et *Belknap's Biog.* I, 394-407.

(2) Voir 1603, note 3 de la page 21.

(3) Le 30 de juin.



Les chifres montrent les brasses d'eau.

A Vne montaigne ronde sur le bort de la riuiere du Saguenay.
B Le port de Tadoussac.
C Petit ruisseau d'eau douce.
D Le lieu où cabannent les sauuages quand ils viennent pour la traicte.
E Maniere d'isle qui clost vne partie du port de la riuiere du Saguenay.
F (1) La pointe de tous les Diables.
G La riuiere du Saguenay.
H La pointe aux allouettes (2).
I Montaignes fort mauuaises, remplies de sapins & boulleaux.
L Le moulin Bode.
M La rade où les vaisseaux mouillent l'ancre attendant le vent & la marée.
N Petit estang proche du port.
O Petit ruisseau sortant de l'estang, qui descharge dans le Saguenay.
P Place sur la pointe sans arbres, où il y a quantité d'herbages.

(1) *f*, dans la carte. Cette pointe s'appelle aujourd'hui la pointe aux Vaches. — (2) La lettre H est placée plutôt sur la batture que sur la pointe aux Alouettes.

p. 292

1608.

dud. port, & eſt à deux lieues de la terre du Nort, & à prés de 4. lieues(1) de la terre du Su. De l'iſle au lieures, nous fuſmes à vne petite riuiere, qui aſſeche de baſſe mer, où à quelque 700. à 800. pas dedans y a deux ſauts d'eau : Nous la nommaſmes la riuiere aux Saulmons(2), à cauſe que nous y en priſmes. Coſtoyant la coſte du Nort nous fuſmes à vne pointe qui aduance à la mer, qu'auons nommé le cap Dauphin(3), diſtant de la riuiere aux Saulmons 3. lieues. De là fuſmes à vn autre cap que nommaſmes le cap à l'Aigle(4), diſtant du cap Daulphin 8. lieues : entre les deux y a vne grande ance, où au fonds y a vne petite riuiere qui aſſeche de baſſe mer(5). Du cap à l'Aigle fuſmes à l'iſle aux couldres qui en eſt diſtante vne bonne lieue, & peut tenir enuiron lieue & demie de long. Elle eſt quelque peu vnie venant en diminuant par les deux bouts : A celuy de l'Oueſt y a des prairies(6) & pointes de rochers, qui aduancent quelque peu dans la riuiere : & du coſté du Suroueſt elle eſt fort batturiere ; toutesfois aſſez aggreable, à cauſe des bois qui l'enui-

(1) La côte du sud n'est qu'à environ 3 lieues; mais le peu d'élévation qu'elle a, comparativement à celle du nord, la fait paraître plus éloignée qu'elle n'est.

(2) Suivant toutes les apparences, cette rivière aux Saumons est celle qui se jette dans le port à l'Équille, que l'on a appelé aussi port aux Quilles *(Skittles port)*. Son embouchure est à trois lieues du cap au Saumon, et il n'y a point dans les environs d'autre rivière dont la position réponde aussi bien à ce qu'en dit l'auteur. Il ne faut pas la confondre avec le cap au Saumon.

(3) Ce nom a complètement disparu. Le cap Dauphin doit être le même que le cap au Saumon. La pointe à l'Homme, sur laquelle il est situé, *avance à la mer* d'une manière très-remarquable.

(4) Le cap aux Oies, qui est à près de deux lieues de l'île aux Coudres. Ici la tradition est évidemment en défaut : car le cap à l'Aigle d'aujourd'hui est bien à six lieues plus bas que celui auquel Champlain a donné ce nom.

(5) Dans sa grande carte de 1632, l'auteur la désigne, par le chiffre 4, sous le nom de rivière Platte. C'est celle de la Malbaie. (Voir la note 2 de la page suivante.)

(6) Cette partie de l'île aux Coudres s'appelle encore Les Prairies, ou Côte-des-Prairies.

1608. ronnent, diſtante de la terre du Nort d'enuiron demie lieue, où il y a vne petite riuiere qui entre aſſez auant dedans les terres, & l'auons nommée la riuiere du gouffre (1), d'autant que le trauers d'icelle la marée y court merueilleuſement, & bien qu'il face calme, elle eſt touſiours fort eſmeuë, y ayant grande profondeur : mais ce qui eſt de la riuiere eſt plat & y a force rochers en ſon entrée & autour d'icelle. De l'iſle aux Couldres coſtoyans la coſte fuſmes à vn cap, que nous auons nommé le cap de tourmente (2), qui en eſt à cinq lieues, & l'auons ainſi nommé, d'autant que pour peu qu'il face de vent la mer y eſleue comme ſi elle eſtoit plaine. En ce lieu l'eau commence à eſtre douce. De là fuſmes à l'iſle d'Orleans, où il y a deux lieues, en laquelle du coſté du Su y a nombre d'iſles, qui ſont baſſes, couuertes d'arbres, & fort aggreables, remplies de grandes prayries, & force gibier, contenant à ce que i'ay peu iuger les vnes deux lieux, & les autres peu plus ou moins. Autour d'icelles y a force rochers & baſſes fort dangereuſes à paſſer qui ſont eſloignés de quelques deux lieues de la grand terre du Su. Toute ceſte coſte, tant du Nord que du Su, depuis Tadouſſac iuſques à l'iſle d'Orleans, eſt terre montueuſe & fort mauuaiſe, où il n'y a que des pins, ſappins, & boulleaux, & des rochers treſ-

(1) La rivière du Gouffre a gardé fidèlement son nom, malgré une erreur qui s'est glissée dans l'édition de 1632. On y a reproduit tout ce passage, en appliquant à la rivière du Gouffre une addition que l'auteur destinait évidemment à celle de la Malbaie, comme le prouve surabondamment la légende de la grande carte, où se trouvent indiquées séparément la baie du Gouffre (la baie Saint-Paul, qui forme l'entrée de la rivière du Gouffre) et la rivière Platte ou Malbaie.

(2) Le cap Tourmente est à environ huit lieues de l'île aux Coudres. La grande hauteur des Caps fait paraître les distances beaucoup moindres.

mauuais, où on ne ſçauroit aller en la plus part des endroits.

1608.

Or nous rangeaſmes l'iſle d'Orleans du coſté du Su, diſtante de la grand terre vne lieue & demie : & du coſté du Nort demie lieue, contenant de long 6. lieues, & de large vne lieue, ou lieue & demie, par endroits. Du coſté du Nort elle eſt fort plaiſante pour la quantité des bois & prayries qu'il y a: mais il y fait fort dangereux paſſer, pour la quantité de pointes & rochers qui ſont entre la grand terre & l'iſle, où il y a quantité de beaux cheſnes, & des noyers en quelques endroits; & à l'embucheure(1) des vignes & autres bois comme nous auons en France. Ce lieu eſt le commencement du beau & bon pays de la grande riuiere, où il y a de ſon entrée 120.(2) Au bout de l'iſle y a vn torent d'eau(3) du coſté du Nort, qui vient d'vn lac(4) qui eſt quelque dix lieues dedans les terres, & deſcend de deſſus vne coſte qui a prés de 25. thoiſes(5) de haut, au deſſus de laquelle la terre eſt vnie & plaiſante à voir bien que dans le pays on voye de hautes montaignes, qui paroiſſent de 15. à 20, lieues.

(1) Ou *embuchure*. Ce mot, qui ne paraît pas avoir été fort en usage, doit signifier ici *entrée du bois*, et la phrase revient à celle-ci : « et, *à l'entrée du bois*, (il y a) des vignes, et autres bois comme en France. » Notre vigne sauvage, en effet, se rencontre ordinairement le long des rivières ou à l'entrée des bois.

(2) Cent vingt lieues.

(3) Au chapitre suivant, dans la carte des environs de Québec, l'auteur l'indique, à la lettre H, sous le nom de Montmorency, et dans l'édition de 1632, il ajoute ces mots, « que i'ay nommé le ſault de Montmorency. » Il est assez probable que ce fut à ce voyage de 1608 que Champlain lui donna ce nom, en l'honneur du duc de Montmorency, à qui il avait dédié son Voyage de 1603.

(4) Le lac des Neiges.

(5) Le saut Montmorency a environ 40 toises de haut.

1608.

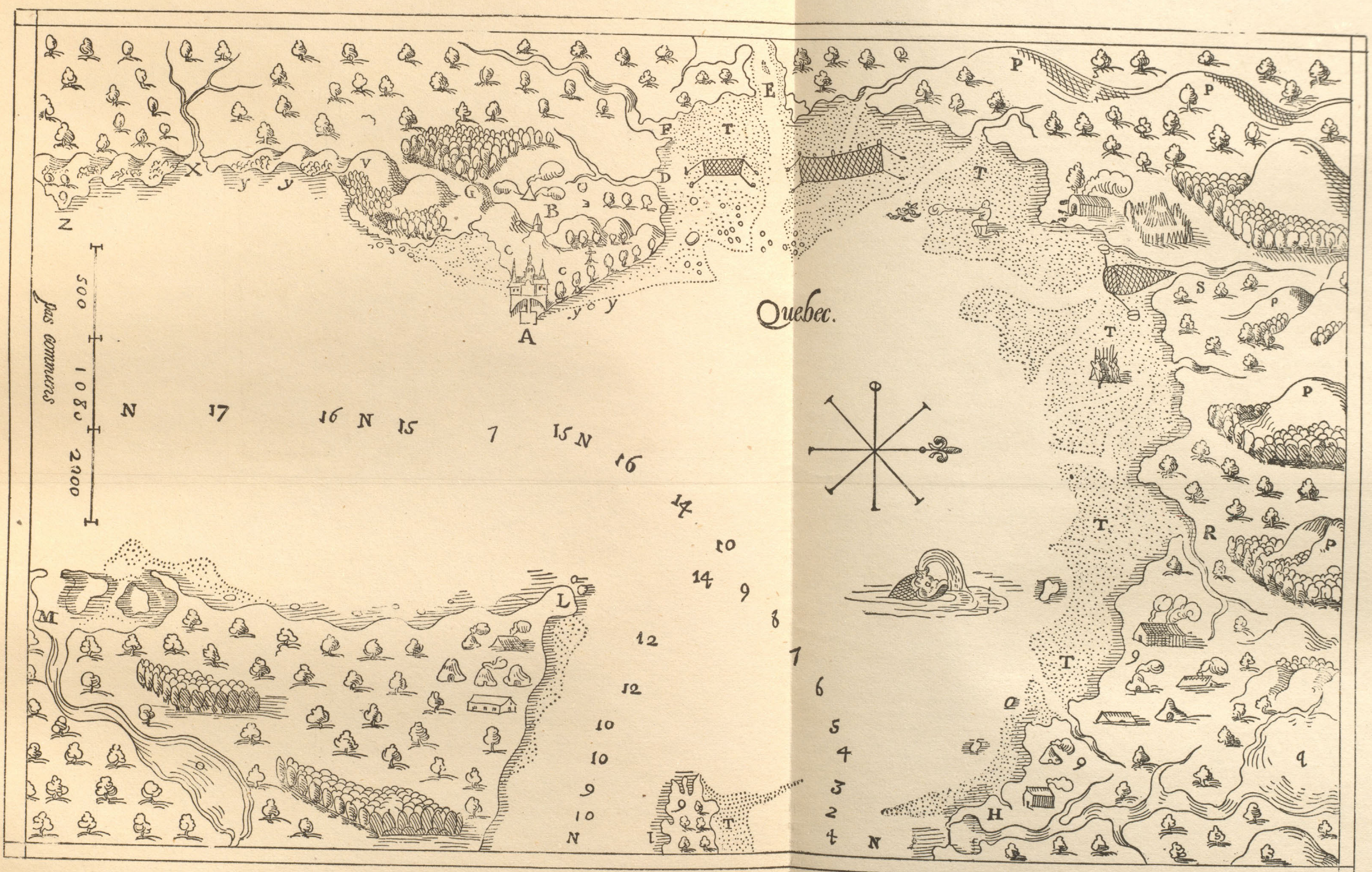
Arriuée à Quebecq, où nous fismes nos logemens, sa situation. Conspiration contre le seruice du Roy, & ma vie, par aucuns de nos gens. La punition qui en fut faite, & tout ce qui se passa en cet affaire.

CHAPITRE III.

DE l'isle d'Orleans iusques à Quebecq, y a vne lieue, & y arriuay le 3. Iuillet : où estant, ie cherchay lieu propre pour nostre habitation, mais ie n'en peu trouuer de plus commode, ny mieux situé que la pointe de Quebecq, ainsi appellé des sauuages (1), laquelle estoit remplie de noyers. Aussitost i'emploiay vne partie de nos ouuriers à les abbatre pour y faire nostre habitation, l'autre à scier des aix, l'autre fouiller la caue & faire des fossez : & l'autre à aller querir nos commoditez à Tadoussac auec la barque. La premiere chose que nous fismes fut le magazin pour mettre nos viures à couuert, qui fut promptement fait par la diligence d'vn chacun, & le soin que i'en eu.

Quelques iours aprés que ie fus audit Quebecq, il y eut vn serrurier qui conspira contre le seruice

(1) Par ces mots « ainsi appelé des Sauvages » l'auteur veut dire, suivant nous, que le mot *Québec* est sauvage, et c'est ainsi que Lescarbot l'a compris. Dans les différents dialectes de la langue algonquine, le mot *kebec* ou *kepac* signifie rétrécissement. « *Kébec*, en micmac, » dit un de nos missionnaires qui ont le mieux connu cette langue (M. Bellanger), « veut dire *rétrécissement des eaux* formé par deux langues ou pointes de terre qui se croisent. Dans les premiers temps que j'étais dans les missions, je descendais de Ristigouche à Carleton ; les deux sauvages qui me menoient en canot répétant souvent le mot *kébec*, je leur demandai s'ils se préparaient à aller bientôt à Québec. Ils me répondirent : Non; regarde les deux pointes, et l'eau, qui est resserrée en dedans : on appelle cela *kébec* en notre langue. » (Cours d'Hist. de M. Ferland, I, p. 90.) Cette *pointe* de Québec, où est maintenant l'église de la basse ville, n'est presque plus reconnaissable par suite de la disparution du Cul-de-Sac, à la place duquel on a fait le marché Champlain.



Les chifres montrent les brasses d'eau.

A Le lieu où l'habitation eſt baſtie (1).
B Terre deſfrichée où l'on ſeme du bled & autres grains (2).
C Les iardinages (3).
D Petit ruiſſeau qui vient de dedans des mareſcages (4).
E Riuiere (5) où hyuerna Iaques Quartier, qui de ſon temps la nomma ſaincte Croix, que l'on a transferé à 15. lieues audeſſus de Quebec.
F Ruiſſeau des marais (6).
G Le lieu où l'on amaſſoit les herbages pour le beſtail que l'on y auoit mené (7).
H Le grand ſaut de Montmorency qui deſcent de plus de 25. braſſes de haut dans la riuiere (8).
I Bout de l'iſle d'Orleans.
L Pointe fort eſtroite (9) du coſté de l'orient de Quebecq.
M Riuiere bruyante, qui va aux Etechemains.
N La grande riuiere S. Laurens.
O Lac de la riuiere bruyante.
P Montaignes qui ſont dans les terres; baye que i'ay nommé la nouuelle Biſquaye.
Q Lac du grand ſaut de Montmorency (10).
R Ruiſſeau de lours (11).
S Ruiſſeau du Gendre (12).
T Prairies qui ſont inondées des eaux à toutes les marées.
V Mont du Gas (13) fort haut, ſur le bort de la riuiere.
X Ruiſſeau courant, propre à faire toutes ſortes de moulins.
Y Coſte de grauier, où il ſe trouue quantité de diamants vn peu meilleurs que ceux d'Alanſon.
Z La pointe aux diamants.
9 (14) Lieux où ſouuent cabannent les ſauuages.

(1) C'est là proprement la pointe de Québec, qui comprenait l'espace renfermé aujourd'hui entre la Place, la rue Notre-Dame et le fleuve. — (2) Ce premier défrichement a dû être ce qu'on a appelé plus tard l'*Esplanade du fort*, ou la *Grand-Place*, ou peut-être l'un et l'autre. La Grand-Place devint en 1658 le fort des Hurons; c'était l'espace compris entre la Côte de la basse ville et la rue du Fort. — (3) Un peu au-dessus des jardinages, sur le penchant de la côte du Saut-au-Matelot, on distingue une croix, qui semble indiquer que dès lors le cimetière était où on le trouve quelques années après mentionné pour la première fois. — (4) D'après les anciens plans de Québec, ces marécages auraient été à l'ouest du Mont-Carmel et au pied des glacis de la Citadelle. Le ruisseau venait passer à l'est du terrain des Ursulines et des Jésuites, suivait quelque temps la rue de la Fabrique, jusqu'à la clôture de l'Hôtel-Dieu, à l'est de laquelle il se jetait en bas du côteau vers le pied de la côte de la Canoterie. — (5) La rivière Saint-Charles. La lettre E n'indique pas précisément le lieu où hiverna Jacques Cartier, mais seulement l'embouchure de la rivière (voir p. 156). — (6) A en juger par les contours du rivage, ce ruisseau, qui venait du sud-ouest, se jetait dans le havre du Palais, vers l'extrémité ouest du Parc. — (7) C'est probablement ce qu'on appela plus tard la grange de Messieurs de la Compagnie, ou simplement *la Grange*, qui paraît avoir été quelque part sur l'allée du Mont-Carmel. — (8) Le saut Montmorency a 40 brasses de haut, ou 240 pieds français, et même davantage. — (9) On voit qu'en 1613, cette pointe n'avait pas encore de nom; en 1629, Champlain l'appelle cap de Lévis : on peut donc conclure que cette pointe tire son nom de celui du duc de Ventadour, Henri de Lévis, et qu'elle dut être ainsi appelée entre les années 1625 et 1627, époque où il fut vice-roi. — (10) Le lac des Neiges est la source de la branche ouest de la rivière du Saut. — (11) La rivière de Beauport, qu'on appelle aussi la Distillerie. — (12) Appelé plus tard ruisseau de la Cabane-aux-Taupiers, rivière Chalifour, et enfin rivière des Fous, à cause du nouvel asile des Aliénés, sur l'emplacement duquel il passe aujourd'hui. — (13) Élévation où est maintenant le bastion du Roi à la Citadelle. Ce nom lui fut donné sans doute en souvenir de M. de Monts, Pierre du Gas. — (14) Ce chiffre se retrouve non-seulement à la pointe du cap Diamant, mais encore le long de la côte de Beauport et au bout de l'ile d'Orléans.

du Roy; qui eſtoit m'ayant fait mourir, & s'eſtant rendu maiſtre de noſtre fort, le mettre entre les mains des Baſques ou Eſpagnols(1), qui eſtoient pour lors à Tadouſſac, où vaiſſeaux ne peuuent paſſer plus outre pour n'auoir la cognoiſſance du paſſage ny des bancs & rochers qu'il y a en chemin(2).

1608.

Pour executer ſon malheureux deſſin, ſur l'eſperance d'ainſi faire ſa fortune, il ſuborna quatre(3) de ceux qu'il croyoit eſtre des plus mauuais garçons, leur faiſant entendre mille faulcetez & eſperances d'acquerir du bien.

Aprés que ces quatre hommes furent gaignez, ils promirent chacun de faire en ſorte que d'attirer le reſte à leur deuotion; & que pour lors ie n'auois perſonne auec moy en qui i'euſſe fiance : ce qui leur donnoit encore plus d'eſperance de faire reuſſir leur deſſin : d'autant que quatre ou cinq de mes com-

(1) Lescarbot prétend encore ici trouver Champlain en défaut, parce que « les conſpirateurs (qui devoient executer leur entrepriſe dans quatre jours) avoient propoſé de livrer la place aux Heſpagnols, laquelle toutefois n'étoit à peine commencée à batir. » (Liv. v, ch. II.) Il suffit de considérer les différentes circonstances du récit de Champlain, pour voir qu'il n'y a pas l'ombre de contradiction. Quand le complot fut formé, il n'était point question de livrer aux Espagnols un fort déjà construit, puisque Duval « les avoit induits à telle trahiſon, dés qu'ils partirent de France, » comme le déposent les témoins (voir ci-après, p. 154). Le complot consistait donc à choisir le moment opportun pour s'emparer de tout, que le fort fût achevé ou non. Or, comme l'auteur le remarque plus loin (p. 150), les conjurés n'eussent pu venir à bout de leur dessein une fois les barques arrivées de Tadoussac.

(2) Dans un temps où l'on n'avait encore pu faire que des observations incomplètes, c'eût été une vraie imprudence que de risquer à monter plus haut un vaisseau de gros tonnage, puisque, de nos jours même, avec des études spéciales, avec le secours des cartes marines si exactes de l'Amirauté, nos pilotes canadiens, qui certes n'ont pourtant pas dégénéré de leurs ancêtres, regardent encore la Traverse comme la partie la plus difficile de la navigation du fleuve. (Voir Bayfield, I, partie II, ch. XI.)

(3) « Champlain racontant ce fait, » dit Lescarbot, « ſe met au nombre des Iuges, & dit que du Val en débaucha quatre, comme ainſi ſoit que par ſon diſcours il ne s'en trouve que trois. » (Liv. v, ch. II.) Si Champlain, après avoir affirmé que Duval en avait débauché quatre, disait ensuite qu'il n'en débaucha que trois, la contradiction sauterait aux yeux; mais il n'en est rien. L'auteur dit bien que Duval en débaucha quatre, ce qui faisait cinq conjurés; mais, de ces cinq, il n'en restait plus que quatre, dès que Champlain eut accordé le pardon à Natel; c'est-à-dire, qu'il n'y en eut que quatre qui subirent leur procès, et qui furent condamnés.

1608. pagnons, en qui ils ſçauoient que ie me fiois, eſtoient dedans les barques pour auoir eſgard à conſeruer les viures & commoditez qui nous eſtoient neceſſaires pour noſtre habitation.

Enfin ils ſceurent ſi bien faire leurs menées auec ceux qui reſtoient, qu'ils deuoient les attirer tous à leur deuotion, & meſme mon laquay, leur promettant beaucoup de choſes qu'ils n'euſſent ſceu accomplir.

Eſtant donc tous d'accord, ils eſtoient de iour en autre en diuerſes reſolutions comment ils me feroient mourir, pour n'en pouuoir eſtre accuſez, ce qu'ils tenoient difficile : mais le Diable leur bandant à tous les yeux : & leur oſtant la raiſon & toute la difficulté qu'ils pouuoient auoir, ils arreſterent de me prendre à deſpourueu d'armes & m'eſtouffer, ou donner la nuit vne fauce alarme, & comme ie ſortirois tirer ſur moy, & que par ce moyen ils auroient pluſtoſt fait qu'autrement : tous promirent les vns aux autres de ne ſe deſcouurir, ſur peine que le premier qui en ouuriroit la bouche, ſeroit poignardé : & dans quatre iours ils deuoient executer leur entrepriſe, deuant que nos barques fuſſent arriuées : car autrement ils n'euſſent peu venir à bout de leur deſſin.

Ce meſme iour arriua l'vne de nos barques, où eſtoit noſtre pilotte appelé le Capitaine Teſtu, homme fort diſcret. Aprés que la barque fut deſchargée & preſte à s'en retourner à Tadouſſac, il vint à luy vn ſerrurier appelé Natel, compagnon de Iean du Val chef de la traiſon, qui luy dit, qu'il auoit promis aux autres de faire tout ainſi qu'eux : mais

1608.

qu'en effect il n'en desiroit l'execution, & qu'il n'osoit s'en declarer, & ce qui l'en auoit empesché, estoit la crainte qu'il auoit qu'il ne le poignardassent.

Aprés qu'Antoine Natel eust fait promettre audit pilotte de ne rien declarer de ce qu'il diroit, d'autant que si ses compagnons le descouuroient, ils le feroient mourir. Le pilotte l'asseura de toutes choses, & qu'il luy declarast le fait de l'entreprinse qu'ils desiroient faire : ce que Natel fit tout au long : lequel pilotte luy dist, Mon amy vous auez bien fait de descouurir vn dessin si pernicieux, & montrez que vous estes homme de bien, & conduit du S. Esprit. Mais ces choses ne peuuent passer sans que le sieur de Champlain le scache pour y remedier, & vous promets de faire tant enuers luy, qu'il vous pardonnera & à d'autres : & de ce pas, dit le pilotte, ie le vays trouuer sans faire semblant de rien, & vous, allez faire vostre besoigne, & entendez tousiours ce qu'ils diront, & ne vous souciez du reste.

Aussitost le pilotte me vint trouuer en vn iardin que ie faisois accommoder, & me dit qu'il desiroit parler à moy en lieu secret, où il n'y eust que nous deux. Ie luy dis que ie le voulois bien. Nous allasmes dans le bois, où il me conta toute l'affaire. Ie luy demanday qui luy auoit dit. Il me pria de pardonner à celuy qui luy auoit declaré : ce que ie luy accorday bien qu'il deuoit s'adresser à moy ; Il croignoit dit-il qu'eussiez entré en cholere, & que l'eussiez offencé. Ie luy dis que ie sçauois mieux me gouuerner que cela en telles affaires, & qu'il le fit venir, pour l'oyr parler. Il y fut, & l'amena tout trem-

1608. blant de crainte qu'il auoit que luy fiſſe quelque deſplaiſir. Ie l'aſſeuray, & luy dy qu'il n'euſt point de peur & qu'il eſtoit en lieu de ſeureté, & que ie luy pardonnois tout ce qu'il auoit fait auec les autres, pourueu qu'il diſt entierement la verité de toutes choſe, & le ſubiet qui les y auoit meuz, Rien, dit-il, ſinon que ils s'eſtoient imaginez que rendant la place entre les mains des Baſques ou Eſpaignols, ils ſeroient tout riches, & qu'ils ne deſiroient plus aller en France ; & me conta le ſurplus de leur entreprinſe.

Aprés l'auoir entendu & interrogé, ie luy dis qu'il s'en allaſt à ſes affaires : Cependant ie commanday au pilotte qu'il fiſt approcher ſa chalouppe : ce qu'il fit ; & aprés donnay deux bouteilles de vin à vn ieune homme, & qu'il dit à ces quatre galants principaux de l'entreprinſe, que c'eſtoit du vin de preſent que ſes amis de Tadouſſac luy auoient donné & qu'il leur en vouloit faire part : ce qu'ils ne refuſerent, & furent ſur le ſoir en la Barque, où il leur deuoit donner la collation : ie ne tarday pas beaucoup aprés à y aller, & les fis prendre & arreſter attendant le lendemain.

Voyla donc mes galants bien eſtonnez. Auſſitoſt ie fis leuer vn chacun (car c'eſtoit ſur les dix heures du ſoir) & leur pardonnay à tous, pourueu qu'ils me diſent la verité de tout ce qui s'eſtoit paſſé, ce qu'ils firent, & aprés les fis retirer.

Le lendemain ie prins toutes leurs depoſitions les vnes aprés les autres deuant le pilotte & les mariniers du vaiſſeau, leſquelles ie fis coucher par eſcript, & furent fort aiſes à ce qu'ils dirent, d'autant qu'ils ne viuoient qu'en crainte, pour la peur qu'ils auoient

1608.

les vns des autres, & principalement de ces quatre coquins qui les auoient ceduits; & depuis vesquirent en paix, se contentans du traictement qu'ils auoient receu, comme ils deposerent.

Ce iour fis faire six paires de menottes pour les autheurs de la cedition, vne pour nostre Chirurgien appelé Bonnerme, vne pour vn autre appelé la Taille que les quatre ceditieux auoient chargez, ce qui se trouua neantmoins faux, qui fut occasion de leur donner liberté.

Ces choses estans faites, i'emmenay mes galants à Tadoussac, & priay le Pont de me faire ce bien de les garder, d'autant que ie n'auois encores lieu de seureté pour les mettre, & qu'estions empeschez à edifier nos logemens; & aussi pour prendre resolution de luy & d'autres du vaisseau, de ce qu'aurions à faire là dessus. Nous aduisames qu'aprés qu'il auroit fait ses affaires à Tadoussac, il s'en viendroit à Quebecq auec les prisonniers, où les ferions confronter deuant leurs tesmoins : & aprés les auoir ouis, ordonner que la iustice en fut faite selon le delict qu'ils auroient commis.

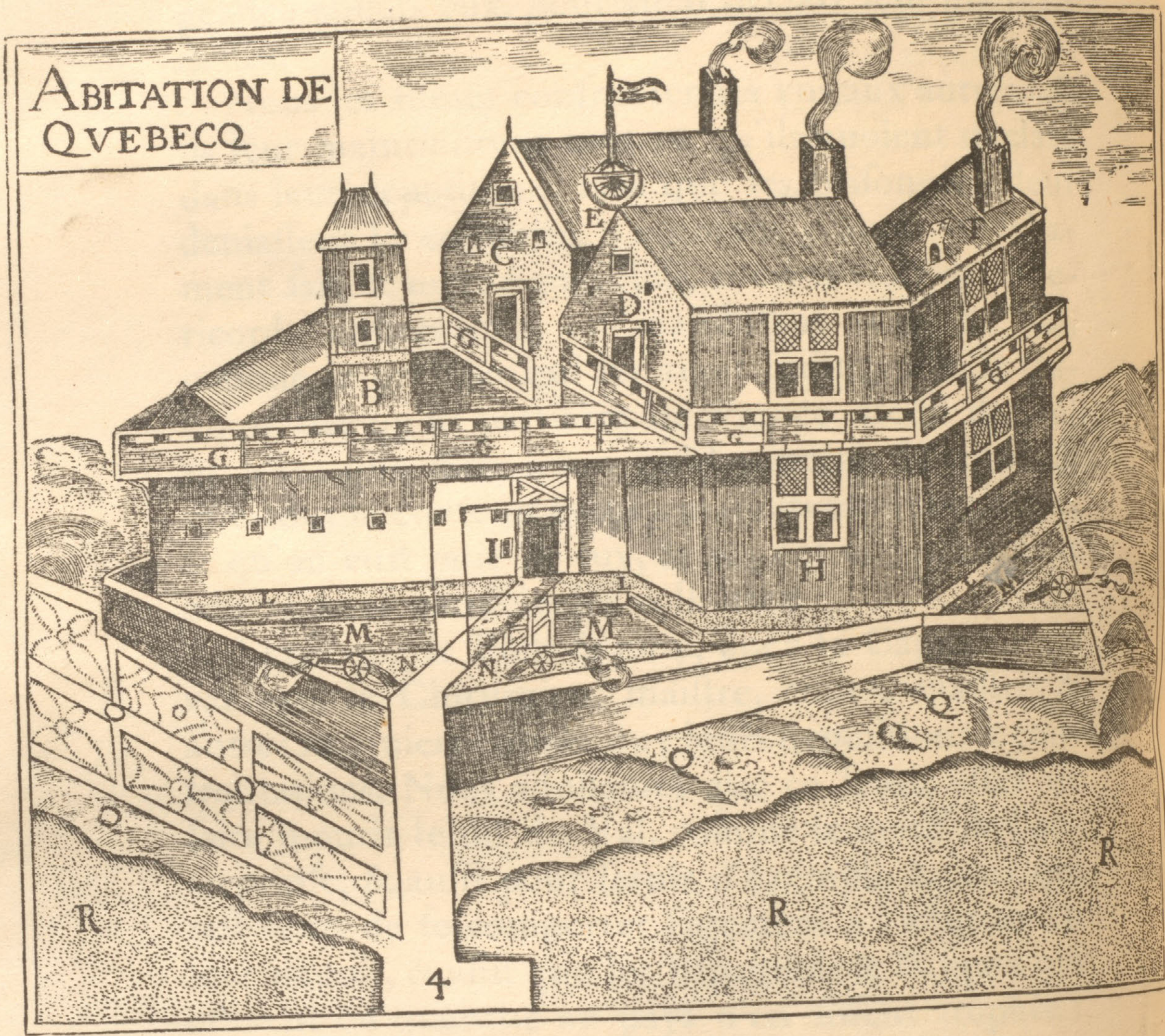
Ie m'en retournay le lendemain à Quebecq pour faire diligence de paracheuer nostre magazin, pour retirer nos viures qui auoient esté abandonnez de tous ces belistres, qui n'espargnoient rien, sans considerer où ils en pourroient trouuer d'autres quand ceux là manqueroient : car ie n'y pouuois donner remede que le magazin ne fut fait & fermé.

Le Pont-graué arriua quelque temps aprés moy, auec les prisonniers, ce qui apporta du mescontentement aux ouuriers qui restoient, craignant que ie

1608. leur euſſe pardonné, & qu'ils n'vſaſſent de vengeance enuers eux, pour auoir declaré leur mauuais deſſin.

Nous les fiſmes confronter les vns aux autres, où ils leur maintindrent tout ce qu'ils auoient declaré dans leur depoſitions, ſans que les priſonniers leur deniaſſent le contraire, s'accuſans d'auoir meſchament fait, & merité punition, ſi on n'vſoit de miſericorde enuers eux, en maudiſſant Iean du Val, comme le premier qui les auoit induits à telle trahiſon, dés qu'ils partirent de France. Ledit du Val ne ſceut que dire, ſinon qu'il meritoit la mort, & que tout le contenu és informations eſtoit veritable, & qu'on euſt pitié de luy, & des autres qui auoient adheré à ſes pernicieuſes vollontez.

Aprés que le Pont & moy, auec le Capitaine du vaiſſeau, le Chirurgien, maiſtre, contre maiſtre, & autres mariniers euſmes ouy leurs depoſitions & confrontations, Nous aduiſames que ce ſeroit aſſez de faire mourir le dit du Val, comme le motif de l'entreprinſe, & auſſi pour ſeruir d'exemple à ceux qui reſtoient, de ſe comporter ſagement à l'aduenir en leur deuoir, & afin que les Eſpagnols & Baſques qui eſtoient en quantité au pays n'en fiſſent trophée : & les trois autres condamnez d'eſtre pendus, & cependant les remmener en France entre les mains du ſieur de Mons, pour leur eſtre fait plus ample iuſtice, ſelon qu'il aduiſeroit, auec toutes les informations, & la ſentence, tant dudict Iean du Val qui fut pendu & eſtranglé audit Quebecq, & ſa teſte miſe au bout d'vne pique pour eſtre plantée au lieu le plus eminent de noſtre fort & les autres trois renuoyez en France.



A Le magazin.
B Colombier.
C Corps de logis où ſont nos armes, & pour loger les ouuriers.
D Autre corps de logis pour les ouuriers.
E Cadran.
F Autre corps de logis où eſt la forge, & artiſans logés.
G Galleries tout au tour des logemens.
H Logis du ſieur de Champlain.
I La porte de l'habitation, où il y a pont-leuis.
L Promenoir autour de l'habitation contenant 10. pieds de large iuſques ſur le bort du foſſé.
M Foſſés tout autour de l'habitation.
N Plattes formes, en façon de tenailles pour mettre le canon.
O Iardin du ſieur de Champlain.
P La cuiſine.
Q Place deuant l'habitation ſur le bort de la riuiere.
R La grande riuiere de ſainct Lorens.

1608.

Retour du Pont-graué en France. Description de nostre logement & du lieu où seiourna Iaques Quartier en l'an 1535.

CHAPITRE IV.

APrés que toutes ces choses furent passées le Pont partit de Quebecq le 18. Septembre pour s'en retourner en France auec les trois prisonniers. Depuis qu'ils furent hors tout le reste se comporta sagement en son deuoir.

Ie fis continuer nostre logement, qui estoit de trois corps de logis à deux estages. Chacun contenoit trois thoises de long & deux & demie de large. Le magazin (1) six & trois de large, auec vne belle caue de six pieds de haut. Tout autour de nos logemens ie fis faire vne galerie par dehors au second estage, qui estoit fort commode, auec des fossés de 15. pieds de large & six de profond : & au dehors des fossés, ie fis plusieurs pointes d'esperons (2) qui enfermoient vne partie du logement, là où nous mismes nos pieces de canon : & deuant le bastiment

(1) Suivant toutes les apparences, ce premier magasin de Québec était situé à angle droit avec les longs pans de l'église de la basse ville, à peu près à l'endroit où est la chapelle latérale, et, comme ce terrain continua d'appartenir au gouvernement jusqu'à ce qu'on y bâtit l'église, il y a tout lieu de croire que la limite de cette enceinte, du côté du sud-ouest, était l'alignement du mur auquel est adossé le maître-autel, avec l'encoignure des rues Saint-Pierre et Sous-le-Fort.

(2) Les deux corps de logis les plus rapprochés du fleuve devaient faire entre eux un angle correspondant à celui que fait, un peu plus en arrière, la rue Notre-Dame; par conséquent les deux pointes d'éperons que figurent l'auteur dans la vue de ce premier logement, *enfermaient* quelque peu l'habitation de ce côté. Cependant il semble que, s'il n'y en avait eu que deux, Champlain n'aurait pas dit *plusieurs;* en outre on remarque, dans ce dessin, la prolongation d'une des faces de l'enceinte au-delà de l'angle oriental de l'*habitation;* ce qui autorise à croire qu'il y avait une troisième pointe d'éperon du côté du nord-est. Ceci est d'autant plus vraisemblable, que ce côté était plus exposé à une attaque.

1608. y a vne place(1) de quatre thoiſes de large, & ſix ou ſept de long, qui donne ſur le bort de la riuiere. Autour du logement y a des iardins qui ſont tres-bons, & vne place de coſté de Septemptrion qui a quelque cent ou ſix vingts pas de long, 50. ou 60. de large(2). Plus proche dudit Quebecq, y a vne petite riuiere(3) qui vient dedans les terres d'vn lac diſtant de noſtre habitation de ſix à ſept lieues. Ie tiens que dans ceſte riuiere qui eſt au Nort & vn quart du Noroueſt de noſtre habitation, ce fut le lieu où Iaques Quartier yuerna, d'autant qu'il y a encores à vne lieue(4) dans la riuiere des veſtiges comme d'vne cheminée, dont on a trouué le fondement, & apparence d'y auoir eu des foſſez autour de leur logement, qui eſtoit petit. Nous trouuaſmes auſſi de grandes pieces de bois eſcarrées, vermoulues, & quelques 3. ou 4. balles de canon. Toutes ces choſes monſtrent euidemment que c'a eſté vne habitation,

(1) Cette place forme aujourd'hui une partie de la rue Saint-Pierre, dont la direction s'est trouvée déterminée sans doute par la position du corps de logis qui était le plus à l'est, comme semble l'indiquer le dessin que nous en a conservé l'auteur.

(2) La largeur de la rue Notre-Dame, avec les emplacements qui la bordent du côté du Nord, forment en effet une profondeur d'une cinquantaine de pas.

(3) Cette *Petite Rivière* (car les habitants de Québec l'appellent encore ainsi) vient du lac Saint-Charles, qui n'est qu'à environ quatre lieues de Québec. Les Montagnais, au rapport du Frère Sagard, l'appelaient *Cabirecoubat,* « à raison, dit-il, qu'elle tourne et fait plusieurs pointes. » (Hist. du Canada, liv. II, ch. V.) Jacques Cartier lui donna le nom de Sainte-Croix, parce qu'il y arriva le jour de l'Exaltation de la sainte Croix, 14 septembre 1535; et enfin les Récollets lui imposèrent le nom qu'elle porte généralement aujourd'hui, et l'appelèrent rivière Saint-Charles, en mémoire du grand vicaire de Pontoise, Charles Des Boues. (P. Chrestien LeClercq, Prem. établiss. de la foi, vol I, p. 157.)

(4) Suivant l'auteur lui-même (édit. 1632, liv. I, ch. II), Jacques Cartier hiverna à l'endroit où les PP. Jésuites fixèrent leur demeure. « Or, dit M. Ferland (I, p. 26), les Jésuites bâtirent leur première maison, ainsi que leur chapelle de Notre-Dame des Anges, à la pointe formée par les rivières Saint-Charles et Lairet. C'est donc à l'embouchure de la rivière Lairet, et vis-à-vis la pointe aux Lièvres, que furent placés pour l'hiver la Grande et la Petite Hermine. » Il est vrai que l'embouchure de la rivière Lairet n'est qu'à environ une demi-lieue dans la Petite-Rivière; mais il est probable que Champlain compte la distance depuis l'*habitation.*

laquelle a esté fondée par des Chrestiens : & ce qui me fait dire & croire que c'est Iaques Quartier, c'est qu'il ne se trouue point qu'aucun aye yuerné ny basty en ces lieux que ledit Iaques Quartier au temps de ses descouuertures, & failloit, à mon iugement, que ce lieu s'appelast sainte Croix, comme il l'auoit nommé, que l'on a transferé depuis à vn autre lieu qui est 15. lieues de nostre habitation à l'Ouest, & n'y a pas d'apparence qu'il eust yuerné en ce lieu que maintenant on appelle saincte Croix, ny en d'autres : d'autant qu'en ce chemin il n'y a riuiere ny autres lieux capables de tenir vaisseaux, si ce n'est la grande riuiere ou celle dont i'ay parlé cy dessus, où de basse mer y a demie brasse d'eau, force rochers & vn banc à son entrée : Car de tenir des vaisseaux dans la grande riuiere, où il y a de grands courans, marées & glaces qui charient en hyuer, ils courroient risque de se perdre, aussi qu'il y a vne pointe de sable qui aduance sur la riuiere, qui est remplie de rochers, parmy lesquels nous auons trouué depuis trois ans vn passage (1) qui n'auoit point encore esté descouuert : mais pour le passer il faut bien prendre son temps, à cause des pointes & dangers qui y sont. Ce lieu est à descouuert des vents de Norouest, & la riuiere y court comme si c'estoit vn saut d'eau, & y pert de deux brasses & demie. Il ne s'y voit aucune apparence de bastimens ny qu'vn homme de iugement voulust s'establir en cest endroit, y en ayant beaucoup d'autres meilleurs quand on seroit forcé de demeurer. I'ay

1608.

(1) Le chenal du Richelieu. On sait combien il est difficile de faire, dans un courant aussi rapide, des observations régulières et des sondages suivis.

1608. bien voulu traicter de cecy, d'autant qu'il y en a beaucoup qui croyent que ce lieu fust la residence dudit Iaques Quartier (1) : ce que ie ne croy pas pour les raisons cy dessus : car ledit Quartier en eust aussi bien fait le discours pour le laisser à la posterité comme il l'a fait de tout ce qu'il a veu & descouuert : & soustiens que mon dire est veritable : ce qui se peut prouuer par l'histoire qu'il en a escrite.

Et pour monstrer encore que ce lieu que maintenant on appelle saincte Croix n'est le lieu où yuerna Iaques Quartier, comme la plusspart estiment, voicy ce qu'il en dit en ses descouuertures, extrait de son histoire, assauoir, Qu'il arriua à l'isle aux Coudres le 5. Decembre (2) en l'an 1535. qu'il appella de ce nom pour y en auoir, auquel lieu y a grand courant de marée, & dit qu'elle contient 3. lieues de long, mais quand on contera lieue & demie c'est beaucoup (3).

Et le 7. du mois iour de nostre dame (4), il partit d'icelle pour aller à mont le fleuue, où il vit 14. isles distantes de l'isle aux Coudres de 7. à 8. lieues du Su. En ce compte il s'esgare vn peu, car il n'y en a pas plus de trois (5) : & dit que le lieu où sont les isles susd. est le commencement de la terre ou prouince

(1) Ce qu'il y a d'étonnant, c'est que, un siècle plus tard, Charlevoix, qui avait connaissance des relations et de Champlain et de Cartier, soutienne encore une opinion si dénuée de vraisemblance. (Voir Hist. gén. de la Nouv. France, liv 1.)

(2) Le 6 septembre. (Voir le second Voyage de Cartier.)

(3) L'île aux Coudres a deux lieues de long, et une lieue de large.

(4) Champlain cite ici fidèlement; mais le 7 de septembre était, comme aujourd'hui, la veille, et non le jour, de la Nativité de Notre-Dame. Aussi Ramusio met-il : *la vigilia della Madõna ;* et Hakluyt : *being our Ladies euen.*

(5) L'auteur eût mieux fait, ce semble, de ne pas reprendre ici le capitaine malouin, qui, au fond, est plus exact que lui. Il est bien vrai que ces quatorze îles sont environ trois lieues plus haut, dans le fleuve, que ne l'est l'île aux Coudres ; mais celle-ci est très-rapprochée de la côte du nord; tandis que les autres sont du côté du sud. En sorte

de Canada, & qu'il arriua à vne iſle de 10. lieues de long & cinq de large, où il ſe fait grande peſcherie de poiſſon, comme de fait elle eſt fort abondante, principalement en Eſturgeon : mais de ce qui eſt de ſa longueur elle n'a pas plus de ſix lieues & deux de large, choſe maintenant aſſez cogneue. Il dit auſſi qu'il mouilla l'ancre entre icelle iſle & la terre du Nort, qui eſt le plus petit paſſage & dangereux, & là mit deux ſauuages à terre qu'il auoit amenez en France, & qu'aprés auoir arreſté en ce lieu quelque temps auec les peuples du pays il fit admener ſes barques, & paſſa outre à mont led. fleuue auec le flot pour cercher haure & lieu de ſeureté pour mettre les nauires, & qu'ils furent outre le fleuue coſtoyant ladite iſle contenant 10. lieues comme il met, où au bout ils trouuerent vn affour d'eau fort beau & plaiſant, auquel y a vne petite riuiere & haure de barre, qu'ils trouuerent fort propre pour mettre leurs vaiſſeaux à couuert, & le nommerent ſaincte Croix(1), pour y eſtre arriuez ce iour là lequel lieu s'appeloit au temps, & voyage dudit Quartier Stadaca(2), que maintenant nous appelons Quebecq, & qu'aprés qu'il euſt recogneu ce lieu, il retourna querir ſes vaiſſeaux pour y yuerner.

Or eſt il donc à iuger que de l'iſle aux Coudres iuſques à l'iſle d'Orleans, il n'y a que 5. lieues, au bout de laquelle vers l'Occidant la riuiere eſt fort ſpacieuſe, & n'y a audit affour, comme l'appelle

que, de l'île aux Coudres au point le plus rapproché de l'île aux Oies, il n'y a guère moins de cinq lieues; et même, pour entrer dans cet archipel, qui ne commence sensiblement qu'au haut de l'île aux Grues, il faut faire pour le moins sept ou huit lieues en ligne droite.

(1) Voir la note 3 de la page 156.

(2) Stadaconé (Second Voyage de Cartier).

1608. Quartier, aucune riuiere que celle qu'il nomma saincte Croix, distante de l'isle d'Orleans d'vne bonne lieue, où de basse mer n'y a que demie brasse d'eau, & est fort dangereuse en son entrée pour vaisseaux, y ayant quantité d'esprons, qui sont rochers espars par cy par là, & faut balisser pour entrer dedans, où de plaine mer, comme i'ay dict, il y a 3. brasses d'eau, & aux grandes marées 4. brasses, & 4. & demie ordinairement à plain flot, & n'est qu'à 1500. pas de nostre habitation, qui est plus à mont dans ladite riuiere, & n'y a autre riuiere, comme i'ay dit, depuis le lieu que maintenant on appelle saincte Croix, où on puisse mettre aucuns vaisseaux : Ce ne sont que de petits ruisseaux. Les costes sont plattes & dangereuses, dont Quartier ne fait aucune mention que iusques à ce qu'il partit du lieu de saincte Croix appelé maintenant Quebecq, où il laissa ses vaisseaux, & y fit edifier son habitation comme on peut voir ainsi qu'il s'ensuit.

Le 19. Septembre il partit de saincte Croix où estoient ses vaisseaux, & fit voile pour aller auec la marée à mont ledit fleuue qu'ils trouuerent fort aggreable, tant pour les bois, vignes & habitations qu'il y auoit de son temps, qu'autres choses : & furent poser l'ancre à vingt cinq lieues de l'entrée de la terre de Canada(1), qui est au bout de l'isle

(1) « Charlevoix, » dit M. Ferland (I, p. 24), « croit que Cartier s'est trompé en restreignant le nom de Canada à une très-petite partie du pays... Cependant, nonobstant la haute autorité de Charlevoix, il est permis de croire que Cartier, dans ses rapports avec lès sauvages pendant les deux hivers qu'il a passés près de Stadaconé, a dû apprendre les noms des différentes parties du pays. Il s'explique fort clairement sur les divisions territoriales reconnues par les nations qui habitaient les bords du grand fleuve; et, d'après leur témoignage, il établit l'existence des royaumes de Saguenay, de Canada et de Hochelaga, chacun desquels était soumis à un chef principal. Donnacona, dont la résidence ordinaire était à Stadaconé et dont l'autorité ne s'étendait pas au-delà de quel-

1608.

d'Orleans du costé de l'oriant ainsi appelée par ledit Quartier. Ce qu'on appelle auiourd'huy S. Croix s'appeloit lors Achelacy (1), destroit de la riuiere, fort courant & dangereux, tant pour les rochers qu'autres choses, & où on ne peut passer que de flot, distant de Quebecq & de la riuiere où yuerna led. Quartier 15. lieues.

Or en toute ceste riuiere n'y a destroit depuis Quebecq iusques au grand saut, qu'en ce lieu que maintenant on appelle saincte Croix, où on a transferé ce nom d'vn lieu à vn autre qui est fort dangereux, comme i'ay descript : & appert fort clairement par son discours, que ce n'est point le lieu de son habitation, comme dit est, & que ce fut proche de Quebecq & qu'aucun n'auoit encore recerché ceste particularité, sinon ce que i'ay fait en mes voyages : Car dés la premiere fois qu'on me dit qu'il auoit habité en ce lieu, cela m'estonna fort, ne voyant apparence de riuiere pour mettre vaisseaux, comme il descrit. Ce fut ce qui m'en fit faire exacte recerche pour en leuer le soubçon & doubte à beaucoup.

Pendant que les Charpentiers, scieurs d'aix & autres ouuriers trauailloient à nostre logement, ie fis mettre tout le reste à deffricher au tour de l'habitation, afin de faire des iardinages pour y semer des grains & grennes pour voir comme le tout succederoit, d'autant que la terre parroissoit fort bonne.

ques lieues autour de sa bourgade, est toujours désigné comme roi de Canada. Cartier lui-même, le routier de Jean-Alphonse et l'auteur du voyage de Roberval, donnent le nom de Canada à Stadaconé et à la pointe de terre sur laquelle était ce village. Ce fut plus tard que le nom de rivière de Canada fut assigné par les Français au fleuve qui traverse le pays. »

(1) L'auteur suit, pour ce mot, l'orthographe de Lescarbot; mais les trois relations manuscrites du Second Voyage de Cartier, portent *Achelaïy* ou *Achelayy*, et l'édition de 1545 *Ochelay*.

1608. Cependant quantité des ſauuages eſtoient cabanés proche de nous, qui faiſoient peſche d'anguilles qui commencent à venir comme au 15. de Septembre, & finit au 15. Octobre. En ce temps tous les ſauuages ſe nourriſſent de ceſte manne, & en font ſecher pour l'yuer iuſques au mois de Feurier, que les neiges ſont grandes comme de 2. pieds & demy, & 3. pieds pour le plus, qui eſt le temps que quand leurs anguilles & autres choſes qu'ils font checher, ſont accommodées, ils vont chaſſer aux Caſtors, où ils ſont iuſques au commencement de Ianuier. Comme ils y furent, ils nous laiſſerent en garde toutes leurs anguilles & autres choſes iuſques à leur retour, qui fut au 15. Decembre, & ne firent pas grand chaſſe de Caſtors pour les eaux eſtre trop grandes, & les riuieres deſbordées, ainſi qu'ils nous dirent. Ie leur rendis toutes leurs vituailles qui ne leur durerent que iuſques au 20. de Ianuier. Quand leurs anguilles leur faillent ils ont recours à chaſſer aux Eſlans & autres beſtes ſauuages, qu'ils peuuent trouuer en attendant le printemps, où i'eu moyen de les entretenir de pluſieurs choſes. Ie conſideray fort particulierement leurs couſtumes (1).

Tous ces peuples patiſſent tant, que quelquesfois ils ſont contraincts de viure de certains coquillages, & manger leurs chiens & peaux dequoy ils ſe couurent contre le froid. Ie tiens que qui leur monſtreroit à viure, & leur enſeigneroit le labourage des terres, & autres choſes, ils apprendroient fort bien : car ils s'en trouue aſſez qui ont bon iugement & reſpondent à

(1) L'auteur répète ici, avec quelques corrections, ce qu'il dit dans son Voyage de 1603, ch. III.

propos ſur ce qu'on leur demande. Ils ont vne meſchanceté en eux, qui eſt d'vſer de vengeance, & d'eſtre grands menteurs, gens auſquels il ne ſe faut pas trop aſſeurer, ſinon auec raiſon, & la force en la main. Ils promettent aſſez, mais ils tiennent peu. Ce ſont gens dont la pluſpart n'ont point de loy, ſelon que i'ay peu voir, auec tout plain d'autres fauces croyances. Ie leur demanday de quelle ſorte de ceremonies ils vſoient à prier leur Dieu, ils me dirent qu'ils n'en vſoient point d'autres, ſinon qu'vn chacun le prioit en ſon cœur, comme il vouloit. Voila pourquoy il n'y a aucune loy parmy eux, & ne ſçauent que c'eſt d'adorer & prier Dieu, viuans comme beſtes bruttes, & croy que bien toſt ils ſeroient reduits bons Chreſtiens ſi on habitoit leur terre, ce qu'ils deſirent la pluſpart. Ils ont parmy eux quelques ſauuages qu'ils appellent Pillotois, qu'ils croient parler au Diable viſiblement, leur diſant ce qu'il faut qu'ils facent, tant pour la guerre que pour autres choſes, & s'ils leur commandoit qu'ils allaſſent mettre en execution quelque entreprinſe, ils obeiroient auſſitoſt à ſon commandement: Comme auſſi ils croyent que tous les ſonges qu'ils font, ſont veritables : & de fait, il y en a beaucoup qui diſent auoir veu & ſongé choſes qui aduiennent ou aduiendront. Mais pour en parler auec verité, ce ſont viſions Diabolique qui les trompe & ſeduit. Voila tout ce que i'ay peu apprendre de leur croyance beſtialle. Tous ces peuples ſont gens bien proportionnez de leurs corps, ſans difformité, & ſont diſpos. Les femmes ſont auſſi bien formées, potelées & de couleur bazannée, à cauſe de certaines

1608. peintures dont elles ſe frotent, qui les fait demeurer oliuaſtres. Ils ſont habillez de peaux : vne partie de leur corps eſt couuerte & l'autre partie deſcouuerte : mais l'yuer ils remedient à tout : car ils ſont habillez de bonnes fourrures, comme de peaux d'Eſlan, Louſtres, Caſtors, Ours, Loups marins, Cerfs & Biches qu'ils ont en quantité. L'yuer quand les neges ſont grandes ils font vne maniere de raquettes qui ſont grandes deux ou trois fois plus que celles de France, qu'ils attachent à leurs pieds ; & vont ainſi dans les neges, ſans enfoncer : car autrement ils ne pourroient chaſſer ny aller en beaucoup de lieux. Ils ont auſſi vne façon de mariage, qui eſt, Que quand vne fille eſt en l'aage de 14. ou 15. ans, & qu'elle a pluſieurs ſeruiteurs elle a compagnie auec tous ceux que bon luy ſemble : puis au bout de 5. ou 6. ans elle prend lequel il luy plaiſt pour ſon mary, & viuent enſemble iuſques à la fin de leur vie : ſinon qu'aprés auoir demeuré quelque temps enſemble, & elles n'ont point enfans, l'homme ſe peut deſmarier & prendre vne autre femme, diſant que la ſienne ne vaut rien : Par ainſi les filles ſont plus libres que les femmes.

Depuis qu'elles ſont mariés, elles ſont chaſtes, & leurs maris ſont la pluſpart ialoux, leſquels donnent des preſens aux peres ou parens des filles qu'ils ont eſpouſez. Voila les ceremonies & façons dont ils vſent en leurs mariages. Pour ce qui eſt de leurs enterremens : Quand vn homme, ou vne femme meurt, ils font vne foſſe, où ils mettent tout le bien qu'ils ont, comme chaudieres, fourrures, haches, arcs, fleches, robbes & autres choſes : puis ils met-

tent le corps dans la foſſe & le couurent de terre, & mettent quantité de groſſes pieces de bois deſſus, & vne autre debout qu'ils peindent de rouge par enhaut. Ils croyent l'immortalité des ames, & diſent qu'ils vont ſe reiouir en d'autres pays, auec leurs parens & amis qui ſont morts. Si ce ſont Capitaines ou autres ayans quelque creance, ils vont aprés leur mort, trois fois l'année faire vn feſtin, chantans & dançans ſur leur foſſe.

Tout le temps qu'ils furent auec nous, qui eſtoit le lieu le plus de ſeureté pour eux, ils ne laiſſoient d'aprehender tellement leurs ennemis, qu'ils prenoient ſouuent des alarmes la nuit en ſongeant, & enuoyoient leurs femmes & enfans à noſtre fort, où ie leur faiſois ouurir les portes, & les hommes demeurer autour dudict fort, ſans permettre qu'ils entraſſent dedans, car ils eſtoient autant en ſeureté de leurs perſonnes comme s'ils y euſſent eſté, & faiſois ſortir cinq ou ſix de nos compagnons pour leur donner courage, & aller deſcouurir parmy les bois s'ils verroient rien pour les contenter. Ils ſont fort craintifs & aprehendent infiniment leurs ennemis, & ne dorment preſque point en repos en quelque lieu qu'ils ſoient, bien que ie les aſſeuraſſe tous les iours de ce qu'il m'eſtoit poſſible, en leur remonſtrant de faire comme nous, ſçauoir veiller vne partie, tandis que les autres dormiront, & chacun auoir ſes armes preſtes comme celuy qui fait le guet, & ne tenir les ſonges pour verité, ſur quoy ils ſe repoſent : d'autant que la pluſpart ne ſont que menteries, auec autres propos ſur ce ſubiect : mais peu leur ſeruoient ces remonſtrances, & diſoient que

1608-9 nous ſçauions mieux nous garder de toutes choſes qu'eux, & qu'auec le temps ſi nous habitions leur pays, ils le pourroient apprendre.

Semences & vignes plantées à Quebecq. Commencement de l'hiuer & des glaces. Extreſme neceſſité de certains ſauuages.

CHAPITRE V.

Le premier Octobre, ie fis ſemer du bled, & au 15. du ſeigle.

Le 3. du mois il fit quelques gelées blanches, & les feuilles des arbres commencerent à tomber au 15.

Le 24. du mois, ie fis planter des vignes du pays, qui vindrent fort belles : Mais aprés que ie fus party de l'habitation pour venir en France, on les gaſta toutes, ſans en auoir eu ſoing, qui m'affligea beaucoup à mon retour.

Le 18. de Nouembre tomba quantité de neges, mais elles ne durerent que deux iours ſur la terre, & fit en ce temps vn grand coup de vent. Il mourut en ce mois vn matelot & noſtre ſerrurier(1), de la diſſenterie, comme firent pluſieurs ſauuages à force de manger des anguilles mal cuites, ſelon mon aduis.

Le 5. Feurier il negea fort, & fit vn grand vent qui dura deux iours.

Le 20. du mois il apparut à nous quelques ſauuages qui eſtoient de dela la riuiere, qui crioyent que nous les allaſſions ſecourir, mais il eſtoit hors de

(1) Antoine Natel (voir ci-dessus, p. 150).

noſtre puiſſance, à cauſe de la riuiere qui charioit vn grand nombre de glaces, car la faim preſſoit ſi fort ces pauures miſerables, que ne ſçachans que faire, ils ſe reſolurent de mourir, hommes, femmes, & enfans, ou de paſſer la riuiere, pour l'eſperance qu'ils auoient que ie les aſſiſterois en leur extreſme neceſſité. Ayant donc prins ceſte reſolution, les hommes & les femmes prindrent leurs enfans, & ſe mirent en leurs canaux, penſant gaigner noſtre coſte par vne ouuerture de glaces que le vent auoit faitte : mais ils ne furent ſitoſt au milieu de la riuiere, que leurs canaux furent prins & briſez entre les glaces en mille pieces. Ils firent ſi bien qu'ils ſe ietterent auec leurs enfans que les femmes portoient ſur leur dos, deſſus vn grand glaçon. Comme ils eſtoient là deſſus, on les entendoit crier, tant que c'eſtoit grand pitié, n'eſperans pas moins que de mourir : Mais l'heur en voulut tant à ces pauures miſerables, qu'vne grande glace vint choquer par le coſté de celle où ils eſtoient, ſi rudement qu'elle les ietta à terre. Eux voyant ce coup ſi fauorable furent à terre auec autant de ioye que iamais ils en receurent, quelque grande famine qu'ils euſſent eu. Ils s'en vindrent à noſtre habitation ſi maigres & deffaits, qu'ils ſembloyent des anathomies, la pluſpart ne pouuans ſe ſoubſtenir. Ie m'eſtonnay de les voir, & de la façon qu'ils auoient paſſé, veu qu'ils eſtoient ſi foibles & debilles. Ie leur fis donner du pain & des feues. Ils n'eurent pas la patience qu'elles fuſſent cuites pour les manger. Ie leur pretay auſſi quelques eſcorces d'arbres, que d'autres ſauuages m'auoient donné pour couurir leurs cabanes. Comme

1608-9

ils se cabannoient, ils aduiserent vne charongne qu'il y auoit prés de deux mois que i'auois fait ietter pour attirer des regnards, dont nous en prenions de noirs & roux, comme ceux de France, mais beaucoup plus chargez de poil. Ceste charongne estoit vne truye & vn chien qui auoient enduré toutes les rigueurs du temps chaut & froit. Quand le temps s'adoulcissoit, elles puoit si fort que l'on ne pouuoit durer auprés : neantmoins ils ne laisserent de la prendre & emporter en leur cabanne, où aussitost ils la deuorerent à demy cuite, & iamais viande ne leur sembla de meilleur goust. I'enuoyay deux ou trois hommes les aduertir qu'ils n'en mengeassent point s'ils ne vouloient mourir : comme ils approcherent de leur cabanne, ils sentirent vne telle puanteur de ceste charongne à demy eschauffée, dont ils auoient chacun vne piece en la main, qu'ils pencerent rendre gorge, qui fit qu'ils n'y arresterent gueres. Ces pauures miserables acheuerent leur festin. Ie ne laissay pourtant de les accommoder selon ma puissance, mais c'estoit peu pour la quantité qu'ils estoient : & dans vn mois ils eussent bien mangé tous nos viures, s'ils les eussent eu en leur pouuoir, tant ils sont gloutons : Car quand ils en ont, ils ne mettent rien en reserue, & en font chere entiere iour & nuit, puis aprés ils meurent de faim. Ils firent encore vne autre chose aussi miserable que la premiere. I'auois fait mettre vne chienne au haut d'vn arbre, qui seruoit d'appas aux martres & oiseaux de proye, où ie prenois plaisir, d'autant qu'ordinairement ceste charongne en estoit assaillie : Ces sauuages furent à l'arbre & ne pouuans monter

1608-9

deſſus à cauſe de leur foibleſſe, ils l'abbatirent, & auſſitoſt enleuerent le chien, où il n'y auoit que la peau & les os, & la teſte puante & infaicte, qui fut incontinent deuoré.

Voila le plaiſir qu'ils ont le plus ſouuent en yuer : Car en eſté ils ont aſſez de quoy ſe maintenir & faire des prouiſions, pour n'eſtre aſſaillis de ces extreſmes neceſſitez, les riuieres abbondantes en poiſſon & chaſſe d'oiſeaux & auſtres beſtes ſauuages. La terre eſt fort propre & bonne au labourage, s'ils vouloient prendre la peine d'y ſemer des bleds d'Inde, comme font tous leurs voiſins Algommequins, Ochaſtaiguins(1) & Yroquois, qui ne ſont attaquez d'vn ſi cruel aſſaut de famine pour y ſçauoir remedier par le ſoin & preuoyance qu'ils ont, qui fait qu'ils viuent heureuſement au pris de ces Montaignets, Canadiens(2) & Souriquois qui ſont le long des coſtes de la mer. Voila la pluſpart de leur vie miſerable. Les neiges & les glaces y ſont trois mois ſur la terre, qui eſt depuis le mois de Ianuier iuſques vers le huictieſme d'Auril, qu'elles ſont preſque toutes fondues : Et au plus à la fin dud. mois il ne s'en voit que rarement au lieu de noſtre habitation. C'eſt choſe eſtrange, que tant de neiges & glaces qu'il y a eſpoiſſes de deux à trois braſſes ſur la riuiere ſoient en moins de 12. iours toutes fondues. Depuis Tadouſſac iuſques à Gaſpé, cap Bre-

(1) C'est ainsi que Champlain a d'abord appelé les Hurons, du nom d'Ochateguin, l'un de leurs chefs.

(2) A cette époque on comprenait sous le nom de *Canadiens* les sauvages qui demeuraient plus bas que le Saguenay, sur les bords de la *grande rivière de Canada.* « Au coſté gauche de ce fleuue » (du Saguenay), dit Laët, « commence la prouince des Sauuages appellés vulgairement *Canadiens.* » (Description des Indes Occidentales, liv. II, ch. VIII.)

1609. ton, iſle de terre neufue & grand baye, les glaces & neges y ſont encores en la pluſpart des endroits iuſques à la fin de May : auquel temps toute l'entrée de la grande riuiere eſt ſeelée de glaces : mais à Quebecq il n'y en a point : qui montre vne eſtrange difference pour 120. lieues de chemin en longitude(1) : car l'entrée de la riuiere eſt par les 49. 50. & 51. degré de latitude, & noſtre habitation par les 46. & deux tiers(2).

Maladies de la terre à Quebecq. Le ſuiect de l'yuernement. Deſcription dudit lieu. Arriuée du ſieur des Marais gendre de Pont-graué, audit Quebecq.

CHAPITRE VI.

Les maladies de la terre commencerent à prendre fort tart, qui fut en Feurier iuſqu'à la my Auril. Il en fut frappé 18. & en mourut dix; & cinq autres de la diſenterie. Ie fis faire ouuerture de quelques vns, pour voir s'ils eſtoient offencez comme ceux que i'auois veus és autres habitations : on trouua le meſme. Quelque temps aprés noſtre Chirurgien(3) mourut. Tout cela nous donna beaucoup de deſplaiſir, pour la peine que nous auions à penſer les malades. Cy deſſus i'ay deſcript la forme de ces maladies.

(1) Champlain n'ignorait pas que c'est surtout la différence de latitude qui fait la différence des climats; mais ce qui paraît le surprendre, c'est que, à une si petite distance dans le fleuve, il y ait une si grande différence de température, lorsque la latitude ne diffère que de trois ou quatre degrés.

(2) D'après le capitaine Bayfield, la latitude de Québec est de 46° 49′ 8″, au bastion de l'Observatoire.

(3) Il s'appelait Bonnerme (voir, ci-dessus, p. 153).

1609.

Or ie tiens qu'elles ne prouiennent que de manger trop de ſalures & legumes, qui eſchauſent le ſang, & gaſtent les parties interieures. L'yuer auſſi en eſt en partie cauſe, qui reſerre la chaleur naturelle qui cauſe plus grande corruption de ſang : Et auſſi la terre quand elle eſt ouuerte il en ſort de certaines vapeurs qui y ſont encloſes leſquelles infectent l'air : ce que l'on a veu par experience en ceux qui ont eſté aux autres habitations aprés la premiere année que le ſoleil eut donné ſur ce qui eſtoit deſerté, tant de noſtre logement qu'autres lieux, où l'air y eſtoit beaucoup meilleur & les maladies non ſi aſpres comme deuant. Pour ce qui eſt du pays, il eſt beau & plaiſant, & apporte toutes ſortes de grains & grennes à maturité, y ayant de toutes les eſpeces d'arbres que nous auons en nos foreſts par deça, & quantité de fruits, bien qu'ils ſoient ſauuages pour n'eſtre cultiuez : comme Noyers, Seriſiers, Pruniers, Vignes, Framboiſes, Fraizes, Groiſelles verdes & rouges, & pluſieurs autres petits fruits qui y ſont aſſez bons. Auſſi y a il pluſieurs ſortes de bonnes herbes & racines. La peſche de poiſſon y eſt en abondance dans les riuieres, où il y a quantité de prairies & gibier, qui eſt en nombre infiny. Depuis le mois d'Auril iuſques au 15. de Decembre l'air y eſt ſi ſain & bon, qu'on ne ſent en ſoy aucune mauuaiſe diſpoſition : Mais Ianuier Feurier & Mars ſont dangereux pour les maladies qui prennent pluſtoſt en ce temps qu'en eſté, pour les raiſons cy deſſus dittes : Car pour le traitement, tous ceux qui eſtoient auec moy eſtoient bien veſtus, & couchez dans de bons licts, & bien chauffez & nourris, s'en-

1609. tend des viandes ſalées que nous auions, qui à mon opinion les offenſoient beaucoup, comme i'ay dict cy deſſus : & à ce que i'ay veu, la maladie s'attacque auſſi bien à vn qui ſe tient delicatement, & qui aura bien ſoin de ſoy, comme à celuy qui ſera le plus miſerable. Nous croiyons au commencement qu'il n'y euſt que les gens de trauail qui fuſſent prins de ces maladies : mais nous auons veu le contraire. Ceux qui nauigent aux Indes Orientalles & pluſieurs autres regions, comme vers l'Allemaigne & l'Angleterre, en ſont auſſi bien frappez qu'en la nouuelle France. Depuis quelque temps en ça les Flamans en eſtans attacquez en leurs voyages des Indes, ont trouué vn remede fort ſingulier contre ceſte maladie, qui nous pourroit bien ſeruir : mais nous n'en auons point la cognoiſſance pour ne l'auoir recherché. Toutesfois ie tiens pour aſſeuré qu'ayant de bon pain & viandes fraiches, qu'on n'y feroit point ſubiect.

Le 8. d'Auril les neges eſtoient toutes fondues, & neantmoins l'air eſtoit encores aſſez froit iuſques en Auril (1), que les arbres commencent à ietter leurs fueilles.

Quelques vns de ceux qui eſtoient malades du mal de la terre, furent gueris venant le printemps, qui en eſt le temps de gueriſon. I'auois vn ſauuage du pays qui yuerna auec moy, qui fut atteint de ce mal, pour auoir changé ſa nourriture en ſalée, lequel en mourut : Ce qui montre euidemment que les ſaleures ne valent rien, & y ſont du tout contraires.

(1) En mai. L'auteur corrige lui-même dans l'édition de 1632.

1609.

Le 5. Iuin arriua vne chalouppe à noſtre habitation, où eſtoit le ſieur des Marais, gendre du Pont-graué, qui nous aportoit nouuelles que ſon beau pere eſtoit arriué à Tadouſſac le 28. de May. Ceſte nouuelle m'apporta beaucoup de contentement pour le ſoulagement que nous en eſperions auoir. Il ne reſtoit plus que huit de 28. que nous eſtions, encores la moitié de ce qui reſtoit eſtoit mal diſpoſée.

Le 7. de Iuin ie party de Quebecq, pour aller à Tadouſſac communiquer quelques affaires, & priay le ſieur des Marais de demeurer en ma place iuſques à mon retour : ce qu'il fit.

Auſſitoſt que i'y fus arriué le Pont-graué & moy diſcouruſmes enſemble ſur le ſubiect de quelques deſcouuertures que ie deuois faire dans les terres, où les ſauuages m'auoient promis de nous guider. Nous reſoluſmes que i'y irois dans vne chalouppe auec vingt hommes, & que Pont-graué demeureroit à Tadouſſac pour donner ordre aux affaires de noſtre habitation, ainſi qu'il auoit eſté reſolu, il fut fait & y yuerna : d'autant que ie deuois m'en retourner en France ſelon le commandement du ſieur de Mons, qui me l'auoit eſcrit, pour le rendre certain des choſes que ie pouuois auoir faites, & des deſcouuertures dudit pays. Aprés auoir prins ceſte reſolution ie party auſſitoſt de Tadouſſac, & m'en retournay à Quebecq, où ie fis accommoder vne chalouppe de tout ce qui eſtoit neceſſaire pour faire les deſcouuertures du pays des Yroquois, où ie deuois aller auec les Montagnets nos alliez.

1609. *Partement de Quebecq iuſques à l'iſle ſaincte Eſloy, & de la rencontre que i'y fis des ſauuages Algomequins & Ochataiguins.*

CHAPITRE VII.

ET pour ceſt effect ie partis le 18. dudit mois, où la riuiere commence à s'eſlargir, quelque fois d'vne lieue & lieue & demie en tels endroits. Le pays va de plus en plus en embelliſant. Ce ſont coſtaux en partie le long de la riuiere & terres vnies ſans rochers que fort peu. Pour la riuiere elle eſt dangereuſe en beaucoup d'endroits, à cauſe des bancs & rochers qui ſont dedans, & n'y fait pas bon nauiger, ſi ce n'eſt la ſonde à la main. La riuiere eſt fort abondante en pluſieurs ſortes de poiſſon, tant de ceux qu'auons pardeça, comme d'autres que n'auons pas. Le pays eſt tout couuert de grandes & hautes foreſts des meſmes ſortes qu'auons vers noſtre habitation. Il y a auſſi pluſieurs vignes & noyers qui ſont ſur le bort de la riuiere, & quantité de petits ruiſſeaux & riuieres, qui ne ſont nauigables qu'auec des canaux. Nous paſſames proche de la pointe S^te^. Croix, où beaucoup tiennent (comme i'ay dit ailleurs) eſtre la demeure où yuerna Iacques Quartier. Ceſte pointe eſt de ſable, qui aduance quelque peu dans la riuiere, à l'ouuert du Norоueſt, qui bat deſſus. Il y a quelques prayries, mais elles ſont innondées des eaues à toutes les fois que vient la plaine mer, qui pert de prés de deux braſſes & demie. Ce paſſage eſt fort dangereux à paſſer pour quantité de rochers qui ſont au trauers

1609.

de la riuiere, bien qu'il y aye bon achenal, lequel eſt fort tortu, où la riuiere court comme vn ras, & faut bien prendre le temps à propos pour le paſſer. Ce lieu a tenu beaucoup de gens en erreur, qui croyoient ne le pouuoir paſſer que de plaine mer, pour n'y auoir aucun achenal : maintenant nous auons trouué le contraire : car pour deſcendre du haut en bas, on le peut de baſſe mer : mais de monter, il ſeroit mal-aiſé, ſi ce n'eſtoit auec vn grand vent, à cauſe du grand courant d'eau; & faut par neceſſité attendre vn tiers de flot pour le paſſer, où il y a dedans le courant 6. 8. 10. 12. 15. braſſes d'eau en l'achenal.

Continuant noſtre chemin, nous fuſmes à vne riuiere qui eſt fort aggreable, diſtante du lieu de ſaincte Croix, de neuf lieues, & de Quebecq, 24. & l'auons nommée la riuiere ſaincte Marie (1). Toute ceſte riuiere (2) depuis ſaincte Croix eſt fort plaiſante & aggreable.

Continuant noſtre routte, ie fis rencontre de quelques deux ou trois cens ſauuages, qui eſtoient cabannez proche d'vne petite iſle, appelée S. Eſloy (3), diſtant de S. Marie d'vne lieue & demie, & là les fuſmes recognoiſtre, & trouuaſmes que c'eſtoit des nations de ſauuages appelez Ochateguins & Algoumequins qui venoient à Quebecq, pour nous aſſiſter aux deſcouuertures du pays des Yroquois, contre leſquels ils ont guerre mortelle, n'eſpargnant aucune choſe qui ſoit à eux.

(1) Aujourd'hui rivière Sainte-Anne de La Pérade. Elle est à environ neuf lieues de l'église actuelle de Sainte-Croix, et à une vingtaine de lieues de Québec.
(2) Le fleuve Saint-Laurent.
(3) Voir le Voyage de 1603, p. 29.

1609. Aprés les auoir recogneus, ie fus à terre pour les voir, & m'enquis qui eftoit leur chef : Ils me dirent qu'il y en auoit deux, l'vn appelé Yroquet & l'autre Ochafteguin qu'ils me montrerent : & fus en leur cabanne, où ils me firent bonne reception, felon leur couftume.

Ie commençay à leur faire entendre le fubiet de mon voyage, dont ils furent fort refiouis : & aprés plufieurs difcours ie me retiray : & quelque temps aprés ils vindrent à ma chalouppe, où ils me firent prefent de quelque pelleterie, en me monftrant plufieurs fignes de refiouiffance : & de là s'en retournerent à terre.

Le lendemain les deux chefs s'en vindrent me trouuer, où ils furent vne efpace de temps fans dire mot, en fongeant & petunant toufiours. Aprés auoir bien penfé, ils commencerent à haranguer hautement à tous leurs compagnons, qui eftoient fur le bort du riuage auec leurs armes en la main, efcoutans fort ententiuement ce que leurs chefs leur difoient, fçauoir.

Qu'il y auoit prés de dix lunes, ainfi qu'ils comptent, que le fils d'Yroquet m'auoit veu, & que ie luy auois fait bonne reception, & declaré que le Pont & moy defirions les affifter contre leurs ennemis, auec lefquels ils auoient, dés longtemps, la guerre, pour beaucoup de cruautés qu'ils auoient exercées contre leur nation, foubs pretexte d'amitié : Et qu'ayant toufiours depuis defiré la vengeance, ils auoient folicité tous les fauuages que ie voyois fur le bort de la riuiere, de venir à nous, pour faire alliance auec nous, & qu'ils n'auoient iamais veu

1609.

de Chreſtiens, ce qui les auoit auſſi meus de nous venir voir : & que d'eux & de leurs compagnons i'en ferois tout ainſi que ie voudrois ; & qu'ils n'auoient point d'enfans auec eux, mais gens qui ſçauoient faire la guerre, & plains de courage, ſçachans le pays & les riuieres qui ſont au pays des Yroquois ; & que maintenant ils me prioyent de retourner en noſtre habitation, pour voir nos maiſons, & que trois iours aprés nous retournerions à la guerre tous enſemble ; & que pour ſigne de grande amitié & reſiouiſſance ie feiſſe tirer des mouſquets & arquebuſes, & qu'ils ſeroient fort ſatisfaits : ce que ie fis. Ils ietterent de grands cris auec eſtonnement, & principalement ceux qui iamais n'en auoient ouy ny veus.

Aprés les auoir ouis, ie leur fis reſponce, Que pour leur plaire, ie deſirois bien m'en retourner à noſtre habitation pour leur donner plus de contentement, & qu'ils pouuoient iuger que ie n'auois autre intention que d'aller faire la guerre, ne portant auec nous que des armes, & non des marchandiſes pour traicter, comme on leur auoit donné à entendre, & que mon deſir n'eſtoit que d'accomplir ce que ie leur auois promis : & ſi i'euſſe ſceu qu'on leur eut raporté quelque choſe de mal, que ie tenois ceux là pour ennemis plus que les leur meſme. Ils me dirent qu'ils n'en croioyent rien, & que iamais ils n'en auoient ouy parler ; neantmoins c'eſtoit le contraire : car il y auoit eu quelques ſauuages qui le dirent au noſtres : Ie me contentay, attendant l'occaſion de leur pouuoir montrer par effect autre choſe qu'ils n'euſſent peu eſperer de moy.

1609.

Retour à Quebecq, & depuis continuation auec les sauuages iusques au saut de la riuiere des Yroquois.

CHAPITRE VIII.

LE lendemain(1) nous partismes tous ensemble, pour aller à nostre habitation, où ils se resiouirent quelques 5. ou 6. iours, qui se passerent en dances & festins, pour le desir qu'ils auoient que nous fussions à la guerre.

Le Pont vint aussitost de Tadoussac auec deux petites barques plaines d'hommes, suiuant vne lettre où ie le priois de venir le plus promptement qu'il luy seroit possible.

Les sauuages le voyant arriuer se resiouirent encores plus que deuant, d'autant que ie leur dis qu'il me donnoit de ses gens pour les assister, & que peut estre nous yrions ensemble.

Le 28. du mois(2) nous esquipasmes des barques pour assister ces sauuages : le Pont se mit dans l'vne & moy dans l'autre, & partismes tous ensemble. Le premier Iuin(3) arriuasmes à saincte Croix, distant de Quebecq de 15. lieues, où estant, nous aduisames ensemble, le Pont & moy, que pour certaines considerations ie m'en yrois auec les sauuages, & luy à nostre habitation & à Tadoussac. La resolution estant prise, i'embarqué dans ma chaloupe tout ce qui estoit necessaire auec neuf hommes, des Marais, & la Routte nostre pilotte, & moy.

(1) Probablement le 22 de juin.
(2) Le 28 de juin.
(3) Le premier juillet.

1609.

Ie party de saincte Croix, le 3. de Iuin (1) auec tous les sauuages, & passames par les trois riuieres, qui est vn fort beau pays, remply de quantité de beaux arbres. De ce lieu à saincte Croix y a 15. lieues. A l'entrée d'icelle riuiere y a six isles, trois desquelles sont fort petites, & les autres de quelque 15. à 1600. pas de long, qui sont fort plaisantes à voir. Et proches du lac sainct Pierre (2), faisant quelque deux lieues dans la riuiere (3) y a vn petit saut d'eau, qui n'est pas beaucoup dificile à passer. Ce lieu est par la hauteur de 46. degrez quelques minuttes moins de latitude. Les sauuages du pays nous donnerent à entendre, qu'à quelques iournées il y a vn lac par où passe la riuiere, qui a dix iournées, & puis on passe quelques sauts, & aprés encore trois ou quatre autres lacs de 5. ou 6. iournées : & estans paruenus au bout, ils font 4. ou 5. lieues par terre, & entrent de rechef dans vn autre lac (4), ou le Sacqué (5) prend la meilleure part de sa source. Les sauuages viennent dudit lac à Tadoussac. Les trois riuieres vont 40. iournées des sauuages : & disent qu'au bout d'icelle riuiere il y a des peuples (6) qui sont grands chasseurs, n'ayans de demeure arrestée, & qu'ils voyent la mer du Nort en moins de six iournées. Ce peu de terre que i'ay veu est sablonneuse, assez esleuée en costaux, char-

(1) Le 3 juillet.

(2) C'est la première fois qu'on trouve le nom de Saint-Pierre donné à ce lac. En 1603, Champlain y entra le jour de la Saint-Pierre, 29 juin, et c'est là probablement l'origine de ce nom. Thévet et Wytfliet l'appellent lac d'Angoulême.

(3) Dans le Saint-Maurice. (Voir le Voyage de 1603, p. 31.)

(4) Le lac Saint-Jean.

(5) Sagné, pour Saguenay.

(6) Probablement les *Atticamègues* ou Poissons-Blancs, qui étaient en effet plus chasseurs que guerriers, et qui avaient des rapports avec cinq ou six nations situées encore plus au nord qu'eux. (Voir Relat. 1641, p. 32, éd. 1858.)

1609. gée de quantité de pins & ſapins, ſur le bort de la riuiere, mais entrant dans la terre quelque quart de lieue, les bois y ſont treſbeaux & clairs, & le pays vny.

Continuant noſtre routte iuſques à l'entrée du lac ſainct Pierre, qui eſt vn pays fort plaiſant & vny, & trauerſant le lac à 2. 3. & 4. braſſes d'eau, lequel peut contenir de long quelque 8. lieues, & de large 4. Du coſté du Nort nous viſmes vne riuiere qui eſt fort aggreable, qui va dans les terres quelques 20. lieues, & l'ay nommée ſaincte Suzanne(1) : & du coſté du Su, il y en a deux, l'vne appelée la riuiere du Pont(2), & l'autre de Gennes(3), qui ſont treſbelles & en beau & bon pays. L'eau eſt preſque dormante dans le lac, qui eſt fort poiſſonneux. Du coſté du Nort, il parroiſt des terres à quelque douze ou quinze lieues du lac, qui ſont vn peu montueuſes. L'ayant trauerſé, nous paſſames par vn grand nombre d'iſles, qui ſont de pluſieurs grandeurs, où il y a quantité de noyers & vignes, & de belles prayries auec force gibier & animaux ſauuages, qui vont de la grand terre auſdites iſles. La peſcherie du poiſſon y eſt plus abondante qu'en aucun autre lieu de la riuiere qu'euſſions veu. De ces iſles fuſmes à l'entrée de la riuiere des Yroquois, où nous ſeiournaſmes deux iours & nous rafraichiſmes de bonnes venaiſons, oiſeaux, & poiſſons, que nous donnoient les ſauuages,

(1) Elle porte maintenant le nom de rivière du Loup.

(2) La rivière de Nicolet (voir la grande carte de 1612). Il est probable que c'est par inadvertance que l'auteur l'indique sous le nom de *rivière du Gast*, dans la grande carte de l'édition de 1632; puisque, dans le texte, il reproduit le même passage en y laissant le nom de Du Pont. Il est possible aussi que le graveur ait mis sur cette rivière le chiffre que l'auteur destinait à la rivière dont il parle ci-dessus, p. 61, et à laquelle il avait donné le nom de *Du Gast* ou *Du Gua*.

(3) Probablement, la rivière d'Yamaska.

1609.

& où il s'esmeut entre eux quelque different sur le subiect de la guerre, qui fut occasion qu'il n'y en eut qu'vne partie qui se resolurent de venir auec moy, & les autres s'en retournerent en leur pays auec leurs femmes & marchandises qu'ils auoient traictées.

Partant de ceste entrée de riuiere (qui a quelque 4. à 500. pas de large, & qui est fort belle, courant au Su) nous arriuasmes à vn lieu qui est par la hauteur de 45. degrez (1) de latitude à 22. ou 23. lieues des trois riuieres. Toute ceste riuiere depuis son entrée iusques au premier saut, où il y a 15. lieues, est fort platte & enuironnée de bois, comme sont tous les autres lieux cy dessus nommez, & des mesmes especes. Il y a 9. ou 10. belles isles iusques au premier saut des Yroquois, lesquelles tiennent quelque lieue, ou lieue & demie, remplies de quantité de chesnes & noyers. La riuiere tient en des endroits prés de demie lieue de large, qui est fort poisonneuse. Nous ne trouuasmes point moins de 4. pieds d'eau. L'entrée du saut est vne maniere de lac (2), où l'eau descend, qui contient quelque trois lieues de circuit, & y a quelques prairies où il n'y habite aucuns sauuages, pour le subiect des guerres. Il y a fort peu d'eau au saut qui court d'vne grande vistesse, & quantité de rochers & cailloux, qui font que les sauuages ne les peuuent surmonter par eau : mais au retour ils les descendent fort bien. Tout cedict pays est fort vny, remply de forests, vignes & noyers. Aucuns Chrestiens n'estoient encores parue-

(1) Les rapides de Chambly sont à environ 45° 30′ de latitude.
(2) Le bassin de Chambly.

1609. nus iuſques en cedit lieu, que nous, qui euſmes aſſez de peine à monter la riuiere à la rame.

Auſſitoſt que nous fuſmes arriuez au ſaut, des Marais, la Routte & moy, & cinq hommes fuſmes à terre, voir ſi nous pourrions paſſer ce lieu, & fiſmes quelque lieue & demie ſans en voir aucune apparence, ſinon vne eau courante d'vne grandiſſime roideur, où d'vn coſté & d'autre y auoit quantité de pierres, qui ſont fort dangereuſes & auec peu d'eau. Le ſaut peut contenir quelque 600. pas de large. Et voyant qu'il eſtoit impoſſible coupper les bois & faire vn chemin auec ſi peu d'hommes que i'auois, ie me reſolus auec le conſeil d'vn chacun, de faire autre choſe que ce que nous nous eſtions promis, d'autant que les ſauuages m'auoient aſſeuré que les chemins eſtoient aiſez : mais nous trouuaſmes le contraire, comme i'ay dit cy deſſus, qui fut l'occaſion que nous en retournaſmes en noſtre chalouppe, où i'auois laiſſé quelques hommes pour la garder & donner à entendre aux ſauuages quand ils ſeroient arriuez, que nous eſtions allez deſcouurir le long dudit ſaut.

Aprés auoir veu ce que deſirions de ce lieu, en nous en retournant nous fiſmes rencontre de quelques ſauuages, qui venoient pour deſcouurir comme nous auions fait, qui nous dirent que tous leurs compagnons eſtoient arriuez à noſtre chalouppe où nous les trouuaſmes fort contans & ſatisfaits de ce que nous allions de la façon ſans guide, ſinon que par le raport de ce que pluſieurs fois ils nous auoient fait.

Eſtant de retour, & voyant le peu d'apparence

1609.

qu'il y auoit de paſſer le ſaut auec noſtre chalouppe, cela m'affligea, & me donna beaucoup de deſplaiſir, de m'en retourner ſans auoir veu vn grandicime lac, remply de belles iſles, & quantité de beau pays, qui borne le lac, où habitent leurs ennemis, comme ils me l'auoient figuré. Aprés auoir bien penſé en moy meſme, ie me reſolus d'y aller pour accomplir ma promeſſe, & le deſir que i'auois : & m'embarquay auec les ſauuages dans leurs canots, & prins auec moy deux hommes de bonne volonté. Aprés auoir propoſé mon deſſein à des Marais, & autres de la chalouppe, ie priay ledit des Marais de s'en retourner en noſtre habitation auec le reſte de nos gens ſoubs l'eſperance qu'en brief, auec la grace de Dieu, ie les reuerrois.

Auſſitoſt ie fus parler aux Capitaines des ſauuages & leur donnay à entendre comme ils nous auoient dit le contraire de ce que i'auois veu au ſaut, ſçauoir, qu'il eſtoit hors noſtre puiſſance d'y pouuoir paſſer auec la chalouppe : toutesfois que cela ne m'empecheroit de les aſſiſter comme ie leur auois promis. Ceſte nouuelle les attriſta fort & voulurent prendre vne autre reſolution : mais ie leur dis & les y ſollicitay, qu'ils euſſent à continuer leurs premier deſſin, & que moy troiſieme, ie m'en irois à la guerre auec eux dans leurs canots pour leur monſtrer que quant à moy ie ne voulois manquer de parole en leur endroit, bien que fuſſe ſeul, & que pour lors ie ne voulois forcer perſonne de mes compagnons de s'embarquer, ſinon ceux qui en auroient la volonté, dont i'en auois trouué deux, que ie menerois auec moy.

1609.

Ils furent fort contens de ce que ie leur dis, & d'entendre la resolution que i'auois, me promettant tousiours de me faire voir choses belles.

Partement du saut de la riuiere des Yroquois. Description d'vn grand lac. De la rencontre des ennemis que nous fismes aud. lac, & de la façon & conduite qu'ils vsent en allant attacquer les Yroquois.

CHAPITRE IX.

IE party donc dudit saut de la riuiere des Yroquois, le 2. Iuillet(1). Tous les sauuages commencerent à apporter leurs canots, armes & bagages par terre quelque demie lieue, pour passer l'impetuosité & la force du saut, ce qui fut promptement fait.

Aussitost ils les mirent tous en l'eau, & deux hommes en chacun auec leur bagage, & firent aller vn des hommes de chasque canot, par terre quelque trois lieues, que peut contenir ledit saut, mais non si impetueux comme à l'entrée, sinon en quelques endroits de rochers qui barrent la riuiere, qui n'est pas plus large de 3. à 400. pas. Aprés que nous eusmes passé le saut, qui ne fut sans peine, tous les sauuages qui estoient allez par terre, par vn che-

(1) Probablement le 12 juillet. Si les dates de l'arrivée de Pont-Gravé à Tadoussac, et de Desmarais à Québec, sont exactes, la petite flotille dut partir de Québec dans les derniers jours de juin, et, par conséquent, arriver à Sainte-Croix, non le premier de juin, mais le premier de juillet, comme nous l'avons remarqué ci-dessus. Elle en repart le 3 du même mois : elle ne pouvait donc pas avoir passé le saut de la rivière des Iroquois le 2 de juillet. Mais, si l'on suit attentivement la marche de cette petite armée depuis Sainte-Croix jusqu'au saut, c'est-à-dire, jusqu'aux rapides de Chambly, et depuis ce lieu jusqu'à celui où elle rencontra l'ennemi, le 29, on en viendra à la conclusion qu'elle devait avoir passé le saut vers le 12. Or il est assez vraisemblable que le typographe, au lieu du 12, ait mis le 2.

min aſſez beau & pays vny, bien qu'il y aye quantité de bois, ſe rembarquerent dans leurs canots. Les hommes que i'auois furent auſſi par terre, & moy par eau, dedans vn canot. Ils firent reueue de tous leurs gens, & ſe trouua vingt quatre canots, où il y auoit ſoixante hommes. Aprés auoir fait leur reueuë, nous continuaſmes le chemin iuſques à vne iſle (1) qui tient trois lieues de long, remplye des plus beaux pins que i'euſſe iamais veu. Ils firent la chaſſe & y prindrent quelques beſtes ſauuages. Paſſant plus outre enuiron trois lieues de là, nous y logeaſmes pour prendre le repos la nuit enſuiuant.

1609.

Incontinent vn chacun d'eux commença, l'vn à coupper du bois, les autres à prendre des eſcorces d'arbre pour couurir leurs cabannes, pour ſe mettre à couuert : les autres à abbatre de gros arbres pour ſe barricader ſur le bort de la riuiere au tour de leurs cabannes, ce qu'ils ſçauent ſi promptement faire, qu'en moins de deux heures, cinq cens de leurs ennemis auroient bien de la peine à les forcer, ſans qu'ils en fiſſent beaucoup mourir. Ils ne barricadent point le coſté de la riuiere où ſont leurs canots arrengez, pour s'embarquer ſi l'occaſion le requeroit. Aprés qu'ils furent logez, ils enuoyerent trois canots auec neuf bons hommes, comme eſt leur couſtume, à tous leurs logemens, pour deſcouurir deux ou trois lieues s'ils n'apperceuront rien, qui aprés ſe retirent. Toute la nuit ils ſe repoſent ſur la deſcouuerture des auant-coureurs, qui eſt vne treſmauuaiſe couſtume en eux : car quelque fois ils ſont ſurpris de leurs ennemis en dormant, qui les aſſomment, ſans

(1) L'île Sainte-Thérèse.

1609. qu'ils ayent le loiſir de ſe mettre ſur pieds pour leur defendre. Recognoiſſant cela ie leur remonſtrois la faute qu'ils faiſoient, & qu'ils deuoient veiller, comme ils nous auoient veu faire toutes les nuits, & auoir des hommes aux agguets, pour eſcouter & voir s'ils n'apperceuroient rien ; & ne point viure de la façon comme beſtes. Ils me dirent qu'ils ne pouuoient veiller, & qu'ils trauailloient aſſez de iour à la chaſſe : d'autant que quand ils vont en guerre ils diuiſent leurs troupes en trois, ſçauoir, vne partie pour la chaſſe ſeparée en pluſieurs endroits : vne autre pour faire le gros, qui ſont touſiours ſur leurs armes ; & l'autre partie en auant-coureurs, pour deſcouurir le long des riuieres, s'ils ne verront point quelque marque ou ſignal par où ayent paſſé leurs ennemis, ou leurs amis : ce qu'ils cognoiſſent par de certaines marques que les chefs ſe donnent d'vne nation à l'autre, qui ne ſont touſiours ſemblables, s'aduertiſſans de temps en temps quand ils en changent ; & par ce moyen ils recognoiſſent ſi ſont amis ou ennemis qui ont paſſé. Les chaſſeurs ne chaſſent iamais de l'aduant du gros, ny des auant-coureurs, pour ne donner d'allarmes ny de deſordre, mais ſur la retraicte & du coſté qu'ils n'aprehendent leurs ennemis : & continuent ainſi iuſques à ce qu'ils ſoient à deux ou trois iournées de leurs ennemis, qu'ils vont de nuit à la deſrobée, tous en corps, horſmis les coureurs, & le iour ſe retirent dans le fort des bois, où ils repoſent, ſans s'eſgarer ny mener bruit, ny faire aucun feu, afin de n'eſtre apperceuz, ſi par fortune leurs ennemis paſſoient ; ny pour ce qui eſt de leur manger durant ce temps.

1609.

Ils ne font du feu que pour petuner, qui eſt ſi peu que rien. Ils mangent de la farine de bled d'Inde cuite, qu'ils deſtrempent auec de l'eau, comme bouillie. Ils conſeruent ces farines pour leur neceſſité, & quand ils ſont proches de leurs ennemis, ou quand ils font retraite aprés leurs charges, qu'ils ne s'amuſent à chaſſer, ſe retirant promptement.

A tous leurs logemens ils ont leur Pilotois ou Oſtemoy (1), qui ſont manieres de gens, qui font les deuins, en qui ces peuples ont creance, lequel fait vne cabanne, entourée de petis bois, & la couure de ſa robbe : Aprés qu'elle eſt faitte, il ſe met dedans en ſorte qu'on ne le voit en aucune façon, puis prend vn des piliers de ſa cabanne & la fait branſler, marmotant certaines paroles entre ſes dens par leſquelles il dit qu'il inuoque le Diable, & qu'il s'apparoiſt à luy en forme de pierre, & luy dit s'ils troueront leurs ennemis, & s'ils en tueront beaucoup. Ce Pilotois eſt proſterné en terre, ſans remuer, ne faiſant que parler au diable, & puis auſſitoſt ſe leue ſur les pieds, en parlant & ſe tourmentant d'vne telle façon, qu'il eſt tout en eau, bien qu'il ſoit nud. Tout le peuple eſt autour de la cabanne aſſis ſur leur cul comme des ſinges. Ils me diſoient ſouuent que le branlement que ie voyois de la cabanne, eſtoit le Diable qui la faiſoit mouuoir, & non celuy qui eſtoit dedans, bien que ie veiſſe le contraire : car c'eſtoit, comme i'ay dit cy deſſus, le Pilotois qui

(1) Ces deux mots étaient employés en Acadie, pour désigner le jongleur ou sorcier. Le mot *pilotois*, suivant le P. Biard (Rel. 1611, p. 17), venait des Basques, et les Souriquois se servaient du mot *autmoin*, que Lescarbot écrit *aoutmoin*, et Champlain *oſtemoy*. Le P. Lejeune, dans la Relation de 1636 (p. 13), nous apprend que les Montagnais appelaient leurs sorciers *manitousiouekhi*, et, d'après le P. Brebeuf (Rel. 1635, p. 35), les Hurons désignaient les leurs par le nom de *arendiouane*.

1609. prenoit vn des baſtons de ſa cabanne, & la faiſoit ainſi mouuoir. Ils me dirent auſſi que ie verrois ſortir du feu par le haut : ce que ie ne vey point. Ces droſles contrefont auſſi leur voix groſſe & claire, parlant en langage inconneu aux autres ſauuages. Et quand ils la repreſentent caſſée, ils croyent que c'eſt le Diable qui parle, & qui dit ce qui doit arriuer en leur guerre, & ce qu'il faut qu'ils facent.

Neantmoins tous ces garniments qui font les deuins, de cent paroles n'en diſent pas deux veritables, & vont abuſans ces pauures gens, comme il y en a aſſez parmy le monde, pour tirer quelque denrée du peuple, ainſi que font ces galants. Ie leur remonſtrois ſouuent que tout ce qu'ils faiſoient n'eſtoit que folie, & qu'ils ne deuoient y adiouſter foy.

Or aprés qu'ils ont ſceu de leurs deuins ce qu'il leur doit ſucceder, les chefs prennent des baſtons de la longueur d'vn pied autant en nombre qu'ils ſont, & ſignallent par d'autres vn peu plus grands, leurs chefs : Puis vont dans le bois & eſplanadent vne place de 5. ou 6. pieds en quarré, où le chef, comme ſergent maior, met par ordre tous ces baſtons comme bon luy ſemble : puis appelle tous ſes compagnons, qui viennent tous armez, & leur monſtre le rang & ordre qu'ils deuront tenir lors qu'ils ſe battront auec leurs ennemis : ce que tous ces ſauuages regardent attentiuement, remarquant la figure que leur chef a faite auec ces baſtons : & aprés ſe retirent de là, & commencent de ſe mettre en ordre, ainſi qu'ils ont veu leſdicts baſtons : puis ſe meſlent les vns parmy les autres, & retournent de

1609.

rechef en leur ordre, continuant deux ou trois fois, & à tous leurs logemens ſans qu'il ſoit beſoin de ſergent pour leur faire tenir leurs rangs, qu'ils ſçauent fort bien garder, ſans ſe mettre en confuſion. Voila la reigle qu'ils tiennent à leur guerre.

Nous partiſmes le lendemain, continuant noſtre chemin dans la riuiere iuſques à l'entrée du lac. En icelle y a nombre de belles iſles, qui ſont baſſes remplies de treſ-beaux bois & prairies, où il y a quantité de gibier & chaſſe d'animaux, comme Cerfs, Daims, Faons, Cheureuls, Ours, & autres ſortes d'animaux qui viennent de la grand terre auſdictes iſles. Nous y en priſmes quantité. Il y a auſſi grand nombre de Caſtors, tant en la riuiere qu'en pluſieurs autres petites qui viennent tomber dans icelle. Ces lieux ne ſont habitez d'aucuns ſauuages, bien qu'ils ſoient plaiſans, pour le ſubiect de leurs guerres, & ſe retirent des riuieres le plus qu'ils peuuent au profont des terres, afin de n'eſtre ſi toſt ſurprins.

Le lendemain entraſmes dans le lac, qui eſt de grande eſtandue comme de 80. ou 100. lieues(1), où i'y vis quatre belles iſles, contenant 10. 12. & 15. lieues de long(2), qui autres fois ont eſté habitées par les ſauuages, comme auſſi la riuiere des Yroquois : mais elles ont eſté abandonnées depuis qu'ils ont eu guerre les vns contre les autres : auſſi y a il pluſieurs riuieres qui viennent tomber dedans le lac, enuironnées de nombre de beaux arbres, de meſmes eſpeces

(1) Il était bien difficile de se faire ainsi, à première vue, une idée exacte des dimensions d'un lac aussi étendu que celui de Champlain. Aussi l'auteur lui donne-t-il presque trois fois la longueur qu'il a réellement.

(2) Ces quatre îles sont sans doute celles de Contrecœur (l'île Longue et la Grande-Ile), l'île La Motte, et celle de Valcour. Elles ne sont pas tout à fait aussi grandes que l'a cru notre auteur.

1609. que nous auons en France, auec force vignes plus belles qu'en aucun lieu que i'euſſe veu : force chaſtagners, & n'en auois encores point veu que deſſus le bort de ce lac, où il y a grande abondance de poiſſon de pluſieurs eſpeces : Entre autres y en a vn, appelé des ſauuages du pays *Chaouſarou* (1), qui eſt de pluſieurs longueurs : mais les plus grands contiennent, à ce que m'ont dict ces peuples, 8. à 10. pieds. I'en ay veu qui en contenoyent 5. qui eſtoient de la groſſeur de la cuiſſe, & auoient la teſte groſſe comme les deux points, auec vn bec de deux pieds & demy de long, & à double rang de dents fort agues & dangereuſes. Il a toute la forme du corps tirant au brochet, mais il eſt armé d'eſcailles ſi fortes qu'vn coup de poignard ne les ſçauroit percer, & de couleur de gris argenté. Il a auſſi l'extremité du bec comme vn cochon. Ce poiſſon fait la guerre à tous les autres qui ſont dans ces lacs, & riuieres : & a vne induſtrie merueilleuſe, à ce que m'ont aſſeuré ces peuples, qui eſt, quand il veut prendre quelques oyſeaux, il va dedans des ioncs ou roſeaux, qui ſont ſur les riues du lac en pluſieurs endroits, & met le bec hors l'eau ſans ſe bouger : de façon que lors que les oiſeaux viennent ſe repoſer ſur le bec, penſans

(1) Nous rapprocherons de cette description du Chaousarou celle qu'en fait Sagard dans son Histoire du Canada (liv. III, p. 765) : « Au lieu nommé par les Hurons Onthrandéen, & par nous le Cap de Victoire,... ie vis en la cabane d'vn montagnais vn certain poiſſon, que quelques-vns appellent *Chaouſarou*, gros comme vn grand brochet. Il n'eſtoit qu'vn des mediocres, car il s'en voit de beaucoup plus grands, & qui ont iuſqu'à 8. 9. & 10. pieds, à ce qu'on dit. Il auoit vn bec d'enuiron vn pied & demy de long, fait à peu prés comme celuy d'vne becaſſe, ſinon qu'il a l'extremité mouſſe & non ſi pointu, gros à proportion du corps. Il a double rang de dens fort aiguës & dangereuſes,... & la forme du corps tirant au brochet, mais armé de trés-fortes & dures eſcailles, de couleur gris argenté, & difficile à percer. » D'après cette description, ce poisson doit appartenir au genre des *Lépisostées* de Lacépède. Mais les individus décrits par les Ichtyologistes n'ont pas d'aussi grandes proportions.

1609.

que ce ſoit vn tronc de bois, il eſt ſi ſubtil, que ſerrant le bec qu'il tient entr'ouuert, ils les tire par les pieds ſoubs l'eau. Les ſauuages m'en donnerent vne teſte, dont ils font grand eſtat, diſans que lors qu'ils ont mal à la teſte, ils ſe ſeignent auec les dents de ce poiſſon à l'endroit de la douleur qui ſe paſſe ſoudain.

Continuant noſtre route dans ce lac du coſté de l'Occident, conſiderant le pays, ie veis du coſté de l'Orient de fort hautes montagnes, où ſur le ſommet y auoit de la neige. Ie m'enquis aux ſauuages ſi ces lieux eſtoient habitez, ils me dirent que ouy, & que c'eſtoient Yroquois (1), & qu'en ces lieux y auoit de belles vallées, & campagnes fertiles en bleds, comme i'en ay mangé audit pays, auec infinité d'autres fruits : & que le lac alloit proche des montagnes, qui pouuoient eſtre eſloignées de nous, à mon iugement, de vingt cinq (2) lieuës. I'en veis au midy d'autres qui n'eſtoient moins hautes que les premieres, horſmis qu'il n'y auoit point de neige. Les ſauuages me dirent que c'eſtoit où nous deuions aller trouuer leurs ennemis, & qu'elles eſtoient fort peuplées & qu'il falloit paſſer par vn ſaut d'eau (3) que ie vis depuis : & de là entrer dans vn autre lac (4) qui contient quelque 9. ou 10. lieuës de long, & qu'e-

(1) Si ce rapport des sauvages est exact, il faut croire que la guerre entre les Mahingans et les Agniers, eut pour effet de rapprocher ceux-ci des autres tribus iroquoises, et de les faire émigrer au côté occidental du lac. Peut-être aussi les Montagnais qui accompagnaient Champlain traitaient-ils d'iroquois les Mahingans eux-mêmes, qui alors pouvaient être les alliés de la nation iroquoise : car le P. Jérôme Lalemant, en parlant de ce qu'avaient été autrefois les Loups ou Mahingans, dit (Rel. 1646, 3) : « Les Iroquois Annierronnons les ayans domtez, ils ſe ſont iettez de leur party. »

(2) L'édition de 1632 porte 15.

(3) Ticonderoga.

(4) Le lac Saint-Sacrement, aujourd'hui le lac George.

1609. ſtant paruenus au bout d'iceluy, il falloit faire quelque deux lieuës de chemin par terre, & paſſer vne riuiere (1), qui va tomber en la coſte de Norembegue, tenant à celle de la Floride (2), & qu'ils n'eſtoient que deux iours à y aller auec leurs canots, comme ie l'ay ſçeu depuis par quelques priſonniers que nous priſmes, qui me diſcoururent fort particulierement de tout ce qu'ils en auoyent cognoiſſance, par le moien de quelques truchemens Algoumequins, qui ſçauoient la langue des Yroquois.

Or comme nous commençaſmes à approcher à quelques deux ou trois iournées de la demeure de leurs ennemis, nous n'allions plus que la nuit, & le iour nous nous repoſions, neantmoins ne laiſſoient de faire touſiours leurs ſuperſtitions accouſtumées pour ſçauoir ce qui leur pourroit ſucceder de leurs entrepriſes; & ſouuent me venoient demander ſi i'auois ſongé, & auois veu leurs ennemis : Ie leur diſois que non : Neantmoins ne laiſſois de leur donner du courage, & bonne eſperance. La nuit venue nous nous miſmes en chemin iuſques au lendemain, que nous nous retiraſmes dans le fort du bois, pour y paſſer le reſte du iour. Sur les dix ou onze heures, aprés m'eſtre quelque peu proumené au tour de noſtre logement, ie fus me repoſer; & en dormant, ie ſongay que ie voyois les Yroquois nos ennemis, dedans le lac, proche d'vne montaigne, qui ſe noyoient à noſtre veue; & les voulans ſecourir, nos

(1) La rivière Hudson.

(2) Il est probable que le manuscrit de l'auteur portait : « tirant à celle de la Floride » ; car Champlain ne devait pas ignorer qu'entre la côte de Norembègue et la Floride, se trouvait la côte de la Virginie ou les Virgines, comme il dit lui-même (Table de sa grande carte, édit. 1632).

1609.

ſauuages alliez me diſoient qu'il les falloit tous laiſ-ſer mourir & qu'ils ne valoient rien. Eſtant eſueillé, ils ne faillirent comme à l'acouſtumée de me demander ſi i'auois ſongé quelque choſe : ie leur dis en effect ce que i'auois veu en ſonge : Cela leur apporta vne telle creance qu'ils ne douterent plus de ce qui leur deuoit aduenir pour leur bien.

Le ſoir eſtant venu, nous nous embarquaſmes en nos canots pour continuer noſtre chemin, & comme nous allions fort doucement, & ſans mener bruit, le 29. du mois, nous fiſmes rencontre des Yroquois ſur les dix heures du ſoir au bout d'vn cap (1) qui aduance dans le lac du coſté de l'occident, leſquels venoient à la guerre. Eux & nous commençaſmes à ietter de grands cris, chacun ſe parant de ſes armes. Nous nous retiraſmes vers l'eau, & les Yroquois mirent pied à terre, & arrangerent tous leurs canots les vns contre les autres, & commencerent à abbatre du bois auec des meſchantes haches qu'ils gaignent quelquesfois à la guerre, & d'autres de pierre, & ſe barricaderent fort bien.

Auſſi les noſtres tindrent toute la nuit leurs canots arrangez les vns contre les autres attachez à des perches pour ne s'eſgarer, & combattre tous enſemble s'il en eſtoit de beſoin ; & eſtions à la portée d'vne fleſche vers l'eau du coſté de leurs barricades. Et comme ils furent armez, & mis en ordre, ils enuoyerent deux canots ſeparez de la trouppe, pour ſçauoir de leurs ennemis s'ils vouloient combatre, leſquels reſpondirent qu'ils ne deſiroient autre choſe :

(1) Ce cap, ou cette pointe, qui s'avance dans le lac, non loin de la décharge du lac George, comme l'indique la carte de 1632, nous paraît correspondre à la pointe Saint-Fréderic (*Crown point*).

1609. mais que pour l'heure, il n'y auoit pas beaucoup d'apparence, & qu'il falloit attendre le iour pour ſe cognoiſtre : & qu'auſſitoſt que le ſoleil ſe leueroit, ils nous liureroient le combat : ce qui fut accordé par les noſtres : & en attendant toute la nuit ſe paſſa en danſes & chanſons, tant d'vn coſté, que d'autre, auec vne infinité d'iniures, & autres propos, comme, du peu de courage qu'ils auoient, auec le peu d'effet & reſiſtance contre leurs armes, & que le iour venant, ils le ſentiroyent à leur ruine. Les noſtres auſſi ne manquoient de repartie, leur diſant qu'ils verroient des effets d'armes que iamais ils n'auoient veu, & tout plain d'autres diſcours, comme on a accouſtumé à vn ſiege de ville. Aprés auoir bien chanté, danſé & parlementé les vns aux autres, le iour venu, mes compagnons & moy eſtions touſiours couuerts, de peur que les ennemis ne nous veiſſent, preparans nos armes le mieux qu'il nous eſtoit poſſible, eſtans toutesfois ſeparez, chacun en vn des canots des ſauuages montagnars. Aprés que nous fuſmes armez d'armes legeres, nous priſmes chacun vne arquebuſe & deſcendiſmes à terre. Ie vey ſortir les ennemis de leur barricade, qui eſtoient prés de 200. hommes forts & robuſtes à les voir, qui venoient au petit pas audeuant de nous, auec vne grauité & aſſeurance qui me contenta fort à la teſte deſquels y auoit trois chefs. Les noſtres auſſi alloient en meſme ordre & me dirent que ceux qui auoient trois grands pannaches eſtoient les chefs, & qu'il n'y en auoit que ces trois, & qu'on les recognoiſſoit à ces plumes, qui eſtoient beaucoup plus grandes que celles de leurs compagnons, & que ie feiſſe ce que

ie pourrois pour les tuer. Ie leur promis de faire ce qui feroit de ma puiffance, & que i'eftois bien fafché qu'ils ne me pouuoient bien entendre pour leur donner l'ordre & façon d'attaquer leurs ennemis, & que indubitablement nous les desferions tous; mais qu'il n'y auoit remede, que i'eftois tref-aife de leur monftrer le courage & bonne volonté qui eftoit en moy quand ferions au combat.

Auffitoft que fufmes à terre, ils commencerent à courir quelque deux cens pas vers leurs ennemis qui eftoient de pied ferme, & n'auoient encores aperçeu mes compagnons, qui s'en allerent dans le bois auec quelques fauuages. Les noftres commencerent à m'appeller à grands cris : & pour me donner paffage ils s'ouurirent en deux, & me mis à la tefte, marchant quelque 20. pas deuant, iufqu'à ce que ie fuffe à quelque 30. pas des ennemis, où auffitoft ils m'aperceurent, & firent alte en me contemplant, & moy eux. Comme ie les veis efbranler pour tirer fur nous, ie couchay mon arquebufe en iouë, & vifay droit à vn des trois chefs, & de ce coup il en tomba deux par terre, & vn de leurs compagnons qui fut bleffé, qui quelque temps aprés en mourut. I'auois mis quatre balles dedans mon arquebufe. Comme les noftres virent ce coup fi fauorable pour eux, ils commencerent à ietter de fi grands cris qu'on n'euft pas ouy tonner; & cependant les flefches ne manquoyent de cofté & d'autre. Les Yroquois furent fort eftonnez, que fi promptement deux hommes auoyent efté tuez, bien qu'ils fuffent armez d'armes tiffues de fil de cotton, & de bois à l'efpreuue de leurs flefches. Cela leur donna vne

1609. grande apprehension. Comme ie rechargeois, l'vn de mes compagnons tira vn coup de dedans le bois, qui les estonna derechef de telle façon, voyant leurs chefs morts, qu'ils perdirent courage, & se mirent en fuite, & abandonnerent le champ, & leur fort, s'enfuyans dedans le profond des bois, où les poursuiuans, i'en fis demeurer encores d'autres. Nos sauuages en tuerent aussi plusieurs, & en prindrent 10. ou 12. prisonniers : Le reste se sauua auec les blessez. Il y en eut des nostres 15. ou 16. de blessez de coups de flesches, qui furent promptement gueris.

Aprés que nous eusmes eu la victoire, ils s'amuserent à prendre force bled d'Inde, & les farines des ennemis, & de leurs armes, qu'ils auoient laissées pour mieux courir. Aprés auoir fait bonne chere, dansé & chanté, trois heures aprés nous en retournasmes auec les prisonniers. Ce lieu où se fit ceste charge est par les 43. degrez & quelques minutes (1) de latitude, & fut nommé le lac de Champlain.

Retour de la bataille, & ce qui se passa par le chemin.

CHAPITRE X.

APrés auoir fait quelque 8. lieuës, sur le soir, ils prindrent vn des prisonniers, à qui ils firent vne harangue des cruautez que luy & les siens auoyent exercées en leur endroit, sans auoir eu aucun esgard, & qu'au semblable il deuoit se re-

(1) La décharge du lac George est environ à 44°.



Deffaite des Yroquois au Lac Champlain.

A (1) Le fort des Yroquois.
B Les ennemis.
C Les Canots des ennemis faits d'escorce de chesne, qui peuuent tenir chacun 10. 15. & 18. hommes.
D. E. Deux chefs tués, & vn blessé d'vn coup d'arquebuse par le sieur de Champlain.
F (2) Le sieur de Champlain.
G (3) Deux Arquebusiers du sieur de Champlain.
H (4) Montaignets, Ochastaiguins & Algoumequins.
I Canots de nos sauuages aliés faits d'escorce de bouleau.
K (5) Les bois.

(1) Cette lettre manque dans le dessin. — (2) La lettre manque ; mais il est facile de reconnaître Champlain posté seul entre les combattants. — (3) Cette lettre manque dans le dessin ; mais on reconnait aisément les deux arquebusiers sur la lisière du bois. — (4) La lettre H a été mise par inadvertance sur les canots des alliés, où il y a déjà la lettre I. — (5) Cette lettre, qui manque aussi, est facile à suppléer.

ſoudre d'en receuoir autant, & luy commanderent de chanter s'il auoit du courage, ce qu'il fit, mais auec vn chant fort triſte à ouyr.

1609.

Cependant les noſtres allumerent vn feu, & comme il fut bien embraſé ils prindrent chacun vn tizon, & faiſoient bruſler ce pauure miſerable peu à peu pour luy faire ſouffrir plus de tourmens. Ils le laiſſoient quelques fois, luy iettant de l'eau ſur le dos : puis luy arracherent les ongles, & luy mirent du feu ſur les extremitez des doigts & de ſon membre. Aprés ils luy eſcorcherent le haut de la teſte, & luy firent degoutter deſſus certaine gomme toute chaude : puis luy percerent les bras prés des poignets, & auec des baſtons tiroyent les nerfs & les arrachoyent à force : & comme ils voioyent qu'ils ne les pouuoyent auoir, ils les couppoyent. Ce pauure miſerable iettoit des cris eſtranges, & me faiſois pitié de le voir traitter de la façon, toutesfois auec vne telle conſtance, qu'on euſt dit quelquesfois qu'il ne ſentoit preſque point de mal. Ils me ſollicitoyent fort de prendre du feu pour faire de meſme eux. Ie leur remonſtrois que nous n'vſions point de ces cruautez, & que nous les faiſions mourir tout d'vn coup, & que s'ils vouloyent que ie luy donnaſſe vn coup d'arquebuze, i'en ſerois content. Ils dirent que non, & qu'il ne ſentiroit point de mal. Ie m'en allay d'auec eux comme faſché de voir tant de cruautez qu'ils exercoient ſur ce corps. Comme ils virent que ie n'en eſtois contant, ils m'appelerent & me dirent que ie luy donnaſſe vn coup d'arquebuſe : ce que ie fis, ſans qu'il en viſt rien ; & luy fis paſſer tous les tourmens qu'il deuoit ſouffrir, d'vn coup, plu-

1609. ſtoſt que de le voir tyranniſer. Aprés qu'il fut mort ils ne ſe contenterent pas, il luy ouurirent le ventre, & ietterent ſes entrailles dedans le lac : aprés ils luy coupperent la teſte, les bras & les iambes, qu'ils ſeparerent d'vn coſté & d'autre, & reſeruerent la peau de la teſte, qu'ils auoient eſcorchée, comme ils auoient fait de tous les autres qu'ils auoient tuez à la charge. Ils firent encores vne meſchanceté, qui fut, de prendre le cœur qu'ils coupperent en pluſieurs pieces & le donnerent à manger à vn ſien frere, & autres de ſes compagnons qui eſtoient priſonniers, leſquels le prindrent & le mirent en leur bouche, mais ils ne le voulurent aualler : quelques ſauuages Algoumequins, qui les auoient en garde le firent recracher à aucuns, & le ietterent dans l'eau. Voila comme ces peuples ſe gouuernent à l'endroit de ceux qu'ils prennent en guerre : & mieux vaudroit pour eux mourir en combatant, ou ſe faire tuer à la chaude, comme il y en a beaucoup qui font, pluſtoſt que de tomber entre les mains de leurs ennemis. Aprés ceſte execution faite, nous nous miſmes en chemin pour nous en retourner auec le reſte des priſonniers, qui alloient touſiours chantans, ſans autre eſperance que celuy qui auoit eſté ainſi mal traiɛ́té. Eſtans aux ſauts de la riuiere des Yroquois les Algoumequins s'en retournerent en leur pays, & auſſi les Ochatequins(1) auec vne partie des priſonniers, fort contens de ce qui s'eſtoit paſſé en la guerre, & de ce que librement i'eſtois allé auec eux. Nous nous departiſmes donc comme cela, auec de grandes proteſtations d'amitié, les vns

(1) Ochateguins, ou Hurons.

1609.

& les autres, & me dirent ſi ie ne deſirois pas aller en leur pays pour les aſſiſter touſiours comme freres : ie leur promis.

Ie m'en reuins auec les Montagnets. Aprés m'eſtre informé des priſonniers de leurs pays, & de ce qu'il pouuoit y en auoir, nous ployames bagage pour nous en reuenir, ce qui fut auec telle diligence, que chacun iour nous faiſions 25. & 30. lieues dans leurſdicts canots, qui eſt l'ordinaire. Comme nous fuſmes à l'entrée de la riuiere des Yroquois, il y eut quelques ſauuages qui ſongerent que leurs ennemis les pourſuiuoient : ce ſonge les fit auſſitoſt leuer le ſiege, encores que celle nuit fut fort mauuaiſe à cauſe des vents & de la pluye qu'il faiſoit; & furent paſſer la nuit dedans de grands roſeaux, qui ſont dans le lac ſainct Pierre, iuſqu'au lendemain, pour la crainte qu'ils auoient de leurs ennemis. Deux iours aprés arriuaſmes à noſtre habitation, où ie leur fis donner du pain & quelques poix, & des patinoſtres, qu'ils me demanderent pour parer la teſte de leurs ennemis, qui les portent pour faire des reſiouiſſances à leur arriuée. Le lendemain ie feu auec eux dans leurs canots à Tadouſſac, pour voir leurs ceremonies. Aprochans de la terre, ils prindrent chacun vn baſton, où au bout ils pendirent les teſtes de leurs ennemis tués auec quelques patinoſtres, chantants les vns & les autres : & comme ils en furent preſts, les femmes ſe deſpouillerent toutes nues, & ſe ietterent en l'eau, allant au deuant des canots pour prendre les teſtes de leurs ennemis qui eſtoient au bout de longs baſtons deuant leurs batteaux, pour aprés les pendre à leur col comme ſi c'euſt eſté

1609. quelque chaine precieuſe, & ainſi chanter & danſer. Quelques iours aprés ils me firent preſent d'vne de ces teſtes, comme choſe bien precieuſe, & d'vne paire d'armes de leurs ennemis, pour les conſeruer, affin de les montrer au Roy : ce que ie leur promis pour leur faire plaiſir.

Quelques iours aprés ie fus à Quebecq, où il vint quelques ſauuages Algoumequins, qui me firent entendre le deſplaiſir qu'ils auoient de ne s'eſtre trouuez à la deffaite de leurs ennemis, & me firent preſent de quelques fourrures, en conſideration de ce que i'y auois eſté & aſſiſté leurs amis.

Quelques iours aprés qu'ils furent partis pour s'en aller en leur pays, diſtant de noſtre habitation de 120. lieues, ie fus à Tadouſſac voir ſi le Pont ſeroit de retour de Gaſpé, où il auoit eſté. Il n'y arriua que le lendemain, & me dit qu'il auoit deliberé de retourner en France. Nous reſoluſmes de laiſſer vn honneſte homme appelé le Capitaine Pierre Chauin, de Dieppe, pour commander à Quebecq, où il demeura iuſques à ce que le ſieur de Mons en euſt ordonné.

Retour en France, & ce qui s'y paſſa iuſques au rembarquement.

CHAPITRE XI.

CEſte reſolution prinſe nous fuſmes à Quebecq pour l'eſtablir, & luy laiſſer toutes les choſes requiſes & neceſſaires à vne habitation, auec quinze hommes. Toutes choſes eſtant en eſtat nous en partiſmes le premier iour de Septembre pour aller

1609.

à Tadouſſac, faire appareiller noſtre vaiſſeau, à fin de nous en reuenir en France.

Nous partiſmes donc de ce lieu le 5. du mois, & le 8. nous fuſmes mouiller l'ancre à l'iſle Percée.

Le ieudy dixieſme partiſmes de ce lieu, & le mardy enſuiuant 18. (1) du mois arriuaſmes ſur le grand banc.

Le 2. d'Octobre, nous euſmes la ſonde. Le 8. mouillaſmes l'ancre au Conquet en baſſe Bretagne. Le Samedy 10. du mois partiſmes de ce lieu, & arriuaſmes à Honfleur le 13.

Eſtans deſembarqués, ie n'y fis pas long ſeiour que ie ne prinſe la poſte pour aller trouuer le ſieur de Mons, qui eſtoit pour lors à Fontaine-belau où eſtoit ſa Maieſté, & luy repreſentay fort particulierement tout ce qui s'eſtoit paſſé, tant en mon yuernement, que des nouuelles deſcouuertures, & l'eſperance de ce qu'il y auoit à faire à l'aduenir touchant les promeſſes des ſauuages appelez Ochateguins, qui ſont bons Yroquois. Les autres Yroquois leurs ennemis ſont plus au midy. Les premiers entendent, & ne diferent pas beaucoup de langage aux peuples deſcouuerts de nouueau, & qui nous auoient eſté incogneus cy deuant.

Auſſitoſt ie fus trouuer ſa Maieſté, à qui ie fis le diſcours de mon voyage, à quoy il print plaiſir & contentement.

I'auois vne ceinture faite de poils de porc-eſpic, qui eſtoit fort bien tiſſue, ſelon le pays, laquelle ſa Maieſté eut pour aggreable, auec deux petits oiſeaux

(1) Le mardi était le 15.

1609. gros comme des merles, qui eſtoient incarnats(1), & auſſi la teſte d'vn certain poiſſon qui fut prins dans le grand lac des Yroquois, qui auoit vn becq fort long auec deux ou trois rangées de dents fort aigues. La figure de ce poiſſon eſt dans le grand lac de ma carte Geographique(2).

Ayant fait auec ſa Maieſté, le ſieur de Mons ſe delibera d'aller à Rouen trouuer ſes aſſociez les ſieurs Collier & le Gendre marchands de Rouen, pour aduiſer à ce qu'ils auoient à faire l'année enſuiuant. Ils reſolurent de continuer l'habitation, & paracheuer de deſcouurir dedans le grand fleuue S. Laurens, ſuiuant les promeſſes des Ochateguins, à la charge qu'on les aſſiſteroit en leurs guerres comme nous leur auions promis.

Le Pont fut deſtiné pour aller à Tadouſſac tant pour la traicte que pour faire quelque autre choſe qui pourroit apporter de la commodité pour ſubuenir aux frais de la deſpence.

Et le ſieur Lucas le Gendre de Rouen, l'vn des aſſociez, ordonné pour auoir ſoin de faire tant l'achapt des marchandiſes que viures, & de la frette des vaiſſeaux, eſquipages & autres choſes neceſſaires pour le voyage.

Aprés ces choſes reſolues le ſieur de Mons s'en retourna à Paris, & moy auec luy, où ie fus iuſques à la fin de Feurier : durant lequel temps le ſieur de Mons chercha moyen d'auoir nouuelle commiſſion pour les traictes des nouuelles deſcouuertures, que nous auions faites, où auparauant perſonne n'auoit

(1) Cette description convient au *Pyranga rubra*, AUD.
(2) La grande carte de 1612. Voir plus haut, p. 190, la description de ce poisson.

1609.

traiɛté : Ce qu'il ne peut obtenir, bien que les demandes & propoſitions fuſſent iuſtes & raiſonnables.

Et ſe voyant hors d'eſperance d'obtenir icelle commiſſion, il ne laiſſa de pourſuiure ſon deſſin, pour le deſir qu'il auoit que toutes choſes reuſſiſſent au bien & honneur de la France.

Pendant ce temps, le ſieur de Mons ne m'auoit dit encores ſa volonté pour mon particulier, iuſques à ce que ie luy eus dit qu'on m'auoit raporté qu'il ne deſiroit que i'yuernaſſe en Canadas, ce qui n'eſtoit pas, car il remit le tout à ma volonté.

Ie m'eſquipay des choſes propres & neceſſaires pour hyuerner à noſtre habitation de Quebecq, & pour ceſt effet party de Paris le dernier iour de Feurier enſuiuant, & fus à Honfleur, où ſe deuoit faire l'embarquement. Ie paſſay par Rouen, où ie ſeiournay deux iours : & de là fus à Honfleur, où ie trouuay le Pont, & le Gendre, qui me dirent auoir fait embarquer les choſes neceſſaires pour l'habitation. Ie fus fort aiſe de nous voir preſts à faire voile : toutesfois incertain ſi les viures eſtoient bons & ſuffiſans pour la demeure & yuernement.

SECOND VOYAGE (1)

DV SIEVR DE CHAMPLAIN

fait en la Nouuelle France en l'année 1610.

Partement de France pour retourner en la Nouuelle France, & ce qui se passa iusques à nostre arriuée en l'habitation.

CHAPITRE I.

1610.

LE temps venant fauorable ie m'enbarquay à Honfleur auec quelque nombre d'artisans le 7. du mois de Mars, & fusmes contrariez de mauuais temps en la Manche, & contraincts de relascher en Angleterre, à vn lieu appelé Porlan (2), où fusmes quelques iours à la radde : & leuasmes l'ancre pour aller à l'isle d'Huy (3), qui est proche de la coste d'Angleterre, d'autant que nous trouuions la radde de Porlan fort mauuaise. Estans proches d'icelle isle, la brume s'esleua si fort que nous fusmes contraincts de relascher à la Hougue.

Depuis le partement de Honfleur, ie fus perse-

(1) Ce voyage est le second que l'auteur ait fait dans la Nouvelle-France avec une commission expresse et personnelle de fonder un établissement permanent. Dans les deux voyages précédents, il n'avait fait qu'accompagner M. de Monts ou ses lieutenants pour faire un rapport fidèle des avantages que pouvaient offrir les pays nouvellement découverts.

(2) Portland.

(3) L'ile de Wight.

1610. cuté d'vne fort grande maladie, qui m'oftoit l'efperance de faire le voyage, & m'eftois embarqué dans vn batteau pour me faire reporter en France au Haure, & là me faire traicter, eftant fort mal au vaiffeau : Et faifois eftat recouurant ma fanté, que ie me rembarquerois dans vn autre, qui n'eftoit party de Honfleur, où deuoit s'embarquer des Mareftz gendre de Pont-graué : mais ie me fis porter à Honfleur, toufiours fort mal, où le 15. de Mars le vaiffeau d'où i'eftois forty relafcha, pour y prendre du l'aift, qui luy manquoit, pour eftre bien en affiete. Il fut en ce lieu iufques au 8. d'Auril. Durant ce temps ie me remis en affez bon eftat : toutesfois encore que foible & debile, ie ne laiffay pas de me rembarquer.

Nous partifmes derechef le 18.(1) d'Auril, & arriuafmes fur le grand banc le 19. du mois, & eufmes cognoiffance des ifles S. Pierre le 22. Eftans le trauers de Menthane nous rencontrafmes vn vaiffeau de S. Maflo, où il y auoit vn ieune homme, qui

(1) Le 8, ou, comme portait peut-être le manuscrit, le *dit huit*, que l'on aura pris pour *dix-huit*, et traduit en chiffres. Lescarbot n'a pas vu d'autre moyen de corriger ce passage que de faire arriver Champlain le 26 *de mai*, au lieu du 26 *du mois*. Ce qui nous surprend, c'est que M. Ferland, qui d'ordinaire est si exact, ait adopté la supposition de Lescarbot, sans essayer lui-même de concilier ces dates. Mais il est à remarquer premièrement, que la correction que nous faisons, est motivée par les circonstances mêmes du récit de l'auteur, puisque le vaisseau «fut en ce lieu jusqu'au 8», et que, dans l'intervalle, Champlain se rétablit assez bien pour pouvoir se rembarquer. En second lieu, cette seule correction obvie à toutes les difficultés, tandis que celle de Lescarbot en laisse subsister d'assez graves : comment Champlain serait-il parti le dix-huit, quand il vient de dire que le vaisseau ne resta que jusqu'au huit? qu'aurait fait le vaisseau dans l'intervalle? Champlain n'aurait-il pas mentionné la raison de ce nouveau retard comme celle du premier? Enfin comment croire que « depuis plus de soixante ans » on n'eût pas vu les vaisseaux arriver à Tadoussac avant le 18 de mai, puisque la flotte du Canada partait ordinairement aux grandes mers de mars? (Fournier, Hydrogr., liv. III, ch. XLIX.) D'ailleurs, comme le vaisseau de Champlain avait d'abord fait voile au commencement de mars, il est extrêmement probable que les vaisseaux de traite, qui tenaient à n'être pas devancés, partirent aussi dans la première moitié du même mois; alors, rien d'étonnant qu'ils aient été rendus à Tadoussac dès le 18 d'avril. Champlain aurait donc fait la traversée en dix-huit jours; ce qui n'est point incroyable, puisqu'on a vu des traversées encore plus courtes. Il y a d'ailleurs raison de croire que le même vent qui amena si tôt les vaisseaux de traite à Tadoussac, dut favoriser également le vaisseau de Champlain.

1610.

beuuant à la ſanté de Pont-graué, ne ſe peut ſi bien tenir, que par l'eſbranlement du vaiſſeau il ne tombaſt en la mer, & ſe noya ſans y pouuoir donner remede, à cauſe que le vent eſtoit trop impetueux.

Le 26. du mois arriuaſmes à Tadouſſac, où il y auoit des vaiſſeaux qui y eſtoient arriuez dés le 18. ce qui ne s'eſtoit veu il y auoit plus de 60. ans(1), à ce que diſoient les vieux mariniers qui voguent ordinairement audit pays. C'eſtoit le peu d'yuer qu'il y auoit fait, & le peu de glaces(2), qui n'empeſcherent point l'entrée deſdicts vaiſſeaux. Nous ſçeuſmes par vn ieune Gentilhomme appelé le ſieur du Parc qui auoit yuerné à noſtre habitation, que tous ſes compagnons ſe portoient bien, & qu'il n'y en auoit eu que quelques vns de malades, encore fort peu, & nous aſſeura qu'il n'y auoit fait preſque point d'yuer, & auoient eu ordinairement de la viande fraiſche tout l'yuer, & que le plus grand de leur trauail eſtoit de ſe donner du bon temps.

Ceſt yuer monſtre comme ſe doiuent comporter à l'aduenir ceux qui auront telles entrepriſes, eſtant bien malaiſé de faire vne nouuelle habitation ſans trauail, & courir la premiere année mauuaiſe fortune, comme il s'eſt trouué en toutes nos premieres habitations. Et à la verité en oſtant les ſalures, & ayant

(1) « Cette remarque, » dit M. Ferland, « prouve que depuis le dernier voyage de M. de Roberval en 1649, les Basques, les Normands et les Bretons avaient continué de faire le trafic des pelleteries à Tadoussac. » (Cours d'Hist. du Canada, I, p. 157, note 1.)

(2) Champlain, en indiquant cette raison, se contente de mentionner un fait, sans prétendre le généraliser, et il reste dans le vrai. Lescarbot, moins scrupuleux, tire de suite la conclusion que, si l'entrée du golfe est obstruée de glaces à la fin de mai, elle doit l'être à plus forte raison au commencement du même mois ou dans le mois d'avril; ce qui cependant est contraire aux faits. « Là, dit-il, ilz trouverent des vaiſſeaux arrivez dés huit iours auparavant, choſe qui ne s'étoit veue il y avoit plus de ſoixante ans, à ce que diſoient les vieux mariniers. Car d'ordinaire les entrées du golfe de Canada ſont ſeelées de glaces iuſques à la fin de May. » (Liv. v, ch. v.)

1610. de la viande fraiſche, la ſanté y eſt auſſi bonne qu'en France.

Les ſauuages (1) nous attendoient de iour en autre pour aller à la guerre auec eux. Comme ils ſceurent que le Pont & moy eſtions arriuez enſemble, il ſe reſiouirent fort, & vindrent parler à nous.

Ie fus à terre, pour leur aſſeurer que nous irions auec eux, ſuiuant les promeſſes qu'ils m'auoient faites, Qu'aprés le retour de leur guerre, il me meneroient deſcouurir les trois riuieres, iuſques en vn lieu où il y a vne ſi grande mer (2) qu'ils n'en voyent point le bout, & nous en reuenir par le Saguenay audit Tadouſſac : & leur demanday s'ils auoient encore ceſte meſme volonté : Ils me dirent qu'ouy : mais que ce ne pouuoit eſtre que l'année ſuiuante : ce qui m'aporta du plaiſir (3) : Toutesfois i'auois promis aux Algoumequins & Ochateguins de les aſſiſter auſſi en leurs guerres, leſquels m'auoient promis de me faire voir leur pays, & le grand lac (4), & quelques mines de cuiure & autres choſes qu'ils m'auoient donné à entendre : ſi bien que i'auois deux cordes à mon arc : de façon que ſi l'vne failloit, l'autre pouuoit reuſſir.

Le 28. dudit mois ie party de Tadouſſac, pour aller à Quebecq, où ie trouuay le Capitaine Pierre (5) qui y commandoit, & tous ſes compagnons en bon eſtat ; & auec eux vn Capitaine ſauuage appelé Batiſcan, & aucuns de ſes compagnons, qui

(1) Les Montagnais, comme la suite le fait voir.
(2) La Baie d'Hudson.
(3) Le contexte prouve assez qu'il faut « du deſplaiſir. »
(4) C'est-à-dire, leur grand lac, le lac Huron.
(5) Pierre Chavin. (Voir plus haut, p. 200.)

1610.

nous y attendoient, lesquels furent fort resiouys de ma venue, & se mirent à chanter & danser tout le soir. Ie leur fis festin ce qu'ils eurent fort aggreable, & firent bonne chere, dont ils ne furent point ingrats, & me conuierent moy huictiesme qui n'est pas petite faueur parmy eux, où nous portasmes chacun nostre escuelle, comme est la coustume, & de la remporter chacun plaine de viande, que nous donnions à qui bon nous sembloit.

Quelques iours aprés que ie fus party de Tadoussac, les Montagnets arriuerent à Quebecq au nombre de 60. bons hommes, pour s'acheminer à la guerre. Ils y seiournerent quelques iours, s'y donnant du bon temps, & n'estoit pas sans souuent m'importuner, sçauoir si ie ne manquerois point à ce que ie leur auois promis. Ie les asseuray, & promis de rechef, leur demandant s'ils m'auoient trouué menteur par le passé. Ils se resiouirent fort lors que ie leur reiteray mes promesses.

Et me disoient voila beaucoup de Basques & Mistigoches (ainsi appelent ils les Normans & Maslouins) qui disent qu'ils viendront à la guerre auec nous, que t'en semble? disent ils verité? Ie leur respondis que non, & que ie sçauois bien ce qu'ils auoient au cœur; & que ce qu'ils en disoient n'estoient que pour auoir & attirer leurs commoditez. Ils me disoient tu as dit vray, ce sont femmes, & ne veulent faire la guerre qu'à nos Castors : auec plusieurs autres discours facetieux, & de l'estat & ordre d'aller à la guerre.

Ils se resolurent de partir, & m'aller attendre aux trois riuieres 30. lieues plus haut que Quebecq, où

1610. ie leur auois promis de les aller trouuer, & quatre barques chargées de marchandiſes, pour traicter de pelleterie, entre autres auec les Ochateguins, qui me deuoient venir attendre à l'entrée de la riuiere des Yroquois, comme ils m'auoient promis l'année precedente, & y amener iuſques à 400. hommes, pour aller à la guerre.

Partement de Quebecq pour aller aſſiſter nos ſauuages aliez à la guerre contre les Yroquois leurs ennemis, & tout ce qui ſe paſſa iuſques à noſtre retour en l'habitation.

CHAPITRE II.

IE party de Quebecq le 14. Iuin pour aller trouuer les Montagnets, Algoumequins & Ochateguins qui ſe deuoient trouuer à l'entrée de la riuiere des Yroquois. Comme ie fus à 8. lieues de Quebecq, ie rencontray vn canot, où il y auoit deux ſauuages, l'vn Algoumequin, & l'autre Montagnet, qui me venoient prier de m'aduancer le plus viſte qu'il me feroit poſſible, & que les Algoumequins & Ochateguins feroient dans deux iours au rendes-vous au nombre de 200. & 200. autres qui deuoient venir vn peu aprés, auec Yroquet vn de leurs chefs; & me demanderent ſi i'eſtois content de la venue de ces ſauuages : ie leur dy que ie n'en pouuois eſtre faſché, puis qu'ils auoient tenu leur promeſſe. Ils ſe mirent dedans ma barque, où ie leur fis fort bonne chere. Peu de temps aprés auoir deuiſé auec eux de pluſieurs choſes touchant leurs guerres, le ſauuage Algoumequin, qui eſtoit vn de

1610.

leurs chefs, tira d'vn ſac vne piece de cuiure de la longueur d'vn pied, qu'il me donna, lequel eſtoit fort beau & bien franc, me donnant à entendre qu'il y en auoit en quantité là où il l'auoit pris, qui eſtoit ſur le bort d'vne riuiere proche d'vn grand lac, & qu'ils le prenoient par morceaux, & le faiſant fondre le mettoient en lames, & auec des pierres le rendoient vny. Ie fus fort ayſe de ce preſent, encores qu'il fut de peu de valleur.

Arriuant aux trois riuieres, ie trouuay tous les Montagnets qui m'attendoient, & quatre barques, comme i'ay dit cy deſſus, qui y eſtoient allées pour traicter auec eux.

Les ſauuages furent reſiouis de me voir. Ie fus à terre parler à eux. Ils me prierent, qu'allant à la guerre ie ne m'embarquaſſe point, ny mes compagnons auſſi, en d'autres canots que les leurs; & qu'ils eſtoient nos antiens amis : ce que ie leur promis, leur diſant que ie voulois partir tout à l'heure, d'autant que le vent eſtoit bon, & que ma barque n'eſtoit point ſi aiſée que leurs canots, & que pour cela ie voulois prendre l'aduant. Ils me prierent inſtamment d'attendre au lendemain matin, que nous irions tous enſemble, & qu'ils ne feroient pas plus de chemin que moy : Enfin pour les contenter, ie leurs promis, dont ils furent fort ioyeux.

Le iour enſuiuant nous partiſmes tous enſemble vogans iuſques au lendemain matin 19. iour dudit mois, qu'arriuaſmes à vne iſle deuant ladite riuiere des Yroquois, en attendant les Algoumequins qui deuoient y venir ce meſme iour. Comme les Montagnets couppoient des arbres pour faire place pour

1610. danser & se mettre en ordre à l'arriuée desdits Algoumequins, voicy vn canot Algoumequin qu'on aperceut venir en diligence aduertir que les Algoumequins auoient fait rencontre des Yroquois, qui estoient au nombre de cent, & qu'ils estoient fort bien barricadez, & qu'il seroit malaisé de les emporter, s'ils ne venoient promptement, & les Matigoches auec eux (ainsi nous appelent ils.)

Aussitost l'alarme commença parmy eux, & chacun se mit en son canot auec ses armes. Ils furent promptement en estat, mais auec confusion : car ils se precipitoient si fort que au lieu d'aduancer ils se retardoient. Ils vindrent à nostre barque, & aux autres, me priant d'aller auec eux dans leurs canots, & mes compagnons aussi, & me presserent si fort que ie m'y embarquay moy cinquiesme. Ie priay la Routte qui estoit nostre pilotte, de demeurer en la barque, & m'enuoyer encores quelque 4. ou 5. de mes compagnons, si les autres barques enuoyoient quelques chalouppes auec hommes pour nous donner secours : Car aucunes des barques n'y voulut aller auec les sauuages, horsmis le Capitaine Thibaut qui vint auec moy, qui auoit là vne barque. Les sauuages crioyent à ceux qui restoient qu'ils auoient cœur de femmes, & ne sçauoient faire autre chose que la guerre à leurs pelleteries.

Cependant aprés auoir fait quelque demie lieue, en trauersant la riuiere tous les sauuages mirent pied à terre, & abandonnant leurs canots prindrent leurs rondaches, arcs, flesches, massues & espées, qu'ils amanchent au bout de grands bastons, & commencerent à prendre leur course dans les bois, de telle

1610.

façon que nous les eusmes bien tost perdus de veue, & nous laisserent cinq que nous estions sans guides. Cela nous apporta du desplaisir : neantmoins voyant tousiours leurs brisées nous les suiuions; mais souuent nous nous abusions. Comme nous eusmes fait enuiron demie lieue par l'espois des bois, dans des pallus & marescages, tousiours l'eau iusques aux genoux, armez chacun d'vn corcelot de piquier qui nous importunoit beaucoup, & aussi la quantité des mousquites, qui estoient si espoisses qu'elles ne nous permettoient point presque de reprendre nostre halaine, tant elles nous persecutoient, & si cruellement que c'estoit chose estrange, nous ne sçauions plus où nous estions sans deux sauuages que nous apperceusmes trauersans le bois, lesquels nous appelasmes, & leur dy qu'il estoit necessaire qu'ils fussent auec nous pour nous guider & conduire où estoient les Yroquois, & qu'autrement nous n'y pourrions aller, & que nous nous esgarerions dans les bois. Ils demeurerent pour nous conduire. Ayant fait vn peu de chemin, nous apperceusmes vn sauuage qui venoit en diligence nous chercher pour nous faire aduancer le plus promptement qu'il seroit possible, lequel me fit entendre que les Algoumequins & Montagnets auoient voulu forcer la barricade des Yroquois & qu'ils auoient esté repoussés, & qu'il y auoit eu de meilleurs hommes Montagnets tuez, & plusieurs autres blessez, & qu'ils s'estoient retirez en nous attendant, & que leur esperance estoit du tout en nous. Nous n'eusmes pas fait demy quart de lieue auec ce sauuage qui estoit Capitaine Algoumequin, que nous entendions les hurlemens & cris

1610. des vns & des autres, qui s'entre disoient des iniures, escarmouchans tousiours legerement en nous attendant. Aussitost que les sauuages nous apperçeurent ils commencerent à s'escrier de telle façon, qu'on n'eust pas entendu tonner. Ie donnay charge à mes compagnons de me suiure tousiours, & ne m'escarter point. Ie m'approchay de la barricade des ennemis pour la recognoistre. Elle estoit faite de puissants arbres, arrangez les vns sur les autres en rond, qui est la forme ordinaire de leurs forteresses. Tous les Montagnets & Algoumequins s'approcherent aussi de lad. barricade. Lors nous commençasmes à tirer force coups d'arquebuse à trauers les fueillards, d'autant que nous ne les pouuions voir comme eux nous. Ie fus blessé en tirant le premier coup sur le bord de leur barricade, d'vn coup de flesche qui me fendit le bout de l'oreille & entra dans le col. Ie prins la flesche qui me tenoit encores au col & l'arachay : elle estoit ferrée par le bout d'vne pierre bien aigue. Vn autre de mes compagnons en mesme temps fut aussi blessé au bras d'vne autre flesche que ie luy arrachay. Neantmoins ma blesseure ne m'empescha de faire le deuoir; & nos sauuages aussi de leur part, & pareillement les ennemis, tellement qu'on voyoit voler les flesches d'vne part & d'autre, menu comme gresle : Les Yroquois s'estonnoient du bruit de nos arquebuses, & principalement de ce que les balles persoient mieux que leurs flesches; & eurent tellement l'espouuante de l'effet qu'elles faisoient, voyant plusieurs de leurs compaignons tombez morts, & blessez, que de crainte qu'ils auoient, croyans ces coups estre sans remede ils se iettoient par terre,

1610.

quand ils entendoient le bruit : auſſi ne tirions gueres à faute, & deux ou trois balles à chacun coup, & auions la pluſpart du temps nos arquebuſes appuyées ſur le bord de leur barricade. Comme ie vy que nos munitions commençoient à manquer, ie dy à tous les ſauuages, qu'il les falloit emporter de force & rompre leurs barricades, & pour ce faire prendre leurs rondaches & s'en couurir, & ainſi s'en aprocher de ſi prés que l'on peuſt lier de bonnes cordes aux pilliers qui les ſouſtenoient, & à force de bras tirer tellement qu'on les renuerſaſt, & par ce moyen y faire ouuerture ſuffiſante pour entrer dedans leur fort : & que cependant nous à coups d'arquebuſes repouſſerions les ennemis qui viendroient ſe preſenter pour les en empeſcher : & auſſi qu'ils euſſent à ſe mettre quelque quantité aprés de grands arbres qui eſtoient proches de ladite barricade, afin de les renuerſer deſſus pour les accabler, que d'autres couuriroient de leurs rondaches pour empeſcher que les ennemis ne les endommageaſſent, ce qu'ils firent fort promptement. Et comme on eſtoit en train de paracheuer, les barques qui eſtoient à vne lieue & demie de nous nous entendoient battre par l'equo de nos arquebuſades qui reſonnoit iuſques à eux, qui fit qu'vn ieune homme de ſainct Maſlo plein de courage, appelé des Prairies, qui auoit ſa barque comme les autres pour la traite de pelleterie, dit à tous ceux qui reſtoient, que c'eſtoit vne grande honte à eux de me voir battre de la façon auec des ſauuages, ſans qu'ils me vinſſent ſecourir, & que pour luy il auoit trop l'honneur en recommandation, & qu'il ne vouloit point qu'on luy peut faire ce reproche :

1610. & ſur cela ſe delibera de me venir trouuer dans vne chalouppe auec quelques ſiens compagnons, & des miens qu'il amena auec luy. Auſſitoſt qu'il fut arriué il alla vers le fort des Yroquois, qui eſtoit ſur le bort de la riuiere, où il mit pied à terre, & me vint chercher. Comme ie le vis, ie fis ceſſer nos ſauuages qui rompoient la forteresſe, afin que les nouueaux venus euſſent leur part du plaiſir. Ie priay le ſieur des Prayries & ſes compagnons de faire quelque ſalue d'arquebuſades, auparauant que nos ſauuages les emportaſſent de force, comme ils auoient deliberé: ce qu'ils firent, & tirerent pluſieurs coups, où chacun d'eux ſe comporta bien en ſon deuoir. Et aprés auoir aſſez tiré, ie m'adreſſe à nos ſauuages & les incitay de paracheuer : Auſſitoſt s'aprochans de ladite barricade comme ils auoient fait auparauant, & nous à leurs aiſles pour tirer ſur ceux qui les voudroient empeſcher de la rompre. Ils firent ſi bien & vertueuſement qu'à la faueur de nos arquebuſades ils y firent ouuerture, neantmoins difficile à paſſer, car il y auoit encores la hauteur d'vn homme pour entrer dedans, & des branchages d'arbres abbatus, qui nuiſoient fort : Toutesfois quand ie vey l'entrée aſſez raiſonnable, ie dy qu'on ne tiraſt plus : ce qui fut fait : Au meſme inſtant quelque vingt ou trente, tant des ſauuages que de nous autres, entraſmes dedans l'eſpée en la main, ſans trouuer beaucoup de reſiſtance. Auſſitoſt ce qui reſtoit ſain commença à prendre la fuitte : mais ils n'alloient pas loing, car ils eſtoient defaits par ceux qui eſtoient à l'entour de ladite baricade : & ceux qui eſchaperent ſe noyerent dans la riuiere. Nous priſmes quelques



Fort des Yroquois.

A Le fort des Yroquois.
B Yroquois ſe iettans en la riuiere pour ſe ſauuer pourſuiuis par les Montaignets & Algoumequins ſe iettant aprés eux pour les tuer.
D Le ſieur de Champlain & 5. des ſiens.
E Tous nos ſauuages amis.
F Le ſieur des Prairies de S. Maſlo auec ſes compagnons.
G Chalouppe dudit ſieur des Prairies.
H Grands arbres couppés pour ruiner le fort des Yroquois.

p. 364.

quinze prisonniers, le reste tué à coups d'arquebuse, de flesches & d'espée. Quand ce fut fait, il vint vne autre chalouppe & quelques vns de nos compagnons dedans, qui fut trop tart : toutesfois assez à temps pour la despouille du butin, qui n'estoit pas grand chose : il n'y auoit que des robes de castor, des morts, plains de sang, que les sauuages ne vouloient prendre la peine de despouiller, & se moquoient de ceux qui le faisoient, qui furent ceux de la derniere chalouppe : Car les autres ne se mirent en ce vilain deuoir. Voila donc auec la grace de Dieu la victoire obtenue, dont ils nous donnerent beaucoup de louange.

Ces sauuages escorcherent les testes de ceux qui estoient morts, ainsi qu'ils ont accoustumé de faire pour trophée de leur victoire, & les emportent. Ils s'en retournerent auec cinquante blessez des leurs, & trois hommes morts desdicts Montagnets & Algoumequins, en chantant, & leurs prisonniers auec eux. Ayant les testes pendues à des bastons deuant leurs canots & vn corps mort couppé par quartiers, pour le manger par vengeance, à ce qu'ils disoient, & vindrent en ceste façon iusques où estoient nos barques audeuant de ladite riuiere des Yroquois.

Et mes compagnons & moy nous embarquasmes dans vne chalouppe, où ie me fis penser de ma blesseure par le chirurgien de Boyer de Rouen qui y estoit venu aussi pour la traicte. Tout ce iour se passa auec les sauuages en danses & chançons.

Le lendemain ledit sieur du Pont arriua auec vne autre chalouppe chargée de quelques marchandises & vne autre qu'il auoit laissée derriere où estoit le

1610. Capitaine Pierre qui ne pouuoit venir qu'auec peine, eſtant ladite barque vn peu lourde & malaiſée à nager.

Cedit iour on traicta quelque pelleterie, mais les autres barques emporterent la meilleure part du butin. C'eſtoit leur auoir fait vn grand plaiſir de leur eſtre allé chercher des nations eſtrangeres, pour aprés emporter le profit ſans aucune riſque ny hazard.

Ce iour ie demanday aux ſauuages vn priſonnier Yroquois qu'ils auoient, lequel ils me donnerent. Ie ne fis pas peu pour luy, car ie le ſauuay de pluſieurs tourmens qu'il luy euſt fallu ſouffrir auec ſes compagnons priſonniers, auſquels ils arrachoient les ongles, puis leur couppoient les doits, & les bruſloient en pluſieurs endroits. Ils en firent mourir ledit iour deux ou trois, & pour leur faire ſouffrir plus de tourmens ils en vſent ainſi.

Ils prindrent leurs priſonniers & les emmenerent ſur le bort de l'eau & les attacherent tous droits à vn baſton, puis chacun venoit auec vn flambeau d'eſcorce de bouleau, les brullans tantoſt ſur vne partie tantoſt ſur l'autre : & les pauures miſerables ſentans ce feu faiſoient des cris ſi haut que c'eſtoit choſe eſtrange à ouyr, & des cruautez dont ces barbares vſent les vns enuers les autres. Aprés les auoir bien fait languir de la façon, & les bruſlans auec ladite eſcorce, ils prenoient de l'eau & leur iettoient ſur le corps pour les faire languir d'auantage : puis leur remettoient de rechef le feu de telle façon, que la peau tomboit de leurs corps, & continuoyent auec grands cris & exclamations, danſant iuſques à ce

1610.

que ces pauures miſerables tombaſſent morts ſur la place.

Auſſi toſt qu'il tomboit vn corps mort à terre, ils frappoient deſſus à grands coups de baſton, puis luy coupoient les bras & les iambes, & autres parties d'iceluy, & n'eſtoit tenu pour homme de bien entr'eux celuy qui ne couppoit vn morceau de ſa chair & ne la donnoit aux chiens. Voila la courtoiſie que reçoiuent les priſonniers. Mais neantmoins ils endurent ſi conſtamment tous les tourmens qu'on leur fait, que ceux qui les voyent en demeurent eſtonnez.

Quant aux autres priſonniers qui reſterent, tant aux Algoumequins que Montagnets, furent conſeruez pour les faire mourir par les mains de leurs femmes & filles, qui en cela ne ſe monſtrent pas moins inhumaines que les hommes, encores elles les ſurpaſſent de beaucoup en cruauté : car par leur ſubtilité elles inuentent des ſupplices plus cruels, & y prennent plaiſir, les faiſant ainſi finir leur vie en douleurs extreſmes.

Le lendemain arriua le Capitaine Yroquet & vn autre Ochatagin, qui auoient quelques 80. hommes, qui eſtoient bien faſchez de ne s'eſtre trouuez à la deffaite. En toutes ces nations il y auoit bien prés de 200. hommes qui n'auoient iamais veu de Chreſtiens qu'alors, dont ils firent de grandes admirations.

Nous fuſmes quelques trois iours enſemble à vne iſle (1) le trauers de la riuiere des Yroquois, &

(1) L'île de Saint-Ignace. Les sauvages, pour éviter les surprises, ayant pour habitude de camper dans les îles, on peut raisonnablement supposer que cette île était proprement le lieu de la traite, quoiqu'on désignât ce lieu sous le nom de cap au Massacre, ou cap de la Victoire, à cause de la proximité de ce dernier. Sans aucun doute, le cap de la Victoire a dû son nom à la victoire remportée sur les Iroquois dans cette expédition de 1610. « Ce lieu du Cap de la Victoire ou de Maſſacre, » écrit Sagard en 1632 (Grand Voyage, p. 60), eſt à douze ou quinze lieuës au deça de la Riuiere des Prairies... La riuiere en

1610. puis chacune des nations s'en retourna en ſon pays.

I'auois vn ieune garçon, qui auoit deſia yuerné deux ans à Quebecq, lequel auoit deſir d'aller auec les Algoumequins, pour apprendre la langue. Pontgraué & moy aduiſaſmes que s'il en auoit enuie que ce ſeroit mieux fait de l'enuoyer là qu'ailleurs, pour ſçauoir quel eſtoit leur pays, voir le grand lac, remarquer les riuieres, quels peuples y habitent; enſemble deſcouurir les mines & choſes les plus rares de ces lieux & peuples, afin qu'à ſon retour nous peuſſions eſtre informez de la verité. Nous luy demandaſmes s'il l'auoit aggreable : car de l'y forcer ce n'eſtoit ma volonté : mais auſſi toſt la demande faite, il accepta le voyage tres-volontiers.

Ie fus trouuer le Capitaine Yroquet qui m'eſtoit fort affectionné, auquel ie demanday s'il vouloit emmener ce ieune garçon auec luy en ſon pays pour y yuerner, & le ramener au printemps : Il me promit le faire, & le tenir comme ſon fils, & qu'il en eſtoit treſ-content. Il le va dire à tous les Algoumequins, qui n'en furent pas trop contens, pour la crainte que quelque accident ne luy arriua : & que pour cela nous leur fiſſions la guerre. Ce doubte

cet endroit n'a enuiron que demye lieuë de large, & dés l'entrée ſe voyent tout d'vn rang 6. ou 7. iſles fort agreables & couuertes de beaux bois.—A l'iſſuë du lac, » ajoute le même auteur dans son Histoire du Canada, « nous entraſmes peu aprés au port du Cap de la Victoire... On voit du port ſix ou ſept iſles toutes de front,... qui couurent le lac S. Pierre & la riuiere des Ignerhonons (nation hyroquoyſe) qui ſe deſcharge icy dans le grand fleuue, vis à vis du port, beau, large & fort ſpacieux. » Plus loin, p. 765, il parle encore du même lieu, « nommé, dit-il, par les Hurons Onthrandéen, & par nous cap de la Victoire. » Un passage de Nicolas Perrot nous apprend d'une manière un peu plus précise la position du cap de la Victoire : « Les Outaoüas, dit-il, & toutes les autres nations qui commerçoient auec les François... s'imaginoient que l'Irroquois eſtoit embuſqué partout. Ils n'en trouuerent cependant qu'au cap Maſſacre, qui eſt l'endroit des dernieres conceſſions au bas de Saint-Ours. » (Mémoire de Nicolas Perrot, édit. du P. Tailhan, p. 93.) Or on sait que la concession de Saint-Ours finissait, sur le fleuve, à une lieue et demie au-dessus de Sorel. Enfin la Relation de 1646 (p. 10) dit que « le cap nommé de Massacre était à une lieue plus haut que Richelieu, » ou Sorel.

1610.

refroidit Yroquet, & me vint dire que tous ſes compagnons ne le trouuoient pas bon : Cependant toutes les barques s'en eſtoient allées, horſmis celle du Pont, qui ayant quelque affaire preſſée, à ce qu'il me dit, s'en alla auſſi : & moy ie demeuray auec la mienne, pour voir ce qui reuſſiroit du voyage de ce garçon que i'auois enuie qu'il fit. Ie fus donc à terre & demanday à parler aux Capitaines, leſquels vindrent à moy, & nous aſſiſmes auec beaucoup d'autres ſauuages anciens de leurs trouppes; puis ie leur demanday pourquoy le Capitaine Yroquet que ie tenois pour mon amy, auoit refuſé d'emmener mon garçon auec luy. Que ce n'eſtoit pas comme frere ou amy, de me deſnier vne choſe qu'il m'auoit promis, laquelle ne leur pouuoit apporter que du bien; & que en emmenant ce garçon, c'eſtoit pour contracter plus d'amitié auec eux & leurs voiſins, que n'auions encores fait; & que leur difficulté me faiſoit auoir mauuaiſe opinion d'eux; & que s'ils ne vouloient emmener ce garçon, ce que le Capitaine Yroquet m'auoit promis, ie n'aurois iamais d'amitié auec eux, car ils n'eſtoient pas enfans pour reietter ceſte promeſſe. Alors ils me dirent qu'ils en eſtoient bien contens, mais que changeant de nourriture, ils craignoient que n'eſtant ſi bien noury comme il auoit accouſtumé, il ne luy arriua quelque mal dont ie pourrois eſtre faſché, & que c'eſtoit la ſeule cauſe de leur refus.

Ie leur fis reſponce que pour la vie qu'ils faiſoient & des viures dont ils vſoient, ledit garçon s'y ſçauroit bien accommoder, & que ſi par maladie ou fortune de guerre il luy ſuruenoit quelque mal, cela

1610.

ne m'empefcheroit de leur vouloir du bien, & que nous eftions tous fubiects aux accidens, qu'il failloit prendre en patience : Mais que s'ils le traitoyent mal, & qu'il luy arriua quelque fortune par leur faute, qu'à la verité i'en ferois mal content; ce que ie n'efperois de leur part, ains tout bien.

Ils me dirent, puis donc que tu as ce defir, nous l'emmenerons & le tiendrons comme nous autres : Mais tu prendras auffi vn ieune homme en fa place, qui ira en France : Nous ferons bien aife qu'il nous rapporte ce qu'il aura veu de beau. Ie l'acceptay volontiers, & le prins(1). Il eftoit de la nation des Ochateguins, & fut auffi fort aife de venir auec moy. Cela donna plus de fubiect de mieux traicter mon garçon, lequel i'efquippay de ce qui luy eftoit neceffaire, & promifmes les vns aux autres de nous reuoir à la fin de Iuin.

Nous nous feparafmes auec force promeffes d'amitié. Ils s'en allerent donc du cofté du grand faut de la riuiere de Canadas, & moy, ie m'en retournay à Quebecq. En allant ie rencontray le Pont-graué, dedans le lac fainct Pierre, qui m'attendoit auec vne grande pattache qu'il auoit rencontrée audit lac, qui n'auoit peu faire diligence de venir iufques où eftoient les fauuages, pour eftre trop lourde de nage.

Nous nous en retournafmes tous enfemble à Quebecq : puis ledit Pont-graué s'en alla à Tadouffac, pour mettre ordre à quelques affaires que nous auions en ces quartiers là; & moy ie demeuray à

(1) « I'ay vu fouvent, dit Lescarbot, ce fauvage de Champlein nommé Savignon, à Paris, gros garfon & robufte, lequel fe mocquoit voyant quelquefois deux hommes fe quereller fans fe battre, ou tuer, difant que ce n'étoient que des femmes, & n'avoient point de courage. » (Liv. v, ch. v.)

1610.

Quebecq pour faire redifier quelques paliſſades au tour de noſtre habitation, attendant le retour dudit Pont-graué, pour aduiſer enſemblement à ce qui ſeroit neceſſaire de faire.

Le 4. de Iuin(1) des Mareſts arriua à Quebecq, qui nous reſiouit fort : car nous doubtions qu'il luy fut arriué quelque accident ſur la mer.

Quelques iours aprés vn priſonnier Yroquois que i'y faiſois garder, par la trop grande liberté que ie luy donnois s'en fuit & ſe ſauua, pour la crainte & apprehenſion qu'il auoit : nonobſtant les aſſeurances que luy donnoit vne femme de ſa nation que nous auions en noſtre habitation.

Peu de iours aprés, le Pont-graué m'eſcriuit qu'il eſtoit en deliberation d'yuerner en l'habitation, pour beaucoup de conſiderations qui le mouuoient à ce faire. Ie luy reſcriuy, que s'il croyoit mieux faire que ce que i'auois fait par le paſſé qu'il feroit bien.

Il fit donc diligence de faire apporter les commoditez neceſſaires pour ladite habitation.

Aprés que i'eu fait paracheuer la paliſſade autour de noſtre habitation, & remis toutes choſes en eſtat, le Capitaine Pierre reuint dans vne barque qui eſtoit allé à Tadouſſac voir de ſes amis : & moy i'y fus auſſi pour voir ce qui reuſſiroit de la ſeconde traite & quelques autres affaires particulieres, que i'y auois. Où eſtant ie trouuay ledit Pont-graué qui me communiqua fort particulierement ſon deſſin, & ce qui l'occaſionnoit d'yuerner. Ie luy dis ſainement ce qu'il m'en ſembloit, qui eſtoit, que ie croyois qu'il

(1) Il est probable qu'il faut lire : le 4 de juillet.

1610.

n'y proffiteroit pas beaucoup, ſelon les apparences certaines qui ſe pouuoient voir.

Il delibera donc changer de reſolution, & deſpeſcha vne barque, & manda au Capitaine Pierre qu'il reuint de Quebecq pour quelques affaires qu'il auoit auec luy : & auſſi que quelques vaiſſeaux, qui eſtoient venus de Brouage apporterent nouuelles, que monſieur de ſainct Luc eſtoit venu en poſte de Paris, & auoit chaſſé ceux de la Religion, hors de Brouage, & renforcé la garniſon de ſoldats, & s'en eſtoit retourné en Court : & que le Roy auoit eſté tué, & deux ou trois iours aprés luy, le duc de Suilly, & deux autres ſeigneurs dont on ne ſçauoit le nom (1).

Toutes ces nouuelles apporterent vn grand deſplaiſir aux vrais François, qui eſtoient lors en ces quartiers là : Pour moy, il m'eſtoit fort malaiſé de le croire, pour les diuers diſcours qu'on en faiſoit, qui n'auoient pas beaucoup d'apparence de verité : & toutesfois bien affligé d'entendre de ſi mauuaiſes nouuelles.

Or aprés auoir ſeiourné trois ou quatre iours à Tadouſſac, & veu la perte que firent beaucoup de marchans qui auoient chargé grande quantité de marchandiſes & equipé bon nombre de vaiſſeaux, eſperant faire leurs affaires en la traite de Pelleterie, qui fut ſi miſerable pour la quantité de vaiſſeaux, que pluſieurs ſe ſouuiendront long temps de la perte qu'ils firent en ceſte année (2).

(1) Henri IV avait en effet été assassiné le 14 de mai; mais ni le duc de Sully ni aucun autre Seigneur ne l'avaient été.

(2) Lescarbot nous fait connaître la cause de cette affluence de vaisseaux de traite. « Cette année, dit-il, le refus fait au ſieur de Monts de lui continuer ſon privilege, ayant été divulgué par les ports de mer, l'avidité des Mercadens pour les Caſtors fut ſi grande, que les trois parts cuidans aller conquerir la toiſon d'or ſans coup ferir, ne conquirent pas ſeulement des toiſons de laine, tant étoit grand le nombre des conquerans. » (Liv. v, ch. v.)

1610.

Ledit ſieur de Pont-graué & moy, nous nous embarquaſmes chacun dans vne barque, & laiſſaſmes ledit Capitaine Pierre au vaiſſeau & emmenaſmes le Parc à Quebecq, où nous paracheuaſmes de mettre ordre à ce qui reſtoit de l'habitation. Aprés que toutes choſes furent en bon eſtat, nous reſoluſmes que ledit du Parc qui auoit yuerné auec le Capitaine Pierre y demeuroit derechef, & que le Capitaine Pierre reuiendroit auſſi en France, pour quelques affaires qu'il y auoit, & l'y appelloient.

Nous laiſſaſmes donc ledit du Parc, pour y commander, auec ſeize hommes, auſquels nous fiſmes vne remonſtrance, de viure tous ſagement en la crainte de Dieu, & auec toute l'obeiſſance qu'ils deuoient porter audit du Parc, qu'on leur laiſſoit pour chef & conducteur, comme ſi l'vn de nous y demeuroit; ce qu'ils promirent tous de faire, & de viure en paix les vns auec les autres.

Quand aux iardins nous les laiſſaſmes bien garnis d'herbes potageres de toutes ſortes, auec de fort beau bled d'Inde, & du froument, ſeigle & orge, qu'on auoit ſemé, & des vignes que i'y auois fait planter durant mon yuernement (qu'ils ne firent aucun eſtat de conſeruer : car à mon retour, ie les trouuay toutes rompues, ce qui m'aporta beaucoup de deſplaiſir, pour le peu de ſoin qu'ils auoient eu à la conſeruation d'vn ſi bon & beau plan, dont ie m'eſtois promis qu'il en reuſſiroit quelque choſe de bon.)

Aprés auoir veu toutes choſes en bon eſtat, nous partiſmes de Quebecq, le 8. du mois d'Aouſt, pour aller à Tadouſſac, afin de faire apareiller noſtre vaiſſeau; ce qui fut promptement fait.

1610.

Retour en France. Rencontre d'vne balaine, & de la façon qu'on les prent.

CHAPITRE III.

LE 13. dudit mois nous partismes de Tadoussac, & arriuasmes à l'isle Percée le lendemain, où nous trouuasmes quantité de vaisseaux faisant pesche de poisson sec & vert,

Le 18. dudit mois, nous partismes de l'isle Percée & passames par la hauteur de 42. degrez de latitude, sans auoir aucune cognoissance du grand banc, où se fait la pesche du poisson vert, pour ledit lieu estre trop estroit en ceste hauteur.

Estant comme à demy trauersé, nous rencontrasmes vne balaine qui estoit endormie, & le vaisseau passant par dessus, luy fit vne fort grande ouuerture proche de la queue, qui la fit bien tost resueiller sans que nostre vaisseau en fut endomagé, & ietta grande abbondance de sang.

Il m'a semblé n'estre hors de propos de faire icy vne petite description de la pesche des balaines, que plusieurs n'ont veue, & croyent qu'elles se prennent à coups de canon, d'autant qu'il y a de si impudens menteurs qui l'afferment à ceux qui n'en sçauent rien. Plusieurs me l'ont soustenu obstinement sur ces faux raports.

Ceux donc qui sont plus adroits à ceste pesche sont les Basques, lesquels pour ce faire mettent leurs vaisseaux en vn port de seureté, ou proche de là où ils iugent y auoir quantité de ballaines, & équipent plusieurs chalouppes garnies de bons hommes &

haussieres, qui sont petites cordes faites du meilleur chanure qui se peut recouurer, ayant de longeur pour le moins cent cinquante brasses, & ont force pertusanes longues de demie pique qui ont le fer large de six pouces, d'autres d'vn pied & demy & deux de long, bien tranchantes. Ils ont en chacune chalouppe vn harponneur, qui est vn homme des plus dispos & adroits d'entre eux; aussi tire il les plus grands salaires aprés les maistres, d'autant que c'est l'office le plus hazardeux. Ladite chalouppe estant hors du port, ils regardent de toutes parts s'ils pourront voir & descouurir quelque balaine, allant à la borde d'vn costé & d'autre : & ne voyant rien, ils vont à terre & se mettent sur vn promontoire, le plus haut qu'ils trouuent pour descouurir de plus loing, où ils mettent vn homme en sentinelle, qui apperceuant la balaine, qu'ils descouurent tant par sa grosseur, que par l'eau qu'elle iette par les esuans, qui est plus d'vn poinçon à la fois, & de la hauteur de deux lances; & à ceste eau qu'elle iette, ils iugent ce qu'elle peut rendre d'huille. Il y en a telle d'où l'on en peut tirer iusques à six vingts poinçons, d'autres moins. Or voyant cet espouuantable poisson, ils s'embarquent promptement dans leurs chalouppes, & à force de rames ou de vent, vont iusques à ce qu'ils soient dessus. La voyant entre deux eaues, à mesme instant l'harponneur est au deuant de la chalouppe auec vn harpon, qui est vn fer long de deux pieds & demy de large par le bas, emmanché en vn baston de la longueur d'vne demie pique, où au milieu il y a vn trou où s'attache la haussiere, & aussi tost que ledit harponneur voit son temps, il

1610.

1610. iette ſon harpon ſur la balaine, lequel entre fort auant, & incontinent qu'elle ſe ſent bleſſée, elle va au fonds de l'eau. Et ſi d'aduenture en ſe retournant quelque fois, auec ſa queue elle rencontre la chalouppe, ou les hommes, elle les briſe auſſi facilement qu'vn verre. C'eſt tout le hazard qu'ils coulent d'eſtre tuez en la harponnant : Mais auſſitoſt qu'ils ont ietté le harpon deſſus, ils laiſſent filer leur hauſſiere, iuſques à ce que la balaine ſoit au fonds : & quelque fois comme elle n'y va pas droit, elle entraine la chalouppe plus de huit ou neuf lieues, & va auſſi viſte comme vn cheual, & ſont le plus ſouuent contraints de coupper leur hauſſiere, craignant que la balaine ne les attire ſoubs l'eau : Mais auſſi quand elle va au fonds tout droit, elle y repoſe quelque peu, & puis reuient tout doucement ſur l'eau : & à meſure qu'elle monte, ils rembarquent leur hauſſiere peu à peu : & puis comme elle eſt deſſus, ils ſe mettent deux ou trois chalouppes autour auec leurs pertuſanes, deſquelles ils luy donnent pluſieurs coups, & ſe ſentant frappée, elle deſcend de rechef ſoubs l'eau en perdant ſon ſang, & s'affoiblit de telle façon, qu'elle n'a plus de force ne vigueur, & reuenant ſur l'eau ils acheuent de la tuer : & quand elle eſt morte, elle ne va plus au fonds de l'eau, lors ils l'attachent auec de bonnes cordes, & la trainent à terre, au lieu où ils font leur degrat, qui eſt l'endroit où ils font fondre le lard de ladite balaine, pour en auoir l'huille. Voila la façon que elles ſe peſchent, & non à coups de canon, ainſi que pluſieurs penſent, comme i'ay dit cy deſſus. Pour reprendre le fil de mon diſcours, Aprés la bleſſure

1610.

de la balaine cy deuant, nous prismes quantité de marsouins, que nostre contre maistre harponna, dont nous receusmes du plaisir & contentement.

Aussi prismes nous quantité de poisson à la grand oraille auec vne ligne & vn aim, où nous attachions vn petit poisson ressemblant au hareng, & la laissions trainer derriere le vaisseau, & la grand oreille pensant en effect que ce fut vn poisson vif, venoit pour l'engloutir, & se trouuoit aussitost prins à l'aim qui estoit passé dans le corps du petit poisson. Il est tresbon, & a de certaines aigrettes qui sont fort belles, & aggreables comme celles qu'on porte aux pennaches.

Le 22. de Septembre, nous arriuasmes sur la sonde, & aduisasmes vingt vaisseaux qui estoient à quelque quatre lieux à l'Ouest de nous, que nous iugions estre Flamans à les voir de nostre vaisseau.

Et le 25. dudit mois nous eusmes la veue de l'isle de Grenezé, aprés auoir eu vn grand coup de vent, qui dura iusques sur le midy.

Le 27. dudit mois arriuasmes à Honfleur.

de la baleine qu'estant, nous prismes quantité de marsouins, que nostre contre-maistre harponnoit, dont nous receusmes du plaisir & contentement.

Aussi prismes nous quantité de poisson à la grand oreille avec une ligne & un ain, au bout duquel on attachoit un petit poisson ressemblant au haranc, & le laissoit on aller derriere le vaisseau; & la grand oreille pensant en effect que ce fut un poisson vif, venoit pour l'engloutir, & le trouvoit aussitost pris à l'ain qui estoit passé dans le corps du petit poisson. Il est mignon, & a de certaines aigrettes qui sont fort belles & aggreables, comme celles qu'on porte aux pennaches.

Le 22 de Septembre nous arrivasmes sur la sonde, & advisasmes vingt à vingt cinq vaisseaux qui estoient à quelques quatre lieues à l'Ouest de nous, que nous jugeasmes estre Flamans à les voir de nostre vaisseau. Et le 25 dudit mois nous eusmes la veue de l'Isle de Grenezé, après avoir eu un grand coup de vent, qui nous suffit sur le midy.

Le 27 dudit mois arrivasmes à Honfleur.

LE TROISIESME
VOYAGE DV SIEVR DE Champlain en l'année 1611.

Partement de France pour retourner en la nouuelle France. Les dangers & autres choſes qui arriuerent iuſques en l'habitation.

CHAPITRE I.

1611.

NOus partiſmes de Honfleur, le premier iour de Mars auec vent fauorable iuſques au huictieſme dudit mois, & depuis fuſmes contrariés du vent de Su Suroueſt & Oueſt Noroueſt qui nous fit aller iuſques à la hauteur de 42. degrez de latitude, ſans pouuoir eſleuer Su, pour nous mettre au droit chemin de noſtre routte. Aprés donc auoir eu pluſieurs coups de vent, & eſté contrariés de mauuais temps : Et neantmoins, auec tant de peines & trauaux, à force de tenir à vn bort & à l'autre, nous fiſmes en ſorte que nous arriuaſmes à quelque 80. lieux du grand banc où ſe fait la peſche du poiſſon vert, où nous rencontraſmes des glaces de plus de trente à quarante braſſes de haut, qui nous fit bien penſer à ce que nous deuions faire, craignant d'en rencontrer d'autres la nuit, & que le vent venant à changer, nous pouſſaſt contre, iugeant bien que ce

1611.

ne ſeroit les dernieres, d'autant que nous eſtions partis de trop bonne heure de France. Nauigeant donc le long de cedit iour à baſſe voile au plus prés du vent que nous pouuions, la nuit eſtant venue, il ſe leua vne brume ſi eſpoiſſe, & ſi obſcure, qu'à peine voyons nous la longueur du vaiſſeau. Enuiron ſur les onze heures de nuit les matelots aduiſerent d'autres glaces qui nous donnerent de l'apprehenſion, mais enfin nous fiſmes tant auec la diligence des mariniers, que nous les eſuitaſmes. Penſant auoir paſſé les dangers nous vinſmes à en rencontrer vne deuant noſtre vaiſſeau que les matelots apperceurent, & non ſi toſt que nous fuſmes preſques portez deſſus. Et comme vn chacun ſe recommendoit à Dieu, ne penſant iamais eſuiter le danger de ceſte glace qui eſtoit ſoubs noſtre beau pré, l'on crioit au gouuerneur qu'il fit porter : Car ladite glace, qui eſtoit fort grande driuoit au vent d'vne telle façon qu'elle paſſa contre le bord de noſtre vaiſſeau, qui demeura court comme s'il n'euſt bougé pour la laiſſer paſſer, ſans toutesfois l'offencer : Et bien que nous fuſſions hors du danger : ſi eſt ce que le ſang d'vn chacun ne fut ſi promptement raſſis, pour l'apprehention qu'on en auoit eue; & louaſmes Dieu de nous auoir deliurez de ce peril. Aprés ceſtuy là paſſé, ceſte meſme nuit nous en paſſames deux ou trois autres, non moins dangereux que les premiers, auec vne brume pluuieuſe & froide au poſſible, & de telle façon que l'on ne ſe pouuoit preſque rechauffer. Le lendemain continuant noſtre routte nous rencontraſmes pluſieurs autres grandes & fort hautes glaces, qui ſembloient des iſles à les voir de loin, toutes leſ-

1611.

quelles euitasmes, iusques à ce que nous arriuasmes sur ledit grand banc, où nous fusmes fort contrariez de mauuais temps l'espace de six iours : Et le vent venant à estre vn peu plus doux & assez fauorable, nous desbanquasmes par la hauteur de 44. degrez & demy de latitude, qui fut le plus Su que peusmes aller. Aprés auoir fait quelque 60. lieues à l'Ouest-norouest nous apperceusmes vn vaisseau qui venoit nous recognoistre, & puis fit porter à l'Est-nordest, pour esuiter vn grand banc de glace contenant toute l'estandue de nostre veue. Et iugeans qu'il pouuoit auoir passage par le milieu de ce grand banc, qui estoit separé en deux, pour parfaire nostre dite routte nous entrasmes dedans & y fismes quelque 10. lieues sans voir autre apparence que de beau passage iusques au soir, que nous trouuasmes ledit banc seelé, qui nous donna bien à penser ce que nous auions à faire, la nuit venant, & au defaut de la lune; qui nous ostoit tout moien de pouuoir retourner d'où nous estions venus : & neantmoins aprés auoir bien pensé, il fut resolu de rechercher nostre entrée à quoy nous nous mismes en deuoir : Mais la nuict venant auec brumes, pluye & nege & vn vent si impetueux que nous ne pouuions presque porter nostre grand papefi (1), nous osta toute cognoissance de nostre chemin. Car comme nous croyons esuiter lesdites glaces pour passer, le vent auoit desia fermé le passage; de façon que nous fusmes contraincts de retourner à l'autre bord, & n'auions loisir d'estre vn quart d'heure sur vn bord amurés, pour r'amurer sur l'autre, afin d'esuiter milles glaces qui estoient de

(1) *Pacfi*, ou simplement *pafi;* c'est la plus basse voile du grand mât.

1611. tous coſtez : & plus de 20. fois ne penſions ſortir nos vies ſauues. Toute la nuict ſe paſſa en peines & trauaux : & iamais ne fut mieux fait le quart, car perſonne n'auoit enuie de repoſer, mais bien de s'eſuertuer de ſortir des glaces & perils. Le froid eſtoit ſi grand que tous les maneuures dudit vaiſſeau eſtoient ſi gelez & pleins de gros glacons, que l'on ne pouuoit manouurer, ny ſe tenir ſur le Tillac dudit vaiſſeau. Aprés donc auoir bien couru d'vn coſté & d'autre, attendant le iour, qui nous donnoit quelque eſperance : lequel venu auec vne brume, voyant que le trauail & fatigue ne pouuoit nous ſeruir, nous reſolusmes d'aller à vn banc de glace, où nous pourrions eſtre à l'abri du grand vent qu'il faiſoit, & amener tout bas, & nous laiſſer driuer comme leſdites glaces, afin que quand nous les aurions quelque peu eſloignées nous remiſſions à la voile, pour aller retrouuer ledit banc, & faire comme auparauant, attendant que la brume fut paſſée, pour pouuoir ſortir le plus promptement que nous pourrions. Nous fuſmes ainſi tout le iour iuſques au lendemain matin, où nous miſmes à la voille, allant tantoſt d'vn coſté & d'autre, & n'allions en aucun endroit que ne nous trouuaſions enfermez en de grands bancs de glaces, comme en des eſtangs qui ſont en terre. Le ſoir apperceuſmes vn vaiſſeau, qui eſtoit de l'autre coſté d'vn deſdicts bancs de glace, qui, ie m'aſſeure, n'eſtoit point moins en ſoing que nous, & fuſmes quatre ou cinq iours en ce peril en extremes peines, iuſques à ce qu'à vn matin iettans la veue de tous coſtez nous n'apperceuſmes aucun paſſage, ſinon à vn endroit où l'on iugea que la

1611.

glace n'eſtoit eſpoiſſe, & que facillement nous la pourrions paſſer. Nous nous miſmes en deuoir & paſſames par quantité de bourguignons, qui ſont morceaux de glace ſeparez des grands bancs par la violance des vents. Eſtans paruenus audit banc de glaſſe, les matelots commencerent à s'armer de grands auirons, & autres bois pour repouſſer les bourguignons que pourrions rencontrer, & ainſi paſſaſmes ledit banc, qui ne fut pas ſans bien aborder des morceaux de glace qui ne firent nul bien à noſtre vaiſſeau, toutesfois ſans nous faire dommage qui peuſt nous offencer. Eſtant hors nous louaſmes Dieu de nous auoir deliurez. Continuans noſtre routte le lendemain, nous en rencontraſmes d'autres, & nous engageaſmes de telle façon dedans, que nous nous trouuaſmes enuironés de tous coſtés, ſinon par où nous eſtions venus, qui fut occaſion qu'il nous fallut retourner ſur nos briſées pour eſſayer de doubler la pointe du coſté du Su : ce que ne peuſmes faire que le deuxieſme iour, paſſant par pluſieurs petits glaçons ſeparez dudit grand banc, qui eſtoit par la hauteur de 44. degrez & demy, & ſinglaſmes iuſques au lendemain matin, faiſant le Noroueſt & Nor-noroueſt, que nous rencontraſmes vn autre grand banc de glace, tant que noſtre veue ſe pouuoit eſtendre deuers l'Eſt & l'Oueſt, lequel quand l'on l'apperceut l'on croioit que ce fut terre : car ledit banc eſtoit ſi vny que l'on euſt dit proprement que cela auoit eſté ainſi fait exprés, & auoit plus de dixhuit pieds de haut, & deux fois autant ſoubs l'eau, & faiſions eſtat de n'eſtre qu'à quelque quinze lieues du cap Breton, qui eſtoit le vingtſixieſme iour dudit

1611.

mois. Ces rencontres de glaces ſi ſouuent nous apportoient beaucoup de deſplaiſir : croyant auſſi que le paſſage dudit cap Breton & cap de Raye ſeroit fermé, & qu'il nous faudroit tenir la mer longtemps deuant que de trouuer paſſage. Ne pouuans donc rien faire nous fumes contraincts de nous remettre à la mer quelque quatre ou cinq lieues pour doubler vne autre pointe dudit grand banc, qui nous demeuroit à l'Oueſt-ſuroueſt, & aprés retournames à l'autre bord au Noroueſt, pour doubler ladite pointe, & ſinglaſmes quelques ſept lieues, & puis fiſmes le Nor-noroueſt quelque trois lieues, où nous apperçuſmes derechef vn autre banc de glace. La nuit s'approchoit, & la brume ſe leuoit, qui nous fit mettre à la mer pour paſſer le reſte de la nuit attendant le iour, pour retourner recognoiſtre leſdites glaces. Le vintſeptieſme iour dud. mois, nous aduiſaſmes terre à l'Oueſt-noroueſt de nous, & ne viſmes aucunes glaces qui nous peuſſent demourer au Nornordeſt : Nous approchaſmes de plus prés pour la mieux recognoiſtre, & viſmes que c'eſtoit Campſeau, qui nous fit porter au Nort pour aller à l'iſle du cap Breton, nous n'euſmes pas pluſtoſt fait deux lieues que rencontraſmes vn banc de glace qui fuioit au Nordeſt. La nuit venant nous fuſmes contraincts de nous mettre à la mer iuſques au lendemain, que fiſmes le Nordeſt, & rencontraſmes vne autre glace qui nous demeuroit à l'Eſt & Eſt-ſueſt, & la coſtoyaſmes, mettant le cap au Nordeſt & au Nor plus de quinze lieux : En fin fuſmes contraincts de refaire l'Oueſt, qui nous donna beaucoup de deſplaiſir, voyant que ne pouuions trouuer paſſage, & fuſmes con-

trainćts de nous en retirer & retourner ſur nos briſées : & le mal pour nous que le calme nous prit de telle façon que la houle nous penſa ietter ſur la coſte dudit banc de glace, & fuſmes preſts de mettre noſtre batteau hors, pour nous ſeruir au beſoin. Quand nous nous fuſſions ſauuez ſur leſdites glaces il ne nous eut ſeruy que de nous faire languir, & mourir tous miſerables. Comme nous eſtions donc en deliberation de mettre noſtre dit batteau hors, vne petite fraiſcheur ſe leua, qui nous fit grand plaiſir, & par ainſi éuitaſmes leſdites glaces. Comme nous euſmes fait deux lieues, la nuit venoit auec vne brume fort eſpoiſſe, qui fut occaſion que nous amenaſmes pour ne pouuoir voir : & auſſi qu'il y auoit pluſieurs grandes glaces en noſtre routte, que craignions abborder : & demeuraſmes ainſi toute la nuit iuſques au lendemain vingtneufieſme iour dudit mois, que la brume renforca de telle façon, qu'à peine pouuoit on voir la longueur du vaiſſeau, & faiſoit fort peu de vent : neantmoins nous ne laiſſaſmes de nous appareiller pour eſuiter leſdites glaces : mais penſans nous deſgager, nous nous y trouuaſmes ſi embarraſſez, que nous ne ſçauions de quel bort amurer : & derechef fuſmes contraints d'amener, & nous laiſſer driuer iuſques à ce que leſdites glaces nous fiſſent appareiller, & fiſmes cent bordées d'vn coſté & d'autre, & penſaſmes nous perdre par pluſieurs fois : & le plus aſſeuré y perdroit tout iugement; ce qu'euſt auſſi bien fait le plus grand aſtrologue du monde. Ce qui nous donnoit du deſplaiſir d'auantage, c'eſtoit le peu de veue, & la nuit qui venoit, & n'auions refuite d'vn quart de lieue ſans

1611.

trouuer banc ou glaces, & quantité de bourguignons, que le moindre euſt eſté ſuffiſant de faire perdre quelque vaiſſeau que ce fuſt. Or comme nous eſtions touſiours cottoyans au tour des glaces, il s'eſleua vn vent ſi impetueux qu'en peu de temps il ſepara la brume, & fit faire veue, & en moins d'vn rien rendit l'air clair, & beau ſoleil. Regardant au tour de nous, nous nous viſmes enfermez dedans vn petit eſtang, qui ne contenoit pas lieue & demie en rondeur, & apperçeuſmes l'iſle dudit cap Breton, qui nous demeuroit au Nort, preſque à quatre lieues, & iugeaſmes que le paſſage eſtoit encore fermé iuſques audit cap Breton. Nous apperceuſmes auſſi vn petit banc de glace au derriere de noſtre dit vaiſſeau, & la grand mer qui paroiſſoit au delà, qui nous fit prendre reſolution de paſſer par deſſus ledit banc, qui eſtoit rompu : ce que nous fiſmes dextrement ſans offencer noſtredit vaiſſeau, & nous nous miſmes à la mer toute la nuit, & fiſmes le Sueſt deſdites glaces. Et comme nous iugeaſmes que nous pouuions doubler ledit banc de glace, nous fiſmes l'Eſt-nordeſt quelques quinze lieues, & apperceuſmes ſeulement vne petite glace, & la nuit amenaſmes iuſques au lendemain, que nous apperceuſmes vn autre banc de glace au Nord de nous, qui continuoit tant que noſtre veue ſe pouuoit eſtendre, & auions driué à demy lieue prés, & miſmes les voiles haut, cottoyant touſiours ladite glace pour en trouuer l'extremité. Ainſi que nous ſinglions nous auiſaſmes vn vaiſſeau le premier iour de May qui eſtoit parmy les glaces, qui auoit bien eu de la peine d'en ſortir auſſi bien que nous, & miſmes vent deuant pour attendre ledit

1611.

vaiſſeau qui faiſoit large ſur nous, d'autant que deſirons ſçauoir s'il n'auoit point veu d'autres glaces. Quand il fut proche, nous apperçeuſmes que c'eſtoit le fils du ſieur de Poitrincourt qui alloit trouuer ſon pere qui eſtoit à l'habitation du port Royal; & y auoit trois mois qu'il eſtoit party de France (ie crois que ce ne fut pas ſans beaucoup de peine) & s'ils (1) eſtoient encore à prés de cent quarante lieues dudit port Royal, bien à l'eſcart de leur routte. Nous leur diſmes que nous auions eu cognoiſſance des iſles de Campſeau, qui à mon opinion les aſſeura beaucoup, d'autant qu'ils n'auoient point encore eu cognoiſſance d'aucune terre, & s'en alloient donner droit entre le cap S. Laurens, & cap de Raye, par où ils n'euſſent pas trouué led. port Royal, ſi ce n'euſt eſté en trauerſant les terres. Aprés auoir quelque peu parlé enſemble, nous nous departiſmes chacun ſuiuant ſa routte. Le lendemain nous euſmes cognoiſſance des iſles ſainct Pierre, ſans trouuer glace aucune : & continuant noſtre routte, le lendemain troiſieſme iour du mois euſmes cognoiſſance du cap de Raye, ſans auſſi trouuer glaces. Le quatrieſme dudit mois euſmes cognoiſſance de l'iſle ſainct Paul, & cap ſainct Laurens : & eſtions à quelques huit lieues au Nord dudit cap S. Laurens. Le lendemain euſmes cognoiſſance de Gaſpé. Le ſeptieſme iour dudit mois fuſmes contrariez du vent de Noroueſt, qui nous fit driuer prés de trente cinq lieues de chemin, puis le vent ſe vint à calmer, & en beauture, qui nous fut fauorable iuſques à Tadouſſac, qui fut le treſieſme iour dud. mois de May, où nous fiſmes

(1) *Et ſi*, pour *et cependant*.

1611. tirer vn coup de canon pour aduertir les ſauuages, afin de ſçauoir des nouuelles des gens de noſtre habitation de Quebecq. Tout le pays eſtoit encore preſque couuert de neige. Il vint à nous quelques canots, qui nous dirent qu'il y auoit vne de nos pattaches qui eſtoit au port il y auoit vn mois, & trois vaiſſeaux qui y eſtoient arriuez depuis huit iours. Nous miſmes noſtre batteau hors, & fuſmes trouuer leſdicts ſauuages, qui eſtoient aſſez miſerables, & n'auoient à traicter que pour auoir ſeulement des rafraichiſſemens, qui eſtoit fort peu de choſe : encore voulurent ils attendre qu'il vint pluſieurs vaiſſeaux enſemble, afin d'auoir meilleur marché des marchandiſes : & par ainſi ceux s'abuſent qui penſent faire leurs affaires pour arriuer des premiers : car ces peuples ſont maintenant trop fins & ſubtils.

Le dixſeptieſme iour dudit mois ie partis de Tadouſſac pour aller au grand ſaut trouuer les ſauuages Algoumequins & autres nations qui m'auoient promis l'année precedente de s'y trouuer auec mon garçon que ie leur auois baillé, pour apprendre de luy ce qu'il auroit veu en ſon yuernement dans les terres. Ceux qui eſtoient dans ledit port, qui ſe doutoient bien, où ie deuois aller, ſuiuant les promeſſes que i'auois faites aux ſauuages, comme i'ay dit cy deſſus, commencerent à faire baſtir pluſieurs petites barques pour me ſuiure le plus promptement qu'ils pouroient : Et pluſieurs, à ce que i'appris deuant que partir de France, firent equipper des nauires & pattaches ſur l'entrepriſe de noſtre voyage, penſant en reuenir riches comme d'vn voyage des Indes.

Le Pont demeura audit Tadouſſac ſur l'eſperance

que s'il n'y faifoit rien, de prendre vne pattache, & me venir trouuer au dit faut. Entre Tadouffac & Quebecq noftre barque faifoit grand eau, qui me contraignit de retarder à Quebecq pour l'eftancher, qui fut le 21. iour de May.

1611.

Defcente à Quebecq pour faire racommoder la barque. Partement dudit Quebecq pour aller au faut trouuer les fauuages & recognoiftre vn lieu propre pour vne habitation.

CHAPITRE II.

EStans à terre ie trouuay le fieur du Parc qui auoit yuerné en ladite habitation, & tous fes compagnons, qui fe portoient fort bien, fans auoir eu aucune maladie. La chaffe & gibier ne leur manqua aucunement en tout leur yuernement, à ce qu'ils me dirent. Ie trouuay le Capitaine fauuage appelé Batifcan & quelques Algoumequins, qui difoient m'attendre, ne voulant retourner à Tadouffac qu'ils ne m'euffent veu. Ie leur fis quelque propofition de mener vn de nos gens aux trois riuieres pour les recognoiftre, & ne peu obtenir aucune chofe d'eux pour cefte année, me remettant à l'autre : neantmoins ie ne laiffay de m'informer particulierement de l'origine & des peuples qui y habitent : ce qu'ils me dirent exactement. Ie leur demanday vn de leurs canots, mais ils ne s'en voulurent desfaire en aucune façon que ce fut pour la neceffité qu'ils en auoient : car i'eftois deliberé d'enuoyer deux ou trois hommes defcouurir dedans lefdites trois riuieres voir ce qu'il y auroit : ce que ie ne peu faire, à mon

1611. grand regret, remettant la partie à la premiere occasion qui se presenteroit.

Ie fis cependant diligeance de faire accommoder nostredicte barque. Et comme elle fut preste, vn ieune homme de la Rochelle appelé Tresart, me pria que ie luy permisse de me faire compagnie audit saut, ce que ie luy refusay, disant que i'auois des dessins particuliers, & que ie ne desirois estre conducteur de personne à mon preiudice, & qu'il y auoit d'autres compaignies que la mienne pour lors, & que ie ne desirois ouurir le chemin & seruir de guide, & qu'il le trouueroit assés aisement sans moy.

Ce mesme iour ie partis de Quebecq, & arriuay audit grand saut le vingthuictiesme de May, où ie ne trouuay aucun des sauuages qui m'auoient promis d'y estre au vingtiesme dudit mois. Aussitost ie fus dans vn meschant canot auec le sauuage que i'auois mené en France, & vn de nos gens. Aprés auoir visité d'vn costé & d'autre, tant dans les bois que le long du riuage, pour trouuer vn lieu propre pour la scituation d'vne habitation, & y preparer vne place pour y bastir, ie fis quelques huit lieues par terre cottoyant le grand saut par des bois qui sont assez clairs, & fus iusques à vn lac (1), où nostre sauuage me mena; où ie consideray fort particulierement le pays; Mais en tout ce que ie vy, ie n'en trouuay point de lieu plus propre qu'vn petit endroit, qui est iusques où les barques & chalouppes peuuent monter aisement : neantmoins auec vn grand vent, ou à la cirque, à cause du grand courant d'eau : car plus haut que ledit lieu (qu'auons nommé la place Roy-

(1) Le lac des Deux-Montagnes.

1611.

alle) à vne lieue du mont Royal, y a quantité de petits rochers & baſſes, qui ſont fort dangereuſes. Et proches de ladite place Royalle y a vne petite riuiere (1) qui va aſſez auant dedans les terres, tout le long de laquelle y a plus de 60. arpens de terre deſertés qui ſont comme prairies, où l'on pourroit ſemer des grains, & y faire des iardinages. Autresfois des ſauuages (2) y ont labouré, mais ils les ont quitées pour les guerres ordinaires qu'ils y auoient. Il y a auſſi grande quantité d'autres belles prairies pour nourrir tel nombre de beſtail que l'on voudra : & de toutes les ſortes de bois qu'auons en nos foreſts de pardeça : auec quantité de vignes, noyers, prunes, ſerizes,

(1) La petite rivière Saint-Pierre.

(2) Les sauvages qui avaient cultivé ces terres étaient évidemment ceux que Cartier y avait trouvés en 1535, dans sa visite à Hochelaga et au Mont-Royal. « Commençaſmes, dit-il, à trouuer les terres labourées, & belles grandes champaignes plaines de bledz de leur terre, qui eſt comme mil de breſil, auſſy gros ou plus que poix, dequoy viuent ainſi comme nous faiſons de fourment; & au parmy d'icelles champaignes eſt ſituée la ville de Hochelaga, prés & joignant vne montaigne qui eſt à l'entour d'icelle, labourée & fort fertile. » (Second Voyage, fol. 23 *b*.) Or, selon toutes les apparences, les habitants d'Hochelaga étaient les mêmes que ceux auxquels plus tard on a donné le nom d'Iroquois. D'abord ils étaient sédentaires; ce qui était propre à la grande famille huronne-iroquoise; leurs villages, leurs cabanes avaient absolument la disposition et la forme qu'ont toujours eu les villages et les cabanes des Hurons et des Iroquois; tous les mots qui nous ont été conservés de leur langue par les relations de Cartier, se retrouvent encore dans la langue iroquoise; enfin les traditions qu'ont pu recueillir les missionnaires et les premiers voyageurs, attestent que les environs de Montréal et même de Québec étaient le pays des Iroquois. Nicolas Perrot, si bien instruit des traditions et de l'histoire des sauvages, dit que « le pays des Iroquois eſtoit autrefois le Montréal & les Trois Riuieres, » et qu'ils s'en éloignèrent par suite d'un démêlé survenu entre eux et les Algonquins (Mémoire de Nicolas Perrot, édit. du P. Tailhan, p. 9); ce qui explique pourquoi ceux-ci revendiquaient aussi l'ile de Montréal comme le pays de leurs ancêtres (Relations 1642, p. 38, et 1646, p. 34, édit. 1858). Le témoignage du P. Lafitau confirme encore celui de Perrot : « Les Iroquois Agniers, dit-il, aſſurent qu'ils errerent longtemps ſous la conduite d'vne femme nommée Gaihonariosk; cette femme les promena dans tout le nord de l'Amerique, & les fit paſſer au lieu où eſt ſituée maintenant la ville de Quebec... C'eſt ce que les Agniés racontent de leur origine. » (Mœurs des sauvages, t. I, p. 101, 102.) Ce qu'il paraît y avoir de plus vraisemblable, c'est que les iroquois ou hurons de Hochelaga furent d'abord contraints de laisser leur pays aux Algonquins, qui alors avaient l'avantage sur eux; mais qu'ensuite les Iroquois, s'étant aguerris, finirent par en chasser les Algonquins, sans toutefois y revenir eux-mêmes, parce que leur nouveau pays leur offrait autant d'avantages et plus de sécurité. (Voir Histoire de la colonie française en Canada, t. I, p. 524 et s.)

1611. fraiſes, & autres ſortes qui ſont trés-bonnes à manger, entre autres vne qui eſt fort excellente, qui a le gout ſucrain, tirans à celuy des plantaines (qui eſt vn fruit des Indes) & eſt auſſi blanche que neige, & la fueille reſſemblant aux orties, & rampe le long des arbres & de la terre, comme le lierre. La peſche du poiſſon y eſt fort abondante, & de toutes les eſpeces que nous auons en France, & de beaucoup d'autres que nous n'auons point, qui ſont tres-bons: comme auſſi la chaſſe des oiſeaux auſſi de diferentes eſpeces : & celle des Cerfs, Daims, Cheureuls, Caribous, Lapins, Loups-ſeruiers, Ours, Caſtors, & autres petites beſtes qui y ſont en telle quantité, que durant que nous fuſmes audit ſaut, nous n'en manquaſmes aucunement.

Ayant donc recogneu fort particulierement & trouué ce lieu vn des plus beaux qui fut en ceſte riuiere, ie fis auſſitoſt coupper & deffricher le bois de ladite place Royalle (1) pour la rendre vnie, & preſte à y baſtir; & peut on faire paſſer l'eau au tour aiſement, & en faire vne petite iſle, & s'y eſtablir comme l'on voudra.

Il y a vn petit iſlet à quelque 20. thoiſes de ladite place Royalle, qui a quelques cent pas de long, où l'on peut faire vne bonne & forte habitation. Il y a auſſi quantité de prairies de trés-bonne terre graſſe à potier, tant pour bricque que pour baſtir, qui eſt vne grande commodité. I'en fis accommoder vne partie & y fis vne mouraille de quatre pieds d'eſpoiſſeur & 3. à 4. de haut, & 10. toiſes de long pour voir

(1) Cette place Royale que Champlain fit défricher, était sur la pointe à laquelle on donna depuis le nom de Callières. (Voir la lettre A de la carte du saut Saint-Louis.)

comme elle ſe conſerueroit durant l'yuer quand les eaux deſcenderoient, qui à mon opinion ne ſçauroit paruenir iuſques à lad. muraille, d'autant que le terroir eſt de douze pieds eſleué deſſus ladite riuiere, qui eſt aſſez haut. Au milieu du fleuue y a vne iſle d'enuiron trois quarts de lieues de circuit, capable d'y baſtir vne bonne & forte ville, & l'auons nommée l'iſle de ſaincte Elaine(1). Ce ſaut deſcend en maniere de lac, où il y a deux ou trois iſles & de belles prairies.

Le premier iour de Iuin le Pont arriua audit ſaut, qui n'auoit rien ſceu faire à Tadouſſac; & bonne compagnie le ſuiuirent & vindrent aprés luy pour y aller au butin, car ſans ceſte eſperance ils eſtoient bien de l'arriere.

Or attendant les ſauuages, ie fis faire deux iardins, l'vn dans les prairies, & l'autre au bois, que ie fis deſerter; & le deuxieſme iour de Iuin i'y ſemay quelques graines, qui ſortirent toutes en perfection, & en peu de temps, qui demonſtre la bonté de la terre.

Nous reſoluſmes d'enuoyer Sauignon noſtre ſauuage auec vn autre, pour aller audeuant de ceux de ſon pays, afin de les faire haſter de venir, & ſe delibererent d'aller dans noſtre canot, qu'ils doubtoient, d'autant qu'il ne valoit pas beaucoup.

Ils partirent le cinquieſme iour dudit mois. Le lendemain arriua quatre ou cinq barques (c'eſtoit pour nous faire eſcorte) d'autant qu'ils ne pouuoient rien faire audit Tadouſſac.

Le ſeptieſme iour ie fus recognoiſtre vne petite riuiere par où vont quelques fois les ſauuages à la

(1) L'auteur paraît avoir nommé ainsi cette île à l'occasion du mariage qu'il venait de contracter, un peu avant son départ de France, avec Demoiselle Hélène Boullé, fille de Nicolas Boullé, secrétaire de la chambre du roi.

1611. guerre, qui ſe va rendre au ſaut de la riuiere des Yroquois(1) : elle eſt fort plaiſante, y ayant plus de trois lieues de circuit de prairies, & force terres, qui ſe peuuent labourer : elle eſt à vne lieue du grand ſaut, & lieu & demie de la place Royalle.

Le neufieſme iour noſtre ſauuage arriua, qui fut quelque peu pardela le lac qui a quelque dix lieues de long, lequel i'auois veu auparauant(2), où il ne fit rencontre d'aucune choſe, & ne purent paſſer plus loin à cauſe de leur dit canot qui leur manqua; & furent contraints de s'en reuenir. Ils nous rapporterent que paſſant le ſaut ils virent vne iſle où il y auoit ſi grande quantité de herons, que l'air en eſtoit tout couuert. Il y euſt vn ieune homme qui eſtoit au ſieur de Mons appelé Louys, qui eſtoit fort amateur de la chaſſe, lequel entendant cela, voulut y aller contenter ſa curioſité, & pria fort inſtamment noſtredit ſauuage de l'y mener : ce que le ſauuage luy accorda auec vn Capitaine ſauuage Montagnet fort gentil perſonnage, appelé Outetoucos. Dés le matin led. Louys fut appeler les deux ſauuages pour s'en aller à ladite iſle des herons. Ils s'embarquerent dans vn canot & y furent. Ceſte iſle eſt au milieu du ſaut(3), où ils prirent telle quantité de heronneaux & autres oyſeaux qu'ils voulurent, & ſe rembarquerent en leur canot. Outetoucos contre la volonté

(1) En remontant la rivière Saint-Lambert, et en suivant celle de Montréal, on arrive effectivement au bassin de Chambly, c'est-à-dire, au pied du saut de la rivière des Iroquois.

(2) Le lac des Deux-Montagnes. (*Conf.* p. 242, ci-dessus.)

(3) Cette expression *au milieu du saut* tranche une difficulté qui se rencontre dans la carte du *Saut St. Louis*, où manque la lettre Q, tandis que la lettre P s'y trouve deux fois: l'île aux Hérons est celle qui y est marquée R, et l'île au Diable, située au sud-ouest de la première, devrait porter la lettre R. Nous regrettons d'être, sur ce point, en désaccord avec l'auteur de l'*Histoire de la Colonie française en Canada;* mais nous avons du moins la consolation d'être d'accord avec la tradition.

1611.

de l'autre ſauuage & de l'inſtance qu'il peut faire, voulut paſſer par vn endroit fort dangereux, où l'eau tomboit prés de trois pieds de haut, diſant que d'autresfois il y auoit paſſé, ce qui eſtoit faux, il fut long temps à debatre contre noſtre ſauuage qui le voulut mener du coſté du Su le long de la grand Tibie(1), par où le plus ſouuent ils ont accouſtumé de paſſer, ce que Outetoucos ne deſira, diſant qu'il n'y auoit point de danger. Comme noſtre ſauuage le vit opiniaſtre, il condeſcendit à ſa volonté : mais il luy dit qu'à tout le moins on deſchargeaſt le canot d'vne partie des oyſeaux qui eſtoient dedans, d'autant qu'il eſtoit trop chargé, ou qu'infaliblement ils empliroient d'eau, & ſe perdroient : ce qu'il ne voulut faire, diſant qu'il ſeroit aſſez à temps s'ils voyoient qu'il y eut du peril pour eux. Ils ſe laiſſerent donc driuer dans le courant. Et comme ils furent dans la cheute du ſaut, ils en voulurent ſortir & ietter leurs charges, mais il n'eſtoit plus temps, car la viteſſe de l'eau les maiſtriſoit ainſi qu'elle vouloit, & emplirent auſſitoſt dans les boullons du ſaut, qui leur faiſoient faire mille tours haut & bas. Ils ne l'abandonnerent de long temps : Enfin la roideur de l'eau les laſſa de telle façon, que ce pauure Louys qui ne ſçauoit nager en aucune façon perdit tout iugement & le canot eſtant au fonds de l'eau il fut contraint de l'abandonner : & reuenant au haut les deux autres qui le tenoient touſiours ne virent plus noſtre Louys, & ainſi mourut miſerablement(2). Les deux autres

(1) La *grand Tibie* n'est rien autre chose que la *grand Terre*. C'est une faute typographique, que l'auteur a corrigée lui-même dans l'édition de 1632.

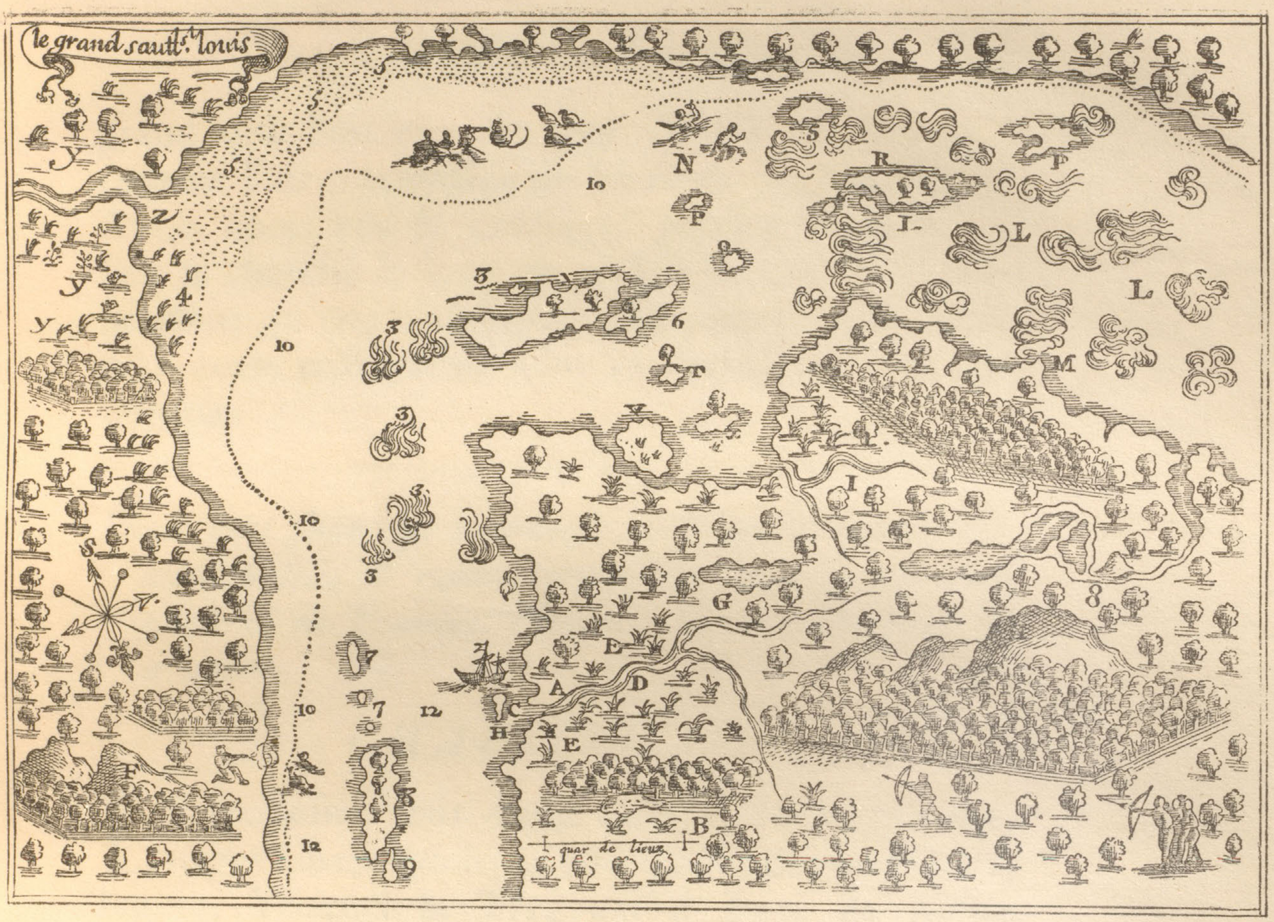
(2) C'est sans doute en mémoire de la mort de ce jeune Louis, que l'on donna au Grand-Saut le nom de Saint-Louis, qu'il a toujours porté depuis.

1611.

tenoient tousiours ledit canot : mais comme ils furent hors du saut, ledit Outetoucos estant nud, & se fiant en son nager, l'abandonna, pensant gaigner la terre, bien que l'eau y courust encore de grande vitesse, & se noya : car il estoit si fatigué & rompu de la peine qu'il auoit eue, qu'il estoit impossible qu'il se peust sauuer ayant abandonné le canot, que nostre sauuage Sauignon mieux aduisé tint tousiours fermement, iusques à ce qu'il fut dans vn remoul, où le courant l'auoit porté, & sceut si bien faire, quelque peine & fatigue qu'il eut eue, qu'il vint tout doucement à terre, où estant arriué il ietta l'eau du canot, & s'en reuint auec grande apprehention qu'on ne se vangeast sur luy, comme ils font entre eux, & nous conta ces tristes nouuelles, qui nous apporterent du desplaisir.

Le lendemain (1) ie fus dans vn autre canot audit saut auec le sauuage, & vn autre de nos gens, pour voir l'endroit où ils s'estoient perdus : & aussi si nous trouuerions les corps, & vous asseure que quand il me monstra le lieu les cheueux me herisserent en la teste, de voir ce lieu si espouuantable, & m'estonnois comme les deffuncts auoient esté si hors de iugement de passer vn lieu si effroiable, pouuant aller par ailleurs : car il est impossible d'y passer pour auoir sept à huit cheutes d'eau qui descendent de degré en degré, le moindre de trois pieds de haut, où il se faisoit vn frain & bouillonnement estrange, & vne partie dudit saut estoit toute blanche d'escume, qui montroit le lieu le plus effroyable, auec vn bruit si

(1) Le 11 de juin. Nos trois chasseurs étaient partis le 10 au matin, et vraisemblablement l'accident arriva le même jour.



A Petite place que ie fis deffricher.
B Petit estang.
C Petit islet où ie fis faire vne muraille de pierre.
D Petit ruisseau où se tiennent les barques.
E Prairies où se mettent les sauuages quand ils viennent en ce pays.
F Montaignes qui paroissent dans les terres.
G Petit estang.
H (1) Mont Royal.
I Petit ruisseau.
L Le saut.
M Le lieu où les sauuages passent leurs canots, par terre du costé du Nort.
N Endroit où vn de nos gens & vn sauuage se noyerent.
O Petit islet de rochers.
P (2) Autre islet où les oyseaux font leurs nids.
Q (3) L'isle aux herons.
R (4) Autre isle dans le saut.
S Petit islet.
T Petit islet rond.
V Autre islet demy couuert d'eau.
X (5) Autre islet où il y a force oyseaux de riuiere.
Y Prairies.
Z Petite riuiere.
2 (6) Isles assez grandes & belles.
3 Lieux qui descouurent quand les eaux baissent, où il se fait grands bouillonnements, comme aussi fait audit saut.
4 Prairies plaines d'eaux.
5 Lieux fort bas & peu de fonds.
6 Autre petit islet.
7 Petis rochers.
8 Isle sainct Helaine.
9 Petit islet desgarny d'arbres.
o o Marescages qui s'escoulent dans le grand saut.

(1) La lettre H se trouve en double : l'une sur la montagne, et c'est là sa place ; l'autre au bas de l'ilot Normandin Cette dernière n'est probablement que le chiffre 11, dont le graveur aura fait une lettre. — (2) La lettre P est en double. Evidemment, cet *autre îlet* est entre N et O. — (3) La lettre Q ne se trouve pas dans la carte. C'est la lettre R qui est à sa place (voir note 3 de la page 246). — (4) Cette lettre devrait être à la place de celui des deux P qui désigne l'île au Diable, c'est-à-dire, cette *autre île dans le saut* qui est au sud-ouest de l'île aux Hérons. — (5) *x*, dans la carte. — (6) Ce chiffre 2 se trouve tellement placé auprès de l'île Saint-Paul, qu'on le prendrait pour la lettre N.

grand que l'on eut dit que c'eſtoit vn tonnerre, comme l'air retentiſſoit du bruit de ces cataraques. Aprés auoir veu & conſideré particulierement ce lieu & cherché le long du riuage leſdicts corps, cependant qu'vne chalouppe aſſez legere eſtoit allée d'vn autre coſté, nous nous en reuinſmes ſans rien trouuer.

Deux cens ſauuages ramenent le François qu'on leur auoit baillé, & remmenerent leur ſauuage qui eſtoit retourné de France. Pluſieurs diſcours de part & d'autre.

CHAPITRE III.

LE treiſieſme iour dudit mois(1) deux cens ſauuages Charioquois(2), auec les Capitaines Ochateguin, Yroquet & Tregouaroti frere de noſtre ſauuage amenerent mon garçon. Nous fuſmes fort contens de les voir, ie fus au deuant d'eux auec vn canot & noſtre ſauuage, & cependant qu'ils approchoient doucement en ordre, les noſtres s'apareillerent de leur faire vne eſcopeterie d'arquebuſes & mouſquets, & quelques petites pieces. Comme ils approchoient, ils commencerent à crier tous enſemble, & vn des chefs commanda de faire leur harangue, où ils nous louoient fort, & nous tenant pour veritables, de ce que ie leur auois tenu ce que ie leur promis, qui eſtoit de les venir trouuer audit ſaut. Aprés auoir fait trois autres cris, l'eſcopeterie tira

(1) Le 13 de juin.
(2) Ce nom, que l'auteur remplace par celui de Hurons, dans son édition de 1632, était probablement celui d'un chef de cette nation, de même que celui d'Ochateguins.

1611. par deux fois de 13. barques ou pattaches qui y eſtoient, qui les eſtonna de telle façon qu'ils me prierent de dire que l'on ne tiraſt plus, & qu'il y en auoit la plus grand part, qui n'auoient iamais veu de Chreſtiens, ny ouy des tonnerres de la façon, & craignoient qu'il ne leur fit mal, & furent fort contans de voir noſtredit ſauuage ſain, qu'ils penſoient mort, ſur des rapports que leur auoient fait quelques Algoumequins qui l'auoient ouy dire à des ſauuages Montagnets. Le ſauuage ſe loua du traictement que ie luy auois fait en France, & des ſingularitez qu'il auoit veues, dont ils entrerent tous en admiration, & s'en allerent cabaner dans le bois aſſez legerement attendant le lendemain, que ie leur monſtraſſe le lieu où ie deſirois qu'ils ſe logaſſent. Auſſi ie vis mon garçon qui vint habillé à la ſauuage, qui ſe loua du traictement des ſauuages, ſelon leur pays, & me fit entendre tout ce qu'il auoit veu en ſon yuernement, & ce qu'il auoit apris deſdicts ſauuages.

Le lendemain venu, ie leur monſtray vn lieu pour aller cabaner, où les antiens & principaux deuiſerent fort enſemble : Et aprés auoir eſté vn long temps en ceſt eſtat, ils me firent appeler ſeul auec mon garçon, qui auoit fort bien apris leur langue, & luy dirent qu'ils deſiroient faire vne eſtroite amitié auec moy, & eſtoient faſchez de voir toutes ces chalouppes enſemble, & que noſtre ſauuage leur auoit dit qu'il ne les cognoiſſoit point, ny ce qu'ils auoient dans l'ame, & qu'ils voyoient bien qu'il n'y auoit que le gain & l'auarice qui les y amenoit, & que quand ils auroient beſoin de leur aſſiſtance qu'ils ne leur donneroient aucun ſecours, & ne feroient comme

1611.

moy qui m'offrois auec mes compagnons d'aller en leur pays, & les aſſiſter, & que ie leur en auois monſtré des teſmoignages par le paſſé, en ſe loüant touſiours du traictement que i'auois fait à noſtre ſauuage comme à mon frere, & que cela les oubligeoit tellement à me vouloir du bien, que tout ce que ie deſirerois d'eux, ils aſſayeroient à me ſatisfaire, & craignoient que les autres pattaches ne leur fiſſent du deſplaiſir. Ie leur aſſeuray que non feroient, & que nous eſtions tous ſoubs vn Roy, que noſtredit ſauuage auoit veu, & d'vne meſme nation, (mais pour ce qui eſtoit des affaires, qu'elles eſtoient particulieres) & ne deuoient point auoir peur, eſtant auſſi aſſeurez comme s'ils euſſent eſté dans leur pays. Aprés pluſieurs diſcours, ils me firent vn preſent de 100. caſtors. Ie leur donnay en eſchange d'autres ſortes de marchandiſe, & me dirent qu'il y auoit plus de 400. ſauuages qui deuoient venir de leur pays, & ce qui les auoit retardés, fut vn priſonnier Yroquois qui eſtoit à moy, qui s'eſtoit eſchappé & s'en eſtoit allé en ſon pays, & qu'il auoit donné à entendre que ie luy auois donné liberté & des marchandiſes, & que ie deuois aller audit ſaut auec 600. Yroquois attendre les Algoumequins, & les tuer tous : Que la crainte de ces nouuelles les auoit arreſtés, & que ſans cela qu'ils fuſſent venus. Ie leur fis reſponſe que le priſonnier s'eſtoit deſrobé ſans que ie luy euſſe donné congé, & que noſtredit ſauuage ſçauoit bien de quelle façon il s'en eſtoit allé, & qu'il n'y auoit aucune apparence de laiſſer leur amitié comme ils auoient ouy dire, ayant eſté à la guerre auec eux, & enuoyé mon garçon en leur pays pour entretenir

1611. leur amitié; & que la promesse que ie leur auois si fidelement tenue le confirmoit encore. Ils me respondirent que pour eux ils ne l'auoient aussi iamais pensé, & qu'ils recognoissoient bien que tous ces discours estoient esloignez de la verité; & que s'ils eussent creu autrement, qu'ils ne fussent pas venus, & que c'estoit les autres qui auoient eu peur, pour n'auoir iamais veu de François que mon garçon. Ils me dirent aussi qu'il viendroit trois cens Algoumequins dans cinq ou six iours, si on les vouloit attendre, pour aller à la guerre auec eux contre les Yroquois, & que si ie n'y venois ils s'en retourneroient sans la faire. Ie les entretins fort sur le subiet de la source de la grande riuiere, & de leur pays, dont ils me discoururent fort particulierement, tant des riuieres, sauts, lacs, & terres, que des peuples qui y habitent, & de ce qui s'y trouue. Quatre d'entre eux m'asseurerent qu'ils auoient veu vne mer fort esloignée de leur pays, & le chemin difficile, tant à cause des guerres, que des deserts qu'il faut passer pour y paruenir. Ils me dirent aussi que l'yuer precedant il estoit venu quelques sauuages du costé de la Floride par derriere le pays des Yroquois, qui voyoient nostre mer Oceane, & ont amitié auec lesdicts sauuages : Enfin ils m'en discoururent fort exactement, me demonstrant par figures tous les lieux où ils auoient esté, prenant plaisir à m'en discourir : & moy ie ne m'ennuiois pas à les entendre, pour estre fait certain des choses dont i'auois esté en doute iusques à ce qu'ils m'en eurent esclarcis. Aprés tous ces discours finis, ie leur dis qu'ils traictassent ce peu de commodités qu'ils auoient, ce qu'ils firent le lende-

1611.

main, dont chacune des barques emporta ſa piece : nous toute la peine & aduanture, les autres qui ne ſe ſoucioient d'aucunes deſcouuertures, la proye, qui eſt la ſeule cauſe qui les meut, ſans rien employer ny hazarder.

Le lendemain aprés auoir traité tout ce qu'ils auoient, qui eſtoit peu de choſe, ils firent vne barricade autour de leur logement du coſté du bois, & en partie du coſté de nos pattaches, & diſoient que c'eſtoit pour leur ſeureté, afin d'eſuiter la ſurprinſe de leurs ennemis : ce que nous priſmes pour argent content. La nuit venue ils appellerent noſtre ſauuage qui couchoit à ma pattache, & mon garçon, qui les furent trouuer : Aprés auoir tenu pluſieurs diſcours, ils me firent auſſi appeler enuiron ſur la minuit. Eſtant en leurs cabannes, ie les trouuay tous aſſis en conſeil, où ils me firent aſſoir prés d'eux, diſans que leur couſtume eſtoit que quand ils vouloient s'aſſembler pour propoſer quelque choſe, qu'ils le faiſoient la nuit, afin de n'eſtre diuertis par l'aſpect d'aucune choſe, & que l'on ne penſoit qu'à eſcouter, & que le iour diuertiſſoit l'eſprit par les obiects : mais à mon opinion ils me vouloient dire leur volonté en cachette, ſe fians en moy. Et d'ailleurs ils craignoient les autres pattaches, comme ils me donnerent à entendre depuis. Car ils me dirent qu'ils eſtoient faſchez de voir tant de François, qui n'eſtoient pas bien vnis enſemble, & qu'ils euſſent bien deſiré me voir ſeul : Que quelques vns d'entre eux auoient eſté battuz : Qu'ils me vouloient autant de bien qu'à leurs enfans, ayant telle fiance en moy, que ce que ie leur dirois ils le feroient, mais qu'ils

1611. ſe meſſioient fort des autres : Que ſi ie retournois, que i'amenaſſe telle quantité de gens que ie voudrois, pourueu qu'ils fuſſent ſoubs la conduite d'vn chef : & qu'ils m'enuoyoient querir pour m'aſſeurer d'auantage de leur amitié, qui ne ſe romproit iamais, & que ie ne fuſſe point faché contre eux : & que ſçachans que i'auois pris deliberation de voir leur pays, ils me le feroient voir au peril de leurs vies, m'aſſiſtant d'vn bon nombre d'hommes qui pourroient paſſer par tout. Et qu'à l'aduenir nous deuions eſperer d'eux comme ils faiſoient de nous. Auſſitoſt ils firent venir 50. caſtors & 4. carquans de leurs porcelaines (qu'ils eſtiment entre eux comme nous faiſons les chaiſnes d'or) & que i'en fiſſe participant mon frere (ils entendoient Pont-graué d'autant que nous eſtions enſemble) & que ces preſens eſtoient d'autres Capitaines qui ne m'auoient iamais veu, qui me les enuoyoient, & qu'ils deſiroient eſtre touſiours de mes amis : mais que s'il y auoit quelques François qui vouluſſent aller auec eux, qu'ils en euſſent eſté fort contens, & plus que iamais, pour entretenir vne ferme amitié. Aprés pluſieurs diſcours faits, ie leur propoſay, Qu'ayant la volonté de me faire voir leur pays, que ie ſupplirois ſa Maieſté de nous aſſiſter iuſques à 40. ou 50. hommes armez de choſes neceſſaires pour ledit voyage, & que ie m'embarquerois auec eux, à la charge qu'ils nous entretiendroient de ce qui ſeroit de beſoin pour noſtre viure durant ledit voyage, & que ie leur apporterois dequoy faire des preſens aux chefs qui ſont dans les pays par où nous paſſerions, puis nous nous en reuiendrions yuerner en noſtre habitation : & que

ſi ie recognoiſſois le pays bon & fertile, l'on y feroit plusieurs habitations; & que par ce moyen aurions communication les vns auec les autres, viuans heureuſement à l'auenir en la crainte de Dieu, qu'on leur feroit cognoiſtre. Ils furent fort contens de ceſte propoſition, & me prierent d'y tenir la main, diſans qu'ils feroient de leur part tout ce qu'il leur ſeroit poſſible pour en venir au bout : & que pour ce qui eſtoit des viures, nous n'en manquerions non plus que eux meſmes, m'aſſeurans de rechef, de me faire voir ce que ie deſirois : & la deſſus ie pris congé d'eux au point du iour, en les remerciant de la volonté qu'ils auoient de fauoriſer mon deſir, les priant de touſiours continuer.

Le lendemain 17. iour dud. mois ils dirent qu'ils s'en alloient à la chaſſe des caſtors, & qu'ils retourneroient tous. Le matin venu ils acheuerent de traicter ce peu qu'il leur reſtoit, & puis s'embarquerent en leurs canots, nous prians de ne toucher à leurs logements pour les deffaire, ce que nous leur promiſmes : & ſe ſeparerent les vns des autres, faignant aller chaſſer en pluſieurs endroits, & laiſſerent noſtre ſauuage auec moy pour nous donner moins de mesfience d'eux : & neantmoins ils s'eſtoient donnez le randez-vous par de là le ſaut, où ils iugeoient bien que nous ne pourrions aller auec nos barques : cependant nous les attandions comme ils nous auoient dit.

Le lendemain il vint deux ſauuages, l'vn eſtoit Yroquet, & l'autre le frere de noſtre Sauignon, qui le venoient requerir, & me prier de la part de tous leurs compagnons que i'allaſſe ſeul auec mon gar-

1611. çon, où ils eſtoient cabannez, pour me dire quelque choſe de conſequence, qu'ils ne deſiroient communiquer deuant aucuns François : Ie leur promis d'y aller.

Le iour venu ie donnay quelques bagatelles à Sauignon qui partit fort content, me faiſant entendre qu'il s'en alloit prendre vne vie bien penible aux prix de celle qu'il auoit eue en France; & ainſi ſe ſepara auec grand regret, & moy bien aiſe d'en eſtre deſchargé. Les deux Capitaines me dirent que le lendemain au matin ils m'enuoyeroient querir, ce qu'ils firent. Ie m'enbarquay & mon garçon auec ceux qui vinrent. Eſtant au ſaut, nous fuſmes dans le bois quelques huit lieues, où ils eſtoient cabannez ſur le bort d'vn lac, où i'auois eſté auparauant. Comme ils me virent ils furent fort contens, & commencerent à s'eſcrier ſelon leur couſtume, & noſtre ſauuage s'en vint audeuant de moy me prier d'aller en la cabanne de ſon frere, où auſſi toſt il fit mettre de la cher & du poiſſon ſur le feu, pour me feſtoyer. Durant que ie fus là il ſe fit vn feſtin, où tous les principaux furent inuitez : ie n'y fus oubligé (1), bien que i'euſſe deſia pris ma refection honneſtement, mais pour ne rompre la couſtume du pays i'y fus. Aprés auoir repeu, ils s'en allerent dans les bois, tenir leur Conſeil, & cependant ie m'amuſay à contempler le paiſage de ce lieu, qui eſt fort aggreable. Quelque temps aprés ils m'enuoyerent appeler pour me communiquer ce qu'ils auoient reſolu entre eux. I'y fus auec mon garçon. Eſtant aſſis auprés d'eux ils me dirent qu'ils eſtoient fort aiſes de me voir, & n'auoir point manqué à ma parolle de ce que

(1) Oublié.

1611.

ie leur auois promis, & qu'ils recognoiſſoient de plus en plus mon affection, qui eſtoit à leur continuer mon amitié, & que deuant que partir, ils deſiroient prendre congé de moy, & qu'ils euſſent eu trop de deſplaiſir s'ils s'en fuſſent allez ſans me voir, croyant qu'autrement ie leur euſſe voulu du mal : & que ce qui leur auoit faict dire qu'ils alloient à la chaſſe, & la barricade qu'ils auoient faite, ce n'eſtoit la crainte de leurs ennemis, ny le deſir de la chaſſe, mais la crainte qu'ils auoient de toutes les autres pattaches qui eſtoient auec moy à cauſe qu'ils auoient ouy dire que la nuit qu'ils m'enuoyerent appeler qu'on les deuoit tous tuer, & que ie ne les pourrois deffendre contre les autres, eſtans beaucoup plus que moy, & que pour ſe deſrober, ils vſerent de ceſte fineſſe : mais que s'il n'y euſt eu que nos deux pattaches qu'ils euſſent tardé quelques iours d'auantage qu'ils n'auoient fait; & me prierent que reuenant auec mes compagnons ie n'en amenaſſe point d'autres. Ie leur dis que ie ne les amenois pas, ains qu'ils me ſuiuoient ſans leur dire, & qu'à l'aduenir i'yrois d'autre façon que ie n'auois fait, laquelle ie leur declaray, dont ils furent fort contens.

Et derechef ils me commencerent à reciter ce qu'ils m'auoient promis touchant les deſcouuertures des terres; & moy ie leur fis promeſſe d'accomplir, moyennant la grace de Dieu, ce que ie leur auois dit. Ils me prierent encore de rechef de leur donner vn homme : ie leur dis que s'il y en auoit parmy nous qui y vouluſſent aller que i'en ſerois fort content.

Ils me dirent qu'il y auoit vn marchand appelé

1611. Bouier qui commandoit en vne pattache, qui les auoit priés d'emmener vn ieune garçon ; ce qu'ils ne luy auoient voulu accorder qu'auparauant ils n'eussent sçeu de moy si i'en estois content, ne sçachant si nous estions amis, d'autant qu'il estoit venu en ma compagnie traicter auec eux ; & qu'ils ne luy auoient point d'obligation en aucune façon : mais qu'il s'offroit de leur faire de grands presens.

Ie leur fis response que nous n'estions point ennemis, & qu'ils nous auoient veu conuerser souuent ensemble : mais pour ce qui estoit du trafic, chacun faisoit ce qu'il pouuoit, & que ledit Bouyer peut estre desiroit enuoyer ce garçon, comme i'auois fait le mien pensant esperer à l'aduenir, ce que ie pouuois aussi pretendre d'eux : Toutesfois qu'ils auoient à iuger auquel ils auoient le plus d'obligation, & de qui ils deuoient plus esperer.

Ils me dirent qu'il n'y auoit point de comparaison des obligations de l'vn à l'autre, tant des assistances que ie leur auois faites en leurs guerres contre leurs ennemis, que de l'offre que ie leur faisois de ma personne pour l'aduenir, où tousiours ils m'auoient trouué veritable, & que le tout despendoit de ma volonté : & que ce qui leur en faisoit parler estoit lesdicts presens qu'il leur auoit offert : & que quand bien ledit garçon iroit auec eux, que cela ne les pouuoit obliger enuers ledit Bouuier comme ils estoient enuers moy, & que cela n'importeroit de rien à l'aduenir, veu que ce n'estoit que pour auoir lesdicts presens dudit Bouuier.

Ie leur fis response qu'il m'estoit indifferent qu'ils le prinssent ou non, & qu'à la verité s'ils le pre-

1611.

noient auec peu de chofe, que i'en ferois fafché, mais en leur faifant de bons prefens que i'en ferois content, pourueu qu'il demouraft auec Yroquet : ce qu'ils me promirent. Et aprés m'auoir fait entendre leur volonté pour la derniere fois, & moy à eux la mienne, il y eut vn fauuage qui auoit efté prifonnier par trois fois des Yroquois, & s'eftoit fauué fort heureufement, qui refolut d'aller à la guerre luy dixiefme, pour fe venger des cruautez que fes ennemis luy auoient fait fouffrir. Tous les Capitaines me prierent de l'en deftourner fi ie pouuois d'autant qu'il eftoit fort vaillant, & craignoient qu'il ne s'engageaft fi auant parmy les ennemis auec fi petite trouppe, qu'il n'en reuint iamais. Ie le fis pour les contenter, par toutes les raifons que ie luy peus alleguer, lefquelles luy feruirent peu, me monftrant vne partie de fes doigts couppez, & de grandes taillades & bruflures qu'il auoit fur le corps, comme ils l'auoient tourmanté, & qu'il luy eftoit impoffible de viure, s'il ne faifoit mourir de fes ennemis, & n'en auoit vengeance, & que fon cœur luy difoit qu'il failloit qu'il partift au pluftoft qu'il luy feroit poffible : ce qu'il fit fort deliberé de bien faire.

Aprés auoir fait auec eux, ie les priay de me ramener en noftre pattache : pour ce faire ils equipperent 8. canots pour paffer ledit faut & fe defpouillerent tous nuds, & me firent mettre en chemife : car fouuant il arriue que d'aucuns fe perdent en le paffant, partant fe tiennent les vns prés des autres pour fe fecourir promptement fi quelque canot arriuoit à renuerfer. Ils me difoient fi par malheur le tien venoit à tourner, ne fachant point nager, ne

1611. l'abandonne en aucune façon, & te tiens bien à de petits baſtons qui y ſont par le milieu, car nous te ſauuerons ayſement : Ie vous aſſeure que ceux qui n'ont pas veu ny paſſé ledit endroit en des petits batteaux comme ils ont, ne le pouroient pas ſans grande apprehenſion meſmes le plus aſſeuré du monde. Mais ces nations ſont ſi addextres à paſſer les ſauts, que cela leur eſt facile : Ie le paſſay auec eux, ce que ie n'auois iamais fait, ny autre Chretien, horſmis mondit garçon : & vinſmes à nos barques, où i'en logay vne bonne partie, & i'eus quelques paroles auec ledit Bouuier pour la crainte qu'il auoit que ie n'empeſchaſſe que ſon garçon n'allaſt auec leſdits ſauuages, qui le lendemain s'en retournerent auec ledit garçon, lequel couſta bon à ſon maiſtre, qui auoit l'eſperance à mon opinion, de recouurir la perte de ſon voyage qu'il fit aſſés notable, comme firent pluſieurs autres.

Il y eut vn ieune homme des noſtres qui ſe delibera d'aller auec leſdicts ſauuages, qui ſont Charioquois eſloignez du ſaut de quelques cent cinquante lieues; & fut auec le frere de Sauignon, qui eſtoit l'vn des Capitaines, qui me promit luy faire voir tout ce qu'il pourroit : Et celuy de Bouuier fut auec ledit Yroquet Algoumequin, qui eſt à quelque quatre-vingts lieues dudit ſaut. Ils s'en allerent fort contens & ſatisfaicts.

Aprés que les ſuſdicts ſauuages furent partis, nous attendimes encore les 300. autres que l'on nous auoit dit qui deuoient venir ſur la promeſſe que ie leur auois faite. Voyant qu'ils ne venoient point, toutes les pattaches reſolurent d'inciter quelques ſauuages

1611.

Algoumequins, qui eſtoient venus de Tadouſſac, d'aller audeuant d'eux moyennant quelque choſe qu'on leur donneroit quand ils ſeroyent de retour, qui deuoit eſtre au plus tard dans neuf iours, afin d'eſtre aſſeurés de leur venue ou non, pour nous en retourner à Tadouſſac : ce qu'ils accorderent, & pour ceſt effect partit vn canot.

Le cinquieſme iour de Iuillet arriua vn canot des Algoumequins de ceux qui deuoient venir au nombre de trois cens, qui nous dit que le canot qui eſtoit party d'auec nous eſtoit arriué en leur pays, & que leurs compagnons eſtans laſſez du chemin qu'ils auoient fait ſe rafraiſchiſſoient, & qu'ils viendroient bien toſt effectuer la promeſſe qu'ils auoient faite, & que pour le plus ils ne tarderoient pas plus de huit iours, mais qu'il n'y auroit que 24. canots : d'autant qu'il eſtoit mort vn de leurs Capitaines & beaucoup de leurs compagnons, d'vne fieure qui s'eſtoit miſe parmy eux : & auſſi qu'ils en auoyent enuoyé plusieurs à la guerre, & que c'eſtoit ce qui les auoit empeſchez de venir. Nous reſoluſmes de les attendre.

Voyant que ce temps eſtoit paſſé, & qu'ils ne venoyent point : Pontgraué partit du ſaut le 11. iour dudit mois, pour mettre ordre à quelques affaires qu'il auoit à Thadouſſac, & moy ie demeuray pour attendre leſdits ſauuages.

Cedit iour arriua vne pattache, qui apporta du rafraichiſſement à beaucoup de barques que nous eſtions : Car il y auoit quelques iours que le pain, vin, viande & le citre nous eſtoient faillis, & n'auions recours qu'à la peſche du poiſſon, & à la belle eau de la riuiere, & à quelques racines qui ſont au pays,

1611. qui ne nous manquerent en aucunne façon que ce fust: & sans cela il nous en eust falu retourner. Ce mesme iour arriua vn canot Algoumequin qui nous assura que le lendemain lesdits vingtquatre canots deuoyent venir, dont il y en auoit douze pour la guerre.

Le 12. dudit mois arriuerent lesdits Algoumequins auec quelque peu de marchandise. Premier que traicter ils firent vn present à vn sauuage Montagnet, qui estoit fils d'Annadabigeau (1) dernier mort, pour l'appaiser & defascher de la mort de sondit pere. Peu de temps aprés ils se resolurent de faire quelques presents à tous les Capitaines des pattaches. Ils donnerent à chacun dix Castors : & en les donnant, ils dirent qu'ils estoyent bien marris de n'en auoir beaucoup, mais que la guerre (où la plus part alloyent) en estoit cause : toutesfois que l'on prist ce qu'ils offroyent de bon cœur, & qu'ils estoyent tous nos amis, & à moy qui estois assis auprés d'eux, par dessus tous les autres, qui ne leur vouloyent du bien que pour leurs Castors : ne faisant pas comme moy qui les auois tousiours assistez, & ne m'auoient iamais trouué en deux parolles comme les autres.

Ie leur fis responce que tous ceux qu'ils voioyent assemblez estoyent de leurs amis, & que peust-estre que quand il se presenteroit quelque occasion, ils ne laisseroyent de faire leur deuoir, & que nous estions tous amis, & qu'ils continuassent à nous vouloir du bien, & que nous leur ferions des presens au reciprocque de ce qu'ils nous donnoyent, & qu'ils traitassent paisiblement : ce qu'ils firent, & chacun en emporta ce qu'il peut.

(1) Ou *Anadabijou*. (Voir le Voyage de 1603, p. 7.)

1611.

Le lendemain ils m'apporterent, comme en cachette quarante Caſtors, en m'aſſeurant de leur amitié, & qu'ils eſtoient treſ-aiſes de la deliberation que i'auois prinſe auec les ſauuages qui s'en eſtoyent allez, & que l'on faiſoit vne habitation au ſaut, ce que ie leur aſſeuray, & leur fis quelque preſent en eſchange.

Aprés toutes choſes paſſées, ils ſe delibererent d'aller querir le corps d'Outetoucos qui s'eſtoit noyé au ſaut, comme nous auons dit cy deſſus. Ils furent où il eſtoit, le deſenterrerent & le porterent en l'iſle ſainte Helaine, où ils firent leurs ceremonies accouſtumées, qui eſt de chanter & danſer ſur la foſſe, ſuiuies de feſtins & banquets. Ie leur demanday pourquoy ils deſenterroyent ce corps : Ils me reſpondirent que ſi leurs ennemis auoyent trouué la foſſe, qu'ils le feroyent, & le mettroient en pluſieurs pieces, qu'ils pendroyent à des arbres pour leur faire du deſplaiſir; & pour ce ſubiect ils le tranſportoyent en lieu eſcarté du chemin & le plus ſecrettement qu'ils pouuoyent.

Le 15. iour du mois arriuerent quatorze canots, dont le chef s'appelloit Tecouehata. A leur arriuée tous les autres ſauuages ſe mirent en armes, & firent quelques tours de limaſſon. Aprés auoir aſſez tourné & danſé, les autres qui eſtoyent en leurs canots commencerent auſſi à danſer en faiſant pluſieurs mouuemens de leurs corps. Le chant fini, ils deſcendirent à terre auec quelque peu de fourrures, & firent de pareils preſens que les autres auoyent faict. On leur en fit d'autres au reciproque ſelon la valeur. Le lendemain ils traitterent ce peu qu'ils auoyent, &

1611. me firent present encore particulierement de trente Castors, dont ie les recompensay. Ils me prierent que ie continuasse à leur vouloir du bien, ce que ie leur promis. Ils me discoururent fort particulierement sur quelques descouuertures du costé du Nord, qui pouuoyent apporter de l'vtilité : Et sur ce subiect ils me dirent que s'il y auoit quelqu'vn de mes compagnons qui voulut aller auec eux, qu'ils luy feroyent voir chose qui m'apporteroit du contentement, & qu'ils le traiteroyent comme vn de leurs enfans. Ie leur promis de leur donner vn ieune garçon, dont ils furent fort contens. Quand il prit congé de moy pour aller auec eux, ie luy baillay vn memoire fort particulier des choses qu'il deuoit obseruer estant parmi eux. Aprés qu'ils eurent traicté tout le peu qu'ils auoyent, ils se separerent en trois : les vns pour la guerre, les autres par ledit grand saut, & les autres par vne petitte riuiere qui va rendre en celle dudit grand saut : & partirent le dixhuictiesme iour dudit mois, & nous aussi le mesme iour.

Cedit iour fismes trente lieues qu'il y a dudit saut aux trois riuieres, & le dixneufiesme arriuasmes à Quebec, où il y a aussi trente lieues desdites trois riuieres. Ie disposay la plus part d'vn chacun à demeurer en laditte habitation, puis y fis faire quelques reparations & planter des rosiers, & fis charger du chesne de fente pour faire l'espreuué en France, tant pour le marrin lambris que fenestrages : Et le landemain 20. dudit mois de Iuillet en partis. Le 23. i'arriuay à Tadoussac, où estant ie me resoulus de reuenir en France, auec l'aduis de Pont-graué.

1611.

Aprés auoir mis ordre à ce qui despandoit de nostre habitation, suiuant la charge que ledit sieur de Monts m'auoit donnée, ie m'enbarquay dedans le vaisseau du capitaine Tibaut de la Rochelle, l'onziesme d'Aoust. Sur nostre trauerse nous ne manquasme de poisson, comme d'Orades, Grande-oreille, & de Pilotes qui sont comme harangs, qui se mettent autour de certains aix chargez de poulse-pied, qui est vne sorte de coquillage qui s'y attache, & y croist par succession de temps. Il y a quelquesfois vne si grande quantité de ces petits poissons, que c'est chose estrange à voir. Nous prismes aussi des marsouins & autres especes. Nous eusmes assés beau temps iusques à Belle-isle(1), où les brumes nous prirent, qui durerent 3. ou 4. iours : puis le temps venant beau, nous eusmes cognoissance d'Aluert(2), & arriuasmes à la Rochelle le dixsiesme Septembre 1611.

Arriuée à la Rochelle. Association rompue entre le sieur de Mons & ses associez, les sieurs Colier & le Gendre de Rouen. Enuie des François touchant les nouuelles descouuertures de la nouuelle France.

CHAPITRE IV.

Estans arriués à la Rochelle ie fus trouuer le sieur de Mons à Pont en Xintonge, pour luy donner aduis de tout ce qui s'estoit passé au voyage, & de la promesse que les sauuages Ochateguins & Algoumequins m'auoient faitte, pourueu qu'on les assistast en leurs guerres, comme ie leur

(1) Belle-Ile, en Bretagne, ou Belle-Ile-en-Mer.
(2) Ou Arvert.

1611. auois promis. Le ſieur de Mons ayant le tout entendu, ſe delibera d'aller en Cour pour mettre ordre à ceſte affaire. Ie prins le deuant pour y aller auſſi : mais en chemain ie fus arreſté par vn mal'heureux cheual qui tomba ſur moy & me penſa tuer. Ceſte cheute me retarda beaucoup : mais auſſi toſt que ie me trouuay en aſſés bonne diſpoſition, ie me mis en chemin, pour parfaire mon voyage & aller trouuer ledit ſieur de Mons à Fontaine-Bleau, lequel eſtant retourné à Paris parla à ſes aſſociez, qui ne voulurent plus continuer en l'aſſociation pour n'auoir point de commiſſion qui peut empeſcher vn chacun d'aller en nos nouuelles deſcouuertures negotier auec les habitans du pays. Ce que voyant ledit ſieur de Mons, il conuint auec eux de ce qui reſtoit en l'habitation de Quebec, moyennant vne ſomme de deniers qui leur donna pour la part qu'ils y auoyent : & enuoya quelques hommes pour conſeruer ladite habitation, ſur l'eſperance d'obtenir vne commiſſion de ſa Maieſté. Mais comme il eſtoit en ceſte pourſuitte, quelques affaires de conſequence luy ſuruindrent, qui la luy firent quitter, & me laiſſa la charge d'en rechercher les moyens : Et ainſi que i'eſtois aprés à y mettre ordre, les vaiſſeaux arriuerent de la nouuelle France, & par meſme moyen des gens de noſtre habitation, de ceux que i'auois enuoyé dans les terres auec les ſauuages, qui m'aporterent d'aſſez bonnes nouuelles, diſans que plus de deux cents ſauuages eſtoient venus, penſans me trouuer au grand ſaut S. Louys, où ie leur auois donné le rendez-vous, en intention de les aſſiſter en ce qu'ils m'auoient ſupplié : mais voyans que ie n'auois pas

1611.

tenu ma promeſſe, cela les faſcha fort : toutesfois nos gens leur firent quelques excuſes qu'ils prirent pour argent comptant, les aſſurant pour l'année ſuiuante ou bien iamais, & qu'ils ne menquaſſent point de venir : ce qu'ils promirent de leur part. Mais pluſieurs autres qui auoient quitté Tadouſſac, traffic encien, vindrent audit ſaut auec quantité de petites barques, pour voir s'ils y pourroient faire leurs affaires auec ces peuples, qu'ils aſſeuroient de ma mort, quoy que peuſſent dire nos gens, qui affermoyent le contraire. Voila comme l'enuie ſe gliſſe dans les mauuais naturels contre les choſes vertueuſes ; & ne leur faudroit que des gens qui ſe haſardaſſent en mille dangers pour deſcouurir des peuples & terres, afin qu'ils en euſſent la depouille, & les autres la peine. Il n'eſt pas raiſonnable qu'ayant pris la brebis, les autres ayent la toiſon. S'ils vouloient participer en nos deſcouuertures, employer de leurs moyens, & haſarder leurs perſonnes, ils monſtreroyent auoir de l'honneur & de la gloire : mais au contraire ils monſtrent euidemment qu'ils ſont pouſſez d'vne pure malice de vouloir eſgalement iouir du fruict de nos labeurs. Ce ſuiect me fera encore dire quelque choſe pour monſtrer comme pluſieurs taſchent à deſtourner de louables deſſins, comme ceux de ſainct Maſlo & d'autres, qui diſent, que la iouyſſance de ces deſcouuertures leur appartient, pour ce que Iaques Quartier eſtoit de leur ville, qui fut le premier audit pays de Canada & aux iſles de Terre-neufue : comme ſi la ville auoit contribué aux frais des dittes deſcouuertures de Iaques Quartier, qui y fut par commendement, & aux deſpens du Roy François premier és

1611. année 1534. & 1535. deſcouurir ces terres auiourd'huy appelées nouuelle France? Si donc ledit Quartier a deſcouuert quelque choſe aux deſpens de ſa Maieſté, tous ſes ſuiets peuuent y auoir autant de droit & de liberté que ceux de S. Maſlo, qui ne peuuent empeſcher que ſi aucuns deſcouurent autre choſe à leurs deſpens, comme l'on fait paroiſtre par les deſcouuertures cy deſſus deſcriptes, qu'ils n'en iouiſſent paiſiblement: Donc ils ne doiuent pas s'attribuer aucun droict, ſi eux meſmes ne contribuent. Leurs raiſons ſont foibles & debiles, de ce coſté. Et pour monſtrer encore à ceux qui voudroient ſouſtenir ceſte cauſe, qu'ils ſont mal fondez, poſons le cas qu'vn Eſpagnol ou autre eſtranger ait deſcouuert quelques terres & richeſſes aux deſpens du Roy de France, ſçauoir ſi les Eſpagnols ou autres eſtrangers s'attribueroient les deſcouuertures & richeſſes pour eſtre l'entrepreneur Eſpagnol ou eſtranger: non, il n'y a pas de raiſon, elles ſeroient touſiours de France: de ſorte que ceux de S. Maſlo ne peuuent ſe l'attribuer, ainſi que dit eſt, pour eſtre ledit Quartier de leur ville: mais ſeulement à cauſe qu'il en eſt ſorty, ils en doiuent faire eſtat, & luy donner la louange qui lui eſt deue. Dauantage ledit Quartier au voyage qu'il a fait ne paſſa iamais ledit grand ſaut S. Louys, & ne deſcouurit rien Nort ny Su, dans les terres du fleuue S. Laurens: ſes relations n'en donnent aucun teſmoignage, & n'y eſt parlé que de la riuiere du Saguenay, des trois riuieres & ſainte Croix, où il hyuerna en vn fort proche de noſtre habitation: car il ne l'euſt obmis non plus que ce qu'il a deſcrit, qui monſtre qu'il a laiſſé tout le haut

1611.

du fleuue S. Laurens, depuis Tadouſſac iuſques au grand ſaut, difficile à deſcouurir les terres, & qu'il ne s'eſt voulu haſarder ny laiſſer ſes barques pour s'y aduenturer : de ſorte que cela eſt touſiours demeuré inutile, ſinon depuis quatre ans que nous y auons fait noſtre habitation de Quebec, où aprés l'auoir faite edifier, ie me mis au hazard de paſſer ledit ſaut pour aſſiſter les ſauuages en leurs guerres, y enuoyer des hommes pour cognoiſtre les peuples, leurs façon de viures & que c'eſt que de leurs terres. Nous y eſtans ſi bien employez, n'eſt-il pas raiſon que nous iouiſſions du fruit de nos labeurs, ſa Maieſté n'ayant donné aucun moyen pour aſſiſter les entrepreneurs de ces deſſins iuſques à preſent? I'eſpere, que Dieu luy fera la grace vn iour de faire tant pour le ſeruice de Dieu, de ſa grandeur & bien de ſes ſubiets, que d'amener pluſieurs pauures peuples à la cognoiſſance de noſtre foy, pour iouir vn iour du Royaume celeſte.

1611.

INTELLIGENCE DES DEVX cartes Geograffiques de la nouuelle France.

IL m'a ſemblé bon de traicter auſſi quelque choſe touchant les deux cartes geografiques, pour en donner l'intelligence : car bien que l'vne repreſente l'autre, en ce qui eſt des ports, bayes, caps, promontoires, & riuieres qui entrent dans les terres, elles ſont toutesfois differentes en ce qui eſt des ſituations. La plus petite eſt en ſon vray meridien, ſuiuant ce que le ſieur de Caſtelfranc (1) le demonſtre en ſon liure de la mecometrie de la guide-aymant, où i'en ay obſerué pluſieurs declinaiſons, qui m'ont beaucoup ſerui, comme il ſe verra en ladite carte, auec toutes les hauteurs, latitudes & longitudes, depuis le quarante vnieſme degré de latitude, iuſques au cinquante vnieſme, tirant au pole artique, qui ſont les confins de Canada ou grande Baye (2), où ſe faict le plus ſouuent la peſche de balaine, par les Baſques & Eſpagnols. Ie l'ay auſſi obſerué en certains endroits dans le grand fleuue de S. Laurens ſous la hauteur de quarante cinq degrez de latitude iuſques à vingt vng degré de declinaiſon de la guide-aymant, qui eſt la plus grande que iaye veue : & de ceſte petite carte, l'on ſe pourra fort bien ſeruir à la nauigation, pourueu qu'on ſcache appliquer l'aiguille à la roſe des vents du compas : Comme

(1) Guillaume de Nautonier, sieur de Castelfranc. Son ouvrage est ainsi intitulé : « Mécométrie de l'eymant, c'eſt à dire la maniere de meſurer les longitudes par le moyen de l'eymant, &c. » Champlain semble avoir adopté le système du sieur de Castelfranc sur le moyen de déterminer la longitude des lieux.

(2) Ce qu'on appelait autrefois la Grande-Baie est cette partie du golfe Saint-Laurent qui aboutit au détroit de Belle-Isle, et qui forme en effet comme une grande baie entre la côte occidentale de Terreneuve et le Labrador.

1611.

par exemple, ie desire m'en seruir, il est donc de besoin, pour plus de facilité, de prendre vne rose, où les trentedeux vents soyent marquez egalement, & faire mettre la pointe de la guide-aymant à 12. 15. ou 16. degrez de la fleur de lis, du costé du nort-ouest, qui est prés d'vn quart & demy de vent, comme au Nort vn quart du norouest, ou vn peu plus de la fleur de lis de laditte rose des vents, & appliquer la roze dans le compas, quand l'on sera sur le grand banc, où se fait la pesche du poisson vert, par ce moyen l'on pourra aller cercher fort asseurement toutes les hauteurs des caps, ports & riuieres. Ie scay qu'il y en aura beaucoup qui ne s'en voudront seruir, & courront plustost à la grande, d'autant qu'elle est fabriquée sur le compas de France, où la guide-aymant nordeste, d'autant qu'ils ont si bien prins ceste routine, qu'il est mal aisé de leur faire changer. C'est pourquoy i'ay dressé la grande carte en ceste façon, pour le soulagement de la plus-part des pilotes & nauigateurs des parties de la nouuelle France, craignant que si ie ne l'eusse ainsi fait, ils m'eussent attribué vne faute, qu'ils n'eussent sceu dire d'où elle procedoit. Car les petits cartrons ou cartes des terres neufues, pour la plusspart sont presque toutes diuerses en tous les gisemens & hauteurs des terres. Et s'il y en a quelques vns qui ayent quelques petits eschantillons assez bons, ils les tiennent si precieux qu'ils n'en donnent l'intelligence à leur patrie, qui en pourroit tirer de l'vtilité. Or la fabrique des cartaux est d'vne telle façon, qu'ils font du Nor-nordest leur ligne meridienne, & de l'Ouest-norouest, l'Ouest, chose contraire au vray meridien de ce lieu,

1611. de l'appeler Nort-nordeſt pour le Nort : Car au lieu que l'aiguille doit norouëſter elle nordeſte, comme ſi c'eſtoit en France. Qui a fait que l'erreur s'en eſt enſuiuy & s'enſuiura, d'autant qu'ils ont ceſte vieille couſtume d'ancienneté, qu'ils retiennent, encores qu'ils tombent en de grands erreurs. Ils ſe ſeruent auſſi d'vn compas touché Nort & Su, qui eſt mettre la poincte de la guide-aymant droit ſous la fleur de lis. Sur ce compas beaucoup forment leurs petites cartes, ce qui me ſemble le meilleur, & approcher plus prés du vray meridien de la Nouuelle France, que non pas les compas de la France Orientale qui nordeſtent. Il s'eſt doncques enſuiuy en ceſte façon, que les premiers nauigateurs qui ont nauigué aux parties de la nouuelle France Occidentale croioyent n'engendrer non plus d'erreur d'aller en ces parties que d'aller aux Eſſores(1), ou autres lieux proches de France, où l'erreur eſt preſque inſenſible en la nauigation, dont les pilotes n'ont autres compas que ceux de France, qui nordeſtent, & repreſentent le vray meridien. Et nauiguant touſiours à l'Oueſt, voulant aller trouuer vne hauteur certaine, faiſoient la routte droit à l'Oueſt de leur compas, penſant marcher ſur vne paralelle où ils vouloient aller. Et allant touſiours droictement en plat, & non circulairement, comme ſont toutes les paralelles ſur le globe de la terre, aprés auoir faict vne quantité de chemin, prés de venir à la veüe de la terre, ils ſe trouuoient quelquesfois trois, quatre ou cinq degrés plus Su qu'il n'eſtoit de beſoing : & par ainſi ſe trouuoient deſceus de leur hauteur & eſtime. Toutesfois

(1) Açores.

1611.

il eſt bien vray que quand le beau temps paroiſſoit, & que le ſoleil eſtoit beau, ils ſe redreſſoient de leur hauteur : mais ce n'eſtoit ſans s'eſtonner d'où procedoit que la routte eſtoit fauſſe; qui eſtoit qu'au lieu d'aller circulairement ſelon ladicte paralelle, ils alloient droictement en plat ; & que changeant de meridien, ils changeoient auſſi d'airs de vent du compas : & par ainſi de routte. C'eſt donc vne choſe fort neceſſaire de ſcauoir le meridien & declinaiſon de la guide-aymant : car cela peut ſeruir pour tous pilotes qui voyagent par le monde, d'autant que ne la ſachant point, & principalement au Nort & au Su où il ſe fait de plus grandes variations de la guide-aymant : auſſi que les cercles de longitude ſont plus petits, & par ainſi l'erreur ſeroit plus grand à faute de ne ſçauoir ladicte declinaiſon de la guideaymant. C'eſt donques pourquoy laditte erreur s'eſt enſuiuie, que les voyageurs ne l'ayant voulu ou ne le ſçachant corriger, ils l'ont laiſſé en la façon que maintenant elle eſt : de ſorte qu'il eſt mal aiſé d'oſter ceſte dicte façon accouſtumée de nauiguer en ceſdits lieux de la nouuelle France. C'eſt ce qui m'a fait faire ceſte grande carte, tant pour eſtre plus particuliere que la petite, que pour le contentement des nauiguans qui pourront nauiguer, comme ſi c'eſtoit ſur leurs petits cartrons ou cartes : & m'excuſeront ſi ie ne les ay mieux faites & particulariſées, d'autant que l'aage d'vn homme ne pourroit ſuffire à recognoiſtre ſi exactement les choſes, qu'à la fin du temps il ne ſe trouuaſt quelque choſe d'obmis, qui fera que toutes perſonnes curieuſes & laborieuſes pourront remarquer en voyageant des choſes qui ne ſeront en



+o (1) Matou-oüefcariny.
ŏ Gafpay (2).
∞ (3) Oüefcariny.
o-o Quenongebin (4).
A Tadouffac.
B Lefquemain.
C Ifle percée.
D (5) Baye de Chaleur.
E Ifles aux gros yeux (6).
H Baye Françoife.
I Ifles aux Oyfeaux.
L (7) Riuiere des Etechemins.
M Menane.
N Port Royal.
P Ifle Longue.
Q Cap Fourchu.
R Port au mouton.
S (8) Port du roffignol.
SS (9) Lac de medicis.
T Sefambre.
V Cap des deux bayes.
3 L'ifle aux coudres.
4 (10) Sainćte Croix.
4 (11) Riuiere des Etechemins.
5 Sault.
6 Lac fainćt Pierre.
7 Riuiere des Yroquois.
9 Ifle aux lieures.
10 Riuiere platte (12).
11 Mantane.
40 (13) Cap fainćte Marie.

(1) Ce signe se trouve renversé dans la carte. Les Matou-ouescarini sont évidemment les Algonquins de la rivière Madaouaska. — (2) Dans le premier tirage, le mot *Gaspay* avait été mis dans la baie des Chaleurs; on entrevoit encore les traces du mot effacé. — (3) Ce signe, dans la carte, a été mis à la place du suivant. Les Ouescaïrini, ou Ouaouiechkaïrini, appelés vulgairement la Petite-Nation, demeuraient au nord de l'Outaouais, précisément à l'endroit marqué o-o. — (4) Les Quenongebin, ou Kinounchepirini, demeuraient à l'endroit marqué ∞, c'est-à-dire, au sud des sauvages de l'Ile, suivant les Relations. — (5) Cette lettre est placée trop bas dans la carte. — (6) Ile aux Oiseaux. — (7) Cette lettre, placée sur la rivière Saint-Jean, devrait être plus rapprochée de la rivière qui se trouve immédiatement à l'ouest, et qui porte aujourd'hui le nom de Sainte-Croix. — (8) Cette lettre se trouve marquée en double sur la côte d'Acadie; celle qui est rapprochée de Canceau n'est probablement que la première lettre de Savalette, que le graveur aura oublié d'achever. — (9) Ce renvoi paraît indiquer le lac des Deux-Montagnes. — (10) Dans un premier tirage le chiffre 4 avait été placé sur la rivière Chaudière; dans le second, le 4 est effacé, et la pointe Sainte-Croix est indiquée par une croix surmontée d'un 4. — (11) Aucun chiffre ne se trouve sur la rivière des Etchemins. — (12) Ou la Malbaie. — (13) Ce chiffre manque.

p. 422



+o (1) Matou-oüescariny.
♁ Gaspay (2).
∞ (3) Oüescariny.
o-o Quenongebin (4).
A Tadoussac.

B Lesquemain.
C Isle percée.
D (5) Baye de Chaleur.
E Isles aux gros yeux (6).
H Baye Françoise.

I Isles aux Oyseaux.
L (7) Riuiere des Etechemins.
M Menane.

N Port Royal.
P Isle Longue.
Q Cap Fourchu.
R Port au mouton.

S (8) Port du rossignol.
SS (9) Lac de medicis.
T Sesambre.
V Cap des deux bayes.

3 L'isle aux coudres.
4 (10) Saincte Croix.
4 (11) Riuiere des Etechemins.

5 Sault.
6 Lac sainct Pierre.
7 Riuiere des Yroquois.
9 Isle aux lieures.

10 Riuiere platte (12).
11 Mantane.
40 (13) Cap saincte Marie.

(1) Ce signe se trouve renversé dans la carte. Les Matou-ouescarini sont évidemment les Algonquins de la rivière Madaouaska. — (2) Dans le premier tirage, le mot *Gaspay* avait été mis dans la baie des Chaleurs ; on entrevoit encore les traces du mot effacé. — (3) Ce signe, dans la carte, a été mis à la place du suivant. Les Ouescaïrini, ou Ouaouiechkaïrini, appelés vulgairement la Petite-Nation, demeuraient au nord de l'Outaouais, précisément à l'endroit marqué o-o. — (4) Les Quenongebin, ou Kinounchepirini, demeuraient à l'endroit marqué ∞ , c'est-à-dire, au sud des sauvages de l'Ile, suivant les Relations. — (5) Cette lettre est placée trop bas dans la carte. — (6) Ile aux Oiseaux. — (7) Cette lettre, placée sur la rivière Saint-Jean, devrait être plus rapprochée de la rivière qui se trouve immédiatement à l'ouest, et qui porte aujourd'hui le nom de Sainte-Croix. — (8) Cette lettre se trouve marquée en double sur la côte d'Acadie ; celle qui est rapprochée de Canceau n'est probablement que la première lettre de Savalette, que le graveur aura oublié d'achever. — (9) Ce renvoi paraît indiquer le lac des Deux-Montagnes. — (10) Dans un premier tirage le chiffre 4 avait été placé sur la rivière Chaudière ; dans le second, le 4 est effacé, et la pointe Sainte-Croix est indiquée par une croix surmontée d'un 4. — (11) Aucun chiffre ne se trouve sur la rivière des Etchemins. — (12) Ou la Malbaie. — (13) Ce chiffre manque.

TABLE DES MATIERES.

A

ALgoumequins. 261.
Almouchiquois n'adorent aucune chose. 69. Ont des superstitions. 69. Leur naturel 69. ont vn langage different à celuy des Souriquois & Etechemins 52. vont tous nuds, hommes & femmes hormis leur nature 101. portent quelquesfois des robbes faictes d'herbes 68. ne font prouision de pelleterie que pour se vestir 52. sont bien proportionnez de leurs corps 101. ont le tein oliuastre 101. comment portent leurs cheueux 52, 69. se parent de plumes, de patenostres de porcelines & autres ioliuetez 101. se peindent de noir rouge & iaune 69. s'arrachent le poil de la barbe 69. leurs logemens 66. 102. ont grande quantité de puces, mesmes parmy les champs 102. comment se comportent quand ils ont quelque mauuais dessein 103. 104. leurs armes 101. n'ont point de police, gouuernement, ny creance. 101. font entreprise sur les François. 104. voyez François. Amateurs du labourage 100. comment labourent les terres. 66. ont autant de terre qu'il est necessaire pour leur nourriture. 65. comment font leurs bleds d'Inde. 53. comment ils en conseruent leur prouision pour l'hyuer. 101. comment l'accommodent pour le manger. 70. cultiuent de certaines racines 66. sont fort vistes 107. voyez Sauuages.
Aneda herbe recommandée par Iaques Quartier. 50.
Aubry Prestre esgaré dixsept iours dans des bois. 16. 17.

B

BAlaines comment se peschent 226. 227. 228.
Basques pris faisant traitte de pelleterie. 28.
Basques traitent la force en la main & leur violence contre le vaisseau de Pont-graué. 139. 140. 141.
Barque eschouée sur vne roche miraculeusement sauuée. 60.
Baye Françoise. 19. 21.
Baye sainct Laurens. 21.
Baye saincte Marie. 15. 17.
Baye de toutes isles. 128.
Bedabedec, pointe ainsi appelée des sauuages. 32. 33.

C

CAp de la Héue. 8.
Cap Negre. 9.
Cap de Sable. 10.
Cap Fourchu. 11.
Cap des deux Bayes. 20.
Cap aux isles. 57.
Cap sainct Louys. 60.
Cap Blanc. 64.
Cap Breton. 169.
Cap Batturier. 99.
Cap Dauphin. 145.
Cap de l'Aigle. 145.
Cap de tourmente. 146.
Campseau. 130.
Canada. 160.
Canadiens ne font point de prouision pour l'hyuer. 169.
Canots des sauuages. 59. 60. 141. 142.
Champdoré pilote. 84. emmenoté, liberé. 87.
Champ semé de bled d'Inde. 66.
Chanure. 62.
Charioquois. 260.
Chasse des sauuages. 43. 44.
Chouacoet. 123.
Chouassarou poisson. 190. 191.
Citrouilles. 66.
Commission du sieur de Mons. 136.
Conspiration contre ma personne. 148. descouuerte 150. conspirateurs pris 152. Procedures en leur procés. 152. 153. 154.
Corde faite d'escorce d'arbre. 62.
Coste de Norembegue. 29. 30. 31. 32. 33. 34. 35. 36. 37. 38. 39.
Coste des Almouchiquois. 45.
Croix fort ancienne marque de Chrestiens. 125.
Cul de sac où il y a plusieurs isles & beaucoup d'endrois pour mettre nombre de vaisseaux. 24.

D

DAnger proche de naufrage. 30. autre 81. autre 83. autre. 86.
premiere Defaite des Yroquois. 195. 196.
seconde Defaite des Yroquois. 216.

E

ESpouuante des Montagnets à la riuiere des Yroquois. 199.
Equille poisson. 18.
Etechemins n'ont point de demeure arrestée. 35. habitent quelquefois la riuiere de Quinibequi. 37.

F

LEs Femmes ſont vn peu plus long habillées que les hommes 68. 69. font tous les veſtemens 44. ſurpaſſent en cruauté les hommes. 219.
François aſſiſtent les ſauuages leurs alliés à la guerre contre leurs ennemis. 194. 195. 210. iuſques à 217. Surpris par les Almouchiquois. 67. 68. 106. s'en vengent. 110.

G

GAſpé. 169.
Gelées fort grandes. 43.
Grande-oreille, poiſſon qui porte des égrettes. 229.

H

HAbitation de l'iſle ſaincte Croix. 26. 27.
Habitation du port Royal. 79.
Habitation de Quebec. 155.
Harangue de Mantoumermer ſauuage. 47-8.
Hyuer fort court. 207.

I

IAques Quartier, & de ſon Hyuernement. 156. iuſques à 161.
Iſle de Sable. 7.
Iſle aux Cormorans. 10.
Iſles aux oyſeaux. 10. 11. 15.
Iſles fort dangereuſes. 10.
Iſles aux Loups-marins. 11.
Iſle Longue. 12. 13.
Iſle Haute. 20. [autre du même nom] 33.
Iſle aux Margots. 24.
Iſle appelée des ſauuages Menane. 24. 46.
Iſle ſaincte Croix. 25. 91. appelée autrefois des ſauuages Achelacy. * 157. 159. 160. 161.
Iſles rangées. 30. [autres à la côte d'Acadie]. 129.
Iſles des monts-deſerts. 31.
Iſles aux Corneilles. 46.
Iſle de la tortue. 46.
Iſle de Bacchus. 51. 52.
Iſles Martyres. 127,
Iſle Percée. 131.
Iſle du cap Breton. 131. 132.
Iſle aux coudres. 145. 158. 159. pluſieurs Iſles fort agreables enuironnées de rochers & baſſes fort dangereuſes. 146. 147.
Iſle d'Orleans. 146. 147. ainſi appelée par Iaques Quartier. 161.
Iſle ſainct Eſloy. 175.
Iſle aux Herons. 246.

L

LAc de trois à quatre lieues de long. 49.
Lac ſainct Pierre. 180.
Lac des Yroquois. 189.
Lac de Champlain. 196.
Lac. 143.

M

MAl de la terre, voyés Scurbut.
Mauues oyſeaux. 124.
Maſſouuins appelez Miſtigoches par les Sauuages. 209.
Mine d'argent. 12.
Mines de cuiure. 20. 21. 28. 29. 79. 80.
Mines de fer. 13. 22. 23.
Montagnets vont demy nuds. 162. l'hyuer ſe couurent de bonnes fourrures. 162. 164. ſont bien proportionnez & les femmes auſſi, qui ſe frottent de peinture, qui les rend baſannées. 163. quand peſchent les anguilles qu'ils font ſecher pour l'hyuer. 162. quand vont à la chaſſe aux caſtors. 162. vont à la chaſſe aux eſlans & autres beſtes ſauuages, lors que leurs anguilles leur manquent. 162. ont quelquefois de grandes famines, mangent leurs chiens & les peaux de quoy ils ſe couurent. 162. preſſez d'vne extreſme neceſſité. 166. iuſques à 170. ne font point de prouiſions. 168. 169.
Montagnets croyent l'immortalité de l'ame. 165. Diſent qu'aprés leur mort ils ſe vont reſiouir en d'autres païs. 165. croyent que tous les ſonges qu'ils font ſont veritables. 163. n'ont point ny foy, ny loy. 163. ſont fort meſchans, grands menteurs, & vindicatifs. 163. n'entreprennent rien ſans conſulter leur Pilotois. 163. leurs ceremonies quand ils arriuent à leur pays au retour de la guerre. 199. 217. leurs mariages. 164. leurs enterremens. 164. 165. danſent trois fois l'année ſur la foſſe de leurs amis. 165. ſont fort craintifs & redoutent fort leurs ennemis. 165.
Miraculeuſement ſauuez d'vn naufrage. 167. 162.
ont bon iugement. 27.
Mouches fort faſcheuſes.

N

NOrmands appelés Miſtigoches par les ſauuages. 209.

* *L'île de Sainte-Croix n'a jamais porté le nom d'Achelacy, mais bien la pointe de Sainte-Croix, aujourd'hui le Platon, à environ douze lieues au-dessus de Québec.*

O

ORdre de bon temps. 120.
Outarde oyſeau. 72.
Oyſeau qui a le bec en façon de lancette. 71. 72.
Oyſeaux comme coqs d'Indes. 72. 73.
Oyſeaux incarnats. 202.

P

PIerres à faire de la chaux. 124.
Pilotois deuineurs de bonne & mauuaiſe fortune. 163. leurs diableries & ſimagrées. 93.
Place Royale. 242. 243. 244. 245.
Pointe ſainct Mathieu, autrement aux Allouettes. 139.
Pointe de tous les Diables. 139.
Poiſſon auec trois rangs de dens. 202.
Port au Mouton. 8.
Port ſaincte Marguerite. 13.
Port Royal. 17. 18.
Port aux mines. 20. 21.
Port aux iſles. 55. 56.
Port du cap ſainct Louys. 63.
Port de Malebarre. 65. 66.
beau Port. 94. 95. 96.
Port aux huiſtres. 97.
Port fortuné. 100.
Port ſainct Helaine. 127. 128.
Port de Saualette. 129. 130.
Port aux Anglois. 132.
Port Niganis. 132.

Q

QVebecq. 145. 148. 155. 170. 173. 264.

R

RAcines que les ſauuages cultiuent. 66.
Rencontre des Yroquois à qui nous allions faire la guerre. 193.
Riuiere du Boulay. 12.
Riuiere de l'Equille. 18. 19.
Riuiere ſainct Antoine. 19.
Riuiere ſainct Iean appelée des ſauuages Ouygoudy. 22. 23.
Riuiere des Etechemins. 25. 26.
Riuiere de Pimptegouet appelée de pluſieurs pilotes & hiſtoriens Norembegue. 31. 32. 33. 34. 35. 37. 38.
Riuiere de Quinibequi. 46. 49. 50.
Riuiere [*liſez* iſle] de la tortue*. 46. 49.
Riuiere de Chouacoet. 53. 55.
Riuiere ſaincte Marguerite. 127.
Riuiere de l'iſle verte. 128.
Riuiere de Saguenay. 142. 143. 144.
Riuiere aux ſaumons. 145.
grande Riuiere de ſainct Laurens. 170. 174. 175. 176. 177.
Riuiere ſaincte Marie. 175.
les trois Riuieres. 179.
Riuiere des Yroquois. 181. 184. 189.

S

SAincte croix, nom transferé de lieu à autre. 156. 157. 158. 159. 160. 161.
Saincte Suſanne du cap blanc. 64.
Sault d'eau. 34.
grand Sault. 248. 249.
Sauuages quand ſont mal diſpoſez, ſe tirent du ſang auec les dents d'vn poiſſon appelé Couaſſarou. 191. Leur dueil. 118. Leurs ceremonies aux enterremens. 118. en leurs harangues. 36. Quand ils veulent deliberer de quelque affaire, font leurs aſſemblées la nuit. 253. Comment ils content les temps. 176. Leur façon de viure en hyuer. 44. en hyuer ne peuuent chaſſer, ſi les neiges ne ſont grandes. 43. attachent des raquettes ſoubs leurs pieds, quand ils vont chaſſer en temps de neige. 44. 164. comment peſchent le poiſſon. 62. viuent de coquillage, quand ils ne peuuent chaſſer. 44. comment desfrichent les terres. 96. Danſſent & monſtrent ſignes de reſiouiſſance, quand ils voyent arriuer des vaiſſeaux de France. 51. Font de grandes admirations quand ils voyent premierement des Chreſtiens. 219. Ont des gens parmi eux qui diſent la bonne auanture auſquels ils adiouſtent foy. 101. voyez Pilotois. Croyent les ſonges veritables. 192. 193. Quand ils entendent des coups de canon ſe couchent contre terre. 107.
Sauuages quand vont à la guerre ſeparent leurs troupes en trois, pour la chaſſe en auantcoureurs & le gros. 186. Font des marques, par où ils paſſent, par leſquelles ceux qui viennent apres reconoiſſent ſi ce ſont amis ou ennemis qui ont paſſé. 186. Leurs chaſſeurs ne chaſſent iamais de l'auant du gros. 186. Enuoyent deſcouurir

* *La Tortue était une île. Ce qui a donné occasion à la méprise que nous corrigeons ici, est ce passage de la page* 46 *:* «L'iſle de la tortue & la riuiere ſont ſu ſureſt & nort noroueſt.» *Il va sans dire que* la rivière, *c'est le* Quinibéqui. *À nos yeux, cela seul suffit pour prouver que cette table n'a pas été faite par Champlain.*

ſi on n'aperceura point d'ennemis. 185. Toute la nuict ſe repoſent ſur la reueue des auantcoureurs. 185. Aprochans des terres de leurs ennemis ne cheminent plus que la nuict. 192. Leurs retranchemens. 185. Ont des chefs à qui ils obeiſſent, en ce qui eſt du faict de la guerre ſeulement. 188. Comment les chefs monſtrent à leurs gens le rang & l'ordre qu'ils doiuent tenir au combat. 188. Executent leurs deſſeins la nuict & non le iour. 105. Quand ſont pourſuiuis ſe ſauuent dans les bois. 109. Eſcorchent la teſte de leurs ennemis tuez pour trophée de leur victoire. 217. comment traittent leurs priſonniers. 196. 197. 198. 218. 219.

Sauuages alliez vont à la guerre contre les Yroquois leurs ennemis. 210. iuſques à 217. voyez Algoumequins & Montagnets.

Scurbut, ou maladie de la terre. 41. 80. 121. 175. Sa cauſe. 170. 207. pluſieurs regions en ſont frappées. 172.

Siguenoc. 70. 71.

Superſtition des Sauuages. 48.

T

TAdouſſac. 138. 169.

Temperature fort differente, pour 120. lieues. 170.

Terres deſertées où le ſieur de Mons fit ſemer du froment. 26. autres terres defrichées. 63.

Terre enſemencée par le ſieur de Poitrincour. 89. 90.

Terres bonnes & fertiles. 91.

Terres couuertes la plus part de l'année. 144.

Terres couuertes de neiges iuſques à la fin de May. 170.

Terre neufue. 170.

Traitte de pelleterie defendue. 139.

V

VIgnes qui portent de treſbons raiſins. 54.

Y

YRoquois. 191. desfaicts en guerre. 195. 196.

FIN.

QVATRIESME
VOYAGE DV
S[r] DE CHAMPLAIN
CAPITAINE ORDINAIRE POVR LE ROY EN LA MARINE, ET

Lieutenant de Monſeigneur le Prince de Condé en la Nouuelle France, fait en l'année 1613.

⁂

A TRES-HAVT,

TRES-PVISSANT ET TRES-EXCELLENT HENRY DE BOVRBON PRINCE de Condé, premier Prince du ſang, premier Pair de France, Gouuerneur & Lieutenant de ſa Maieſté en Guyenne.

MONSEIGNEVR

L'honneur que i'ay reçeu de voſtre grandeur en la charge des deſcouuertures de la nouuelle France, m'a augmenté l'affection de pourſuiure auec plus de ſoing & diligence que iamais, la recherche de la mer du Nord. Pour cet effect en ceſte année 1613. *i'y ay fait vn voyage ſur le rapport d'vn homme que i'y auois enuoyé, lequel m'aſſeuroit l'auoir veuë, ainſi que vous pourrez voir en ce petit diſcours, que i'oſe offrir à voſtre excellence, où toutes les peines & trauaux que i'y ay eus ſont particulierement d'eſcrits; deſquels il ne me reſte que le regret d'auoir perdu ceſte année, mais non pas l'eſperance au premier voiage d'en auoir des nouuelles plus aſſeurées par le moyen des Sauuages qui m'ont fait relation de pluſieurs lacs & riuieres tirant vers le Nord, par leſquelles, outre l'aſſeurance qu'ils me donnent d'auoir la cognoiſſance de ceſte mer,*

il me ſemble qu'on peut aiſément tirer coniecture des cartes, qu'elle ne doit pas eſtre loing des dernieres deſcouuertures que i'ay cy deuant faites. En attendant le temps propre & la commodité de continuer ces deſſeins, ie prieray le Createur qu'il vous conſerue, Prince bien-heureux, en toutes ſortes de felicités, où ſe terminent les vœux que ie fais à voſtre grandeur, en qualité de ſon

Treſ-humble & treſ-affectionné ſeruiteur

SAMVEL DE CHAMPLAIN.

QVATRIESME VOYAGE DV SIEVR DE CHAMPLAIN, CAPITAINE ORDINAIRE POVR le Roy en la marine, & Lieutenant de Monseigneur le Prince de Condé en la Nouuelle France, fait en l'an 1613.

Ce qui m'a occaſionné de recercher vn reglement. Commiſſion obtenue. Oppoſitions à l'encontre. En fin la publication par tous les ports de France.

CHAPITRE I.

1613.

LE deſir que i'ay touſiours eu de faire nouuelles deſcouuertures en la Nouuelle France, au bien, vtilité & gloire du nom François : enſemble d'amener ces pauures peuples à la cognoiſſance de Dieu, m'a fait chercher de plus en plus la facilité de ceſte entrepriſe, qui ne peut eſtre que par le moyen d'vn bon reglement : d'autant que chacun voulant cueillir les fruits de mon labeur, ſans contribuer aux frais & grandes deſpences qu'il conuient faire à l'entretien des habitations neceſſaires pour amener ces deſſeins à vne bonne fin, ruine ce commerce par l'auidité de gaigner, qui eſt ſi grande, qu'elle fait partir les marchans deuant la ſaiſon, & ſe precipiter non ſeulement dans les glaces, en eſperance d'arriuer des premiers en ce païs ; mais auſſi dans leur pro-

1613. pre ruine : car traictans auec les ſauuages à la deſrobée, & donnant à l'enuie l'vn de l'autre de la marchandiſe plus qu'il n'eſt requis, ſur-achetent les danrées; & par ainſi penſant tromper leurs compagnons ſe trompent le plus ſouuent eux meſmes.

C'eſt pourquoy eſtant de retour en France le 10. Septembre 1611. i'en parlay à monſieur de Monts, qui trouua bon ce que ie luy en dis : mais ſes affaires ne luy permettant d'en faire la pourſuitte en Cour, m'en laiſſa toute la charge(1).

Deſlors i'en dreſſay des memoires, que ie monſtray à Monſieur le Preſident Ieannin, lequel (comme il eſt deſireux de voir fructifier les bonnes entrepriſes) loüa mon deſſein, & m'encouragea à la pourſuitte d'iceluy.

Et m'aſſeurant que ceux qui ayment à peſcher en eau trouble trouueroient ce reglement faſcheux, & rechercheroyent les moyens de l'empeſcher, il me ſembla à propos de me ietter entre les bras de quelque grand, l'authorité duquel peuſt ſeruir contre leur enuie.

Or cognoiſſant Monſeigneur le Comte de Soiſſons(2) Prince pieux & affectionné en toutes ſainctes entrepriſes; par l'entremiſe du ſieur de Beaulieu, Conſeiller & aumoſnier ordinaire du Roy, ie m'adreſſay à luy, & luy remonſtray l'importance de l'affaire, les moyens de la regler, le mal que le deſordre auoit par cy deuant apporté, & la ruine totale dont elle eſtoit menacée, au grand deſ-honneur du nom

(1) Voir, ci-dessus, chapitre IV du Troisième Voyage, p. 265.
(2) Charles de Bourbon, comte de Soissons, alors gouverneur de Dauphiné et de Normandie. (Hist. généalogique, &c., par le P. Anselme, t. I, p. 350.)

1613.

François, ſi Dieu ne ſuſcitoit quelqu'vn qui la vouluſt releuer, & qui donnaſt eſperance de faire vn iour reüſſir ce que l'on a peu eſperer d'elle. Comme il fut inſtruict de toutes les particularités de la choſe, & qu'il euſt veu la Carte du pays que i'auois faicte, il me promit, ſous le bon plaiſir du Roy, d'en prendre la protection.

Auſſi toſt aprés ie preſentay à ſa Maieſté, & à Noſſeigneurs de ſon Conſeil vne requeſte auec des articles, tendans à ce qu'il luy pleuſt vouloir apporter vn reglement en cet affaire, ſans lequel, ainſi que i'ay dict, elle s'en alloit perduë; & pource ſa Maieſté en donna la direction & gouuernement à mondit Seigneur le Comte(1), lequel deſlors m'honora de ſa Lieutenance(2).

Or comme ie me preparois à faire publier la Commiſſion du Roy par tous les ports & haures de

(1) La commission du comte de Soissons est du 8 octobre 1612, comme le prouve l'extrait suivant des lettres du duc d'Anville, rapportées par Moreau de Saint-Méry, et reproduites dans les Mémoires et Documents de la Société Historique de Montréal, page 110 : « Voulant de toute notre affection continuer le même dessein que les défunts Rois Henri le Grand notre aïeul, et Louis XIII notre très-honoré Seigneur et Père, avaient de favoriser la bonne intention de ceux qui avaient entrepris de rechercher et découvrir ès pays de l'Amérique, des terres, contrées, et lieux propres et commodes pour faire des habitations capables d'établir des Colonies, afin d'essayer, avec l'assistance de Dieu, d'amener les peuples qui en habitent les terres à sa connaissance, et les faire policer et instruire à la Foi et Religion Catholique, Apostolique et Romaine, et par ce moyen y établir notre autorité, et introduire quelque commerce qui puisse apporter de l'utilité à nos sujets : ayant été informé que par les voyages faits le long des Côtes et Isles, desquelles nos prédécesseurs en auraient fait habiter quelques-unes, il a été reconnu plusieurs Ports, Havres, et lieux propres et bien commodes pour y aborder, habiter et donner un bon et grand commencement pour l'entier accomplissement de ce dessein, et aussi pour y découvrir et chercher chemin facile pour aller au pays de la Chine, de Monoa et royaume des Incas, par dedans les Rivières et Terres fermes du dit pays, avec assistance des habitants d'icelles; pour faciliter laquelle entreprise ils auraient, par Lettres-Patentes du 8 Octobre 1612, donné la charge d'icelle à feu notre très-cher et bien amé Cousin le Comte de Soissons, et icelui fait Gouverneur et notre Lieutenant-Général du dit pays pour y représenter notre personne et amener les peuples d'icelui pays à la connaissance de Dieu, et les faire instruire à la Foi et Religion Catholique, Apostolique et Romaine, ainsi qu'il est plus au long porté par les dites Lettres... »

(2) Dans l'édition de 1632, l'auteur rapporte lui-même cette commission, qui est datée du 15 Octobre 1612.

1613. France, la maladie de Monſeigneur le Comte arriua, & ſa mort(1) tant regrettée, qui recula vn peu ceſte affaire : Mais ſa Maieſté auſſi toſt en remit la direction à Monſeigneur le Prince(2), qui la remit desſus : & mondit Seigneur m'ayant honoré pareillement de ſa Lieutenance(3), feit que ie pourſuiuis la publication de ladite commiſſion; qui ne fut ſi toſt faicte, que quelques brouillons, qui n'auoyent aucun intereſt en l'affaire, l'importunerent de la faire caſſer, luy faiſant entendre le pretendu intereſt de tous les marchans de France, qui n'auoient aucun ſubiect de ſe plaindre, attendu qu'vn chacun eſtoit reçeu en l'aſſociation, & par ainſi aucun ne pouuoit iuſtement s'offencer : c'eſt pourquoy leur malice eſtant recogneuë furent reiettées, auec permiſſion ſeulement d'entrer en l'aſſociation.

Pendant ces altercations, il me fut impoſſible de rien faire pour l'habitation de Quebeq, dans laquelle ie deſirois mettre des ouuriers pour la reparer & augmenter, d'autant que le temps de partir nous preſſoit fort. Ainſi ſe fallut contenter pour cette année d'y aller ſans autre aſſociation, auec les paſſeports de Monſeigneur le Prince, qui furent donnés pour quatre vaiſſeaux, leſquels eſtoient ia preparés pour faire le voyage; ſçauoir trois de Rouën & vn de la Rochelle, à condition que chacun fourniroit quatre hommes pour m'aſſiſter, tant en mes deſcou-

(1) Le comte de Soissons mourut le premier novembre 1612. (Hist. généalogique, &c., par le P. Anselme, t. I, p. 350.)

(2) Henri de Bourbon, second du nom, auquel l'auteur dédie ce Quatrième Voyage.

(3) Cette nouvelle commission est du 22 novembre 1612, comme on peut le voir par celle que le duc de Ventadour donne à l'auteur le 15 février 1625, et qui est rapportée ci-après, liv. II de l'édit. 1632, ch. I.

1613.

uertures qu'à la guerre, à cause que ie voulois tenir la promesse que i'auois faicte aux sauuages Ochataiguins en l'année 1611. de les assister en leurs guerres au premier voiage.

Et ainsi que ie me preparois pour partir, ie fus aduerti que la Cour de Parlement de Rouën n'auoit voulu permettre qu'on publiast la Commission du Roy, à cause que sa Maiesté se reseruoit, & à son Conseil la seule cognoissance des differents qui pourroient suruenir en cet affaire : ioint aussi que les marchans de S. Maslo s'y opposerent; ce qui me trauersa fort, & me contraignit de faire trois voyages à Roüen, auec Iussions de sa Maiesté, en faueur desquelles la Cour se deporta de ses empeschemens, & debouta les opposans de leurs pretentions : & fut la Commission publiée par tous les ports de Normandie.

Partement de France : & ce qui se passa iusques à nostre arriuée au Saut.

CHAPITRE II.

IE partis de Rouën le 5. Mars pour aller à Honfleur, & le sieur l'Ange auec moy, pour m'assister aux descouuertures, & à la guerre si l'occasion s'en presentoit.

Le lendemain 6. du moys nous nous embarquasmes dans le vaisseau du sieur de Pont-graué, où aussi tost nous mismes les voiles au vent, qui estoit lors assés fauorable.

Le 10. Auril nous eusmes cognoissance du grand

1613. Banc, où l'on mit plusieurs fois les lignes hors sans rien prendre.

Le 15. nous eusmes vn grand coup de vent, accompagné de pluye & gresle, suiui d'vn autre, qui dura 48. heures, si impetueux, qu'il fit perir plusieurs vaisseaux à l'isle du cap Breton.

Le 21. nous eusmes cognoissance de l'isle & Cap de Raye.

Le 29. les Sauuages Montagnais de la pointe de tous les Diables (1) nous aperceuans, se ietterent dans leurs canots, & vindrent au deuant de nous, si maigres & hideux, que ie les mescognoissois. A l'abord ils commencerent à crier du pain, disans, qu'ils mouroient de faim. Cela nous fit iuger que l'hyuer n'auoit pas esté grand, & par consequent, la chasse mauuaise : de cecy nous en auons parlé aux voyages precedens.

Quand ils furent dans nostre vaisseau ils regardoient chacun au visage, & comme ie ne paroissois point, ils demanderent où estoit monsieur de Champlain, on leur fit response que i'estois demeuré en France : ce que ne croyans du tout, il y eut vn vieillard qui vint à moy en vn coin, où ie me promenois, ne desirant encor estre cognu, & me prenant l'oreille (car il se doutoyent qui i'estois) vid la cicatrice du coup de fleche que ie reçeus à la deffaicte des Yroquois : alors il s'escria, & tous les autres aprés luy, auec grandes demonstrations de ioye, disans, Tes gens sont au port de Tadoussac qui t'attendent.

Ce mesme iour bien que nous fussions partis des

(1) La pointe aux Vaches. (Voir 1603, p. 5, note 4.)

1613.

derniers nous arriuasmes pourtant les premiers audit Tadoussac, & de la mesme marée le sieur Boyer de Roüen. Par là l'on cognoist que partir auant la saison, ne sert qu'à se precipiter dans les glaces. Ayans moüillé l'ancre nos gens nous vindrent trouuer, & aprés nous auoir declaré comme tout se portoit en l'habitation, se mirent à habiller trois outardes & deux lapins, qu'ils auoient apportés, & en ietterent les tripailles à bort, sur lesquelles se ruerent ces pauures sauuages, & ainsi que bestes affamées les deuorerent sans les vuider, & racloient auec les ongles la graisse dont on auoit suiué nostre vaisseau, & la mangeoient gloutonnement comme s'ils y eussent trouué quelque grand goust.

Le lendemain (1) arriuerent deux vaisseaux de S. Malo qui estoient partis auant que les oppositions fussent vuidées, & que la Commission fut publiée en Normandie. Ie fus à bort d'eux, accompagné de l'Ange : Les sieurs de la Moinerie & la Tremblaye y commandoient, ausquels ie fis lecture de la Commission du Roy, & des deffences d'y contreuenir sur les peines portées par icelles. Ils firent responsе qu'ils estoient subiects & fidelles seruiteurs de sa Maiesté, & qu'ils obeïroient à ses commandemens; & deslors ie fis attacher sur le port à vn poteau les armes & Commissions de sa Maiesté, afin qu'on n'en pretendist cause d'ignorance.

Le 2. May voyant deux chalouppes equippées pour aller au Saut, ie m'embarquay auec ledict l'Ange dans l'vne. Nous fusmes contrariés de fort mauuais temps, en sorte que le mats de nostre cha-

(1) Le 30 avril.

1613. louppe ſe rompit, & ſi Dieu ne nous euſt preſerués, nous nous fuſſions perdus, comme fit deuant nos yeux vne chalouppe de S. Maſlo qui alloit à l'iſle d'Orleans, de laquelle les hommes ſe ſauuerent.

Le 7. nous arriuaſmes à Quebec, où trouuaſmes ceux qui y auoient hyuerné en bonne diſpoſition, ſans auoir eſté malades, leſquels nous dirent que l'hyuer n'auoit point eſté grand, & que la riuiere n'auoit point gelé. Les arbres commençoient auſſi à ſe reueſtir de feuilles, & les champs à s'eſmailler de fleurs.

Le 13. nous partiſmes de Quebec pour aller au Saut S. Louys, où nous arriuaſmes le 21. & y trouuaſmes l'vne de nos barques qui eſtoit partie depuis nous de Tadouſſac, laquelle auoit traicté quelque peu de marchandiſes, auec vne petite troupe d'Algoumequins, qui venoyent de la guerre des Yroquois, & auoient auec eux deux priſonniers. Ceux de la barque leur firent entendre que i'eſtois venu auec nombre d'hommes pour les aſſiſter en leurs guerres, ſuiuant la promeſſe que ie leur auois faite les années precedentes; & de plus, que ie deſirois aller en leur pays, & faire amitié auec tous leurs amis; dequoy ils furent fort ioyeux : Et d'autant qu'ils vouloient retourner en leur pays pour aſſeurer leurs amis de leur victoire, voir leurs femmes, & faire mourir leurs priſonniers en vne ſolemnelle Tabagie. Pour gages de leur retour, qu'ils promettoient eſtre auant le milieu de la premiere lune (ainſi qu'ils content) ils laiſſerent leurs rondaches, faictes de bois & de cuir d'Elland, & partie de leurs arcs & fleſches. Ce me fut vn grand deſplaiſir de ne m'eſtre trouué à propos pour m'en aller auec eux en leur pays.

1613.

Trois iours aprés arriuerent trois canots d'Algoumequins qui venoient du dedans des terres, chargés de quelque peu de marchandiſes, qu'ils traicterent, leſquels me dirent que le mauuais traictement qu'auoient reçeus les Sauuages l'année precedente, les auoit degoutés de venir plus, & qu'ils ne croyoient pas que ie deuſſe retourner iamais en leurs pays, pour les mauuaiſes impreſſions que mes enuieux leur auoient données de moy; & pource 1200. hommes eſtoyent allez à la guerre, n'ayans plus d'eſperance aux François, leſquels ils ne croyoient pas vouloir plus retourner en leur pays.

Ces nouuelles attriſterent fort les marchans, car ils auoient fait grande emplette de marchandiſes, ſous eſperance que les ſauuages viendroient comme ils auoient accouſtumé : ce qui me fit reſoudre en faiſant mes deſcouuertures, de paſſer en leur pays, pour encourager ceux qui eſtoyent reſtés, du bon traictement qu'ils receuroyent, & de la quantité de bonnes marchandiſes qui eſtoyent au Saut, & pareillement de l'affection que i'auois de les aſſiſter à la guerre : Et pour ce faire, ie leur fis demander trois canots & trois Sauuages pour nous guider, & auec beaucoup de peine i'en obtins deux, & vn ſauuage ſeulement, & ce moyennant quelques preſens qui leur furent faits.

1613. *Partement pour descouurir la mer du Nort, sur le rapport qui m'en auoit esté faict. Description de plusieurs riuieres, lacs, isles, du Saut de la chaudiere, & autres Sauts.*

CHAPITRE III.

OR n'ayant que deux Canots, ie ne pouuois mener auec moy que quatre hommes, entre lesquels estoit vn nommé Nicolas de Vignau le plus impudent menteur qui se soit veu de long temps, comme la suitte de ce discours le fera voir, lequel autresfois auoit hyuerué auec les Sauuages, & que i'auois enuoyé aux descouuertures les années precedentes. Il me r'apporta à son retour à Paris en l'année 1612. qu'il auoit veu la Mer du Nort, que la riuiere des Algoumequins(1) sortoit d'vn lac qui s'y deschargeoit, & qu'en 17. iournées l'on pouuoit aller & venir du Saut S. Louys à ladite mer : qu'il auoit veu le bris & fracas d'vn vaisseau Anglois qui s'estoit perdu à la coste, où il y auoit 80. hommes qui s'estoient sauués à terre, que les Sauuages tuerent à cause que lesdits Anglois leur vouloyent prendre leurs bleds d'Inde & autres viures par force, & qu'il en auoit veu les testes qu'iceux Sauuages auoient escorchés (selon leur coustume) lesquelles ils me vouloient faire voir, ensemble me donner vn ieune garçon Anglois qu'ils m'auoient gardé. Ceste nouuelle m'auoit fort resiouy, pensant auoir trouué bien prés ce que ie cherchois bien loing : ainsi ie le coniuray de me dire la verité, afin d'en aduertir le Roy,

(1) Aujourd'hui, l'Outaouais.

1613.

& luy remonſtray que s'il donnoit quelque menſonge à entendre, il ſe mettoit la corde au col, auſſi que ſi ſa relation eſtoit vraye, il ſe pouuoit aſſeurer d'eſtre bien recompenſé : Il me l'aſſeura encor auec ſermens plus grands que iamais. Et pour mieux ioüer ſon roole, il me bailla vne relation du païs qu'il diſoit auoir faicte, au mieux qu'il luy auoit eſté poſſible. L'aſſeurance donc que ie voyois en luy, la ſimplicité de laquelle ie le iugeois plain, la relation qu'il auoit dreſſée, le bris & fracas du vaiſſeau, & les choſes cy deuant dictes, auoyent grande apparence, auec le voyage des Anglois vers Labrador, en l'année 1612. (1) où ils ont trouué vn deſtroit (2) qu'ils ont couru iuſques par le 63e. degré de latitude, & 290. de longitude (3), & ont hyuerné par le 53e. degré, & perdu quelques vaiſſeaux (4), comme leur relation en faict foy. Ces choſes me faiſant croire ſon dire veritable, i'en fis deſlors rapport à Monſieur le Chancelier (5); & le fis voir à Meſſieurs le Mareſchal de Briſſac, & Preſident Ieannin, & autres Seigneurs de la Cour, leſquels me dirent qu'il me falloit voir la choſe en perſonne. Cela fut cauſe que ie priay le ſieur Georges, marchant de la Rochelle, de luy donner paſſage dans ſon vaiſſeau, ce qu'il feit volontiers;

(1) La relation du dernier voyage de Henry Hudson fut publiée en 1612; mais le voyage avait eu lieu en 1610 et 1611. Les détails de cette expédition du navigateur anglais se trouvent dans le tome IV du recueil de Purchas, et ont été extraits des journaux d'Hudson. (Voir Biog. univ., art. HUDSON.)

(2) Le détroit d'Hudson.

(3) Au temps de Champlain les géographes, surtout en France, faisaient encore passer le premier méridien pour l'île de Fer, et comptaient toujours les longitudes de l'ouest à l'est jusqu'à 360 degrés. De manière que 290° d'alors, répondent à 90° ouest de Paris; ce qui donne à peu près la longitude des côtes occidentales de la baie d'Hudson.

(4) Hudson, dans ce voyage, n'avait qu'un seul vaisseau.

(5) Nicolas Brûlart de Sillery.

1613.

où eſtant l'interrogea pourquoy il faiſoit ce voyage: & d'autant qu'il luy eſtoit inutile, luy demanda s'il eſperoit quelque ſalaire, lequel feit reſponſe que non, & qu'il n'en pretendoit d'autre que du Roy, & qu'il n'entreprenoit le voyage que pour me monſtrer la mer du Nord, qu'il auoit veuë, & luy en fit à la Rochelle vne declaration par deuant deux Notaires.

Or comme ie prenois congé de tous les Chefs, le iour de la Pentecoſte(1), aux prieres deſquels ie me recommandois, & de tous en general, ie luy dis en leur preſence, que ſi ce qu'il auoit cy deuant dict n'eſtoit vray, qu'il ne me donnaſt la peine d'entreprendre le voyage, pour lequel faire il falloit courir pluſieurs dangers. Il aſſeura encore derechef tout ce qu'il auoit dict au peril de ſa vie.

Ainſi nos Canots chargés de quelques viures, de nos armes & marchandiſes pour faire preſens aux Sauuages, ie partis le lundy 27. May de l'iſle ſaincte Helaine auec 4. François & vn Sauuage, & me fut donné vn adieu auec quelques coups de petites pieces, & ne fuſmes ce iour qu'au Saut S. Louys, qui n'eſt qu'vne lieuë au deſſus, à cauſe du mauuais temps qui ne nous permit de paſſer plus outre.

Le 29. nous le paſſaſmes, partie par terre, partie par eau, où il nous fallut porter nos Canots, hardes, viures & armes ſur nos eſpaules, qui n'eſt pas petite peine à ceux qui n'y ſont accouſtumés : & aprés l'auoir eſloigné deux lieuës, nous entraſmes dans vn lac(2) qui a de circuit enuiron 12. lieuës, où ſe deſ-

(1) Le jour de la Pentecôte tombait, cette année, le 26 de mai.

(2) Le lac Saint-Louis. Ici, Lescarbot fait encore à Champlain un reproche de contradiction qui est assez mal fondé. « En trois endroicts il (Champlain) dit que le lac au deſſus du ſaut de la grande riviere de Canada eſt à huit lieuës de là, & par apres il dit

1613.

chargent trois riuieres, l'vne venant de l'oueſt (1), du coſté des Ochataiguins eſloignés du grand Saut de 150. ou 200. lieuës; l'autre (2) du Sud pays des Yroquois, de pareille diſtance (3); & l'autre (4) vers le Nord, qui vient des Algoumequins, & Nebicerini (5), auſſi à peu prés de ſemblable diſtance. Cette riuiere du Nord, ſuiuant le rapport des Sauuages, vient de plus loing (6), & paſſe par des peuples qui leur ſont incogneus, diſtans enuiron de 300. lieues d'eux.

Ce lac eſt rempli de belles & grandes iſles, qui ne ſont que prairies, où il y a plaiſir de chaſſer, la venaiſon & le gibier y eſtans en abondance, auſſi bien que le poiſſon. Le païs qui l'enuironne eſt rempli de grandes foreſts. *Nous fuſmes coucher à

qu'il n'y a que deux lieuës, & ne le fait que de douze lieuës de circuit, comme ainſi ſoit que ſur ſa charte il le face de quinze journées de long. » (Hist. de la Nouv. France, p. 647.) D'abord, Champlain ne dit nulle part que le lac Saint-Louis soit à huit lieues du Saut. Au chapitre III de son Troisième Voyage (voir ci-dessus, p. 256), il dit avoir été « dans le bois, quelques huit lieues sur le bord d'un lac (probablement le lac des Deux-Montagnes, et non le lac Saint-Louis) où il avait été auparavant » : et ici, il dit où donne à entendre que le lac (Saint-Louis) n'est qu'à deux lieues du saut; ce qui n'est pas très-inexacte. En second lieu, à quiconque sait un peu la géographie du pays, il suffit de jeter un coup d'œil sur la grande carte de 1613 pour voir que le lac auquel Champlain marque 15 journées n'est rien autre chose que le lac Ontario, décrit évidemment sur le récit des sauvages, mais très-reconnaissable du reste, et que par conséquent il n'y a pas l'ombre de contradiction.

(1) C'est le Saint-Laurent même, qui vient plutôt du sud-ouest; mais, en entrant dans le lac Saint-Louis, il paraît effectivement avoir cette direction.

(2) L'auteur semble désigner ici la rivière de Châteauguay.

(3) Le pays des Iroquois n'était qu'à environ la moitié de cette distance.

(4) Cette rivière s'appelait dès lors rivière des Algoumequins, et l'on en voit ici la raison. Plus tard, et pour une raison analogue, on lui donna le nom de *Rivière des Outaouais*. Cette rivière ne vient pas du Nord; mais elle se décharge dans le lac Saint-Louis, du côté du nord.

(5) Ou Nipissirini. C'est le nom algonquin de la nation des Sorciers, qui demeurait au lac Nipissing. Les Hurons leur donnaient un nom équivalent dans leur langue, *Askiquanéronon*, c'est-à-dire, les Sorciers. « Les François appellent ordinairement les Ebicerinys le peuple ſorcier, non qu'ils le ſoient tous, mais pource que c'eſt vne nation qui faiƈt particuliere profeſſion de conſulter le diable en leur neceſſité. » (Sagard, Hist. du Canada, p. 193.)

(6) L'Outaouais, comme on sait, prend sa source une cinquantaine de lieues plus au nord que le lac Nipissing.

1613. l'entrée dudict lac, & fismes des barricades, à cause des Yroquois qui rodent par ces lieux pour surprendre leurs ennemis; & m'asseure que s'il nous tenoient, ils nous feroient aussi bonne chere qu'à eux, & pource toute la nuict fismes bon quart. Le lendemain ie prins la hauteur de ce lieu, qui est par les 45. degrez 18. minutes de latitude(1). Sur les trois heures du soir nous entrasmes dans la riuiere qui vient du Nord, & passasmes vn petit Saut(2) par terre pour soulager nos canots, & fusmes à vne isle le reste de la nuict en attendant le iour.

Le dernier May nous passasmes par vn autre lac(3) qui a 7. ou 8. lieuës de long, & trois de large, où il y a quelques isles : Le païs d'alentour est fort vni, horsmis en quelques endroits, où il y a des costaux couuerts de pins. Nous passasmes vn Saut qui est appelé de ceux du païs Quenechouan(4) qui est rempli de pierres & rochers, où l'eau y court de grand vistesse : il nous falut mettre en l'eau & traisner nos Canots bort à bort de terre auec vne corde : à demi lieuë de là nous en passasmes vn autre petit à force d'auirons, ce qui ne se faict sans suer, & y a

(1) Cette hauteur est un peu faible; l'entrée du lac est vers les 45° 25'.

(2) Ce saut paraît être celui qui sépare l'île Perrot et l'île de Montréal. Il est appelé, dans quelques cartes, rapide de Brussi.

(3) Le lac des Deux-Montagnes, que l'auteur appelle lac de Soissons, dans sa carte de 1632.

(4) « Plusieurs des noms employés par les sauvages » dit M. Ferland, « se conservent encore. Ainsi, Quenechouan, nom d'un rapide à l'entrée de l'Outaouais, se retrouve dans celui de Quinchien, donné à un gros ruisseau et à une pointe de terre qui sont dans le voisinage... Le nom de Quinchien fournit l'occasion de remarquer qu'en général il faut se défier des étymologies que l'imagination va chercher bien loin, quand elles se trouvent dans les langues des aborigènes. On a dit, pour expliquer l'origine du nom de Quinchien, que les quinze premiers habitants de ce lieu, normands renforcés, étaient sans cesse en procès, et que de là on avait nommé leur village Quinzechiens. Comme on le voit, tout cet échafaudage tombe devant le mot sauvage de Quenechouan. » (Cours d'Hist. du Canada, I, p. 163, note 2.) Ce saut et les trois ou quatre suivants dont parle ici l'auteur, forment ce que l'on a appelé, depuis, le Long-Saut.

1613.

vne grande dexterité à paſſer ces Sauts pour euiter les bouillons & briſants qui les trauerſent; ce que les Sauuages font d'vne telle adreſſe, qu'il eſt impoſſible de plus, cherchans les deſtours & lieux plus ayſés qu'ils cognoiſſent à l'œil.

Le ſamedy 1. de Iuin nous paſſaſmes encor deux autres Sauts : le premier contenant demie lieuë de long, & le ſecond vne lieuë, où nous euſmes bien de la peine; car la rapidité du courant eſt ſi grande, qu'elle faict vn bruict effroyable, & deſcendant de degré en degré, faict vne eſcume ſi blanche par tout, que l'eau ne paroiſt aucunement : ce Saut eſt parſemé de rochers & quelques iſles qui ſont çà & là, couuertes de pins & cedres blancs : Ce fut là, où nous euſmes de la peine : car ne pouuans porter nos Canots par terre à cauſe de l'eſpaiſſeur du bois, il nous les failloit tirer dans l'eau auec des cordes, & en tirant le mien, ie me penſay perdre, à cauſe qu'il trauerſa dans vn des bouillons; & ſi ie ne fuſſe tombé fauorablement entre deux rochers, le Canot m'entraiſnoit; d'autant que ie ne peus d'eſfaire aſſez à temps la corde qui eſtoit entortillée à l'entour de ma main, qui me l'offença fort, & me la penſa coupper. En ce danger ie m'eſcriay à Dieu, & commençay à tirer mon Canot, qui me fut renuoyé par le remouil de l'eau qui ſe faict en ces Sauts, & lors eſtant eſchappé ie loüay Dieu, le priant nous preſeruer. Noſtre Sauuage vint aprés pour me ſecourir, mais i'eſtois hors de danger; & ne ſe faut eſtonner ſi i'eſtois curieux de conſeruer noſtre Canot : car s'il eut eſté perdu, il falloit faire eſtat de demeurer, ou attendre que quelques Sauuages paſ-

1613. ſaſſent par là, qui eſt vne pauure attente à ceux qui n'ont de quoy diſner, & qui ne ſont accouſtumés à telle fatigue. Pour nos François ils n'en eurent pas meilleur marché, & par pluſieurs fois penſoient eſtre perdus : mais la Diuine bonté nous preſerua tous. Le reſte de la iournée nous nous repoſaſmes, ayans aſſés trauaillé.

Nous rencontraſmes le lendemain 15. Canots de Sauuages appellés Quenongebin (1), dans vne riuiere, ayant paſſé vn petit lac (2) long de 4. lieuës, & large de 2. leſquels auoient eſté aduertis de ma venue par ceux qui auoient paſſé au Saut S. Louys venans de la guerre des Yroquois : Ie fus fort aiſe de leur rencontre, & eux auſſi, qui s'eſtonnoient de me voir auec ſi peu de gens en ce païs, & auec vn ſeul Sauuage. Ainſi aprés nous eſtre ſalués à la mode du païs, ie les priay de ne paſſer outre pour leur declarer ma volonté, ce qu'ils firent, & fuſmes cabaner dans vne iſle.

Le lendemain ie leur fis entendre que i'eſtois allé en leurs pays pour les voir, & pour m'acquitter de la promeſſe que ie leur auois par cy deuant faicte; & que s'ils eſtoient reſolus d'aller à la guerre, cela m'agreroit fort, d'autant que i'auois amené des gens à ceſte intention, dequoy ils furent fort ſatisfaits : & leur ayant dict que ie voulois paſſer outre pour aduertir les autres peuples, ils m'en voulurent de-

(1) Ou Kinounchepirini, nation algonquine, dont le pays était situé « au sud de l'Isle » (Relat. 1640, ch. x), c'est-à-dire, au sud de l'île des Allumettes.

(2) Au-dessus du Long-Saut, le cours de l'Outaouais est tranquille, et parfois la rivière s'élargit et forme comme une suite de lacs qui ont jusqu'à une lieue, une lieue et demie de largeur. Celui dont parle ici Champlain paraît répondre à ce bassin qui est au-dessus de la pointe à l'Orignal, et qui a près de deux lieues de large vis-à-vis la baie des Atocas.

1613.

ſtourner, diſans, qu'il y auoit vn meſchant chemin, & que nous n'auions rien veu iuſques alors; & pource ie les priay de me donner vn de leurs gens pour gouuerner noſtre deuxieſme Canot, & auſſi pour nous guider, car nos conducteurs n'y cognoiſſoient plus rien : ils le firent volontiers, & en recompenſe ie leur fis vn preſent, & leur baillay vn de nos François, le moins neceſſaire, lequel ie renuoyois au Saut auec vne feuille de tablette, dans laquelle, à faute de papier, ie faiſois ſcauoir de mes nouuelles.

Ainſi nous nous ſeparaſmes : & continuant noſtre route à mont ladicte riuiere, en trouuaſmes vne autre fort belle & ſpatieuſe, qui vient d'vne nation appelée Oueſcharini(1), leſquels ſe tiennent au Nord d'icelle, & à 4. iournées de l'entrée. Ceſte riuiere eſt fort plaiſante, à cauſe des belles iſles qu'elle contient, & des terres garnies de beaux bois clairs qui la bordent; la terre eſt bonne pour le labourage.

Le quatrieſme nous paſſaſmes proche d'vne autre riuiere(2) qui vient du Nord, où ſe tiennent des peuples appellés Algoumequins, laquelle va tomber dans le grand fleuue ſainct Laurens 3. lieuës aual le Saut S. Louys(3), qui faict vne grande iſle conte-

(1) Ou Ouaouiechkaïrini. C'est le nom algonquin de ceux qu'on a appelés, quelques années plus tard, la Petite Nation des Algonquins (Relations des Jésuites); ce qui explique pourquoi la rivière s'appelle, encore aujourd'hui, rivière de la Petite-Nation.

(2) Ce que l'auteur dit un peu plus loin, prouve évidemment qu'il parle ici de la Gatineau.

(3) La petite et la grande cartes que l'auteur publia à cette époque-là même, prouvent qu'il avait assez bien compris le rapport que les sauvages lui faisaient de cette rivière. Mais alors comment faut-il entendre ce passage? Suivant nous, voici ce qu'a voulu dire Champlain : « laquelle (la Gatineau) *va joindre dans les terres vne autre riuiere* (le Saint-Maurice), *qui* va tomber 30. lieuës (et non pas 3.) aual le ſaut S. Louys. » Et il est tout à fait probable que le typographe aura passé les mots que nous mettons en italiques, ou quelque chose d'équivalent. La phrase ainsi rétablie, tout devient clair ou du moins

1613. nant prés de 40. lieuës, laquelle(1) n'eſt pas large, mais remplie d'vn nombre infini de Sauts, qui ſont fort difficiles à paſſer : Et quelquesfois ces peuples paſſent par ceſte riuiere pour éuiter les rencontres de leurs ennemis, ſçachans qu'ils ne les recherchent en lieux de ſi difficile accés.

A l'emboucheure d'icelle il y en a vne autre(2) qui vient du Sud, où à ſon entrée il y a vne cheute d'eau admirable : car elle tombe d'vne telle impetuoſité de 20. ou 25. braſſes(3) de haut, qu'elle faict vne arcade, ayant de largeur prés de 400. pas. Les ſauuages paſſent deſſous par plaiſir ſans ſe mouiller que du poudrin que fait ladite eau. Il y a vne iſle au milieu de la dicte riuiere, qui eſt comme tout le terroir d'alentour, remplie de pins & cedres blancs : Quand les Sauuages veulent entrer dans la riuiere, ils montent la montagne en portant leurs Canots, & font demye lieuë par terre. Les terres des enuirons ſont remplies de toute ſorte de chaſſe, qui faict que les Sauuages s'y arreſtent plus toſt ; les Yroquois y viennent auſſi quelquesfois les ſurprendre au paſſage.

Nous paſſaſmes vn Saut à vne lieuë de là, qui eſt large de demie lieue, & deſcend de 6. à 7. braſſes de haut. Il y a quantité de petites iſles qui ne ſont

explicable. D'abord, la Gatineau et le Saint-Maurice entourent, avec le Saint-Laurent, une étendue de terre qui forme comme une grande île de quarante lieues ou un peu plus. En second lieu, les sauvages, en suivant cette route, évitaient réellement « les rencontres de leurs ennemis » : tandis que, en reprenant le fleuve trois lieues au-dessous du saut, ils avaient encore à passer les endroits les plus dangereux, l'entrée de la rivière des Iroquois et le lac Saint-Pierre.

(1) Laquelle rivière, c'est-à-dire, la Gatineau.

(2) La rivière Rideau.

(3) Il s'en faut de beaucoup que cette chute soit aussi haute. Peut-être l'auteur a-t-il voulu dire 20 ou 25 pieds ; ce qui serait plus proche de la réalité, puisqu'elle a 34 pieds anglais, ou un peu plus de 30 pieds français. (Smith's Canadian Gazetteer.)

1613.

que rochers aſpres & difficiles, couuerts de meſchans petits bois. L'eau tombe à vn endroit de telle impetuoſité ſur vn rocher, qu'il s'y eſt caué par ſucceſſion de temps vn large & profond baſſin : ſi bien que l'eau courant là dedans circulairement, & au milieu y faiſant de gros bouillons, a faict que les Sauuages l'appellent Aſticou, qui veut dire chaudiere. Ceſte cheute d'eau meine vn tel bruit dans ce baſſin, que l'on l'entend de plus de deux lieuës. Les Sauuages paſſants par là, font vne ceremonie que nous dirons en ſon lieu. Nous euſmes beaucoup de peine à monter contre vn grand courant, à force de rames, pour paruenir au pied dudict Saut, où les Sauuages prirent les Canots, & nos François & moy, nos armes, viures & autres commodités pour paſſer par l'aſpreté des rochers enuiron vn quart de lieuë que contient le Saut, & auſſi toſt nous fallut embarquer, puis derechef mettre pied à terre pour paſſer par des taillis enuiron 300. pas, aprés ſe mettre en l'eau pour faire paſſer nos Canots par deſſus les rochers aigus, auec autant de peine que l'on ſçauroit s'imaginer. Ie prins la hauteur du lieu & trouuay 45. degrés 38. minutes, de latitude(1).

Aprés midy nous entraſmes dans vn lac ayant 5. lieuës de long, & 2. de large, où il y a de fort belles iſles remplies de vignes, noyers & autres arbres aggreables, 10. ou 12. lieuës de là amont la riuiere nous paſſaſmes par quelques iſles remplies de Pins; La terre eſt ſablonneuſe, & s'y trouue vne racine qui teint en couleur cramoyſie, de laquelle les Sauuages ſe peindent le viſage, & de petits affiquets à

(1) Le saut de la Chaudiere est à environ 45° 12'.

1613. leur vſage. Il y a auſſi vne coſte de montagnes du long de ceſte riuiere, & le païs des enuirons ſemble aſſés faſcheux. Le reſte du iour nous le paſſaſmes dans vne iſle fort aggreable.

Le lendemain (1) nous continuaſmes noſtre chemin iuſques à vn grand Saut (2), qui contient prés de 3. lieuës de large, où l'eau deſcend comme de 10. ou 12. braſſes de haut en talus, & faict vn merueilleux bruit. Il eſt rempli d'vne infinité d'iſles, couuertes de Pins & de Cedres : & pour le paſſer il nous fallut reſoudre de quitter noſtre Maïs ou bled d'Inde, & peu d'autres viures que nous auions, auec les hardes moins neceſſaires, reſeruans ſeulement nos armes & filets, pour nous donner à viure ſelon les lieux & l'heur de la chaſſe. Ainſi allegés nous paſſaſmes tant à l'auiron, que par terre, en portant nos Canots & armes par ledict Saut, qui a vne lieuë & demie de long, où nos Sauuages qui ſont infatigables à ce trauail, & accouſtumés à endurer telles neceſſités, nous ſoulagerent beaucoup.

Pourſuiuans noſtre route nous paſſaſmes deux autres Sauts, l'vn par terre, l'autre à la rame & auec des perches en deboutant, puis entraſmes dans vn lac (3) ayant 6. ou 7. lieuës de long, où ſe deſcharge vne riuiere (4) venant du Sud, où à cinq iournées de l'autre riuiere (5) il y a des peuples qui y habitent appelés Matou-oüeſcarini. Les terres d'enuiron ledit lac ſont ſablonneuſes, & couuertes de pins, qui ont

(1) Le 5 de juin.

(2) Ce saut et les deux autres qui sont mentionnés plus loin, forment ce qu'on appelle le rapide des Chats.

(3) Le lac des Chats.

(4) La rivière de Madaouaska, ou des Madaouaskaïrini.

(5) C'est-à-dire, le Saint-Laurent.

1613.

eſté preſque tous bruſlés par les ſauuages. Il y a quelques iſles, dans l'vne deſquelles nous repoſames, & viſmes pluſieurs beaux cyprés rouges, les premiers que i'euſſe veus en ce païs, deſquels ie fis vne croix, que ie plantay à vn bout de l'iſle, en lieu eminent, & en veuë, auec les armes de France, comme i'ay faict aux autres lieux où nous auions poſé. Ie nommay ceſte iſle, l'iſle ſaincte Croix.

Le 6. nous partiſmes de ceſte iſle ſaincte croix, où la riuiere eſt large d'vne lieue & demie, & ayant faict 8. ou 10. lieuës, nous paſſaſmes vn petit Saut à la rame, & quantité d'iſles de differentes grandeurs. Icy nos ſauuages laiſſerent leurs ſacs auec leurs viures, & les choſes moins neceſſaires afin d'eſtre plus legers pour aller par terre, & euiter pluſieurs Sauts qu'il falloit paſſer. Il y eut vne grande conteſtation entre nos ſauuages & noſtre impoſteur, qui affermoit qu'il n'y auoit aucun danger par les Sauts, & qu'il y falloit paſſer : Nos ſauuages luy diſoient tu es laſſé de viure ; & à moy, que ie ne le deuois croire, & qu'il ne diſoit pas verité. Ainſi ayant remarqué pluſieurs fois qu'il n'auoit aucune cognoiſſance deſdits lieux, ie ſuiuis l'aduis des ſauuages, dont bien il m'en prit, car il cherchoit des difficultez pour me perdre, ou pour me degouter de l'entrepriſe, comme il a confeſſé depuis (dequoy ſera parlé cy aprés.) Nous trauerſames donc à l'oueſt la riuiere qui couroit au Nord, & pris la hauteur de ce lieu qui eſtoit par $46\frac{2}{3}$(1) de latitude. Nous euſmes beaucoup de peine à faire ce chemin par terre,

(1) L'on ne pouvait pas être à une si grande hauteur, puisque l'on venait de passer les Chenaux, et que l'on n'était tout au plus qu'au portage du Fort, dont la latitude est d'environ 45° 36′.

1613. estant chargé seulement pour ma part de trois arquebuses, autant d'auirons, de mon capot, & quelques petites bagatelles; i'encourageois nos gens qui estoient quelque peu plus chargés, & plus greués des mousquites que de leur charges. Ainsi aprés auoir passé 4. petits estangs, & cheminé deux lieuës & demie, nous estions tant fatigués qu'il nous estoit impossible de passer outre, à cause qu'il y auoit prés de 24. heures que n'auions mangé qu'vn peu de poisson rosti, sans autre sauce, car nous auions laissé nos viures, comme i'ay dit cy dessus. Ainsi nous posasmes sur le bort d'vn estang, qui estoit assez aggreable, & fismes du feu pour chasser les Mousquites qui nous molestoient fort, l'importunité desquelles est si estrange qu'il est impossible d'en pouuoir faire la description. Nous tendismes nos filets pour prendre quelques poissons.

Le lendemain nous passasmes cet estang qui pouuoit contenir vne lieuë de long, & puis par terre cheminasmes 3. lieuës par des païs difficiles plus que n'auions encor veu, à cause que les vents auoient abatu des pins, les vns sur les autres, qui n'est pas petite incommodité, car il faut passer tantost dessus & tantost dessous ces arbres, ainsi nous paruinsmes à vn lac(1), ayant 6. lieuës de long, & 2. de large, fort abondant en poisson, aussi les peuples des enuirons y font leur pescherie. Prés de ce lac y a vne habitation de Sauuages qui cultiuent la terre, & recuillent du Maïs : le chef se nomme Nibachis, lequel nous vint voir auec sa troupe, esmerueillé com-

(1) Le lac du Rat-Musqué; mais les dimensions que l'auteur donne à ce lac sont un peu trop fortes.

ment nous auions peu paſſer les Sauts & mauuais chemins qu'il y auoit pour paruenir à eux. Et aprés nous auoir preſenté du petun ſelon leur mode, il commença à haranguer ſes compagnons, leur diſant, Qu'il falloit que fuſſions tombés des nues, ne ſachant comment nous auions peu paſſer, & qu'eux demeurans au païs auoient beaucoup de peine à trauerſer ces mauuais paſſages, leur faiſant entendre que ie venois à bout de tout ce que mon eſprit vouloit : bref qu'il croyoit de moy ce que les autres ſauuages luy en auoient dict. Et ſcachans que nous auions faim, ils nous donnerent du poiſſon, que nous mangeaſmes, & aprés diſné ie leur fis entendre par Thomas mon truchement, l'aiſe que i'auois de les auoir rencontrés; que i'eſtois en ce pays pour les aſſiſter en leurs guerres, & que ie deſirois aller plus auant voir quelques autres capitaines pour meſme effect, dequoy ils furent ioyeux, & me promirent aſſiſtance. Ils me monſtrerent leurs iardinages & champs, où il y auoit du Maïs. Leur terroir eſt ſablonneux, & pource s'adonnent plus à la chaſſe qu'au labour, au contraire des Ochataiguins. Quand ils veulent rendre vn terroir labourable, ils bruſlent les arbres, & ce fort ayſément, car ce ne ſont que pins chargés de reſine. Le bois bruſlé ils remuent vn peu la terre, & plantent leur Maïs grain à grain, comme ceux de la Floride : il n'auoit pour lors que 4. doigts de haut.

1613.

Continuation. Arriuée vers Tessoüat, & le bon accueil qu'il me feit. Façon de leurs cimetieres. Les Sauuages me promettent 4. Canots pour continuer mon chemin. Tost aprés me les refusent. Harangue des sauuages pour me dissuader mon entreprise, me remonstrant les difficultés. Responſe à ces difficultés. Tessoüat argue mon conducteur de mensonge, & n'auoir esté où il disoit. Il leur maintient son dire veritable. Ie les presse de me donner des Canots. Plusieurs refus. Mon conducteur conuaincu de mensonge, & sa confession.

CHAPITRE IV.

Nibachis feit equipper deux Canots pour me mener voir vn autre Capitaine nommé Tessoüat, qui demeuroit à 8. lieuës de luy, sur le bort d'vn grand lac, par où passe la riuiere que nous auions laissée qui refuit au Nord; ainsi nous trauersasmes le lac à l'Oüest Nord-ouest, prés de 7. lieuës (1), où ayans mis pied à terre fismes vne lieuë au Nort-est parmy d'assés beaux païs, où il y a de petits sentiers battus, par lesquels on peut passer aysément, & arriuasmes sur le bort de ce lac (2), où estoit l'habitation de Tessoüat (3), qui estoit auec vn autre chef sien voisin, tout estonné de me voir, & nous dit qu'il pensoit que ie fusse vn songe, & qu'il ne croyoit pas ce qu'il voyoit. De là nous passasmes

(1) Pour faire sept lieues au nord-ouest, il fallait non-seulement traverser le lac du Rat-Musqué, mais descendre une partie de la décharge, ou rivière du Rat-Musqué.

(2) Le lac des Allumettes.

(3) Probablement le même qu'il avait vu à Tadoussac en 1603. (Voir 1603, p. 12.)

en vne iſle(1), où leurs Cabanes ſont aſſez mal couuertes d'eſcorces d'arbres, qui eſt remplie de cheſnes, pins & ormeaux, & n'eſt ſubiette aux innondations des eaux, comme ſont les autres iſles du lac.

1613.

Ceſte iſle eſt forte de ſituation : car aux deux bouts d'icelle, & à l'endroit où la riuiere ſe iette dans le lac, il y a des Sauts faſcheux, & l'aſpreté d'iceux la rendent forte; & s'y ſont logés pour euiter les courſes de leurs ennemis. Elle eſt par les 47.(2) degrés de latitude, comme eſt le lac, qui a 20. lieuës de long(3), & 3. ou 4. de large, abondant en poiſſon, mais la chaſſe n'y eſt pas beaucoup bonne.

Ainſi comme ie viſitois l'iſle i'apperçeus leurs cimetieres, où ie fus raui en admiration, voyant des ſepulchres de forme ſemblable aux chaſſes, fais de

(1) L'île des Allumettes. Cette île occupe une place importante dans l'histoire des nations sauvages du Canada; si bien que, dans les Relations, on l'appelle simplement l'Ile, et l'on disait les Sauvages de l'Ile, pour désigner la nation qui y demeurait, et dont le nom algonquin était *Kichesipirini*, hommes de la Grande-Rivière. « Les ſauuages qui l'habitent, » dit le P. Le Jeune (Relat. 1636), « ſont extremement ſuperbes... Ces inſulaires voudroient bien que les Hurons ne vinſſent point aux François, & que les François n'allaſſent point aux Hurons, afin d'emporter eux ſeuls tout le trafic... C'eſt choſe eſtrange que quoy que les Hurons ſoient dix contre vn ſeul inſulaire, ſi eſt-ce qu'ils ne paſſeront pas ſi vn ſeul inſulaire s'y oppoſe. » « Ce peuple, » dit Sagard (Hist. du Canada, p. 810), « eſt malicieux iuſques là, que de ne laiſſer paſſer par leurs terres au temps de la traite, vn ou deux canots ſeulement, mais veulent qu'ils s'attendent l'vn l'autre, & paſſent tous à la fois, pour auoir leurs bleds & farines à meilleur prix, qui leur contraignent de traiter pour des pelleteries. »

(2) Si l'on part de la supposition que cette latitude est exacte, sans se donner la peine de concilier ce chiffre avec tous les autres détails du récit de Champlain, on pourra, comme ont fait quelques-uns de nos historiens, conclure que l'auteur est rendu au lac Témiscaming. Mais, si l'on a suivi nos voyageurs pas à pas et la carte à la main, il est impossible de ne pas reconnaître ici le lac et l'île des Allumettes, qui cependant n'atteignent pas même le quarante-sixième parallèle. La carte même de l'auteur en fournit une double preuve. D'abord l'île des Allumettes y est figurée de la manière la plus claire, et la table des renvois lui assigne le nom d'Ile de Tessouat. En second lieu, Champlain, dans cette carte, met l'île des Allumettes au quarante-septième degré, suivant la hauteur qu'il trouve ici. « Pareille erreur, » remarque à cette occasion M. Ferland (Cours d'Hist. du Canada, p. 164), « n'a rien qui doive surprendre, dans une expédition où il lui devait être difficile de faire des observations exactes. »

(3) Telle est la longueur que l'auteur donne au lac des Allumettes, dans la carte de 1632; cependant le lac des Allumettes proprement dit n'a qu'une dizaine de lieues de long, et c'est aussi la longueur qu'il lui donne dans le texte de l'édition de 1632.

1613. pieces de bois, croiſées par en haut & fichées en terre, à la diſtance de 3. pieds ou enuiron : ſur les croiſées en haut ils y mettent vne groſſe piece de bois, & au deuant vne autre tout debout, dans laquelle eſt graué groſſierement (comme il eſt bien croyable) la figure de celuy ou celle qui y eſt enterré. Si c'eſt vn homme ils y mettent vne rondache, vne eſpée amanchée à leur mode, vne maſſe, vn arc & des fleſches; S'il eſt Capitaine, il aura vn panache ſur la teſte, & quelque autre matachia ou enioliueure; ſi vn enfant, ils luy baillent vn arc & vne fleſche; ſi vne femme, ou fille, vne chaudiere, vn pot de terre, vne cueillier de bois & vn auiron; Tout le tombeau a de longueur 6. ou 7. pieds pour le plus grand, & de largeur 4. les autres moings. Ils ſont peints de iaune & rouge, auec pluſieurs ouurages auſſi delicats que la ſculpture. Le mort eſt enſeueli dans ſa robe de caſtor ou d'autres peaux, deſquelles il ſe ſeruoit en ſa vie, & luy mettent toutes ſes richeſſes auprés de luy, comme haches, couteaux, chaudieres & aleines, affin que ces choſes luy ſeruent au pays où il va : car ils croyent l'immortalité de l'ame, comme i'ay dict autre part(1). Ces ſepulchres graué ne ſe font qu'aux guerriers, car aux autres ils n'y mettent non plus qu'ils font aux femmes, comme gens inutiles, auſſi s'en retrouue il peu entr'eux.

Aprés auoir conſideré la pauureté de ceſte terre, ie leur demanday comment ils s'amuſoient à cultiuer vn ſi mauuais païs, veu qu'il y en auoit de beaucoup meilleur qu'ils laiſſoyent deſert & abandonné,

(1) Ci-dessus, page 165, et aussi Voyage de 1603, pages 19, 20.

1613.

comme le Saut S. Louys. Ils me respondirent qu'ils en estoient contraints, pour se mettre en seureté, & que l'aspreté des lieux leur seruoit de bouleuart contre leurs ennemis : Mais que si ie voulois faire vne habitation de François au Saut S. Louys, comme i'auois promis, qu'ils quitteroyent leur demeure pour se venir loger prés de nous, estans asseuré que leurs ennemis ne leur feroyent point de mal pendant que nous serions auec eux. Ie leur dis que ceste année nous ferions les preparatifs de bois & pierres pour l'année suiuante faire vn fort, & labourer ceste terre : Ce qu'ayant entendu ils firent vn grand cry en signe d'applaudissement. Ces propos finis, ie priay tous les Chefs & principaux d'entreux, de se trouuer le lendemain en la grand terre, en la cabane de Tessoüat, lequel me vouloit faire Tabagie, & que là ie leur dirois mes intentions, ce qu'ils me promirent; & deslors enuoyerent conuier leurs voisins pour s'y trouuer.

Le lendemain tous les conuiés vindrent auec chacun son escuelle de bois, & sa cueillier(1), lesquels sans ordre, ny ceremonie s'assirent contre terre dans la cabane de Tessoüat, qui leur distribuast vne maniere de boüillie, faite de Maïs, escrasé entre deux pierres, auec de la chair & du poisson, coupés par petits morceaux, le tout cuit ensemble sans sel. Ils auoyent aussi de la chair rostie sur les charbons, & du poisson boüilli à part, qu'il distribua aussi. Et pour mon regard, d'autant que ie ne voulois point de leur boüillie, à cause qu'ils cuisinent fort sale-

(1) La cuiller de bois s'appelle, en algonquin, *micouanne,* mot qui a été adopté par les Canadiens.

1613. ment, ie leur demanday du poiſſon & de la chair, pour l'accommoder à ma mode ; ils m'en donnerent. Pour le boire nous auions de belle eau claire. Teſſoüat qui faiſoit la Tabagie nous entretenoit ſans manger ſuiuant leur couſtume.

La Tabagie faite, les ieunes hommes qui n'aſſiſtent pas aux harangues & conſeils, & qui aux Tabagies demeurent à la porte des cabanes, ſortirent, & puis chacun de ceux qui eſtoient demeurés commença à garnir ſon petunoir, & m'en preſenterent les vns & les autres, & employaſmes vne grande demie heure à cet exercice, ſans dire vn ſeul mot, ſelon leur couſtume.

Aprés auoir parmi vn ſi long ſilence amplement petuné, ie leur fis entendre par mon Truchement que le ſubiect de mon voyage n'eſtoit autre que pour les aſſeurer de mon affection, & du deſir que i'auois de les aſſiſter en leurs guerres, comme i'auois auparauant faict. Que ce qui m'auoit empeſché l'année derniere de venir, ainſi que ie leur auois promis, eſtoit que le Roy m'auoit occuppé en d'autres guerres, mais que maintenant il m'auoit commandé de les viſiter, & les aſſeurer de ces choſes, & que pour cet effect i'auois nombre d'hommes au Saut S. Louys, & que ie m'eſtois venu promener en leur païs pour recognoiſtre la fertilité de la terre, les lacs, riuieres, & mer qu'ils m'auoyent dict eſtre en leur pays : & que ie deſirois voir vne nation diſtant de 6. iournées d'eux, nommée Nebicerini, pour les conuier auſſi à la guerre ; & pource ie les priay de me donner 4. Canots, auec huict ſauuages pour me conduire eſdictes terres. Et d'autant que les Algoume-

quins ne ſont pas grands amis des Nebicerini(1), ils ſembloyent m'eſcouter auec plus grande attention.

1613.

Mon diſcours acheué, ils commencerent derechef à petuner, & à deuiſer tout bas enſemble touchant mes propoſitions : puis Teſſoüat pour tous prit la parole & dict, Qu'ils m'auoient touſiours recognu plus affectionné en leur endroit, qu'aucun autre François qu'ils euſſent veu ; que les preuues qu'ils en auoient euës le paſſé, leur facilitoyent la creance pour l'aduenir ; de plus, que ie monſtrois eſtre bien leur amy, en ce que i'auois paſſé tant de hazards pour les venir voir, & pour les conuier à la guerre, & que toutes ces choſes les obligeoyent à me vouloir du bien, comme à leurs enfans propres ; Que toutesfois l'année derniere ie leur auois manqué de promeſſe, & que 2000. ſauuages eſtoient venus au Saut en intention de me trouuer, pour aller à la guerre, & me faire des preſens, & ne m'ayant troué, furent fort attriſtez, croyant que ie fuſſe mort, comme quelques vns leur auoyent dict : auſſi que les François qui eſtoient au Saut ne les voulurent aſſiſter à leurs guerres, & qu'ils furent mal traictés par aucuns, de ſorte qu'ils auoyent reſolu entr'eux de ne plus venir au Saut, & que cela les auoit occaſionnés (n'eſperans plus me voir) d'aller à la guerre ſeuls, & de fait que 1200. des leurs y eſtoyent allés. Et d'autant que la pluſpart des guerriers eſtoyent abſens, ils me prioient de remettre la partie à l'année ſuiuante, & qu'ils feroient ſçauoir cela

(1) Ces Nipissirini étaient eux-mêmes algonquins ; mais, en leur qualité de sorciers, ils étaient ou redoutés ou mal vus des autres nations même algonquines, suivant la remarque de Tessouat, qui les accuse, un peu plus loin, « d'avoir fait mourir beaucoup de leurs gens par sort et empoisonnements. »

1613. à tous ceux de la contrée. Pour ce qui estoit des 4. Canots que ie demandois, ils me les accorderent, mais auec grandes difficultés, me disans qu'il leur desplaisoit fort de telle entreprise, pour les peines que i'y endurerois; que ces peuples estoient sorciers, & qu'ils auoient faict mourir beaucoup de leurs gens par sort & empoisonnemens, & que pour cela ils n'estoient amis : au surplus que pour la guerre ie n'auois affaire d'eux, d'autant qu'ils estoyent de petit cœur, me voulans destourner auec plusieurs autres propos sur ce subiect.

Moy d'autrepart qui n'auois autre desir que de voir ces peuples, & faire amitié auec eux, pour voir la mer du Nord, facilitois leurs difficultez, leur disant, qu'il n'y auoit pas loing iusques en leurs païs; que pour les mauuais passages, ils ne pouuoyent estre plus fascheux que ceux que i'auois passé par cy deuant; & pour le regard de leurs sortileges qu'ils n'auroient aucune puissance de me faire tort, & que mon Dieu m'en preserueroit; que ie cognoissois aussi leurs herbes, & par ainsi ie me garderois d'en manger; que ie les voulois rendre ensemble bons amis, & leur ferois des presens pour cet effect, m'asseurant qu'ils feroient quelque chose pour moy. Auec ces raisons ils m'accorderent, comme i'ay dict, ces 4. Canots, dequoy ie fus fort ioyeux, oubliant toutes les peines passées, sur l'esperance que i'auois de voir ceste mer tant desirée.

Pour passer le reste du iour, ie me fus promener par leurs iardins, qui n'estoient remplis que de quelques citroüilles, phasioles, & de nos pois, qu'ils commencent à cultiuer, où Thomas mon truchement,

1613.

qui entend fort bien la langue, me vint trouuer, pour m'aduertir que ces ſauuages, aprés que ie les eus quittés, auoient ſongé que ſi i'entreprenois ce voyage, que ie mourrois, & eux auſſi, & qu'ils ne me pouuoient bailler ces Canots promis, d'autant qu'il n'y auoit aucun d'entreux qui me voulut conduire; mais que ie remiſſe ce voyage à l'année prochaine, & qu'ils m'y meneroient en bon equippage, pour ſe deffendre d'iceux, s'il leur vouloient mal faire, pource qu'ils ſont mauuais.

Ceſte nouuelle m'affligea fort, & ſoudain m'en allay les trouuer, & leur dis, que ie les auois iuſques à ce iour eſtimés hommes, & veritables, & que maintenant ils ſe monſtroyent enfans, & menſongers, & que s'ils ne vouloient effectuer leurs promeſſes, ils ne me feroient paroiſtre leur amitié; toutesfois que s'ils ſe ſentoient incommodés de 4. Canots, qu'ils ne m'en baillaſſent que 2. & 4. ſauuages ſeulement.

Ils me repreſenterent derechef la difficulté des paſſages, le nombre des Sauts, la meſchanceté de ces peuples, & que c'eſtoit pour crainte qu'ils auoyent de me perdre qu'ils me faiſoient ce refus.

Ie leur fis reſponſe, que i'eſtois faſché de ce qu'ils ſe monſtroient ſi peu mes amis, & que ie ne l'euſſe iamais creu; que i'auois vn garçon, (leur monſtrant mon impoſteur) qui auoit eſté dans leur pays, & n'auoit recognu toutes les difficultés qu'ils faiſoient, ny trouué ces peuples ſi mauuais qu'ils diſoient. Alors ils commencerent à le regarder, & ſpecialement Teſſoüat vieux Capitaine, auec lequel il auoit hyuerné, & l'appelant par ſon nom, luy dict en ſon langage, Nicolas eſt il vray que tu as dit auoir eſté

1613. aux Nebicerini? Il fut long temps ſans parler, puis il leur dict en leur langue, qu'il parle aucunement, Ouy i'y ay eſté. Auſſi toſt ils le regarderent de trauers, & ſe iettans ſur luy, comme s'ils l'euſſent voulu manger ou deſchirer, firent de grands cris, & Teſſoüat luy dict, tu es vn aſſeuré menteur, tu ſçais bien que tous les ſoirs tu couchois à mes coſtés auec mes enfans, & tous les matins tu t'y leuois; ſi tu as eſté vers ces peuples, ça eſté en dormant; comment as tu eſté ſi impudent d'auoir donné à entendre à ton chef des menſonges, & ſi meſchant de vouloir hazarder ſa vie parmi tant de dangers? tu es vn homme perdu, il te deuroit faire mourir plus cruellement que nous ne faiſons nos ennemis : ie ne m'eſtonnois pas(1) s'il nous importunoit tant ſur l'aſſeurance de tes paroles. A l'heure ie luy dis qu'il euſt à reſpondre à ces peuples; & puis qu'il auoit eſté en ces terres qu'il en donnaſt des enſeignemens pour me le faire croire, & me tirer de la peine où il m'auoit mis; mais il demeura muet & tout eſperdu.

A l'heure ie le tiray à l'eſcart des ſauuages, & le coniuray de me declarer la verité du faict : que s'il auoit veu ceſte mer, que ie luy ferois donner la recompenſe que ie luy auois promiſe, & s'il ne l'auoit veuë, qu'il eut à me le dire ſans me donner d'auantage de peine : Derechef auec iuremens il afferma tout ce qu'il auoit par cy deuant dict, & qu'il me le feroit voir, ſi ces ſauuages vouloient bailler des Canots.

Sur ces diſcours Thomas me vint aduertir que les ſauuages de l'iſle enuoyoient ſecrettement vn Canot aux Nebicerini, pour les aduertir de mon arriuée.

(1) Il faudrait : *ie ne m'eſtonne pas.*

1613.

Et lors pour me ſeruir de l'occaſion, ie fus trouuer leſdits ſauuages, pour leur dire que i'auois ſongé ceſte nuict qu'ils vouloyent enuoyer vn Canot aux Nebicerini ſans m'en aduertir, dequoy i'eſtois eſtonné, veu qu'ils ſçauoyent que i'auois volonté d'y aller: à quoy ils me firent reſponſe, diſans, que ie les offençois fort, en ce que ie me fiois plus à vn menteur, qui me vouloit faire mourir, qu'à tant de braues Capitaines qui eſtoient mes amys, & qui auoyent ma vie chere : ie leur repliquay, que mon homme (parlant de noſtre impoſteur) auoit eſté en ceſte contrée auec vn des parens de Teſſoüat, & auoit veu la Mer, le bris & fracas d'vn vaiſſeau Anglois, enſemble 80. teſtes que les ſauuages auoient, & vn ieune garçon Anglois qu'ils tenoient priſonnier, dequoy ils me vouloient faire preſent.

Ils s'eſcrierent plus que deuant, entendant parler de la Mer, des vaiſſeaux, des teſtes des Anglois, & du priſonnier, qu'il eſtoit vn menteur, & ainſi le nommerent-ils depuis, comme la plus grande iniure qu'ils luy euſſent peu faire, diſans tous enſemble qu'il le falloit faire mourir, ou qu'il diſt celuy auec lequel il y auoit eſté, & qu'il declaraſt les lacs, riuieres & chemins par leſquels il auoit paſſé; à quoy il fit reſponſe aſſeurément qu'il auoit oublié le nom du ſauuage, combien qu'il me l'euſt nommé plus de vingt fois, & meſme le iour de deuant. Pour les particularitez du païs, il les auoit deſcriptes dans vn papier qu'il m'auoit baillé. Alors ie preſentay la carte, & la fis interpreter aux ſauuages, qui l'interrogerent ſur icelle, à quoy il ne fit reſponſe, ains par ſon morne ſilence manifeſta ſa meſchanceté.

1613.

Mon eſprit vogant en incertitude, ie me retiray à part, & me repreſentay les particularités du voyage des Anglois cy deuant dictes, & les diſcours de noſtre menteur eſtre aſſés conformes, auſſi qu'il y auoit peu d'apparence que ce garçon euſt inuenté tout cela, & qu'il n'euſt voulu entreprendre le voyage, mais qu'il eſtoit plus croyable qu'il auoit veu ces choſes, & que ſon ignorance ne luy permettoit de reſpondre aux interrogations des ſauuages : ioint auſſi que ſi la relation des Anglois eſt veritable, il faut que la mer du Nord ne ſoit pas eſloignée de ces terres de plus de 100. lieuës de latitude, car i'eſtois ſous la hauteur de 47. degrés(1) de latitude, & 296. de longitude(2) : mais il ſe peut faire que la difficulté de paſſer les Sauts, l'aſpreté des montagnes remplies de neiges, ſoit cauſe que ces peuples n'ont aucune cognoiſſance de ceſte mer ; bien m'ont-ils touſiours dict, que du païs des Ochataiguins il n'y a que 35. ou 40. iournées iuſques à la mer qu'ils voyent en 3. endroits : ce qu'ils m'ont encores aſſeuré ceſte année : mais aucun ne m'a parlé de ceſte mer du Nord, que ce menteur, qui m'auoit fort reſiouy à cauſe de la briefueté du chemin.

Or comme ce Canot s'appreſtoit, ie le fis appeler deuant ſes compagnons ; & en luy repreſentant tout ce qui s'eſtoit paſſé, ie luy dis qu'il n'eſtoit plus queſtion de diſſimuler, & qu'il falloit dire s'il auoit veu les choſes dictes, ou non ; que ie voulois prendre

(1) 46°. (Voir la note 2 de la page 307.)

(2) L'auteur n'était pas rendu tout à fait à 296°. Suivant sa carte de 1632, il était à environ 297° 30′, et encore, dans cette carte, l'île des Allumettes est-elle trop à l'ouest d'environ deux degrés et demi : car la pointe occidentale de cette île est à peu près 300° à l'est du méridien de l'île de Fer. (Voir la note 3 de la page 293.)

1613.

la commodité qui ſe preſentoit; que i'auois oublié tout ce qui s'eſtoit paſſé : Mais que ſi ie paſſois plus outre, ie le ferois pendre & eſtrangler ſans luy faire autre merci. Aprés auoir ſongé à luy, il ſe ietta à genoux & me demanda pardon, diſant, que tout ce qu'il auoit dict, tant en France qu'en ce païs, touchant ceſte mer, eſtoit faux; qu'il ne l'auoit iamais veuë, & qu'il n'auoit pas eſté plus auant que le village de Teſſoüat; qu'il auoit dict ces choſes pour retourner en Canada. Ainſi tranſporté de cholere ie le fis retirer, ne le pouuant plus endurer deuant moy, donnant charge à Thomas de s'enquerir de tout particulierement; auquel il pourſuiuit de dire qu'il ne croyoit pas que ie deuſſe entreprendre le voyage, à cauſe des dangers, croyant que quelque difficulté ſe pourroit preſenter qui m'empeſcheroit de paſſer, comme celle de ces ſauuages, qui ne me vouloient bailler des Canots : ainſi que l'on remettroit le voyage à vne autre année, & qu'eſtant en France, il auroit recompenſe pour ſa deſcouuerture : & que ſi ie le voulois laiſſer en ce pays, qu'il yroit tant qu'il la trouueroit, quand il y deuroit mourir. Ce ſont ſes paroles, qui me furent rapportées par Thomas, & ne me contenterent pas beaucoup, eſtant eſmerueillé de l'effronterie & meſchanceté de ce menteur : & ne me puis imaginer comment il auoit forgé ceſte impoſture, ſinon qu'il euſt ouy parler du voyage des Anglois cy mentionné; & que ſur l'eſperance d'auoir quelque recompenſe, comme il a dict, il ait eu la temerité de mettre cela en auant.

Peu de temps aprés ie fus aduertir les ſauuages, à mon grand regret, de la malice de ce menteur,

1613. & qu'il m'auoit confeſſé la verité, dequoy ils furent ioyeux, me reprochant le peu de confiance que i'auois en eux, qui eſtoyent Capitaines, mes amis, & qui parloient touſiours verité, & qu'il falloit faire mourir ce menteur qui eſtoit grandement malitieux, me diſant, Ne vois-tu pas qu'il t'a voulu faire mourir; donne le nous, & nous te promettons qu'il ne mentira plus. Et à cauſe qu'ils eſtoient tous aprés luy crians, & leurs enfans encores plus, ie leur deffendis de luy faire aucun mal, & auſſi d'empeſcher leurs enfans de ce faire, d'autant que ie le voulois remener au Saut pour le faire voir à ces Meſſieurs, auſquels il deuoit porter de l'eauë ſalée; & qu'eſtant là i'aduiſerois à ce qu'on en feroit.

Mon voyage eſtant acheué par ceſte voye, & ſans aucune eſperance de voir la mer de ce coſté là, ſinon par coniecture, le regret de n'auoir mieux employé le temps m'eſt demeuré, auec les peines & trauaux qu'il m'a fallu neantmoins tolerer patiemment. Si ie me fuſſe tranſporté d'vn autre coſté, ſuiuant la relation des ſauuages, i'euſſe eſbauché vne affaire qu'il faut remettre à vne autre fois. N'ayant pour l'heure autre deſir que de m'en reuenir, ie conuiay les ſauuages de venir au Saut S. Louys, où il y auoit quatre vaiſſeaux fournis de toutes ſortes de marchandiſes, & où ils receuroient bon traitement; ce qu'ils firent ſcauoir à tous leurs voiſins. Et auant que partir, ie fis vne croix de cedre blanc, laquelle ie plantay ſur le bort du lac en vn lieu eminent, auec les armes de France, & priay les ſauuages la vouloir conſeruer, comme auſſi celles qu'ils trouueroient du long des chemins où nous

auions paſſé; & que s'ils les rompoient, que mal leur arriueroit; & les conſeruant, ils ne ſeroient aſſaillis de leurs ennemis. Ils me promirent ainſi le faire, & que ie les retrouuerois quand ie retournerois vers eux.

1613.

Noſtre retour au Saut. Fauſſe alarme. Ceremonie du Saut de la chaudiere. Confeſſion de noſtre menteur deuant tous les chefs. Et noſtre retour en France.

CHAPITRE V.

Le 10. Iuin ie prins congé de Teſſoüat, bon vieux Capitaine, & luy fis quelques preſens, & luy promis, ſi Dieu me preſeruoit en ſanté, de venir l'année prochaine, en equippage pour aller à la guerre; & luy me promit d'aſſembler grand peuple pour ce temps là, diſant, que ie ne verrois que ſauuages, & armes qui me donneroyent contentement; & me bailla ſon fils pour me faire compagnie. Ainſi nous partiſmes auec 40. Canots, & paſſaſmes par la riuiere que nous auions laiſſée, qui court au Nord(1), où nous miſmes pied à terre pour trauerſer des lacs(2). En chemin nous rencontraſmes 9. grands Canots de Oueſcharini, auec 40. hommes forts & puiſſants qui venoient aux nouuelles qu'ils auoient euës; & d'autres que rencontraſmes auſſi, qui faiſoient enſemble 60. Canots; & 20. autres qui

(1) *Qui court au Nord,* à l'endroit où Champlain l'avait laissée.

(2) Par cette expression *traverser des lacs,* l'auteur veut dire sans doute *traverser d'un lac à un autre.* Entre les six ou sept rapides qu'il y a depuis les Allumettes jusqu'au bas du Grand-Calumet, la rivière forme comme autant de lacs, séparés les uns des autres par des rapides, où il faut « mettre pied à terre » et faire *portage,* « pour *ensuite* traverser ces lacs. »

1613. eſtoient partis deuant nous, ayans chacun aſſés de marchandiſes.

Nous paſſaſmes 6. ou 7. Sauts depuis l'iſle des Algoumequins(1) iuſques au petit Saut(2), païs fort deſagreable. Ie recogneus bien que ſi nous fuſſions venus par là que nous euſſions eu beaucoup plus de peine, & malaiſément euſſions nous paſſé : & ce n'eſtoit ſans raiſon que les ſauuages conteſtoient contre noſtre menteur, qui ne cerchoit qu'à me perdre.

Continuant noſtre chemin 10. ou 12. lieuës au deſſous l'iſle des Algoumequins, nous poſaſmes dans vne iſle fort agreable, remplie de vignes & noyers, où nous fiſmes peſcherie de beau poiſſon. Sur la minuict arriua deux Canots qui venoient de la peſche plus loing, leſquels rapporterent auoir veu 4. Canots de leurs ennemis. Auſſi toſt on deſpeſcha 3. Canots pour les recognoiſtre, mais ils retournerent ſans auoir rien veu. En ceſte aſſeurance chacun prit le repos, excepté les femmes qui ſe reſolurent de paſſer la nuict dans leurs Canots, ne ſe trouuans aſſeurées à terre. Vne heure auant le iour vn ſauuage ſongeant que les ennemis le chargeoyent ſe leua en ſurſaut, & ſe prit à courir vers l'eau pour ſe ſauuer, criant, On me tue. Ceux de ſa bande s'eſueillerent tous eſtourdis, & croyans eſtre pourſuiuis de leurs ennemis ſe ietterent en l'eau, comme feit vn de nos François, qui croyoit qu'on l'aſſommaſt. A ce grand

(1) Ou île de Tessouat, c'est-à-dire, celle des Allumettes. On voit ici pourquoi, plus tard, Champlain appelle le lac des Allumettes, lac des Algonquins.

(2) Au-dessous du lac Coulonge, le premier et le plus considérable des sauts que l'on ait à passer, est le Grand-Calumet, où le Grand-Saut des pierres à calumet. Il semble que c'est le dernier de cette suite de rapides, celui du Portage-du-Fort, que Champlain appelle le Petit-Saut.

1613.

bruit nous autres qui eſtions eſloignés, fuſmes auſſi toſt eſueillés, & ſans plus s'enquerir accouruſmes vers eux : mais les voyans en l'eau errans çà & là, eſtions fort eſtonnés, ne les voyans pourſuiuis de leurs ennemis, ny en eſtat de ſe deffendre, quand cela euſt eſté, mais ſeulement de ſe perdre. Aprés que i'eus enquis noſtre François de la cauſe de ceſte eſmotion, il me dict qu'vn ſauuage auoit ſongé, & luy auec les autres pour ſe ſauuer, s'eſtoit ietté en l'eau, croyant auoir eſté frappé. Ainſi ayant recognu ce que c'eſtoit, tout ſe paſſa en riſée.

En continuant noſtre chemin, nous paruinſmes au Saut de la chaudiere, où les ſauuages firent la ceremonie accouſtumée, qui eſt telle. Aprés auoir porté leurs Canots au bas du Saut, ils s'aſſemblent en vn lieu, où vn d'entr'eux auec vn plat de bois va faire la queſte, & chacun d'eux met dans ce plat vn morceau de petun ; la queſte faicte, le plat eſt mis au milieu de la troupe, & tous danſent à l'entour, en chantant à leur mode ; puis vn des Capitaines faict vne harangue, remonſtrant que dés long temps ils ont accouſtumé de faire telle offrande, & que par ce moyen ils ſont garantis de leurs ennemis, qu'autrement il leur arriueroit du malheur, ainſi que leur perſuade le diable, & viuent en ceſte ſuperſtition, comme en pluſieurs autres, comme nous auons dict en d'autres lieux. Cela faict, le harangueur prent le plat, & va ietter le petun au milieu de la chaudiere, & font vn grand cry tous enſemble. Ces pauures gens ſont ſi ſuperſtitieux, qu'ils ne croiroient pas faire bon voyage, s'ils n'auoient faict ceſte ceremonie en ce lieu, d'autant que leurs en-

1613. nemis les attendent à ce paſſage, n'oſans pas aller plus auant, à cauſe des mauuais chemins, & les ſurprennent là : ce qu'ils ont quelquesfois faict.

Le lendemain nous arriuaſmes à vne iſle, qui eſt à l'entrée du lac, diſtante du grand Saut S. Louys de 7. à 8. lieuës, où repoſans la nuict, nous euſmes vne autre alarme, les ſauuages croyans auoir veu des Canots de leurs ennemis : ce qui leur fit faire pluſieurs grands feux, que ie leur fis eſteindre, leur remonſtrant l'inconuenient qui en pouuoit arriuer, ſçauoir, qu'au lieu de ſe cacher il ſe manifeſtoient.

Le 17. Iuin nous arriuaſmes au Saut S. Louys où ie trouuay l'Ange qui eſtoit venu au deuant de moy dans vn Canot, pour m'aduertir que le ſieur de Maiſon-neufue de S. Maſlo auoit apporté vn paſſeport de Monſeigneur le Prince pour trois vaiſſeaux. En attendant que ie l'euſſe veu, ie fis aſſembler tous les ſauuages pour leur faire entendre que ie ne deſirois pas qu'ils traictaſſent aucunes marchandiſes, que ie ne leur euſſe permis : & que pour des viures ie leur en ferois bailler ſi toſt que ſerions arriués; ce qu'ils me promirent, diſans, qu'ils eſtoient mes amis. Ainſi pourſuiuant noſtre chemin, nous arriuaſmes aux barques, & fuſmes ſalués de quelques canonades, dequoy quelques vns de nos ſauuages eſtoient ioyeux, & d'autres fort eſtonnés, n'ayans iamais ouy telle muſique. Ayans mis pied à terre, Maiſon-neufue me vint trouuer auec le paſſeport de Monſeigneur le Prince : & auſſi toſt que l'eus veu, ie le laiſſay iouir, & les ſiens, du benefice d'iceluy, comme nous autres; & fis dire aux ſauuages qu'ils pouuoyent traicter le lendemain.

1613.

Ayans veu tous les Chefs, & deduit les particularités de mon voyage, & la malice de noſtre menteur, dequoy ils furent fort eſtonnés, ie les priay de s'aſſembler, afin qu'en leur preſence, des ſauuages & de ſes compagnons, il declaraſt ſa meſchanceté; ce qu'ils firent volontiers. Ainſi eſtans aſſemblés, ils le firent venir, & l'interrogerent, pourquoy il ne m'auoit monſtré la mer du Nord, comme il m'auoit promis à ſon depart : Il leur fit reſponſe qu'il auoit promis vne choſe impoſſible à luy, d'autant qu'il n'auoit iamais veu ceſte mer, & que le deſir de faire le voyage luy auoit fait dire cela; auſſi qu'il ne croyoit que ie le deuſſe entreprendre, & les prioit luy vouloir pardonner, comme il fit à moy derechef, confeſſant auoir grandement failly : mais que ſi ie le voulois laiſſer au pays, qu'il feroit tant par ſon labeur, qu'il repareroit la faute, & verroit ceſte mer, & en rapporteroit certaines nouuelles l'année ſuiuante : & pour quelques conſiderations ie luy pardonnay à ceſte condition.

Aprés leur auoir deduit par le menu le bon traictement que i'auois reçeu dans les demeures de ces ſauuages, & mon occupation iournaliere, ie m'enquis auſſi de ce qu'ils auoyent faict pendant mon abſence, & de leurs exercices, leſquels eſtoient la chaſſe, où ils auoient faict tel progrés, que le plus ſouuent ils apportoient ſix cerfs. Vne fois entre autres le iour de la S. Barnabé, le ſieur du Parc y eſtant auec deux autres, en tua 9. Ils ne ſont pas du tout ſemblables aux noſtres, & y en a de differentes eſpeces (1),

(1) Les espèces de cerfs du Canada sont 1° l'Orignal ou Élan *(Cervus alces)*, que nos sauvages appellent *Moussou*, d'où les Anglais ont fait *Moose-Deer*. Suivant Lescarbot, le

1613. les vns plus grands, les autres plus petits, approchant fort de nos dains. Ils auoient auſſi ſi grande quantité de Palombes (1) qu'impoſſible eſtoit de plus, ils n'auoient pas moins de poiſſon, comme Brochets, Carpes, Eſturgeons, Aloſes, Barbeaux, Tortues, Bars, & autres qui nous ſont incognus, deſquels ils diſnoient & ſouppoient tous les iours, auſſi eſtoyent-ils tous en meilleur point que moy, qui eſtois attenué par le trauail & la faſcherie que i'auois euë, & n'auois mangé le plus ſouuent qu'vne fois le iour de poiſſon mal cuit, & à demy roſti.

Le 22. Iuin ſur les 8. heures du ſoir les ſauuages nous donnerent vne alarme, à cauſe qu'vn des leurs auoit ſongé qu'il auoit veu les Yroquois : pour les contenter chacun prit ſes armes, & quelques-vns furent enuoyés vers leurs cabanes pour les aſſeurer, & aux aduenues pour deſcouurir : ſi bien qu'ayant recognu que c'eſtoit vne fauſſe alarme, l'on ſe contenta de tirer quelques 200. mouſquetades & harquebuſades, puis on poſa les armes en laiſſant la garde ordinaire. Cela les aſſeura fort, & furent bien

nom d'*orignal*, ou *orignac*, nous vient des Basques, et les Souriquois l'appelaient *Aptaptou*. Voici la description qu'il en fait. « C'eſt vn animal le plus haut qui ſoit aprés le Dromadaire & le Chameau, car il eſt plus haut que le cheval. Il a le poil ordinairement griſon, & quelquefois fauve, long quaſi comme les doigts de la main. Sa téte eſt fort longue, & a vn fort long ordre de dents, qui paroiſſent doubles pour recompenſer le defaut de la machoire ſuperieure, qui n'en a point. Il porte ſon bois double comme le cerf, mais large comme vne planche, & long de trois piedz, garni de cornichons d'vn coſté & au-deſſus. Le pied en eſt fourchu comme du cerf, mais beaucoup plus plantureux. La chair en eſt courte & fort delicate. Il paît aux prairies, & vit auſſi des tendres pointes des arbres. C'eſt la plus abondante chaſſe qu'ayent nos ſauvages aprés le poiſſon. » (Hist. de la Nouv. France, p. 893.) 2° Le Caribou. Les naturalistes distinguent aujourd'hui le *caribou* des régions arctiques (*Tarandus arcticus*), et le *caribou* ordinaire (*Tarandus hastalis*), qui habite principalement le Bas-Canada. 3° Le cerf de Virginie (*Cervus Virginianus*), qui ne se retrouve que dans le Haut-Canada. 4° Une quatrième espèce, le Wapiti (*Elaphus Canadensis*), qu'on trouvait en Canada au temps de Champlain, paraît avoir émigré vers les pays de l'ouest. (Voir *The Canadian Naturalist*, vol. I.)

(1) Ou *tourtes*, comme nous disons aujourd'hui en Canada (*Ectopistes migratoria*).

1613.

contens de voir les François qui ſe preparerent pour les ſecourir.

Aprés que les ſauuages eurent traitté leurs marchandiſes, & qu'ils eurent reſolu de s'en retourner, ie les priay de mener auec eux deux ieunes hommes pour les entretenir en amitié, leur faire voir le païs & les obliger à les ramener, dont ils firent grande difficulté, me repreſentant la peine que m'auoit donné noſtre menteur, craignans qu'ils me feroient de faux rapports, comme il auoit faict. Ie leur fis reſponſe qu'ils eſtoient gens de bien & veritables, & que s'ils ne les vouloient emmener, ils n'eſtoyent pas mes amys, & pource ils s'y reſolurent. Pour noſtre menteur aucun de ces ſauuages n'en vouluſt, pour priere que ie leur feit, & le laiſſaſmes à la garde de Dieu.

Voyant n'auoir plus rien affaire en ce pays, ie me reſolus de paſſer dans le premier vaiſſeau qui retourneroit en France. Le ſieur de Maiſon-neufue ayant le ſien preſt m'offrit le paſſage, lequel i'acceptay, & le 27. Iuin auec le ſieur l'Ange nous partiſmes du Saut, où nous laiſſaſmes les autres vaiſſeaux, qui attendoyent que les ſauuages qui eſtoient à la guerre fuſſent de retour, & arriuaſmes à Tadouſſac le 6. Iuillet.

Le 8. Aouſt (1) le temps ſe trouua propre qui nous en feit partir.

(1) Le 8 juillet; car 1° comment Champlain, « qui n'avait plus rien à faire en ce pays », et qui voulait prendre « le premier vaisseau qui retournerait en France », aurait-il pu se résigner à passer un mois et deux jours à Tadoussac? 2° Est-il croyable que, dans la belle saison de l'année, il eût fallu attendre plus d'un mois, avant que « le temps se trouvât propre » pour partir? Et l'expression qu'emploie ici l'auteur marque bien que le vaisseau de Maison-Neuve n'attendait en effet qu'un temps favorable pour mettre à la voile.

1613. Le 18. ſortiſmes de Gaſpé à l'iſle percée.

Le 28. nous eſtions ſur le grand banc, où ſe faict la peſche de poiſſon vert, où l'on prit du poiſſon tant que l'on voulut.

Le 26. Aouſt arriuaſmes à S. Maſlo, où ie vis les Marchans, auſquels ie remonſtray combien il eſtoit facile de faire vne bonne aſſociation pour l'aduenir, à quoy ils ſe ſont reſolus, comme ont faict ceux de Rouën, & de la Rochelle aprés qu'ils ont recognu ce reglement eſtre neceſſaire, & ſans lequel il eſt impoſſible d'eſperer quelque fruict de ces terres. Dieu par ſa grace face proſperer ceſte entrepriſe à ſon honneur, à ſa gloire, à la conuerſion de ces pauures aueugles, & au bien & honneur de la France.

FIN.


CARTE GEOGRAPHIQVE DE LA NOVVELLE FRANSE FAICTTE PAR LE SIEVR DE CHAMPLAIN SAINT TONGOIS CAPPITAINE ORDINAIRE POVR LE ROY EN LA MARINE.
Faict l'on 1612
labrador
Golfe st lorans
Terre Neuuelle
le Grand ban
Ille de sable
chien de mer
balleine
figures des montaignais
figure des sauuages almouchicois
Dauid pelletier faict
Auec priuilege du Roy
Obseruasions daucunes desclinaisont de laimant que iay biain obseruees
Cap breton. 14. de 50. m
C. de la heue 16 de 15. m
Baye ste marie 17. de 16. m
Port royal. 17. de 8. m
Sainte croix 17 de 32. m
R. de narenbergue 18 de 40. m
Quinibequi 19. de 12. m
Malle barre 18 de 40. m
en la grand R. st lorans 21 degres
le tout obserue
Par le st de champlain
1612
A. Port fortune
B. Baye blanche
C. Baye aux illes
D. Cap des illes
E. Port aux illes
F. Ille haulte
G. Ille des mont deserez.
H. Cap corneille
I. Illes aux auseaux
K. Cap des deux bey
L. Port aux mues
M. Cap fourchu
N. Cap Negre
O. Port du rousignol
P. st lorant
Q. R. de lile verte
R. baye senne.
S. R. sainte Margrite
T. Port st telaine
V. Martires ille
X. Illes rengees
Y. Port de sauualette
Z. Pasage du glas
Port aux anglois
2. Baye courante
3. Cap de potrincourt
4. Ille grauce
5. Pasage couran
6. Baye de gennes
7. Ille perdue
8. Cap de mine
9. Port aux coquilles
10. Illes iumelles
11. C. st Iean
12. Lanef ille
13. Laheroniere ille
14. Illes rangees
15. Baye st luct
16. Passage du gas
17. Coste de mommorancy
18. R. de champlain
19. R. sainte marie
20. Ille dorleans
21. Ille de baqus.

TABLE DES CHAPITRES DV QVATRIESME VOYAGE.

CE qui m'a occaſionné de recercher vn reglement. Commiſſion obtenue. Oppoſitions à l'encontre. En fin la publication par tous les ports de France. Chap. I. p. 283

Partement de France : Et ce qui ſe paſſa iuſques à noſtre arriuée au Saut. Chap. II. p. 287

Partement pour deſcouurir la mer du Nord, ſur le rapport qui m'en auoit eſté faict. Deſcription de pluſieurs riuieres, lacs, iſles, du Saut de la chaudiere, & autres Sauts. Chap. III. p. 292

Continuation. Arriuée vers Teſſoüat, & le bon accueil qu'il me feit. Façon de leurs cimetieres. Les Sauuages me promettent 4. Canots pour continuer mon chemin. Toſt aprés me les refuſent. Harangue des ſauuages pour me diſſuader mon entrepriſe, me remonſtrant les difficultés. Reſponſe à ces difficultés. Teſſoüat argue mon conducteur de menſonge, & n'auoir eſté où il diſoit. Il leur maintient ſon dire veritable. Ie les preſſe de me donner des Canots. Pluſieurs refus. Mon conducteur conuaincu de menſonge, & ſa confeſſion. Chap. IV. p. 306

Noſtre retour au Saut. Fauſſe alarme. Ceremonie du Saut de la chaudiere. Confeſſion de noſtre menteur deuant tous les chefs. Et noſtre retour en France. Chap. V. p. 319

ŒUVRES

DE

CHAMPLAIN

PUBLIÉES

SOUS LE PATRONAGE

DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

PAR L'ABBÉ C.-H. LAVERDIÈRE, M. A.

PROFESSEUR D'HISTOIRE A LA FACULTÉ DES ARTS
ET BIBLIOTHÉCAIRE DE L'UNIVERSITÉ

SECONDE ÉDITION

TOME IV

QUÉBEC

Imprimé au Séminaire par GEO.-E. DESBARATS

1870

Le recueil des Voyages de Champlain publié en 1619, *est la continuation des volumes imprimés en* 1603 *et* 1613. *Ce qui le recommande surtout, c'est qu'il est beaucoup plus complet que la reproduction qui en a été faite en* 1632. *On y trouve en effet, sur l'arrivée des Récollets et sur leurs travaux, des détails ou des faits intéressants, dont la suppression en* 1632 *ne peut guère s'expliquer sans l'intervention d'une main étrangère, comme nous le remarquerons en son lieu.*

Il y a eu plusieurs éditions, ou pour mieux dire, plusieurs tirages de ce volume de 1619; *entre autres ceux de* 1620 *et de* 1627, *que nous avons pu consulter. Ce dernier porte, dans le titre,* Seconde édition; *cependant, à part quelques passages, que nous avons signalés dans l'occasion, le texte n'a pas été recomposé, comme le prouve évidemment l'identité des détails et des fautes typographiques.*

VOYAGES
ET DESCOVVERTVRES
FAITES EN LA NOVVELLE
France, depuis l'année 1615. iusques à la fin de l'année 1618.

Par le Sieur de Champlain, Cappitaine ordinaire pour le Roy en la Mer du Ponant.

Où sont descrits les mœurs, coustumes, habits, façons de guerroyer, chasses, dances, festins, & enterrements de diuers peuples Sauuages, & de plusieurs choses remarquables qui luy sont arriuées audit païs, auec vne description de la beauté, fertilité & temperature d'iceluy.

A PARIS,
Chez CLAVDE COLLET, au Palais, en la gallerie des Prisonniers.

M. D. C. XIX.

Auec priuilege du Roy.

AV ROY.

SIRE,

Voicy vn troisiesme liure contenant le discours de ce qui s'est passé de plus remarquable aux voyages par moy faits en la nouuelle France, à la lecture duquel i'estime que V. M. prendra vn plus grand plaisir qu'aux precedents, d'autant qu'iceux ne designent rien que les ports, haures, scituations, declinaisons, & autres matieres plus propres aux Nautonniers, & Mariniers, que non pas aux autres. En celuy-cy vous y pourrez remarquer plus particulierement les mœurs & façons de viure de ces peuples, tant en particulier que general, leurs guerres, munitions, façons d'assaillir, & se deffendre, leurs expeditions, retraicte en plusieurs particularitez, seruant à contenter vn esprit curieux ; Et comme ils ne sont point tant sauuages, qu'auec le temps, & la frequentation d'vn peuple ciuilizé, ils ne puissent estre rendus polis : Vous y verrés pareillement quelle & combien grande est l'esperance que nous auons de tant de longs & penibles trauaux que depuis quinze ans nous soustenons, pour planter en ce païs l'estendart de la Croix, & leur enseigner la cognoissance de Dieu, & gloire de son Sainct Nom, estant nostre desir d'augmenter la Charité enuers ses miserables Creatures, qui nous conuient supporter patiemment plus qu'aucune autre chose, & encore que

plusieurs n'ayent pas pareil dessein, ains que l'on puisse dire que le desir du gain est ce qui les y pousse : Neantmoins on peut probablement croire que ce sont des moyens dont Dieu se sert pour plus faciliter le sainct desir des autres : Que si les fruicts que les arbres portent sont de Dieu, à celuy qui est Seigneur du Sol, où ils sont plantez, & qui les a arrousez, & entretenus, auec vn soing particulier, V. M. se peut dire legitime Seigneur de nos trauaux, & du bien qui en reüssira, non seulement pour ce que la terre vous en appartient, mais aussi pour nous auoir protegé contre tant de sortes de personnes qui n'auoyent autre desseing qu'en nous troublant empescher qu'vne si saincte deliberation ne peust reüssir, & nous ostant la permission de pouuoir librement negotier, en partie de ses païs, & mettre le tout en confusion, qui seroit en vn mot tracer le chemin pour tout perdre, au preiudice de vostre estat, vos suiects ayant employé à cét effect tous les artifices dont il se sont peu aduiser, & tous les moyens qu'ils ont creu nous y pouuoir nuire, qui tous ont esté leués par V. M. assistée de son prudent Conseil, nous authorisant de son nom, & soustenants par ses arrests qu'elle a rendus à nostre faueur. C'est vn occasion pour accroistre en nous le desir qu'auons dés long-temps d'enuoyer des peuplades & colonnies par delà, pour leur enseigner auec la cognoissance de Dieu, la gloire & les triomphes de V. M. de faire en sorte qu'auec la langue Françoise ils consoiuent aussi vn cœur, & courage françois, lequel ne respirera rien tant aprés la crainte de Dieu, que le desir qu'ils auront de vous seruir : Que si nostre desseing reüssit, la gloire en sera premierement à Dieu, puis à V. M. qui outre mille benedictions qu'elle en reçeura du Ciel, en recompense de tant d'ames ausquelles elle en

donnera par ce moyen l'entrée, ſon nom en ſera immortaliſé pour auoir porté la gloire, & le ſceptre des François, autant en Occident que vos deuanciers l'ont eſtendu en Orrient, & par toute la terre habitable : ce ſera augmenter la qualité de Treſ-Chreſtien qui vous appartient par deſſus tous les Rois de la terre, & montrer qu'elle vous eſt autant deuë par merite, comme elle vous eſt propre de droit, ayant eſté tranſmiſe par vos predeceſſeurs depuis qu'ils ſe l'acquirent par leurs vertus, d'auoir voulu embraſſer auec tant d'autres importans affaires le ſoing de celle-cy grandement negligée par cydeuant, eſtant vne grace ſpecialle de Dieu d'auoir voulu reſeruer ſous voſtre regne l'ouuerture de la predication de ſon Euangille, & la cognoiſſance de ſon Saint Nom à tant de nations qui n'en auoient iamais oüy parler, qu'vn iour Dieu leur fera la grace, comme nous, de le prier inceſſamment qu'il accroiſſe ſon empire, & donne mille benedictions à voſtre Maieſté.

SIRE,

Voſtre treſ-humble, treſ-fidelle & obeïſſant
ſeruiteur & ſubiect,

CHAMPLAIN.

PREFACE.

TOut ainſi qu'en la diuerſité des affaires du Monde chacune choſe tend à ſa perfection, & à la conſeruation de ſon eſtre, auſſi d'autrepart l'homme ſe plaiſt aux choſes differentes des autres pour quelque ſubiect, ou pour le bien public, ou pour acquerir (en cét eſlongnement du commun) vne loüange & reputation auec quelque proffict. C'eſt pourquoy pluſieurs ont frayé ceſte voye, mais quant à moy i'ay faict eſlection du plus faſcheux & penible chemin, qui eſt la perilleuſe nauigation des Mers, à deſſein toutesfois, non d'y acquerir tant de biens, que d'honneur, & gloire de Dieu, pour le ſeruice de mon Roy, & de ma patrie, & apporter par mes labeurs quelque vtilité au public, proteſtant de n'eſtre tenté d'aucune autre ambition, comme il ſe peut aſſez recognoiſtre, tant par mes deportements du paſſé, que par le diſcours de mes voyages, faits par le commandement de ſa Maieſté en la nouuelle France, contenus en mon premier & ſecond liure, ainſi qu'il ſe verra par celuy-cy : Que ſi Dieu beniſt noſtre deſſeing, qui ne tend qu'à ſa gloire, & de nos découuertures & laborieux trauaux il me reüſſit quelque fruict ie luy en renderay l'action de graces, & à ſa Maieſté, pour ſa protection & aſſiſtance vne continuation de prieres pour l'augmentation & accroiſſement de ſon regne.

EXTRAICT DV PRIVILEGE DV ROY.

PAr grace & Priuilege du Roy, il eſt permis à CLAVDE COLLET, Marchand Libraire en noſtre ville de Paris, d'Imprimer ou faire Imprimer par tel Imprimeur que bon luy ſemblera, vn liure intitulé, *Les voyages & deſcouuertures faites en la nouuelle France, depuis l'année* 1615. *iuſques à la fin de l'année* 1618. *par le Sieur de Champlain, Cappitaine ordinaire pour le Roy, en la Mer du Ponant.* Et ſont faites deffences à tous Libraires & Imprimeurs de noſtre Royaume, d'Imprimer ny faire Imprimer, vendre ny debiter ledit liure, ſi ce n'eſt du conſentement dudit Collet, & ce pour le temps & terme de ſix ans, à commencer du iour que ledit liure ſera acheué d'Imprimer, ſur peine de confiſcation des exemplaires, & de quatre cens liures d'amende, moitié à nous applicable, & l'autre audit expoſant. Voulans en oultre quoy feſant, mettre ledit Priuilege au commencement ou à la fin dudit liure. Car tel eſt noſtre plaiſir. Donné à Paris, le 18. iour de May, 1619.

Et de noſtre regne le dixieſme.

Par le Conſeil.

DE CESCAVD.

VOYAGE DV SIEVR
DE CHAMPLAIN, EN LA NOVVELLE FRANCE,
faict en l'année 1615.

L'EXTRÉME affection que i'ay toufiours euë aux defcouuertures de la nouuelle France, m'a rendu defireux de plus en plus à trauerfer les terres, pour en fin auoir vne parfaicte cognoiffance du pays, par le moyen des fleuues, lacs, & riuieres, qui y font en grand nombre, & auffi recognoiftre les peuples qui y habitent, à deffein de les amener à la cognoiffance de Dieu. A quoy i'ay trauaillé continuellement depuis quatorze à quinze ans(1) fans pouuoir auancer que fort peu de mes deffeins, pour n'auoir efté affifté comme il euft efté neceffaire à vne telle entreprife. Neantmoins ne perdant courage, ie n'ay laiffé de pourfuiure, & frequenter plufieurs nations de ces peuples fauuages, & familiarifant auec eux, i'ay recogneu, & iugé, tant par leurs difcours, que par la cognoiffance def-ià acquife; qu'il n'y auoit autre ny meilleur moyen, que de patienter, laiffant paffer tous les orages & difficultez, qui fe prefenteroient iufques à ce que fa Maiefté y

(1) Champlain livrait ceci à l'impression au commencement de l'année 1619, comme on peut le voir par l'extrait du privilége qui se trouve en tête de cette relation.

apportaſt l'ordre requiſe, & en attendant continuër, tant les deſcouuertures audit pays, qu'à apprendre leur langue, & contracter des habitudes, & amitiez, auec les principaux des Villages, & des Nations, pour ietter les fondements d'vn edifice perpetuel, tant pour la gloire de Dieu, que pour la renommée des François.

Et depuis ſa Maieſté ayant remis, & diſpoſé la ſurintendance de ceſte affaire entre les mains de Monſeigneur le Prince de Condé, pour y apporter l'ordre, & que ledit Sieur ſoubs l'aucto-rité de ſa Maieſté, nous maintenoit contre tou-tes ſortes d'enuies, & alterations, qui prouenoient d'aucuns mal vueillants. Cela, diſ-ie, m'a comme animé & redoublé le courage en la continuation de mes labeurs aux deſcouuertures de ladite nou-uelle France, & en augmentant icelles ie pouſſay ce deſſein iuſques dans les terres fermes & plus auant que ie n'auois point encores fait par le paſſé, comme il ſera dit cy-aprés, en l'ordre & ſuite de ce diſcours.

Mais auparauant il eſt à propos de dire, qu'ayant recogneu aux voyages precedents, qu'il y auoit en quelques endroicts des peuples arreſtez, & amateurs du labourage de la terre, n'ayans ny foy ny loy, vi-uans ſans Dieu, & ſans religion, comme beſtes brutes. Lors ie iugay à part moy que ce ſeroit faire vne grande faute ſi ie ne m'employois à leur preparer quelque moyen pour les faire venir à la cognoiſſance de Dieu. Et pour y paruenir ie me ſuis efforcé de rechercher quelques bons Religieux, qui euſſent le zele, & affection, à la gloire de Dieu : Pour les

perſuader d'enuoyer, où ſe tranſporter auec moy en ces pays, & eſſayer d'y planter la foy, ou du moins y faire ce qui y ſeroit poſſible ſelon leur vacation, & en ce faiſant remarquer & cognoiſtre s'il s'y pourroit faire quelque bon fruict, d'autant que pour y paruenir il faloit faire vne deſpence qui euſt exedé mon pouuoir, & pour quelque raiſon i'ay negligé ceſte affaire pour vn temps, me repreſentant les difficultez qu'il y auroit au recouurement des choſes neceſſaires, & requiſes en telle affaire, comme il eſt ordinaire en ſemblables voyages. D'ailleurs qu'aucunes perſonnes ne ſe preſentoient pour y contribuër. Neantmoins eſtant ſur ceſte recherche, & la communiquant à pluſieurs, il ſe ſeroit preſenté vn homme d'honneur, duquel i'auois la frequentation ordinaire, appellé le Sieur Hoüel (1), Secretaire du Roy, & Contrerolleur General des Sallines de Broüage, homme adonné à la pieté, & doüé d'vn grand zele, & affection, à l'honneur de Dieu, & à l'augmentation de ſa Religion, lequel me donna vn aduis qui me fut fort agreable. A ſçauoir qu'il cognoiſſoit de bons Peres Religieux, de l'ordre des Recollez, deſquels il s'aſſeuroit, & auoit tant de familiarité, & de creance enuers eux, qu'il les feroit condeſcendre facillement, & entreprendre le voyage, & que pour les commoditez neceſſaires pour trois ou quatre Religieux qu'on y pourroit enuoyer, on ne manqueroit point de gens de bien qui leur donneroient ce qui leur ſeroit de beſoing, offrant de ſa part les aſſiſter de ſon pouuoir, & de faict il en reſcriuit au Pere du Verger (2),

(1) Louis Houel, suivant Ducreux (liste des Cent-Associés).

(2) Bernard du Verger, provincial de l'Immaculée-Conception, religieux d'une grande vertu et d'un rare talent. (P. le Clercq, Premier établiss. de la Foy, t. I, p. 31.)

1614. lequel gousta & prit fort bien ceste affaire & suiuant l'aduis du Sieur Hoüel, il en communiqua & parla à aucuns de ses freres, qui tous bruslants de charité s'offrirent librement à l'entreprise de ce Sainct voyage(1).

Or estoit-il pour lors en Xaintonge, duquel lieu il en enuoya deux à Paris, auec vne commission, non toutesfois auec vn pouuoir absolu, remettant le surplus à Monsieur le Nonce(2) de nostre Sainct Pere le Pape, qui pour lors estoit en France, en l'année 1614. & estans iceux Religieux en leur maison à Paris, il les fut visiter, estant fort aise & content de leur resolution, & lors tous ensemble fusmes trouuer ledict Sieur Nonce, auec laditte commission pour la luy communiquer, & le supplier d'y interposer son auctorité. Mais au contraire il nous dist qu'il n'auoit point de pouuoir pour telles affaires, & que c'estoit à leur General à qui ils se deuoient adresser. Neantmoins laquelle responce lesdits Re-

(1) De cet exposé simple et naïf, il ressort, à la vérité, que le sieur Houel a eu le mérite de fixer le choix de Champlain sur celui des ordres religieux auquel celui-ci pourrait le plus sûrement s'adresser; mais, d'un autre côté, il ressort aussi de toutes les circonstances des démarches que Champlain avait déjà faites quand on lui donne cet avis, que la gloire de l'initiative doit en revenir à celui-ci. C'est ce que le Frère Sagard, dans son zèle pour un bienfaiteur de son ordre, semble n'avoir pas assez distingué. Aussi, le P. le Clercq, quoique récollet lui-même, a-t-il cru ne pas devoir suivre ici les traces de son devancier, et a franchement adopté la version de Champlain. Après cela, il y a lieu de s'étonner que l'auteur de l'*Histoire de la Colonie française en Canada* (t. I, pages 143 et 144) ait commencé par citer Sagard sur un point où naturellement l'intérêt pouvait influencer les idées de cet auteur, pour ne mentionner ensuite que juste la partie du texte de Champlain qui ne détruit pas la fausse impression qui peut avoir été produite, grâce à la précaution qu'on a prise d'en retrancher, sans rien dire, les expressions qui pouvaient nuire à la thèse.

(2) Robert Ubaldini, et non pas Gui Bentivole, comme le dit, par inadvertence sans doute, l'auteur de l'*Histoire de la Colonie française en Canada* (t. I, p. 146). Ubaldini était nonce à Paris depuis environ huit ans, lorsqu'il reçut de Paul V le chapeau de cardinal, le 2 décembre de cette année 1615. Il fut rappelé à Rome un an plus tard, comme on le voit par une lettre de Louis XIII au Souverain Pontife, en date du 24 décembre 1616, qui commence par ces mots : « Mon cousin le Cardinal Ubaldini s'en retournant vers vous, » etc. (Lettres du card. de Richelieu, par Avenel, t. I, p. 198, note 4.—Voir *Ciaconii Vitæ Pontificum*, IV, 432, 434; et Schœl, Hist. des états europ., t. XXXV, p. 334.)

1614.

ligieux remarquans la difficulté de ceſte miſſion, ne voulurent entreprendre le voyage, ſur le pouuoir du Pere du Verger, craignant qu'il ne fuſt aſſez autentique, & ſaditte commiſſion valable, à cauſe dequoy l'affaire fut remiſe à l'autre année ſuiuante. En attendant laquelle ils prirent aduis & reſolution, ſuiuant laquelle on diſpoſa toutes choſes pour ceſte entrepriſe, qui ſe deuoit effectuer au printemps lors prochain : en attendant lequel, les deux Religieux ſeroient retournez en leur Couuent en Broüage.

Et moy de mon coſté, ie ne laiſſay de mettre ordre à mes affaires, pour la preparation de ce voyage.

Et quelque mois aprés le deſpartement des deux Religieux que le Reuerend Pere Chapoüin(1) Prouincial des Peres Recollez, (homme fort pieux) fut de retour à Paris. Ledit Sieur Hoüel le fut voir, & luy fit le diſcours de ce qui s'eſtoit paſſé, touchant le pouuoir du Pere du Verger, & la miſſion qu'il auoit donnée aux Peres Recollez. Sur lequel diſcours ledit Pere Prouincial commença à loüer ce deſſein, & le prendre en affection, promettant d'y faire ce qui ſeroit de ſon pouuoir, n'ayant auparauant bien pris le ſubiect de ceſte miſſion, & eſt à croire que Dieu l'inſpira de plus en plus à pourſuiure ceſte affaire, & en parla dés lors à Monſeigneur le Prince de Condé, & à tous Meſſieurs les Cardinaux, & Eueſques, eſtans lors à Paris aſſemblez pour la tenuë des eſtats(2), qui tous enſemble loüerent &

(1) Jacques Garnier de Chapouin, premier provincial des Récollets de la province de Saint-Denis. (Prem. établiss. de la Foy, t. I, p. 34.)

(2) L'assemblée des États Généraux devait avoir lieu, cette année (1614), à Sens, le 10 de septembre; mais l'absence du roi et de la reine la fit remettre au 10 octobre sui-

1614. approuuerent ce deſſein, & pour montrer qu'ils y eſtoient portez, aſſeurerent ledit ſieur Prouincial qu'ils trouueroient entr'eux, & ceux de la Court, vn moyen de leur faire vn petit fonds, & leur amaſſer quelque argent pour aſſiſter quatre Religieux, qu'on choiſiroit, & furent dés lors choiſis pour l'execution d'vne ſi ſainte œuure. Et affin d'aduancer la facilité de ceſte affaire, ie fus trouuer aux eſtats Noſſeigneurs les Cardinaux & Eueſques, & leur remonſtray, & repreſentay le bien & vtilité qui en pouuoit vn iour reuenir, pour les ſupplier & eſmouuoir à donner, & faire donner à autres, qui pourroient y eſtre emulez par leur exemple, quelques aumoſnes & gratifications, remettant le tout à leur volonté & diſcretion.

Les aumoſnes qu'on amaſſa pour fournir aux frais de ce voyage, ſe monterent à prés de quinze cent liures, qui furent mis entre mes mains, & furent dés lors employez, de l'aduis & en la preſence des Peres, en la deſpence & achapt des choſes neceſſaires, tant pour la nourriture des Peres qui feroient le voyage en ladite nouuelle France, qu'habits, linges, & ornemens qui leur eſtoit de beſoing, pour faire, & dire, le ſeruice Diuin, leſquels Religieux furent enuoyez deuant à Honfleur, où ſe deuoit faire leur embarquement.

vant. Dans l'intervalle, le roi ayant atteint l'âge de majorité, et un grand nombre de députés des trois ordres de la France s'étant rendu à Paris, la tenue des États se fit à Paris, et les assemblées des trois ordres se tinrent aux Augustins. L'ouverture des États eut lieu dans la salle de Bourbon, le lundi 27 octobre, après une procession solennelle faite, le jour précédent, des Augustins à Notre-Dame. La Chambre Ecclésiastique comptait cent quarante députés, entre lesquels étaient cinq cardinaux, sept archevêques, quarante-sept évêques, et deux chefs d'ordres; celle de la Noblesse, cent-trente gentilshommes, et celle du Tiers-État, cent quatre-vingt-douze députés, qui étaient presque tous officiers de justice ou de finance. (Mercure français, t. III, p. 415 et s.)

1615.

Or les Peres Religieux qui furent nommez & designez pour ceste saincte entreprise, estoient le Pere Denis (1), pour Commissaire, Iean Delbeau (2), Ioseph le Caron, & Pacifique du Plessis (3), chacun desquels estoit porté d'vne saincte affection, & bru-

(1) Denis Jamay. Quoique le Frère Sagard écrive *Jamet*, nous préférons l'orthographe du P. le Clercq, qui, en général, paraît avoir puisé aux sources, et c'est pour cette raison, sans doute, que M. Ferland et l'auteur de l'*Histoire de la Colonie française en Canada* s'accordent à écrire *Jamay*.

(2) Le P. Jean d'Olbeau, désigné successeur du P. Denis, en cas de mort. (Prem. établiss. de la Foy, t. I, p. 53.) Il est évident que Champlain écrit ce nom comme on le prononçait, sans se mettre en peine d'être toujours d'accord avec lui-même sur ce point. Le Frère Sagard écrit constamment *Dolbeau*. Enfin le P. le Clercq, sans s'arrêter à aucune de ces orthographes, adopte celle qui vraisemblablement était celle du P. d'Olbeau lui-même. Nous ne savons pourquoi M. Ferland écrit ce nom comme le Frère Sagard.

(3) Le Frère Pacifique du Plessis. Quoique Champlain, dans cette relation, donne indistinctement le titre de Père à chacun des quatre récollets, il est constant que ce religieux n'était que Frère lai : aussi l'auteur se corrige-t-il dans son édition de 1632 : « Nous sçeusmes, dit-il, la mort de frere Pacifique » (page 3 de la seconde partie); ce qu'il n'eût jamais dit d'un Père. Sagard lui donne également le même titre : « On ne peut bien mourir, remarque cet auteur, qu'en bien viuant, comme a fait nostre bon frere Pacifique decedé à Kebec le 23. d'Aoust l'an 1619. » Et, en marge, on lit : « Mort de F. Pacifique. » (Hist. du Canada, pages 54 et 55.) Le P. le Clercq, qui avait toutes sortes de raisons, en même temps que les moyens, de ne pas se tromper en pareille matière, est encore plus explicite : « La joye de leur arrivée, » dit-il en parlant des PP. Paul et Guillaume, « fut trauersée par la mort de Frere Pacifique... Quoi qu'il ne fut qu'un Frere laïc, on peut dire qu'il a extremement travaillé en peu de temps à l'avancement spirituel & temporel de la Mission. » (Prem. établiss. de la Foy, t. I, p. 155.) Après ces témoignages non équivoques d'auteurs si compétents, on se demande comment l'auteur de l'*Histoire de la Colonie française en Canada* a pu avoir le courage de s'écarter de l'opinion suivie jusqu'à ce jour, en donnant nommément au Frère Pacifique le titre de Père, sans citer d'autre autorité que celle du même P. le Clercq; et, ce qu'il y a de plus singulier, c'est que le passage même auquel il renvoie, prouve exactement le contraire de ce qu'il donne à entendre, puisque, à la page citée (Prem. établiss. de la Foy, t. I, p. 53), le P. le Clercq, qui qualifie de Pères les trois premiers religieux, ne donne cependant à celui dont nous parlons que le titre de Frère. Plus d'un lecteur, en vérifiant les citations, sera étonné sans doute qu'on s'appuie de l'autorité d'un auteur en lui faisant dire autre chose que ce qu'il dit. Nous eussions volontiers laissé passer cette expression comme inadvertence, si l'illustre auteur n'avait été jusqu'à ajouter au texte de Champlain, comme nous verrons ci-après, pour donner à entendre que Frère Pacifique ait dit la messe, et par conséquent qu'il fût prêtre. On peut inférer de là que le même auteur, en donnant à Sagard le titre de Père, veut également faire croire qu'il était prêtre; et cependant, sans parler de Champlain, qui, dans l'édition de 1632, ne l'appelle jamais autrement que Frère Gabriel, le P. le Clercq dit en toutes lettres qu'il n'était que Frère lai. « On sçavoit par experience, » dit-il (Prem. établiss. de la Foy, t. I, p. 245), « que ne s'agissant presque que d'humaniser les Sauvages & les disposer à la lumiere de l'Evangile, les Freres Lays non-seulement n'y estoient pas inutiles, mais y servoient beaucoup, & pouvoient estre associez aux Ministeres Apostoliques. C'est pourquoy on y destina le Frere Gabriel Sagard. »

1615. ſloient de faire le voyage, moyennant la grace de Dieu, affin de voir s'ils pourroient faire quelque bon fruit, & planter en ces lieux l'eſtendart de Ieſus-Chriſt, auec vne deliberation de viure & mourir pour ſon ſainct Nom, s'il eſtoit neceſſaire, & que l'occaſion s'en preſentaſt. Toutes choſes preparées, ils s'accommoderent des ornements d'Egliſe, & nous des choſes neceſſaires pour noſtre voyage.

Ie partis de Paris le dernier iour de Feburier, pour aller à Roüen trouuer nos aſſociez, & leur repreſenter la volonté de Monſeigneur le Prince, entr'autres choſes le deſir qu'il auoit que ces bons Peres Religieux fiſſent le voyage, recognoiſſant que mal-aiſément les affaires du païs pourroient venir à quelque perfection ou aduancement, ſi premierement Dieu n'y eſtoit ſeruy (1), dequoy nos aſſociez furent fort contens, promettans d'aſſiſter leſdits Peres de leur pouuoir, & les entretenir à l'aduenir de leur nourritures.

Leſdits Peres arriuerent à Roüen le vingtieſme de Mars enſuiuant, où nous ſeiournaſmes quelque temps, & de là fuſmes à Honfleur, pour nous embarquer, où nous ſeiournaſmes auſſi quelques iours, en attendant que noſtre vaiſſeau fut appareillé, & chargé des choſes neceſſaires pour vn ſi long voyage, & cependant on ſe prepara pour la conſcience, à ce

(1) Après avoir cité Champlain en cet endroit, l'auteur de l'*Histoire de la Colonie française en Canada* ajoute, sans indiquer d'autre source : « La compagnie, après les engagements qu'elle avait pris, ne pouvait décliner cette proposition, et, sur le motif de la volonté du roi, allégué par Champlain, elle promit de nourrir les religieux qui seraient désignés » (t. I, p. 145). Sur quoi nous nous permettrons d'abord de remarquer, que le « motif allégué par Champlain » n'est pas précisément la volonté du roi, mais le *désir* du prince de Condé, qui, comme on sait, n'était pas, à cette époque, en fort bons termes avec la cour. Ensuite, le lecteur peut se demander si cette phrase que nous venons de citer, rend bien celle de Champlain : Dequoy nos aſſociez furent fort contents, &c.

1615.

que chacun de nous s'examinaſt, & ſe purgeaſt de ſes pechez, par vne penitence, & confeſſion d'iceux, affin de faire ſon bon iour, & ſe mettre en eſtat de grace, pour puis aprés eſtants plus libres, chacun en ſa conſcience, s'expoſer en la garde de Dieu, & à la mercy des vagues de ceſte grande & perilleuſe Mer.

Embarquement de l'autheur, & des Peres Recollez, pour aller en la nouuelle France.

Ce faict, nous nous embarquaſmes dedans le vaiſſeau de ladite Aſſociation, qui eſtoit de trois cens cinquante tonneaux, appelé le S. Eſtienne, dans lequel commandoit le Sieur de Pont Graué, & partiſmes dudit Honfleur le vingt-quatrieſme iour d'Aouſt (1) audit an, & fiſmes voile auec vent fort fauorable, & voguames ſans rencontre de glaces, ny autres hazards, graces à Dieu, & en peu de temps arriuaſmes deuant le lieu appellé Tadouſſac, le vingt-cinquieſme iour de May, où nous rendiſmes graces à Dieu, de nous auoir conduit ſi a propos au port de ſalut.

Leur arriuée à Tadouſſac.

Aprés on commença à mettre des hommes en beſongne pour accommoder nos barques, affin d'aller à Quebec, lieu de noſtre habitation, & au grand ſault Sainct Loüys, où eſtoit le rendez-vous des Sauuages qui y viennent traicter.

A Quebec.

Les barques accommodées nous nous miſmes de-

(1) Le 24 d'avril. A défaut d'autres témoignages, le contexte suffirait pour prouver qu'il y a ici erreur purement typographique. « Nous partimes d'Honfleur, » écrit le P. d'Olbeau à son ami le P. Didace David, « le 24. d'Avril au ſoir, & arrivâmes le 25. May à un Port où s'arreſterent les navires qui navigent icy. Ce port s'appelle Tadouſſac. » (Lettre citée par le P. le Clercq, Prem. établiss. de la Foy, t. I, p. 62.) « Ces bons Peres, dit Sagard, s'eſtant tous diſpoſez par frequentes oraiſons & bonnes œuures à vne entrepriſe ſi pieuſe & meritoire, ſe mirent en chemin pour commencer leur glorieux voyage, à pied & ſans argent à l'Apoſtolique ſelon la couſtume des vrais freres Mineurs, & s'embarquerent à Honfleur l'an 1615. le 24. d'Auril enuiron les cinq heures du ſoir que le vent & la marée leur eſtoient fauorables. » (Hist. du Canada, p. 22.)

1615. dans, auec lesdits Peres Religieux(1), l'vn desquels appellé le Pere Iosеph sans s'arrester ny faire aucun seiour à Quebec, voulut aller droict au grand sault, où estant, il veit tous les Sauuages, & leur façon de faire. Ce qui l'esmeut d'aller hyuerner dans le pays, entr'autres celuy des peuples qui ont leur demeure arrestée, tant pour apprendre leur langue, que voir ce qu'on en pourroit esperer, en ce qui regarde leur reduction au Christianisme. Ceste resolution ainsi prise, il s'en retourna à Quebec le vingtiesme iour de Iuin(2), pour auoir quelques ornements d'Eglise, & autres choses pour sa commodité. Cependant

(1) Plusieurs détails que nous ont conservés le Frère Sagard et le P. le Clercq, nous font voir comment il faut entendre ce passage. « Aprés avoir sejourné deux jours à Tadoussac, » dit celui-ci (Prem. établiss. de la Foy, t. I, p. 57), « le R. P. Commissaire destina le P. Jean Dolbeau pour aller devant à Quebec, pour y preparer toutes choses. » D'après Sagard (Hist. du Canada, p. 24), le même P. d'Olbeau, « aprés auoir seiourné vn iour ou deux à Tadoussac, partit pour Kebec dans la premiere barque qui se mit à voille, & les autres peres cinq ou six iours aprés dans d'autres vaisseaux pour le mesme lieu. » Le P. d'Olbeau serait donc parti de Tadoussac le 27 de mai. D'un autre côté, il nous apprend lui-même, dans sa lettre au P. Didace David (Prem. établiss. de la Foy, t. I, p. 63), qu'il arriva à Québec « seul de religieux le second de Juin. » Les autres, c'est-à-dire, le P. Denis, le P. Joseph et le F. Pacifique, ayant quitté Tadoussac cinq ou six jours après, durent arriver à l'habitation vers le 8. Cependant, le P. Joseph dut passer à Québec un peu avant le P. Denis, puisque celui-ci, qui en repartit le jour même qu'il y était arrivé, le rencontra à la rivière des Prairies, qui s'en revenait à Québec. Quant à Champlain il y a tout lieu de croire qu'il prit la première barque prête, et que par conséquent il arriva à Québec le 2 de juin avec le P. d'Olbeau : car, d'abord, sa présence y était grandement nécessaire tant pour la direction des travaux, que pour le logement des pères, et le choix de l'emplacement de la chapelle ; en second lieu, on voit qu'il était déjà à Québec depuis quelques jours quand le P. Denis y arriva vers le 8, puisque, le jour même de l'arrivée de ce père, il part avec lui pour le saut Saint-Louis, et que d'un autre côté il dit lui-même être demeuré quelque temps à Québec. Il est donc à peu près certain que Champlain arriva à Québec le 2 de juin, et en repartit vers le 8 ou le 10.

(2) Cette date, suivant nous, doit s'entendre du retour du P. Joseph à Québec, et non pas de son départ du saut Saint-Louis. En effet, Champlain, qui devait être parti de l'habitation vers le 8, comme nous avons vu ci-dessus, pouvait avoir mis huit ou dix jours à monter à la rivière des Prairies, et y aurait rencontré le P. Joseph le 17 ou le 18. Deux jours après, le père pouvait être à Québec. De plus, Champlain, en descendant, le rencontre de nouveau à la rivière des Prairies, et arrive lui-même à Québec le 26. Donc le père était de retour à la rivière des Prairies au moins deux jours avant le 26, puisque Champlain ne pouvait guères mettre moins de deux jours à descendre. Or il est presque incroyable qu'il eût pu, du 20 au 24 descendre du saut Saint-Louis à Québec, y régler ses petites affaires, et remonter à la rivière des Prairies. Enfin, ce qui vient

1615.

i'eſtois demeuré (1) audit Quebec pour donner ordre à ce qui deppendoit de l'habitation, tant pour le logement des Peres Religieux, qu'ornements d'Egliſe, & conſtruction d'vne Chappelle, pour y dire & chanter la Meſſe, comme auſſi d'employer autres perſonnes pour deffricher les terres. Ie m'embarquay pour aller audit ſault, auec le Pere Denis (2) qui eſtoit arriué ce meſme iour de Tadouſſac, auec ledit ſieur du Pont-Graué.

Quant eſt des autres Religieux, à ſçauoir les Pere Iean, & Pacifique, ils demeurerent audit Quebec (3)

donner encore plus de vraisemblance à cette supposition, c'est que, si le P. Joseph est reparti de Québec le 20 ou au moins le 21 au matin, il a pu célébrer la sainte messe à la rivière des Prairies le 24, par conséquent avant que le P. d'Olbeau l'eût dite à Québec le 25, comme l'affirme le Mémoire des Récollets de 1637 (Archives de Versailles), lequel a dû être fait sous la dictée des Pères qui étaient venus au Canada. On y lit entre autres ces mots : « La premiere meſſe qui fuſt iamais dicte en la Nouuelle-France, fut celebrée par eux à la riuiere des Prairies, & la ſeconde à Québec. »

(1) Champlain dut demeurer à l'habitation cinq ou six jours, c'est-à-dire, depuis le 2 de juin jusque vers le 8. (Voir la note 1 de la page précédente.)

(2) Comme on le voit, le P. Denis part avec Champlain, et non pas avec le P. Joseph. L'auteur de l'*Histoire de la Colonie française en Canada* (t. I, p. 148), après avoir invoqué le témoignage de Champlain sur un fait que personne assurément ne songera à contester, avance, sans citer aucune autorité que le P. le Caron, après s'être fourni d'ornements d'église et d'autres objets, « remonta le fleuve Saint-Laurent avec le P. Denis Jamay, qui, à son tour, » ajoute-t-il, « désirait aussi beaucoup de voir les sauvages. » On doit supposer qu'il s'appuie ici sur le P. le Clercq, vu que Sagard ne fait aucune mention de cette circonstance. Mais il restera toujours à expliquer pourquoi l'on met ainsi de côté un témoin oculaire aussi digne de foi que Champlain, pour suivre un auteur qui, écrivant plus de soixante ans après, pouvait se tromper sur des détails de cette nature, et qui, après tout, ne donne aucune preuve de ce qu'il affirme. Il est bien vrai que le P. d'Olbeau, qui était à Québec dans le moment, dit que « le P. Commiſſaire & le P. Joſeph n'y arreſterent pas [à l'habitation], ains voguerent le long de la riviere »... (Prem. établiss. de la Foy, t. I, p. 63); mais cela ne veut pas dire que les deux pères soient partis ensemble ou dans la même barque. Le P. Denis quitta donc Québec vers le 8 de juin (voir note 1, page 10), et non pas après que le P. Joseph fut redescendu du saut Saint-Louis, ce qui n'aurait pu être qu'après le 20 du même mois.

(3) À la date du 20 juillet de cette année 1615, le P. Jean d'Olbeau écrivait de Québec au P. Didace David : « ... J'arrivay ſeul de Religieux [à l'habitation] le ſecond de Juin. Les autres y vinrent aprés ſelon la commodité. Le P. Commiſſaire & le P. Joſeph n'y arreſterent pas, ains ils voguerent le long de la riviere quarante ou cinquante lieuës... J'ay preſque demeuré toûjours ſeul avec Frere Pacifique depuis que nous ſommes à terre... » Il continua vraisemblablement à y demeurer jusqu'au mois de décembre. « Le P. d'Olbeau, » dit Sagard (Hist. du Canada, p. 26), « touſiours plein de zele, prit le premier l'eſſor pour les Montagnais... Il partit le ſecond iour de Decembre,

1615.

pour accommoder leur Chappelle, & donner ordre à leur logement, lesquels furent grandement édifiez d'auoir veu le lieu tout autrement qu'ils ne s'estoient imaginez, & qui leur augmenta leur zele.

Riuiere des Prairies, & la situation du pays.

Nous arriuasmes à la riuiere des Prairies, cinq lieuës au dessous du saut Sainct Loüys, où estoient descendus les Sauuages. Ie ne diray point le contentement que reçeurent nos Peres Religieux, non seulement en voyant l'estenduë d'vn si grand fleuue, remply de plusieurs belles isles, entouré d'vn païs de costes assez fertiles, comme on peut iuger en apparence. Mais aussi pour y voir grande quantité d'hommes forts & robustes, qui montrent n'auoir l'esprit tant sauuage, comme les mœurs, & qu'ils se l'estoient representé, comme eux-mesmes le confessoient & ce seulement faute d'estre cultiuez, & le tout autrement qu'on ne leur auoit fait entendre. Ie n'en feray point la description, renuoyant le Lecteur à ce que i'en ay dit en nos liures precedents, imprimez en l'an mil six cens quatorze(1).

Et continuant mon discours nous trouuasmes le Pere Ioseph qui s'en retournoit à Quebec, comme i'ay dit cy-dessus, pour se preparer & prendre ce qui luy estoit necessaire, affin d'aller hyuerner dans le pays. Ce que ie ne trouuois à propos pour le temps, ains ie luy conseillois pour sa commodité qu'il passast l'hyuer en l'habitation seulement, & que le Prin-

pour y cabaner, apprendre leur langue, les catechiser, & courir les bois auec eux;... mais la fumée luy pensa perdre la veuë, qu'il n'auoit des-ja guere bonne, & fut plusieurs iours sans pouuoir ouurir les yeux, qui luy faisoient vne douleur extreme, tellement que dans l'apprehension que ce mal augmentast il fut contraint de les quitter aprés deux mois de temps, & reuenir à l'habitation viure auec ses freres. » Le P. d'Olbeau était donc de retour à Québec vers le commencement de février 1616.

(1) C'est dans son édition de 1613, que Champlain décrit le plus en détail les différentes parties du pays. Il lui semblait probablement qu'il n'y avait qu'un an de tout cela.

1615.

temps venu, il pourroit faire le voyage, au moins durant l'Esté, m'offrant de luy faire compagnie & en ce faisant il ne laisseroit de voir ce qu'il eust peu voir en hyuernant, & retourner passer l'hyuer audit Quebec, où il eust eu la frequentation ordinaire de ses freres, & d'autres personnes qui restoient à l'habitation, à quoy il eust mieux proffité que de demeurer seul parmy ces peuples, où à mon aduis il ne pouuoit pas auoir beaucoup de contentement : neantmoins pour quelque chose qu'on luy peust faire entendre, dire, & representer, il ne voulut changer de dessein, estant poussé du zele de Dieu, & d'affection enuers ces peuples, se promettant de leur faire congnoistre leur salut. Et ce qui luy faisoit entreprendre ce dessein estoit, à ce qu'il nous representa, qu'il estoit necessaire qu'il y allast, tant pour mieux recognoistre le naturel des peuples, que pour apprendre plus aisément leur langage, & quant aux difficultez qu'on luy representoit debuoir se rencontrer en leur conuersation, il s'asseuroit d'y resister, & de les supporter, & de s'accommoder à leurs viures & incommoditez fort bien, & alaigrement, moyennant la grace de Dieu : de la bonté & assistance duquel il se tenoit certain & asseuré, & que puis qu'il y alloit de son seruice, & que c'estoit pour la gloire de son nom, & predication de son sainct Euangile, qu'il entreprenoit librement ce voyage, s'asseurant qu'il ne l'abandonneroit iamais en telle deliberation. Et pour ce qui regarde les commoditez temporelles, il falloit bien peu de chose pour contenter vn homme qui ne fait profession que d'vne perpetuelle pauureté, & qui ne recherche autre chose

Loüable dessein du Pere Iosephe.

1615.

que le Ciel, non tant pour luy que pour les autres ſes Confreres : n'eſtant choſe conuenable à ſa reigle d'auoir autre ambition que la gloire de Dieu, s'eſtant propoſé de ſouffrir & ſupporter toutes les neceſſités, peines & trauaux qui s'offriront pour la gloire de Dieu. Et le voyant pouſſé d'vn ſi ſainct zele, & ardante charité, ie ne l'en voulus plus deſtourner, & partit auec ceſte deliberation d'y annoncer le premier le nom de Dieu, moyennant ſa ſaincte grace, ayant vn grand contentement que l'occaſion ſe preſentaſt pour ſouffrir quelque choſe pour le nom, & gloire, de noſtre Sauueur Ieſus-Chriſt.

Arriuée au grand ſault.

Or incontinent que ie fus arriué au ſault(1), ie viſitay ces peuples qui eſtoient fort deſireux de nous voir, & ioyeux de noſtre retour, ſur l'eſperance qu'ils auoient que nous leur donnerions quelques vns d'entre nous pour les aſſiſter en leurs guerres contre leurs ennemis, nous remontrant que mal-aiſément ils pourroient venir à nous ſi nous ne les aſſiſtions : parce que les Iroquois leurs anciens ennemis, eſtoient touſiours ſur le chemin qui leur fermoient le paſſage, outre que ie leur auois touſiours promis de les aſſiſter en leurs guerres, comme ils nous firent entendre par leur truchement. Surquoy ledit ſieur du Pont, & moy, aduiſames(2) qu'il eſtoit tres-neceſſaire de

Iroquois.

(1) Champlain dut arriver au saut Saint-Louis à peu près en même temps que le P. Joseph arrivait à Québec, c'est-à-dire, vers le 19 ou le 20 de juin. (Voir ci-dessus, p. 10.)

(2) Pour cette expédition, comme pour celles de 1609 et de 1610, Champlain ne part donc point inconsidérément ou sans réflexion, comme le donne à entendre Charlevoix (Hist. de la Nouv. France, liv. IV), puisque ce n'était qu'après en avoir conféré avec Pont-Gravé, qui pouvait, mieux que personne, juger de l'opportunité de la chose. Les divers motifs qui le déterminent, et qui se trouvent ici énoncés si clairement, ne sont pas non plus l'appas de quelques pelleteries ou une avarice qui le pousse jusqu'à la cruauté, comme prétend le prouver l'auteur de l'*Histoire de la Colonie française en Canada* (t. I, p. 136-142). Le lecteur impartial trouvera le contraire en parcourant cette seule relation de 1615, et pourra se convaincre en même temps qu'on eût beaucoup mieux rendu justice à Champlain

les aſſiſter, tant pour les obliger d'auantage à nous aymer, que pour moyenner la facilité de mes entrepriſes & deſcouuertures, qui ne ſe pouuoient faire en apparence que par leur moyen, & auſſi que cela leur ſeroit comme vn acheminement, & preparation, pour venir au Chriſtianiſme, en faueur de quoy ie me reſolu d'y aller recognoiſtre leurs païs, & les aſſiſter en leur guerres, afin de les obliger à me faire veoir ce qu'ils m'auoient tant de fois promis.

1615.

Nous les fiſmes donc tous aſſembler pour leur dire nos volontez, leſquelles entenduës, ils nous promirent de nous fournir deux mil cinq cents hommes de guerre, qui feroient merueilles, & qu'à ceſte fin ie menaſſe de ma part le plus d'hommes qu'il me ſeroit poſſible. Ce que ie leur promis faire, eſtant fort aiſe de les voir ſi bien deliberez. Lors ie commençay à leur deſcouurir les moyens qu'il falloit tenir pour combattre, à quoy ils prenoient vn ſingulier plaiſir, auec demonſtration d'vne bonne eſpe-

en donnant un bon résumé de ses expéditions, et de celle-ci en particulier, qu'en rapprochant des textes pris çà et là, et cités plus ou moins fidèlement, pour faire peser sur un homme aussi estimable les graves soupçons d'intérêt personnel et de cruauté. Quant aux résultats que pouvait avoir la conduite de Champlain, il est beaucoup plus facile de les constater après coup, qu'il ne l'était alors de prévoir toutes les chances et les alternatives d'une lutte internationale à laquelle il n'était peut-être pas possible de ne prendre aucune part. « Il semble aujourd'hui, » dit M. Ferland (Cours d'Hist. du Canada, I, p. 149), « que la dignité et les intérêts de la France y auraient beaucoup gagné, si le fondateur de Québec eût agi comme le firent les Hollandais, et fût resté neutre au milieu des dissensions des tribus aborigènes. Il serait cependant injuste de taxer Champlain de précipitation ou d'imprudence : car nous sommes trop éloignés de son temps, et trop peu au fait des circonstances dans lesquelles il se trouvait, pour juger sûrement de l'opportunité de sa démarche. Plusieurs considérations importantes ont dû l'engager dans cette expédition. (M. Ferland parle ici de l'expédition de 1609 en particulier.) Il voulait se concilier ses voisins immédiats, qui auraient été des ennemis très-redoutables. Ne connaissant ni la puissance ni l'énergie de la nation iroquoise, il espérait l'assujettir, et la forcer à vivre en paix avec les autres peuples du pays. Il ne pouvait prévoir qu'avant peu ses projets de pacification par la guerre seraient rompus, et que, si la supériorité des armes européennes donnait alors l'avantage aux Français, qui seuls en étaient pourvus, d'autres Européens, à une époque assez rapprochée, en fourniraient aux cinq nations, et qu'alors la lutte deviendrait inégale. »

1615.

rance de victoire. Et toutes resolutions prises nous nous separasmes, auec intention de retourner pour l'execution de nostre entreprise. Mais auparauant que faire ce voyage, qui ne pouuoit estre moindre que de trois ou quatre mois, il estoit à propos que ie fisse vn voyage à nostre habitation pour donner l'ordre requise, pendant mon absence, aux choses necessaires.

Et le   iour de   ensuiuant(1), ie party de là pour retourner à la riuiere des Prairies, où estant auec deux canaux de Sauuages, ie fis rencontre du Pere Ioseph, qui retournoit à(2) nostre habitation, auec quelques ornements d'Eglise pour celebrer le sainct Sacrifice de la messe, qui fut chantée(3) sur le bord de ladite riuiere auec toute deuotion, par le Reuerend Pere Denis, & Pere Ioseph, deuant tous ces peuples qui estoient en admiration, de voir les ceremonies dont on vsoit, & des ornements qui leur sembloient si beaux, comme chose qu'ils n'auoient iamais veuë : car c'estoient les premiers qui y ont celebré la Saincte Messe(4).

Les Recollez disent la Messe en presence des Sauuages.

(1) Il est probable que Champlain partit du saut le 23 de juin et vint coucher à la rivière des Prairies, où la messe dut se chanter le lendemain matin 24, jour de la Saint-Jean-Baptiste. C'est du moins ce qui paraît le plus vraisemblable, quand on a bien examiné toutes les circonstances rapportées par Champlain lui-même, qui était sur les lieux, et par le Frère Sagard, dont le témoignage, comme auteur contemporain, doit avoir ici une grande valeur, puisqu'il a vécu avec plusieurs de ces premiers missionnaires.

(2) Le contexte montre assez qu'il faut lire : *de* nostre habitation.

(3) Cette messe put être chantée en effet, puisqu'il se trouvait là plusieurs français, sans compter les deux Pères. Il est tout à fait probable, comme nous l'avons dit dans les notes précédentes, que ce fut le jour de la Saint-Jean-Baptiste. Alors cette messe aurait été en effet la première qui se soit dite en Canada, depuis l'époque de Jacques Cartier. Champlain ne dit pas qu'il y ait assisté; mais il semble que les détails qu'il en donne, le laissent entendre suffisamment; et, quoiqu'il fut extrêmement pressé, puisqu'il avait promis d'être de retour au saut dans quatre jours, comme il est dit plus loin, il est à croire que sa piété l'aura fait passer par dessus toute considération humaine.

(4) C'est-à-dire : *C'étaient les premiers qui ont célébré la sainte messe chez eux* ou *dans le pays*. Il semble, en effet, que la pensée de l'auteur, dans ce passage, se reporte moins sur le lieu, que sur « tous ces peuples, qui estoient en admiration, de voir les ceremonies dont on vsoit, & des ornements qui leur sembloient si beaux, comme chose qu'ils n'auoient iamais veuë, » et la raison de leur étonnement, c'est que « c'estoient les premiers qui y

Pour retourner à la continuation de mon voyage, i'arriuay audit lieu de Quebec le 26. où ie trouuay le Pere Iean, & le Pere Pacifique en bonne diſpoſition, qui de leur part firent leur debuoir audit lieu, d'appreſter toutes choſes. Ils y celebrerent(1) la ſaincte Meſſe, qui ne s'y eſtoit encores ditte(2), auſſi n'y auoit-il iamais eſté de Prebſtre en ce coſté-là.

1615.

ont celebré,» ou qui célébraient parmi ces peuples. Du reste, il eût été superflu de faire remarquer que la messe n'avait pas encore été dite dans un lieu où il n'y avait jamais eu d'habitation, et qui n'était pas même le lieu ordinaire de la traite. Mais une preuve positive que tel doit être le sens qu'il faut attacher à cette phrase, c'est que le Mémoire des Récollets de 1637 (Archives de Versailles) dit formellement que «la premiere Meſſe qui fuſt iamais dicte en la Nouuelle France, fut celebrée par eux à la riuiere des Prairies, & la ſeconde à Quebec.» Il est vrai que le P. d'Olbeau (lettre déjà citée, note 2 de la page 10) affirme de son côté avoir dit à Québec «la premiere Meſſe qui ait eſté dite en ce pays,» et il avait bien quelque raison de le croire, puisqu'il y avait si peu d'apparence que le P. le Caron fût rendu au saut, ou qu'il se fût arrêté en chemin pour la dire. Cependant, tout bien considéré, il semble que le Mémoire a raison, et que la première messe dite en ce pays, depuis l'époque de Jacques Cartier, fut célébrée à la rivière des Prairies par le P. Commissaire, selon toutes les apparences, et la seconde à Québec, par le P. d'Olbeau.

(1) Dans la bouche d'un théologien, cette expression *ils y célébrèrent* signifierait sans doute que les deux religieux qui étaient à l'habitation y dirent chacun la messe; mais, dans la bouche de Champlain, elle veut dire simplement, qu'ils contribuèrent, chacun selon leur pouvoir, à ce qui était nécessaire pour la célébration du saint sacrifice : de même que un peu plus haut, quand il rapporte que «la Meſſe fut chantée... par le Reuerend P. Denis, & P. Ioſeph,» il n'entend pas dire non plus que la messe ait été chantée à deux. Supposé même qu'il ait cru alors que Frère Pacifique fût prêtre aussi bien que le P. d'Olbeau, ce qui est assez probable, puisque, dans cette relation de 1615, il lui donne le titre de Père, il ne devait pas vraisemblablement parler avec autant de précision que s'il eût été réellement témoin oculaire; car il ne faut point oublier que Champlain n'était pas à Québec le jour qu'on y célébrait cette première messe. Or, s'il est possible d'interpréter comme nous le faisons cette expression *ils y célébrèrent*, il faut absolument l'entendre ainsi, puisqu'il est prouvé, par des témoignages clairs et positifs, que Pacifique du Plessis n'était que Frère lai. (Voir p. 7, note 3.) Comment donc s'expliquer que l'auteur de l'*Histoire de la Colonie française en Canada* ait non seulement pris ces mots au pied de la lettre, mais ait cru devoir en fixer le sens d'une manière plus précise, en écrivant : *ils y célébrèrent l'un et l'autre?* Car si Champlain, comme laïc, plus versé dans la science de la navigation que dans la connaissance des ordres religieux ou de la langue théologique, est excusable de n'avoir aperçu d'abord aucune différence entre des religieux qui portaient le même habit, il n'en est pas de même d'un écrivain ecclésiastique, qui a sous les yeux les documents historiques les plus clairs et la rectification de Champlain lui-même (édit. 1632, p. 3, deuxième partie). On dira peut-être qu'on n'a pas cité Champlain textuellement en cet endroit. Mais, donner la substance du texte sans indiquer d'autre source, et renvoyer, un instant après, à la page précise où se trouvent les expressions dont nous parlons, n'est-ce pas dire au lecteur : Pour parler ainsi, je m'appuie sur le témoignage de Champlain?

(2) Cette messe, la première dite à Québec depuis sa fondation, fut célébrée le 25 de juin. «Le 25. de Iuin,» écrit le P. d'Olbeau lui-même à son ami le P. Didace David,

1615.

Ayant mis ordre à toutes choſes, audit Quebec, ie pris deux hommes auec moy, & m'en retournay à la riuiere des Prairies, pour m'en aller auec les Sauuages, & partis de Quebec le quatrieſme iour de Iuillet, & le huictieſme dudit mois eſtant ſur le chemin, ie rencontray (1) le ſieur du Pont, & le Pere Denis, qui s'en reuenoient audit Quebec, & me dirent que les Sauuages eſtoient partis bien faſchez, de ce que ie n'eſtois allé auec eux, du nombre deſquels pluſieurs nous faiſoient morts, ou prins des Iroquois, d'autant que ie ne deuois tarder que quatre, ou cinq iours, & neantmoins i'en retarday dix (2). Ce qui faiſoit deſeſperer ces peuples, & meſmes nos François, tant ils eſtoient deſireux de nous reuoir. Ils me dirent que le Pere Ioſeph eſtoit party (3) auec

Partement du Pere Ioſeph & de

« en l'abſence du Reverend P. Commiſſaire j'ay celebré la ſainte Meſſe, la premiere qui ait eſté dite en ce pays, dont les habitans ſont veritablement Sauvages de nom & d'effet. » (Lettre citée par le P. le Clercq, Prem. établiss. de la Foy, t. I, p. 62-65.) « Rien ne manqua pour rendre cette action ſolemnelle, autant que la ſimplicité de cette petite troupe d'une Colonie naiſſante le pouvoit permettre. Le celebrant & les aſſiſtans tous baignez de larmes par un effet de la conſolation interieure, que Dieu repandoit dans leurs ames de voir deſcendre pour la premiere fois, le Dieu, & Verbe Incarné ſous les eſpeces du Sacrement dans ces terres auparavant inconnuës ; s'eſtant preparé par la Confeſſion, ils y receurent le Sauveur par la Communion Euchariſtique : le *Te Deum* y fut chanté au bruit de leur petite artillerie, & parmy les acclamations de joye dont cette ſolitude retentiſſoit de toute part, l'on eut dit qu'elle eſtoit changée en un Paradis, tous y invoquans le Roy du Ciel, beniſſans ſon saint nom, & appellans à leur ſecours les Anges tutelaires de ces vaſtes Provinces, pour attirer ces peuples plus efficacement à la connoiſſance & adoration du vray Dieu. » (*Ibid.* p. 60-62.)

(1) Ce devait être à quelques lieues au-dessus de Sorel, puisque, après avoir quitté Pont-Gravé et le P. Denis, il fait encore environ six lieues avant de prendre la rivière des Prairies.

(2) C'est-à-dire, qu'il fut à son voyage dix jours de plus qu'il n'avait compté. Il était parti du saut Saint-Louis le 23 ou le 24 de juin, comme nous avons vu (p. 16, note 1); par conséquent, il devait y être de retour le 28 ou le 29, et l'on était déjà au 8 de juillet. Il est à remarquer que, sur la nouvelle du départ des sauvages, il ne remonte pas jusqu'au saut, mais qu'il coupe au plus court, par la rivière des Prairies.

(3) Si le P. le Caron était parti dès le 8 de juillet, il est impossible qu'il ait dit la messe aux Trois-Rivières le 26 du même mois, comme l'affirme le P. le Clercq (Prem. établiss. de la Foy, t. I, p. 66), et après lui M. Ferland (Cours d'Hist. du Canada, I, 170) et l'auteur de l'*Histoire de la Colonie française en Canada* (t. I, p. 149). Si réellement la messe fut dite aux Trois-Rivières le 26 de juillet, ce fut vraisemblablement par le P. Denis, qui dut en effet y arrêter en descendant avec Pont-Gravé.

1615.

douze François qu'on auoit baillé aux Sauuages pour les aſſiſter. Ces nouuelles m'affligerent vn peu, d'autant que ſi i'y euſſe eſté, i'euſſe mis ordre à beaucoup de choſes pour le voyage, ce que ie ne peu pas, tant pour le petit nombre d'hommes, comme auſſi pource qu'il n'y en auoit pas plus de quatre ou cinq ſeulement qui ſceuſſent le maniement des armes, veu qu'en telle entrepriſe les meilleurs n'y ſont pas trop bons. Tout cela ne me fiſt point pourtant perdre courage à pourſuiure l'entrepriſe, pour l'affection que i'auois de continuër mes deſcouuertures. Ie me ſeparay donc d'auec leſdits ſieurs du Pont, & Pere Denis, auec reſolution de m'en aller dans les deux canaux qui eſtoient auec moy, & ſuiure aprés nos ſauuages, ayans pris les choſes qui m'eſtoient neceſſaires.

douze François auec les Sauuages.

Le 9. dudit mois, ie m'embarquay moy troiſieſme, à ſçauoir l'vn de nos truchemens (1), & mon homme, auec dix Sauuages, dans leſdits deux canaux, qui eſt tout ce qu'ils pouuoient porter, d'autant qu'ils eſtoient fort chargez & embaraſſez de hardes, ce qui m'empeſchoit de mener des hommes d'auantage.

Nous continuaſmes noſtre voyage amont le fleuue S. Laurens, quelques ſix lieuës, & fumes par la riuiere des Prairies, qui deſcharge dans ledit fleuue, laiſſant le ſault Sainct Loüys cinq ou ſix lieuës plus amont, à la main ſeneſtre, où nous paſſaſmes pluſieurs petits ſauts par ceſte riuiere, puis entraſmes dans vn lac (2), lequel paſſé, rentraſmes dans la riuiere,

Fleuue S. Laurens.

Sault S. Louis.

(1) Probablement Étienne Brûlé, dont il est parlé plus loin dans cette relation.
(2) Le lac des Deux-Montagnes.

1615. où i'auois esté auparauant(1), laquelle va, & conduit aux Algommequins, distante du sault Sainct Loüys de quatre-vingt neuf(2) lieuës, de laquelle riuiere i'ay fait ample description en mon precedent liure, & traicté de mes descouuertures, imprimé en l'année mil six cents quatorze(3). C'est pourquoy ie n'en parleray point en ce traicté, & continuëray mon voyage iusques au lac des Algommequins(4), où estant, rentrasmes dedans vne riuiere(5) qui descend dedans ledit lac, & allasmes amont icelle quelque trente-cinq lieuës, & passasmes grande quantité de saults, tant par terre, que par eau, & en vn pays mal aggreable, remply de sapins, boulleaux, & quelques chesnes, force rochers, & en plusieurs endroicts vn peu montagneux. Au surplus fort desert, & sterille, & peu habité, si ce n'est de quelques Sauuages Algommequins, appellez Otaguottouemin(6), qui se tiennent dans les terres, & viuent de leurs chasses, & pescheries qu'ils font aux riuieres, estangs, & lacs, dont le païs est

Lac des Algommequins.

Païs des Algommequins.

Arbres du païs.

Otaguottouemin.

Viure des Algommequins.

(1) La rivière des Algonquins, aujourd'hui l'Outaouais, qu'il avait remonté jusqu'aux Allumettes, en 1613.

(2) Il est probable qu'il y avait, dans le manuscrit, 8 à 9 lieues, et que le typographe aura lu 89, qu'il aura mis en toutes lettres. Du saut Saint-Louis à l'embouchure de l'Outaouais, il y a en effet huit ou neuf lieues.

(3) Le cours de l'Outaouais est décrit par l'auteur dans son édition de 1613, Quatrième Voyage.

(4) Le lac des Algonquins n'est autre chose que le lac des Allumettes. On appelait les Kichesipirini Algonquins de l'Ile, ou Sauvages de l'Ile, et, pour désigner leur île et leur lac, on disait l'île des Algonquins, et le lac des Algonquins. (Voir 1613, p. 320.)

(5) Depuis cet endroit jusqu'aux Joachims, c'est-à-dire, l'espace d'environ dix lieues, l'Outaouais prend le nom de rivière Creuse, au-dessus de laquelle il reste encore vingt ou vingt-cinq lieues à faire avant de prendre la rivière Mataouan; ce qui fait à peu près les trente-cinq lieues que compte l'auteur.

(6) La Relation de 1650 leur donne à peu près le même nom avec une terminaison sauvage, Outaoukotouemiouek : « Ce sont peuples qui ne descendent quasi iamais vers les François; leur langue est meslée de l'Algonquine & de la Montagnese. » La Relation de 1640, qui les appelle Kotakoutouemi, nous apprend qu'ils demeuraient du côté du nord de la rivière. « Montant plus haut, » y est-il dit (ch. x), « on trouue les Kichesipirini, les Sauuages de l'Isle, qui ont à costé dans les terres au Nord les Kotakoutouemi. »

1615.

aſſez muny. Il eſt vray qu'il ſemble que Dieu a voulu donner à ces terres affreuſes & deſertes quelque choſes en ſa ſaiſon, pour ſeruir de rafraichiſſement à l'homme, & aux habitans de ces lieux. Car ie vous aſſeure qu'il ſe trouue le long des riuieres ſi grande quantité de bluës(1), qui eſt vn petit fruict fort bon à manger, & force framboiſes, & autres petits fruicts, & en telle quantité, que c'eſt merueilles : deſquels fruicts ces peuples qui y habitent en font ſeicher pour leur hyuer, comme nous faiſons des pruneaux en France, pour le Careſme. Nous laiſſames icelle riuiere qui vient du Nort(2), & eſt celle par laquelle les Sauuages vont au Sacquenay pour traicter des Pelletries, pour du Petun. Ce lieu eſt par les quarante & ſix degrez de latitude(3) aſſez aggreable à la veuë, encores que de peu de rapport.

Abondance de framboiſes, & autres fruicts.

Continuant noſtre chemin par terre, en laiſſant ladite riuiere des Algommequins, nous paſſames par pluſieurs lacs, où les ſauuages portent leurs canaux iuſques à ce que nous entraſmes dans le lac des Nipiſierinij, par la hauteur de quarante-ſix degrez & vn quart de latitude. Et le vingt-ſixieſme iour dudit

Lac des Nipiſierinii.

(1) Bluets. Quoique ce mot n'ait pas trouvé grâce auprès de l'Académie, au moins dans l'acception qu'il a ici, on le trouve employé dans la plupart des auteurs qui ont écrit sur le Canada, et en particulier dans le P. de Charlevoix, qui lui consacre un article spécial dans sa Description des Plantes de l'Am. Sept. XCIII, sous le titre de BLUET DU CANADA, *Vitis idæa Canadensis, Myrti folio.* Les botanistes d'aujourd'hui rapportent les diverses espèces de Bluets au genre *Vaccinium.*

(2) À cet endroit où l'on prend la rivière Mataouan pour gagner le lac Nipissing, l'Outaouais vient en effet du Nord; mais, depuis sa source jusqu'à quelques lieues de là, il vient du nord-ouest, ou à peu près. Du lac Témiscaming, ou des différentes sources de l'Outaouais, on peut, comme le remarque Champlain, aller rejoindre la tête du Saint-Maurice, et de là passer à la rivière Chomouchouan, qui va tomber dans le lac Saint-Jean.

(3) La latitude du lieu où la rivière Mataouan se jette dans l'Outaouais, est d'environ 46° 18'. On ne peut guères s'expliquer, que par l'imperfection de ses instruments, comment Champlain peut trouver ici une hauteur si faible, quand deux ans auparavant, il avait placé l'île des Allumettes au quarante-septième degré.

1615. mois(1), aprés auoir fait, tant par terre que par les lacs vingt-cinq lieuës, ou enuiron. Ce faict nous arriuasmes aux cabannes des Sauuages, où nous feiournasmes deux iours auec eux. Ils nous firent fort bonne reception, & eftoient en bon nombre : Ce font gens qui ne cultiuent la terre que fort peu. *A.* vous montre l'habit de ces peuples allant à la guerre. *B.* celuy des femmes, qui ne diffaire en rien de celuy des montaignairs, & Algommequins grands peuples & qui s'eftendent fort dans les terres(2).

Durant le temps que ie fus auec eux, le Chef de ces peuples, & autres des plus anciens, nous feftoyerent en plufieurs feftins, felon leur couftume, & m'eftoient peine(3) d'aller pefcher & chaffer, pour nous traicter le plus delicatement qu'ils pouuoient. Ces dicts peuples eftoient bien en nombre de fept à huict cent ames, qui fe tiennent ordinairement fur le lac, où il y a grand nombre d'ifles fort plaifantes, & entr'autres vne qui a plus de fix lieuës de long, où il y a 3. ou 4. beaux eftans, & nombre de belles prairies, auec de trefbeaux bois qui l'enuironnent, où il y a abondance de gibier, qui fe retirent dans cefdits petits eftangs, où les Sauuages y prennent du poiffon. Le cofté du Septentrion dudict lac eft fort agreable, il y a de belles prairies pour la nourriture du beftail, & plufieurs petites riuieres qui fe defchargent dans iceluy lac.

Pefche des Sauuages.

Ils faifoient lors pefcherie dans vn lac fort abondant de plufieurs fortes de poiffon, entr'autres d'vn

(1) Le 26 de juillet. Toute cette phrase, évidemment, doit se rattacher à la précédente.

(2) Voir les figures indiquées par les lettres A et B.

(3) *Mettaient peine*, prenaient la peine de.

1615.

treſbon, qui eſt de la grandeur d'vn pied de long, comme auſſi d'autres eſpeces, que les ſauuages peſchent pour faire ſeicher, & en font prouiſion. Ce lac(1) a en ſon eſtenduë quelque huict lieuës de large, & vingt-cinq de long, dans lequel deſcend vne riuiere(2) qui vient du Noroüeſt, par où ils vont traicter les marchandiſes que nous leur donnons en troque, & retour de leur Pelletries, & ce auec ceux qui y habitent(3), leſquels viuent de chaſſe, & de peſcheries, pays peuplé de grande quantité, tant d'animaux, qu'oyſeaux, & poiſſons.

Nipiſierinii viuent de chaſſe, & de peſche.

Aprés nous auoir repoſé deux iours auec le chef deſdits Nipiſierinij : nous nous rembarquaſmes en nos canaux, & entrames dans vne riuiere(4), par où ce lac ſe deſcharge, & fiſmes par icelle quelques trente-cinq lieuës & deſcendiſmes par pluſieurs petits ſaults, tant par terre, que par eau, iuſques au lac Attigouautan(5). Tout ce païs eſt encores plus mal-aggreable que le precedent, car ie n'y ay point veu le long d'iceluy dix arpens de terre labourable, ſinon rochers, & païs aucunement montagneux. Il eſt bien vray que proche du lac des Attigouautan nous trouuaſmes des bleds d'Inde, mais en petite quantité, où nos Sauuages furent prendre des ſitroüilles qui nous ſemblerent bonnes, car nos viures commen-

Lac Attigouautan.

(1) Ici l'auteur parle encore du lac Nipissing, qu'il fait cependant un peu trop long.

(2) La rivière aux Esturgeons. Elle vient plutôt du nord, que du nord-ouest; mais elle se jette dans le lac Nipissing du côté du nord-ouest, et sert de décharge au lac Tamagaming, qui semble avoir été la demeure des Outimagami. (Voir la note suiv.)

(3) «Les Nipiſſiriniens,» dit la Relation de 1640 (ch. x), «ont au Nord les Timiſcimi, les Outimagami, les Ouachegami, les Mitchitamou, les Outurbi, les Kiriſtinon, qui habitent ſur les riues de la mer du Nord, où les Nipiſſiriniens vont en marchandiſe.»

(4) La rivière des Français.

(5) Le lac Huron. Attigouautan, ou Attignaouantan, était le nom d'une des plus considérables tribus huronnes, la tribu de l'Ours, qui était la plus voisine du lac. (Relations des Jésuites; Sagard.)

1615. çoient à nous faillir, par le mauuais mesnage desdits Sauuages, qui mangerent si bien au commencement, que sur la fin il en restoit fort peu, encores que ne fissions qu'vn repas le iour. Il est vray, comme i'ay dit cy-dessus, que les bluës, & framboises ne nous manquerent en aucune façon, car autrement nous eussions esté en danger d'auoir de la necessité.

Sauuages nommez les cheueux releuez.

Nous fismes rencontre de 300. hommes d'vne nation que nous auons nommez les cheueux releuez(1), pour les auoir fort releuez, & agencez, & mieux peignez que nos courtisans, & n'y a nulle comparaison, quelque fers, & façon qu'ils y puissent apporter. Ce qui semble leur donner vne belle apparence. Ils n'ont point de brayer, & sont fort decouppez par le corps, en plusieurs façons de com-

(1) Le nom huron de ces sauvages était Andatahouat (Sagard, Hist. du Canada, p. 199), ou Ondataouaouat (Relat. des Jésuites). Sagard, dans son Dictionnaire de la langue huronne, nous donne de plus les noms des trois nations qui en dépendaient, les Chisérhonon, les Squierhonon et les Hoindarhonon ; c'étaient probablement autant de tribus d'une même nation. Mais il est à remarquer que le nom de Cheveux-Relevés n'est point la traduction du mot *Ondatahouat*. *Ondata* ou *Onnhata*, en huron, signifie *bois ;* et il est tout à fait probable que la nation de Bois, ou les *gens de bois*, dont parle Sagard (Hist. du Canada, p. 197), sont les Andatahouat mêmes. « Ils sont, » dit-il, en parlant de ces *gens de bois*, « dependants des cheueux releuez & comme vne mesme nation. » Du mot *Ondatahouat*, s'est formé *Outaouat*, ou Outaouais, nom sous lequel on a désigné plus tard tous les Algonquins Supérieurs. Ces Cheveux-Relevés ne demeuraient point à l'embouchure de la rivière des Français, où Champlain les rencontre ici ; puisque, comme il est dit un peu plus loin, « ils estoient venus en ce lieu pour faire secherie de bluës » ; et, quelques années plus tard, lorsque Sagard suit la même route, il trouve au même endroit ces mêmes Cheveux-Relevés, « qui s'estoient venus camper, dit-il, proche la mer douce, à dessein de traicter auec les Hurons & autres qui retournoient de la traicte de Kebec. » Où était donc la demeure de ces peuples ? Champlain, dans sa grande carte de 1632, les place à l'ouest de la nation du Petun ; ce qui porterait à croire qu'ils occupaient cette longue pointe qui s'avance dans le lac Huron, vers les îles de Manitoualin. D'un autre côté, la Relation de 1640 place dans ces îles mêmes les Outaouan, « peuples venus de la nation des Cheueux-Releués. » Ce qui est d'accord avec la Relat. de 1671, où il est dit (ch. II, art. III), que l'ile d'Ekaentouton (Manitoualin) était l'ancien pays des Outaouais ; et avec Nicolas Perrot, qui appelle cette île, l'ile des Outaouaks (Mémoire publ. par le P. Tailhan, p. 126). Si l'on fait attention que l'ile de Manitoualin n'est pas figurée dans la carte de Champlain, et que la mer Douce y est posée en longueur de l'est à l'ouest, tandis qu'elle est nord-ouest sud-est, on trouvera que la place assignée, dans cette carte, aux Cheveux-Relevés, n'est pas en contradiction avec les textes que nous avons rapportés, ou du moins ne prouve pas que les Outaouais n'aient point habité cette île, même à cette époque.



p. 513

1615.

partiment : Ils ſe paindent le viſage de diuerſes couleurs, ayants les narines percées, & les oreilles bordées de patinoſtres. Quand ils ſortent de leurs maiſons ils portent la maſſuë, ie les viſitay & familiariſay quelque peu, & fis amitié auec eux. Ie donnay vne hache à leur Chef, qui en fut auſſi content, & reſ-ioüy, que ſi ie luy euſſe fait quelque riche preſent, & communiquant auec luy, ie l'entretins ſur ce qui eſtoit de ſon païs, qu'il me figura auec du charbon ſur vne eſcorce d'arbre. Il me fiſt entendre qu'ils eſtoient venus en ce lieu pour faire ſecherie de ce fruict appellé bluës, pour leur ſeruir de manne en hyuer, & lors qu'ils ne trouuent plus rien. *A. C.* montre de la façon qu'ils s'arment allant à la guerre. Ils n'ont pour armes que l'arc, & la fleſche, mais elle eſt faite en la façon que voyez dépainte, qu'ils portent ordinairement, & vne rondache de cuir boullu (1), qui eſt d'vn animal comme le bufle.

Le lendemain nous nous ſeparaſmes, & continuaſmes noſtre chemin le long du riuage de ce lac des Attigouautan, où il y a vn grand nombre d'iſles, & fiſmes enuiron 45. lieuës, coſtoyant touſiours cedit lac. Il eſt fort grand, & a prés de quatre cent (2) lieuës de longueur, de l'Orient à l'Occident, & de large cinquante lieuës, & pour la grande eſtenduë d'iceluy, ie l'ay nommé la Mer douce. Il eſt fort abondant en pluſieurs eſpeces de tres-bons poiſſons, tant de

Atigouautan lac de quatre cent lieuës de long.

(1) Cuir bouilli.

(2) C'est à peu près trois fois la longueur que Champlain lui-même donne à ce lac dans sa grande carte de 1632, où cependant il le fait déjà double de ce qu'il est réellement. Il est possible qu'il ait apprécié la longueur de la mer Douce sur le nombre de journées de canots que comptaient les sauvages depuis le pays des Hurons jusqu'au fond du lac Michigan, ou du lac Supérieur, ou même dans les deux réunis.

1615.

Lac abondant en Truittes.

Village nommé Otoüacha.

ceux que nous auons, que de ceux que n'auons pas, & principalement des Truittes qui ſont monſtrueuſement grandes, en ayant veu qui auoient iuſques à quatre pieds & demy, & les moindres qui ſe voyent ſont de deux pieds & demy. Comme auſſi des Brochets au ſemblable, & certaine maniere d'Eſturgeon, poiſſon fort grand, & d'vne merueilleuſe bonté. Le pays qui borne ce lac en partie eſt aſpre du coſté du Nort, & en partie plat, & inhabité de Sauuages, quelque peu couuert de bois, & de cheſnes : Puis aprés nous trauerſames vne baye(1) qui faict vne des extremitez du lac, & fiſmes quelques ſept lieuës(2), iuſques à ce que nous arriuaſmes en la contrée des Attigouautan(3), à vn village appellé Otoüacha(4), qui fut le premier iour d'Aouſt, où trouuaſmes vn

(1) La baie de Matchidache, qui, avec celle de Nataouassaga, fait l'extrémité méridionale de la baie Georgienne.

(2) Ces sept lieues doivent s'entendre de la traverse même de la baie de Matchidache; autrement il est impossible de rien comprendre à tout ce qui suit. Nous devons dire ici, une fois pour toutes, que, pour l'intelligence de la carte du pays huron, où Champlain aborde en ce moment, nous sommes redevables à M. le chevalier Taché d'une foule de découvertes et d'observations extrêmement importantes, sans lesquelles une grande partie de ce voyage de 1615 serait restée incomprise.

(3) La contrée des Attignaouantans, ou des Ours, s'étendait à l'est et au nord-est de la baie de Nataouassaga, et se composait principalement de la presqu'île qui sépare cette baie de celle de Matchidache. Après cette traverse de sept lieues, dont nous parlons dans la note précédente, nos voyageurs devaient naturellement aborder à la baie du Tonnerre, comme font et ont toujours fait ceux qui, de la côte nord du lac, viennent aborder au pays des Hurons; parce que, comme nous le faisait observer M. Taché, cette baie est un petit port naturel et de facile débarquement, et que c'était alors le point de cette côte le plus voisin d'un emplacement de bourgade, d'après les recherches faites jusqu'à ce jour.

(4) Otouacha est probablement le même que Toenchain, ou Toanché. C'est vers cette bourgade que le P. le Caron dit la première messe au pays des Hurons (Sagard, Hist. du Canada, p. 224). Ce fut là aussi que vint aborder, en 1634, le P. de Brebeuf. « Ie pris terre, dit-il, au port du village de Toanché, ou de *Teandeouiata*, où autresfois nous eſtions habituez ; mais ce fut auec vne petite diſgrace... Mes ſauuages, aprés m'auoir debarqué,... m'abandonnerent là tout ſeul... Le mal eſtoit que le village de Toanché auoit changé depuis mon depart... Ie m'en allay chercher le village, que ie rencontray heureuſement enuiron à trois quarts de lieuë, ayant en paſſant veu auec attendriſſement & reſſentiment le lieu où nous auions habité, & celebré le S. ſacrifice de la Meſſe trois ans durant, conuerty en vn beau champ, comme auſſi la place

1615.

grand changement de païs, ceſtuy-cy eſtant fort beau, & la plus grande partie deſerté, accompagné de force collines, & de pluſieurs ruiſſeaux, qui rendent ce terroir aggreable. Ie fus viſiter leurs bleds d'Inde, qui eſtoient pour lors fort auancez pour la ſaiſon.

Pays deſerté.

Ces lieux me ſemblerent tres-plaiſans, au regard d'vne ſi mauuaiſe contrée, d'où nous venions de ſortir. Le lendemain (1), ie feus à vn autre village appellé Carmaron (2), diſtant d'iceluy d'vne lieuë, où ils nous reçeurent fort amiablement, nous faiſant feſtin de leur pain, ſitroüilles, & poiſſon : pour la viande, elle y eſt fort rare. Le Chef du dit Village me pria fort d'y ſeiourner, ce que ie ne peu luy accorder, ains m'en retournay à noſtre Village, où la deuxieſme nuit comme i'eſtois allé hors la cabanne pour fuïr les puces qui y eſtoient en grande quantité, & dont nous eſtions tourmentez : vne fille peu honteuſe, & effrontement vint à moy, s'offrant à me faire compagnie, dequoy ie la remerciay, la renuoyant auec

Village nommé Carmaron.

du vieux village...» (Relat. de ce qui s'est passé aux Hurons en l'année 1635). On voit par ce passage du P. de Brebeuf, que le village de Toanché était à un peu moins de trois quarts de lieue du port, et l'on trouve en effet, d'après M. Taché, à environ un mille de la baie du Tonnerre, les restes de ce qui devait être le premier Toanché ou Otouacha.

(1) Le 2 d'août.

(2) Le nom de ce village était évidemment huron, comme le donne à entendre cette expression «appelé Carmaron.» Cependant, la langue huronne n'ayant pas de labiales, on est en droit de supposer, ou que Champlain aura exprimé par cette orthographe ce qui paraissait approcher davantage du mot huron, ou bien que le typographe aura mal lu le manuscrit de l'auteur. Dans le premier cas, il faudrait vraisemblablement lire *Carouaron;* puisque les Hurons ne trouvaient rien de mieux, pour rendre la lettre *m*, que la diphthongue *ou*, et l'on sait que, dans leur bouche, les mots *Marie*, *Lemoine*, devenaient *Ouarie*, *Ouane*. Dans le second cas, le mot tel que Champlain l'aurait écrit, pourrait bien être *Cannaron;* ce qui vient donner plus de vraisemblance à cette supposition, c'est que, à une petite distance d'Otouacha, et à peu près dans la direction que devait naturellement prendre Champlain pour pénétrer plus avant dans le pays, se trouvait une bourgade remarquable, appelée, d'après les Relations, *Kontarea*, mot qui pourrait s'écrire *Conndarea* ou simplement *Connarea*. Il va sans dire, ici, que nous n'avons point d'autre prétention que celle de suggérer une idée à ceux qui s'occupent de l'histoire de cette contrée si pleine de souvenirs.

1615.

douces remonstrances, & passay la nuict auec quelques Sauuages.

Village appellé Touaguainchain.

Le lendemain (1), ie party de ce Village, pour aller à vn autre, appellé Touaguainchain (2), & à vn autre appellé Tequenonquiaye (3), esquels nous fusmes reçeus des habitans desdits lieux fort amiablement, nous faisant la meilleure chere qu'ils pouuoient de leurs bleds d'Inde en plusieurs façons, tant ce pays est tresbeau, & bon, par lequel il faict beau cheminer.

Bourg nommé Carhagouha.

Rencontre du Pere Ioseph.

De là, ie me fis conduire à Carhagouha (4), fermé de triple pallissade de bois, de la hauteur de trente cinq pieds pour leur deffence & conseruation : auquel Village estoit le Pere Ioseph de-

(1) Probablement le 3 d'août.

(2) D'après les persévérantes recherches de M. Taché, ce village devait être quelques milles à l'ouest de Carmaron, et Carmaron lui-même à environ une demi-lieue vers le sud-ouest de Ouenrio, ou du fond de la baie de Pénétangouchine. Il serait donc possible que Touaguainchain fût le nom sauvage du bourg de Sainte-Madeleine, dont il est parlé dans les Relations de 1640 et de 1648, et qui, autant qu'on en peut juger par la carte de Ducreux, devait être dans ces environs.

(3) Ce village, qui était comme la capitale des Attignaouantans, a porté cinq ou six noms différents. « Mon sauuage & moy auec vn autre, » dit Sagard (Hist. du Canada, p. 208), « tinsmes le chemin de *Tequeunonkiaye*, autrement nommé *Quieuindohian*, par quelques François la Rochelle, & par nous la ville de sainct Gabriel, pour estre la premiere ville du pays dans laquelle ie sois entré, elle est aussi la principale, & comme la gardienne & le rempart de toutes celles de la Nation des Ours, & où se decident ordinairement les affaires de plus grande importance. Ce lieu est assez bien fortifié à leur mode, & peut contenir enuiron deux ou trois cens mesnages, en trente ou quarante cabanes qu'il y a. » Quelques années après, La Rochelle portait le nom d'Ossossané, et les Pères Jésuites y établissaient une mission et une résidence sous le titre de l'Immaculée-Conception. Cette bourgade a donc porté les différents noms sauvages de *Tequenonkiaye*, de *Quieuindohian* et d'*Ossossané*, sans compter les noms français de La Rochelle, de Saint-Gabriel et de La Conception. Elle était, de toutes celles de la nation des Ours, « la plus proche voisine des Hyroquois » (Sag. *ibid.* p. 214), et à environ quatre lieues d'Otouacha, ou, si l'on veut, de la baie du Tonnerre, par conséquent à deux bonnes lieues plus au sud que Carmaron.

(4) Carhagouha ne devait pas être à une grande distance du point où l'auteur avait abordé; car, pour qu'il y eût quatorze lieues de Carhagouha jusqu'au point le plus éloigné du pays huron, il fallait que ce village fût situé vers le nord de la contrée des Attignaouantans. C'est ce que prouve du reste ce passage de Sagard : « Auparauant nous, ny Prestres, ny Religieux n'y auoit mis le pied que le seul P. Ioseph le Caron, qui y dit la premiere messe vers la bourgade de Toenchain » [ou Otouacha]. (Hist. du Canada, p. 224.)

1615.

meurant, & que nous y trouuasmes, estant fort aise de le voir en santé, ne l'estant pas moins de sa part, qui n'esperoit rien moins que de me veoir en ce païs. Et le 12. iour d'Aoust, le R. P. celebra la saincte Messe(1), & y fut planté vne Croix proche d'vne petite maisonnette(2), separée du village que les Sauuages y bastirent pendant que i'y seiournay(3), en attendant que nos gens s'apprestoient, & se preparoient pour aller à la guerre, à quoy ils furent fort longtemps.

Il dit la Messe.

Et voyant vne telle longueur qu'ils apportoient à faire leur gros, & que i'aurois du temps pour visiter leur pays : ie me deliberay de m'en aller à petites iournées de village en village à Cahiagué(4), où debuoit estre le rendez-vous de toute l'armée, distant de Carhagouha de quatorze lieuës, & partismes de ce Village le 14. d'Aoust, auec dix de mes compagnons.

Grand village appellé Cahiagué.

(1) Le Mémoire des Récollets de 1637 (Archives de Versailles) dit que la messe fut célébrée dans ce village le 10 d'août, et qu'au dit lieu la messe ne s'était point encore dite. Il est difficile de savoir qui a raison; cependant, cette relation détaillée et suivie que Champlain publie peu de temps après les événements, semble mériter plus d'attention, qu'un mémoire fait plus de vingt ans après et dans lequel une date n'était pas absolument d'une grande importance. Cette messe n'était pas la première dite au pays des Hurons, si l'on en croit le Frère Sagard, qui assure que le P. le Caron « dit la premiere Messe vers la bourgade de Toenchain. » (Hist. du Canada, p. 224.)

(2) Ce fut là la première chapelle construite au pays des Hurons; celle de 1623 était la seconde (Hist. du Canada, p. 224), et celle des Jésuites, en 1635, fut la troisième.

(3) Champlain était arrivé à Carhagouha vers le 4 ou le 5, et il n'en repartit que le 14; il y demeura donc une dizaine de jours.

(4) Cahiagué est évidemment le nom huron de Saint-Jean-Baptiste, qui, suivant les Relations, était le bourg principal des Arendaronons, ou tribu de la Roche. « Les Arendaronons font vne des quatre nations qui composent ceux qu'à proprement parler on nomme Hurons : elle est la plus Orientale de toutes, & est celle qui la premiere a découuert les François, & à qui en suite appartenoit la traitte selon les loix du pays. Ils en pouuoient iouïr seuls, neantmoins ils trouuerent bon d'en faire part aux autres nations, se retenant toutefois plus particulierement la qualité de nos aliez, & se portans en cette consideration à la protection des François, lors que quelque malheur est arriué. C'est où feu monsieur de Champlain s'arresta plus long temps au voyage qu'il fit icy haut, il y a enuiron 22. ans, & où sa reputation vit encore dans l'esprit de ces peuples barbares, qui honorent mesme aprés tant d'années plusieurs belles vertus qu'ils admiroient en luy, & particulierement sa chasteté & continence enuers les femmes... Cette alliance si particuliere que ces peuples Arendaronons ont auec les François nous auoit souuent donné la pensée de

1615. Ie visitay cinq des principaux Villages(1), fermez de pallissades de bois, iusques à ce qu'à(2) Cahiagué, le principal Village du païs, où il y a deux cents cabannes assés grandes, où tous les gens de guerre se debuoient assembler. Or en tous ces Villages ils nous reçeurent fort courtoisement auec quelque humble accueil. Tout ce pays où ie fus par terre contient quelque 20. à 30. lieuës, & est tres-beau, soubs la hauteur de quarante quatre degrez & demy de latitude, pays fort deserté, où ils sement grande quantité de bleds d'Inde, qui y vient tres-beau, comme aussi des sitroüilles, herbe au Soleil, dont ils font de l'huille de la graine : de laquelle huille ils se frottent la teste. Le pays est fort trauersé de ruisseaux qui se deschargent dedans le lac. Il y a force vignes & prunes, qui sont tresbonnes, framboises, fraises, petites pommes sauuages, noix & vne maniere de fruict, qui est de la forme, & couleur de petits citrons, & en ont aucunement le goust, mais le dedans est tresbon, est presque semblable à celuy des figues. C'est vne plante qui les porte, laquelle

leur aller communiquer les richesses de l'Euangile, mais le deffaut de langue nous auoit tousiours empesché de pousser iusques là, nous estant trouuez engagez de premier abord à nostre premiere demeure, qui estoit située à l'autre extremité du pays toute opposée. Cette année nous estant trouuez assez forts pour cette entreprise, nous y auons commencé vne mission, qui a eu dans son ressort trois bourgs : de S. Iean Baptiste, de S. Ioachim, & de Saincte Elizabeth. Les Peres Antoine Daniel & Simon le Moine en ont eu le soin. Ils firent leur premiere demeure & la plus ordinaire dans le bourg plus peuplé de S. Iean Baptiste, y ayant plus à trauailler. » (Relat. du pays des Hurons, 1639-40, ch. IX.)

(1) Ces cinq principaux villages palissadés étaient presque tous situés sur la frontière du côté des Iroquois. A part Tequenonkiaye et Carhagouha, qu'il venait de visiter, il dut passer par Scanonahenrat, qui formait à lui seul la nation des Tohontahenrat, et par Teanaustayaé, chef-lieu des Attignenonghac. L'auteur compte sans doute Cahiagué pour le cinquième; car, en passant par Teanaustayé, il devait naturellement laisser de côté Taenhatentaron, appelé plus tard Saint-Ignace, qui était à deux bonnes lieues plus au nord, et qui complète le nombre de villages palissadés que compte Champlain lui-même un peu plus loin.

(2) Dans l'édition de 1632, on a corrigé en mettant simplement : *iusques à Cahiagué.*

1615.

a la hauteur de deux pieds & demy, chacune plante n'a que trois à quatre feuilles pour le plus, & de la forme de celle du figuier, & n'aporte que deux pommes chacun pied. Il y en a quantité en plusieurs endroits, & en est le fruict tresbon, & de bon goust(1) : les chesnes, ormeaux, & hestres, y sont en quantité, y ayans dedans ce pays force sapinieres, qui est la retraicte ordinaire des perdrix, & lapins. Il y a aussi quantité de cerises petites & merises, & les mesmes especes de bois que nous auons en nos forests de France, sont en ce pays-là. A la verité ce terroir me semble vn peu sablonneux, mais il ne laisse pas d'estre bon pour cét espece de froment. Et en ce peu de pays i'ay recogneu qu'il est fort peuplé d'vn nombre infiny d'ames, sans en ce comprendre les autres contrées, où ie n'ay pas esté, qui sont, au rapport commun, autant ou plus peuplées, que ceux cy-dessus : Me representant que c'est grand dommage que tant de pauures creatures viuent, & meurent sans auoir la cognoissance de Dieu, & mesmes sans aucune Religion ny Loy, soit diuine, Politique, ou Ciuille, establie parmy eux. Car ils n'adorent, & ne prient, aucune chose, du moins en ce que i'ay peu recognoistre en leur conuersation : Ils ont bien encore quelque espece de ceremonie entr'eux, que ie descriray en son lieu, comme pour ce qui est des mallades, ou pour sçauoir ce qui leur doibt arriuer, mesme touchant les morts : mais ce

(1) Le fruit de cette plante (*Podophyllum peltatum*, LINN.), que l'on appelle citronnier, dans le pays, est bon à manger; mais la racine est un poison violent, dont les sauvages se servaient quelquefois quand ils ne pouvaient survivre à leur chagrin. (Catal. des Plantes Canad. contenues dans l'herbier de l'Univ. Laval, par l'abbé O. Brunet, prem. livraison, p. 15.)

1615. ſont de certains perſonnages eſtans parmy eux qui s'en veulent faire à croire, tout ainſi que faiſoient, ou ſe faiſoit du temps des anciens Payens qui ſe laiſſoient emporter aux perſuaſions des enchanteurs, & deuins, neantmoins la pluſpart de ces peuples ne croyent rien de ce qu'ils font, & diſent. Ils ſont aſſez charitables entr'eux, pource qui eſt des viures : mais au reſte, fort auaricieux. Ils ne donnent rien pour rien. Ils ſont couuerts de peaux de Cerfs, & Caſtor, qu'ils traictent auec les Algommequins, & Nipiſierinij, pour du bled d'Inde, & farines d'iceluy.

Arriuée à Cahiagué.

Le dixſeptieſme iour d'Aouſt i'arriuay à Cahiagué, où ie fus reçeu auec grande alegreſſe, & recognoiſſance de tous les Sauuages du pays, qui auoient rompu leur deſſeing, penſant ne me reuoir plus, & que les Iroquois m'auoient pris, comme i'ay dict cydeſſus, qui fut cauſe du grand retardement qui ſe trouua en ceſte expedition, iuſques là meſmes qu'ils auoient remis la partie à l'autre année ſuiuante : Sur leſquelles entrefaictes ils reçeurent nouuelles comme certaine nation de leurs alliez (1), qui habitent à trois bonnes iournées plus haut que les Entouhono-

(1) Champlain, dans sa grande carte de 1632, les appelle Carantouanais. « C'eſt vne nation, » dit-il (*Table* de la carte, p. 8), qui s'eſt retirée au Midy des Antouhonorons, en tres beau & bon païs, où ils ſont fortement logez, & ſont amis de toutes les autres nations, fors deſdits Antouhonorons, deſquels ils ne ſont qu'à trois iournées. » Ce nom de Carantouanais n'était probablement que le nom particulier ou d'une tribu, ou d'un village de la nation des Andastes, où Andastoéronons. « Andaſtoé, » dit le P. Ragueneau (Rel. des Hurons, 1647-8, ch. VIII), « eſt vn pays au delà de la Nation Neutre, éloigné des Hurons en ligne droite prés de cent cinquante lieuës, au Sud-eſt quart de Sud des Hurons... Ce ſont peuples de langue Huronne, & de tout temps alliez de nos Hurons. Ils ſont tres-belliqueux, & comptent en vn ſeul bourg treize cens hommes portans armes... » Plusieurs européens « s'eſtans mis ſous la protection du Roy de Suede, ont appellé ce pays-là Nouuelle Suede. Nous auions iugé autrefois que ce fuſt vne partie de la Virginie. » De ce qui précède, et de l'examen attentif des cartes anciennes, on peut conclure que les Carantouanais, ou Andastes, s'étaient établis assez près de la rivière Susquehanna, vers le sud-est de la Pensylvanie. C'est aussi l'opinion de M. Ferland (Cours d'Hist. du Canada, I, p. 174).

1615.

rons(1), aufquels(2) les Iroquois font auffi la guerre, lefquels aliez les vouloient affifter en cefte expedition de cinq cens bons hommes, & faire alliance, & iurer amitié auec nous, ayants grand defir de nous voir, & que nous fiffions la guerre tous enfemble, & dont ils tefmoignoient auoir du contentement de noftre cognoiffance, & moy d'auoir trouué cefte opportunité, pour le defir que i'auois de fçauoir des nouuelles de ce pays-là : qui n'eft qu'à fept iournées, d'où les Flamens vont traicter fur le quarentiefme degré, lefquels Sauuages(3), affiftez des Flamens, leur font la guerre, & les prennent prifonniers, & les font mourir cruellement, comme de faict ils nous dirent que l'année paffée faifant la guerre, ils prirent trois defdits Flamens qui les affiftoient, comme nous faifons les Attigouautan : & qu'au combat, il en fut tué vn des leurs. Neantmoins ils ne laifferent pas de renuoyer les trois Flamens prifonniers, fans leur faire aucun mal, croyans que ce fuffent des noftres, encores qu'ils n'euffent aucune cognoiffance de nous, que par oüy dire, n'ayans iamais veu de Chreftien : car autrement ces trois prifonniers n'euffent pas paffé à fi bon marché, ny ne pafferont, s'ils en peuuent prendre, & atraper. Cefte nation eft fort belliqueufe, à ce que tiennent ceux de la nation des Attigouotans, il n'y a que

Iroquois ennemis.

Flamens affiftent les Iroquois en leur guerre.

(1) Ces Entouhonorons, que l'auteur appelle un peu plus loin Chouontouaronons, sont les mêmes que les Sountouaronons ou Tsountouaronons, appelés plus souvent Tsonnontouans.

(2) Auxquels aliés; car, d'après Champlain lui-même (*Table* de la carte de 1632, p. 8), les Entouhonorons, conjointement avec les Iroquois proprement dits, « faifoient la guerre par enfemble à toutes les autres nations, excepté à la nation Neutre. »

(3) Les Iroquois, et très-probablement les Agniers, avec lesquels les Andastes eurent souvent des démêlés.

1615. trois Villages qui ſont au millieu de plus de 20. autres, auſquels ils font la guerre, ne pouuant auoir de ſecours de leurs amis, d'autant qu'il faut paſſer par le pays [de] ces Chouontouaroüon(1), qui eſt fort peuplé, ou bien faudroit prendre vn bien grand tour de chemin.

Arriué que ie fus en ce Village, où il me conuint ſeiourner, attendant que les hommes de guerre vinſent des Villages circonuoiſins pour nous en aller au pluſtoſt qu'il nous feroit poſſible, pendant lequel temps on eſtoit touſiours en feſtins, & dances, pour la reſioüyſſance en laquelle ils eſtoient de nous voir ſi reſolus de les aſſiſter en leur guerre, & comme s'aſſeurant deſia de leur victoire.

La plus grande partie de nos gens aſſemblez nous partiſmes du village le premier iour de Septembre, & paſſaſmes ſur le bord d'vn petit lac(2), diſtant dudit village de trois lieuës, où il ſe fait de grandes peſcheries de poiſſon, qu'ils conſeruent pour l'hyuer. Il y a vn autre lac(3) tout ioignant, qui a vingt-ſix

(1) Faut-il ici suppléer *de*, et lire *de ces Chouontouaronon?* ou bien mettre tout bonnement *des* à la place de *ces*, comme on a fait dans l'édition de 1632? Nous osons croire que le premier mode de correction vaut mieux; parce que le mot *Chouontouaronon* est l'équivalent de Entouhoronon. Il est bien évident, en effet que *Chouontouaronon*, *Souontouaronon*, *Sountouaronon*, *Tsountouaronon*, ne sont que des orthographes différentes du nom des Tsonnontouans, que Champlain appelle Entouhonorons, ou plutôt Entouhoronons. D'ailleurs, si Champlain avait voulu parler ici d'une autre nation, il devait naturellement dire qu'elle était l'ennemie des Carantouanais, et ne pas se contenter de remarquer qu'elle était fort peuplée.

(2) Le lac Couchichine, dans lequel se décharge le lac Simcoe, et qui se décharge lui-même dans le lac Huron par la rivière de Matchidache, ou Severn. Il ne devait pas y avoir trois lieues de Cahiagué à ce lac; mais il est clair qu'on ne mit les canots à l'eau que vers le Détroit, où se faisait «la grande peſche de poiſſon,» puisqu'on ne fit que «paſſer ſur le bord» de ce petit lac. Or de ce lieu à Cahiagué il pouvait y avoir trois lieues, ou environ.

(3) Le lac Simcoe, dont le nom sauvage paraît avoir été Ouentaronk, et que l'on a appelé aussi lac aux Claies, probablement à cause de ce mode particulier d'y faire la pêche.

1615.

lieuës de circuit, deſcendant dans le petit par vn endroict, où ſe faict la grande peſche dudit poiſſon, par le moyen de quantité de palliſſades, qui ferme preſque le deſtroit, y laiſſant ſeulement de petites ouuertures, où ils mettent leurs fillets, où le poiſſon ſe prend, & ces deux lacs ſe deſchargent dans la mer douce. Nous ſeiournaſmes quelque peu en ce lieu pour attendre le reſte de nos Sauuages, où eſtans tous aſſemblez auec leurs armes, farines, & choſes neceſſaires : on ſe delibera de choiſir des hommes des plus reſolus qui ſe trouueroient en la trouppe, pour aller donner aduis de noſtre partement à ceux qui nous debuoient aſſiſter des cinq cents hommes pour nous ioindre, affin qu'en vn meſme temps nous nous trouuaſſions deuant le fort des ennemis. Ceſte deliberation prinſe, ils deſpeſcherent deux canaux, auec douze Sauuages des plus robuſtes, & par meſme moyen l'vn de nos truchements(1) qui me pria luy permettre faire le voyage : ce que facillement ie luy accorday, puiſque de ſa volonté il y eſtoit porté, & par ce moyen verroit leur pays, & pourroit recognoiſtre les peuples qui y habitent. Le danger n'eſtoit pas petit, d'autant qu'il faloit paſſer par le milieu des ennemis. Ils partirent le 8. dudit mois, & le dixieſme enſuiuant il fit vne forte gelée blanche. Nous continuaſmes noſtre chemin vers les ennemis, & fiſmes quelque cinq à ſix lieuës dans ces lacs(2), & de là les ſauuages porterent leurs canaux enuiron dix lieuës par terre, & rencontraſmes vn autre lac(3)

(1) Étienne Brûlé. (Voir, plus loin, le voyage de 1618.)

(2) La traverse du lac Simcoe, de l'ouest à l'est, est d'environ cinq lieues.

(3) Le lac à l'Esturgeon *(Sturgeon lake)* a environ cinq ou six lieues de long, et, en certains endroits, trois lieues de large, quoique ce ne soit point sa largeur moyenne. De

1615.

de l'eſtenduë de ſix à ſept lieuës de long, & trois de large. C'eſt d'où ſort vne riuiere (1) qui ſe va deſcharger dans le grand lac des Entouhonorons, & ayans trauerſé ce lac, nous paſſaſmes vn ſaut d'eau, continuant le cours de ladite riuiere, touſiours aual, enuiron ſoixante quatre lieuës, qui eſt l'entrée (2) dudit lac des Entouhonorons & allans, nous paſſaſmes cinq ſaults par terre. Les vns de quatre à cinq lieuës de long, & paſſaſmes par pluſieurs lacs, qui ſont d'aſſez belles eſtenduës, comme auſſi ladicte riuiere qui paſſe parmy, eſt fort abondante en bons poiſſons, eſtant certain que tout ce païs eſt fort beau, & plaiſant. Le long du riuage il ſemble que les arbres ayent eſté plantez par plaiſir, en la pluſpart des endroicts : auſſi que tous ces pays ont eſté habitez au temps paſſé de Sauuages, qui depuis ont eſté contrainćts l'abandonner pour la crainte de leurs ennemis. Les vignes, & noyers, y ſont en grande quantité, les raiſins viennent de maturité : mais il y reſte touſiours vne aigreur fort acre, que l'on ſent à la gorge en le mangeant en quantité. Ce qui prouient à faute d'eſtre cultiuez : ce qui eſt deſerté en ces lieux eſt aſſez agreable. La chaſſe des Cerfs, & Ours, y eſt frequente, & pour l'experience nous y chaſſaſmes, & en priſmes vn aſſez bon nombre en deſſendans, & pour ce faire ils ſe mettoient quatre ou cinq cents Sauuages en haye dans le bois, iuſques à

Beauté & fertilité du païs.

Inuention de chaſſer & prendre les Ours, Cerfs, & toute ſorte de venaiſon.

ce lac, qui n'est qu'à sept ou huit lieues du lac Simcoe, jusqu'aux Mille-Isles, en suivant les nombreux détours de la rivière Otonabi, de celle de Trent et de la baie de Quinté, il y a à peu près soixante-quatre lieues, comme trouve l'auteur.

(1) La partie supérieure de cette rivière, jusqu'au point où elle se décharge dans le lac au Riz *(Rice lake)*, s'appelle aujourd'hui Otonabi ; le reste, jusqu'à la baie de Quinté, porte le nom de rivière Trent.

(2) Cette entrée du lac Ontario, est parsemée d'un si grand nombre d'iles, qu'on lui a donné le nom de Mille-Isles.

1615.

ce qu'ils eussent attaint certaines pointes qui donnent dans la riuiere, & puis marchant par ordre ayant l'arc & la flesche en la main, en criant & menant vn grand bruit pour estonner les bestes, ils vont tousiours iusques à ce qu'ils viennent au bout de la pointe. Or tous les animaux qui se trouuent entre la pointe & les chasseurs sont contraints de se ietter à l'eau, sinon qu'ils passent à la mercy des fleches qui leur sont tirées par les chasseurs, & cependant les Sauuages qui sont dans les canaux posez & mis exprez sur le bord du riuage, s'approchant facillement des Cerfs, & autres animaux chassez & harassez & fort estonnez : lors les chasseurs les tüent facillement auec des lames d'espées, emmanchées au bout d'vn bois, en façon de demie picque, & font ainsi leur chasse : comme aussi au semblable dans les isles, où il y en a quantité. Ie prenois vn singulier plaisir à les voir ainsi chasser, remarquant leur industrie. Il en fut tué beaucoup de coups d'arquebuse, dont ils s'estonnoient fort : mais il arriua de malheur qu'en tirant vn Cerf, par mesgarde vn Sauuage se rencontra deuant le coup, & fut blessé d'vne arquebusade, n'y pensant nullement, comme il est à presupposer, dont il s'ensuit vne grande rumeur entr'eux, qui neantmoins s'appaisa, en donnant quelques presens au blessé, qui est la façon ordinaire pour appaiser, & amortir les querelles & où le blessé decederoit, on fait les presens, & dons, aux parens de celuy qui aura esté tué. Pour le gibier, il est en grande quantité, lors de sa saison. Il y a aussi force gruës(1), blanches

Accident par l'harquebuse.

Forme d'appaiser les inimitiez.

Abondance d'oiseaux de riuiere.

(1) « Nous avons, dit Charlevoix, des grues de deux couleurs : les unes sont toutes blanches, les autres d'un gris de lin. » (Journal historique, lettre IX.—Voir Ornithologie du Canada, par J. M. Lemoine, p. 320.)

1615. comme ſignes, & d'autres eſpeces d'oiſeaux, ſemblables à ceux de France.

Nous fuſmes à petites iournées iuſques ſur le bord du lac des Entouhonorons, touſiours chaſſant, comme dit eſt cy-deſſus, où eſtans, nous fiſmes la trauerſe en l'vn des bouts, tirant à l'Orient, qui eſt l'entrée de la grande riuiere Sainct Laurens, par la hauteur de quarante-trois degrez (1) de latitude, où il y a de belles iſles fort grandes en ce paſſage. Nous fiſmes enuiron quatorze lieuës (2) pour paſſer iuſques à l'autre coſté du lac, tirant au Su, vers les terres des ennemis. Les Sauuages cacherent tous leurs canaux dans les bois, proches du riuage : nous fiſmes par terre quelque quatre lieuës ſur vne playe de ſable, où ie remarquay vn pays fort agreable, & beau, trauerſé de pluſieurs petits ruiſſeaux, & deux petites riuieres (3) qui ſe deſchargent au ſuſdit lac, & force eſtangs & prairies, où il y auoit vn nombre infiny de gibier, & force vignes, & beaux bois, grand nombre de Chaſtaigners, dont le fruict eſtoit encore en leur eſcorce. Les Chaſtaignes ſont petites, mais

Abondance de vignes.

Chaſtaigners.

(1) Quarante-quatre degrés et quelques minutes.

(2) De la baie de Quinté à l'embouchure de la rivière Chouaguen ou *Oswego*, la petite flotte n'aurait eu également que quatorze lieues de traverse, et ce serait bien le chemin que prendraient aujourd'hui les vaisseaux à vapeur. Mais nos sauvages avaient toutes sortes de raisons pour ne point traverser dans cette direction. D'abord avec leurs petits canots, si commodes d'ailleurs pour ces sortes d'expéditions, ils ne se hasardaient pas facilement sur ces mers intérieures, qu'un coup de vent peut rendre, en un instant, redoutables même aux plus gros vaisseaux. Ensuite une traverse aussi directe les mettait au cœur du pays ennemi, sans qu'ils eussent pu cacher ou déguiser leur marche, et leur ôtait toute chance de retraite, parce qu'il n'eût pas été possible de bien cacher leurs canots. On dut donc passer d'île en île jusqu'à cette pointe que l'on a appelée, pour les raisons que nous venons de mentionner, pointe à la Traverse (aujourd'hui *Stoney point*); et il est à regretter que nos géographes modernes n'aient pas respecté un nom aussi significatif. Cette pointe est à peu près au sud-est de l'entrée de la baie de Quinté; mais il faut remarquer que Champlain, dans sa carte de 1632, la place vers le sud; ce qui peut rendre compte de cette expression *tirant au Su*.

(3) Probablement la rivière des Sables et la rivière à la Famine (aujourd'hui *Salmon river*), qui sont à quatre ou cinq lieues l'une de l'autre.

1615.

d'vn bon gouſt. Le pays eſt remply de foreſts, ſans eſtre deſerté, pour la pluſpart de ce terroir. Tous les canaux eſtans ainſi cachez, nous laiſſaſmes le riuage du lac, qui a quelque quatre-vingt lieuës de long, & vingt-cinq de large (1). La plus grande partie duquel eſt habité de Sauuages ſur les coſtes des riuages d'iceluy, & continuaſmes noſtre chemin par terre, enuiron vingt-cinq à 30. lieuës : Durant quatre iournées nous trauerſames quantité de ruiſſeaux, & vne riuiere (2), procedante d'vn lac qui ſe deſcharge dans celuy des Entouhonorons. Ce lac eſt de l'eſtenduë de 25. ou 30. lieuës de circuit, où il y a de belles iſles, & eſt le lieu où les Iroquois ennemis font leur peſche de poiſſon, qui eſt en abondance.

Sauuages prennent des femmes priſonnieres.

Le 9. du mois d'Octobre nos Sauuages allant pour deſcouurir rencontrerent 11. Sauuages qui (3) prirent priſonniers, à ſçauoir 4. femmes, trois garçons, vne fille, & trois hommes, qui alloient à la peſche de poiſſon, eſlongnez du fort des ennemis de quelque quatre lieuës. Or eſt à noter que l'vn des chefs voyant ces priſonniers couppa le doigt à vne de ces pauures femmes pour commençer leur ſupplice ordinaire : ſurquoy ie ſuruins ſur ces entrefaittes, & blaſmé le Capitaine Yroquet, luy repreſentant que ce n'eſtoit l'acte d'vn homme de guerre, comme il ſe diſoit eſtre, de ſe porter cruel enuers les femmes, qui n'ont deffence aucune que les pleurs, leſquelles à cauſe de leur imbecilité, & foibleſſe, on doibt

Cruauté contre les femmes priſonnieres.

(1) Le lac Ontario a environ soixante-dix lieues de long, sur dix-sept ou dix-huit de large, dans ses plus grandes dimensions.

(2) La rivière Chouaguen, ou Ochouaguen; les Anglais disent *Oswego*. Le lac dont parle ici Champlain, et qui se décharge dans le lac Ontario par cette rivière, est celui d'Oneida, ou lac des Onneyouts; son nom propre était, en iroquois, *Téchiroguen*.

(3) Qu'ils.

1615.

traicter humainement. Mais au contraire que cét acte sera iugé prouenir d'vn courage vil & brutal, & que s'il faisoit plus de ces cruautez, qu'il ne me donneroit courage de les assister, ny fauoriser, en leur guerre : A quoy il me repliqua pour toute responce, que leurs ennemis les traictoient de mesme façon. Mais puis que ceste façon m'apportoit du déplaisir, il ne feroit plus rien aux femmes, mais bien aux hommes, puis que cela ne nous estoit aggreable.

Guerre contre les Iroquois.

Le lendemain, sur les trois heures aprés Midy, nous arriuasmes deuant le fort(1) de leurs ennemis, où les Sauuages firent quelques escarmouches les vns contre les autres : encore que nostre desseing ne fust de nous descouurir iusques au lendemain : mais l'impatience de nos Sauuages ne le peust permettre, tant pour le desir qu'ils auoient de veoir tirer sur leurs ennemis, comme pour deliurer quelques-vns des leurs qui s'estoient par trop engagez, & qui estoient poursuiuis de fort prés. Lors ie m'approchay, & y fus, mais auec si peu d'hommes que i'auois : neantmoins nous leur montrasmes ce qu'ils n'auoient iamais veu, ny oüy. Car aussi-tost qu'ils nous veirent, & entendirent les coups d'harquebuse, & les balles siffler à leurs oreilles, ils se retirerent promptement en leur fort, emportant leurs morts, & blessez, en ceste charge, & nous aussi semblablement fismes la retraicte en nostre gros, auec cinq ou six des nostres blessez, dont l'vn y mourut.

Sauuages craignent les harquebusades.

(1) A en juger par l'espace que nos guerriers ont jusqu'ici parcouru, c'est-à-dire, vingt-cinq ou trente lieues, d'après l'estimation de Champlain, et par les indications de la carte de 1632, ce fort devait être à une petite distance du fond du lac de Canondaguen, ou *Canandaiga*, et vers le sud du lac Honeoye, dans le comté d'Ontario.

1615.

Cela estant faict, nous nous retirasmes à la portée d'vn canon, hors de la veuë des ennemis, neantmoins contre mon aduis, & ce qu'ils m'auoient promis. Ce qui m'esmeut à leur dire & vser de parolles assez rudes, & fascheuses, affin de les inciter à se mettre en leur deuoir, preuoyant que si toutes choses alloient à leur fantaisie, & selon la conduitte de leur conseil, il n'en pouuoit reüssir que du mal à leur perte, & ruyne. Neantmoins ie ne laissay pas de leur enuoyer, & proposer, des moyens dont il falloit vser, pour auoir leurs ennemis, qui fut de faire vn Cauallier auec de certains bois, qui leur commanderoit par dessus leurs pallissades : sur lequel on poseroit quatre ou cinq de nos harquebusiers, qui tireroient force harquebusades par dessus leurs pallissades & galeries, qui estoient bien munies de pierres, & par ce moyen on deslogeroit les ennemis qui nous offençoient de dessus leurs galleries, & cependant nous donnerions ordre d'auoir des ais pour faire vne maniere de mantelets, pour couurir & garder nos gens des coups de flesche, & de pierre, dont ils vsoient ordinairement. Lesquelles choses, à sçauoir ledit Caualier & les mantelets se pourroient porter à la main, & force d'hommes, & y en auoir vn fait en telle sorte, que l'eau ne pouuoit pas estaindre le feu que l'on y appliqueroit deuant le fort, & cependant ceux qui seroient sur le Caualier feroient leur deuoir auec quelques arquebusiers qui y seroient logés, & en ce faisant nous nous deffendrions en sorte, qu'ils ne pourroient aprocher pour esteindre le feu que nous y appliquerions à leurs clostures. Ce qu'ils trouuerent bon, & fort à propos, & y firent trauailler à

Machine de guerre.

Fortifications de Sauuages.

1615.

l'inftant fuiuans mon aduis. Et de faict, le lendemain(1) ils fe mirent en befongne, les vns à coupper du bois, les autres à l'amaffer, pour baftir, & dreffer, lefdits Caualliers, & mantelets : ce qui fut promptement executé, & en moins de quatre heures, horfmis du bois dont ils amafferent bien peu pour brufler contre leurs palliffades, affin d'y mettre le feu. Ils efperoient que ledit iour les cinq cents hommes promis viendroient, defquels neantmoins on fe doutoit, parce qu'ils ne s'eftoient point trouuez au rendez vous, comme on leur auoit donné charge, & qu'ils l'auoient promis. Ce qui affligeoit fort nos Sauuages : Mais voyants qu'ils eftoient en affez bon nombre pour prendre leur fort, fans autre affiftance, & iugeant de ma part que la longueur en toutes affaires eft toufiours preiudiciable, du moins à beaucoup de chofes. Ie le(2) preffay d'attaquer ledit fort, leur remonftrant que les ennemis ayant recogneu leurs forces, & de nos armes, qui perçoient ce qui eftoit à l'efpreuue des fléches, ils commencerent à fe barricader, & à eux couurir de bonnes pieces de bois, dont ils eftoient bien munis, & leur Village remply, & que le moins temporifer eftoit le meilleur, comme de fait ils y remedierent fort bien : car leur Village eftoit enclos de quatre bonnes palliffades de groffes pieces de bois, entrelaffées les vnes parmy les autres, où il n'y auoit pas plus de demy pied d'ouuerture entre-deux, de la hauteur de trente pieds, & les galleries, comme en maniere de parapel qu'ils auoient garnis de doubles pieces de bois, à

Façon de guerroyer des Sauuages.

(1) Le 11 octobre.

(2) Les.

1615.

l'eſpreuue de nos harquebuſades, & proche d'vn eſtang qu'ils eſtoient, où l'eau ne leur manquoit aucunement, auec quantité de gouttieres qu'ils auoient miſes entre-deux, leſquelles iettoient l'eau au dehors, & la mettoient par dedans à couuert pour eſtaindre le feu. Voila en effect la façon dont ils vſent, tant en leurs fortiffications qu'en leurs deffences, & bien plus forts que les villages des Attigouautan, & autres.

Nous nous approchaſmes pour attaquer ce village, faiſant porter noſtre Cauallier par 200. hommes les plus forts, qui le poſerent deuant ce village, à la longueur d'vne picque, où ie fis monter trois (1) harquebuſiers, bien à couuert des fleſches & pierres, qui leur pouuoient eſtre tirées, & iettées. Cependant l'ennemy ne laiſſa pour cela de tirer vn grand nombre de fleſches, qui ne manquerent point, & quantité de pierres qu'ils iettoient par deſſus leurs palliſſades. Neantmoins la multitude infinie des coups d'harquebuſe les contraignirent de deſloger, & d'abandonner leurs galleries, par le moyen, & faueur, d'vn Cauallier qui les deſcouuroit, & ne s'oſoient deſcouurir, ny montrer, combattans à couuert. Et comme on portoit le Caualier, au lieu d'apporter les mantelets par ordre, & celuy où nous debuions mettre le feu, ils les abandonnerent, & ſe mirent à crier contre leurs ennemis, en tirant des coups de fleſches dedans le fort, qui, à mon oppinion, ne faiſoient pas beaucoup de mal aux ennemis. Mais il faut les excuſer, car ce ne ſont pas gens de guerre,

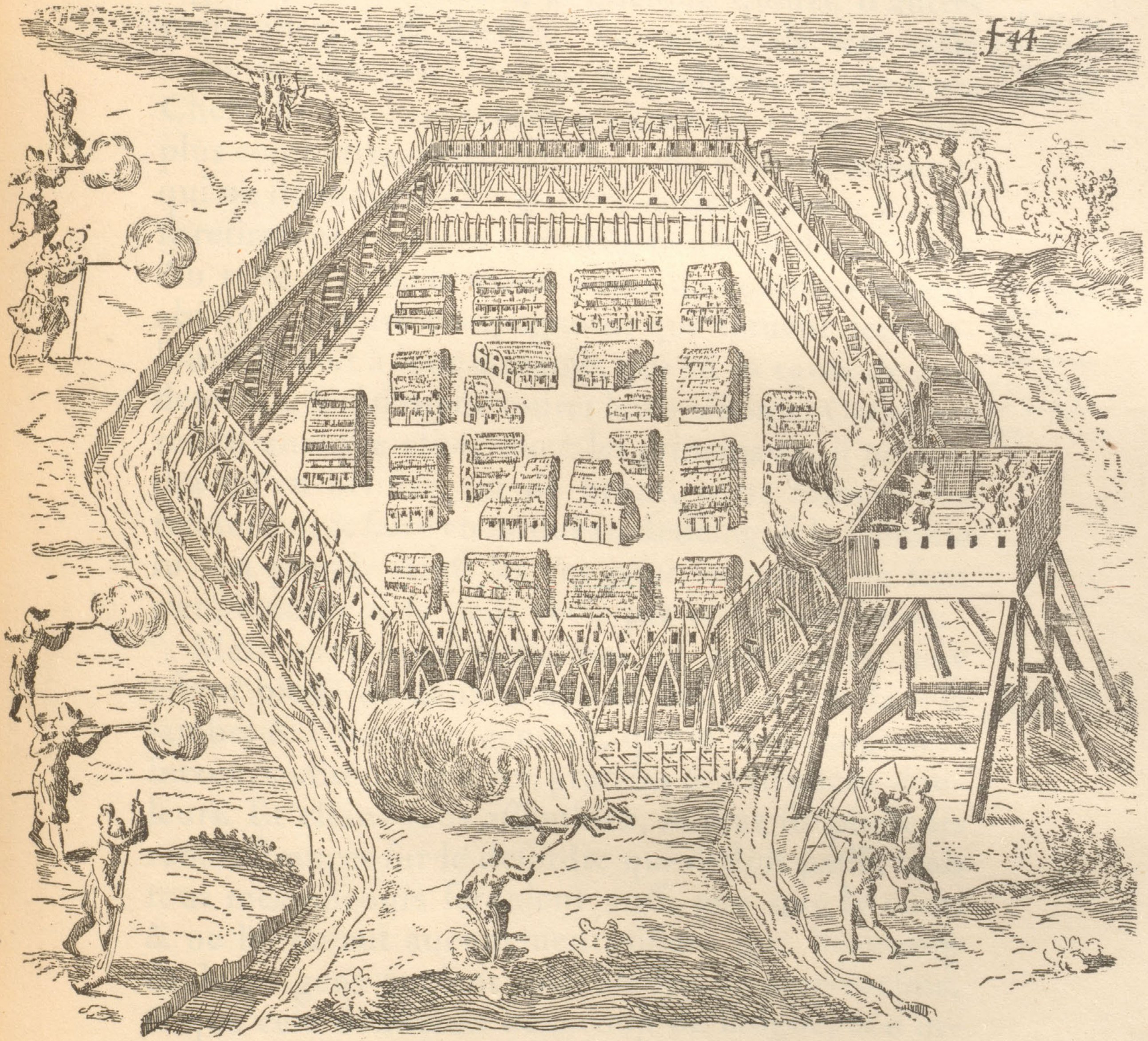
(1) L'édition de 1632 porte *quatre*, au lieu de *trois*. Dans le dessin qui représente le cavalier devant le fort, on en distingue sept.

1615.

Sauuages qui ne veulent point de discipline militaire.

& d'ailleurs qu'ils ne veulent point de discipline, ny de correction, & ne font que ce qui leur semblent bon. C'est pourquoy inconsidérément vn d'entr'eux mist le feu au bois, contre le fort de leurs ennemis, & tout au rebours de bien, & contre le vent, tellement qu'il ne fist aucun effect.

Le feu donc passé, la pluspart des Sauuages commencerent à apporter le bois contre les pallissades, mais en petite quantité qui feut cause que le feu, si peu fourny de bois ne peut faire grand effect : aussi que le desordre suruint entre ce peuple, tellement qu'on ne se pouuoit entendre : ce qui m'affligeoit fort, i'auois beau crier à leurs oreilles & leur remonstrer au mieux qu'il m'estoit possible le danger où ils se mettoient par leur mauuaise intelligence, mais ils n'entendoient rien pour le grand bruit qu'ils faisoient, & voyant que c'estoit me rompre la teste de crier, & que mes remonstrances estoient vaines, & ne pouuant remedier à ce desordre, ny faire dauantage : ie me resolu auec mes gens de faire ce qui me seroit possible, & tirer sur ceux que nous pourrions découurir, & aperçeuoir. Cependant les ennemis faisoient proffit de nostre desordre, ils alloient à l'eau, & en iettoient en telle abondance, que vous eussiez dit que c'estoient ruisseaux qui tomboient par leurs gouttieres, de telle façon, qu'en moins de rien ils rendirent le feu du tout estaint, sans que pource ils laissassent de tirer des coups de fléches, qui tomboient sur nous comme gresle. Ceux qui estoient sur le Cauallier en tuërent, & estropierent, beaucoup. Nous fusmes en ce combat enuiron trois heures, il y eut deux de nos Chefs, &



p. 532

1615.

des principaux bleſſez, à ſçauoir vn appellé Ochateguain, l'autre Orani, & quelque quinze d'autres particuliers auſſi bleſſez. Les autres de leur coſté voyants leurs gens bleſſez, & quelques-vns de leurs Chefs, ils commencerent à parler de retraicte, ſans plus combattre, attendant les cinq cents hommes(1) qui ne debuoient plus guieres tarder à venir, & ainſi ſe retirerent, n'ayants que ceſte bouttade de deſordre. Au reſte les Chefs n'ont point de commandement abſolu ſur leurs compagnons, qui ſuiuent leur volonté, & font à leur fantaiſie, qui eſt la cauſe de leur deſordre, & qui ruyne toutes leurs affaires : Car ayant reſolu quelque choſe auec les principaux, il ne faudra qu'vn beliſtre, ou de neant, pour rompre vne reſolution, & faire vn nouueau deſſeing, ſi la fantaiſie luy en prend. Ainſi les vns pour les autres ne font rien, comme il ſe peut veoir par ceſte expedition.

Chef des Sauuages nommé Ochateguain.

Les Cappitaines des Sauuages n'ont point d'authorité ſur les Soldats.

Mais nous nous retiraſmes en noſtre fort, moy eſtant bleſſé de deux coups de fleſches, l'vn dans la iambe, & l'autre au genoüil, qui m'apporta grande incommodité, outre les grandes & extreſmes douleurs. Et eſtans tous aſſemblez, ie leur fis pluſieurs remonſtrances ſur le deſordre qui s'eſtoit paſſé, mais tous mes diſcours ſeruoient auſſi peu que le taire, & ne les émeut aucunement, diſans que beaucoup de leurs gens auoient eſté bleſſez, & moy-meſme, & que cela donneroit beaucoup de fatigue, & d'incommodité, aux autres, faiſant la retraicte pour les porter, & que de retourner plus contre leurs ennemis, comme ie leur propoſois le debuoir faire, il n'y auoit

L'Autheur eſt bleſſé.

(1) C'étaient les cinq cents hommes que leur avaient offerts les Carantouanais ou Andastes; ils arrivèrent deux jours trop tard. (Voir à la fin de cette relation, p. 135.)

1615. aucun moyen, mais bien qu'ils attendroient encores quatre iours les cinq cents hommes qui debuoient venir, & eſtans venus ils feroient vn ſecond effort contre leurs ennemis, & executeroient mieux ce que ie leur dirois, qu'ils n'auoient fait par le paſſé. Il en fallut demeurer là, à mon grand regret. Cy-deuant eſt repreſenté comme ils fortifient leurs villes, & par ceſte figure l'on peut entendre, & voir, que celles des amis, & ennemis, ſont ſemblablement fortifiez.

Le lendemain (1) il fit vn vent impetueux qui dura deux iours, fort fauorable à mettre le feu de rechef au fort des ennemis : ſur quoy ie les preſſay fort, mais ils n'en voulurent rien faire, comme doutant d'auoir pis, & d'ailleurs ſe repreſentans leurs bleſſez.

Nous fuſmes campez iuſques au 16. dudit mois, où durant ce temps il ſe fiſt quelques eſcarmouches entre les ennemis, & les noſtres, qui demeurerent le plus ſouuent engagez parmy les ennemis, pluſtoſt par leur imprudence, que faute de courage, vous aſſeurant qu'il nous falloit, à toutes les fois qu'ils alloient à la charge, les aller requerir, & les deſengager de la preſſe, ne ſe pouuant retirer qu'en la faueur de nos harquebuſiers, ce que les ennemis redoubtent & apprehendent fort. Car ſi toſt qu'ils apperçoiuoient quelqu'vn de nos harquebuſiers, ils ſe retiroient promptement, nous diſans par forme de perſuaſion que nous ne nous meſlaſſions pas en leurs combats, & que leurs ennemis auoient bien peu de courage de nous requerir de les aſſiſter auec tout plain d'autres diſcours ſur ce ſubiect pour nous en émouuoir.

(1) Le 12 octobre.

1615.

I'ay repreſenté de la façon qu'ils s'arment allant à la guerre, figure E(1).

Et quelques iours paſſez voyans que les cinq cens hommes ne venoient point, ils delibererent de partir, & faire retraicte au pluſtoſt, & commencerent à faire certains paniers pour porter les bleſſez, qui ſont mis là dedans, entaſſez en vn monceau pliez & garrottez de telle façon, qu'il eſt impoſſible de ſe mouuoir, moins qu'vn petit enfant en ſon maillot, & n'eſt pas ſans faire receuoir aux bleſſez de grandes & extreſmes douleurs. Ie le puis bien dire auec verité, quand à moy, ayant eſté porté quelques iours, d'autant que ie ne pouuois me ſouſtenir, pricipallement à cauſe du coup de fleſche que i'auois reçeu au genoüil, car iamais ie ne m'eſtois veu en vne telle gehenne, durant ce temps, car la douleur que i'endurois à cauſe de la bleſſeure de mon genoüil, n'eſtoit rien au pris de celle que ie ſupportois lié & garrotté ſur le dos de l'vn de nos Sauuages : ce qui me faiſoit perdre patience, & qui fiſt qu'auſſi-toſt que ie peu auoir la force de me ſouſtenir, ie ſortis de céte priſon, ou à mieux dire de la gehenne.

La maniere d'emmener les bleſſez.

Les ennemis nous pourſuiuirent enuiron demie lieuë, mais c'eſtoit de loing, pour eſſayer d'attrapper quelques-vns de ceux qui faiſoient l'arriere-garde, mais leurs peines leur demeura vaines, & ſe retirerent.

Or tout ce que i'ay veu de bon en leur guerre eſt, qu'ils font leur retraicte fort ſeuremont, mettans tous les bleſſez, & les vieux, au milieu d'eux, eſtant

Prudente façon de faire la retraite.

(1) L'édition originale de 1619, et la seconde édition de 1627, renvoient ici, par inadvertance, à la page 23; dans ces deux éditions, la figure E se trouve au verso de la page 87.

1615. ſur le deuant aux aiſelles & ſur le derriere bien armez(1), & arrangez par ordre de la façon, iuſques à ce qu'ils ſoient en lieu de ſeureté, ſans rompre leur ordre.

Leur retraicte eſtoit fort longue, comme de vingt-cinq à 30. lieuës, qui donna beaucoup de fatigue aux bleſſez, & à ceux qui les portoient, encores qu'ils ſe changeaſſent de temps en temps.

Le dix-huictieſme iour dudict mois, il tomba forces neiges, & greſle, auec vn grand vent qui nous incommoda fort. Neantmoins nous fiſmes tant que nous arriuaſmes ſur le bord dudict lac des Entouhonorons, & au lieu où eſtoient nos canaux cachés, que l'on trouua tous entiers : car on auoit eu crainte que les ennemis les euſſent rompus, & eſtans tous aſſemblez, les voyants preſts de ſe retirer à leur Village, ie les priay de me remener à noſtre habitation, ce qu'ils ne vouloient accorder du commencement : mais en fin ils ſe reſolurent, & chercherent 4. hommes pour me conduire, ce qui fut fait, leſquels quatre hommes s'y offrirent volontairement : Car, comme i'ay dit cy-deſſus, les chefs n'ont point de commandement ſur leurs compagnons, qui eſt cauſe que bien ſouuent ils ne font pas ce qu'ils voudroient bien, & ces hommes eſtant trouués, il falut trouuer vn canau, qui ne ſe peut recouurer, chacun ayant affaire du ſien, & n'en ayant plus qui(2) ne leur en faloit. Ce n'eſtoit pas me donner ſuiet de contentement, ains au contraire cela m'affligeoit fort, mettant en doute quelque mauuaiſe volonté, d'autant

(1) Eſtant, ſur le deuant, aux aiſles & ſur le derriere, bien armez.
(2) Qu'il.

1615.

qu'ils m'auoient promis de me remener & conduire, iusques à noſtre habitation, aprés leur guerre, & outre que i'eſtois fort mal accommodé pour hyuerner auec eux, car autrement ie ne m'en fuſſe pas ſoucié : & ne pouuans rien faire, il fallut ſe reſoudre à la patience. Mais depuis aprés quelques iours ie recogneu que leur deſſeing eſtoit de me retenir auec mes compagnons en leur pays, tant pour leur ſeureté, craignant leurs ennemis, que pour entendre ce qui ſe paſſoit en leurs Conſeils, & aſſemblées, que pour reſoudre ce qu'il conuenoit faire à l'aduenir contre leurſdits ennemis, pour leur ſeureté & conſeruation.

Le lendemain vingt-huictieſme dudit mois, chacun commença à ſe preparer les vns pour aller à la chaſſe des Cerfs, les autres aux Ours Caſtors, autres à la peſche du poiſſon, autres à ſe retirer en leurs Villages, & pour ma retraite & logement il y eut vn appellé Durantal(1), l'vn des principaux chefs, auec lequel i'auois deſia quelque familiarité, me fiſt offre de ſa cabanne, viures, & commoditez, lequel prit auſſi le chemin de la chaſſe du Cerf, qui eſt tenuë pour la plus noble entr'eux, & en la plus grande quantité. Et aprés auoir trauerſé le bout du lac de laditte iſle(2), nous entraſmes dans vne ri-

Chaſſe du Cerf, tenuë la plus noble.

(1) Plus loin, l'auteur l'appelle *d'Arontal* et *Darontal*, orthographe qui se rapproche davantage de celle de Sagard et des Relations des Jésuites. « La contrée, dit Sagard (Grand Voyage, ch. VI), où commandoit le Grand Capitaine *Atironta*, s'appelle *Henarhonon* » (Arendaronon). On voit, dans la Relation du pays des Hurons de 1640 (ch. IX), que le capitaine des Arendaronons, Atironta, portait le nom du premier capitaine huron qui ait rencontré les Français. Celle de 1642 s'exprime à peu près dans les mêmes termes : « Il eſtoit queſtion de faire reuiure le nom d'Atironta, celuy qui autrefois le premier des Hurons auoit deſcendu à Kebec, & lié amitié auec les François. »

(2) Il semble qu'il y a ici quelque chose de passé. Cette *dite île*, dont on n'a point encore parlé, et de laquelle on traverse le bout du lac, devait être dans le voisinage de la pointe à la Traverse, et faisait vraisemblablement partie du groupe des îles aux Galops,

1615.

Lac où il y a grande quantité de gibier.

uiere(1) qui a quelque douze lieuës, puis ils porterent leurs canaux par terre quelque demie lieuë, au bout de laquelle nous entrasmes en vn lac qui a d'estenduë enuiron dix à douze lieuës de circuit, où il y auoit grande quantité de gibier, comme Cygnes, gruës blanches, houstardes, canarts, sarcelles, mauuis, aloüettes, beccassines, oyes, & plusieurs autres sortes de vollatilles que l'on ne peut nombrer, dont i'en tuay bon nombre, qui nous seruit bien, attendant la prinse de quelque Cerf, auquel lieu nous fusmes en vn certain endroict eslongné de quelque dix lieuës, où nos Sauuages iugeoient qu'il y auoit des Cerfs en quantité. Ils s'assemblerent quelques vingt-cinq Sauuages, & se mirent à bastir deux ou trois cabannes de pieces de bois, accommodées l'vne sur l'autre, & les calfestrerent auec de la mousse pour empescher que l'air n'y entrast, les couurant d'escorces d'arbres : ce qu'estant faict ils furent dans le bois, proche d'vne petite sapiniere, où ils firent vn clos en forme de triangle, fermé des deux costez, ouuert par l'vn d'iceux. Ce clos fait de grandes pallissades de bois fort pressé, de la hauteur de huict à 9. pieds, & de long de chacun costé prés de mil cinq cent pas, au bout duquel triangle y a vn petit clos, qui va tousiours en diminuant, couuert en partie de branchage, y laissant seulement vne ouuerture de cinq pieds, comme la largeur d'vn moyen

où l'on dut se réunir, avant que chaque bande prît sa route vers le pays huron, ou vers les endroits de chasse. C'est du moins ce que permet de supposer le texte, qui semble ici s'être ressenti de l'état de souffrance de l'auteur.

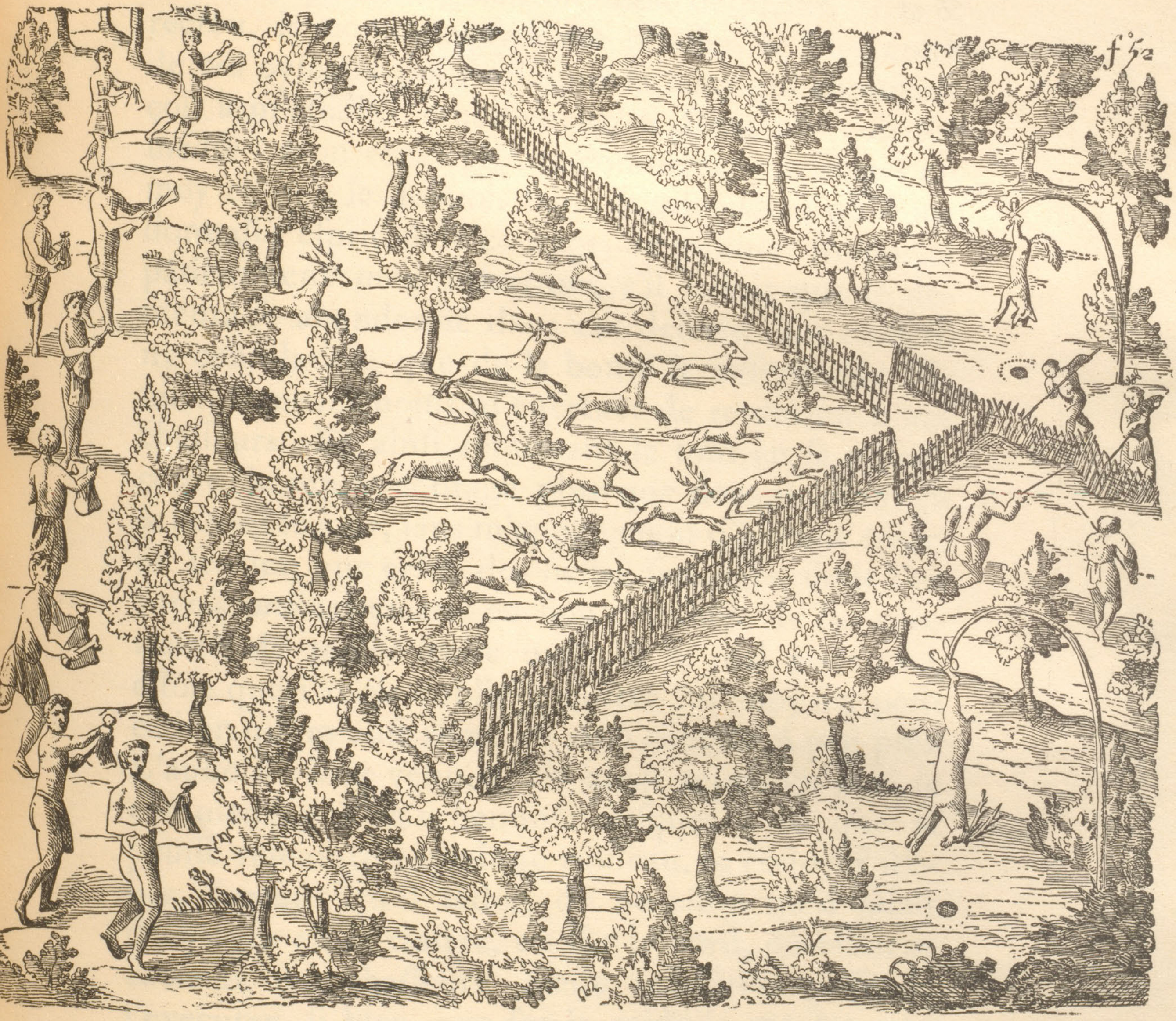
(1) Cette rivière était probablement celle de Cataracoui : car, d'abord l'auteur donne à entendre qu'on ne prit pas, immédiatement du moins, la même route qu'en descendant; en second lieu, la rivière de Cataracoui est la seule un peu considérable que l'on trouve au bout de cette traverse; enfin elle mène précisément au cœur du pays où, suivant la carte de Champlain, *il y a force Cerfs*, vers le nord de l'entrée de la baie de Quinté.

portail, par où les Cerfs debuoient entrer : Ils firent si bien, qu'en moins de dix iours ils mirent leur clos en estat, cependant d'autres sauuages alloient à la pesche du poisson, comme truittes & brochets de grandeur monstrueuse, qui ne nous manquerent en aucune façon. Toutes choses estant faites, ils partirent demie heure deuant le iour, pour aller dans le bois, à quelque demie lieuë de leurdit clos, s'esloignant les vns des autres de quelque quatre-vingt pas, ayant chacun deux bastons, desquels ils frappent l'vn sur l'autre, marchant au petit pas en cét ordre, iusques à ce qu'ils arriuent à leur clos. Les Cerfs oyant ce bruit s'enfuyent deuant eux, iusques à ce qu'ils arriuent au clos où les sauuages les pressent d'aller, & se ioignant peu à peu vers la baye & ouuerture de leur triangle, où lesdits Cerfs coulent le long desdites pallissades iusques à ce qu'ils arriuent au bout, où les Sauuages les poursuiuent viuement, ayant l'arc & la flesche en main, prests à descocher, & estant au bout de leurdit triangle ils commencent à crier, & contrefaire les loups, dont y a quantité, qui mangent les Cerfs, lesquels Cerfs oyant ce bruict effroyable, sont contraincts d'entrer en la retraicte par la petite ouuerture, où ils sont poursuiuis fort viuement à coups de fléche, où estans entrez ils sont pris aysément en ceste retraicte, qui est si bien close & fermée, qu'ils n'en peuuent sortir aucunement. Ie vous asseure qu'il y a vn singulier plaisir en ceste chasse, qui se faisoit de deux iours en deux iours, & firent si bien qu'en trente-huit iours (1) que nous y fusmes ils prirent six-vingts Cerfs, des-

1615.

(1) Du 28 octobre au 4 décembre.

1615. quels ils ſe donnent bonne curée, reſeruant la graiſſe pour l'hyuer, en vſant d'icelle comme nous faiſons du beurre, & quelque peu de chair qu'ils emportent à leurs maiſons, pour faire des feſtins entr'eux. Ils ont d'autres inuentions à prendre le Cerf, comme au piege, dont ils en font mourir beaucoup. Vous voyez cy-deuant dépaint la forme de leur chaſſe, cloſt & piege, & des peaux ils en font des habits. Voila comme nous paſſaſmes le temps attendant la gelée, pour retourner plus ayſément, d'autant que le païs eſt mareſcageux. Au commencement que l'on eſtoit ſorty pour aller chaſſer, ie m'engagis tellement dans les bois pour pourſuiure vn certain oyſeau qui me ſembloit eſtrange ayant le bec approchant d'vn perroquet, & de la groſſeur d'vne poulle, le tout iaune, fors la teſte rouge, & les aiſles bluës, & alloit de vol en vol comme vne perdrix. Le deſir que i'auois de le tuër me fiſt le pourſuiure d'arbre en arbre fort longtemps, iuſques à ce qu'il s'enuolla à bon eſcient, & en perdant toute eſperance ie voulus retourner ſur mes briſées, où ie ne trouuay aucun de nos chaſſeurs, qui auoient touſiours gaigné païs, iuſques à leur clos, & taſchant les attrapper, allant ce me ſembloit droict où eſtoit ledict clos, ie me treuuay égaré parmy les foreſts, allant tantoſt d'vn coſté, tantoſt d'vn autre, ſans me pouuoir recognoiſtre, & la nuit venant me contraignit de la paſſer au pied d'vn grand arbre, iuſques au lendemain, où ie commençay à faire chemin iuſques ſur les trois heures du ſoir, où ie rencontray vn petit eſtang dormant, où i'aperçeus du gibier que ie fus gyboyer, & tuay trois ou quatre oyſeaux qui me fi-



p. 540

1615.

rent grand bien, d'autant que ie n'auois mangé aucune chose. Et le mal pour moy qui(1) durant trois iours il n'auoit fait aucun soleil, que pluye, & temps couuert, qui m'augmentoit mon desplaisir. Las & recreu, ie commençay à me reposer, & faire cuire de ces oyseaux pour assouuir la faim qui commançoit à m'assaillir cruellement, si Dieu n'y eust remedié : mon repas pris, ie commençay à songer en moy ce que ie debuois faire, & prier Dieu qu'il me donnast l'esprit, & le courage, de pouuoir supporter patiemment mon infortune, s'il falloit que ie demeurasse abandonné dans ces deserts, sans conseil, ny consolation, que de la bonté & misericorde Diuine, & neantmoins m'éuertuër de retourner à nos chasseurs. Et ainsi remettant le tout en sa misericorde, ie repris courage plus que deuant allant çà & là tout le iour, sans m'apperçeuoir d'aucune trace, ou sentier, que celuy des bestes sauuages, dont i'en voyois ordinairement en bon nombre. Ie fus contrainct de passer icelle nuict, & le mal pour moy estoit que i'auois oublié apporter sur moy vn petit cadran qui m'eust remis en mon chemin, à peu prés. L'aube du iour venu, aprés auoir repeu vn peu, ie commençay à m'acheminer iusques à ce que ie peusse rencontrer quelque ruisseau, & costoyer iceluy, iugeant qu'il falloit de necessité qu'il allast décharger en la riuiere, ou sur le bord, où estoient cabanez nos chasseurs. Ceste resolution prise, ie l'executay, si bien, que sur le midy ie me treuuay sur le bord d'vn petit lac, comme de lieuë & demie, où i'y tuay quelque gibier, qui m'accommodoit fort

(1) Que.

1615. à ma neceſſité, & auois encore quelque huict à dix charges de poudre, qui me conſoloit fort. Ie ſuiuay le long de la riue de ce lac, pour voir où il deſchargoit, & trouuay vn ruiſſeau aſſez ſpacieux que ie commançay à ſuiure, iuſques ſur les cinq heures du ſoir, que i'entendis vn grand bruict, & preſtant l'oreille, ie ne pouuois bonnement comprendre ce que c'eſtoit, iuſques à ce que i'entendis le bruict plus clairement & iugay que c'eſtoit vn ſault d'eau de la riuiere que ie cherchois : ie m'acheminay de plus preſt, & apperçeus vn eclaſie, où eſtant paruenu ie me rancontray en vn grand pré, & ſpacieux, où il y auoit grand nombre de beſtes Sauuages & regardant à la main droite, i'apperçeus la riuiere, large & ſpacieuſe : ie commençay à regarder ſi ie ne pourrois recognoiſtre cét endroit, & marchant en ce pré i'apperçeut vn petit ſentier, qui eſtoit par où les Sauuages portoient leurs canaux, & en fin aprés auoir bien conſideré, ie recognus que c'eſtoit la meſme riuiere, & que i'auois paſſé par là, & paſſay encore la nuict auec plus de contentement que ie n'auois fait, & ne laiſſay de ſoupper de ſi peu que i'auois. Le matin venu, ie reconſideray le lieu où i'eſtois, & recognus de certaines montagnes qui eſtoient ſur le bord de ladite riuiere, que ie ne m'eſtois point trompé, & que nos chaſſeurs deuoient eſtre au deſſoubs de moy, de quatre ou cinq bonne lieuës que ie fis à mon aiſe, coſtoyant le bord de ladite riuiere, iuſques à ce que i'apperçeus la fumée de noſdits chaſſeurs, auquel lieu i'arriuay auec beaucoup de contentement tant de moy que d'eux qui eſtoient encore en queſte à me chercher, & auois

1615.

perdu comme esperance de me reuoir, me priant de ne m'écarter plus d'eux ou tousiours porter auec moy mon cadran, & ne l'oublier : & me disoient si tu ne fusse venu, & que nous n'eussions peu te trouuer, nous ne serions plus allez aux François, de peur que ils ne nous eussent accusez de t'auoir fait mourir. Depuis il (1) étoit fort soigneux de moy quand i'allois à la chasse, me donnant tousiours vn Sauuage pour ma compagnie, qui sçauoit si bien retrouuer le lieu d'où il partoit, que c'est chose estrange à voir. Pour retourner à mon propos, ils ont vne certaine resuerie en ceste chasse, telle, qu'ils croyent que s'ils faisoient rostir d'icelle viande, prise en ceste façon, ou qu'il tombast de la graisse dans le feu, ou que quelques os y fussent iettez, qu'ils ne pourroient plus prendre de Cerfs, me priant fort de n'en point faire rostir, mais ie me riois de cela, & de leur façon de faire : mais pour ne les scandaliser, ie m'en déportois volontiers, du moins estant deuant eux, mais en arriere i'en prenois du meilleur, que ie faisois rostir, n'adioustant foy en leurs superstitions, & puis leur ayans dict, ils ne me vouloient croire, disant que si cela eust esté ils n'auroient pris aucuns Cerfs, depuis que telle chose auroit esté commise.

Le quatriesme iour de Decembre nous partismes de ce lieu, marchant sur la riuiere qui estoit gelée, & sur les lacs & estangs glassez, & quelquesfois cheminans par les bois l'espace de dix-neuf iours, ce n'estoit pas sans beaucoup de peine, & trauail tant pour les Sauuages qui estoient chargez de cent liures pesant, comme de moy-mesme qui auoit la pesan-

(1) Darontal (Édition de 1632).

1615. teur de vingt liures, qui à la longue m'importunoit beaucoup. Il eſt bien vray que i'eſtois quelques-fois ſoulagé par nos Sauuages, mais nonobſtant ie ne laiſſois pas d'en receuoir de l'incommodité. Quand à eux pour plus aiſément trauerſer les glaces, ils ont accouſtumé de faire de certaines trainees(1) de bois, ſur leſquels ils mettent leurs charges & les trainent aprés eux ſans aucune difficulté, & vont fort promptement, mais il ſe fiſt quelques iours aprés vn deſgel qui nous apporta beaucoup de peine & d'incommodité : Car il nous falloit paſſer par dedans des ſapinieres plaines de ruiſſeaux eſtangs, marais, & pallus, auec quantité des boiſées, renuerſées les vnes ſur les autres, qui nous donnoit mille maux, auec des ambaraſſemens qui nous apportoit de grandes incommoditez pour eſtre touſiours moüillez iuſques au deſſus du genoüil. Nous fuſmes quatre iours en cét eſtat à cauſe qu'en la plus grande partie des lieux les glaces ne portoient point, nous fiſmes donc tant que nous arriuaſmes à noſtre village le vingtieſme(2) iour dudit mois, où le Capitaine Yroquet vint hiuerner auec ſes compagnons, qui ſont Algommequins(3) & ſon fils, qu'il amena pour faire traiter, lequel allant à la chaſſe, auoit eſté fort offenſé d'vn Ours, le voulant tuër.

(1) *Traînes.* La *traîne sauvage* se compose de deux planches minces d'un bois dur et coulant, bien assujetties l'une à côté de l'autre à de petites traverses auxquelles elles sont attachées avec ce que l'on appelle de la *babiche*, c'est-à-dire, une petite lanière de cuir de la grosseur d'une moyenne ficelle. De chaque côté court une longue baguette attachée de la même manière, et qui sert comme de ridelle. Les planches sont relevées par devant, repliées sur elles-mêmes et retenues dans cet état par de plus fortes attaches; cette partie de la traîne s'appelle *chaperon.*

(2) On dut arriver à Cahiagué le 23 de décembre, comme porte l'édition de 1632; car on était parti le 4, et l'on fut dix-neuf jours à faire le trajet.

(3) Le nom huron de la nation d'Iroquet, était Onontchataronon (Relations).

1616.

M'eſtant repoſé quelques iours ie me deliberay d'aller voir le Pere Ioſeph, & de là voir les peuples en l'hiuer, que l'eſté, & la guerre ne m'auoient peu permettre de les viſiter. Ie party de ce Village le quatorzieſme(1) de Ianuier en ſuiuant, aprés auoir remercié mon hoſte du bon traictement qu'il m'a-uoit fait, eſperans ne le reuoir de trois mois, & prins congé de luy.

Le lendemain ie vis le Pere Ioſeph en ſa petite maiſonnette(2) où il s'eſtoit retiré, comme i'ay dit cy-deſſus : ie demeuray auec luy quelques iours, ſe trouuant en deliberation de faire vn voyage aux gens du Petun(3), comme i'auois deliberé, encores qu'il face tres-faſcheux de voyager en temps d'hyuer, & partiſmes enſemble le quinzieſme Feurier(4), pour aller vers icelle nation, où nous arriuaſmes le dix-ſeptieſme dudit mois. Ces peuples du Petun ſement le Maïs appellé par deçà bled de Turquie, & ont leur demeure arreſtée comme les autres. Nous fuſmes en ſept autres Villages leurs voiſins & alliez, auec leſquels nous contractaſmes amitié : ils nous promirent de venir vn bon nombre à noſtre habitation. Ils nous firent fort bonne chere, & preſent de chair & poiſſon pour faire feſtin comme eſt leur couſtume, où tous les peuples accouroient de toutes parts pour nous voir, en nous faiſant mille demonſtrations d'amitié, & nous conduiſoient en la pluſpart du chemin. Le païs eſt remply de coſtaux, & petites campagnes, qui rendent ce terroir aggreable : ils commençoient à

(1) Quatrième.
(2) A Carhagouha.
(3) Les *Tionnontatéronons*, qui demeuraient au sud de la baie de Nataouassaga.
(4) Par le contexte, on voit qu'il faut lire *janvier ;* c'est aussi ce que met l'édition de 1632.

1616. baſtir deux Villages, par où nous paſſaſmes, au milieu des bois pour la commodité qui(1) treuuent d'y baſtir & enclore leurs Villes. Ces peuples viuent comme les Attignouaatitans, & meſmes couſtumes, & ſont proches de la nation neutre(2), qui eſt puiſſante, qui tient vne grande eſtenduë de pays. Aprés auoir viſité ces peuples nous partiſmes de ce lieu, & fuſmes à vne nation de Sauuages que nous auons nommez les cheueux releuez(3), leſquels furent fort ioyeux de nous reuoir, auec leſquels nous iuraſmes auſſi amitié, & qui pareillement nous promirent de nous venir trouuer, & voir à ladite habitation, à cét endroit(4) : il m'a ſemblé à propos de les dépaindre, & décrire leurs pays, mœurs, & façons de faire. En premier lieu ils font la guerre à vne autre nation de Sauuages, qui s'appellent Aſiſtagueroüon(5), qui veut dire des gens de feu, eſlongnez d'eux de dix iournées : ce fait, ie m'informay fort particulierement de leur pays, & des nations qui y habitent, quels ils

(1) Qu'ils.

(2) Les *Attiouandaronk*. Ils demeuraient à l'ouest du lac Ontario. Champlain, dans sa grande carte de 1632, les place au sud du lac Érié; mais il y a tout lieu de croire qu'il n'aura pas bien saisi le rapport des sauvages. Car cette nation garda pendant de longues années sa position et son pays; or toutes les relations de cette époque la place au nord du lac Érié et à l'ouest du lac Ontario. Cette expression même de l'auteur, *ſont proches de la nation neutre*, prouve suffisamment que ces Attiouandaronk devaient être situés comme nous avons dit, et il suffit de jeter les yeux sur la carte de 1632, pour comprendre que la cause de cette erreur de Champlain est qu'il n'avait pas une idée bien exacte de l'immense contour du fleuve depuis le lac Huron jusqu'au lac Ontario. D'ailleurs, s'ils eussent été au sud du lac Érié, ils n'auraient pu commander aussi aisément le passage entre les Iroquois et les Hurons.

(3) Les *Andatahouats* (Sagard). En comparant ce que dit ici Champlain avec la position qu'il donne aux Cheveux-Relevés dans sa carte de 1632, on ne peut guères s'empêcher de conclure que cette nation demeurait au sud ou au sud-ouest du fond de la baie Georgienne. (Voir p. 24, note 1.)

(4) Ces mots *à cét endroit* appartiennent, ce semble, à la phrase suivante; cependant il est possible que par *ladite habitation* Champlain entende celle que les Français avaient *à cet endroit*, c'est-à-dire, au pays huron, et dont il parle un peu plus loin.

(5) *Atsistahéroron*. C'est ainsi que les appelaient les Hurons. Leur nom algonquin était Mascoutens. Ils demeuraient au-delà de la rivière du Détroit.

ſont, & en quelle quantité. Icelle nation ſont en grand nombre, & la pluſpart grands guerriers, chaſſeurs, & peſcheurs : Ils ont pluſieurs chefs qui commandent chacun en ſa contrée, la plus grand part ſement des bleds d'inde, & autres. Ce ſont chaſſeurs qui vont par trouppes en pluſieurs regions & contrées, où ils trafficquent auec d'autres nations, eſlongnées de plus de quatre à cinq cent lieuës : ce ſont les plus propres Sauuages que i'aye veu en leurs meſnages, & qui trauaillent le plus induſtrieuſement aux façons des nates, qui ſont leurs tapis de Turquie : Les femmes ont le corps couuert, & les hommes découuert, ſans aucune choſe, ſinon qu'vne robbe de fourrure, qu'ils mettent ſur leur corps, qui eſt en façon de manteau, laquelle ils laiſſent ordinairement, & principallement en Eſté : Les femmes & les filles ne ſont non plus émuës de les voir de la façon, que ſi elles ne voyoient rien qui sembleroit eſtrange : Elles viuent fort bien auec leurs maris, & ont ceſte couſtume que lors qu'elles ont leurs mois, elles ſe retirent d'auec leur mary, ou la fille d'auec ſon pere, & ſa mere, & autres parens, s'en allant en de certaines maiſonnettes, où elles ſe retirent, pendant que le mal leur tient, ſans auoir aucune compagnie d'hommes, leſquels leur font porter des viures & commoditez iuſques à leur retour, & ainſi l'on ſçait celles qui ont leurs mois & celles qui ne les ont pas. Ce ſont gens qui font de grands feſtins, & plus que les autres nations : ils nous firent fort bonne chere, & nous reçeurent fort amiablement, & me prierent fort de les aſſiſter contre leurs ennemis, qui ſont ſur le bord de la Mer douce, eſlongnée de

1616. deux cent lieuës, à quoy ie leur dist que ce feroit pour vne autre fois, n'eftant accommodé des chofes neceffaires. Ils ne fçauoient quelle chere nous faire: i'ay dépainct en la figure C. comme ils font en guerre. Il y a auffi à deux iournées d'iceux vne autre nation de Sauuages, qui font grand nombre de Petun, d'vn cofté tirant au Su, lefquels s'appellent la nation neutre(1), qui font au nombre de quatre mil hommes de guerre, qui habitent vers l'Occident du lac des Entouhonorons de quatre-vingt à cent lieuës d'eftenduë, lefquels neantmoins affiftent les cheueux releuez contre les gens de feu : Mais entre les Yroquois, & les noftres ils ont paix, & demeurent comme neutres : de chacune nation eft la bien venuë, & où ils n'ofent s'entredire, ny faire, aucune fafcherie, encores que fouuent ils mangent & boiuent enfemble, comme s'ils eftoient bons amis. I'auois bien defir d'aller voir icelle nation, finon que les peuples où nous eftions m'en diffuaderent, difant que l'année precedente vn des noftres en auoit tué vn, eftant à la guerre des Entouhonorons, & qu'ils en eftoient fafchez, nous reprefentant qu'ils font fort fubiects à la vengeance, ne regardant point à ceux qui ont fait le coup, mais le premier qu'ils rencontrent de la nation, ou bien leurs amis, ils leur font porter la peine, quand ils peuuent en attrapper, fi auparauant on n'auoit fait accord auec eux, & leur auoir donné quelques dons & prefens aux parens du deffunct, qui m'empefcha pour lors d'y aller, encores qu'aucuns d'icelle nation nous affeurerent qu'ils ne nous feroient aucun mal pour cela. Ce qui nous donna

(1) Voir ci-dessus, p. 58, note 2.

1616.

ſuiect & occaſionna de retourner par le meſme chemin que nous eſtions venus, & continuant mon voyage, ie fus trouuer la nation des Piſierinij (1), qui auoient promis de me mener plus outre en la continuation de mes deſſeins & deſcouuertures : mais ie fus diuerty pour les nouuelles qui ſuruindrent de noſtre grand village, & des Algommequins, d'où eſtoit le Cappitaine Yroquet, à ſçauoir que ceux de la nation des Atignouaatitans auroient mis & deposé entre ſes mains vn priſonnier de nation ennemie, eſperant que ledit Cappitaine Yroquet deubſt exercer ſur ce priſonnier la vengeance ordinaire entr'eux. Mais au lieu de ce, l'auroit non ſeulement mis en liberté, mais l'ayant trouué habille, & excellent chaſſeur, & tenu comme ſon fils, les Atignouaatitans ſeroient entrez en ialouſie, & deſigné de s'en venger, & de faict auroient diſpoſé vn homme pour entreprendre d'aller tuër ce priſonnier, ainſi allié qu'il eſtoit. Comme il fut executé en la preſence des principaux de la nation Algommequine, qui indignez d'vn tel acte, & meus de cholere tuërent ſur le champ ce temeraire entrepreneur meurtrier, duquel meurtre les Atignouaatitans ſe trouuans offenſez, & comme iniuriez en cét action, voyant vn de leurs compagnons morts prindrent les armes, & ſe tranſporterent aux tentes des Algommequins qui viennent hiuerner proches de leurdict Village, leſquels offençerent fort & où ledit Cappitaine Yroquet

(1) *Nipissirini.* Ces Nipissings pouvaient être de ceux qui avaient fait partie de l'expédition contre les Iroquois, ou de ceux qui venaient tous les ans hiverner près des Hurons. Car il paraît évident que Champlain ne fit pas le voyage du lac Nipissing, puisqu'il dit, un peu plus loin : « En paſſant, ie viſitay les Piſirinins. » D'ailleurs, s'il eût fait ce voyage, qui était de près de soixante lieues, il n'aurait pas manqué d'en donner quelque détail.

1616. fut bleſſé de deux coups de fléche, & vne autre fois pillerent quelques cabannes deſdits Algommequins, ſans qu'ils ſe peuſſent mettre en deffence : car auſſi le party n'euſt pas eſté égal, & neantmoins cela leſdits Algommequins ne furent pas quittes, car il leur fallut accorder, & contraints pour auoir la paix, de donner auſdits Atignouaatitans cinquante colliers de pourceline, auec cent becaſſes(1) d'icelle : ce qu'ils eſtiment de grand valeur parmy eux, & outre ce nombre de chaudieres & haches, auec deux femmes priſonnieres en la place du mort : bref ils furent en grande diſſention, c'eſtoit auſdits Algommequins de ſouffrir patiemment ceſte grande furie, & penſerent eſtre tous tuez, n'eſtans pas bien en ſeureté, nonoſtans leurs preſens, iuſques à ce qu'ils ſe veirent en vn autre eſtat. Ces nouuelles m'affligerent fort, me repreſentant l'inconuenient qui en pourroit arriuer, tant pour eux que pour nous, qui eſtions en leur pays.

Ce faict, ie rencontray deux ou trois Sauuages de noſtre grand Village, qui me ſoliciterent fort d'y aller, pour les mettre d'accord, me diſant que ſi ie n'y allois, aucun d'eux ne reuiendroient plus vers

(1) Lisez *braſſes*. Le *collier* était une espèce de bande composée d'un certain nombre de *brasses* de porcelaine, avec cette différence, néanmoins, que la porcelaine en *brasses*, ou en *branches*, était la porcelaine blanche et commune; tandis que celle dont se composaient les colliers, était d'un violet plus ou moins foncé, et disposée d'une manière symétrique. Cette *porcelaine*, comme on sait, était bien différente de celle de la Chine et du Japon; elle consistait en fragments de coquillages de Virginie ou de Floride, qui se taillaient en petits cylindres ou rondelles, et que l'on enfilait pour en faire des *brasses*, ou des *branches*, et des *colliers*. Les auteurs anciens, comme de Lery (Hist. du Brésil, ch. VIII, p. 106) et Champlain, ne mentionnent que la porcelaine en *brasses* et en *colliers;* tandis que les écrivains plus modernes ne parlent point de *brasses*, mais de *branches* et de colliers. La figure que nous en a conservée La Potherie (t. I, p. 333, 334), donne à entendre, que les *branches* étaient plus courtes que la brasse, et s'attachaient trois ou quatre ensemble par un bout, de manière à former comme des *branches*. (Voir, sur ce sujet, le P. LAFITEAU, t. I, p. 502 et suiv.—LA POTHERIE, t. I, p. 333, 334.—CHARLEVOIX, Journal Historique, lettre XIII.)

1616.

les François, ayant guerre auec lesdicts Algommequins, nous tenans pour leurs amis. Ce que voyant ie m'acheminay au plustost, & en passant ie visitay les Pisirinins pour sçauoir quand ils seroient prests pour le voyage du Nort que ie trouuay rompu pour le suiet de ces querelles & batteries, ainsi que nostre truchement me fist entendre, & que ledict Cappitaine Iroquet estoit venu à toutes ces nations pour me trouuer, & m'attendre. Il les pria de se trouuer à l'habitation des François, en mesme temps que luy, pour voir l'accord qui se feroit entr'eux, & les Atignouaatitans (1), & qu'ils remissent ledit voyage du Nort à vne autre fois : & pour cét effect ledit Yroquet auoit donné de la pourceline pour rompre ledict voyage, & à nous ils promirent de se trouuer à nostre-dite habitation, au mesme temps qu'eux. Qui fut bien affligé ce fut moy, m'attendant bien de voir en ceste année, ce qu'en plusieurs autres precedentes i'auois recherché auec beaucoup de soing, & de labeur, par tant de fatigues, & de hazards de ma vie : Et voyans n'y pouuoir remedier, & que le tout déppendoit de la volonté de Dieu, ie me consolay en moy-mesme, me resoluant de le voir en bref, en ayant de si certaines nouuelles qu'on n'en peut douter de ces peuples qui vont negotier auec d'autres qui se tiennent en ces parties Septentrionnalles, estans vne bonne partie de ces nations en lieu fort abondant en chasses, & où il y a quan-

(1) Dans l'édition originale, la page finit au milieu de ce mot *Atigno-*, et la réclame indique pour finale *uaatitans*, tandis que la page suivante commence par *uaentẽps*. Cette dernière orthographe, qui était probablement celle du manuscrit de Champlain, figure à peu près la même prononciation que celle des divers auteurs qui ont parlé des Atignaouentans.

1616. tité de grands animaux, dont i'ay veu plusieurs peaux, & eux m'ayant figuré la forme d'iceux, i'ay iugé estre des buffles(1) : aussi que la pesche du poisson y est fort abondante, ils sont quarante iours à faire ce voyage, tant à aller que retourner.

Ie m'acheminay vers nostredict Village le quinziesme iour de Feburier, menant auec moy six de nos gens, & estans arriuez audict lieu, les habitans furent fort aises, comme aussi les Algommequins que i'enuoyay visiter par nostre truchement(2), pour sçauoir comme le tout s'estoit passé, tant d'vne part que d'autre, n'y ayant voulu aller pour ne leur donner ny aux vns ny aux autres aucun soupçon. Deux iours se passerent pour entendre des vns & des autres comme le tout s'estoit passé : ce faict, les principaux & anciens du lieu s'en vindrent auec nous, & tous ensemble allasmes vers les Algommequins, où estant en l'vne de leurs cabannes où plusieurs & des plus principaux se trouuerent, lesquels tous ensemble aprés quelques discours demeurent d'accord de venir, & auoir agreable tout ce qu'on diroit, comme arbitre sur ce suiect, & ce que ie leur proposerois, ils le mettroient en execution. Alors ie recueilly les voix d'vn chacun, colligeant & recerchant la volonté & inclination de l'vne & de l'autre partie : iugeant neantmoins qu'ils ne demandoient que la paix. Ie leur representay que le meilleur estoit de pacifier le tout, & demeurer amis, pour

Sauuages font l'autheur arbitre de leurs differens.

(1) C'est le *bœuf musqué*. Voy. Charlev. Jour. p. 131.

(2) Il était donc monté deux interprètes : Étienne Brûlé, qui n'était pas encore revenu de son ambassade chez les Carantouanais, et celui dont l'auteur parle dans ce passage. Ce dernier était truchement pour la langue algonquine, puisque Champlain l'envoie visiter les Algonquins, et il est tout à fait probable que c'était Thomas, qui l'avait suivi dans son malheureux voyage de 1613.

eſtans vnis & liez enſemble, reſiſter plus facillement à leurs ennemis, & partant ie les priay qu'ils ne m'appellaſſent point pour ce faire, s'ils n'auoient intention de ſuiure de poinct en poinct l'aduis que ie leur donnerois ſur ce different, puis qu'ils m'a-uoient faict ce bien d'en dire mon oppinion. Sur-quoy ils me dirent derechef qu'ils n'auoient deſiré mon retour à autre fin, & moy d'autre-part iugeant bien que ſi ie ne les mettois d'accord, & en paix, ils ſortiroient mal contens les vns des autres, chacun d'eux penſans auoir le meilleur droict, auſſi qu'ils ne fuſſent allez à leurs cabannes, ſi ie n'euſſe eſté auec eux, ny meſme vers les François, ſi ie ne m'em-barquois, & prenois comme la charge & conduitte de leurs affaires. A cela ie leur dis, que pour mon regard ie n'auois autre intention que de m'en aller auec mon hoſte, qui m'auoit touſiours bien traicté, & mal-ayſément en pourrois-ie trouuer vn ſi bon, car c'eſtoit en luy que les Algommequins mettoient la faute, diſant qu'il n'y auoit que luy de Cappi-taine qui fiſt prendre les armes. Pluſieurs diſcours ſe paſſerent tant d'vne part que d'autre, & la fin fut, que ie leur dirois ce qu'il m'en ſembleroit, & mon aduis, & voyans à leurs diſcours qu'ils remettoient le tout à ma volonté, comme à leur pere, me pro-mettant en ſe faiſant qu'à l'aduenir ie pourrois diſpoſer d'eux ainſi que bon me ſembleroit, me remettant le tout à ma diſcretion, pour en diſpo-ſer : alors ie leur fis reſponce que i'eſtois tres-aiſe de les voir en vne ſi bonne volonté de ſuiure mon conſeil, leur proteſtant qu'il ne ſeroit que pour le bien & vtilité des peuples.

1616.

D'autre coſté i'auois eſté fort affligé d'auoir entendu d'autres triſtes nouuelles, à ſçauoir de la mort de l'vn de leurs parents, & amis, que nous tenions comme le noſtre, & que ceſte mort auoit peu cauſer vne grande deſolation, dont il ne s'en feuſt enſuiuy que guerres perpetuelles entre les vns & les autres, auec pluſieurs grands dommages & alteration de leur amitié, & par conſequent les François priuez de leur veuë & frequentation, & contraincts d'aller rechercher d'autres nations, & ce d'autant que nous nous aymions comme freres, laiſſant à noſtre Dieu le chaſtiment de ceux qui l'auroient merité.

Remonſtrance de l'autheur aux Sauuages pour les induire à la paix.

Ie commençay à leur dire, & faire entendre, que ces façons de faire entre deux nations, amis, & freres, comme ils ſe diſoient, eſtoit indigne entre des hommes raiſonnables, ains pluſtoſt que c'eſtoit à faire aux beſtes bruttes : D'autre part qu'ils eſtoient aſſez empeſchez d'ailleurs à repouſſer leurs ennemis qui les pourſuiuoient, battans le plus ſouuent, & les prenans priſonniers iuſques dans leurs villages, leſquels ennemis voyant vne diuiſion, & des guerres ciuilles entr'eux, leur apporteront beaucoup d'aduantage, les reſioüyront & les pouſſeront à faire nouueaux & pernicieux deſſeins, ſur l'eſperance qu'ils auroient de voir bien-toſt leur rüyne, du moins s'affoiblir par eux-meſmes, qui ſeroit le vray moyen, & plus facille, pour vaincre, & ſe rendre les maiſtres de leurs contrées, n'eſtans point ſecourus les vns des autres, & qu'ils ne iugeoient pas le mal qui leur en pouuoit arriuer, que pour la mort d'vn homme ils en mettoient dix mille en danger de mourir, & le reſte de demeurer en perpetuelle ſeruitude, bien qu'à

1616.

la verité vn homme eſtoit de grande conſequence, mais qu'il falloit regarder comme il auoit eſté tué, & conſiderer que ce n'eſtoit pas de propos deliberé, ny pour commançer vne guerre ciuille parmy eux, cela eſtant trop éuident que le mort auoit premierement offencé en ce que de propos deliberé il auoit tué le priſonnier dans leurs cabannes, choſe trop audacieuſement entreprinſe, encores qu'il fuſt ennemy. Ce qui eſmeut les Algommequins, car voyant vn homme ſi temeraire de tuër vn autre en leur cabanne, auquel ils auoient donné la liberté, & le tenoient comme vn d'entr'eux, ils furent emportez de la promptitude, & le ſang eſmeu à quelques-vngs, plus qu'aux autres, ſe ſeroient auancez, ne ſe pouuant tenir ny commander à leur cholere, ils auroient tué cét homme dont eſt queſtion, mais pour cela ils n'en voulloient nullement à toute la nation, & n'auoient deſſein plus auant à l'encontre de cét audacieux, & qu'il auoit bien merité ce qu'il auoit luymeſme recerché.

Et d'ailleurs qu'il falloit remarquer que l'Entouhonoron ſe ſentant frappé de deux coups dedans le ventre, arracha le couſteau de ſa playe, que ſon ennemy y auoit laiſſé, & luy en donna deux coups, à ce qu'on m'auoit certiffié : De façon que bonnement on ne pouuoit ſçauoir au vray ſi c'eſtoient Algommequins qui vſſent tué : & pour montrer aux Attigouautan que les Algommequins n'aymoient pas le priſonnier : que Yroquet ne luy portoit pas tant d'affection comme ils penſoient bien, ils l'auoient mangé, d'autant qu'il auoit donné des coups de couſteau à ſon ennemy, choſe neantmoins indigne

1616. d'homme, mais pluſtoſt de beſtes bruttes. D'ailleurs que les Algommequins eſtoient fort faſchez de tout ce qui s'eſtoit paſſé, & que s'ils euſſent penſé que telle choſe feuſt arriuée, ils leur euſſent donné cét Yroquois en ſacrifice : d'autrepart qu'ils auoient recompenſé icelle mort, & faute, ſi ainſi il la falloit appeller, auec de grands preſents, & deux priſonnieres, n'ayant ſubiect à preſent de ſe plaindre, & qu'ils debuoient ſe gouuerner plus modeſtement en leurs déportemens enuers les Algommequins, qui ſont de leurs amis, & que puis qu'ils m'auoient promis toutes choſes miſes en deliberation, ie les priay les vns & les autres d'oublier tout ce qui s'eſtoit paſſé entr'eux, ſans iamais plus y penſer, ny en porter aucune haine & mauuaiſe volonté les vns enuers les autres & demeurer bons amis comme auparauant, & ce faiſant qu'ils nous obligeroient à les aymer, & les aſſiſter comme i'auois faict par le paſſé, & neantmoins, où ils ne ſeroient contans de mon aduis, ie les priay de ſe trouuer le plus grand nombre d'entr'eux qu'ils pourroient à noſtre habitation, où deuant tous les Cappitaines des vaiſſeaux on confirmeroit d'auantage ceſte amitié, & aduiſeroit-on de donner ordre pour les garentir de leurs ennemis, à quoy il falloit penſer.

Alors ils commançerent à dire que i'auois bien parlé, & qu'ils tiendroient tout ce que ie leur auois dict, & tous contents en apparance s'en retournerent en leurs cabannes, ſinon les Algommequins, qui deſlogerent pour faire retraicte en leur Village, mais ſelon mon oppinion ils faiſoient demonſtration de n'eſtre pas trop contens, d'autant qu'ils diſoient

1616.

entr'eux que ils ne viendroient plus hyuerner en ces lieux. Ceſte mort de ces deux hommes leur ayant par trop couſté, pour mon regard ie m'en retournay chez mon hoſte, à qui ie donnay le plus de courage qu'il me fut poſſible, affin de l'eſmouuoir à venir à noſtre habitation, & d'y amener auec luy tous ceux du pays.

Durant le temps de l'hyuer qui dura quatre mois, i'eu aſſez de loiſir pour conſiderer leur pays, mœurs, couſtumes, & façon de viure & la forme de leurs aſſemblées, & autres choſes que ie deſirerois volontiers décrire. Mais auparauant il eſt neceſſaire de parler de la ſituation du pays(1), & contrées, tant pour ce qui regarde les nations, que pour les diſtances d'iceux. Quand à l'eſtenduë, tirant de l'Orient à l'Occident, elle contient prés de quatre cent cinquante lieuës de long, & quelque quatre-vingt ou cent lieuës par endroicts de largeur du Midy au Septentrion, ſoubs la hauteur de quarante & vn degré de latitude, iuſques à quarante huit & quarante-neuf degrez. Ceſte terre(2) eſt preſque vne iſle, que la grande riuiere de Saint Laurens entoure, paſſant par pluſieurs lacs de grande eſtenduë, ſur le riuage deſquels il habite pluſieurs nations, parlans diuers langages, qui ont leurs demeures arreſtées, tous amateurs du labourage de la terre, leſquels neantmoins ont diuerſes façons de viures, & de mœurs, & les vns meilleurs que les autres. Au coſté vers le Nort, icelle grande riuiere tirant à l'Occident quel-

(1) Par *pays* il faut entendre ici *le pays en général*, ou la Nouvelle-France, et non pas le pays des Hurons, encore moins le pays des Algonquins, comme a fait Sagard (Hist. du Canada, p. 201, 202).

(2) Cette terre où était Champlain, c'est-à-dire, le Haut-Canada.

1616. que cent lieuës par de là vers les Attigouautans(1). Il y a de tres-hautes montagnes, l'air y eſt temperé plus qu'en aucun autre lieu deſdites contrées, & ſoubs la hauteur de quarante & vn degré de latitude : toutes ces parties & contrées ſont abondantes en chaſſes, comme de Cerfs, Caribous, Eſlans, Dains, Buffles, Ours, Loups, Caſtors, Regnards, Foüines, Martes, & pluſieurs autres eſpeces d'animaux, que nous n'auons pas par deça. La peſche y eſt abondante en pluſieurs ſortes & eſpeces de poiſſon, tant de ceux que nous auons, que d'autres que nous n'auons pas aux coſtes de France. Pour la chaſſe des oyſeaux, elle y eſt auſſi en quantité, & qui y viennent en leur temps, & ſaiſon : Le pays eſt trauerſé de grand nombre de riuieres, ruiſſeaux, & eſtangs, qui ſe deſchargent les vnes dans les autres, & en leur fin aboutiſſent dedans ledict fleuue Sainct Laurens, & dans les lacs par où il paſſe : Le païs eſt fort plaiſant en ſon Printemps, il eſt chargé de grandes & hautes foreſts, & remplies des bois de pareilles eſpeces que ceux que nous auons en France, bien eſt-il vray qu'en pluſieurs endroicts il y a quantité de païs deſerté, où ils ſement des bleds d'Inde : auſſi que ce pays eſt abondant en prairies, pallus, & mareſcages, qui ſert pour la nourriture deſdicts animaux. Le pays du Nort de ladite grande riuiere eſt fort aſpre & montueux, ſoubs la hauteur de quarante-ſept à quarante-neuf degrez de latitude, remply de rochers forts en quelques endroicts, à ce que i'ay

(1) Voici comme l'édition de 1632 corrige ce passage : « Au coſté vers le nort d'icelle grande riuiere tirant au ſuroueſt enuiron cent lieues par delà vers les Attigouantans, le pays eſt partie montagneux... » On voit donc que Champlain veut parler ici de cette chaîne de montagnes que nous appelons aujourd'hui les Laurentides.

1616.

peu voir, lesquels sont habitez de Sauuages qui viuent errants parmy le pays, ne labourans, & ne faisans aucune culture, du moins si peu que rien, & sont chasseurs(1), estans ores(2) en vn lieu, & tantost en vn autre, le païs y estant assez froid & incommode. L'estenduë d'icelle terre du Nord soubs la hauteur de quarante-neuf degrez de latitude, de l'Orient à l'Occident a six cents lieuës de longitude, qui est aux lieux dont nous auons ample cognoissance. Il y a aussi plusieurs belles & grandes riuieres qui viennent de ce costé-là, & se deschargent dedans ledit fleuue, accompagnez d'vn nombre infiny de belles prairies, lacs, & estangs, par où elles passent, dans lesquels y a abondance de poissons, & force isles, la pluspart desertes, qui sont delectables à voir, où en la pluspart il y a grande quantité de vignes, & autres fruicts Sauuages(3). Quand aux parties qui tirent plus à l'Occident, nous n'en pouuons, sçauoir bonnement le traget, d'autant que les peuples n'en ont aucune cognoissance, sinon de deux ou trois cents lieuës, ou plus, vers l'Occident, d'où vient ladicte grande riuiere qui passe entr'autres lieux, par vn lac qui contient prés de trante iournées de leurs canaux, à sçauoir celuy qu'auons nommé la Mer douce, eu esgard à sa grande estenduë, ayant prés de quatre cent lieuës de long(4) : aussi

(1) L'édition de 1627, remplace ce mot *chasseurs* par *ambullatoires*.

(2) Maintenant.

(3) Dans l'édition de 1627, presque toute cette phrase a été modifié notablement. Après le mot *fleuve*, on y lit ce qui suit : « & d'autres qui a mon oppinion se deschargent en la Mer, par la partie & costé du Nort, soubs la hauteur de cinquante à cinquante & vn degrez de latitude, suiuant le rapport & resolution que m'en ont faict ceux qui y vont negocier, & traicter, auec les peuples qui y habitent. »

(4) Voir la note 2 de la p. 25, ci-dessus.

1616. que les Sauuages auec lesquels nous auons accez, ont guerre auec autres nations, tirant à l'Occident dudit grand lac, qui est la cause que nous n'en pouuons auoir plus ample cognoissance, sinon qu'ils nous ont dict plusieurs fois que quelques prisonniers de cent lieuës leur ont rapporté y auoir des peuples semblables à nous en blancheur, & autres choses, ayans par eux veu de la cheuelure de ces peuples, qui est fort blonde, & qu'ils estiment beaucoup, pource qu'ils les disent estre comme nous. Ie ne puis que penser là dessus, sinon que ce fussent gens plus ciuilisez qu'eux, & qu'ils disent nous ressembler : il seroit bien besoing d'en sçauoir la verité par la veuë, mais il faut de l'assistance, il n'y a que le temps, & le courage de quelques personnes de moyens, qui puissent, ou vueillent, entreprendre d'assister ce desseing, affin qu'vn iour on puisse faire vne ample & parfaite découuerture de ces lieux, affin d'en auoir vne cognoissance certaine.

Pour ce qui est du Midy de ladite grande riuiere, elle est fort peuplée, & beaucoup plus que le costé du Nort, & de diuerses nations ayans guerres les vns contre les autres. Le pays y est fort aggreable, beaucoup plus que le costé du Septentrion, & l'air plus temperé, y ayant plusieurs especes d'arbres & fruicts qu'il n'y a pas au Nort dudit fleuue, aussi y a-il beaucoup de choses au Nort qui le recompense, qui n'est pas du costé du Midy (1) : Pour ce qui est du costé de l'Orient, ils sont assez cogneus,

(1) Dans l'édition de 1627, la dernière partie de cette phrase a été ainsi corrigée : « aussi n'est-il pas de tant de proffict & d'vtilité, quand aux lieux où se font les traictez des Pelletries. »

1616.

d'autant que la grand'Mer Occeanne borne ces endroicts-là, à ſçauoir les coſtes de la Brador, terre-Neufue, Cap Breton, la Cadie, Almonchiguois(1), lieux aſſez communs, en ayant traité à ſuffire au diſcours de mes voyages precedents, comme auſſi des peuples qui y habitent, c'eſt pourquoy ie n'en feray mention en ce traicté, mon ſubiect n'eſtant que faire vn rapport par diſcours ſuccint & veritable de ce que i'ay veu & recogneu de plus particulier.

La contrée de la nation des Attigouautan eſt ſoubs la hauteur de 44. degrez & demy de latitude, & deux cents trante lieuës(2) de longitude à l'Occident & dix de latitude, & en ceſte eſtenduë de pays il y a dix-huict Villages(3), dont ſix ſont clos & fermez de pallisſades de bois à triple rang, entre-laſſez les vns dans les autres, où au deſſus ils ont des galleries, qu'ils garniſſent de pierres, & d'eau, pour ruër & eſtaindre le feu que leurs ennemis pourroient appliquer contre leurs palliſſades. Ce pays eſt beau & plaiſant, la pluſpart deſerté, ayant la forme & meſme ſituation que la Bretagne, eſtans preſque enuironnez & circuits de la Mer douce(4), & prennent ces 18.

(1) Lisez *Almouchiquois*. La côte des Almouchiquois répond à ce que les Anglais ont appelé Nouvelle-Angleterre (New England).

(2) Le seul moyen, suivant nous, de rendre ce passage intelligible, est de remplacer *deux cent trente* par *douze ou treize*. Car il est évident que l'auteur, après avoir déterminé la hauteur moyenne du pays huron, veut en donner les dimensions en longitude, ou de l'orient à l'occident, et en latitude, ou du nord au sud. Or, *en longitude*, le pays huron n'a que douze ou treize lieues; c'est tout ce que l'on peut compter depuis le Couteau-Croche, jusqu'à l'extrémité la plus occidentale du canton de Tiny. Du nord au sud, il pouvait avoir une dizaine de lieues, comme dit l'auteur. Il est possible que le manuscrit de Champlain portât 23, ou 20 à 30; avec quoi l'imprimeur aurait bien pu faire 230.

(3) Sagard, quelques années après, en comptait « vingt ou vingt-cinq » (Hist. du Canada, p. 247); mais il est clair qu'il ne prétend donner qu'un nombre approximatif. « Nos Hurons, » dit le P. Brebeuf à la fin de la Relation de 1636, « font en vingt villages enuiron trente mille âmes. »

(4) Cette expression montre bien que Champlain ne parle ici que du pays huron proprement dit, qui était en effet presque environné des eaux de la mer Douce. Il était

1616. villages eſtre peuplés de deux mil hommes de guerre, ſans en ce comprendre le commun, qui peuuent faire en nombre 30000. ames : leurs cabannes(1) ſont en façon de tonnelles, ou berçeau, couuertes d'eſcorces d'arbres de la longueur de 25. à 30. toiſes, plus ou moins, & ſix de large, laiſſant par le milieu vne allée de 10. à 12. pieds de large, qui va d'vn bout à l'autre, aux deux coſtez y a vne maniere d'eſtablie(2), de la hauteur de 4. pieds, où ils couchent en Eſté, pour éuiter l'importunité des puces dont ils ont grande quantité, & en hyuer ils couchent en bas ſur des nattes, proches du feu pour eſtre plus chaudement que ſur le haut de l'eſtablie, ils font prouiſion de bois ſec, & en empliſſent leurs cabannes, pour bruler en hyuer, & au bout d'icelles cabannes y a vne eſpace, où ils conſeruent leurs bleds d'Indes, qu'ils mettent en de grandes tonnes, faites d'eſcorce d'arbres, au milieu de leur logement : il y a des bois qui ſont ſuſpendus, où ils mettent leurs habits, viures, & autres choſes, de peur des ſouris qui y ſont en grande quantité. En telle cabanne y aura douze feux, qui ſont vingt-quatre meſnages, & où il fume à bon eſcient, qui fait que pluſieurs en reçoiuent de grandes incommoditez aux yeux, à quoy ils ſont ſubiects, iuſques à en perdre la veuë ſur la fin de leur aage, n'y ayant feneſtre aucune, ni ouuerture que celle qui eſt au deſſus de leurs cabannes, par où la fumée ſort, qui eſt tout ce qui ſe peut dire &

Souris incommodent les Sauuages.

Sauuages incommodez de la fumée.

borné à l'ouest et au nord par le lac Huron, au nord-est, par la rivière Matchidache, et du côté de l'est et du sud-est par les lacs Couchichine et Simcoe, qui se déchargent eux-mêmes dans le lac Huron.

(1) « Qu'ils appellent *ganonchia* », ajoute Sagard (Hist. du Canada, p. 248).

(2) « Qu'ils appellent *endicha*. » (Sagard, *ibid.*)

ſçauoir de leurs comportements, vous ayant deſcript entierement ceſte forme d'habitation de ces peuples, comme elle ſe peut ſçauoir, meſme de toutes les nations qui habitent en ces contrées de pays. Ils changent quelquesfois leur Village de dix, de vingt, ou trente ans, & le tranſportent d'vne, deux, ou trois lieuës du precedent lieu, s'ils ne ſont contraints par leurs ennemis, de deſloger, & s'eſlongnez plus loing, comme ont fait les Antouhonorons de quelque 40. à 50. lieuës. Voila la forme de leur logements qui ſont ſeparez les vns des autres, comme de trois à quatre pas, pour la crainte du feu qu'ils apprehendent fort.

1616.

Leur vie eſt miſerable au regard de la noſtre, mais heureuſe entr'eux qui n'en ont pas gouſté de meilleure, croyant qu'il ne s'en trouue pas de plus excellente. Leur principal manger, & ordinaire viure, eſt le bled d'Inde, & febues du breſil qu'ils accommodent en pluſieurs façons, ils en pillent en des mortiers de bois, le reduiſent en farine, de laquelle ils prennent la fleur par le moyen de certains vants, faits d'eſcorce d'arbres, & d'icelle farine font du pain auec des febues, qu'ils font premierement boüillir, comme le bled d'Inde vn boüillon, pour eſtre plus ayſé à battre, mettent le tout enſemble, quelquesfois y mettent des bluës, ou des framboiſes ſeiches, autrefois y mettent des morceaux de graiſſe de Cerf, mais ce n'eſt pas ſouuent, leur eſtant fort rare, puis aprés ayant le tout deſtrampé auec eau tiede ils en font des pains en forme de gallettes ou tourteaux, qu'ils font cuire ſoubs les cendres, & eſtant cuittes, ils les lauent, & en font aſſez ſouuent

1616.

d'autres, ils les enueloppent de feüilles de bled d'inde, qu'ils attachent, & mettent, en l'eauë boüillante, mais ce n'eſt pas leur ordinaire, ains ils en font d'vne autre ſorte qu'ils appellent Migan(1), à ſçauoir, ils prennent le bled d'inde pillé, ſans oſter la fleur, duquel ils mettent deux ou trois poignées dans vn pot de terre plein d'eau, le font boüillir, en le remüant de fois à autre, de peur qu'il ne bruſle, ou qu'il ne ſe prenne au pot, puis mettent en ce pot vn peu de poiſſon frais, ou ſec, ſelon la ſaiſon, pour donner gouſt audit Migan, qui eſt le nom qu'ils luy donnent, & en font fort ſouuent, encores que ce ſoit choſe mal odorante, principalemeut en hyuer, pour ne le ſçauoir accommoder, ou pour n'en vouloir prendre la peine : Ils en font de deux eſpeces, & l'accommodent aſſez bien quand ils veulent, & lors qu'il y a de ce poiſſon ledit Migan ne ſent pas mauuais, ains ſeulement à la venaiſon. Le tout eſtant cuit ils tirent le poiſſon, & l'eſcraſent bien menu, ne regardant de ſi prés à oſter les arreſtes, les eſcailles, ny les trippes, comme nous faiſons, mettant le tout enſemble dedans ledit pot, qui cauſe le plus ſouuent le mauuais gouſt, puis eſtant ainſi fait, le deſpartent à chacun quelque portion : Ce Migan eſt fort clair, & non de grande ſubſtance, comme on peut bien iuger : Pour le regard du boire, il n'eſt point de beſoing eſtant ledit Migan aſſez clair de ſoymeſme. Ils ont vne autre ſorte de Migan, à ſçauoir, ils font greller du bled nouueau,

Comme le Migan ſe fait.

(1) Dans le tirage de 1620, on a corrigé, en marge seulement, et l'on a mis le mot *michan* au lieu de *migan*. Ce changement se retrouve encore dans l'édition de 1627. L'on sait que, dans l'écriture de cette époque, les lettres *ch* avaient beaucoup de ressemblance avec le *g*.

premier qu'il ſoit à maturité, lequel ils conſeruent, & le font cuire entier auec du poiſſon, ou de la chair, quand ils en ont : vne autre façon, ils prennent le bled d'Inde bien ſec le font greller dans les cendres, puis le pilent, & le reduiſent en farine, comme l'autre cy-deuant, lequel ils conſeruent pour les voyages qu'ils entreprennent, tant d'vne part que d'autre, lequel Migan faict de ceſte façon eſt le meilleur, à mon gouſt. En la figure H. ſe voit comme les femmes pilent leurs bleds d'Inde. Et pour le faire, ils font cuire force poiſſon, & viande, qu'ils découppent par morceaux, puis la mettent dans de grandes chaudieres qu'ils empliſſent d'eau, la faiſant fort boüillir : ce faict, ils recueillent auec vne cuillier la graiſſe de deſſus, qui prouient de la chair, & poiſſon, puis mettent d'icelle farine grullée dedans, en la mouuant touſ-iours, iuſques à ce que ledit Migan ſoit cuit, & rendu eſpois comme boüillie. Ils en donnent & deſpartent à chacun vn plat, auec vne cuillerée de la dite graiſſe, ce qu'ils ont de couſtume de faire aux feſtins & non pas ordinairement, mais peu ſouuent : or eſt-il que ledict bled nouueau grullé, comme eſt cy-deſſus, eſt grandement eſtimé entr'eux. Ils mangent auſſi des febues qu'ils font boüillir auec le gros de la farine grullée, y meſlant vn peu de graiſſe, & poiſſon. Les Chiens ſont de requeſte en leurs feſtins qu'ils font ſouuent les vns & les autres, principallement durant l'hyuer qu'ils ſont à loiſir : Que s'ils vont à la chaſſe aux Cerfs, ou au poiſſon, ils le reſeruent pour faire ces feſtins, ne leur demeurant rien en leurs cabannes que le Migan clair pour ordinaire, lequel reſſemble

1616.

1616. à de la brannée, que l'on donne à manger aux pourceaux. Ils ont vne autre maniere de manger le bled d'Inde, & pour l'accommoder ils le prennent par eſpics, & le mettent dans l'eau, ſous la bourbe, le laiſſant deux ou trois mois en cét eſtat, & iuſques à ce qu'ils iugent qu'il ſoit pourry, puis ils l'oſtent de là & le font boüillir auec la viande ou poiſſon, puis le mangent, auſſi le font-ils gruller, & eſt meilleur en ceſte façon que boüilly, mais ie vous aſſeure qu'il n'y a rien qui ſente ſi mauuais, comme fait cedit bled ſortant de l'eau tout boüeux : neantmoins les femmes, & enfans, le prennent & le ſuççent comme on faict les cannes de ſuccre, n'y ayant autre choſe qui leur ſemble de meilleur gouſt, ainſi qu'ils en font la demonſtration, leur ordinaire n'eſt que de faire deux repas par iour : Quant à nous autres, nous y auons ieuſné le Kareſme entier, & plus pour les eſmouuoir à quelque exemple, mais c'eſtoit perdre temps : Ils engraiſſent auſſi des Ours, qu'ils gardent deux ou trois ans, pour faire des feſtins entr'eux : I'ay recognu que ſi ces peuples auoient du beſtail, ils en ſeroient curieux, & le conſerueroient fort bien, leur ayant montré la façon de le nourrir, choſe qui leur ſeroit aiſée, attendu qu'ils ont de bons paſturages, & en grande quantité en leur païs, pour toute ſorte de beſtail, ſoit cheuaux, bœufs, vaches, mouttons, porcs, & autres eſpeces, à faute deſquels beſtiaux on les iuge miſerables comme il y a de l'apparance : Neantmoins auec toutes leurs miſeres ie les eſtime heureux entr'eux, d'autant qu'ils n'ont autre ambition que de viure, & de ſe conſeruer, & ſont plus aſſeurez que ceux qui ſont

errants par les foreſts, comme beſtes bruttes : auſſi mangent-ils force ſitroüilles, qu'il ſont boüillir, & roſtir ſoubs les cendres. Quand à leur habit, ils ſont de pluſieurs ſortes, & façons, & diuerſitez de peaux de beſtes ſauuages, tant de celles qu'ils prennent, que d'autres qu'ils eſchangent pour leur bled d'inde, farines, pourcelines, & fillets à peſcher, auec les Algommequins, Piſerenis, & autres nations, qui ſont chaſſeurs, & n'ont leurs demeures arreſtées : tous leurs habits ſont d'vne méme façon, ſans diuerſité d'inuention nouuelle : ils paſſent & accommodent aſſez raiſonnablement les peaux, faiſant leur brayer d'vne peau de Cerf, moyennement grande, & d'vn autre le bas de chauſſes, ce qui leur va iuſques à la ceinture, eſtant fort pliſſé, leurs ſouliers ſont de peaux de Cerfs, Ours, & Caſtors, dont ils vſent en bon nombre : Plus, ils ont vne robbe de meſme fourrure, en forme de couuerte, qu'ils portent à la façon Irlandoiſe, ou Ægyptienne, & des manches qui s'attachent auec vn cordon par le derriere : voila comme ils ſont habillez durant l'hyuer, comme il ſe voit en la figure D. Quand ils vont par la campagne, ils ſeignent leur robbe autour du corps, mais eſtans à leur Village, ils quittent leurs manches, & ne ſe ſeignent point : les paſſements de Milan pour enrichir leurs habits ſont de colle & de la raclure deſdites peaux, dont ils font des bandes en pluſieurs façons, ainſi qu'ils s'auiſent, y mettant par endroicts des bandes de painture rouge, brun, parmy celles de colle, qui parroiſſent touſ-iours blanchaſtres, n'y perdant point leurs façons, quelques ſalles qu'elles puiſſent eſtre. Il y en a entre ces nations qui ſont

1616. bien plus propres à paſſer les peaux les vns que les autres, & ingenieux pour inuenter des compartiments à mettre deſſus leurs habits : Sur tous autres nos Montagnais, & Algommequins, ce ſont ceux qui y prennent plus de peine, leſquels mettent à leurs robbes des bandes de poil de porc-eſpy, qu'ils taindent en fort belle couleur d'eſcarlatte : ils tiennent ces bandes bien cheres entr'eux, & les deſtachent pour les faire ſeruir à d'autres robbes, quand ils en veulent changer, plus pour embellir la face, & auoir meilleure grace, quand ils ſe veulent bien parer : La pluſpart ſe paindent le viſage noir, & rouge, qu'ils deſmeſlent auec de l'huyle, faite de la graine d'herbe au Soleil, ou bien auec de la graiſſe d'ours, ou autres animaux, comme auſſi ils ſe taindent les cheueux qu'ils portent, les vns longs, les autres courts, les autres d'vn coſté ſeulement : Pour les femmes, & les filles, elles les portent touſiours d'vne meſme façon, elles ſont veſtuës comme les hommes, horſmis qu'elles ont touſiours leurs robbes ſaintes, qui leur viennent en bas, iuſques au genoüil : c'eſt en quoy elles different des hommes, elles ne ſont point honteuſes de montrer le corps, à ſçauoir depuis la cainture en haut, & depuis la moitié des cuiſſes en bas, ayant touſiours le reſte couuert & ſont chargées de quantité de pourceline, tant en colliers, que chaiſnes, qu'elles mettent deuant leurs robbes, pendans à leurs ceintures, bracelets, & pendants d'oreilles, ayant les cheueux bien paignez, paints, & graiſſez, & ainſi s'en vont aux dances, ayans vn touffeau de leurs cheueux par derriere, qui leur ſont liez de peaux d'anguilles, qu'ils accommodent



p. 569

1616.

& font feruir de cordon, ou quelquesfois ils attachent des platines d'vn pied en carré, couuertes de ladite pourceline, qui pend par derriere, & en cefte façon poupinement veftuës & habillées, elles fe montrent volontiers aux dances, où leurs peres, & meres les enuoyent, n'oubliant rien de ce qu'ils peuuent apporter d'inuention pour embellir & parer leurs filles, & puis affeurer auoir veu en des dances où i'ay efté, telle fille qui auoit plus de douze liures de pourceline fur elles, fans les autres bagatelles, dont elles font chargées & attourées. En la figure defia citée fe voit comme les femmes font habillées, comme montre F. & les filles allant à la dance, G.

Filles curieufes d'eftre parées.

Tous ces peuples font d'vne humeur affez iouiale, bien qu'il y en aye beaucoup de complexion trifte, & faturnienne entr'eux : Ils font bien proportionnés de leurs corps, y ayant des hommes bien formez, forts, & robuftes, comme auffi des femmes, & filles, dont il s'en trouue vn bon nombre d'agreable, & belles, tant en la taille, couleur, qu'aux traicts du vifage, le tout à proportion, elles n'ont point le faing raualé que fort peu, fi elles ne font vieilles, & fe trouuent parmy ces nations de puiffantes femmes, & de hauteur extraordinaire : car ce font elles qui ont prefque tout le foing de la maifon, & du trauail, car elles labourent la terre, fement le bled d'Inde, font la prouifion de bois pour l'hyuer, tillent la chanure, & la fillent, dont du fillet ils font les rets à pefcher, & prendre le poiffon, & autres chofes neceffaires, dont ils ont affaire, comme auffi ils ont le foing de faire la cueillette de leurs bleds, les ferrer, accommoder à manger, & dref-

1616. ser leur mesnage, & de plus sont tenuës de suiure & aller auec leurs maris, de lieu en lieu, aux champs, où elles seruent de mulle à porter le bagage, auec mille autres sortes d'exercices, & seruices, que les femmes font & sont tenuës faire. Quant aux hommes, ils ne font rien qu'aller à la chasse du Cerf, & autres animaux, pécher du poisson, de faire des cabannes, & aller à la guerre.

Ces choses faites, ils vont aux autres nations, où ils ont de l'accés, & cognoissance, pour traicter & faire des eschanges de ce qu'ils ont, auec ce qu'ils n'ont point, & estans de retour, ils ne bougent des festins, & dances, qu'ils se font les vns aux autres, & à l'issuë se mettent à dormir, qui est le plus beau de leur exercice.

Ils ont vne espece de mariage parmy eux, qui est tel, que quand vne fille est en l'âge d'onze, douze, treize, quatorze, ou quinze ans, elle aura des seruiteurs, & plusieurs, qu'elle fera, & selon ses bonnes graces, la rechercheront quelque temps : cela faict, elles seront demandées aux peres, & meres, bien que souuent elles ne prennent pas leur consentement, fors celles qui sont les plus sages & mieux aduisées, qui se soubsmettent à la volonté de leur pere & mere. Cét amoureux, ou seruiteur, presentera à la fille quelques colliers, chaisnes, & bracelets de pourceline : si la fille a ce seruiteur aggreable, elle reçoit ce present, ce faict, cét amoureux viendra coucher auec elle trois ou quatre nuicts sans lui dire mot, durant ce temps, & là ils recueillent le fruict de leurs affections, d'où il arriuera le plus souuent qu'aprés auoir passé huict, ou quinze iours, s'ils ne se peu-

1616.

uent accorder, elle quittera ſon ſeruiteur, lequel y demeurera engagé pour ſes colliers, & autres dons par luy faicts, n'en retirant qu'vn maigre paſſe-temps : & cela paſſé, fruſtré de ſon eſperance, il recerchera vn autre femme, & elle vn autre ſeruiteur, s'ils voyent qu'il ſoit à propos, & ainſi continuënt ceſte façon de faire, iuſques à vne bonne rencontre : Il s'en trouue telle qui paſſe ainſi ſa ieuneſſe, qui aura eu plus de vingt maris, leſquels vingt maris ne ſont pas ſeuls en la ioüyſſance de la beſte, quelques mariez qu'ils ſoient : car la nuict venuë, les ieunes femmes courent d'vne cabanne en vne autre, comme font les ieunes hommes de leur coſté, qui en prennent par où bon leur ſemble, toutesfois ſans violance aucune, remettant le tout à la volonté de la femme : Le Mary fera le ſemblable à ſa voiſine, nulle ialouſie ne ſe trouue entr'eux pour cela, & n'en reçoiuent aucune infamie, ny iniure, la couſtume du pays eſtant telle. Or le temps qu'elles ne delaiſſent point leurs maris eſt quand elles ont des enfans : les Maris precedants reuiennent vers elles, leur remonſtrer l'affection, & amitié, qu'ils leur ont portée par le paſſé, & plus que nul autre, & que l'enfant qu'elles auront eſt à luy, & eſt de ſon faict : vn autre luy en dira autant, en fin c'eſt à qui mieux, & qui le pourra emporter, & l'auoir pour femme : & par ainſi il eſt au choix & option de la femme, de prendre, & d'accepter celuy qui luy plaira le plus, ayant en ſes recerches, & amours, gaigné beaucoup de pourceline, & de plus, ceſte élection de Mary : Elles demeurent auec luy ſans plus le delaiſſer, ou ſi elles le laiſſent, il faut que ce ſoit auec vn grand

1616. ſubiect, autre que l'impuiſſance, car il eſt à l'eſpreuue: neantmoins eſtant auec ce mary elle ne laiſſe pas de ſe donner carriere, mais elle ſe tient, & reſide, touſiours au meſnage, faiſant bonne mine, de façon que les enfans qu'ils ont enſemble, ainſi nez d'vne telle femme, ne ſe peuuent aſſeurer legitimes, auſſi ont-ils vne couſtume, preuoyant ce danger, qui eſt telle, à ſçauoir, que les enfans ne ſuccedent iamais aux biens, & dignitez, de leurs peres, doubtant comme i'ay dit de leur geniteur, mais bien font-ils leurs ſucceſſeurs, & heritiers, les enfans de leurs ſœurs, & deſquels ils ſont aſſeurez d'eſtre yſſus, & ſortis : Pour la nourriture & eſleuation de leurs enfans(1), ils le mettent durant le iour ſur vne petite planche de bois, & le veſtent, & enueloppent de fourrures, ou

(1) Sagard ajoute là-dessus quelques détails qui complètent ce que dit ici Champlain. « Nos Huronnes, dit-il, emmaillottent leurs petits enfans durant le iour dans des peaux ſur vne petite planchette de bois de cedre blanc, d'enuiron deux pieds de longueur ou peu plus, & vn bon pied de largeur, où il y a à quelqu'vns vn petit arreſt, ou aiz plié en demy rond attaché au deſſous des pieds de l'enfant, qu'ils appuyent contre le plancher de la cabane, ou bien elles les portent promener auec icelles derriere leur dos, auec vn collier ou cordelette qui leur pend ſur le front. Elles les portent auſſi quelquefois nuds hors du maillot dans leur robbe ceinte, pendus à la mammelle, ou derriere leur dos, preſque debouts, la teſte en dehors, qui regarde des yeux d'vn coſté & d'autre par deſſus les eſpaules de celle qui le porte. Lors que l'enfant eſt emmaillotté ſur la petite planchette, ordinairement enioliuée de matachias & chapelets de pourceleine, ils luy laiſſent vne ouuerture deuant la nature, par où il faiſt ſon eau, & ſi c'eſt vne fille, il y adiouſtent vne fueille de bled d'Inde renuerſée, qui ſert à porter l'eau dehors, ſans que l'enfant ſoit gaſté de ſes eauës, ny ſalle de ce coſté là... Les Sauuageſſes comme elles n'ont iamais eu l'vſage du linge, ny la methode d'en faire, encore qu'elles ayent du chanure aſſez, ont trouué l'inuention d'vn duuet fort doux de certains roſeaux, ſur leſquels elles couchent leurs enfans fort mollement, & les nettoyent du meſme duuet, ou auec de la poudre de bois ſec & pourry, & la nuiſt venuë, elles les couchent ſouuent tout nuds entre le pere, & la mere, ou dans le ſain de la mere meſme, enueloppé de ſa robe pour le tenir plus chaudement, & n'en arriue que tres-rarement d'accident. Les Canadiens, & preſque tous les peuples errants, ſe ſeruent encore d'vne pareille planchette pour coucher leurs enfans, qu'ils appuyent contre quelque arbre ou l'attachent aux branches, mais encores dans des peaux ſans planchette, à la maniere qu'on accommode ceux de deça dans des langes, & en cet eſtat les poſent de leur long doucement dans vne peau ſuſpenduë en l'air, attachée par les quatre coins aux bois de la cabane, comme ſont les lits de roſeau des Mattelots ſous le tillac des nauires, & s'ils veulent bercer l'enfant, il n'ont qu'à donner vn branſle à cette peau ſuſpenduë, laquelle ſe berce d'elle meſme. » (Hist. du Canada, p. 338, 339, 340.)

1616.

peaux, & le bandent ſur ladite planchette, la dreſſent debout, & laiſſant vne petite ouuerture par où l'enfant faict ſes petites affaires, & ſi c'eſt vne fille, ils mettent vne feüille de blé d'Inde entre les cuiſſes, qui preſſe contre ſa nature, & font ſortir le bout de ladicte feüille dehors qui eſt renuerſée, & par ce moyen l'eau de l'enfant coulle par ceſte feüille, & ſort dehors, ſans gaſter l'enfant de ſes eauës, ils mettent auſſi ſoubs les enfants du duuet de certains roſeaux, que nous appellons pied de liéure, ſurquoy ils ſont couchés fort mollement, & le nettoyent du meſme duuet, & pour parer l'enfant, ils garniſſent ladite planchette de patinoſtres, & en mettent à ſon col, quelque petit qu'il ſoit : & la nuict, ils le couchent tout nud, entre le pere, & la mere, conſiderant en cela vne grande merueille de Dieu, qui les conſerue de telle façon, qu'il n'en arriue pas beaucoup d'inconuenient, comme il ſeroit à croire par quelque eſtouffemens, eſtant le pere, & la mere, en vn profond ſommeil, ce qui n'arriue pas que bien rarement. Les enfans ſont fort libertins entre ces nations : les peres, & meres, les flattent trop, & ne les chaſtient point du tout, auſſi ſont-ils ſi meſchants, & de ſi peruerſe nature, que le plus ſouuent ils battent leurs meres, & autres, des plus faſcheux, battent leur pere, en ayant acquis la force, & le pouuoir : à ſçauoir, ſi le pere, ou la mere, leur font choſe qui ne leur agrée pas, qui eſt vne eſpece de malediction que Dieu leur enuoye.

Pour ce qui eſt de leurs loix, ie n'ay point veu qu'ils en ayent, ny choſe qui en approche, comme de faict ils n'en ont point, d'autant qu'il n'y a en

1616. eux aucune correction, chastiment, ny de reprehension à l'encontre des malfaicteurs, sinon par vne vangeance, randant le mal pour le mal, non par forme de reigle, mais par vne passion qui leur engendre les guerres & differents, qu'ils ont entr'eux le plus souuent.

Au reste, ils ne recognoissent aucune Diuinité, ils n'adorent & ne croyent en aucun Dieu, ny chose quelconque (1) : ils viuent comme bestes bruttes, ils ont bien quelque respect au Diable, ou d'vn nom semblable, ce qui est doubteux, parce que soubs ce mot qu'ils prononcent, sont entendus diuerses significations & comprend en soy plusieurs choses : de façon que mal-aisément peut-on sçauoir, & discerner s'ils entendent le Diable, ou vne autre chose, mais ce qui fait plustost croire estre le Diable, qu'ils entendent, est que lors qu'ils voyent vn homme faisant quelque chose extraordinaire, ou est plus habille que le commun, ou bien est vaillant guerrier, ou d'ailleurs en furie, comme hors de la raison, & de soy-mesme, ils l'appellent Oqui, comme si nous disions vn grand esprit sçauant, ou vn grand Diable (2) :

(1) « Ils ne recognoissent, dit Sagard, & n'adorent aucune vraye Diuinité, ny Dieu celeste ou terrestre, duquel ils puissent rendre quelque raison, & que nous puissions sçauoir, car encore bien qu'ils tiennent tous en general Youskeha pour le premier principe & Createur de tout l'Vniuers auec Eataentsic, si est-ce qu'ils ne luy offrent aucunes prieres, offrandes, ny sacrifices comme à Dieu, & quelqu'vns d'entr'eux le tiennent fort impuissant au regard de nostre Dieu, duquel ils admiroient les œuures. » (Hist. du Canada, p. 494.)

(2) « Ils ont bien, dit Sagard, quelque respect particulier à ces demons ou esprits qu'ils appellent Oki, mais c'est en la mesme maniere que nous auons le nom d'Ange, distinguant le bon du mauuais, car autant est abominable l'vn, comme l'autre est venerable. Aussi ont-ils le bon & le mauuais Oki, tellement qu'en prononçant ce mot Oki ou Ondaki, sans adionction, quoy qu'ordinairement il soit pris en mauuaise part, il peut signifier vn grand Ange, vn Prophete ou vne Diuinité, aussi bien qu'vn grand diable, vn Medecin, ou vn esprit furieux & possedé. Ils nous y appelloient aussi quelquesfois, pour ce que nous leur enseignions des choses qui surpassoient leur capacité & les faisoient entrer en admiration, qui estoit chose aysée veu leur ignorance. » (Hist. du Canada, p. 494, 495.)

1616.

Quoy que ce ſoit, ils ont de certaines perſonnes, qui ſont les Oqui, ou Manitous, ainſi appellez par les Algommequins & Montagnais, & ceſte ſorte de gens ſont les Medecins pour guarir les mallades, & pençer les bleſſez : predire les choſes futures, au reſte toutes abuſions & illuſions du Diable, pour les tromper, & deçeuoir. Ces Oquis, ou deuins, leur perſuadent, & à leurs patients, & mallades, de faire, ou faire faire des feſtins, & quelques ceremonies, pour eſtre pluſtoſt guaris, & leur intention eſt affin d'y participer, & en tirer la meilleure part, & ſoubs eſperance d'vne plus prompte guariſon leur faire faire pluſieurs autres ceremonies, que ie diray cy-aprés en ſon lieu. Ce ſont ceux-là en qui ils croyent le plus, mais d'eſtre poſſedez du Diable, & tourmentez comme d'autres Sauuages plus eſlongnez qu'eux, c'eſt ce qui ſe voit fort rarement, qui donne plus d'occaſion, & ſubiect de croire leur reduction en la cognoiſſance de Dieu plus facille, ſi leur pays eſtoit habitué de perſonnes qui priſſent la peine, & le ſoing, de leur enſeigner, & ce n'eſt pas aſſez d'y enuoyer des Religieux, s'il n'y a des gens pour les maintenir, & aſſiſter : car encores que ces peuples ayent le deſir auiourd'huy de cognoiſtre que c'eſt que de Dieu, le lendemain ceſte volonté leur changera, quand il conuiendra oſter, & ſuprimer, leurs ſalles couſtumes, la diſſolution de leurs mœurs, & leurs libertez inciuilles : De façon qu'il faut des peuples, & des familles, pour les tenir en debuoir, & auec douceur les contraindre à faire mieux, & par bons exemples les eſmouuoir à correction de vie. Le Pere Ioſeph, & moy, les auons maintesfois entretenu ſur ce qui

1616. eſtoit de noſtre creance, loix, & couſtumes : ils eſcoutoient auec attention en leurs conſeils, nous diſans quelquefois, tu dis choſes qui paſſe noſtre eſprit, & que ne pouuons comprandre par diſcours, comme choſe qui ſurpaſſe noſtre entendement : Mais ſi tu veus bien faire eſt d'habiter ce pays, & amener femmes, & enfans, leſquels venant en ces regions, nous verrons comme tu ſers ce Dieu que tu adore, & de la façon que tu vis auec tes femmes, & enfans, de la maniere que tu cultiue les terres, & en ſemant (1), & comme tu obeys à tes loix, & de la façon que l'on nourrit les animaux, & comme tu fabrique tout ce que nous voyons ſortir de tes inuentions : Ce que voyant, nous apprendrons plus en vn an, qu'en vingt à oüyr diſcourir, & ſi nous ne pouuons comprandre, tu prendras nos enfans, qui ſeront comme les tiens : & ainſi iugeant noſtre vie miſerable, au pris de la tienne, il eſt aiſé à croire que nous la prenderont, pour laiſſer la noſtre : leurs diſcours me ſembloit d'vn bon ſens naturel, qui montre le deſir qu'ils ont de cognoiſtre Dieu. C'eſt vn grand dommage de laiſſer perdre tant d'hommes & les voir perir à nos portes, ſans leur donner ſecours, qui ne peut eſtre ſans l'aſſiſtance des Roys, Princes, & Eccleſiaſtiques, qui ſeuls ont le pouuoir de ce faire : Car auſſi en doibuent-ils ſeuls emporter l'honneur d'vn ſi grand œuure, à ſçauoir de planter la foy Chreſtienne en vn pays incognu, & barbare, aux autres nations, eſtant bien informé de ces peuples, comme nous ſommes, qu'ils ne reſpirent, & ne deſirent autre choſe que d'eſtre plainement inſtruits de ce qu'il leur faut

(1) Le manuscrit de l'auteur portait vraisemblablement : *& enſemance.*

ſuiure & éuiter, c'eſt donc à ceux qui ont le pouuoir d'y trauailler, & y contribuër de leur abondance, car vn iour ils reſpondront deuant Dieu de la perte de tant d'ames qu'ils laiſſent perir par leur negligence & auarice, car ils ne ſont pas peu, mais en tres-grand nombre : or ce ſera quand il plaira à Dieu de leur en faire la grace, pour moy i'en deſire pluſtoſt l'effect auiourd'huy que demain, pour le zelle que i'ay à l'aduancement de la gloire de Dieu, à l'honneur de mon Roy, au bien, & reputation de ma patrie.

Pour ce qui eſt des mallades, celuy, ou celle, qui ſera frappé, ou attaint de quelque malladie, mandera querir l'Oqui, lequel venu qu'il ſera, viſitera le mallade, & apprendra, & s'inſtruira de ſon mal, & de ſa douleur : cela fait ledit Oqui enuoyera querir vn grand nombre d'hommes, femmes, & filles, auec trois ou quatre vieilles femmes, ainſi qu'il ſera ordonné par ledict Oqui, & entrant en leurs cabannes en dançant, auec chacune vne peau d'ours ſur la teſte, ou d'autres beſtes, mais celles d'ours eſt la plus ordinaire, n'en ayant point de plus monſtrueuſe, & y aura deux ou trois autres vieilles qui ſeront proches de la mallade, ou patiente, qui eſt le plus ſouuent mallade par hypocriſie ou fauſſe imagination : mais de ceſte malladie elles ſont bientoſt guaries, & leſquelles le plus ſouuent font les feſtins aux deſpens de leurs amis, ou parens, qui leur donnent dequoy mettre en leur chaudiere, outre celles qu'ils reçoiuent des preſents des danceurs, & danceuſes, comme de la pourceline, & autre bagatelles, ce qui faict qu'elles ſont bien-toſt guaries : car

1616. comme ils voyent ne plus rien esperer, ils se leuent, auec ce qu'elles ont peu amasser, car d'autres bien mallades mal-aisément se guarissent-elles de tels ieux, & dances, & façons de faire. Et pour retourner à mon propos, les vieilles qui sont proches de la mallade reçoiuent les presens, chantans chacune à son tour, & puis ils cessent de chanter, & alors que tous les presens sont faicts, ils commançent à leuer leurs voix d'vn mesme accord, chantans toutes ensembles, & frappant à la mesure auec des bastons sur des escorces d'arbres seiches, alors toutes les femmes, & filles, commançent à se mettre au bout de la cabanne, comme s'ils vouloient faire l'entrée d'vn ballet, ou d'vne mascarade : les vieilles marchans deuant auec leurs peaux d'ours sur leurs testes, & toutes les autres les suiuent l'vne aprés l'autre. Ils n'ont que de deux sortes de dances qui ont quelque mesure, l'vne de quatre pas, & l'autre de douze, comme si on dançoit le Trioly de Bretagne. Ils ont assez bonne grace en dançant, il se met souuent auec elles de ieunes hommes, & aprés auoir dancé vne heure, ou deux, les vieilles prendront la mallade pour dançer qui fera mine de se leuer tristement, puis se mettra en dance, ou estant, aprés quelque espace de temps elle dancera, & s'esioüyra aussi bien que les autres : Ie vous laisse à penser comme elle se doibt porter en sa malladie. Cy-dessoubs est la forme de leurs dances.

Le Medeçin y acquiert de l'honneur, & de la reputation, de voir si tost sa patiente guarie, & debout : ce qui ne se faict pas à celles qui sont mallades à l'extremité, & accablez de langueur, ains plustost



p. 578

ceste espece de medecine leur donne la mort plustost que la guarison : car ie vous asseure qu'il font quelquesfois vn tel bruict, & tintamarre, depuis le matin iusques à deux heures de nuict, qu'il est impossible au patient de le supporter, sinon auec beaucoup de peine. Quelquesfois il prendra bien enuie au patient de faire dancer les femmes, & filles, toutes ensemble, mais ce sera par l'ordonnance de l'Oqui, & ce n'est pas encores le tout, car luy & le Manitou, accompagnez de quelques autres, feront des singeries, & des coniurations, & se tourneront tant, qu'ils demeureront le plus souuent comme hors d'eux-mesme, comme fols & insensez, iettent le feu par la cabanne d'vn costé & d'autre, mangeant des charbons ardans, les tenant en leurs mains vn espace de temps, iettant aussi des cendres toutes rouges sur les yeux des autres spectateurs, & les voyans en cét estat, on diroit que le Diable Oqui, ou Manitou, si ainsi les faut appeller, les possedent, & les font tourmenter de la sorte. Et ce bruit, & tintamarre, ainsi faict, ils se retirent chacun chez soy, & ceux qui ont bien de la peine durant ce temps, ce sont les femmes des possedez, & tous ceux de leurs cabannes, pour la crainte qu'ils ont que ces enragez ne bruslent tout ce qui est dedans leurs maisons, ce qui les induit à oster tout ce qui est en voye, car lors qu'il arriue, il vient tout furieux, les yeux estincellans, & effroyables, quelquesfois debout, & quelquesfois assis, ainsi que la fantaisie les prend : aussi-tost vne quinte le prendra, empoignant tout ce qu'il trouuera, & rencontrera, en son chemin, le iette d'vn costé, & d'autre, & puis se couche, où il s'endort quelque espace de

1616. temps, & ſe réueillant en ſurſault, prend du feu, & des pierres, qu'il iette de toutes parts, ſans aucun eſgard, ceſte furie ſe paſſe par le ſommeil qui luy reprend, & lors il fait furie, ou il appelle pluſieurs de ſes amis, pour ſuër auec luy, qui eſt le remede qu'ils ont le plus propre pour ſe continuër en leur ſanté, & cependant qu'ils ſuënt, la chaudiere trotte pour accommoder leur manger, aprés auoir eſté quelquefois deux ou trois heures enfermez auec de grandes eſcorces d'arbres, couuerts de leurs robbes, ayans au milieu d'eux grande quantité de cailloux, qu'ils auront fait rougir dans le feu, & touſiours chantent, durant qu'ils ſont en furie, & quelquesfois ils reprennent leur vent : on leur donne force pottées d'eau pour boire, d'autant qu'ils ſont fort alterez, & tout cela faict, le demoniacle fol, ou endiablé, deuient ſage : Cependant il arriuera que trois, ou quatre, de ces mallades s'en trouueront bien, & pluſtoſt par heureuſe rencontre, & d'aduanture, que par ſcience, ce qui leur confirme leur fauce creance, pour eſtre perſuadez qu'ils ſont guaris par le moyen de ces ceremonies, ſans conſiderer que pour deux qu'ils en gueriſſent, il en meurt dix autres par leur bruict & grand tintamarre, & ſoufflements qu'ils font, qui eſt plus capable de tuër, que de guarir vn mallade : mais quoy ils eſperent recouurir leur ſanté par ce bruict, & nous au contraire par le ſilence & repos, c'eſt comme le diable fait tout au rebours de bien. Il y a auſſi des femmes qui entrent en ces furies, mais ils ne font tant de mal, ils marchent à quatre pattes, comme beſtes : ce que voyant, ce Magicien appelle l'Oqui, commance à chanter, puis

1616.

auec quelques mines la soufflera, luy ordonnant à boire de certaines eauës, & qu'aussitost elle face vn festin, soit de poisson, ou de chair, qu'il faut trouuer, encores qu'il soit rare pour lors, neantmoins est aussitost fait. La crierie faite, & le banquet finy, ils s'en retournent chacun en sa cabanne, iusques à vne autre fois qu'il la reuiendra visiter, la soufflant & chantant auec plusieurs autres, appellez pour cét effect, tenans en la main vne tortuë seiche, remplie de petits cailloux qu'ils font seruir(1) aux oreilles de la mallade, luy ordonnant qu'elle doit faire 3. ou 4. festins tout de suitte, vne partie de chanterie, & dancerie, où toutes les filles se trouuent parées, & paintes, comme i'ay representé en la figure G. Ledit Oqui ordonnera qu'il se face des mascarades, & soient desguisez, comme ceux qui courent le Mardy gras par les ruës, en France : ainsi ils vont chanter prés du lict de la mallade, & se promenent tout le long du Village cependant que le festin se prepare pour reçeuoir les masques qui reuiennent bien las, ayans pris assez d'exercice pour vuider le Migan de la chaudiere.

Leurs coustumes sont, que chacun mesnage vit de ce qu'il peut pescher & semer, ayant autant de terre comme il leur est necessaire : ils la desertent auec grand'peine, pour n'auoir des instruments propres pour ce faire : vne partie d'eux esmondera les arbres de toutes ses branches qu'ils font brusler au pied dudit arbre pour le faire mourir. Ils nettoyent bien la terre entre les arbres, & puis sement leur bled de pas en pas, où ils mettent en chacun en-

(1) Lisez *sonner*.

1616. droict quelques dix grains, ainsi continuant iusques à ce qu'ils en ayent assez pour trois ou quatre ans de prouision, craignant qu'il ne leur succede quelque mauuaise année. Ces femmes ont le soing de semer, & cueillir, comme i'ay dict cy-deuant, & de faire la prouision de bois pour l'hyuer, toutes les femmes s'aydent à faire leur prouision de bois, qui (1) font dés le mois de Mars, & Auril, & est auec cét ordre en deux iours. Chaque mesnage est fourny de ce qui luy est necessaire, & si il se marie vne fille, chacune femme, & fille, est tenuë de porter à la nouuelle mariée vn fardeau de bois pour sa prouision, d'autant qu'elle ne le pourroit faire seulle, & hors de saison qu'il faut vacquer à autre chose. Le gouuernement qui est entr'eux est tel, que les anciens & principaux s'assemblent en vn conseil, où ils decident, & proposent, tout ce qui est de besoing, pour les affaires du Village : ce qui se fait par la pluralité des voix (2), ou du conseil de quelques-vns d'entr'eux, qu'ils estiment estre de bon iugement, & meilleur que le commun : Il est prié de la compagnie de donner son aduis sur les propositions faites, lequel aduis est exactement suiuy : Ils n'ont point de Chefs particuliers qui commandent absolument, mais bien portent-ils de l'honneur aux plus anciens & vaillants qu'il nommera (3) Cappitaines par honneur, & vn respect, & desquels il se trouue plusieurs en vn Village : bien est-il vray qu'ils portent à quelqu'vn plus de respect qu'aux autres, mais pour cela il ne

(1) Qu'ils.

(2) « Qu'ils colligent, ajoute Sagard, auec de petits fetus de ioncs. » (Hist., p. 421.)

(3) Qu'ils nomment.

faut qu'il s'en preualle, ny qu'il ſe doibue eſtimer plus que ſes compagnons, ſi ce n'eſt par vanité. Quant pour les chaſtiments, ils n'en vſent point, ny auſſi de commandement abſolu, ains ils font le tout par prieres des anciens, & à force de harangues, & remonſtrances, ils font quelque choſe, & non autrement, ils parlent tous en general, & là où il ſe trouue quelqu'vn de l'aſſemblée qui s'offre de faire quelque choſe pour le bien du Village, ou aller en quelque part pour le ſeruice du commun, on fera venir celuy là qui s'eſt ainſi offert, & ſi on le iuge capable d'executer ce deſſeing propoſé, on luy remonſtre par belles, & bonnes parolles, ſon debuoir : on luy perſuade qu'il eſt homme hardy, propres aux entrepriſes, qu'il aquerra de l'honneur à l'execution d'icelles : bref les flattent par blandiſſements, affin de luy continuër, voire augmenter ceſte bonne volonté qu'il a au bien de ſes Concitoyens : or s'il luy plaiſt il accepte la charge, ou s'en excuſera, mais peu y manquent, d'autant que de là ils ſont tenus en bonne reputation : Quant aux guerres qu'ils entreprennent, ou aller au pays des ennemis, ce ſeront deux, ou trois, des anciens, ou vaillans Cappitaines, qui entreprendront cette conduitte pour ceſte fois, & vont aux Villages circonuoiſins faire entendre leur volonté, en donnant des preſents à ceux deſdits Villages, pour les obliger d'aller, & les accompagner à leurſdictes guerres, & par ainſi ſont comme généraux d'armées : ils deſignent le lieu où ils veullent aller & diſpoſent des priſonniers qui ſont pris, & autres choſes de plus grande conſequence, dont ils ont l'honneur s'ils font bien, s'ils font mal le deſ-

1616.

Comment ils entreprennent les guerres.

1616.

honneur, à ſçauoir de la guerre leur en demeure (1), n'ayant veu, ny recognu, autres que ces Cappitaines pour chefs de ces nations (2). Plus ils ſont des aſſemblées generalles, ſçauoir des regions loingtaines, d'où il vient chacun an vn Ambaſſadeur de chaque Prouince, & ſe trouuent en vne ville qu'ils nomment, qui eſt le randés-vous de toute l'aſſamblée, où il ſe faict de grands feſtins, & dances, durant trois (3) ſepmai-

(1) Dans l'édition de 1627, on a retouché ce passage de la manière suivante : *dont ils ont l'honneur s'ils font bien, s'ils font mal le deſhonneur, à ſçauoir de la victoire ou du courage, n'en ayant veu*, etc. Cette correction ne nous paraît pas heureuse; aussi est-il probable qu'elle n'a pas été faite, ni même suggérée par l'auteur, de même que la plupart des autres changements qui ont été faits dans cette édition de 1627. On sait que Champlain passa toute cette année 1627 au Canada, occupé de bien autre chose que de corrections d'épreuves.

(2) Cette dernière phrase devrait être détachée de ce qui précède. Voici comment le P. Brebeuf complète et en même temps apprécie la relation de Champlain sur cette matière : « Ie ne parle point de la conduite qu'ils tiennent en leurs guerres, & de leur diſcipline militaire, cela vient mieux à Monſieur de Champlain qui s'y eſt trouué en perſonne, & y a commandé; auſſi en a-t'il parlé amplement, & fort pertinemment, comme de tout ce qui regarde les mœurs de ces nations barbares... Pour ce qui regarde l'autorité de commander, voicy ce que i'en ay remarqué. Toutes les affaires des Hurons ſe rapportent à deux chefs : les vnes ſont comme les affaires d'Eſtat, ſoit qu'elles concernent ou les citoyens, ou les Eſtrangers, le public ou les particuliers du Village, pour ce qui eſt des feſtins, danſes, ieux, croſſes, & ordre des funerailles. Les autres ſont des affaires de guerre. Or il ſe trouue autant de ſortes de Capitaines que d'affaires. Dans les grands Villages il y aura quelquefois pluſieurs Capitaines tant de la police, que de la guerre, leſquels diuiſent entre eux les familles du Village, comme en autant de Capitaineries; on y void meſme par fois des Capitaines, à qui tous ces gouuernemens ſe rapportent à cauſe de leur eſprit, faueur, richeſſes, & autres qualitez, qui les rendent conſiderables dans le Pays. Il n'y en a point, qui en vertu de leur election ſoient plus grands les vns que les autres. Ceux là tiennent le premier rang, qui ſe le ſont acquis par leur eſprit, eloquence, magnificence, courage, & ſage conduite, de ſorte que les affaires du Village s'addreſſent principalement à celuy des Capitaines, qui a en luy ces qualitez; & de meſme en eſt-il des affaires de tout le Pays, où les plus grands eſprits ſont les plus grands Capitaines, & d'ordinaire il n'y en a qu'vn qui porte le faix de tous. C'eſt en ſon nom que ſe paſſent les Traictez de Paix auec les Peuples eſtrangers; le Pays meſme porte ſon nom... Il faut qu'vn Capitaine faſſe eſtat d'eſtre quaſi touiours en campagne : ſi on tient Conſeil à cinq ou ſix lieuës pour les affaires de tout le Pays, Hyuer ou Eſté en quelque ſaiſon que ce ſoit il faut marcher : s'il ſe fait vne Aſſemblée dans le Village, c'eſt en la Cabane du Capitaine : s'il y a quelque choſe à publier, c'eſt à luy à le faire; & puis le peu d'authorité qu'il a d'ordinaire ſur ſes ſuiets, n'eſt pas vn puiſſant attrait pour accepter ceſte charge. Ces Capitaines icy ne gouuernent pas leurs ſuiets par voye d'empire, & de puiſſance abſoluë; ils n'ont point de force en main, pour les ranger à leur deuoir. Leur gouuernement n'eſt que ciuil, ils repreſentent ſeulement ce qu'il eſt queſtion de faire pour le bien du Village, ou de tout le Pays. Aprés cela ſe remuë qui veut. Il y en a neantmoins, qui ſçauent bien ſe faire obeyr, principalement quand ils ont l'affection de leurs ſuiets. » (Relation du pays des Hurons, 1636, seconde partie, ch. VI.)

(3) L'édition de 1627 porte *cinq*.

nes, ou vn mois, ſelon qu'ils aduiſent entre eux, & là contractent amitié de nouueau, decidant & ordonnant ce qu'ils aduiſent, pour la conſeruation de leur pays, contre leurs ennemis, & là ſe donnent auſſi de grands preſents les vns aux autres, & aprés auoir fait ils ſe retirent chacun en ſon quartier.

1616.

Pour ce qui eſt de l'enterrement des deffuncts, ils prennent le corps du decedé, l'enueloppent de fourreures, le couurent d'eſcorces d'arbres fort proprement, puis ils l'eſleuent ſur quatre pilliers, ſur leſquels ils font vne cabanne, couuerte d'eſcorces d'arbres, de la longueur du corps : autres qu'ils mettent en terre, où de tous coſtez la ſouſtiennent, de peur qu'elle ne tombe ſur le corps & la couurent d'eſcorces d'arbres, mettans de la terre par deſſus, & auſſi ſur icelle foſſe font vne petite cabanne. Or il faut entendre que ces corps ne ſont en ces lieux ainſi inhumez que pour vn temps, comme de huict ou dix ans, ainſi que ceux du Village aduiſeront le lieu où ſe doibuent faire leurs ceremonies, ou pour mieux dire, ils tiennent vn conſeil general, où tous ceux du païs aſſiſtent pour deſſigner le lieu où ſe doibt faire la feſte. Ce fait, chacun s'en retourne à ſon Village, & prennent tous les oſſements des deffuncts, qu'ils nettoyent, & rendent fort nets, & les gardent ſoigneuſement, encores qu'ils ſentent comme des corps fraiſchement enterrez : ce fait, tous les parents, & amis des deffuncts, prennent leſdicts os auec leurs colliers, fourreures, haches, chaudieres, & autres choſes qu'ils eſtiment de valeur, auec quantité de viures qu'ils portent au lieu deſtiné, & eſtans tous aſſemblez, ils mettent les viures en vn lieu, où

1616. ceux de ce village en ordonnent, faiſant des feſtins, & dances continuelles l'eſpace de dix iours que dure la feſte, & pendant icelle les autres nations de toutes parts y abordent, pour voir ceſte feſte, & les ceremonies qui s'y font, & qui ſont de grands frais entr'eux. Or par le moyen de ces ceremonies, comme dances, feſtins, & aſſemblées ainſi faictes, ils contractent vne nouuelle amitié entr'eux, diſans que les os de leurs parents, & amis, ſont pour eſtre mis tous enſemble, poſant vne figure, que tout ainſi que leurs os ſont aſſemblez & vnis en vn meſme lieu, ainſi auſſi que durant leur vie ils doiuent eſtre vnis en vne amitié, & concorde, comme parents, & amis, ſans s'en pouuoir ſeparer. Ces os des vns & des autres parents & amis, eſtans ainſi meſlez enſemble, font pluſieurs diſcours ſur ce ſubiect, puis aprés quelques mines, ou façons de faire, ils font vne grande foſſe de dix thoiſes en quarré, dans laquelle ils mettent ceſdits os auec les colliers, chaiſnes de pourcelines, haches, chaudieres, lames d'eſpées, couſteaux, & autres bagatelles, leſquelles neantmoins ne ſont pas de petite valleur parmy eux, & couurent le tout de terre, y mettant pluſieurs groſſes pieces de bois, auec quantité de pilliers qu'ils mettent à l'entour, faiſant vne couuerture ſur iceux. Voila la façon dont ils vſent, pour les morts, c'eſt la plus grande ceremonie qu'ils ayent entr'eux(1) : Aucuns

(1) « La feſte des Morts, » dit le P. Brebeuf, « eſt la ceremonie la plus celebre qui ſoit parmy les Hurons; ils luy donnent le nom de feſtin, d'autant que, comme ie diray tout maintenant, les corps eſtans tirez des Cimetieres, chaque Capitaine fait vn feſtin des ames dans ſon Village : le plus conſiderable & le plus magnifique eſt celuy du Maiſtre de la Feſte, qui eſt pour ceſte raiſon appellé par excellence le Maiſtre du feſtin. Cette Feſte eſt toute pleine de ceremonies, mais vous diriez que la principale eſt celle de la chaudiere, cette-cy étouffe toutes les autres, & on ne parle quaſi de la feſte des Morts, meſmes dans les Conſeils les plus ſerieux, que ſous le nom de chaudiere : ils y approprient tous



p. 587

1616.

d'eux croyent l'immortalité des ames, autre partie en doubtent, & neantmoins ils ne s'en esloignent pas trop loing, disans qu'aprés leur deceds ils vont en vn lieu où ils chantent comme les corbeaux, mais ce chant est bien different de celuy des Anges. En la page suiuante est representé leurs tombeaux, & de la façon qu'ils les enterrent.

Comment ils passent le temps.

Reste de sçauoir comme ils passent le temps en hyuer, à sçauoir depuis le mois de Decembre, iusques à la fin de Mars, qui est le commencement de nostre Printemps, & que les neiges sont fonduës, tout ce qu'ils pourroient faire durant l'Automne, comme i'ay dict cy-dessus, ils le reseruent à faire durant l'hyuer, à sçauoir leurs festins & dances ordinaires en la façon qu'ils les font, pour, & en faueur des malades, comme i'ay representé cy-dessus, & ce, conuient les habitans d'vn village à l'autre, & appelle-on ces festins de chanteries, & dances, *Tabagis* (1), où se trouueront quelquesfois cinq cents personnes,

Festins se font en hyuer.

les termes de cuisine; de sorte que pour dire auancer ou retarder la feste des Morts, ils diront détiser, ou attiser le feu dessous la chaudiere : & quand on est sur ces termes, qui diroit la chaudiere est renuersée, ce seroit à dire, il n'y aura point de feste des Morts.» (Relation du pays des Hurons, 1636, seconde partie, ch. IX.) Le même Père, qui fut témoin de la grande fête des Morts de 1636, rapporte toutes les circonstances de cette cérémonie, lesquelles sont parfaitement d'accord avec ce que dit ici Champlain : «Retournant de ceste feste,» ajoute-t-il, «auec vn Capitaine qui a l'esprit fort bon, & est pour estre quelque iour bien auant dans les affaires du Païs, ie luy demanday pourquoy ils appelloient les os des morts *Atisken*. Il me repondit du meilleur sens qu'il eust, & ie recueilly de son discours, que plusieurs s'imaginent que nous auons deux ames, toutes deux diuisibles & materielles, & cependant toutes deux raisonnables; l'vne se separe du corps à la mort, & demeure neantmoins dans le Cimetiere iusques à la feste des Morts, aprés laquelle, ou elle se change en Tourterelle, ou selon la plus commune opinion, elle s'en va droit au village des ames. L'autre est comme attachée au corps & informe, pour ainsi dire, le cadaure, & demeure en la fosse des morts, aprés la feste, & n'en sort iamais, si ce n'est que quelqu'vn l'enfante de rechef. Il m'apporta pour preuue de cette metempsychose, la parfaite ressemblance qu'ont quelques-vns auec quelques personnes defuntes; Voila vne belle Philosophie. Tant y a, que voila pourquoy ils appellent les os des morts, *Atisken*, les ames.» *(Ibid.)*

(1) Ce mot *tabagie* n'est pas d'origine huronne. Il était employé parmi les nations algonquines, montagnaises et en général parmi les sauvages du bas du fleuve. Suivant le

1616. tant hommes que ſemmes, & filles, leſquels y vont bien attifées, & parées, de ce qu'elles ont de beau & plus precieux, & à certains iours ils ſont des maſcarades, & vont par les cabannes les vns des autres, demandans les choſes qu'ils auront en affection, & s'ils ſe rencontre qu'ils l'ayent, à ſçauoir la choſe demandée, ils la leur donnent librement, & ainſi demanderont pluſieurs choſes, iuſques à l'infiny, de façon que tel de ces demandeurs auront des robbes de Caſtors, d'Ours, de Cerfs, de Loups ceruiers, & autres fourreures, Poiſſon, bled d'Inde, Pethun, ou bien des chauderons, chaudieres, pots, haches, ſerpes, couſteaux & autres choſes ſemblables, allans aux maiſons, & cabannes du Village chantants (ces mots) vn tel m'a donné cecy, vn autre m'a donné cela, & telles ſemblables parolles par forme de loüange : & s'ils voyent qu'on ne leur donne rien, ils ſe faſchent, & prendra tel humeur à l'vn d'eux, qu'il ſortira hors la porte, & prendra vne pierre & la mettera auprés de celuy, ou celle, qui ne luy aura rien donné, & ſans dire mot s'en retournera chantant, qui eſt vne marque d'iniure, reproche, & mauuaiſe volonté. Les femmes y vont auſſi bien que les hommes & ceſte façon de faire ſe faict la nuict, & dure ceſte maſcarade ſept ou huict iours. Il ſe trouue aucuns de leurs villages qui tiennent, & reçoiuent les momons, ou fallots(1), comme nous faiſons le ſoir du Mardy

P. Brebeuf, les Hurons avaient quatre espèces principales de festins : l'*athatayon*, festin d'adieu; l'*enditeuhoua*, festin de réjouissance; l'*atourontoachien*, festin de chanterie, et l'*aoutaerohi*, qui se faisait pour la délivrance de certaine maladie. (Relat. 1636.)

(1) « Ils pratiquent en quelques-vns de leurs villages, » dit Sagard, « ce que nous appelons en France porter les momons : car ils deffient & inuitent les autres villes & villages de les venir voir, joüer auec eux, & gaigner leurs vſtencilles, s'il eſchet, & cependant les feſtins ne manquent point. » (Grand Voyage du pays des Hurons, p. 124.)

1616.

gras, & deffient les autres villages à venir les voir & gaigner leurs vstancilles, s'ils peuuent, & cependant les festins ne manquent point, voila comme ils passent le temps en hyuer : aussi que les femmes filent (1), & pilent des farines pour voyager en esté pour leurs maris qui vont en traffic à d'autres nations, comme ils ont deliberé ausdits conseils, sçauoir la quantité des hommes qui doibuent partir de chaque village pour ne les laisser desgarny d'hommes de guerres, pour se conseruer, & nul ne sort du païs sans le commun consentement des chefs, bien qu'ils le pourroient faire, mais ils seroient tenus comme mal appris. Les hommes font les rets pour pescher, & prendre le poisson en esté comme en hyuer, qu'ils peschent ordinairement, & prennent le poisson iusques soubs la glace à la ligne, ou à la seine.

Et la façon de ceste pesche est telle, qu'ils font plusieurs trous en rond sur la glace & celuy par où ils doibuent tirer la seine a quelque cinq pieds de long, & trois pieds de large, puis commançent par ceste ouuerture à mettre leur filet, lesquels ils attachent à vne perche de bois, de six à sept pieds de long, & la mettent dessoubs la glace, & font courir ceste perche de trou en trou, où vn homme, ou deux, mettent les mains par les trous, prenant la perche où est attaché vn bout du filet, iusques à ce qu'ils viennent ioindre l'ouuerture de cinq à six pieds. Ce faict, ils laissent couller le rets au fonds de l'eau, qui va bas, par le moyen de certaines petites pierres

(1) « Elles ont, dit Sagard, l'inuention de filer le chanure sur leur cuisse, n'ayans pas l'vsage de la quenouille & du fuseau, & de ce filet les hommes en lassent leurs rets & filets. » (Grand Voy., p. 131.)

1616. qu'ils attachent au bout, & eſtans au fonds de l'eau, ils le retirent à force de bras par ſes deux bouts, & ainſi amenent le poiſſon qui ſe trouue prins dedans. Voila la façon en bref comme ils en vſent pour leur peſche en hyuer.

L'hyuer commance au mois de Nouembre, & dure iuſques au mois d'Auril, que les arbres commançent à pouſſer leur ceue dehors, & à montrer le bouton.

Le 22. iour du mois d'Auril, nous euſmes nouuelles de noſtre truchement, qui eſtoit allé à Carentoüan par ceux qui en eſtoient venus, leſquels nous dirent l'auoir laiſſé en chemin, & s'en eſtoit retourné au Village pour certaines conſiderations qui l'auoient meu à ce faire(1).

Et reprenant le fil de mes diſcours, nos Sauuages s'aſſemblerent pour venir auec nous, & reconduire à noſtre habitation, & pour ce faire nous partiſmes(2) de leur pays le vingtieſme iour dudit mois(3), & fuſmes quarante iours ſur les chemins, & pechaſmes

(1) Les aventures d'Étienne Brûlé sont rapportées un peu plus loin.

(2) Tout ce qu'il y avait de Français avec Champlain, y compris le P. le Caron. Il ne manquait apparemment qu'Étienne Brûlé; du moins, on ne trouve nulle part qu'il en soit mort aucun pendant cette expédition, ni pendant l'hiver passé au pays des Hurons.

(3) Le 20 de mai, puisque l'on fut « quarante iours ſur les chemins, » et qu'on arriva aux Français sur la fin du mois de juin; c'est ce que confirme, du reste, le passage suivant du Frère Sagard : « Ce bon Pere » (le P. le Caron) « partit donc de ſon village, pour Kebec le 20. de May 1616. dans l'vn des Canots Hurons, deſtinez pour deſcendre à la Traicte; & firent tant par leurs diligences qu'ils arriuerent aux trois Riuieres le premier iour de Iuillet enſuiuant, où ils trouuerent le P. Dolbeau qui ſi eſtoit rendu dans les barques des Nauires nouuellement arriuées de France pour la meſme Traicte. Aprés qu'ils ſe furent entreſaluez & rendu les actions de graces à Dieu noſtre Seigneur, le bon Pere Dolbeau leur aprit comme dés le 24. iour du mois de Mars paſſé, il auoit enſepulturé vn François nommé Michel Colin, auec les ceremonies vſitées en la ſaincte Egliſe Romaine, qui fut le premier qui receut cette grace là dans le païs... Le 15. du meſme mois, » (de juillet) « le P. Dolbeau donna pour la premiere fois l'Extreme-onction à vne femme nommée Marguerite Vienne, qui eſtoit arriuée la meſme année dans le Canada auec ſon mary penſans s'y habituer, mais qui tomba bientoſt malade aprés ſon debarquement, & mourut dans la nuict du 19. puis enterrée ſur le ſoir auec les ceremonies de la ſaincte Egliſe. » (Hist. du Canada, p. 30, 31.)

1616.

grande quantité de poiſſon & de pluſieurs eſpeces, comme auſſi nous priſmes pluſieurs ſortes d'animaux, auec du gibier, qui nous donna vn ſingulier plaiſir, outre la commodité que nous en reçeuſmes par le chemin, iuſques à ce que nous arriuaſmes à nos François, qui fut ſur la fin du mois de Iuing, où ie trouuay le ſieur du Pont, qui eſtoit venu de France, auec deux vaiſſeaux, qui deſeſperoient preſque de me reuoir, pour les mauuaiſes nouuelles qu'il auoit entenduës des Sauuages, ſçauoir que i'eſtois mort.

Nous viſmes auſſi tous les Peres Religieux(1), qui eſtoient demeurez à noſtre habitation, leſquels auſſi furent fort contents de nous reuoir, & nous d'autre-part qui ne l'eſtions pas moins. Toutes receptions, & careſſes, ainſi faictes, ie me diſpoſé de partir du ſault Sainct Loüys, pour aller à noſtre habitation, & mené mon hoſte appellé d'Arontal auec moy, ayants prins congé de tous les autres Sauuages, & aprés que ie les eu aſſeurez de mon affection, & que ſi ie pouuois ie les verrois à l'aduenir pour les aſſiſter comme i'auois deſ-ià faict par le paſſé, & leur porteroient des preſents honneſtes, pour les entretenir en amitié, les vns auec les autres, les priant d'oublier toutes les diſputes qu'ils auoient euës enſemble, lors que ie les mis d'accord, ce qu'ils me promirent.

Ce fait, nous partiſmes le huictieſme iour de Iuillet, & arriuaſmes à noſtre habitation le 11. dudict mois, où eſtant, ie trouuay tout le monde en bon

(1) Cette phrase semble mise ici par anticipation; car, outre qu'il est peu probable qu'aucun des Pères ne fût resté à l'habitation, le texte de Sagard cité à la page précédente, note 3, donne assez à entendre que le P. d'Olbeau monta seul, et ne fut pas plus loin que les Trois-Rivières.

1616. estat, & tous ensemble rendismes graces à Dieu, auec nos Peres Religieux, qui chanterent le seruice diuin, en le remerciant du soing qu'il auoit eu de nous conseruer, & preseruer, de tant de perils & dangers, où nous estions trouuez.

Aprés ces choses, & le tout estant en repos, ie me mis en debuoir de faire bonne chere à mon hoste d'Arontal, lequel admiroit nostre bastiment, comportement, & façons de viure, & nous ayant bien consideré, il me dit en particulier qu'il ne mourroit iamais content, qu'il ne vist tous ses amis, ou du moins bonne partie, venir faire leur demeurance auec nous pour apprendre à seruir Dieu, & la façon de nostre vie qu'il estimoit infiniment heureuse, au regard de la leur, & que ce qu'il ne pouuoit comprendre par le discours il l'apprendroit, & beaucoup mieux, & plus facillement par la veuë, & frequentation familiere qu'ils auroient auec nous, & que si leur esprit ne pouuoit comprandre l'vsage de nos arts, sciences, & mestiers, que leurs enfans qui sont ieunes le pourront faire comme ils nous auoient souuent dict, & representé, en leur pays, en parlant au Pere Ioseph, & que pour l'aduancement de cét œuure nous faisions vne autre habitation au sault Sainct Loüys, pour leur donner la seureté du passage de la riuiere pour la crainte de leurs ennemis, & qu'aussi-tost que nous aurions basty vne maison ils viendront en nombre à nous pour y viure comme freres : ce que ie leur promis & asseuré, faire à sçauoir vne habitation pour eux, au plustost qu'il nous seroit possible.

Et aprés auoir demeuré quatre ou cinq iours en-

ſemble, ie luy donnay quelques honneſtes dons, il ſe contenta fort, le priant touſ-iours de nous aymer, & de retourner voir noſtredite habitation, auec ſes compagnons, & ainſi s'en retourna contant au ſault Sainct Loüys, où ſes compagnons l'attendoient.

1616.

Comme ce Cappit. appellé d'Arontal, fut party d'auec nous nous fiſmes baſtir, fortifier & accroiſtre noſtre-ditte habitation du tiers, pour le moins, par ce qu'elle n'eſtoit ſuffiſamment logeable, & propre pour reçeuoir, tant ceux de noſtre compagnie, qu'autres eſtrangers qui nous venoient voir, & fiſmes le tout bien baſtir de chaux, & ſable, y en ayant trouué de treſbonne, en vn lieu proche de ladite habitation, qui eſt vne grande commodité pour baſtir, à ceux qui s'y voudront porter, & habituër.

Les Pere Denis, & Pere Ioſeph ſe delibererent de s'en reuenir en France(1), pour témoigner par deçà

(1) « Selon le projet formé dés l'année precedente, » dit le P. le Clercq, « nos Religieux devoient ſe trouver à Quebec au mois de Iuillet de l'année preſente, pour faire enſemble un rapport fidel de leurs connoiſſances, & convenir de ce qu'il y auroit à entreprendre pour la gloire de Dieu. Ils prierent Monſieur de Champlain d'y aſſiſter, le connoiſſant autant zelé pour l'établiſſement de la Foi, comme pour le temporel de la Colonie, & ſix autres perſonnes des mieux intentionnées. Pour le bien du païs, ils convinrent tous d'un commun accord, des articles ſuivans, exprimez plus au long dans nos memoires qui ſubſiſtent encore aujourd'huy... Il paroiſt donc qu'il fut conclu : Qu'à l'égard des nations du bas du Fleuve, & de celles du Nord, qui comprennent les Montagnais, Etechemins, Betſiamites, & Papinachois, les grands & petits Eſkimaux,... il faudroit beaucoup de temps pour les humaniſer : Que par le rapport de ceux qui avoient viſité les côtes du Sud, les rivieres du Loup, du Bic, des Monts Nôtre-Dame, & penetré même par les terres iuſqu'à la Cadie, Cap Breton, & Baye des chaleurs, l'Iſle percée, & Gaſpé, le païs eſtoit plus temperé, & plus propre à la culture, qu'il y auroit des diſpoſitions moins éloignées pour le Chriſtianiſme, les peuples y ayant plus de pudeur, de docilité, & d'humanité que les autres. Qu'à l'égard du haut du fleuve, & de toutes les nations nombreuſes, des Sauvages, que Monſieur de Champlain, & le Pere Joſeph avoient viſité par eux-mêmes, ou par d'autres,... on ne reüſſiroit jamais à leur converſion, ſi avant que de les rendre Chreſtiens, on ne les rendoit hommes. Que pour les humaniſer il falloit neceſſairement, que les François ſe mélaſſent avec eux, & les habituer parmy nous, ce qui ne ſe pourroit faire que par l'augmentation de la Colonie, à laquelle le plus grand obſtacle eſtoit de la part des Meſſieurs de la compagnie, qui pour s'attirer tout le commerce, ne vouloient point habituer le païs, ny ſouffrir même que nous rendiſſions les Sauvages ſedentaires, ſans quoy on ne pouvoit rien avancer pour le ſalut de ces Infideles. Que les Proteſtans, ou Huguenots, ayant la meilleure part au commerce, il eſtoit à craindre, que le mépris qu'ils

1616. tout ce qu'ils auoient veu, & l'eſperance qu'ils ſe pouuoient promettre de la conuerſion de ces premiers peuples, qui n'attendoient autre ſecours que l'aſſiſtance des bons Peres Religieux, pour eſtre conuertis, & amenez, à noſtre foy, & Religion Catholique.

Ce fait, & pendant mon ſeiour en l'habitation, ie fis coupper du bled commun, à ſçauoir, du bled François qui y auoit eſté ſemé, & lequel y eſtoit eſleué treſbeau, affin d'en apporter du grain en France, & teſmoigner que ceſte terre eſt bonne, & fertile : auſſi d'autre-part y auoit-il du bled d'Inde fort beau, & des antes, & arbres, que nous auoit

faiſoient de nos myſteres, ne retardât beaucoup l'établiſſement de la Foi. Que même le mauuais exemple des François pourroit y eſtre prejudiciable, ſi ceux qui auoient authorité dans le païs n'y donnoient ordre. Que la miſſion eſtoit penible & laborieuſe parmy des nations ſi nombreuſes, & qu'ainſi on avanceroit peu, ſi on n'obtenoit de Meſſieurs de la compagnie un plus grand nombre de Miſſionnaires defrayez. Nous voyons encore par l'état de leur projet, que tous convinrent qu'il faudroit pluſieurs années, & de grands travaux pour humaniſer ces nations entierement groſſieres, & barbares, & qu'à l'exception d'un tres-petit nombre de ſujets, encore fort douteux, on ne pourroit riſquer les Sacremens à des adultes, c'eſt ce qui ſe voit encore aujourd'huy ; car depuis tant d'années, on a fort peu avancé, quoy qu'on ait beaucoup travaillé. Il paroiſt enfin qu'il fut conclu qu'on n'avanceroit rien, ſi l'on ne fortifioit la Colonie d'un plus grand nombre d'Habitans, Laboureurs, & artiſans : que la liberté de la traitte avec les Sauvages, fut indifferemment permiſe à tous les François. Qu'à l'avenir les Huguenots en fuſſent exclus, qu'il eſtoit neceſſaire de rendre les Sauvages ſedentaires, & les élever à nos manieres, & à nos loix. Qu'on pourroit avec le ſecours des perſonnes zelées de France établir un Seminaire, afin d'y élever des jeunes Sauvages au Chriſtianiſme, leſquels aprés pourroient avec les Miſſionnaires contribuer à l'inſtruction de leurs compatriotes. Qu'il falloit neceſſairement ſoûtenir les Miſſions que nos Peres avoient établies tant en haut qu'au bas du Fleuve, ce qui ne ſe pouvoit faire, ſi Meſſieurs les aſſociez ne temoignoient toute l'ardeur qu'on pouvoit eſperer de leur zele, quand ils ſeroient informez de tout d'vne autre maniere, qu'ils ne l'eſtoient en France par le rapport des commis qu'ils avoient envoyé ſur les lieux l'année precedente; Monſieur le Gouverneur, & nos Peres n'ayant pas ſujet d'en eſtre contens. C'eſt à peu prés l'abbregé des concluſions qui furent priſes dans cette petite aſſemblée de nos Miſſionnaires, & des perſonnes les mieux intentionnées pour l'établiſſement ſpirituel & temporel de la Colonie; mais comme rien ne ſe pouvoit faire ſans l'aide de la France, Monſieur de Champlain qui avoit deſſein d'y paſſer, pria le P. Commiſſaire & le P. Joſeph de l'y accompagner, pour faire rapport de tout, & obtenir plus efficacement tous les ſecours neceſſaires. Ils eurent aſſez de peine à s'y rendre, mais enfin conſiderant de quelle importance il eſtoit de jetter les ſolides fondemens de leur entrepriſe, ils ſe rendirent aux perſuaſions & aux inſtances de la compagnie, & diſpoſerent tout pour leur départ. » (Prem. établiss. de la Foy, t. I, p. 91 et s.)

1616.

donné le Sieur du Mons en Normandie : bref tous les iardinages du lieu eſtants en admirable beauté, ſemez en poix, febues, & autres legumes, ſitroüilles, racines de pluſieurs ſortes & tres-bonnes par excellences, plantez en choux, poirées, & autres herbes neceſſaires. Nous eſtans ſur le point de noſtre partement, nous laiſſaſmes deux de nos Religieux à noſtre habitation, à ſçauoir le Peres Iean d'Elbeau, & Pere Paciffique(1), fort contant de tout le temps qu'ils auoient paſſé audit lieu, & reſoulds d'y attendre le retour du Pere Ioſeph qui les debuoit retourner voir comme il fiſt l'année ſuiuante(2).

Nous embarquaſmes en nos barques le vingtieſme iour de Iuillet, & arriuaſmes à Tadouſſac le vingt-troiſieſme iour dudit mois, & où le ſieur du Pont nous attendoit auec ſon vaiſſeau preſt & appareillé, dans lequel nous ambarquaſmes, & partiſmes le troiſieſme iour du mois d'Aouſt, & euſmes le vent ſi à propos, que nous arriuaſmes à Honfleur en ſanté, graces à Dieu, qui fut le 10. iour de Septembre, mil ſix cents ſeize, ou eſtants arriuez, nous rendiſmes loüange & actions de graces à Dieu, de tant de ſoing qu'il auoit eu de nous en la conſeruation de nos vies, & de nous auoir comme arrachez, & tirez, de tant de hazards où nous auions eſté expoſez, comme

(1) Le P. Jean d'Olbeau et le Frère Pacifique. (Voir ci-dessus, notes de la page 7.)

(2) Le P. le Caron revint l'année suivante avec le P. Paul Huet; mais le P. Denis Jamay demeura en France. « La Province des Recollets, » dit le P. le Clercq, « offrit aſſez de ſujets; mais Meſſieurs de la compagnie, allant un peu trop à l'épargne, n'accorderent place que pour deux. Les Superieurs jugerent que le Pere Denis cy-devant Commiſſaire devoit reſter en France, parce qu'eſtant inſtruit à fonds de l'état du Canada, il pourroit mieux que perſonne en gerer les affaires, & en procurer les avantages en Cour, & ailleurs. On deſigna donc le Pere Joſeph le Caron pour Commiſſaire des Miſſions, & parmy le grand nombre de Religieux qui ſe preſentoient, on luy donna le Pere Paul Huet pour ſecond. » (Prem. établiss. de la Foy, t. I, p. 104, 105.)

1616. aussi de nous auoir ramenez & conduits en santé, iusques dans nostre patrie, le priant aussi d'esmouuoir le cœur de nostre Roy & Nosseigneurs de son Conseil, pour y contribuër de ce qui est necessaire de leur assistance, affin d'amender ces pauures peuples Sauuages à la cognoissance de Dieu, dont l'honneur reuiendra à sa Maiesté, la grandeur & l'accroissement de son estat, & l'vtilité à ses suiects, & la gloire de tous ces desseings, & labeur, à Dieu seul autheur de toute perfection, à luy donc soit honneur, & gloire. Amen (1).

(1) On voit que Champlain avait les sentiments d'un vrai missionnaire; malheureusement les marchands associés n'étaient pas poussés du même zèle. « Messieurs de la société, » dit Sagard, « furent fort ayse de voir le bon Pere Ioseph comme vne personne de creance, & d'apprendre de luy mesme du succez de son voyage, du bien qu'il leur faisoit esperer pour le spirituel & temporel du païs, & du zele qu'il auoit pour la conuersion des Sauuages, neantmoins auec tout cela, il ne peut obtenir d'eux autre chose qu'vn remerciement de ses trauaux & vne reïteration de leur bonne volonté à l'endroit de nos Peres, sans autre effect. C'est ce qui obligea ce bon Pere de chercher ailleurs le secours qu'il n'auoit pû trouuer en ceux qui y estoient obligez, & de penser de son retour en Canada en la compagnie du P. Paul Huet, puis que de parler de peuplades & de Colonies, estoit perdre temps, & glacer des cœurs des-ja assez peu eschauffez, iusques à ce qu'il pleust à nostre Seigneur inspirer luy mesme les puissances superieures d'y donner ordre, puis que les subalternes n'y vouloient entendre, & ne s'interessoient qu'à leur interest propre. » (Histoire du Canada, p. 32.)

1617. En 1617, Champlain fit au Canada un voyage, « où il ne se passa rien de remarquable, » dit-il dans l'édition de 1632 (Prem. partie, p. 214). Cependant nous devons savoir gré au Frère Sagard et au P. le Clercq, de nous en avoir conservé quelques détails. « Monsieur de Champlain de sa part, » dit celui-ci, « n'oublioit rien pour soûtenir son entreprise, malgré tous les obstacles qu'il y rencontroit à chaque pas, il ne laissa pas de disposer un embarquement plus fort que le precedent, mais on peut dire que ce qu'il obtint de plus avantageux, fut de persuader le Sieur Hebert de passer en Canada avec toute sa famille qui a produit & produira dans la suite de bons sujets, des plus considerables, & des plus zelez pour la Colonie... Toutes choses estant prestes pour faire voile, on leva l'anchre à Honfleur le 11. Avril 1617. Le vaisseau fut commandé par le Capitaine Morel. » (Prem. établiss. de la Foy, t. I, p. 104, 105.) La traversée fut longue et orageuse. Arrivés à environ soixante lieues du grand Banc, nos voyageurs se virent entourés de glaces immenses, que le vent et les courants poussaient avec violence contre le vaisseau. Dans la consternation générale, « le Pere Joseph voyant que tout le secours humain n'estoit point capable de les délivrer du naufrage, demanda tres-instament celuy du Ciel par les vœux & les prieres qu'il fit publiquement dans le vaisseau. Il confessa tout le monde & se mit luy-même en état de paroistre devant Dieu. On fut touché de compassion & sensiblement attendri, quand la Dame Hebert éleva par les écoutils le plus petit de ses enfans, afin qu'il reçeut aussi bien que tous les autres la benediction de ce bon Pere. Ils n'échaperent

1617.

que par miracle, comme ils le reconnurent par les lettres écrites en France.» (*Ibid.* p. 107.) «On auoit def-ja prié Dieu pour eux à Kebec,» dit Sagard, «les croyans morts & fubmergez, lors que Dieu leur fift la grace de les deliurer & leur donner paffage pour Tadouffac, où ils arriuerent à bon port le 14. iour de Iuin, aprés auoir efté treize femaines & vn iour en mer dans des continuelles apprehenfions de la mort, & fi fatiguez qu'ils n'en pouuoient plus... Le P. Jofeph monta à Kebec dans les premieres barques appareillées, pour aller promptement affeurer les hyuernants de leur deliurance, & comme Dieu auoit eu foin d'eux au milieu de leurs plus grandes afflictions & les auoit protegé.» Sans doute, Champlain partit immédiatement avec le P. le Caron, pour monter à Québec, comme il avait fait au voyage précédent. «Le P. Paul refta à Tadouffac, où il celebra la S. Meffe pour la premiere fois dans vne Chappelle qu'il baftit à l'ayde des Mattelots & du Capitaine Morel, auec des rameaux & fueillages d'arbres le plus commodement que l'on peut. Pendant le S. Sacrifice deux hommes decemment veftus eftoient à fes coftés auec chacun vn rameau en main pour en chaffer les moufquites & coufins, qui donnoient vne merueilleufe importunité au Preftre, & l'euffent aueuglé ou faict quitter le S. Sacrifice fans ce remede qui eft affez ordinaire & autant vtile que facile. Le Capitaine Morel fift en mefme temps tirer tous les canons de fon bord, en action de grace & refiouïffance de voir dire la faincte Meffe où iamais elle n'auoit efté celebrée, & aprés les prieres faictes, pour rendre le corps participant de la fefte auffi bien que l'efprit, il donna à difner à tous les Catholiques, & l'aprés midy on retourna derechef dans la Chappelle, chanter les Vefpres folemnellement, de maniere que cet afpre defert en ce iour là fut changé en vn petit Paradis, où les loüanges diuines retentiffoient iufques au Ciel, au lieu qu'auparauant on n'y entendoit que la voix des animaux qui courent ces afpres folitudes... Cette Chappelle a fubfifté plus de fix années fus pied, bien qu'elle ne fuft baftie que de perches & de rameaux comme i'ay dit, mais la modeftie & retenuë de nos Sauuages n'eft pas feulement confiderable en cela, mais ce que i'admire encore dauantage, eft : qu'ils ne touchent point aux barques ny aux chalouppes, que les François laiffent fur la greue pendant les hyuers, modeftie que les François mefme n'auroient peut eftre pas en pareille liberté, s'ils n'auoient l'exemple des Sauuages... Les affaires du Capitaine Morel eftant expediées à Tadouffac, on fe mift fous voile pour Kebec, où la neceffité de toutes chofes commençoit à eftre grande & importune aux hiuernants, qui ne furent neantmoins gueres foulagez par la venuë des barques, qui ne leur donnerent pour tout rafraichiffement, à 50. ou 60. perfonnes qu'ils eftoient, qu'vne petite barrique de lard, laquelle vn homme feul porta fur fon efpaule depuis le port iufques à l'habitation, de maniere qu'auant la fin de l'année, ils tomberent prefque tous malades de la faim, & d'vne certaine efpece de maladie qu'ils appellent le mal de la terre, qui les rendoit miferables & languiffants, & ce par la faute des chefs qui n'auoient pas fait cultiuer les terres, ou eu moyen de le faire... Le retour du P. Iofeph minuta vn autre pareil voyage au P. Dolbeau qui croyoit y pouuoir operer dauantage, & reprefenter mieux les neceffitez du païs, mais il eut affaire auec les mefmes efprits, & toufiours auffi mal difpofez au bien, & partant n'y fift rien dauantage que de perdre fes peines & s'en retourner derechef en Canada en qualité de Commiffaire auec le frere Modefte Guines, auffi mal fatisfaict de ces Meffieurs qu'auoit efté le P. Iofeph. Ce peu d'ordre les fift à la fin refoudre de recommander le tout à Dieu, fans fe plus attendre aux marchands, & faire de leur cofté ce qu'ils pourroient, puis qu'il n'y auoit plus d'efperance de fecours. En fuitte dequoy vn chacun des Religieux fe propofa vn pieux & particulier exercice auec l'ordre du R. P. Commiffaire, les vns d'aller hyuerner auec les Montagnais, les autres d'adminiftrer les Sacremens aux François, & ceux qui ne pouuoient dauantage chantoient les loüanges de noftre Dieu en la petite Chappelle, inftruifoient les Sauuages qui les venoient voir, & vacquoient à la faincte Oraifon, & à ce qui eftoit des fonctions de Religieux. Pendant le voyage du P. Dolbeau, le P. Iofeph fift le premier Mariage qui fe foit faict en Canada auec les ceremonies de la S. Eglife, entre Eftienne Ionqueft Normand, & Anne Hebert, fille aifnée du fieur Hebert, qui depuis vn an eftoit arriué à Kebec, luy, fa femme, deux filles & vn petit garçon, en intention de s'y habituer...» (Hist. du Canada, p. 34-41.) Le P. le Clercq donne à entendre que ce premier mariage, fait en Canada, eut lieu dans l'automne de 1617. «Aprés le départ des navires,» dit-il, «le Pere Superieur celebra avec les folemnitez ordinaires, le premier mariage qui fe foit

1617.

fait en Canada. Ce fut entre le ſieur Eſtienne Jonqueſt natif de Normandie, & la fille aiſnée du ſieur Hebert. » Cependant le texte de Sagard laisse supposer qu'Étienne Jonquest ne se serait marié que dans le printemps de 1618, puisqu'en parlant de Louis Hébert cet auteur remarque qu'il était arrivé à Québec depuis un an. Un autre point où le P. le Clercq se trouve en désaccord avec le Frère Sagard, c'est le motif du voyage du P. d'Olbeau. D'après celui-ci, comme nous venons de le voir, le P. d'Olbeau aurait entrepris le voyage uniquement par l'espoir de faire mieux que ses devanciers : tandis que suivant le P. le Clercq, « les perils du voyage engagerent Champlain à demander le P. Jean Dolbeau au Pere Commiſſaire, afin de l'accompagner en France. » (Prem. établiss. de la Foy, t. I, p. 111, 112.) Ce qu'il y a d'assez probable, c'est que Champlain avait à la fois ces deux motifs de demander le P. d'Olbeau.

CONTINVATION DES VOYAGES & découuertures faictes en la nouuelle France par ledit Sieur de Champlain, Cappitaine pour le Roy en la Marine du Ponant l'an 1618.

1618.

AV commencement de l'année mil ſix cens dix-huict, le vingt-deuxieſme de Mars ie party de Paris, & mon beau frere (1) que ie menay auec moy, pour me rendre à Honfleur, haure ordinaire de noſtre embarquement, où eſtant aprés vn long ſeiour pour paſſer la contrarieté des vents, & retournez en leur bonace & fauorables au voyage, nous embarquaſmes dans ledit grand vaiſſeau de ladite aſſociation, où commandoit le ſieur du Pont-Graué, & auec vn Gentil-homme, appellé le ſieur de la Mothe (2), lequel auroit dés auparauant fait voyage auec les Ieſuiſtes aux lieux de la Cadye, où il fut pris par les Anglois, & par eux mené aux Virginies, lieu de leur habitation : & quelque temps aprés (3) le repaſſerent en Angleterre, & de là en France, où le deſir & l'affection luy augmenta de voyager derechef en ladite nouuelle France, qui luy fiſt rechercher les occaſions en mon endroit. Sur-

(1) Eustache Boullé, fils de Nicolas Boullé, secrétaire de la chambre du roi, et de dame Marguerite Alix. Il était âgé alors d'environ dix-huit ans. (*State Paper Office, Colonial Series*, vol. V, 34.)

(2) Nicolas de Lamothe-le-Vilin. Il était lieutenant de la Saussaye, à Saint-Sauveur, en 1613. (Edit. 1632, première partie, p. 106, 112.—Relation du P. Biard, ch. xxxv.)

(3) En 1614.

1618. quoy ie l'aurois asseuré d'y apporter mon pouuoir & l'assister enuers Messieurs nos associez, comme me promettant qu'ils auroient aggreable la rencontre d'vn tel personnage, attendu qu'il leur seroit fort necessaire esdicts lieux.

Partement de Hondefleur pour aller en la nouuelle France.

Nostre embarquement ainsi faict, nous partismes dudict lieu de Honfleur le 24. iour de May ensuiuant audit an 1618. ayant le vent propre pour nostre route, qui neantmoins ne nous dura que bien peu de iours, qui changea aussi-tost, & fusmes tousiours contrarié de mauuais temps, iusques à arriuer sur le grand banc où se font les pescheries du poisson vert, qui fut le troisiesme iour de Iuin ensuiuant, où estant, nous apperceusmes au vent de nous quelques bancs de glaces, qui se deschargeoient du costé du Nort, & en attendant le vent commode, nous fismes pescheries de poisson, où il y auoit vn grand plaisir, non pour la pesche du poisson seulement, mais aussi d'vne sorte d'oiseaux, appellez Fauquets(1), & d'autres sortes qui se prennent à la ligne, comme le poisson, car iettant la ligne, & l'ameçon, garny de foye des moruës, qui leur seruoit d'appast : ces oiseaux se iettoient à la foulle, & en telle quantité les vns sur les autres, qu'on n'auoit pas le loisir de tirer la ligne hors pour la reietter, qu'ils se prenoient par le bec, par les pieds, & par les aisles en vollant, & se precipitant sur l'appast, à cause de leur grande auidité, & gourmandise, dont ceste nature d'oiseaux est composée, & en ceste pescherie nous eusmes vn extresme contentemens, tant en ceste exercice, qu'au grand nombre infiny d'oiseaux, & grande quantité

Pescherie plaisante d'oiseaux sur le grand ban.

(1) Ou plutôt *fouquets*, hirondelles de mer.

de poiſſon que nous priſmes, fort excellents à manger, & commodes pour vn rafraiſchiſſement, choſe fort neceſſaire audit vaiſſeau.

1618.

Et continuant noſtre route le 15. iour dudict mois, nous nous trouuaſmes au trauers de l'iſle percée, & le iour S. Iean (1) enſuiuant nous entraſmes au port de Tadouſſac, où nous trouuaſmes noſtre petit vaiſſeau, arriué trois ſepmaines deuant nous, les gents duquel nous dirent que le Sieur des Cheſnes qui commandoit en icelle eſtoit allé à Quebec, lieu de noſtre habitation, & de là deuoit aller aux trois riuieres pour attendre les ſauuages qui y debuoient venir de pluſieurs contrées pour traicter, comme auſſi pour ſçauoir ce qu'on debuoit faire, & deliberer, ſur la mort aduenuë de deux de nos hommes de l'habitation, qui perfidement, & par trahiſon, furent tuez par deux meſchants garçons ſauuages, Montaigners, ainſi que ceux dudict vaiſſeau nous firent entendre, & que ces deux pauures gents furent tuez allans à la chaſſe, il y auoit prés de deux ans (2), ayans ceux de ladicte habitation touſiours creu qu'ils s'eſtoient noyés par le moyen de leur canau, renuerſé ſur eux, iuſques à ce que depuis peu de temps l'vn deſdicts hommes ayant conçeu vne haine contre les meurtriers, en auroient aduerty, & donné l'aduis à nos gens de ladite habitation, & comment

Mort de deux de nos hommes, tués par les ſauuages.

(1) Le 24 juin.

(2) Suivant Sagard (Hist. du Canada, p. 42), ce meurtre aurait été commis « enuiron la my-Auril de l'an 1617 » : tandis que d'après Champlain, qui fit lui-même comme une espèce d'enquête sur les lieux, la chose se serait passée vers la fin de l'été 1616. Notre auteur a, du moins, la vraisemblance de son côté : car la chasse du gibier, encore aujourd'hui, est extrêmement abondante sur toutes les battures et prairies naturelles de la côte de Beaupré et du cap Tourmente, depuis la fin d'août jusque vers la Toussaint; tandis qu'à la mi-avril, il n'y a jamais beaucoup de gibier, pour la bonne raison que le Chenal du Nord est encore, à cette époque, complètement obstrué de glaces.

1618. ce meurtre arriua, & le ſubiect d'icelluy, duquel pour aucunes conſiderations il m'a ſemblé à propos d'en faire le recit, & de ce qui ſe paſſa lors ſur ce ſubiect.

Quand au diſcours de ceſte affaire, il eſt preſque impoſſible d'en tirer la verité, tant à cauſe du peu de teſmoignage qu'on en peut auoir eu, que par la diuerſité des rapports qui s'en ſont faits, & la plus grande partie d'iceux par preſuppoſition, mais du moins en rapporteray-ie en ce lieu, ſuiuant le recit du plus grand nombre, plus conforme à la verité, & que i'ay trouué eſtre le plus vray-ſemblable. Le ſuiet de l'aſſaſſin de ces deux pauures deffuncts eſt, que l'vn de ces deux meurtriers frequentoient ordinairement en noſtre habitation, & y reçeuoit mille courtoiſies, & gratiffications, entr'autres du ſieur du Parc, Gentilhomme de Normandie, commandant lors audict Quebec, pour le ſeruice du Roy, & le bien des Marchands de ladite aſſociation, qui fut en l'année 1616. lequel Sauuage en ceſte frequentation ordinaire, par quelque ialouſie reçeut vn iour quelque mauuais traictement de l'vn des 2. morts, qui eſtoit ſerrurier de ſon art, lequel ſur aucunes parolles batit tellement ledict Sauuage, qu'il luy donna occaſion de s'en reſouuenir, & ne ſe contentant pas de l'auoir battu, & outragé, il incitoit ſes compagnons de faire le ſemblable : ce qui augmenta d'auantage au cœur ledit Sauuage la haine, & animoſité à l'encontre dudit Serrurier, & ſes compagnons, & qui le pouſſa à rechercher l'occaſion de s'en venger, eſpiant le temps, & l'opportunité pour ce faire, ſe comportant neantmoins diſcrettement & à l'accouſtumée,

Diſcours ſur le ſuiet des 2. hommes tuez.

1618.

ſans faire demonſtration d'aucun reſſentiment : Et quelque temps aprés, ledit Serrurier, & vn Mathelot, appellé Charles Pillet, de l'iſle de Ré, ſe delibererent d'aller à la chaſſe, & coucher trois ou quatre nuicts dehors, & à cét effect équipperent vn canau, & ſe mirent dedans, partirent de Quebec pour aller au Cap de Tourmente, en de petites iſles, où grande quantité de gibier, & oiſeaux, faiſoient leur retraicte, ce lieu eſtant proche de l'iſle d'Orleans, diſtant de ſept lieues dudit Quebec, lequel partement des noſtres fut incontinent deſcouuert par leſdits deux ſauuages, qui ne tarderent guieres à ſe mettre en chemin pour les ſuiure, & executer leur mauuais deſſeing : En fin ils eſpierent où ledict ſerrurier, & ſon compagnon, iroient coucher, affin de les ſurprendre : ce qu'ayant recognu le ſoir deuant, & le matin venu, à l'aube du iour, leſdits deux ſauuages s'eſcoulent doucement le long de certaines prairies(1), aſſez aggreables; & arriuez qu'ils furent à vne pointe proche du giſte de Recerché(2) & de

(1) Cette expression seule montre assez que les deux français passèrent par le Chenal du Nord; car il n'y a point de prairies naturelles du côté du sud de l'île d'Orléans. Et il y a bien de l'apparence que cette « pointe proche du giſte recerché, » près de laquelle il y avait « de certaines prairies aſſez aggreables, » vers le cap Tourmente et proche de l'île d'Orléans, était la pointe du Petit-Cap : c'est dans le voisinage de cette pointe qu'étaient les prairies où Champlain, quelques années plus tard, faisait faire la provision de foin nécessaire à l'habitation.

(2) Le manuscrit de l'auteur portait-il *du giſte de recerche*, ou *du giſte du recerché*, ou enfin *du giſte recerché?* Dans ces trois suppositions, le sens serait le même. Mais *Recerché* ne serait-il pas le nom, peut-être défiguré, du serrurier à qui en voulaient les deux sauvages? C'est ce qui paraît bien difficile à déterminer. Il n'est fait mention, jusqu'à cette époque, que d'un seul serrurier, Antoine Natel, qui découvrit la conspiration tramée contre Champlain en 1608, et qui, pour cette raison, reçut sa grâce; il est possible que la Providence ait réservé une pareille mort à celui qui avait été capable de consentir à un complot si criminel. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que Sagard, qui rapporte les choses un peu différemment, et qui a presque l'air de vouloir corriger ou compléter Champlain, ne donne pas non plus le nom de ce serrurier, quoiqu'il ait vu et connu plusieurs témoins oculaires de ces événements.—Dès le second tirage de cette édition, en 1620, on a supprimé les mots *de Recerché, &*, et la phrase se lit ainsi : ...*proche du giſte, ſortants de leur canau*... Cette même correction subsiste encore dans l'édition de 1627.

1618. leur canau, mirent pied à terre, & ſe ietterent en la cabanne, où auoient couché nos gents, & où ils ne trouuerent plus que le Serrurier, qui ſe preparoit pour aller chaſſer, aprés ſon compagnon, & qui ne penſoit rien moins que ce qui luy debuoit aduenir : l'vn deſquels Sauuages s'approcha de luy, & auec quelques douces parolles il luy leua le doubte de tout mauuais ſoupçon, afin de mieux le tromper : & comme il le vit baiſſé, accommodant ſon harquebuſe, il ne perdit point de temps, & tira vne maſſuë qu'il auoit ſur luy cachée, & en donna au Serrurier ſur la teſte ſi grand coup, qu'il le rendit chancelant & tout eſtourdy : Et voyant le Sauuage que le Serrurier vouloit ſe mettre en deffence, il redouble derechef ſon coup, & le renuerſe par terre, & ſe iette ſur luy, & auec vn couſteau luy en donna trois, ou quatre, coups dedans le ventre, & le tua ainſi miſerablement, & affin d'auoir auſſi le Mathelot, compagnon du Serrurier, qui eſtoit party du grand matin pour aller à la chaſſe, non pour aucune haine particuliere qu'ils luy portaſſent, mais afin de n'eſtre découuerts, ny accuſez par luy. Ils vont le cerchant deçà & delà, en fin le deſcouurent par l'oüye d'vne harquebuſade, laquelle entenduë par eux, ils s'aduancerent promptement vers le coup, affin de ne donner temps audict Mathelot de recharger ſon harquebuſe, & ſe mettre en deffence, & s'aprochant de luy, il le tira (1) à coups de fleſche, & l'ayant abattu par terre de ces coups, ils courent ſur luy, & l'acheuent à coups de couſteau. Ce faict, ces meurtriers emportent le corps auec l'autre, & les

(1) Au lieu de ces mots *il le tira*, dans l'édition de 1627, on lit *le tirerent*.

1618.

lierent ensemble, l'vn contre l'autre, si bien qu'ils ne se pouuoient separer, aprés il leur attacherent quantité de pierres, & cailloux, auec leurs armes, & habits, affin de n'estre descouuerts par aucune remarque, & les porterent au milieu de la riuiere, les iettent, & coulent au fonds de l'eau, où ils furent vn long-temps, iusques à ce que par la permission de Dieu les cordes se rompirent, & les corps iettez sur le riuage, & si loing de l'eau, que c'estoit vne merueille, le tout pour seruir de parties complaignantes, & de tesmoins irreprochables à l'encontre de ces deux cruels, & perfides, assassinateurs : car on trouua ces deux corps loing de l'eau, plus de vingt pas dans le bois, encore liez, & garottez, n'ayans plus que les os tous décharnez, comme vne carcasse, qui neantmoins ne s'estoient point separez pour vn si long-temps, & furent les deux pauures corps trouuez long-temps aprés par ceux de nostre habitation, les cherchant & deplorant leur absence le long des riuages de ladite riuiere, & ce contre l'opinion de ces deux meurtriers qui pensoient auoir faict leurs affaires si secrettes qu'elles ne se deuoient iamais sçauoir, mais comme Dieu ne voulant par sa Iustice souffrir vne telle meschanceté, l'auroit faict découurir par vn autre sauuage, leur compagnon, en faueur de quelque disgrace par luy reçeuë d'eux, & ainsi les meschants desseings se descouurent.

Ce qui rendit au Pere Religieux (1), & ceux de l'habitation, fort estonnez en voyant les corps de ces 2. miserables, ayant les os tous découuers, & ceux de

(1) Pendant l'hivernement 1617-18, le P. le Caron demeura à l'habitation; le P. Paul Huet fut chargé de la mission de Tadoussac, et le Frère Pacifique, de celle des Trois-Rivières. (Prem. établiss. de la Foy, t. I, p. 111.)

1618. la teste brisez des coups de la massuë qu'il auoit reçeus des sauuages, & furent lesdicts Religieux, & autres, à l'habitation, d'aduis de reserrer en quelque part d'icelle, iusques au retour de nos vaisseaux(1), affin d'aduiser entre tous les François à ce qui seroit trouué bon pour ce regard : Cependant nos gens de l'habitation se resolurent de se tenir sur leurs gardes, & de ne donner plus tant de liberté ausdits sauuages, comme ils auoient accoustumé, mais au contraire qu'il falloit auoir raison d'vn si cruel assassin par vne forme de Iustice, ou par quelque autre voye, ou pour le mieux attendre nos vaisseaux, & nostre retour, affin d'aduiser tous ensemble le moyen qu'il falloit tenir pour ce faire, & en attendant conseruer les choses en estat.

Sauuages découuers de leur perfidie.

Mais les sauuages voyant que leur malice estoit découuerte, & eux, & leur assassin, en mauuais odeur aux François, ils entrerent en deffiance, & crainte, que nos gents n'exerçassent sur eux la vangeance de ce meurtre, se retirerent de nostre habitation pour vn temps, tant les coulpables du faict que les autres conuaincus d'vne crainte dont ils estoient saisis(2), & ne venoient plus à laditte habitation comme ils auoient accoustumé, attendant quelque plus grande seureté pour eux.

(1) De ce passage, on peut conclure avec assez de vraisemblance, que les corps ne furent retrouvés qu'au printemps de 1618.

(2) Suivant Sagard, il y avait quelque chose de plus grave. « On estoit menacé de huict cens Sauuages de diuerses nations, qui s'estoient assemblez és trois riuieres à dessein de venir surprendre les François & leur coupper à tous la gorge, pour preuenir la vengeance qu'ils eussent pû prendre de deux de leurs hommes tuez par les Montagnais... Mais comme entre vne multitude il est bien difficile qu'il n'y aye diuers aduis, ceste armée de Sauuages pour auoir esté trop long-temps à se resoudre de la maniere d'assaillir les François, en perdirent l'occasion, plus par diuine permission, que pour difficulté qu'il y eust d'auoir le dessus de ceux qui estoient des-ja plus que demi morts de faim, & abbatus de foiblesse. » (Hist. du Canada, p. 42.)

1618.

Sauuages viennent treuuer nos gents pour faire leurs excuſes & accord.

Et ſe voyant priuez de noſtre conuerſation, & bon accueil accouſtumé, leſdicts Sauuages enuoyerent vn de leurs compagnons, nommé par les François la Ferriere (1), pour faire leurs excuſes de ce meurtre, à ſçauoir qu'ils proteſtoient n'y auoir iamais adheré, ny conſenty aucunement, ſe ſoubſmettant que ſi on vouloit auoir les deux meurtriers pour en faire la Iuſtice, les autres ſauuages le conſentiroient volontiers, ſi mieux les François n'auoient aggreable pour reparation & recompenſe des morts, quelques honneſtes preſents des pelletries, comme eſt leur couſtume, & pour vne choſe qui eſt irrecuperable : ce qu'ils prierent fort les François d'accepter pluſtoſt, que la mort des accuſez qu'ils preuoyoient meſme leur eſtre de difficille execution, & ce faiſant oublier toutes choſes comme non aduenuës (2).

(1) La Foriere, d'après Sagard, « (que i'ay fort cognu), dit-il, fin & cault entre tous les Sauuages & capable de conduire quelque bonne entrepriſe. » (Hist. du Canada, p. 42.)

(2) Sagard nous a conservé, sur cette première démarche des sauvages, quelques détails qui complètent ce que dit ici l'auteur. « Ils enuoyerent le meſme la Foriere demander pardon & reconciliation auec les François, auec promeſſe de mieux faire à l'aduenir, ce qu'ils obtindrent d'autant plus facilement que la paix eſtoit neceſſaire à l'vne & à l'autre des parties. En ſuitte ils enuoyerent quarante Canots de femmes & d'enfans pour auoir dequoy manger, diſans qu'ils mouroient tous de faim, ce que conſideré par ceux de l'habitation, ils leur diſtribuerent ce qu'ils purent, vn peu de pruneaux & rien plus, car la neceſſité eſtoit grande par tout entre nous auſſi bien qu'entre les Sauuages : laquelle fut cauſe de nous faire tous filer doux & tendre à la paix. La choſe eſtant reduite à ce point, il ne reſtoit plus qu'à conclure les articles, mais pource que les Sauuages demeuroient touſiours à leur ancien poſte, on enuoya ſauf conduit à leurs Capitaines pour deſcendre à Kebec, où ils arriuerent chargez de preſens & de complimens auec des demonſtrations de vraie amitié, pendant que leur armée faiſoit alte à demi lieuë de là. Les harangues ayans eſté faictes & les queſtions neceſſaires agitées auec vne ample proteſtation des Montagnais qu'ils ne cognoiſſoient les meurtriers des François; ils offrirent leurs preſens & promirent qu'en tout cas ils ſatisferoient à ceſte mort. Beaucheſne & tous les autres François eſtoient bien d'auis de les receuoir à ceſte condition, mais le P. Ioſeph le Caron & le P. Paul Huet, s'y oppoſerent abſolument, diſans qu'on ne deuoit pas ainſi vendre la vie & le ſang des Chreſtiens pour des pelleteries, & que ce ſeroit tacitement autoriſer le meurtre, & permettre aux Sauuages de ſe vanger ſur nous & nous mal traicter à la moindre fantaſie muſquée qui leur prendroit, & que ſi on receuoit quelque choſe d'eux, que ce deuoit eſtre ſeulement en depoſt, & non en ſatisfaction, iuſques à l'arriuée des Nauires, qui en ordonneroient ce que de raiſon. Ainſi Beaucheſne ne receut rien qu'à ceſte condition. De plus nos Peres inſiſterent que les meurtriers deuoient eſtre repreſentez... » (Hist. du Canada, p. 44, 45.)

1618. A quoy de l'aduis des Peres Religieux fut respondu & conclu, que lesdicts Sauuages ameneroient, & representeroient, les deux mal-faicteurs, affin de sçauoir d'eux leurs complices, & qui les auoit incités à ce faire : ce qu'ils firent entendre audit la Ferriere pour en faire rapport à ses compagnons.

Ceste resolution ainsi prise, ledict la Ferriere se retira vers ses compagnons, & leur ayant fait entendre la resolution des François, ils trouuerent ceste procedure, & forme de Iustice à eux fort estrange, & assez difficille, d'autant qu'ils n'ont point de iustice establie entr'eux, sinon la vengeance ou la recompense par presens. Et ayant consideré le tout, & consulté ceste affaire entr'eux, ils appellerent les deux meurtriers & leur representerent le malheur où ils s'estoient precipitez, & l'éuenement de ce meurtre, qui pourroit causer vne guerre perpetuelle auec les François ; leurs femmes, & enfans, en pourroient patir, quant bien ils nous pourroient donner des affaires, & nous tiendroient serrez en nostre habitation, nous empescheroient de chasser, cultiuer, & labourer les terres, que nous sommes en trop petit nombre pour tenir la riuiere serrée, comme par leurs discours ils se persuadoient, mais qu'en fin de toutes leurs conclusions il valloit mieux viure en paix auec lesdicts François, qu'en vne guerre, & vne deffiance perpetuelle, & à ceste cause la compagnie desdicts sauuages finissant le discours, & ayant representé l'intelligence de ces choses ausdits accusez, leur demandent s'ils n'auroient pas bien le courage de se transporter auec nous en ladite habitation des François, & de comparoir deuant eux, leur promet-

1618.

tant qu'ils n'auroient point de mal, que les François estoient doux, & pardonnoient volontiers, bref qu'ils feroient tant enuers eux, qu'ils leur remettroient ceste faute, à la charge de ne retourner plus à telle meschanceté, lesquels deux criminels se voyant conuaincus en leur conscience, subirent à ceste proposition, & s'accordent de suiure cét aduis, suiuant lequel, à sçauoir l'vn deux qui se prepara, & accommoda, d'habits, & d'ornements à luy possible, comme s'il eust esté inuité d'aller aux nopces, ou à quelque feste solemnelle, lequel en ceste equippage vint en laditte habitation, accompagné de son pere, & autres des principaux chefs, & Cappitaine de leur compagnie : Quant à l'autre meurtrier, il s'excusa de ce voyage(1), craignant quelque punition estant conuaincu en soy-mesme de ce meschant acte.

Estans donc entrez en ladicte habitation, qui aussi tost fut circuite d'vne multitude de Sauuages de leur compagnie, on leua le pont(2), & chacun des François se mit sur ses gardes, & leurs armes en main faisant bon guet, & sentinelles posées aux lieux necessaires, craignant l'effort des Sauuages de dehors, par ce qu'ils se doubtoient qu'on voulust faire iustice actuelle du coulpable, qui si librement s'estoit exposé à nostre mercy, & non luy seulement, mais aussi ceux qui l'auoient accompagné au dedans, lesquels pareillement n'estoient pas trop asseurez de leurs personnes, voyant les choses disposées en ceste façon,

(1) Des Trois-Rivières à Québec. C'est aux Trois-Rivières, suivant Sagard, que s'étaient assemblés les sauvages.

(2) Tout autour de la petite habitation de Québec, régnait un fossé de quinze pieds de large, sur lequel il y avait, du côté du fleuve, un pont-levis, que Champlain avait fait faire dès l'automne de 1608. (Voir le dessin de l'*Abitation de Quebecq*, éd. 1613, ch. IV.)

1618. n'eſperoient pas ſortir leur vies ſauues. Le tout fut aſſez bien fait, conduit, & executé, pour leur faire ſentir la grandeur de ce mal, & apprehender pour le futur, autrement il n'y euſt eu plus de ſeureté en eux, que les armes en la main, auec vne perpetuelle deffiance.

Ce faict, eſtans leſdicts ſauuages ſur l'incertitude de l'éuenement de quelque effet contraire à ce qu'ils eſperoient de nous, les Peres Religieux commançent à leur faire vne forme de harangue ſur ce ſubiect criminel, leur repreſentant l'amitié que les François leur auoient portée depuis dix ou douze ans en ça, que nous auions commencé à les cognoiſtre, & depuis touſ-iours veſcu paiſiblement, & familierement auec eux, meſme auec telle liberté, qu'elle ne ſe pouuoit exprimer : & de plus, que ie les auois aſſiſtez de ma perſonne par pluſieurs fois à la guerre, contre leurs ennemis, & à icelle expoſé ma vie pour leur bien, ſans qu'au prealable ils nous y euſſent obligés aucunement, ſinon que nous eſtions pouſſez d'vne amitié & bonne vollonté enuers eux, ayans compaſſion de leurs miſeres & perſecutions que leur faiſoient ſouffrir & endurer leurs ennemis. C'eſt pourquoy nous ne pouuions croire que ce meurtre ſe fut faict ſans leur conſentement, veu d'autre part qu'ils entreprenoient de fauoriſer ceux qui l'ont commis.

Et parlant au Pere du criminel, il (1) luy repreſente l'enormité du faict executé par ſon fils, & que pour reparation d'icelle, il meritoit la mort, attendu que par noſtre loy vn tel faict ſi pernicieux ne demeu-

(1) Le P. le Caron, sans doute. (Voir, ci-devant, p. 117, note 1.)

roit impuny, & quiconque s'en trouue attaint & conuaincu, merite condemnation de mort, pour reparation d'vn ſi meſchant faict, mais pour ce qui regardoit les autres habitants du païs, non coulpables de ce crime, on ne leur vouloit aucun mal, ny en tirer contr'eux aucune conſequence.

1618.

Ce qu'ayant tous leſdicts ſauuages bien entendu, ils dirent pour toutes excuſes, neantmoins auec tout reſpect, qu'il n'eſtoient point conſentants de ce faict, qu'ils ſçauoient tres-bien que ces deux criminels meritoient la mort, ſi mieux on n'aymoient leur pardonner, qu'ils ſçauoient bien de fait leur meſchanceté, non deuant, mais aprés le coup faict, & la mort de ces deux pauures miſerables, ils en auoient eu l'aduis, mais trop tard, pour y remedier, & que ce qu'ils auoient tenu ſecret, eſtoit pour touſiours maintenir leur familiere conuerſation, & credit enuers nous, proteſtant qu'ils en auoient faict aux malfaicteurs de grandes reprimendes, & reputé le malheur qu'ils auoient attiré, non ſur eux ſeulement, mais ſur toute leur nation, parents, & amis : ſurquoy ils leur auroient promis qu'vn tel malheur ne leur aduiendroit iamais, les priant d'oublier ceſte faute, & de ne la tirer en conſequence, que ce fait pourroit bien meriter, mais pluſtoſt de rechercher la cauſe premiere qui a meu ces deux Sauuages d'en venir là, & d'y auoir eſgard : d'ailleurs, que librement le preſent criminel s'eſtoit venu rendre entre nos bras, non pour eſtre puny, ains pour y receuoir grace des François : Neantmoins le pere parlant aux Religieux diſt en plorant, tien voila mon fils qui a commis le delict ſuppoſé, il ne vaut rien, mais ayes

1618. esgard que c'est vn ieune fol & inconsideré, qui a plustost fait cét acte par folie, poussé de quelque vangeance, que par prudence, il est en toy de luy donner la vie ou la mort, tu en peus faire ce que tu voudras, d'autant que luy, & moy, sommes en ta puissance, & en suitte de ce discours le fils criminel prist la parolle, & se presentant, asseuré qu'il estoit, dit ces mots : L'apprehension de la mort ne m'a point tant saisi le cœur, qu'il m'aye empesché de la venir receuoir pour l'auoir merité, selon vostre loy, me recognoissant bien coulpable d'icelle : & lors fist entendre à la compagnie la cause de ce meurtre, ensemble le desseing, & l'execution d'iceluy, selon, & tout ainsi, que ie l'ay recité, & representé cy-dessus.

Aprés le recit par luy faict, il s'adresse à l'vn des facteurs, & commis des Marchands de nostre association, appelé Beauchaine, le priant qu'il le fist mourir sans autre formalité.

Alors les Peres Religieux prirent la parole, & leur dirent que les François n'auoient ceste coustume de faire mourir entr'eux ainsi subittement les hommes, & qu'il en falloit deliberer auec tous ceux de l'habitation, & ceste affaire mise en deliberation sur le tapis, fut aduisé qu'elle estoit de grande consequence, qu'il la falloit conduire dextrement, & la mesnager à propos, attendant vne autre occasion meilleure, & plus seure, pour en tirer la raison, & que pour lors il n'estoit ny à propos, ny raisonnable pour beaucoup de raisons. La premiere que nous estions foibles, au regard du nombre des Sauuages qui estoit dehors & dedans nostre habitation, qui vindicatifs &

pleins de vangeance, comme ils ſont, euſſent peu mettre le feu par tout, & nous mettre en deſordre. La deuxieſme raiſon eſt, qu'il n'y euſt plus eu de ſeureté en leur conuerſation, & viure en perpetuelle deffiance. La troiſieſme, que le commerce pourroit eſtre alteré, & le ſeruice du Roy retardé, & autres raiſons aſſez preignantes, leſquelles bien conſiderées fut aduiſé qu'il ſe falloit contenter de ce qu'ils s'eſtoient mis en leur debuoir, & ſubmis d'y vouloir ſatisfaire, tant par le pere du criminel, l'ayant repreſenté, & offert, à la compagnie, que par luy meſme, à ſçauoir le coulpable offrant & expoſant ſa vie pour reparation de ſa faute, meſme que le pere offroit le repreſenter toutesfois & quantes qu'il en ſeroit requis : Ce qu'il failloit tenir pour vne eſpece d'amande honorable, & vne ſatisfaction à iuſtice : que luy remettant ceſte faute, non le criminel ſeullement tiendroit ſa vie de nous, mais auſſi ſon pere & ſes compagnons ſe tiendroient fort obligez, & que cependant il leur falloit dire par forme d'excuſe, & de ſuiect, que puiſque le criminel auoit aſſeuré par affirmation publique, que tous les autres Sauuages n'eſtoient en rien adherans ny coulpables de ce fait, & qu'auant l'execution d'iceluy ils n'en auoient eu aucun aduis : conſideré auſſi que librement il s'eſtoit preſenté à la mort, il auoit eſté aduiſé de le rendre à ſon Pere, qui en demeureroit chargé, pour le repreſenter toutesfois & quantes, à la charge auſſi que d'oreſ-en-auant il feroit ſeruice aux François, on luy donnoit la vie, pour demeurer luy & tous les Sauuages amis, & ſeruiteurs des François.

Ceſte reſolution faite, neantmoins en attendant

1618. les vaiſſeaux de retour de France, pour, ſuiuant l'aduis des Cappitaines, & autres, en reſoudre deffinitiuement, & auec plus d'authorité, leur promettant touſ-iours toute faueur, & de leur faire ſauuer la vie, & cependant pour ſeureté leur fut dit, qu'ils laiſſeroient quelques-vns de leurs enfans par forme d'hoſtage, à quoy ils s'accorderent fort volontiers, & en laiſſerent deux(1) à l'habitation, entre les mains deſdicts Peres Religieux, qui leur commançerent à montrer les lettres, & en moins de trois mois leur apprirent l'alphabet des lettres, & à les former, qui de là fait iuger qu'ils ſe peuuent rendre propres & docilles à l'érudition, comme le Pere Ioſeph en peut rendre teſmoignage.

Et iceux vaiſſeaux arriuez à bon port, nous euſmes l'aduis du ſieur du Pont Graué, & quelques autres, & moy, comme ceſte affaire s'eſtoit paſſée(2), ſelon le diſcours cy-deſſus, & alors tous enſemble aduiſaſmes qu'il eſtoit à propos de faire reſſentir aux Sauuages l'énormité de ce meurtre, & neantmoins n'en venir à execution pour aucunes bonnes raiſons, voire pour pluſieurs conſiderations qui ſe pourront dire cy-aprés.

Et auſſi-toſt que nos vaiſſeaux furent entrez au port de Tadouſſac, meſme dés le lendemain au

(1) « L'vn nommé Nigamon, & l'autre Tebachi, aſſez mauuais garçon bien qu'il fuſt fils d'vn bon pere, pour le premier il eſtoit aſſez bon enfant & ſe porta touſiours au bien. Nos Peres l'inſtruiſirent à la foy & aux lettres pendant tout vn hyuer qu'il demeura auec nous, & à l'arriuée des nauires il euſt eſté bien aiſe d'aller en France pour y viure parmi les Chreſtiens, mais ny luy ny eux ne le peurent obtenir des marchands, non plus que pour pluſieurs autres; pour le ſecond il s'enfuit aprés auoir eſté quelque temps à l'habitation, dequoy on ne ſe mit guere en peine, auſſi n'y auoit-il guere d'eſperance de pouuoir faire d'vn ſi mauuais garçon vn bon Chreſtien. » (Sagard, Hist. du Canada, p. 45, 46.)

(2) Pont-Gravé ne faisant que d'arriver comme Champlain, il nous semble que la phrase doit se lire ainsi : *nous euſmes l'aduis, le ſieur du Pont Graué, & quelques autres, & moy, comme ceſte affaire s'eſtoit paſſée.*

1618.

matin (1), le ſieur du Pont, & moy, nous remontaſmes en vne petite barque du port, de dix à douze tonneaux, comme d'autre-part le ſieur de la Mothe, auec le Pere Iean d'Albeau (2) Religieux, & l'vn des Commis, & Facteur des Marchands, appellé Loquin, s'embarquerent en vne petite Challouppe, & ainſi partiſmes enſemble dudit Tadouſſac, demeurans (3) au vaiſſeau vn autre Religieux, appellé Pere Modeſte (4), auec le Pillotte, & le Maiſtre du vaiſſeau, pour la conſeruation de l'équippage, reſtans en icelluy, & arriuaſmes à Quebec, lieu de noſtre habitation, le vingt-ſeptieſme iour de Iuin enſuiuant, où nous trouuaſmes les Peres Ioſeph, Paul, & Paſſifique Religieux, auec le ſieur Hebert, & ſa famille, & autres hommes de l'habitation, ſe portans tous bien, & ioyeux de noſtre retour, en bonne ſanté, eux & nous, graces à Dieu.

Le ſieur du Pont va aux trois riuieres, & moy ie demeure à l'habitation.

Le meſme iour le ſieur du Pont delibera d'aller au lieu des trois riuieres, où ſe faiſoit la traite des Marchands, & porter auec luy quelques marchandiſes pour aller trouuer le ſieur des Cheſnes qui y eſtoit deſ-ia, & mena auec luy ledict Loquin, comme ſuſdict, & pour mon regard ie demeuray en noſtre habitation quelques iours (5), où ie m'occuppé aux affaires d'icelles, entr'autres choſes à faire vn fourneau pour faire vne eſpreuue de certaines cendres dont on m'auoit donné le memoire, leſquelles, à la verité,

(1) Le 25 juin.

(2) D'Olbeau. (Voir p. 7, note 2.) « Nos Peres meſmes ne purent ſe deffendre des prieres que le P. Jean d'Olbeau leur fit pour retourner en Canada avec M. de Champlain. » (Prem. établiss. de la Foy, t. I, p. 124.)

(3) A la place du mot *demeurans*, l'édition de 1627 porte *reſtants*.

(4) Frère Modeste Guines. (Sagard, Hist. du Canada, p. 40.—Le Clercq, Prem. établiss. de la Foy, t. I, p. 124.)

(5) Depuis le 27 de juin jusqu'au 5 de juillet.

1618. ſont de grande valleur, mais il y a de la peine, de l'induſtrie, vigillance, & de la conduite, & parce qu'il eſt requis en l'exercice, & façon de ces cendres des hommes entendus en cét art, & en quantité conuenable. Ceſte premiere eſpreuue n'a peu ſortir à effect, la reſeruant à vne autre plus grande commodité.

Ie viſitay les lieux, les labourages (1) des terres que ie trouuay enſemencées, & chargées, de beaux bleds: les iardins (2) chargez de toutes ſortes d'herbes, comme choux, raues, laictuës, pourpié, oſeille, perſil, & autres herbes, ſitroüilles, concombres, melons, poix, féues, & autres legumes, auſſi beaux, & aduancez, qu'en France, enſemble les vignes tranſportées, & plantez ſur le lieu deſ-ià bien aduancées, bref le tout s'augmentant, & accroiſſant, à la veuë de l'œil: non qu'il en faille donner la loüange aprés Dieu ny aux laboureurs, ny au fient qu'on y ait mis, car comme il eſt à croire, il n'y en a pas beaucoup, mais à la bonté, & valleur de la terre, qui de ſoy eſt naturellement bonne, & fertille en toute ſorte de biens, ainſi que l'experience le demontre, & pourroit-on y faire de l'augmentation & du profit, tant par le labourage d'icelle, culpture, & plants d'arbres fruittiers, & vignes, qu'en nourriture & eſleuation de beſtiaux, & vollatilles ordinaires en France: Mais

(1) C'étaient les labourages de Louis Hébert, ou, comme on disait alors, son *désert*, et, un peu plus tard, son *enclos*. Cette terre (le fief du Saut-au-Matelot) lui fut d'abord concédée par le duc de Montmorency, en date du 4 février 1623; puis, le dernier de février 1626, son premier titre lui fut confirmé par le duc de Ventadour. (Archives du Séminaire de Québec, Registre A, seconde partie, fol. 1, et Carton AA.)

(2) Les jardins étaient «autour du logement» (Voy. 1613, p. 156); mais comme il y avait une place devant l'habitation, et une autre «du côté du septentrion,» il faut conclure que la meilleure partie du jardin était le terrain où passe maintenant la rue Sous-le-Fort, et celui qui avoisinait le Cul-de-Sac.

1618.

ce qui manque à ce beau desseing est le peu de zelle, & affection, que l'on a au bien & seruice du Roy.

Ie seiournay quelque espace de temps audict Quebec, en attendant autres nouuelles, & lors suruint vne barque venant de Tadoussac (1), enuoyée par le sieur du Pont pour venir querir les hommes, & marchandises, restants audit grand vaisseau audit lieu, & passants par Quebec ie m'embarquay auec eux pour aller audit lieu des trois riuieres, où se faisoit la traicte, affin de voir les Sauuages, & communiquer auec eux, & voir (2) ce qui se passoit touchant l'assassin cy-dessus declaré, & ce qu'on y pourroit faire pour pacifier & adoucir le tout.

Mon partement pour aller aux trois riuieres.

Et le cinquiesme iour de Iuillet ensuiuant, ie party de Quebec le S^r^. de la Motte auec moy (3), pour aller audit lieu des trois riuieres, tant pour faire ladicte traicte, que voir les Sauuages, & arriuasmes sur le soir deuant Saincte Croix (4), lieu sur le chemin ainsi appellé, où nous apperçeusmes vne Challouppe, venant droict à nous, où il y auoit quelques hommes, de la part des sieurs du Pont, des Chesnes, & quelques autres Commis & facteurs des Marchands me prierent de depescher promptement laditte Chaloupppe, & l'enuoyer audict Quebec querir quelques marchandises restantes, & qu'il estoit venu vn grand nombre de Sauuages, à desseing d'aller faire la guerre (5).

(1) C'est-à-dire, une barque venant de Tadoussac, qui y avait été envoyée des Trois-Rivières par le sieur du Pont, etc. Ou bien il faudrait lire : *venant à Tadoussac...*

(2) L'édition de 1627 remplace ce mot par *descouurir.*

(3) Dans l'édition de 1627, on lit : *ie party de Quebec auec le sieur de la Motthe,* etc.

(4) Le Platon.

(5) Cette dernière partie de la phrase se lit ainsi, dans l'édition de 1627 : *querir des marchandises, d'autant que les sauuages estoient venus au lieu de la traite en si grand nombre, que les marchandises qu'on leur auoit apportées ne pouuoient suffire.*

1618. Lesquelles nouuelles nous furent fort aggreables, & pour leur satisfaire dés le lendemain au matin (1), ie laissay ma barque, & m'embarquis dans vne challouppe, pour aller plus promptement veoir les sauuages, & l'autre qui venoit des trois riuieres continua son chemin à Quebec, & fismes tant à force de rames, (2) que nous arriuasmes audit lieu le septiesme iour de Iuillet, sur les trois heures du soir, où estans, ie mis pied à terre, lors tous les sauuages de ma cognoissance, & au païs desquels i'auois esté familier auec eux, m'attendoient auec impatience & vindrent au deuant de moy & comme fort contans & ioyeux de me reuoir, m'embrassant l'vn aprés l'autre, auec demonstration d'vne grande res-ioüissance, comme aussi de ma part ie leur faisois le semblable & ainsi se passa la soirée, & reste dudict iour en ceste allegresse iusques au lendemain que lesdits Sauuages tindrent entr'eux Conseil, pour sçauoir de moy si ie les assisterois encores en leurs guerres contre leurs ennemis, ainsi que i'auois fait par le passé, & comme ie leur auois asseuré (3), desquels ennemis ils sont cruellement molestez & trauaillez.

Et cepandant de nostre part consultasmes ensemble pour resoudre ce que nous auions affaire sur le

(1) Le 6 de juillet.

(2) Apparemment, il y avait ici, dans le manuscrit de l'auteur, quelque chose qui avait été omis dans le travail de la composition typographique; car l'édition de 1627, en reproduisant ce passage, y ajoute toute une phrase, qui ne pouvait être suppléée que par l'auteur ou par un témoin oculaire. Après ces mots *ie laissay ma barque*, on y lit : *& montay en laditte challouppe pour retourner audict Quebec, où estants, ie la fis charger de plusieurs especes de marchandises en quantité, & des plus exquises & necessaires ausdits sauuages qui restoient aux magasins de ladite habitation. Ce fait, le lendemain matin ie m'embarquis en vne chalouppe moi sixiesme pour aller à laditte traite, & fismes tant qu'à force de rames...* Les quelques autres changements qu'on y a faits, n'affectent point le sens, et n'ont guères d'autre but que de faciliter le remaniement typographique.

(3) L'édition de 1627 porte *promis*.

ſubiect du meurtre de ces deux pauures deffuncts, affin d'en faire Iuſtice, & par ce moyen les ranger au deuoir de rien faire à l'aduenir(1).

Quand à l'inſtance requiſe par les Sauuages, pour faire la guerre à leurs ennemis, ie leur fis reſponce que la volonté ne m'auoit point changée, ny le courage diminué : Mais ce qui m'empeſchoit de les aſſiſter eſtoit, que l'année derniere, lors que l'occaſion, & l'opportunité s'en preſentoit, ils me manquerent au beſoing, d'autant qu'ils m'auoient promis de reuenir auec bon nombre d'hommes de guerre, ce qu'ils ne firent, qui me donna ſubiect de me retirer ſans faire beaucoup d'effect, & que neantmoins il falloit en aduiſer, mais que pour le preſent il eſtoit raiſonnable de reſoudre ce qu'il falloit faire ſur la mort aſſaſſinat de ces deux pauures hommes, & qu'il en falloit tirer raiſon, alors ſortans de leur conſeil comme en cholere & faſchez ſur ce ſubiect(2), ils s'offrirent de tuër les criminels, & y aller dés lors en faire l'execution ſi on voulloit le conſentir, recognoiſſant bien entr'eux l'enormité de ceſte affaire, à quoy neantmoins nous ne voullusmes entendre, remettant ſeullement leur aſſiſtance à vne autre fois, en les obligeant de reuenir vers nous auec bon nombre d'hommes l'année prochaine, & que cepandant ie ſupplierois le Roy de nous fauoriſer d'hommes, de moyens, & commoditez, pour les aſſiſter, & les faire ioüyr du repos par eux eſperé, & de la victoire ſur leurs ennemis, dont ils furent fort

(1) Dans l'édition de 1627, la phrase se lit ainsi : *affin d'en tirer vangeance en Iuſtice, à l'encontre des deux aſſaſſinateurs leurs complices & adherans.*

(2) Dans l'édition de 1627, au lieu de ces mots *en cholere & faſchez ſur ce ſubiect*, on lit : *en colere de les rabattre ſur ce ſubiect.*

1618. contents, & ainsi nous nous separasmes, encores qu'ils firent deux ou trois assemblées sur ce subiect, qui nous fist passer quelques heures de temps. Deux ou trois iours aprés mon arriuée audit lieu (1), ils commançerent à se res-ioüyr, dancer, & faire plusieurs grands festins sur l'esperance de la guerre à l'aduenir, où ie les deuois assister (2).

Mon aduis au sieur du Pont sur la mort de nos hommes.

Ce fait, ie representé audict sieur du Pont ce qu'il me sembloit de ce meurtre, qu'il estoit à propos d'en faire vne plus grande instance, & quoy voyant les Sauuages se pourroient licentier, non seulement d'en faire de mesme, mais de plus preiudiciable, que ie les recognoissois estre gents qui se gouuernent par exemple, qu'ils pourroient accuser les François de manquer de courage, que de n'en parler plus, ils iugeront que nous aurons peur, & crainte d'eux, & les laissans passer à si bon marché, ils se rendront plus insolents, audacieux, & insupportables, mesmes leur donneroit subiect d'entreprendre de plus grands & pernicieux desseings : d'ailleurs que les autres nations sauuages qui ont, ou auront cognoissance de ce faict, & demeurez sans estre vengez, ou vengez par quelque dons & presens, comme c'est leur coustume, ils se pourroient vanter que de tuër vn homme, ce n'est pas grande chose, puisque que les François en font si peu d'estat, de voir tuër leurs compagnons par leurs voisins, qui boiuent & mangent auec eux, se pourmenent, &

(1) Le 9 ou le 10 de juillet.

(2) Dans l'édition de 1627, cette dernière phrase a été remplacée par la suivante : 2. *ou* 3. *iours aprés mon arriuée audit lieu, on commança à traiter auec les sauuages tout ce qu'on auoit apporté de marchandise, bonne & mauuaise, mesme celle qui de long-temps auoit esté mise à mespris, & gardoient le magasin.*

1618.

conuersent familierement auec les nostres, ainsi qu'il se peut voir (1).

Mais aussi d'autre-part recognoissants les Sauuages gents sans raison, de peu d'accés, & faciles à s'estranger, & fort prompts à la vangeance : Que si on les presse d'en faire la Iustice, il n'y auroit nulle seureté pour ceux qui se disposeront de faire les descouuertures parmy eux. C'est pourquoy, le tout consideré, nous nous resolusmes de couller ceste affaire à l'amiable, & passer les choses doucement, laissant faire leur traicté (2) en paix auec les commis & facteurs des Marchands, & autres qui en auoient la charge.

Or y auoit-il auec eux vn appellé Estienne Brulé, l'vn de nos truchemens, qui s'estoit addonné auec eux depuis 8. ans, tant pour passer son temps, que pour voir le pays, & apprendre leur langue & façon de viure, & est celuy que i'auois enuoyé, & donné charge d'aller vers les Entouhonorons (3) à Carantoüan, affin d'amener auec luy les 500. hommes de guerre

(1) Cette raison était fort bien motivée, car quelques sauvages, entre autres les Hurons, au rapport de Sagard, ne purent s'empêcher de faire la remarque, que les Français avaient coulé assez doucement sur cette affaire. « Les Chefs François, dit cet auteur, firent assembler en vn conseil general, tous les Sauuages qui se trouuerent pour lors à la traite, où les meurtriers ayans esté grandement blasmez, furent en fin pardonnez à la priere de ceux de leur nation, qui promirent vn amendement pour l'aduenir, moyennant quoy le sieur Guillaume de Caen general de la flotte, assisté du sieur de Champlain, & des Capitaines de Nauires, prit vne espée nuë qu'il fit ietter au milieu du grand fleuue sainct Laurens en la presence de nous tous, pour asseurance aux meurtriers Canadiens, que leur faute leur estoit entierement pardonnée, & enseuelie dans l'oubly, en la mesme sorte que cette espée estoit perdue & enseuelie au fond des eauës, & par ainsi qu'ils n'en parleroient plus. Mais nos Hurons qui sçauent bien dissimuler & qui tenoient bonne mine en cette action, estans de retour dans leur pays, tournerent toute cette ceremonie en risée, & s'en mocquerent disans que toute la cholere des François auoit esté noyée en céte espée, & que pour tuer vn François on en seroit doresnauant quite pour vne douzaine de castors, en quoy ils se trompoient bien fort, car ailleurs on ne pardonne pas si facilement, & eux-mesme y seront quelques iours trompez s'ils font des mauuais, & que nous soyons les plus forts. » (Hist. du Canada, p. 236, 237.)

(2) Traicte.

(3) Du côté des Entouhoronons, ou Tsonnontouans, mais au-delà.

1618. qu'ils auoient promis nous enuoyer pour nous assister en la guerre où nous estions engagés contre leurs ennemis, & dont mention est faite au discours de mon precedent liure(1). I'appelle cét homme, sçauoir Estienne Brulé, & communiquant auec luy, ie luy demanday pourquoy il n'auoit pas amené le secours des 500. hommes, & la raison de son retardement, & qu'il ne m'en auoit donné aduis, alors il m'en dist le subiect, duquel il ne sera trouué hors de propos d'en faire le recit, estans plus à plaindre qu'à blasmer, pour les infortunes qu'il reçeut en ceste commission.

Relation dudit Estienne Brulé, & la cause du retardement de son voyage.

Il commança à me dire que depuis qu'il eut prins congé de moy pour aller faire son voyage, & executer sa commission, il se mit en chemin, auec les 12. Sauuages que ie luy auois baillé lors pour le conduire, & luy faire escorte à cause des dangers qu'il auoit à passer, & tant cheminerent qu'ils paruindrent iusques audit lieu de Carantoüan, qui ne fut pas sans courir fortune, d'autant qu'il leur falloit passer par les païs & terres des ennemis, & pour éuiter quelque mauuais desseing, ils furent en cerchant leur chemin plus asseuré de passer par des bois, forests, & halliers espois & difficiles, & par des pallus marescageux, lieux & deserts fort affreux, & non frequentés, le tout pour éuiter le danger, & la rencontre des ennemis.

Et neantmoins ce grand soin ledit Brulé, & ses compagnons sauuages en trauersans vne campagne ne laisserent de faire rencontre de quelques sauuages ennemis, retournans à leur village, lesquels furent surprins, & deffaicts par nosdicts sauuages, dont qua-

(1) Voir p. 35.

1618.

tre des ennemis furent tués sur le champ, & deux prins prisonniers, que ledit Brulé, & ses compagnons emmenerent iusques audit lieu de Carantoüan, où ils furent reçeus des habitans dudit lieu, de bonne affection, & auec toute allegresse, & bonne chere, accompagnée de dances, & festins, dont ils ont accoustumé festoyer, & honorer, les estrangers.

Quelques iours se passerent en ceste bonne reception, & aprés que ledit Brulé leur eust dit sa legation, & fait entendre le subiect de son voyage, les sauuages dudit lieu s'assemblerent en conseil, pour deliberer & resoudre sur l'enuoi des 500. hommes de guerre, demandés par ledit Brulé.

Le conseil tenu, & la resolution prise de les enuoyer, ils donnerent charge de les assembler, preparer, & armer, pour partir & venir nous ioindre, & trouuer où nous estions campez deuant le fort & village de nos ennemis, qui n'estoit qu'à 3. petites iournées de Carantoüan, ledit village muny de plus de 800. hommes de guerre, bien fortifié à la façon de ceux cydessus specifiez, qui ont de hautes & puissantes pallissades, bien liées & ioinctes ensemble, & leur logement de pareille façon.

Ceste resolution ainsi prinse par les habitants dudict Carantoüan, d'enuoyer les 500. hommes, lesquels furent fort long-temps à s'aprester, encores qu'ils fussent pressés par ledit Brulé de s'aduancer, leur representant que s'ils tardoient d'auantage, ils ne nous trouueroient plus audict lieu, comme de faict ils n'y peurent arriuer que deux iours aprés nostre partement dudict lieu, que nous fusmes contraincts d'abandonner, pour estre trop foibles & fa-

1618. tiquez par l'iniure du temps. Ce qui donna ſubiect audict Brulé, & le ſecours deſdicts cinq cents hommes qu'il nous amenoit, de ſe retirer, & retourner ſur leurs pas vers leur village de Carantoüan, où eſtans de retour, ledit Brulé fut contrainct de demeurer & paſſer le reſte de l'Automne, & tout l'Hyuer, en attendant compagnie, & eſcorte, pour s'en retourner, & en attendant ceſte opportunité, il s'employe à découurir le païs, viſiter les nations voiſines, & terres dudict lieu, & ſe pourmenant le long d'vne riuiere qui ſe deſcharge du coſté de la Floride, où il y a forces nations qui ſont puiſſantes & belliqueuſes, qui ont des guerres les vnes contre les autres. Le pays y eſt fort temperé, où il y a grand nombre d'animaux, & chaſſe de gibier, mais pour paruenir & courir ces contrées, il faut bien auoir de la patience pour les difficultez qu'il y a à paſſer par la pluſpart de ſes deſerts.

Et continuant ſon chemin le long de ladicte riuiere iuſques à la Mer, par des iſles, & les terres proches d'icelles, qui ſont habitées de pluſieurs nations, & en grand nombre de peuples Sauuages, qui ſont neantmoins de bon naturel, aymant fort la nation Françoiſe ſur toutes les autres : Mais quant à ceux qui cognoiſſent les Flamans, ils ſe plaignent fort d'eux, parce qu'ils les traictent trop rudement, entr'autres choſes qu'il a remarqué eſt, que l'hyuer y eſt aſſez temperé, & y nege fort rarement, meſme lors qu'il y nege elle n'y eſt pas de la hauteur d'vn pied, & incontinent fonduë ſur la terre.

Et aprés qu'il eut couru le païs & découuert ce qui eſtoit à remarquer, il retourna au village de

1618.

Carantoüan, afin de trouuer quelque compagnie pour s'en retourner vers nous en noſtre habitation : Et aprés quelque ſeiour audit Carantoüan, 5. ou 6. des Sauuages prirent reſolution de faire le voyage auec ledict Brulé, & ſur leur chemin firent rencontre d'vn grand nombre de leurs ennemis, qui chargerent ledict Brulé, & ſes compagnons, ſi viuement, qu'ils les firent eſcarter, & ſeparer les vns des autres, de telle façon qu'ils ne ſe peurent r'allier, meſme ledict Brulé qui auoit fait bande à part, ſur l'eſperance de ſe ſauuer, & s'écarta tellement des autres, qu'il ne peut plus ſe remettre, ny trouuer chemin & adreſſe, pour faire ſa retraite en quelque part que ce fuſt, & ainſi demeura errant par les bois, & foreſts, durant quelques iours ſans manger, & preſque deſeſperé de ſa vie, eſtant preſſé de la faim : En fin rencontra fortuitement vn petit ſentier, qu'il ſe reſolut ſuiure, quelque part qu'il allaſt, fut vers les ennemis, ou non, s'expoſant pluſtoſt entre leurs mains ſur l'eſperance qu'il auoit en Dieu, que de mourir ſeul & ainſi miſerable : d'ailleurs qu'il ſçauoit parler leur langage, qui luy pourroit apporter quelque commodité.

Or n'euſt-il pas cheminé longue eſpace, qu'il découurit trois ſauuages, chargés de poiſſon, qui ſe retiroient à leur village. Il ſe haſte de courir aprés eux pour les ioindre, & les approchant il commança les crier, comme eſt leur couſtume, auquel cry ils ſe retournerent, & ſur quelque aprehenſion, & crainte, firent mine de s'enfuïr, & laiſſer leur charge, mais ledit Brulé parlant à eux les aſſeura, qui leur fiſt mettre bas leurs arcs & fléches, en ſigne de paix,

1618. comme auſſi ledit Brulé de ſa part ſes armes, encores qu'il fuſt aſſez foible & debile de ſoy-meſme, pour n'auoir mangé depuis trois ou quatre iours : Et à leur abort aprés leur auoir faict entendre ſa fortune, & l'eſtat de ſa miſere en laquelle il eſtoit reduit, ils betunerent enſemble, comme ils ont accouſtumé entr'eux, & ceux de leur frequentation lors qu'ils ſe viſitent.

Ils eurent comme vne pitié & compaſſion de luy, luy offrant toute aſſiſtance, meſme le menerent iuſques à leur village, où ils le traicterent, & donnerent à manger : mais auſſi-toſt les peuples dudit lieu en eurent aduis, à ſçauoir qu'vn Adoreſetoüy eſtoit arriué, car ainſi appellent-ils les François, lequel nom vaut autant à dire, comme gents de fer, & vindrent à la foule en grand nombre voir ledit Brulé, lequel ils prirent & menerent en la cabanne de l'vn des principaux chefs, où il fut interrogé, & luy fut demandé qu'il eſtoit, d'où il venoit, qu'elle occaſion l'auoit pouſſé & amené en cedit lieu, & comme il s'eſtoit égaré, & outre s'il n'eſtoit pas de la nation des François qui leur faiſoient la guerre : ſur ce il leur fiſt reſponce qu'il eſtoit d'vne autre nation meilleure, qui ne deſiroient que d'auoir leur cognoiſſance, & amitié, ce qu'ils ne voulurent croire, ains ſe ietterent ſur luy, & luy arracherent les ongles auec les dents, le bruſlerent auec des tiſons ardens, & luy arracherent la barbe poil à poil, neantmoins contre la volonté du chef. Et en cét acceſſoire l'vn des ſauuages aduiſa vn Agnus Dei, qu'il auoit pendu au col, quoy voyant, demanda qu'il auoit ainſi pendu à ſon col, & le voullut prendre & arracher, mais le-

1618.

dict Brulé luy dit (d'vne parolle assurée) si tu le prends & me fais mourir, tu verras que tout incontinent aprés tu mouras subitement, & tous ceux de ta maison, dont il ne fit pas estat, ains continuant sa mauuaise volonté, s'efforçoit de prendre l'Agnus Dei, & le luy arracher, & tous ensemble disposés à le faire mourir, & auparauant luy faire souffrir plusieurs douleurs & tourments par eux ordinairement exercés sur leurs ennemis. Mais Dieu qui luy faisant grace ne le voullust permetre, ains par sa prouidence fist que le Ciel, qui de serain & beau qu'il estoit, se changea subitement en obscurité, & chargé de grosses & espoisses nuées, se terminerent en tonnerres & esclairs si viollents, & continus, que c'estoit chose estrange, & épouuantable, & donnerent ces orages vn tel épouuantement aux Sauuages, pour ne leur estre commun, mesme n'en auoir iamais entendu de pareil, ce qui leur fist diuertir, & oublier, leur mauuaise volonté qu'ils auoient à l'encontre dudit Brulé, leur prisonnier, & le laissans l'abandonnerent, sans toutesfois le deslier, n'osans l'approcher : Qui donna subiect au patient de leur vser de douces parolles, les appellant & leur remonstrant le mal qu'ils luy faisoient sans cause, leur faisans entendre combien nostre Dieu estoit courroucé contr'eux pour l'auoir ainsi maltraicté.

Ledit Brulé sauué de mort par vn accident estrange.

Lors le Cappitaine s'approcha dudit Brulé, le deslia, & le mena en sa maison, où il luy cura & medicamenta ses playes, cela faict, il ne se faisoit plus de danses, & festins, ou res-ioüyssances, que ledict Brulé ne fust appellé, & aprés auoir esté quelque temps auec ses Sauuages, il print resolu-

1618. tion de ſe retirer en nos quartiers vers noſtre habitation.

Et prenans congé d'eux, il leur promiſt de les mettre d'accord auec les François, & leurs ennemis, & leur faire iurer amitié les vns enuers les autres, & qu'à ceſte fin il retourneroit vers eux le pluſtoſt qu'il pourroit, & luy partant d'auec eux ils le conduirent iuſques à quatre iournées de leur village, & de là s'en vint en la contrée & village des Atinouaentans (1), où i'auois deſ-ia eſté, & là demeura ledit Brulé quelque temps, puis reprenant chemin vers nous, il paſſa par la Mer douce, & nauigea ſur les coſtes d'icelle quelques dix iournées du coſté du Nort, où auſſi i'auois paſſé allant à la guerre, & euſt ledict Brulé paſſé plus outre pour découurir les terres de ces lieux comme ie luy auois donné charge, n'euſt eſté qu'vn bruict de leur guerre qui ſe preparoit entr'eux, reſeruant ce deſſeing à vne autre fois, ce qu'il me promiſt de continuër, & effectuer dans peu de temps, auec la grace de Dieu, & de m'y conduire pour en auoir plus ample & particuliere cognoiſſance : Et aprés qu'il m'en euſt faict le recit, ie luy donnay eſperance que l'on recognoiſtroit ſes ſeruices, & l'encouragay de continuër ceſte bonne volonté iuſques à noſtre retour, où nous aurions moyen de plus en plus à faire choſe dont il reçeuroit du contentement. Voila en fin tout le diſcours & recit de ſon voyage, depuis qu'il partit d'auec moy (2) pour aller auſdites deſcouuertures, ce qui me

(1) Cette orthographe montre que l'auteur, dans la première partie de cette relation, n'avait pas écrit *Atigouautans*, mais *Atignoantans*.

(2) Il était parti, pour son ambassade, le 8 septembre 1615.

donna du contentement, ſur l'eſperance de mieux paruenir par ce moyen à la continuation & aduancement d'icelle.

1618.

Et à cét effect print congé de moy pour s'en retourner auec les peuples Sauuages, dont il auoit cognoiſſance & affinité par luy acquiſe en ſes voyages & deſcouuertures, le priant de les continuër iuſques à l'année prochaine que ie retournerois auec bon nombre d'hommes, tant pour le recognoiſtre de ſes labeurs, que pour aſſiſter les ſauuages, ſes amis, en leurs guerres, comme par le paſſé.

Et reprenant le fil de mon diſcours premier, faut noter qu'en mes derniers & precedents voyages & deſcouuertures, i'auois paſſé par pluſieurs & diuerſes nations(1) de Sauuages non cogneus aux François, ny à ceux de noſtre habitation, auec leſquels i'auois fait alliance, & iuré amitié auec eux, à la charge qu'ils viendroient faire traicte auec nous, & que ie les aſſiſterois en leurs guerres : car il faut croire qu'il n'y a vne ſeulle nation qui viue en paix, que la nation neutre, & ſuiuant leur promeſſe vindrent de pluſieurs nations de peuples Sauuages nouuellement deſcouuertes les vns pour traicte de leur pelletrie, les autres pour voir les François, & experimenter quel traictement & reception on leur feroit, ce que voyant encouragea tout le monde, tant les François à leur faire bonne chere, & reception, les honorant de quelques gratifications & preſents, que les facteurs des marchands leur donnerent pour les contenter, qui fut à leur contentement, comme auſſi d'autre-part tous leſdits Sauuages promirent à

(1) Voir ci-dessus, pages 57-60.

1618. tous les François de venir, & viure à l'aduenir en amitié les vns & les autres, auec proteſtation chacun de ſe comporter auec vne telle affection enuers nous autres, qu'aurions ſuiet de nous loüer d'eux, & au ſemblable que nous les aſſiſtaſſions de noſtre pouuoir en leurs guerres.

La traicte ainſi faicte & paracheuée, & les ſauuages partis & congediez, nous nous retiraſmes & partiſmes des trois riuieres le 14. Iuillet audict an, & le lendemain arriuaſmes à Quebec, lieu de noſtre habitation, où les barques furent deſchargées des marchandiſes qui auoient reſté de ladicte traite, & miſes dedans le magaſin des Marchands qu'ils ont audit lieu.

Ce faict, le ſieur du Pont s'en retourna à Tadouſſac, auec les barques, afin de les faire charger & porter en laditte habitation les viures, & choſes neceſſaires pour la nourriture & entrenement de ceux qui y deuoient hiuerner & demeurer, & cependant que les barques alloient & venoient pour apporter les viures & autres commoditez neceſſaires pour l'entretien de ceux qui demeuroient à l'habitation, auquel lieu ie me deliberay d'y demeurer pour quelques iours, affin de faire fortifier & reparer les choſes neceſſaires pandant mon ſeiour.

Et lors de mon partement de laditte habitation, ie pris congé des Peres Religieux, du ſieur de la Mothe, & de tous autres qui demeuroient en icelle, ſur l'eſperance que ie leur donnay de retourner, Dieu aydant, auec bon nombre de familles pour peupler ce pays. Ie m'embarquay le 26. Iuillet, & les Peres Pol & Pacifique qui y auoit hiuerné trois

ans, & l'autre Pere vn an & demy (1) afin de faire rapport, tant de ce qu'ils auoient veu audit païs, que de ce qui s'y pouuoit faire : Nous partismes sedict iour de laditte habitation pour venir à Tadoussac faire nostre embarquement pour retourner en France, auquel lieu nous arriuasmes le lendemain, où nous trouuasmes nos vaisseaux prests à faire voile & nostre embarquement faict, nous partismes dudict lieu de Tadoussac pour venir en France le 30. du mois de Iuillet 1618. & arriuasmes à Hondefleur le 28. iour d'Aoust, auec vent fauorable, & contentement d'vn chacun.

1618.

(1) Le P. Paul Huet était venu l'année précédente, 1617, et le Frère Pacifique du Plessis en 1615. (Voir ci-dessus, pages 7, 108, 109.)

FIN.